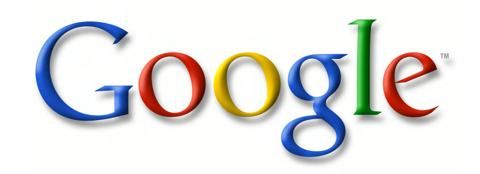





600015980T

HISTOIRE

DE

S. FRANÇOIS DE SALES

TOME SECOND.

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.

HISTOIRE

DE SAINT

FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE,

FONDATEUR DE L'ORDRE DE LA VISITATION,

RÉFORMATEUR DE DIVERS ORDRES RELIGIEUX,

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX
ET DE NOMBREUX MANUSCRITS PROVENANT TANT DES MONASTÈRES DE LA VISITATION
QUE DES ARCHIVES PUBLIQUES OU PRIVÉES ;
COMPRENANT UNE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, MAIS COMPLÈTE,
DE SAINTE CHANTAL.

PAR FRANÇOIS PÉRENNÈS,

MEMBRE
DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES DE PARIS ET DE LYON.
Auteur de l'*Institution du Dimanche*,
ET DE PLUSIEURS AUTRES OUVRAGES COURONNÉS

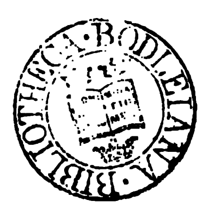
Où trouver dans les fastes de la sainteté une figure plus gracieuse et plus aimable que celle du grand évêque de Genève? où trouver un nom plus illustre dans l'histoire des triomphes pacifiques de l'Eglise?

(*Circulaire de Mgr l'évêque de Rodez*, du 6 avril 1859.)

TOME SECOND

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
20, RUE CASSETTE, 20,
CI-DEVANT RUE DES SAINTS-PÈRES, 66.

1864


BIBLIOTHECA·BODLEIANA·

HISTOIRE

DE

S. FRANÇOIS DE SALES

LIVRE V

(1601-1603)

SOMMAIRE

CHAPITRE Ier

Nouvelle irruption des Genevois sur le territoire du Chablais. Rétablissement de la paix entre la France et la Savoie. Carême d'Annecy. Mort de M. de Boisy, père de François de Sales.

François voyait avec une joie mêlée de reconnaissance les bénédictions que Dieu avait répandues sur ses travaux, lorsqu'un évènement douloureux vint contrister son âme. Henri IV avait établi M. de Sancy gouverneur des bailliages de Thonon et de Ternier; celui-ci s'étant absenté pour quelques affaires, les Genevois, profitant de cette circonstance, envoyèrent dans plusieurs paroisses du Chablais, notamment à Veyrier et à Saint-Julien, des ministres escortés de gens armés, qui profanèrent les églises, renversèrent les autels, et dérobèrent les cloches ainsi que d'autres meubles sacrés. Les catholiques furent l'objet de leurs insultes et de leurs menaces, et les ministres voulurent usurper la place de quelques curés que leurs violences avaient contraints de s'éloigner. Dès que M. de Sancy fut de retour, le coadjuteur lui demanda de réprimer ces

perfides attaques des Genevois, conformément à l'engagement pris par le roi de France de ne porter aucune atteinte à l'état du catholicisme. La réponse du gouverneur ne nous a point été conservée; mais le traité de paix que conclurent à Lyon le roi de France et le duc de Savoie était la meilleure garantie qui pût être donnée aux catholiques. Ils furent surtout redevables de cette paix tant aux bons offices du Pape qu'à l'habileté du cardinal Aldobrandin, qui fut chargé par le Saint-Siége de négocier cet arrangement. Par le traité, qui porte la date du 7 janvier 1601, le roi de France renonçait au marquisat de Saluces, et, de son côté, le duc de Savoie lui payait cent mille écus en cédant de plus la Bresse, le Bugey, le Valromey, le bailliage de Gex avec sept villages le long du Rhône. Ces conditions paraissaient dures au duc de Savoie qui ne les accepta que parce qu'il s'y voyait forcé par les circonstances, l'Espagne, sur l'appui de laquelle il avait compté, ne se montrant point disposée à venir à son secours [1]. Dès ce moment les catholiques purent exercer leur religion en paix, à la réserve d'une irruption passagère qui eut encore lieu peu de temps après et qui fut promptement réprimée par le colonel Brotty.

Toutes choses étant ainsi arrangées, François sur l'invitation de son évêque, vint de Thonon à Annecy pour y prêcher le carême, et il se préparait à ce ministère, lorsqu'on lui apporta la nouvelle que son père âgé de près de soixante-dix-neuf ans, était dangereusement malade. Il partit aussitôt en grande hâte, et se rendit auprès de ce vertueux vieillard. M. de Boisy lui fit une confession générale, reçut trois fois la communion de sa main, et écouta avec une sainte avidité les instructions de ce cher fils. Il ne pouvait se rassasier de l'entendre parler de Dieu, et il remerciait le Seigneur avec de grands transports de reconnaissance de lui avoir donné un tel secours pour l'aider dans le passage suprême du temps à l'é-

[1] Charles-Auguste, liv. V, page 251; de Cambis, tome I, pages 364 et 365; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 351 et suiv.

fermeté d'esprit ne se démentit pas un seul moment. Le sermon fini, il dit à ses auditeurs : « Messieurs, en montant dans cette chaire j'ai appris la mort de celui à qui j'ai le plus d'obligation sur la terre : mon père votre ami a rendu hier le dernier soupir. Comme vous lui faisiez la grâce de l'aimer, je vous supplie de prier pour le repos de son âme et de trouver bon que je m'absente deux ou trois jours pour aller lui rendre les derniers devoirs. » A ces mots, ne pouvant contenir plus longtemps sa douleur, il laissa couler ses larmes; tous les assistants s'associèrent à son affliction, et l'on n'entendait dans l'église que des gémissements et des sanglots mêlés aux prières que tous offraient à Dieu pour le défunt vénéré. François ayant, comme nous l'avons vu, dit sa messe, en fit immédiatement célébrer deux qu'il entendit à genoux, immobile et dans l'attitude du plus profond recueillement, au coin de l'autel, et là il reçut de Dieu une douce espérance du salut de l'âme pour qui le saint sacrifice était offert [1].

Après avoir ainsi soulagé son cœur en priant et faisant prier pour son père, François partit promptement pour le château de Sales, accompagné des dominicains d'Annecy, car ces religieux, en vertu d'une convention passée entre leur communauté et la maison de Sales, en 1468, étaient tenus d'assister aux funérailles des seigneurs de cette maison et d'y porter leur Croix et leurs ornements funèbres.

A peine arrivé, l'homme de Dieu se jeta sur le corps inanimé de son père, qu'il embrassa en l'arrosant de larmes, et adressa encore à Dieu de ferventes prières pour le repos de son âme. Il disposa ensuite toute la pompe funèbre qui eut lieu dans l'ordre suivant. Un religieux dominicain marchait en tête portant la Croix entre deux acolytes; puis venait une longue file de pauvres habillés et chaussés par la maison de Sales, et tenant en main des flambeaux ornés des armoiries de cette famille.

[1] Charles-Auguste, liv. V, page 252 ; De Maupas, page 164 ; *Année de la Visitation*, 6 avril ; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1601, pages 3 et suiv.

Sui vaient les religieux de Saint-Dominique, le clergé de l'église paroissiale de Thorens, les officiers seigneuriaux et tous les serviteurs de la maison. A la suite de ceux-ci était porté le corps, recouvert d'un grand drap de velours noir dont quatre gentilshommes soutenaient les coins. Après le cercueil, s'avançait, les yeux tristement baissés, le saint coadjuteur, accompagné et suivi de ses frères, de ses cousins, parents et alliés, et la marche était fermée par les dames en grand deuil. Le convoi étant arrivé en cet ordre à l'église de Thorens, on chanta avec une grande solennité l'office des morts, puis le corps fut déposé dans le tombeau de famille, d'où il fut transporté plus tard dans l'église des dominicains d'Annecy [1].

François, de retour au château de Sales, appliqua tous ses soins à consoler sa famille affligée, qui s'accordait à le regarder comme son second père et son chef. La religion a seule un baume assez efficace pour adoucir d'aussi vives douleurs : aussi le saint apôtre ne manqua pas de relever avec un nouveau zèle vers le Consolateur suprême les cœurs déchirés de sa mère, de ses frères et de ses sœurs. Il les confessa, ainsi que les domestiques, et le lendemain, à la messe qu'il célébra pour le défunt, il leur distribua à tous la divine Eucharistie. Il leur fit, à cette occasion, une allocution attendrissante sur la manière de sanctifier leur douleur, *en nous attachant à faire saintement ce que nous sommes obligés de faire nécessairement ;* après quoi il retourna à Annecy pour y continuer sa station de carême. Au premier sermon il emprunta aux récits de l'Ancien Testament le sujet d'une comparaison touchante : « De même, dit-il, que Dieu commanda à Abraham de lui sacrifier son fils Isaac, mais se contenta de sa bonne volonté, n'ayant exigé de lui que le sacrifice du cœur et de l'esprit, ainsi mon père m'a sacrifié dans une grande maladie, par une pleine soumission à la volonté divine, et Dieu s'est contenté de ce sacrifice spirituel ; mais aussi, comme dans la suite Isaac fut obligé de faire

[1] Charles-Auguste, liv. V, page 253 ; l'abbé de Baudry, *loc. cit.*, pages 9 et 10.

un sacrifice réel et d'ensevelir son père Abraham, Dieu a exigé de moi le même sacrifice en m'obligeant de faire les funérailles de mon père [1]. »

La station de carême s'acheva sans qu'aucun incident vînt l'interrompre. Le saint missionnaire y fit entendre la parole de Dieu avec son zèle accoutumé, ce qu'il continua de faire encore tous les dimanches qui suivirent la solennité de Pâques. Prêchant un jour sur l'obligation d'adorer Dieu et de l'aimer pardessus toutes choses, il terminait son discours par une apostrophe brûlante au Père céleste, lorsqu'une lumière brillante l'environna tout à coup en dardant ses rayons de tous côtés, de sorte que les regards éblouis ne pouvaient en supporter la vue : « J'étais présent, a déposé un témoin oculaire, et je l'admirai avec tous les auditeurs dans cet éclat [2]. » On conçoit que des prédications ainsi visiblement bénies de l'Auteur de tout bien dussent produire des fruits abondants de salut. Les pécheurs accouraient au tribunal de la pénitence, les ennemis s'empressaient de se réconcilier, comme ceux qui avaient fait quelque tort au prochain, de réparer leurs injustices. En un mot, la ville d'Annecy prit une face nouvelle, jusqu'à devenir, selon l'expression de Charles-Auguste de Sales, neveu et historien du saint apôtre du Chablais [3], semblable à une maison religieuse.

CHAPITRE II

Conversion du bailliage de Gaillard. François expulse des ministres calvinistes de deux paroisses envahies par eux.

Dieu permit que le cœur du saint apôtre du Chablais reçût encore d'autres consolations précieuses pour un homme qui ne respirait que l'extension du royaume de Jésus-Christ. Le bailliage de Gaillard, limitrophe de la ville de Genève, et

[1] *Année de la Visitation*, 7 avril.
[2] Déposition de François Favre.
[3] Livre V, page 252.

composé de sept ou huit paroisses, n'avait point été rendu au duc de Savoie après le traité de paix de Vervins ; les Genevois l'avaient détenu au nom de la France, jusqu'à la conclusion des difficultés sur le marquisat de Saluces. Ces difficultés ayant été levées par le traité de Lyon du 7 janvier 1601, le bailliage de Gaillard devait être rendu au duc de Savoie, en même temps que ce prince livrerait à la France la Bresse et le Bugey, et le capitaine Vites de Basterga, bon catholique et officier estimé, fut envoyé par le gouverneur de Savoie, Charles de Simiane, pour prendre possession de ce bailliage [1]. Dès son arrivée il fit avertir les ministres de Genève de ne plus se montrer dans ce pays, attendu que l'exercice du calvinisme n'y serait plus toléré. Cette interdiction les contrista si fort qu'ils ordonnèrent un jeûne et prohibèrent pour quelques jours les festins, les jeux, les bouquets de fleurs, les anneaux d'or, comme ils eussent fait dans une calamité publique. Ils essayèrent d'éluder la défense, et voulurent prêcher en quelques endroits ; mais le capitaine leur signifia qu'ils payeraient de leur vie une infraction à ses ordres. Alors ils s'efforcèrent de le séduire par l'appât des richesses, et ils lui offrirent des sommes considérables pour qu'il voulût bien fermer les yeux sur les fonctions de leur ministère qu'ils continueraient d'exercer; mais la séduction le trouva inébranlable, et tout acte du culte protestant cessa dès ce moment dans les terres recouvrées par le duc de Savoie. Non content d'avoir ainsi rempli avec une scrupuleuse fidélité la mission qui lui était confiée, le capitaine Basterga fit de ses soldats mêmes des apôtres de la vraie doctrine : il les engageait à se mêler aux habitants du pays pour leur persuader de renoncer à l'hérésie, et ils faisaient ainsi auprès de ces derniers l'office de prédicateurs. Le capitaine fit venir en même temps deux pères Jésuites, dont le zèle qui était fort grand était d'autant plus nécessaire qu'il n'y avait encore aucun prêtre dans ce bailliage. Afin de détourner

[1] *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 222.

les habitants d'aller entendre les prédications des pasteurs catholiques les ministres répandirent le bruit que ces pasteurs ne prêchaient qu'en latin, et pour leur inspirer de l'éloignement pour la confession ils s'efforcèrent de faire croire à la population que le tribunal de la pénitence n'était qu'une école de tous les crimes. Malgré tant de perfides manœuvres, les peuples accoururent en foule aux instructions; ils se laissèrent toucher par la vérité, et leur empressement à confesser leurs fautes et leurs erreurs fut tel que tout le zèle des missionnaires put à peine suffire à écouter tous ceux qui se présentaient pour recevoir la grâce de l'absolution. La conversion des bailliages de Thonon et de Ternier avait disposé depuis longtemps les esprits au retour par la puissance du bon exemple, et ce retour s'était fait d'autant plus facilement que ces pauvres peuples, quoique assujettis à l'hérésie depuis plus de soixante ans, n'avaient cessé de conserver un fond d'affection pour le catholicisme, dont ils avaient même gardé un grand nombre de pratiques, telles que l'usage du signe de la Croix, des prières pour les morts, du chapelet, des jeûnes et des abstinences en usage dans l'Eglise catholique. Aussi s'empressaient-ils de remettre au jour leurs Croix, leurs gonfalons ou bannières, leurs clochettes, que leurs pères avaient cachées à la naissance de l'hérésie [1]. Tous demandaient avec instance des chapelets, et lorsqu'il n'y en eut plus, le capitaine Basterga leur donna jusqu'au rosaire qu'il portait à son cou. La joie que causait universellement le retour de la vraie foi était un véritable enthousiasme, et la conversion de tout le bailliage de Gaillard se fit avec une rapidité prodigieuse. On entendait de tous côtés des vieillards qui bénissaient hautement Dieu de voir la restauration du culte catholique dans ces églises si longtemps souillées par l'hérésie. C'est surtout dans la participation à la divine Eucharistie que leur piété trouvait un charme inexprimable. Ils s'y portaient avec une ardeur que

[1] *Vie de Claude de Granier*, page 223.

rien ne pouvait arrêter. Un jour un ministre s'étant posté avec une troupe de soldats protestants devant la porte d'une église pour en interdire l'entrée, une simple femme qui voulait communier se jeta sans hésiter à travers leurs armes, et malgré leurs menaces et leurs efforts elle pénétra dans l'église, et put s'approcher de la table sainte. L'évêque de Genève informé de tous ces faits si consolants envoya aussitôt des prêtres pour raffermir les conversions et gouverner les paroisses. Il se rendit lui-même sur les lieux pour confirmer dans la foi par son autorité les nouveaux convertis, réconcilier ou consacrer des églises, bénir des autels et des cimetières. Le vieux et vénérable prélat ne trouvait au milieu d'un peuple aussi docile que des sujets de consolation. On lit à ce sujet dans une lettre adressée par le saint coadjuteur au nonce de Turin le 21 décembre 1601 : « J'ai la joie de vous apprendre que dans le bailliage de Gaillard Mgr l'évêque de Genève a réconcilié, la semaine passée, huit églises pour servir à l'usage de plusieurs milliers d'âmes qui sont rentrées dans le sein de l'Eglise catholique depuis les fêtes de la Pentecôte jusqu'à ce jour. »

Les Genevois ne pouvaient voir sans dépit les progrès toujours croissants du catholicisme. Une troupe armée sortie de leurs murs vint se jeter, au mépris des traités, sur les paroisses de Draillans et d'Armoy, en chassa les curés et y établit des ministres. Le coadjuteur n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de cette invasion qu'il partit pour les Allinges où commandait le colonel Brotty, et lui représenta vivement la nécessité de ne pas tolérer une infraction aussi flagrante des traités. A l'instant Brotty fit partir une compagnie de soldats d'élite qui eut bientôt chassé du pays tous les hérétiques, ministres et gens de guerre. François, qui avait accompagné les soldats de Brotty, rappela à leur poste les curés qui s'étaient éloignés, et confirma dans la foi par ses prédications tant les habitants des deux paroisses que ceux des paroisses environnantes [1].

[1] Charles-Auguste, livre V, page 255 ; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome II, page 367.

CHAPITRE III

Situation des affaires religieuses dans le pays de Gex. François se rend à Paris pour y plaider la cause de la religion. Il est assailli par une tempête au passage de la Saône.

Les Genevois, toujours acharnés contre le catholicisme, crurent trouver dans le pays de Gex une proie plus facile. Ce pays, peuplé d'environ trente mille habitants et comprenant trente-sept paroisses avec quatre prieurés, avait été cédé au roi de France par le duc de Savoie, dans le traité du 7 janvier 1601; le baron de Luz en prit possession le 30 juin suivant au nom du roi son maître, et fit prêter serment de fidélité aux habitants. Par suite du malheur des temps, l'exercice de la religion catholique en avait été banni, les biens ecclésiastiques usurpés, les prêtres proscrits. Une demande fut adressée au roi Henri IV à l'effet d'y rétablir la religion et d'y réintégrer le clergé dans la possession de ses propriétés envahies par la violence; mais le baron de Luz, sur qui le roi de France s'était reposé de cette affaire, ne rétablit que trois cures, remettant le reste à la décision du monarque. Ce déni de justice ne parut point suffisant aux Genevois, qui députèrent deux des leurs à Henri IV, pour obtenir de lui l'autorisation de célébrer leur culte, à l'exclusion de tout autre, dans plusieurs villages du pays de Gex, dont ils s'étaient emparés, et dans la possession desquels ils demandaient à être maintenus, au préjudice du chapitre de Genève qui en avait autrefois la propriété, et qu'ils en avaient dépouillé à l'époque de la naissance du calvinisme pour les réunir au domaine de leur république.

Cette ambassade parut à l'évêque de Genève mettre assez en péril les intérêts de la religion pour qu'il ne balançât point à proposer au nouveau coadjuteur d'aller à la cour de France, opposer les représentations du bon droit et de la vérité aux machinations des promoteurs de l'hérésie. François ayant

accepté cette mission avec sa docilité habituelle fit aussitôt ses préparatifs de départ. Ses amis lui témoignaient le désir qu'il reçût la consécration épiscopale avant son voyage, et qu'il pût porter les insignes de sa nouvelle dignité, qui, en rehaussant le caractère de son ambassade, en faciliteraient la réussite; mais il n'avait point encore ses bulles qui ne furent signées à Rome que le 15 juillet suivant, et il préférait d'ailleurs se présenter comme simple prêtre à la cour de France : « Tant que Dieu nous laissera monseigneur notre évêque, leur répondit-il humblement, je ne changerai ni mon rang dans l'Eglise, ni la couleur de mes habits [1]. »

C'est dans ces saintes dispositions que François partit d'Annecy le 3 janvier 1602, accompagné du président Favre, qui menait avec lui son fils aîné, de Georges Rolland et d'un autre domestique. Les voyageurs prirent leur route par la Bourgogne pour conférer sur l'affaire dont ils étaient chargés avec le baron de Luz, qui commandait pour le roi de France à Dijon, et dans le ressort duquel le pays de Gex était compris. Lorsqu'ils arrivèrent devant Mâcon, au passage de la Saône, il se trouva que cette rivière prodigieusement grossie par la fonte des neiges se précipitait dans son cours avec la rapidité et la violence d'un torrent furieux. Les mariniers déclaraient qu'il y avait un très-grand danger à tenter le passage, et les compagnons du saint coadjuteur étaient tous d'avis de ne point affronter la fureur des vagues. François, à qui nul péril, quelque grand qu'il pût être, n'aurait pu faire différer une affaire qu'il savait être dans les intérêts de Dieu et de la religion, et qui considérait que le moindre retard dans celle qui l'occupait pouvait devenir très-préjudiciable, ne voulut point consentir à un délai : il parvint à déterminer les bateliers à quitter la rive, malgré l'imminence du danger, et ses compagnons tremblants, tenant à honneur d'imiter l'exemple d'intrépidité qu'il leur donnait, le suivirent. Lorsqu'à force de lutter contre la violence

[1] *Année de la Visitation*, 3 janvier.

loisir le baron sur le sujet de son voyage; et non-seulement le baron lui témoigna le profond intérêt que lui inspirait cette affaire, il lui remit encore des lettres de recommandation pour divers amis puissants qu'il avait à la cour, et une même pour le roi. François, muni de ces pièces, se remit en route pour Paris, où il arriva le 22 janvier 1602.

Le président Favre, qui avait accompagné François dans son voyage à Paris, était appelé dans cette ville par la duchesse de Nemours qui voulait lui commettre le soin de régler son testament. Il passa neuf mois, soit dans cette capitale, soit à Fontainebleau. Sa réputation l'avait devancé en France, et la cour et la ville lui firent l'accueil le plus distingué [1].

CHAPITRE IV

Il est conduit par le nonce à une audience d'Henri IV, et présente plusieurs mémoires au ministre Villeroy.

La première visite du saint apôtre du Chablais fut au nonce du Pape, à qui il demanda sa protection auprès du monarque, après lui avoir fait connaître les intérêts religieux qui l'attiraient à Paris. Le nonce le conduisit lui-même à l'audience du roi, et François, après avoir complimenté ce prince, et lui avoir présenté les lettres de l'évêque de Genève et du baron de Luz, lui exposa avec autant de précision que de tact le sujet de sa mission. Le monarque l'écouta avec une bienveillance marquée, lui promit d'accorder tout ce qui serait conforme à la justice, et désigna, pour examiner l'affaire, le ministre Villeroy, qu'il chargea de lui en faire son rapport, après en avoir conféré avec le coadjuteur de Genève. Mais ce ministre, chez qui le nonce conduisit encore François, se montra

[1] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1602.

et l'impétuosité des eaux ils furent arrivés au milieu de la rivière, ils trouvèrent un courant si rapide et des vagues si tumultueuses que tous se crurent à leur dernière heure. Quelques-uns, comme le président Favre, levaient les mains au ciel et imploraient la miséricorde divine; les autres pensaient à se sauver à la nage, et tous étaient consternés. Seul, le saint apôtre conservait une inaltérable sérénité; sans donner aucun signe de trouble ou d'inquiétude, il priait à genoux, les yeux attachés au ciel, et n'interrompant sa prière que pour rappeler aux passagers l'obligation de se soumettre à la volonté divine, et les rassurer sur le péril présent, ajoutant que personne ne périrait, mais que tous arriveraient au port, triomphants de la colère des flots déchaînés. On vit, en effet, le bateau, dans le moment même où il paraissait devoir achever de s'engloutir, se relever tout à coup au-dessus des vagues, et, à force de rames, on atteignit enfin le sol de la Bourgogne. Tous, attribuant leur délivrance aux prières du saint coadjuteur, s'empressaient de lui exprimer leur reconnaissance; mais son humilité souffrait avec peine les sentiments de vénération dont il se voyait l'objet; il détournait promptement la conversation, en leur représentant l'excellence de la confiance en Dieu, qui dirige à son gré tous les évènements qu'il est toujours tout-puissant à faire tourner à sa plus grande gloire et au bien de nos âmes [1].

François et ses compagnons continuèrent paisiblement leur route jusqu'à Dijon ; dès qu'on y sut l'arrivée des voyageurs, un grand nombre de personnages distingués, notamment les conseillers du parlement, s'empressèrent de leur faire visite et d'offrir au coadjuteur leurs hommages. Le baron de Luz, qui était neveu de Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, voulant donner au saint apôtre une marque particulière de son estime et de son affection, l'emmena à son hôtel, avec toute sa suite, pour y prendre son logement. Ainsi François put entretenir à

[1] Charles-Auguste, livre V, page 257.

loisir le baron sur le sujet de son voyage; et non-seulement le baron lui témoigna le profond intérêt que lui inspirait cette affaire, il lui remit encore des lettres de recommandation pour divers amis puissants qu'il avait à la cour, et une même pour le roi. François, muni de ces pièces, se remit en route pour Paris, où il arriva le 22 janvier 1602.

Le président Favre, qui avait accompagné François dans son voyage à Paris, était appelé dans cette ville par la duchesse de Nemours qui voulait lui commettre le soin de régler son testament. Il passa neuf mois, soit dans cette capitale, soit à Fontainebleau. Sa réputation l'avait devancé en France, et la cour et la ville lui firent l'accueil le plus distingué [1].

CHAPITRE IV

Il est conduit par le nonce à une audience d'Henri IV, et présente plusieurs mémoires au ministre Villeroy.

La première visite du saint apôtre du Chablais fut au nonce du Pape, à qui il demanda sa protection auprès du monarque, après lui avoir fait connaître les intérêts religieux qui l'attiraient à Paris. Le nonce le conduisit lui-même à l'audience du roi, et François, après avoir complimenté ce prince, et lui avoir présenté les lettres de l'évêque de Genève et du baron de Luz, lui exposa avec autant de précision que de tact le sujet de sa mission. Le monarque l'écouta avec une bienveillance marquée, lui promit d'accorder tout ce qui serait conforme à la justice, et désigna, pour examiner l'affaire, le ministre Villeroy, qu'il chargea de lui en faire son rapport, après en avoir conféré avec le coadjuteur de Genève. Mais ce ministre, chez qui le nonce conduisit encore François, se montra

[1] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1602.

beaucoup moins favorable que Henri IV aux vœux du saint apôtre : il combattit toutes les raisons que celui-ci put alléguer, puis il conclut en demandant un mémoire développé des prétentions de l'évêque de Genève avec les raisons à l'appui. Le zélé négociateur s'occupa sur-le-champ de cette rédaction, et, peu de jours après, il remettait son mémoire au ministre [1]. Ses demandes se réduisaient à deux, motivées sur le troisième article de l'édit de Nantes, et il protestait ne vouloir autre chose sinon qu'on appliquât au pays de Gex les dispositions en vigueur dans tout le royaume [2]. Ainsi d'abord il réclamait le libre exercice de la religion catholique en tous les lieux de ce bailliage où le catholicisme était pratiqué librement avant les troubles enfantés par le schisme et l'hérésie. « Personne, observait-il, ne pourrait se plaindre qu'on accordât au pays de Gex la même liberté de conscience qu'à toutes les autres provinces du royaume. Il ne serait point raisonnable que les prétendus réformés de ce pays fussent plus respectés que les autres, et que ce seul coin du royaume de France fût excepté de la règle générale de l'édit. Tous traités faits dans un sens contraire ont été cassés par les guerres ultérieures, et

[1] Cette pièce a été insérée dans la collection des Œuvres du Saint, sous ce titre : *Requête de saint François de Sales au roi Henri IV, en faveur de la religion et du bailliage de Gex*, tome IV de l'édit. Migne, p. 27.

[2] Voici cet article : « Ordonnons que la religion catholique, apostolique, romaine, sera remise et rétablie en tous les lieux et endroits d'icelui notre royaume et pays de notre obéissance, où l'exercice d'icelle a été intermis, pour y être paisiblement et librement exercée sans aucun trouble ou empêchement; défendant expressément à toutes personnes, de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, sur les peines que dessus, de ne troubler, molester ni inquiéter les ecclésiastiques en célébration du divin service, jouissance et perception des dîmes, fruits et revenus de leurs bénefices, et tous autres droits et devoirs qui leur appartiennent; et que ceux qui durant les troubles se sont emparés des églises, maisons, biens et revenus appartenants auxdits ecclésiastiques, et qui les détiennent et occupent, leur en délaissent l'entière possession et paisible jouissance, en tels droits, libertés et sûretés qu'ils avaient auparavant qu'ils en fussent dessaisis : défendant aussi très-expressément à ceux de ladite religion prétendue réformée de faire prêche, ni aucun exercice de ladite religion ès églises, maisons et habitations desdits ecclésiastiques. »

l'exercice de la religion catholique y était autorisé, il y a peu d'années encore. Le traité de Nyon le stipulait expressément; mais les Genevois supprimèrent la liberté de ce pays par une violation flagrante du traité. » En second lieu, le saint coadjuteur demandait que les biens ecclésiastiques du pays de Gex fussent restitués par ceux qui s'en étaient emparés, en exceptant soit les biens qui avaient été aliénés par les Bernois, et qu'il ne demandait à recouvrer qu'en rendant leurs déboursés aux acheteurs, soit les biens que la république de Genève s'était appropriés à titre de souveraineté, et qu'il ne réclamait pas, puisqu'ils n'étaient point sous l'obéissance du roi. « Qu'est-ce qui pourrait empêcher cette restitution? continuait le saint négociateur; serait-ce la crainte de la révolte? mais la révolte est impossible, n'ayant point de chef pour la diriger, puisque la noblesse presque entière est catholique, outre qu'il n'y a point de forteresse qui puisse servir de retraite aux rebelles. Serait-ce la crainte des Bernois et des Genevois? mais qui osera dire que Sa Majesté très-chrétienne doive faire vivre ses peuples selon les lois qu'il plaira aux étrangers d'imaginer? Et sera-t-il dit que le roi de France craint les menaces des Suisses et des Genevois, de ces peuples qui n'ont pas osé remuer, lorsque le duc de Savoie rétablissait la vraie foi dans les bailliages du Chablais, de Ternier et de Gaillard? »

Villeroy répondit au saint apôtre que les deux demandes qui formaient la matière de sa requête nécessitaient une mûre réflexion, qu'il désirait beaucoup le succès des vœux de l'évêque de Genève, mais qu'il fallait éviter aussi de rendre odieux le gouvernement du roi; qu'il examinerait l'affaire avec le plus grand soin, et qu'il en ferait ensuite un rapport fidèle au monarque qui déciderait dans sa sagesse [1]. Sans rien perdre de sa patience, le coadjuteur se remit à la tâche; pour corroborer le premier mémoire, il en écrivit de nouveaux, et

[1] De Cambis, tome I, pages 392, 393.

présenta ainsi jusqu'à cinq mémoires, où rien de ce qui pouvait faire le plus ressortir la justice de sa cause n'était omis. Aux efforts multipliés de l'homme de Dieu, le président Favre unit les siens, et il appuya de tout son crédit la négociation qui se traitait. Cependant Villeroy persistait à montrer la même froideur, et les deux nobles amis s'en affligeaient, car ils savaient que tout le succès de l'affaire dépendait du ministre dont la puissance se fondait sur l'attachement du roi et les sympathies de l'opinion publique. C'est qu'en effet, quoiqu'il passât pour être assez étranger aux lettres, on le regardait comme un homme d'un si grand sens, qu'on l'excusait volontiers de n'avoir pas lu tous les traités relatifs aux théories politiques, et qu'on disait même de lui que c'était un grand dommage que la science de Villeroy ne se trouvât point dans les livres. Henri IV, personnellement, le prisait tant qu'il disait souvent qu'il ne savait laquelle des deux vies, la sienne, ou celle de M. de Villeroy, était plus nécessaire au bien de l'Etat.

Tandis que l'affaire traînait ainsi en longueur, Henri IV partit pour Fontainebleau, afin d'y résider une partie de l'année, ce qui en recula encore le dénouement. Le saint apôtre, se voyant obligé de prolonger son séjour à Paris au delà de ses prévisions, voulut qu'au moins les loisirs qui lui étaient imposés fussent appliqués tout entiers aux soins du salut des âmes et à la propagation de la parole de Dieu.

CHAPITRE V

François prêche le carême au Louvre. Mesdames de Perdrauville et de Raconis abjurent entre ses mains l'hérésie calviniste. Un Turc sollicite de lui une entrevue.

Un des premiers soins de François à son arrivée à Paris avait été de rendre visite à la princesse Marie de Luxembourg

duchesse de Mercœur, dont la famille avait un attachement héréditaire pour la maison de Sales. Cette princesse, sincère admiratrice des travaux du saint apôtre, l'avait secondé de tout son crédit auprès des personnages influents avec qui il se mettait en rapport, et elle ne cessait de répéter en toutes rencontres les louanges du coadjuteur de Genève. Elle exaltait en lui le prélat incomparable, et « jamais on n'avait vu réunis tant de vertu et tant de talent dans un seul homme. » Sur ces entrefaites le prédicateur sur lequel on comptait pour prêcher la station du carême à la cour ayant fait défaut par une raison qui nous est inconnue, la duchesse de Longueville fut chargée par la reine Marie de Médicis de pourvoir à la chaire de la chapelle royale; elle pensa que ce ministère ne pouvait être mieux rempli que par le prélat dont la duchesse de Mercœur vantait tant les vertus aimables et le mérite éminent. N'était-ce pas la Providence elle-même qui lui désignait ce prédicateur comme l'homme qu'il fallait pour opposer les solides maximes du christianisme au luxe et à la licence des cours? Elle offrit donc la station du carême au saint apôtre qui l'accepta et s'acquitta de sa nouvelle fonction de manière à surpasser toutes les espérances qu'il avait fait concevoir [1]. Le prédicateur commença le mercredi des Cendres, 20 février, et, dès les premiers jours qui suivirent, la chapelle ne put suffire à contenir le nombre des auditeurs. Outre les princes et les courtisans, une foule d'ecclésiastiques et de docteurs de Sorbonne accouraient au pied de sa chaire, et ils ne pouvaient se lasser d'admirer l'éloquence pleine d'onction et de dignité avec laquelle il annonçait aux grands de la terre les vérités du ciel [2]. Une foule de conversions opérées parmi les pécheurs comme dans les rangs des hérétiques acheva de démontrer que c'était l'Esprit de Dieu qui parlait par sa bouche.

Il y avait alors à Paris une calviniste, singulièrement atta-

[1] Charles-Auguste, liv. V, page 260.
[2] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1602.

chée à son hérésie. dans laquelle elle semblait s'obstiner d'une manière d'autant plus incurable qu'elle trouvait dans sa fausse science des arguments sophistiques qui lui semblaient plus convaincants que toutes les raisons des savants controversistes avec lesquels elle avait conféré. Mme de Perdrauville, c'était son nom, eut la curiosité d'entendre le prédicateur dont l'éloge retentissait partout, et elle se rendit le premier lundi du carême à son sermon. Le saint coadjuteur avait pris pour texte de son discours l'évangile de ce jour où se trouve décrit le jugement dernier. Il peignit avec des traits si persuasifs le bonheur de ceux qui seront à la droite et le malheur de ceux qui seront à la gauche, que l'opiniâtre calviniste ne put résister à l'émotion générale. Comprenant qu'une erreur dans le choix de sa religion l'exposait à un malheur irréparable, elle alla, après le sermon, trouver l'homme de Dieu, et lui exprima le désir de l'entendre exposer le faible et le faux des doctrines protestantes, ainsi que les preuves de la doctrine catholique. Le saint apôtre eut avec elle diverses conférences qui amenèrent non-seulement la conversion de Mme de Perdrauville, mais celle de toute sa famille. Il est à remarquer que le sermon qui fut la cause première de ces conversions ne contenait point un seul mot de controverse. Plus tard il rappelait ce fait comme une preuve que lorsque le cœur est touché, l'esprit est bientôt convaincu. « J'ai toujours cru depuis, écrivait longtemps après le saint apôtre, dans une lettre à Mme la baronne de Chantal, que qui prêche avec amour, prêche assez contre les hérétiques, quoiqu'il ne dise pas un seul mot de dispute contre eux [1]. » L'adresse de François à prendre les hérétiques par le cœur était telle en effet que le célèbre Duperron disait de lui : « Dieu a donné à M. de Genève la clef des cœurs; quand il ne s'agira que de convaincre, amenez-moi tous les hérétiques, je réponds d'en venir à bout : mais s'il faut les convertir, menez-les à M. de Genève. » Ha-

[1] Lettre du 2 décembre 1609.

bert prétend, dans sa Vie du cardinal de Bérulle, que Duperron ajoutait : « S'il faut les convaincre et les convertir tout ensemble, envoyez-les à M. de Bérulle. » Ce dernier trait, dit l'abbé de Baudry, n'est rapporté que par ce seul biographe, et il ne nous paraît pas d'une autorité incontestable.

Mme de Perdrauville ne fut pas la seule prise dans les saints filets de ce nouveau pêcheur des âmes. Mme de Raconis, d'une des familles les plus distinguées de la capitale, étant venue, par le même motif qui poussa d'abord Mme de Perdrauville, c'est-à-dire par un simple mouvement de curiosité, entendre un sermon de l'homme de Dieu sur la gloire du Paradis et les peines de l'enfer, en fut si touchée qu'elle déclara que Dieu lui avait parlé par la voix du saint apôtre, et elle songea sérieusement à se convertir. Mais les combats qui se livrèrent dans son cœur entre les idées qui avaient été les siennes jusqu'alors et les sentiments nouveaux que la grâce lui suggérait, en l'incitant à abandonner les erreurs du calvinisme, l'agitèrent tellement qu'elle tomba malade. Ayant été informé de l'état de cette dame par la vénérable Mme Acarie, François se rendit à l'instant auprès d'elle, dissipa tous ses doutes et l'instruisit si bien elle et toute sa famille que tous abjurèrent l'hérésie. De ses quatre filles deux se firent religieuses, l'une étant entrée dans l'ordre des Carmélites, l'autre dans celui des Récollettes. Son fils unique entra dans l'ordre des Capucins, et, après s'être signalé par son zèle pour la conversion des hérétiques, il mourut à Paris en 1650, laissant plusieurs ouvrages de controverse estimés [1].

Au nombre des personnes qui, attirées par la bonne odeur des vertus du zélé missionnaire, demandaient à lui parler, se trouva un Turc qui s'était fixé à Paris, et qui voulut l'entretenir sur le mystère de la très-sainte Trinité. François déféra

[1] Charles-Auguste, liv. V, page 261 ; le père Philibert de Bonneville, chap. 10, page 100 ; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1602.

à ce désir avec sa mansuétude ordinaire. Le musulman se retira si pleinement satisfait que tous ceux qui le connaissaient conjecturaient qu'il allait se convertir : on ignore s'il accomplit effectivement ce grand acte.

CHAPITRE VI

La bienheureuse Marie de l'Incarnation (Mme Acarie) prend l'apôtre du Chablais pour son confesseur.

Nous avons nommé tout à l'heure une illustre servante de Dieu, Mme Acarie, qui se fit plus tard carmélite, sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation. Cette dame, qui était elle-même l'oracle et le conseil d'un grand nombre de personnes de piété, se confessa souvent au saint apôtre pendant les six mois qu'il passa à Paris, et elle apprit de la bouche de l'homme de Dieu un point de morale qui avait échappé jusqu'alors à son attention, à savoir, que les imperfections involontaires ne sont point des péchés, et ne peuvent donc fournir matière à l'absolution, qui ne peut s'appliquer qu'à des fautes commises de propos délibéré. Eclairée à cet égard, elle s'efforçait de trouver dans sa conduite quelque manquement auquel elle reconnaîtrait le caractère d'un péché véniel, et elle n'y pouvait parvenir. Elle se trouvait ainsi, chaque fois qu'elle voulait recevoir la grâce de l'absolution, dans l'heureuse nécessité de réitérer l'accusation de quelque faute ancienne [1].

François avait pour cette grande âme l'estime la plus profonde; il ne pouvait l'entendre parler de Dieu sans en éprouver un plaisir incomparable et sans se sentir de plus en plus le cœur embrasé du feu de l'amour divin. Aussi, quoiqu'il y eût plus d'une lieue de la rue Saint-Jacques, où il demeurait, jusqu'à la maison de Mme Acarie, il ne manqua jamais un

[1] *Entretiens spirituels* de saint François de Sales, XXIIe entretien.

seul jour de franchir à pied cette distance, bravant la pluie et les boues de l'hiver, les chaleurs de l'été, pour aller chercher un nouvel accroissement de ferveur auprès de la sainte. Voici ce que raconte à ce sujet un des historiens les mieux informés de la vie de notre Saint : « Je lui demandai quelques mois avant qu'il mourût, dit le père Jean de Saint-François [1], s'il avait eu quelque connaissance particulière des grâces que Dieu communiquait à cette sainte âme, autres que celles dont les historiens de sa vie ont fait mention. Il me répondit que non, parce que, ajouta-t-il, lorsque j'approchais d'elle, elle m'inspirait un si grand respect pour sa vertu que je n'eus jamais la hardiesse de l'interroger sur ce qui se passait en elle, et je n'ai voulu savoir de son intérieur rien de plus que ce qu'elle a bien voulu me communiquer de son propre mouvement, sans aucune invitation de ma part; or certainement elle parlait plus volontiers de ses fautes que des grâces qu'elle recevait; et je ne la regardais pas comme ma pénitente, mais comme un vaisseau que le Saint-Esprit a consacré à son usage... Oh! que je me reproche de n'être pas entré plus avant dans la connaissance de ce que l'Esprit de Dieu opérait en elle, car elle m'eût volontiers communiqué toute son âme!... »

Les termes dans lesquels s'exprime le saint apôtre du Chablais en parlant dans ses lettres de la servante de Dieu témoignent quelles traces profondes avait laissées dans son cœur l'exemple d'une vertu si éminente : « Je ne pense jamais à votre bienheureuse mère, écrivait-il dix-huit ans plus tard à une carmélite, que je n'en ressente un grand profit spirituel. » Ayant reçu de M. de Marillac, en 1621, un portrait de la sœur Marie de l'Incarnation : « Je ne pouvais, lui répond-il en le remerciant de cet envoi, rien recevoir de plus agréable et de plus utile à mon âme, puisque d'un côté j'ai un amour si plein de révérence pour cette sainte personne, et de l'autre une si

[1] *Vie de saint François de Sales*, par dom Jean de Saint-François, liv. II, pages 164, 165 ; Charles-Auguste, liv. V, pages 267, 268.

grande nécessité de renouveler souvent en mon esprit les pieuses affections que sa vue et sa très-sainte conversation ont excitées autrefois en moi [1]... »

CHAPITRE VII

Nouveau trait de désintéressement. Louanges données à François par Henri IV. Le saint missionnaire prononce l'oraison funèbre du duc de Mercœur.

C'est au milieu de toutes ces saintes occupations que François de Sales acheva sa station de carême. La duchesse de Longueville lui fit porter, à titres d'honoraires, par son maître-d'hôtel, une bourse magnifique pleine d'écus d'or, en accompagnant ce don des paroles les plus obligeantes. Le saint missionnaire, aussi troublé de l'éloge que du présent, répondit au gentilhomme porteur du message : « Je vous prie de dire à madame la princesse que c'est moi qui suis son obligé, parce qu'elle m'a honoré dans cette circonstance bien au delà de mes mérites. Elle me trouvera toujours prêt à lui obéir, même dans les choses les plus difficiles; je suis seulement fâché de n'avoir pas répondu à ce que demandaient la dignité de l'auditoire et la célébrité de la chaire, mais il ne faut l'attribuer qu'à l'incapacité de mon esprit et à la rudesse de mon langage, et non point à ma diligence et à ma bonne volonté. Dites-lui que je la supplie de trouver bon que je n'accepte pas son présent, m'étant fait une loi de donner gratuitement ce que j'ai reçu gratuitement, et n'attendant d'autre récompense de mes travaux que celle qui est réservée dans le ciel à ceux qui cultivent la vigne du Seigneur [2]. »

Cet acte de désintéressement augmenta encore la sympathie

[1] *Lettres* de saint François de Sales, de janvier 1620, et du 24 avril 1621.

[2] Charles-Auguste, liv. V, pages 261, 262 ; Maupas du Tour, page 175.

respectueuse de toute la population pour le saint apôtre. On ne parlait dans Paris que de M. de Genève, car on l'appelait ainsi, bien qu'il ne fût encore que coadjuteur. Un conseiller du parlement, après avoir suivi exactement ses sermons, disait de lui : « M. de Genève m'a fait beaucoup de bien, mais en même temps il m'a fait un mal dont je ne guérirai jamais : il m'a dégoûté de tous les autres prédicateurs [1]. » Les éloges que tous ceux qui approchaient du roi ne cessaient de lui faire des talents du nouveau prédicateur qui n'étaient égalés que par sa sainteté, donnèrent à Henri IV l'envie de l'entendre à son tour, et lorsque François, pour hâter l'expédition des affaires dont il était chargé, vint dans la semaine de Pâques le voir à Fontainebleau où ce prince avait passé tout le carême, il fut invité à prêcher dans la chapelle du château. Empressé de se conformer aux désirs du monarque, le coadjuteur monta en chaire le dimanche de Quasimodo, 14 avril. « Ceux qui m'ont rapporté tant de bien de ce Savoyard, dit Henri IV, après l'avoir entendu, ne m'ont pas trompé ; je n'ai jamais ouï plus excellent prédicateur, et un homme d'un tel mérite doit occuper un siége plus élevé que celui de Genève. » Ce monarque eut depuis plusieurs fois avec lui de longs entretiens; il ne pouvait se rassasier de l'écouter, et il exprima à diverses reprises sa vive admiration pour le saint apôtre. « M. de Genève, disait-il encore, est vraiment le phénix des prélats; il y a presque toujours chez les autres quelque chose en défaut : dans ceux-ci c'est la science ou la piété qui laisse à désirer, dans ceux-là c'est la naissance; au lieu que M. de Genève réunit tout au plus haut degré : naissance illustre, science profonde, piété sublime... Si je n'avais pas été converti, ajoutait-il, c'est lui qui m'eût aujourd'hui ramené dans le sein de l'Eglise catholique [2]. »

Cependant les députés de Genève continuaient leurs efforts

[1] De Cambis, tome I, page 431.
[2] *Année de la Visitation*, 14 avril.

pour faire échouer les démarches du coadjuteur, relativement aux affaires religieuses du pays de Gex. Toutes ses prétentions les mieux justifiées furent attaquées dans un mémoire qu'ils présentèrent au conseil du roi, et dans lequel ils protestaient en particulier contre la restitution des biens ecclésiastiques, soutenant que la république de Genève en avait joui paisiblement depuis l'an 1535, et que d'ailleurs la possession leur en avait été garantie, au moins implicitement, par le traité des Bernois avec le duc de Savoie lors de la reddition des bailliages. De plus, ils s'appuyaient sur le traité de Soleure, par lequel le roi de France s'était engagé à prendre la ville et le territoire de Genève sous sa protection. Le conseil, ayant entendu toutes ces raisons, voulut prendre du temps pour réfléchir, et ajourna indéfiniment la conclusion de cette affaire. Le coadjuteur, de retour de Fontainebleau, dut ainsi s'appliquer avec un nouveau soin à la poursuite de sa négociation, et ce n'était pas peu de chose d'avoir à la fois à combattre les manœuvres et les sophismes des députés genevois, et à stimuler l'activité des ministres et des fonctionnaires d'un ordre inférieur dont quelques-uns montraient en cette circonstance plus que de la froideur. La patience de François était soumise à de renaissantes épreuves, et il se vit forcé de prolonger encore son séjour à Paris.

Sur ces entrefaites, il fut invité par la duchesse de Mercœur à prononcer l'oraison funèbre du duc Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, son époux, et l'un des plus illustres généraux de son temps. L'empereur Rodolphe II lui avait confié en 1601 le commandement de ses armées dans la guerre contre les Turcs, et il n'avait pas craint d'attaquer, avec quinze mille hommes, Ibrahim qui en commandait soixante mille. La disette de munitions et de vivres l'ayant obligé de se retirer, il opéra sa retraite sans que l'ennemi si supérieur en forces pût l'arrêter ni l'entamer, ajoutant ainsi une belle page de plus aux annales des gloires militaires. L'année suivante, lorsque l'armée ottomane forte de cent

cinquante mille hommes venait au secours d'Albe-Royale, il la défit avec treize mille hommes et reprit cette ville. Accablé de travaux et de fatigues, il revenait en France prendre quelque repos, lorsqu'il fut attaqué à Nuremberg d'une fièvre maligne à laquelle il succomba le 16 février 1602. Cette mort jeta la duchesse de Mercœur dans une douleur dont rien ne pouvait tempérer l'excès. François de Sales fut le seul qu'elle consentit à écouter : par l'onction de sa charité et de son zèle il parvint à relever le courage de cette veuve désolée, et à lui inspirer la soumission aux adorables volontés de la divine Providence. Elle prit même assez d'empire sur son affliction pour s'occuper en personne des honneurs funèbres dûs à la mémoire de son époux. Les restes mortels de ce grand homme de guerre avaient été transportés et déposés dans l'église des Cordeliers à Nancy ; mais la duchesse voulut en outre lui faire célébrer les plus magnifiques obsèques dans l'église Notre-Dame de Paris, et, pour prononcer son oraison funèbre, personne ne lui parut plus propre que le coadjuteur. L'œuvre n'était pas sans difficulté, attendu que le duc de Mercœur avait été un des principaux chefs de la ligue, le premier à prendre les armes contre Henri III, et le dernier à faire la paix avec Henri IV. François ne crut pas pouvoir refuser. « Car, dit-il, comme mon père, mon aïeul et mon bisaïeul avaient été élevés en qualité de pages dans la maison des très-illustres et très-excellents princes de Martigues ses pères et prédécesseurs (la duchesse de Mercœur était l'unique héritière de cette famille), la duchesse me regardait comme serviteur héréditaire de sa maison [1]. » Il prononça donc, le 27 avril, l'oraison funèbre en présence de plusieurs cardinaux et prélats, d'un grand nombre de princes et princesses, de maréchaux de France, de chevaliers du Saint-Esprit, et de tout le parlement en corps. L'orateur prit sagement le parti de passer sous silence le temps que dura la guerre civile, et il s'étendit sur la période

[1] Préface du *Traité de l'amour de Dieu*.

de la vie du duc qu'il pouvait louer sans réveiller aucun fâcheux souvenir. Toujours ingénieux à profiter de chaque circonstance pour instruire ceux qui l'écoutaient, il proposa comme un modèle la piété de son héros, qui sanctifiait chaque jour par l'assistance à la messe, par la récitation du chapelet, l'office de la Vierge et l'examen de conscience matin et soir, qui ne laissait passer aucune fête solennelle de l'Eglise sans approcher des sacrements, qui, par dévotion à la Mère de Dieu choisissait le samedi pour livrer bataille aux infidèles, et témoignait publiquement son amour pour elle en visitant les églises et chapelles qui lui étaient dédiées et qu'il enrichissait de ses offrandes. Toutes les heureuses qualités du héros, sa bonté, sa modération, sa vaillance lui fournirent aussi d'éloquentes inspirations; puis, après avoir exposé ses brillants exploits contre les Turcs, il s'écriait en laissant éclater sa sympathique admiration pour le royaume très-chrétien : « Ah! que les Français sont braves quand ils ont Dieu de leur côté! Qu'ils sont vaillants quand ils sont dévots! Qu'ils sont heureux à combattre les infidèles !... C'est grand cas que la présence de ce capitaine français ait pu arrêter le cours des armes turques : je m'en réjouis avec vous, ô belle France! et loué soit notre Dieu, que de votre arsenal soit sortie une épée si vaillante, et que l'empire soit venu quêter un lieutenant général à la cour de votre grand roi, à qui c'est une grande gloire d'être le premier guerrier d'un royaume d'où sortent des princes qui, au reste du monde, sont estimés les premiers. » Voici en quels termes l'orateur montrait son héros à sa dernière heure : « Ne sachant où la mort l'attendait, il l'attendait lui-même partout; et, la voyant proche, il s'écria : Loué soit éternellement en la terre comme au ciel mon Dieu et mon Créateur! Me voici arrivé, par sa grande miséricorde, à la fin de cette vie mortelle : sa bonté ne veut pas que je reste plus longtemps parmi tant de misères. Je lui avais fait vœu d'aller à la sainte maison de Lorette pour y honorer la grandeur de sa Mère; mais, puisqu'il lui plaît, je changerai ce dessein de

mon voyage pour aller honorer au ciel celle que je désirais honorer sur la terre... Quelque temps après ces actes de sublime résignation, on lui apporta le saint Viatique. Il ne l'eut pas plutôt vu que, tout languissant et faible de corps, mais fort et ferme d'esprit, ayant plus de foi que de vie, il se jeta hors de son lit, et se prosternant en terre, il adora son Sauveur, plein de larmes, de paroles dévotes et de mouvements religieux ; il lui présente son âme, lui dédie son cœur, puis le reçoit avec toute l'humilité et la ferveur que sa grande foi lui peut suggérer en ce dernier passage [1]. »

La duchesse souhaitant de faire imprimer ce discours, François y consentit, parce qu'ainsi qu'il l'écrivait lui-même, l'oraison funèbre contenait un abrégé véritable des faits héroïques du prince, que la princesse sa veuve le désirait, et que ce désir était pour lui une loi [2]; et comme les convenances l'avaient obligé d'omettre certains faits de la vie du héros, il s'en expliquait ainsi : « Si mon affection et ma bonne volonté ne garantissaient ma sincérité et mon obéissance, la plus belle partie aurait raison de se plaindre d'avoir été omise ; mais ne pouvant dire que ce qui convenait au temps, au lieu, à l'assemblée, j'ai dû laisser à l'histoire, qui réserve des volumes entiers pour une si belle vie, de suppléer à mon défaut. »

CHAPITRE VIII

François, accusé de conspiration, conserve toute l'estime de Henri IV. Il contribue à l'établissement des Carmélites en France ; ses rapports avec M. de Bérulle. Il opère de nouvelles conversions. Son Panégyrique de saint Louis.

La réputation du coadjuteur croissant de jour en jour, les églises, les communautés de la ville, les monastères mêmes

[1] L'Oraison funèbre du duc de Mercœur vient, dans les *Œuvres complètes*, à la suite des *Sermons*.

[2] Lettre de saint François de Sales à la duchesse de Mercœur, du mois de mai 1602.

du voisinage, se disputaient le bonheur de recevoir ses instructions et ses conseils, même sur les affaires temporelles, parce qu'on savait quelle était son expérience et son habileté. Sa charité lui eût amèrement reproché de refuser une seule des demandes qui lui étaient journellement adressées, en sorte que, d'après le témoignage de la baronne de Chantal, la personne du monde qui a été informée le plus à fond de tous les faits de la vie de notre Saint, il prêcha au moins cent fois durant les six mois qu'il demeura à Paris : c'était à peine s'il pouvait trouver le temps de prendre quelque nourriture et quelque repos [1].

Un trait qui doit trouver sa place ici montrera jusqu'où allait la délicatesse de conscience du pieux coadjuteur. S'il passait auprès des monuments de toute espèce que les étrangers admirent dans la capitale des arts, François en prenait occasion d'élever plus haut encore, s'il était possible, son cœur vers Dieu. Un jour qu'il passait devant un palais décoré avec une magnificence toute royale : « Plût à Dieu, dit-il en soupirant, que je prisse autant de peine à régler les mouvements de mon âme que l'architecte a mis de soin à ce que cette résidence fût un monument achevé! Tout est parfait ici. C'est une honte pour moi que je ne me puisse défaire des taches de ma conscience, tandis que ces pierres se soient laissé si docilement tailler et polir pour parfaire et orner cet édifice. » Puis, de retour chez lui, il se donna une discipline si rude que les coups en furent entendus dans une chambre voisine de la sienne [2]. Quelle humilité!

La fête du Saint-Sacrement arriva, en cette année 1602, le 6 juin, et François se fit entendre chaque jour de l'octave dans la chaire de l'église de Saint-Benoît. Un jour qu'il se disposait à accomplir ce ministère, un gentilhomme de ses amis vint l'aborder, d'un air effrayé, et lui dire en confidence qu'on venait

[1] Déposition, art. XXXV.
[2] *Vie de Saint François de Sales*, par Longueterre, part. IX, page 425.

d'arrêter le maréchal de Biron, le baron de Luz et plusieurs autres gentilshommes, comme étant, avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, complices d'une conspiration contre l'Etat, dont l'effet eût été, en cas de réussite, de livrer Marseille au roi d'Espagne, la Provence et le Dauphiné au duc de Savoie, tandis que le maréchal de Biron se serait emparé de la Bourgogne et de la Bresse. Il ajoutait : « On a rapporté au roi que vous êtes aussi du nombre des conspirateurs, que les affaires du pays de Gex ne sont que le prétexte de votre séjour à Paris, et que dans le fait vous êtes un émissaire choisi par le duc de Savoie pour ourdir la trame de la conspiration dans notre capitale. Vos liaisons avec le baron de Luz et l'affection avec laquelle il vous a recommandé à ses meilleurs amis donnent à cette calomnie une couleur de vérité : avisez donc à votre sûreté en une si fâcheuse occurrence. »

François se contenta de remercier celui qui donnait cet avis, et il n'en monta pas moins en chaire aussitôt, sans laisser paraître sur son visage la moindre expression d'inquiétude; rien, pendant tout le temps qu'il prêcha, ne put faire soupçonner qu'il eût perdu quelque chose de sa liberté d'esprit et de sa sérénité ordinaire. Le gentilhomme, porteur de la nouvelle, fut tellement surpris de l'assurance du coadjuteur, qu'il ne put s'empêcher de lui dire après le sermon : « Eh quoi ! ce que je vous ai révélé ne vous inquiète pas? On vous accuse du crime de lèse-majesté, et vous y restez indifférent! — Je m'en troublerais, répondit le saint apôtre, si j'étais coupable, et je songerais à fuir si ma conscience me reprochait quelque chose : mais comme je suis innocent, je mets ma confiance en Dieu, et je suis si éloigné d'avoir peur, que, de ce pas, je vais trouver le roi. Dieu prendra soin de ma réputation, si elle est tant soit peu utile au bien de la religion; dans le cas contraire j'en fais volontiers le sacrifice [1]. » Il alla, en effet, aussitôt au

[1] *Année de la Visitation*, 8 juin; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, année 1602.

Louvre, où le monarque était revenu depuis six semaines. Henri IV, versé dans l'art de connaître les hommes, n'eut pas plutôt aperçu le coadjuteur qu'il le prévint avec toute la bonté qui faisait le fond de son caractère : « M. de Genève, lui dit-il, vous n'avez pas besoin de songer à vous justifier, car je n'ai jamais eu aucun soupçon contre vous ; mais je ne puis pas empêcher qu'on me fasse beaucoup de rapports. — Sire, répondit François, je ne suis pas assez intelligent dans les affaires d'Etat pour m'en mêler ; mais si j'y entendais quelque chose, et que j'eusse la volonté de m'en occuper, je ne ferais pas mon apprentissage par une action aussi noire, surtout après les bontés dont Votre Majesté m'a comblé [1]. »

Henri IV continua de s'entretenir avec François, et il sentit croître encore pour lui son admiration, de sorte qu'il ne se lassait point de faire son éloge. « Monsieur de Genève, disait-il, est vraiment un homme de Dieu, rapportant tout à Dieu, ne sachant point user de flatterie et rendant à chacun ce qui lui est dû, possédant une merveilleuse prudence et professant une modestie rare. » Un gentilhomme lui ayant témoigné sa surprise de l'entendre ainsi louer en toute occasion cet évêque savoyard : « Je l'ai en singulière estime, repartit le monarque, parce qu'il réunit toutes les vertus et n'a pas un seul défaut. Je n'ai jamais connu personne plus capable de rendre à l'état ecclésiastique son ancienne splendeur : il est doux, humble de cœur, d'une égalité d'esprit inaltérable ; il a une piété tendre sans affectation, une dévotion ardente sans scrupule ; c'est assurément l'homme le mieux fait pour extirper l'hérésie et établir solidement la religion catholique [2]. »

Ce prince, s'entretenant un jour avec le célèbre évêque d'Evreux, Duperron, le prélat lui dit : « Sire, le coadjuteur de Genève a converti facilement et en peu de temps la famille

[1] Charles-Auguste, liv. V, pages 264, 265 ; Maupas du Tour, page 179 ; l'abbé de Baudry, *loc. mox cit.*

[2] Charles-Auguste, page 266 ; Maupas du Tour, page 178 ; l'abbé de Baudry, *loc. mox cit.*

de Raconis, à laquelle j'avais travaillé si longtemps et toujours sans succès; aussi, à cette nouvelle, peu s'en est fallu que je n'aie jeté au feu tous mes livres de controverse pour m'appliquer uniquement à imiter sa douceur et ses qualités qui gagnent tous les cœurs. — Moi aussi, répliqua Henri IV, j'aime beaucoup monsieur de Genève parce qu'il ne sait point flatter. » Parole qui n'honore pas moins le monarque que le saint missionnaire.

Henri IV avait remarqué l'intime affection qui unissait le coadjuteur et Deshayes, son secrétaire, gouverneur de Montargis : « Deshayes, demanda-t-il un jour tout à coup à ce dernier, lequel aimez-vous le mieux, de moi ou de l'évêque de Genève? — Sire, répond le gentilhomme un peu troublé, je prie Votre Majesté de m'excuser; vous êtes mon roi et mon souverain, et en cette qualité, je vous dois respect et amour incomparablement plus qu'à toute autre personne que ce soit. — Laissons là le devoir, reprend le prince, je veux que vous m'avouiez franchement lequel des deux vous aimez mieux. — Sire, répond le secrétaire, je vous avoue ingénument que j'éprouve à l'égard de Monsieur de Genève une amitié plus douce et plus sensible, laquelle est au plus haut degré qui se puisse imaginer. — Je n'en suis pas fâché, réplique Henri IV; mais je veux que vous lui mandiez de ma part que je désire faire le troisième en cette amitié[1]. »

L'estime que le coadjuteur avait inspirée au roi de France était telle que ce prince aurait voulu qu'il se rendît en Angleterre pour travailler à la conversion du roi Jacques, de ce monarque si érudit, avec qui sa doctrine profonde, son éminente sagesse et sa rare capacité le rendaient plus propre que personne à traiter ce projet important, et il exprima hautement son intention d'en faire la proposition au Saint-Père. Il le sollicita en même temps, jusqu'à cinq diverses fois, de fixer sa

1 Les auteurs que nous venons de citer; le père de La Rivière, liv. III, chapitre 8, pages 245 et 249; et de Cambis, tom. I, page 426.

résidence en France, où des revenus considérables et de riches bénéfices lui étaient réservés. « Restez avec moi, monsieur de Genève, lui disait-il un jour, et je vous procurerai un meilleur établissement que celui que vous avez dans les états du duc de Savoie. — Sire, répondit François, je prie Votre Majesté de m'excuser, je ne puis accepter ses offres : car je suis marié, j'ai épousé une pauvre femme, et je ne la puis quitter pour une plus riche. Si Votre Majesté a quelque bienveillance pour moi, je ne lui demande autre chose que le rétablissement de la religion catholique et de ses églises dans le pays de Gex. — Monsieur de Genève, dit alors le roi, votre humilité vous met au-dessus de moi; je me crois au-dessus de ceux qui briguent mes bienfaits, mais je suis au-dessous de ceux qui les refusent[1]. » Ce fut en vain que Henri IV employa, pour lui faire agréer des offres si obligeantes, les personnes qu'il savait avoir le plus d'ascendant sur son esprit, entre autres Deshayes, son intime ami, la duchesse de Mercœur, la princesse de Longueville : la constance et l'humilité du saint apôtre n'étaient pas de celles que la considération des avantages temporels les plus considérables pût faire fléchir, et il répondait toujours avec modestie que la volonté bien constatée de Dieu était qu'il se dévouât à son service dans le diocèse de Genève, et non ailleurs. Henri IV voulait cependant faire agréer à tout prix au coadjuteur un témoignage palpable de son estime et de sa royale bienveillance, et il lui fit expédier par son trésorier le brevet d'une pension considérable qui suppléerait à la modicité des revenus de sa coadjutorerie. A cette nouvelle François se trouva dans l'embarras : d'une part il craignait de blesser un prince qui le comblait de tant de marques d'amitié; et, d'une autre, il considérait que le duc de Savoie ne l'eût pas vu de bon œil toucher une pension d'un souverain étran-

1 Déposition du seigneur de Charmoisy; Déposition de sainte Chantal, art. 45; de Cambis, tome I, page 430; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, *ubi supra*.

ger, d'un souverain surtout avec lequel le duc était loin d'être en très-bonne intelligence. Dans cette perplexité François imagina un expédient qui honore également son désintéressement et sa prudence: « Sire, écrivit-il au roi, je remercie de tout mon cœur Votre Majesté du souvenir qu'elle a daigné avoir de ma petitesse. J'accepte, oui, j'accepte avec un très-grand plaisir votre royale libéralité; mais vous me permettrez, Sire, de vous parler franchement : grâces à Notre-Seigneur, je suis maintenant dans une telle situation que je n'ai point besoin de cette pension. C'est pourquoi je supplie très-humblement Votre Majesté d'avoir pour agréable qu'elle me soit conservée entre les mains de votre trésorier, pour m'en servir quand j'en aurai besoin. » Quand le roi eut lu cette lettre, il se sentit un instant combattu entre la contrariété de voir repousser le don de sa munificence et le ravissement que lui causaient des sentiments si beaux : enfin il s'écria qu'il n'avait jamais vu personne assaisonner un refus avec plus de grâce que M. de Genève [1].

Dans le même temps, Mme Acarie, cette femme de l'éminente sainteté de laquelle nous avons eu déjà l'occasion de parler, avait formé le projet de doter la France d'un ordre qui, renouvelé par sainte Thérèse, édifiait l'Espagne et l'Italie, toutes remplies de la renommée de ses vertus, de l'ordre du Carmel. Mme Acarie en avait fait parler à la duchesse de Longueville, qui, douée d'une profonde et zélée piété, s'était empressée d'adopter ses vues. En conséquence cette princesse convoqua le coadjuteur de Genève avec les hommes les plus distingués de la capitale par leur science et leur piété, afin de délibérer sur l'opportunité de l'introduction des Carmélites en France, et sur les moyens de l'exécuter. L'assemblée, qui se composait des abbés de Bérulle et de Bretigny, du prieur

[1] Recueil des *Lettres* de saint François de Sales; Camus, *L'Esprit de saint François de Sales*, part. IV, sect. 16; dom Jean de Saint-François, page 451; l'abbé de Baudry, mémoires, etc., *ubi supra*.

des Chartreux, dom Beaucousin, et des docteurs Duval et Gallemant, après avoir employé plusieurs séances à examiner cette grande entreprise, acquit l'évidence que ce dessein venait du ciel, et qu'il était très-propre à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, ainsi que le coadjuteur l'écrivit dans son rapport adressé au Saint-Siége [1]. Il ne restait qu'une difficulté, c'est qu'il ne paraissait pas possible de faire venir des pères Carmes de la réforme de sainte Thérèse pour gouverner ce monastère; mais la difficulté fut levée par l'exemple de ce qui venait de se passer à Rome, où un monastère du même ordre avait été mis sous la conduite d'un père de la congrégation de l'Oratoire, et l'on fit choix de trois ecclésiastiques aussi vertueux que savants et expérimentés. Il fut ensuite résolu que la princesse Catherine d'Orléans, duchesse de Longueville [2], solliciterait l'autorisation du roi, qu'on demanderait celle de l'évêque de Paris [3], et qu'on écrirait au Saint-Siége pour obtenir les lettres apostoliques nécessaires pour l'érection canonique de l'établissement. L'autorisation royale fut promptement accordée, et comme le consentement de l'évêque n'était l'objet d'aucun doute, il ne restait plus qu'à obtenir celui du Souverain Pontife.

Le Pape, ayant reçu sur cette affaire les requêtes du coadjuteur de Genève et de plusieurs grands personnages, tint une congrégation de seize cardinaux; à la suite de la délibération il autorisa par un bref l'érection des monastères des filles de Sainte-Thérèse à Paris et dans toute l'étendue de la France. On fit donc venir aussitôt des Carmélites d'Espagne à Paris, où elles arrivèrent le 14 octobre 1604; on y travaillait avec activité à l'achèvement de leur monastère, dont elles prirent définitivement possession le 24 août suivant. De la capitale leur institut se répandit dans les principales villes du royaume,

[1] Recueil des *Lettres* du Saint, tome V, page 398, de l'édit. Migne.
[2] Cette princesse ne voulut jamais se marier, afin de s'adonner tout entière aux œuvres de charité.
[3] On sait que le siége de Paris ne fut érigé en archevêché qu'en 1623.

produisant partout les plus grands fruits de bénédiction [1]. Mme Acarie embrassa elle-même cet ordre; elle y fit profession en 1614, et prit, comme nous l'avons dit, le nom de sœur Marie de l'Incarnation; Dieu appela cette âme d'élite à lui le 18 avril 1618, et elle a été béatifiée, en 1791, par le Pape Pie VI.

Les conférences qu'avait amenées le projet d'érection des maisons de religieuses Carmélites en France avaient donné au coadjuteur de Genève et à M. de Bérulle occasion de s'apprécier et de se prendre mutuellement en vénération. François assurait que M. de Bérulle était un des esprits les plus clairs et les plus nets qu'il eût rencontrés [2]; il s'ouvrit à lui sur le projet qu'il avait formé de fonder une congrégation de prêtres, à l'imitation de ceux de saint Philippe de Néri, et qui serait vouée à l'éducation du clergé, et il lui fit le récit des commencements de la Sainte-Maison de Thonon dont les prêtres suivaient avec toute l'exactitude possible les règles données par saint Philippe à la congrégation de l'Oratoire de Rome. Alors M. de Bérulle lui révéla que depuis longtemps il mûrissait un semblable dessein, mais conçu sur un plan beaucoup plus vaste, et que son désir était d'établir à Paris une congrégation de l'Oratoire qui pût étendre ses branches par toute la France, et former partout des prêtres entièrement dévoués à la gloire de Dieu et à la sanctification du prochain. François applaudit beaucoup à ces vues si conformes aux siennes. M. de Bérulle, pénétré de respect et d'admiration pour les vertus du saint apôtre, et particulièrement pour sa mansuétude angélique [3], essaya de le retenir à Paris pour le mettre à la tête de la nouvelle congrégation; mais François ne pouvait, à cause de ses fonctions de coadjuteur, accepter cette charge qui eût exigé sa résidence à Paris, et, d'un autre

[1] De Cambis, tome I, page 415.
[2] Le père La Rivière, livre III, chap. 8, page 249.
[3] Déposition de sainte Chantal, art. XXXVII.

côté, pour mener à bonne fin une œuvre aussi importante, M. de Bérulle lui paraissait l'homme désigné par la Providence [1].

Tout en s'occupant ainsi de contribuer de toute la puissance de son zèle et de son habileté aux travaux que conseillait l'intérêt de la religion, François continuait d'annoncer la parole sainte, que Dieu faisait fructifier d'une manière visible. Un jour qu'il prêchait dans l'église d'un monastère, il lui arriva de se troubler, et, pour se tirer d'embarras, il se jeta dans une digression sur une matière de controverse qu'il traita du reste avec une force et une solidité extraordinaire. Une personne ayant remarqué cet écart du plan du discours et le mouvement qui entraînait le prédicateur ne put s'empêcher de dire assez haut pour être entendue de ses voisins : « En ce moment-ci, ce n'est plus M. de Genève qui parle, c'est l'Esprit-Saint qui parle par sa bouche, et quelque fait éclatant prouvera bientôt la vérité de ce que je dis [2]. » Cette affirmation fut justifiée par l'évènement, car, après le sermon, une dame hérétique d'une haute naissance, convaincue et touchée par les arguments du prédicateur, vint lui demander à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

Une autre fois, c'était une dame de la cour, non moins distinguée par la noblesse de son origine que par son esprit et sa beauté, mais infatuée des plaisirs et des vanités du siècle, et se plaisant, comme les héroïnes des romans pour lesquels elle avait une véritable passion, à se faire adorer des jeunes seigneurs qu'elle attirait sur ses pas. C'était là certainement pour l'homme de Dieu une conquête pour le moins aussi difficile que celle d'une âme abusée par une longue hérésie. Cette dame évaporée, ayant assisté à l'un des sermons de l'apôtre du Chablais, en fut si touchée qu'elle vint, le lendemain, fondant en larmes, le supplier de prendre soin de son âme. L'homme de Dieu, l'ayant accueillie avec bonté, examina avec soin les

[1] Germain Habert, abbé de Cerisy, *Vie* du cardinal de Bérulle.
[2] Charles-Auguste, liv. V, page 268.

dispositions de la nouvelle pénitente ; il fut charmé de la douceur et de la bonté de son caractère, mais craignant les suites d'un naturel facile et engageant : « Je vois bien, ma chère fille, lui dit-il, que vous n'arriverez jamais à Dieu sans intermédiaire, mais vous arriverez à lui à l'aide des créatures. » Puis, pour aplanir les difficultés de son acheminement dans la voie indiquée, il lui donna les plus salutaires conseils, il lui traça un plan de vie, et, comme cette dame se conformait avec docilité aux instructions qu'elle recevait, elle triompha complètement des dangers de sa position et des faiblesses de son caractère et de son imagination. Aussi la vit-on bientôt donner l'exemple de toutes les vertus au milieu de la cour. Et ce ne fut point là une des œuvres les moins belles du saint missionnaire. Il connaissait à merveille, quand il la commença, toutes les difficultés de cette entreprise ; mais il savait que la charité appuyée sur la grâce triomphe de tous les obstacles. « Je me suis principalement attaché à cette dame, disait-il ensuite, parce que je connaissais en elle des humeurs et des inclinations tellement contraires les unes aux autres que si elle fût tombée en des mains peu expérimentées, elle eût couru risque d'être trompée et de tromper les autres [1]. » Une autre personne, d'un caractère à peu près semblable, et que ne distinguaient pas moins sa naissance et son esprit, lui ayant témoigné un jour, après l'avoir entendu dans la chaire, le désir d'embrasser la vie religieuse, pour laquelle elle ne dissimulait pas qu'elle éprouvait toutefois encore en elle-même des oppositions : « Je ne voudrais pas, lui répondit-il, mettre seulement un grain de blé dans la balance pour vous faire religieuse : je ne désire que vous aider à devenir une bonne chrétienne. » François n'en continua pas moins de la diriger, en la laissant libre de suivre les inspirations que Dieu lui suggérerait. Avançant de plus en plus dans les voies de la ferveur, elle mûrit d'elle-même son premier dessein, l'accomplit de son

[1] De Cambis, tome I, pages 421, 422.

propre gré, et se fit dans son monastère une grande réputation de sainteté.

Le 15 août, François prêcha, dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, sur la triomphante entrée de Marie au ciel. Le trésor de cette paroisse conservait, suivant *l'Année de la Visitation*, le texte autographe de ce sermon enfermé dans un coffre de vermeil. Le panégyrique de saint Louis, que le coadjuteur prononça le 25 août dans l'église des Jésuites de Paris, qui était dédiée à ce grand monarque, ne fut pas moins goûté que ses autres sermons [1].

CHAPITRE IX

Après avoir obtenu les concessions demandées pour le pays de Gex, François quitte Paris. Jubilé de Thonon. Mort de Claude de Granier, évêque de Genève.

François, au milieu de ses occupations et de ses succès, n'avait point négligé la principale affaire qui l'avait appelé à Paris, c'est-à-dire le rétablissement de la religion catholique dans le pays de Gex. Il avait à lutter contre beaucoup d'obstacles, et un nouvel incident vint encore retarder la réalisation de ses vœux. Le baron de Luz, gouverneur de la Bourgogne et, par suite, du pays de Gex, avait été enfermé dans une prison, comme étant fortement impliqué dans la conspiration du maréchal de Biron dont nous avons parlé ci-dessus [2], et les efforts du saint coadjuteur ne pouvaient aboutir tant que le gouverneur de la Bourgogne ne serait pas élargi ou remplacé. Mais la franchise avec laquelle cet officier dévoila au

[1] *Année de la Visitation* 15 et 25 août. — Les premiers éditeurs de la collection des Sermons de l'évêque de Genève disent avoir collationné celui de l'Assomption sur le manuscrit autographe communiqué par M. le comte de Sales, ambassadeur de Sardaigne à la cour de France. Peut-être le Saint en fit-il double copie.

[2] Au chapitre VIII, page 31.

roi Henri IV ce qu'il savait de la conspiration satisfit tellement ce prince qu'il lui rendit ses bonnes grâces et le confirma dans ses charges. François se réjouit de cet évènement qu'il regardait comme étant favorable au succès de sa mission, et en cela il ne se trompait point. En effet, le roi chargea le baron de Luz, qui retournait dans son gouvernement, de rétablir l'exercice de la religion catholique dans toutes les localités du pays de Gex, où les catholiques seraient en nombre suffisant, en l'invitant toutefois à procéder avec certains ménagements qu'il croyait nécessaires pour ne pas irriter les calvinistes, comme il arriverait, par exemple, si l'on érigeait un trop grand nombre de paroisses à la fois. Ce fut dans ce sens qu'il écrivit aussi au parlement de Dijon; il proclama par un acte public qu'il prenait sous sa protection spéciale tous les ecclésiastiques du Bugey, du Valromey et du bailliage de Gex, et il voulut annoncer lui-même au coadjuteur les mesures qu'il venait d'ordonner dans une lettre qu'il lui adressa le 17 octobre 1602, et dans laquelle il l'invite à envoyer dans cette contrée le nombre de pasteurs et de gens d'église que lui indiquerait le baron de Luz, lesquels doivent être d'une vie exemplaire, propre à servir d'instruction, des hommes de paix et de charité qui n'entrent en dispute et en querelle avec aucun [1]. Le baron de Luz écrivit sur le même sujet au saint apôtre qui s'empressa de lui répondre que l'évêque de Genève se tenait tout prêt avec ses coopérateurs pour arborer la Croix et en publier les mystères dans tous les lieux qui leur seraient assignés, et qu'il attendait que le baron lui indiquât un jour pour se rencontrer avec lui. « Je prendrai, ajoutait-il, le plus d'instructions que je pourrai des particularités requises pour ce tant signalé commencement d'une œuvre de laquelle la gloire, étant toute en Dieu comme à sa source, doit néanmoins verser beaucoup d'honneur sur vous, qui êtes le principal instrument duquel il s'est voulu servir. »

[1] Cette Lettre d'Henri IV fait partie du recueil des *Lettres* de saint François de Sales.

D'un autre côté, François avait reçu de Rome ses bulles, au nombre de cinq, et datées du 15 juillet 1602. Par la première, le Pape Clément VIII lui conférait l'évêché de Nicopolis, *in partibus infidelium*. La seconde l'instituait coadjuteur perpétuel et irrévocable de Claude de Granier dans le gouvernement et l'administration de l'église de Genève, pour le spirituel et le temporel. Le Saint-Père lui donnait par la troisième bulle les provisions de l'église de Genève, et l'établissait évêque de ce diocèse, à dater du jour où Claude de Granier aurait cessé de quelque manière que ce fût, de gouverner cette église. Par la quatrième il lui accordait dispense, à l'effet de pouvoir, même après avoir reçu la consécration épiscopale, retenir la prévôté de la cathédrale de Genève, ainsi que l'église paroissiale du Petit-Bornand, et cela tant qu'il aurait la charge de coadjuteur. Enfin la cinquième bulle lui assignait une pension annuelle à prendre sur les revenus de la mense épiscopale de Genève et consistant en la quatrième partie des revenus de cette Eglise.

Ayant d'ailleurs amené à une heureuse conclusion, comme nous venons de le voir, les affaires de la religion dans le pays de Gex, François de Sales que l'état de plus en plus souffrant de Claude de Granier obligeait de se faire sacrer sans délai, se mit en devoir de retourner à Annecy. Durant son séjour à Paris, on avait célébré avec beaucoup de pompe et de solennité le Jubilé à Thonon. Quoique le saint apôtre n'y eût point été présent, comme cette manifestation de la dévotion de tout un peuple était une suite des travaux du nouvel évêque, notre récit serait incomplet si nous la passions sous silence.

A cette époque, ce n'était point encore l'usage que le Jubilé séculaire, célébré à Rome, s'étendit à toute la chrétienté. Quelquefois seulement cette faveur était accordée extraordinairement à certaines villes. Le père Chérubin, étant à Rome en l'année 1600, obtint du Pape qu'elle serait accordée à la ville de Thonon, si la demande en était faite par une des princesses de Savoie. Ce zélé religieux en écrivit aussitôt à Turin,

et la jeune princesse Marguerite, fille du duc, adressa au Souverain Pontife sa supplique qui fut immédiatement exaucée. Le Pape accordait à la ville de Thonon un Jubilé de deux mois [1].

Le duc de Savoie, résolu de ne rien négliger pour rendre magnifique la solennité du Jubilé qu'on venait d'obtenir, fit présent à l'église Saint-Hippolyte de douze beaux calices avec plusieurs riches ornements, et donna de plus deux mille écus d'or pour le luminaire et les autres dépenses [2]. L'évêque de Genève tint à honneur de présider lui-même aux cérémonies, et, accompagné d'un grand nombre de prêtres et de religieux qu'il amenait pour prêcher et recevoir les confessions des pénitents, il fit son entrée à Thonon, portant un chapelet à son cou, en témoignage de sa dévotion pour l'auguste Mère de Dieu [3]. Ce fut le 25 mai que se fit avec la plus grande pompe l'ouverture du Jubilé. L'évêque s'étant rendu avec le président du sénat de Savoie, M. de Bavoz, devant l'église Saint-Hippolyte, ce dernier fit d'abord lire à haute voix la commission qu'il avait reçue de mettre la Sainte-Maison de Notre-Dame de Compassion en possession du prieuré de Saint-Hippolyte de Thonon ; puis, l'évêque fit lire par le père Chérubin deux bulles du Pape, dont l'une érigeait la Sainte-Maison, dont nous avons parlé ailleurs [4], et l'autre accordait à tous ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame de Compassion l'indulgence du Jubilé. Cela fait, le prélat, revêtu de ses habits pontificaux, et accompagné d'un clergé très-nombreux, alla ouvrir avec un petit marteau d'argent la porte de l'église, donnant ainsi le signal de l'ouverture du Jubilé, car on avait voulu observer à Thonon les cérémonies qui se pratiquent à Rome en semblable occurrence. Ces formalités s'accomplissaient en présence du gouverneur

[1] *Missions des Capucins*, liv. IV, page 68 ; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome II, pages 355 et 356.
[2] Formant environ trois mille sept cent soixante francs de notre monnaie.
[3] Le père Constantin de Magny, *Vie de Claude de Granier*, page 231.
[4] Au tome I, liv. IV, chapitre XI, pages 423 et suiv.

de Savoie, les commissaires du duc, les députés du sénat et de la chambre des comptes, les diverses autorités de la ville, et d'une affluence immense de peuple, où se trouvaient, assure-t-on, plus de vingt mille âmes ; au bruit des concerts de musique, des fanfares, des trompettes, des carillons, des cloches, des décharges de mousqueterie, auxquelles se joignait le retentissement de l'artillerie du château des Allinges, qui alla porter à Genève et dans tous les environs la nouvelle de ce triomphe pacifique. Puis, selon le pouvoir qui lui en était conféré par la bulle, Mgr de Granier, procédant à l'érection canonique de la Sainte-Maison, lui annexa et unit à perpétuité l'église de Saint-Hippolyte, sous le titre de Notre-Dame de Compassion ou des Sept-Douleurs[1]. L'évêque consacra le grand autel sous le vocable de Notre-Dame de Compassion, et quatre autels dans quatre chapelles dédiées à saint Hippolyte martyr, autrefois patron de l'église, à saint Benoît, à l'ordre duquel appartenait anciennement le prieuré de Saint-Hippolyte, à saint Claude et à saint François d'Assise. Il bénit et posa au-dessus du grand autel un excellent tableau de Marie transpercée de sept glaives, et l'on fit ensuite graver en lettres d'or sur le grand arc de la voûte de l'église ces pieuses paroles qui souvent avaient servi de texte aux sermons du père Chérubin : *Gaude, Maria Virgo; cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo*[2].

Le lendemain 26 mai, fête de la Pentecôte, l'évêque de Genève célébra pontificalement la messe ; le père Chérubin prêcha à l'évangile et à l'issue de l'office.

L'ouverture du Jubilé étant ainsi faite, on y vit accourir de la Savoie, de la Franche-Comté, de la Bresse, du Bugey, du Lyonnais, de la Bourgogne, de Milan, de la Suisse, de l'Allemagne, et d'autres contrées une foule prodigieuse de pèlerins, appartenant à toutes les classes de la société, depuis les plus

[1] Procès-verbal du président de Bavoz, du 25 mai 1602; Procès-verbal de François de Chissé, vicaire général de l'évêché de Genève du 7 septembre de la même année.

[2] L'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 375 et suiv.

humbles jusqu'aux plus relevées. Le nombre de ces fervents pèlerins monta jusqu'à trois cent mille, et l'on y comptait un grand nombre de dames de qualité, de grands seigneurs et des princes. Ils arrivaient par processions de mille, deux mille et même quatre mille, marchant avec un grand ordre, accompagnés de prêtres et de religieux avec leurs ornements sacrés, et faisant porter devant eux la Croix ou un étendard représentant la Passion du divin Rédempteur des hommes qu'ils suivaient en chantant des hymnes et des cantiques. On en compta jusqu'à cent soixante. La ville de Genève se trouvant sur le chemin de plus de quarante de ces processions, elles traversèrent résolument cette ville à qui elles donnaient ainsi le spectacle d'une piété ferme et courageuse, sans que les hérétiques osassent exiger d'eux autre chose que de reployer leurs bannières et voiler leurs Croix. Au nombre de ces dernières, était celle de Nantua, qui fut celle qui se présenta d'abord ; puis passèrent celles de Belley, Montluel, Lyon, etc. Nous croyons qu'on lira avec intérêt les détails que nous avons recueillis sur la procession de Saint-Claude, la dernière qui put obtenir de traverser la capitale de l'hérésie.

Cette procession fut sans doute une de celles qui se firent le plus remarquer : celui qui portait le grand étendard où la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ était représentée, allait en tête, précédé de deux acolytes en surplis, le cierge en main; il était suivi de neuf cents personnes vêtues d'habits blancs, avec un gros chapelet où pendait un Crucifix, tenant en main un bourdon de pèlerin. Soixante prêtres ou religieux, tous vêtus de chappes très-riches, ayant entre leurs mains des reliquaires, des calices et des vases très-précieux qu'on avait tirés du trésor de l'abbaye de Saint-Claude, marchaient ensuite et étaient suivis de la noblesse de Saint-Claude, et d'une grande foule de peuple de l'un et de l'autre sexe. Cette pieuse procession arriva sur le soir à la porte de Genève avec les Croix, les bannières et les cierges en main, et en chantant les litanies de la sainte Vierge; elle demanda le logement et le passage par la ville :

on lui accorda l'un et l'autre, à condition que l'on ne produirait point les signes extérieurs du catholicisme et que l'on ne chanterait point. Elle entra en bel ordre dans la ville, d'une manière dévote et très-édifiante jusqu'à une place publique, où il fallut se séparer pour prendre des billets de logement que les pèlerins payaient.

La maison où logea celui qui portait l'étendard fut, toute la nuit, remplie de monde; chacun voulait voir ce précieux et sacré étendard qui était d'une très-belle et très-riche broderie, et qui représentait la Passion de Jésus-Christ d'une manière si vive et si touchante qu'il n'était pas possible de le contempler sans se sentir ému de dévotion et de piété. Ce fut un spectacle admirable de voir les protestants qui se jetaient en foule à genoux, et se prosternaient en terre, les larmes aux yeux, pour le révérer; ils en approchaient pour le baiser avec autant de respect et autant de componction de cœur que l'eussent pu faire de vrais catholiques.

Il n'y a que Dieu qui puisse savoir les bons effets que produisirent dans leurs âmes le zèle et la dévotion des catholiques, dont les mouvements se communiquèrent si bien au cœur du peuple de Genève, qu'on y vit souvent des gens qui pleuraient, d'autres qui se frappaient la poitrine, et s'écriaient que les catholiques étaient bienheureux d'avoir de si touchantes cérémonies. Les ministres s'inquiétèrent de ces élans de la foule; ils remontrèrent aux magistrats que si l'on continuait à laisser entrer dans Genève ces processions, elles feraient sur l'esprit du peuple des impressions qu'on aurait bien de la peine à effacer. Et dès lors on refusa le passage à celles qui le demandèrent [1].

Les processions n'en continuaient pas moins de couvrir tous les chemins qui conduisaient à Thonon : à la porte de cette ville elles y trouvaient pour les recevoir la procession des Pénitents bleus de Notre-Dame de Compassion qui les

[1] L'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 390 et suiv.

conduisait à l'église, où une centaine de confesseurs qui siégeaient au saint tribunal dès le matin jusqu'à une heure très-avancée de la nuit se tenaient toujours prêts à entendre les pèlerins. Les instructions étaient données par seize prédicateurs, et elles étaient faites quatre fois le jour, et plus, selon le besoin.

On comprend que des manifestations aussi éclatantes du zèle catholique ne pouvaient être vues de bon œil par les calvinistes. Les Genevois et les Bernois essayèrent tous les moyens possibles d'arrêter ou d'entraver ce mouvement, soit en employant l'arme de la raillerie et des injures, comme ils firent en affichant de toutes parts un écrit impie et calomnieux où le Jubilé était tourné en ridicule; soit en voulant affamer toute cette immense population concentrée dans Thonon, par la défense qu'ils publièrent d'y transporter des vivres; soit même, assure-t-on, par la peste, car ils firent jeter dans la ville et ses environs des matières propres à corrompre l'air et répandre l'infection. Mais la sagesse et la prudence du gouverneur et du duc de Savoie avaient pourvu à tout. Par les soins du premier, la ville avait été parfaitement approvisionnée de tout ce qui est nécessaire à la vie; et par les ordres du second des vivres étaient abondamment distribués aux pauvres et aux pèlerins. En outre, pour éviter toute surprise de la part des ennemis du dehors, le gouverneur avait fait mettre des corps-de-garde aux portes de la ville, dans toutes les places publiques, sur le port du lac, et devant l'église de Notre-Dame de Compassion; et outre les sentinelles avancées, il en fit placer dans les clochers et sur le haut des tours, pour découvrir la nuit ce qui se passait sur le lac et sur le chemin de Genève.

Grâce à toutes ces précautions, les exercices du Jubilé purent se produire en paix et avec un succès presque incroyable. Plus de six cents hérétiques venus de divers pays et six ministres abjurèrent l'hérésie; des religieux apostats eurent le bonheur de se reconnaître et de rentrer dans leur profession; les prières de l'Eglise délivrèrent un grand nombre de pos-

sédés ; on vit s'opérer des réconciliations entre des ennemis dont plusieurs couvaient depuis longtemps dans leur cœur des projets homicides ; il se fit de nombreuses restitutions de biens ou d'argent mal acquis ; les soldats de la garnison semblaient vouloir rivaliser de zèle avec les missionnaires dont ils secondaient par leurs prières et leurs discours les infatigables travaux pour la conversion de l'hérésie, de l'impiété, et du vice; les noms de quatre-vingt-mille étrangers s'ajoutèrent à la confrérie de Notre-Dame de Compassion, et l'église de Thonon vit jusqu'à cent-soixante-deux mille communions [1].

Si le Jubilé atteignit de si magnifiques résultats, c'est qu'il plut à la Providence d'y manifester visiblement à diverses fois sa miséricordieuse protection. La fille dangereusement malade d'un gentilhomme, ayant obtenu de sa mère, à force de sollicitations, de se faire transporter à Thonon pour participer aux grâces qui s'y conféraient, fut subitement guérie au moment de son entrée dans la ville. Une barque qui portait quatre-vingt-six pèlerins, ayant été assaillie par une horrible tempête, les pèlerins qui, toute une nuit, avaient lutté contre la fureur des vagues, n'attendaient plus que la mort : la pensée leur vient de faire un vœu à Notre-Dame de Compassion, et ils touchent aussitôt le rivage. A peine les pieux voyageurs ont-ils mis pied à terre que la barque s'ouvre et s'engloutit, comme pour constater que ces hommes devaient leur salut à l'auguste Marie. Un incrédule qui faisait des saintes solennités du Jubilé la matière de ses railleries en causant avec deux autres personnes est frappé par la foudre, tandis que ces deux dernières restent saines et sauves. Un particulier, qui s'opposait à l'établissement de la Sainte-Maison de Thonon, voit sa raison s'affaiblir au point de faire craindre qu'il n'en perde complètement l'usage; mais il confesse et répare sa faute par un sincère et profond repentir, et il est aussitôt guéri [2].

[1] Le père Constantin de Magny, *Vie de Claude de Granier.*
[2] Idem, *ibid.;* et *Lettre* de Mgr de Granier *au Pape.*

« Les fruits que la Savoie, la Bourgogne, le Dauphiné, la Suisse et les autres provinces voisines ont retirés de ce Jubilé, écrivait l'évêque de Genève au Pape [1], sont si grands que je ne puis les exprimer. Je puis assurer une chose, c'est que tous ceux qui sont venus à Thonon ont avoué que ce Jubilé a été un miracle continuel depuis son commencement jusqu'à sa fin. »

Les offrandes faites à l'église de Thonon s'élevèrent à plus de vingt mille écus d'or [2]. Prélèvement fait sur cette somme des dépenses du Jubilé qui restaient à payer, on employa environ dix mille écus d'or à racheter de la ville de Fribourg les biens-fonds du prieuré de Saint-Hippolyte, que les syndics de Thonon lui avaient hypothéqués; une autre somme considérable fut réservée pour payer le prix de divers biens ecclésiastiques vendus par les Bernois dans plusieurs paroisses du Chablais, et dont on recouvra ainsi la possession. Le reste fut donné à des négociants pour le faire valoir au profit de la Sainte-Maison [3].

Trois semaines environ s'étaient écoulées pendant que Claude de Granier s'appliquait ainsi à régler les affaires et les intérêts de la religion dans le Chablais, lorsque, le 15 août, il fut attaqué d'une dyssenterie accompagnée de fâcheux symptômes. Le prélat, comprenant dès les premiers moments toute la gravité de son mal, annonça qu'il n'en guérirait pas et se fit apporter le saint Viatique. Il voulut ensuite être transporté dans le château de Polinge, qui appartenait à l'abbé François de Chissé, son vicaire général et son neveu. Ne s'occupant plus que de son éternité, il se fit donner une seconde fois le saint Viatique, puis reçut avec la plus grande ferveur l'Extrême-Onction, et il termina ainsi saintement sa vie le 17 septembre. Il n'avait pas eu à prendre soin d'écrire un testament, car il

1 Lettre du 14 août 1602.
2 Formant environ soixante-treize mille six cents francs de notre monnaie.
3 L'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, page 401; le père Fidèle de Talissieux, *Missions des Capucins*, liv. IV, page 82.

ne se trouva, après son décès, que six sous dans sa maison, et le prix qu'on retira de la vente de ses meubles, de ses livres, et des ornements de sa chapelle, fut au plus suffisant pour payer ses dettes. On transporta son corps à Annecy, où il fut enseveli dans l'église de Saint-François d'Assise [1].

CHAPITRE X

Lettres de François à Henri IV pour le rétablissement de la religion dans le pays de Gex. Sa lettre aux Filles-Dieu de Paris.

François de Sales, revenant de Paris, se trouvait à Lyon lorsqu'il apprit la mort de son évêque. Dans cette douloureuse circonstance, et à la vue du pesant fardeau dont il allait se charger, le saint coadjuteur, selon sa coutume, recourut à l'auteur de toutes grâces, et son premier sentiment fut celui d'un dévouement absolu de son âme, de son cœur, de toute sa vie au service de Dieu et des âmes dont le soin lui était désormais confié. Cet acte d'un parfait sacrifice de tout son être pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, il l'accomplit avec une énergie et une ferveur si grande qu'il en conserva tout le reste de ses jours le sentiment aussi vif, aussi ardent qu'au moment même où il le faisait. Mais la frayeur qu'il ressentait en réfléchissant à la responsabilité attachée à la dignité épiscopale était tempérée par une solide confiance en la suave miséricorde du Sauveur des hommes : « Mon élévation, disait-il, n'est pas mon ouvrage, c'est celui de la Providence; aussi j'en ai déposé toutes les charges entre les mains de Dieu. Je suis l'évêque de sa paternelle bonté et de la soigneuse charité de mes amis. Cette pensée me rend le fardeau plus léger, comme elle m'oblige aussi à rendre à Dieu et au prochain amour pour amour et zèle pour zèle [2]. »

[1] L'abbé de Baudry, Manuscrits.
[2] Déposition de sainte Chantal, art. XXVII; *Année de la Visitation*, 18 septembre.

Plein de ces grandes pensées, le saint apôtre se rendit de Lyon à Annonay pour recevoir les conseils et la bénédiction de Pierre de Villars, qui, en qualité d'archevêque de Vienne, avait été le métropolitain de l'évêché de Genève [1]. Il avait cédé ce siége en 1599 à son frère Jérôme de Villars, et il vivait retiré partageant son temps entre la prière, le soin de la conversion des hérétiques, l'étude et le service des pauvres. François professait pour ce prélat une profonde estime que justifiait le zèle ardent qu'il avait constamment déployé dans les fonctions épiscopales. Il prêchait fréquemment la parole de Dieu, se plaisait à catéchiser les enfants et les ignorants, tenait lui-même des conférences à son clergé pour le former à la piété et à la science, et on le savait très-versé dans la théologie et dans la connaissance des voies spirituelles. C'est ainsi qu'il mettait lui-même en pratique cette maxime qu'il aimait à répéter, « qu'un évêque doit être chaque jour à l'autel, très-souvent en chaire, jamais dans les sociétés et les divertissements publics. » Afin de mettre le vénérable archevêque à même de le connaître plus à fond et de lui donner des conseils plus appropriés à ses vrais besoins, il le pria d'entendre sa confession générale. Le prélat fut tellement édifié de l'humilité et de la pureté de l'âme de son angélique pénitent qu'il ne put s'empêcher de s'écrier que « cette confession lui servirait toute sa vie de sujet de confusion [2]. »

François retourna d'Annonay à Lyon, et de là il se rendit dans le pays de Gex, afin d'y procéder au rétablissement du culte catholique. Le baron de Luz s'y rendit de son côté ; mais le nouveau prélat ne put obtenir de lui que le rétablissement de trois paroisses, où ils mirent trois curés. François nomma curé de Gex son vertueux cousin, le chanoine Louis de Sales, qui remplit cette charge à ses propres frais. Surpris et peiné

[1] Cambis, tome I, page 489, 706 ; tome II, page 67. — Ce Pierre de Villars était oncle de celui qui fut évêque de Mirepoix.
[2] Le père de La Rivière, liv. III, chap. 10.

que ce qu'il avait obtenu se réduisit à si peu, le saint apôtre s'en plaignit dans une lettre au roi Henri IV, en ces termes : « Conformément à la volonté que Votre Majesté m'en avait déclarée, j'ai été au bailliage de Gex, et j'y ai établi des ecclésiastiques pour le saint exercice du culte catholique dans les lieux que le baron de Luz m'a assignés. Ces lieux ne sont qu'au nombre de trois, nombre bien au-dessous de mon espérance, laquelle se fondant sur la grandeur de la piété qui reluit en la couronne de Votre Majesté n'aspirait à rien moins qu'au tout. J'espère néanmoins encore, et la bonté du commencement que je vois m'invite toujours plus d'en désirer le progrès et le complément que le Souverain Pontife me commande aussi d'attendre de la justice, bonté, équité et zèle de Votre Majesté. Oui, je suis plein d'assurance que cette main royale qui ne laisse aucun de ses ouvrages imparfait, ne tardera pas d'apporter à celui-ci la perfection que le Saint-Siége en attend, que votre édit de Nantes promet, et que je lui demande très-humblement. » Le roi de France fit droit à la requête de François de Sales, qui fut autorisé à rétablir la religion catholique en deux autres paroisses. « Sire, écrivait le saint apôtre à Henri IV, dans une lettre qu'il lui adressa pour lui exprimer sa gratitude, après avoir rendu gloire à Dieu pour l'érection de deux nouvelles paroisses, j'en remercie la providence royale de Votre Majesté, de la piété de laquelle ces pauvres peuples ont reçu ce bien infini ; je dis infini, parce qu'il regarde le salut éternel, non-seulement de ces paroisses, mais encore de plusieurs autres, qui, excitées par l'exemple de celles-ci et par l'odeur de la sainte affection de Votre Majesté, minutent de très-humbles requêtes pour en obtenir une pareille grâce. Quant à moi, Sire, je contemple en ces réparations de la sainte Eglise les rares qualités qui font reconnaître en vous le sang et le cœur de saint Louis et de Charlemagne, l'un et l'autre les plus grands restaurateurs du service de Dieu qu'on ait jamais vus. Et puis je dois ce témoignage à la vérité , je vous dirai, Sire, que celui que jusqu'à présent Votre Majesté a employé comme

son instrument pour l'exécution de ses volontés en cet endroit, a un zèle qui ne peut rien oublier, et une prudence qui ne saurait jamais rien gâter, qui est tout ce qui se peut désirer en une si digne et si importante affaire. » Les éloges que le saint apôtre donne ainsi au baron de Luz sont d'autant plus remarquables qu'il n'était pas sans avoir à se plaindre de la sorte de mollesse avec laquelle cet officier exécutait les ordres du roi, et si l'on se rappelle la récente disgrâce du gouverneur de la Bourgogne, on y verra un témoignage exquis de la délicatesse de l'auteur de la lettre, qui s'efforce de le maintenir dans les bonnes grâces de Henri IV.

C'est aussi à cette époque (commencement du mois de novembre 1602) que le nouvel évêque écrivit au Pape Clément VIII, pour lui rendre compte des démarches faites par lui durant neuf mois de séjour à Paris, et lui annoncer la mort de l'évêque Claude de Granier, dont il exalte le mérite et le zèle. « Notre province, disait le saint apôtre, ne pouvait faire une perte plus considérable... Il a gouverné cette Eglise pendant vingt-cinq ans, et il s'est montré scrupuleusement fidèle à la loi divine de la résidence. » Le prélat, en effet, n'était sorti de son diocèse qu'une seule fois pour aller voir le duc de Savoie à Chambéry, et encore son absence n'excéda pas deux ou trois jours [1]. « Il a ramené au bercail, poursuit François, vingt-cinq mille brebis errantes; sa religion, sa piété, ses mœurs, sa constance, retraçaient l'image des évêques de la primitive Eglise; il est digne de l'immortalité, et il mérite que sa mémoire soit universellement en bénédiction... Il ne me reste, ajoute-t-il en terminant, qu'à me jeter entièrement, moi et tout ce qui me concerne, entre les bras de la divine Providence, et à rendre à Votre Sainteté mes actions de grâces pour les immenses bienfaits dont votre munificence apostolique m'a comblé non-seulement en m'accordant l'épiscopat, mais encore en me faisant remise de tout ce qu'on a coutume de

[1] *Vie de Claude de Granier*, page 293.

payer au trésor apostolique. Je ne puis faire autre chose pour tant de bienveillance, que de consacrer sans réserve ma volonté aux ordres et aux moindres signes de Votre Sainteté. Je supplie le Souverain Rémunérateur de vous conserver pendant de longues années dans une heureuse santé pour le bien de son Eglise. Prosterné très-humblement aux pieds sacrés de Votre Sainteté, j'attends la bénédiction apostolique, afin que la consécration épiscopale que je dois recevoir au plus tôt, soit plus profitable et plus consolante pour moi et pour mon troupeau. »

François étant retourné en Savoie vers le milieu de novembre voulut se préparer à son sacre par une sainte retraite, et c'est pourquoi, au lieu de regagner directement Annecy, il se rendit au château de Sales, où il reçut, dès les premiers jours de son arrivée, les lettres de congratulation des syndics et conseillers de la ville d'Annecy, des chanoines de la cathédrale, et des magistrats de la plupart des villes du diocèse. Aux chanoines qui, en leur qualité de ses anciens collègues, se réjouissaient particulièrement de sa promotion, il répondit que s'ils y trouvaient un sujet de joie, lui n'en trouvait que dans l'amitié qu'ils lui portaient : « Je me confie néanmoins en la bonté de Dieu, disait-il, laquelle ne nous défaut jamais ès choses nécessaires, qu'il me donnera la grâce de sa sainte assistance pour vous rendre tous les services que vous devez attendre de moi. »

Le 22 de ce même mois de novembre, il écrivit une longue et fort remarquable lettre à des religieuses de Paris, dont la communauté, située dans la rue Saint-Denis, appartenait à l'ordre de Fontevrault fondé par le bienheureux Robert d'Arbrisselles. Comme ces religieuses qui suivaient la règle de Saint-Benoît, occupaient un monastère qu'avaient précédemment habité des religieuses établies par saint Louis pour desservir un hôpital, lesquelles avaient reçu pour cette raison le nom de *Filles-Dieu*, elles héritèrent de leur nom. François de Sales, durant son séjour à Paris, était allé diverses fois dans cette maison, et il n'y avait rien remarqué qui lui parût repré-

hensible. Plus tard il apprit de la bouche d'une personne bien informée de la situation intérieure de cette communauté, que plusieurs religieuses touchaient des pensions particulières qui leur servaient à se procurer sans nécessité une nourriture plus délicate, des habits meilleurs, tandis que des sœurs malades ou infirmes qui ne possédaient pas les mêmes ressources étaient privées des adoucissements que réclamait leur triste état; enfin que les récréations et conversations ne conservaient pas toujours cet esprit de modestie et de recueillement que doivent porter partout des personnes consacrées à Dieu. Les sentiments d'estime et de sympathie dont le saint apôtre s'était vu l'objet chez ces religieuses lui firent espérer qu'un avis de sa part concernant les abus signalés, serait reçu avec déférence. On voit dans sa lettre avec quelle prudence et quel tact il savait disposer les esprits à goûter des vérités qui pourraient piquer l'amour-propre.

Il débute par protester de son estime et de son affection pour leur maison, puis il démontre que les abus qui l'affligent sont absolument contraires à la perfection religieuse, et doivent être réformés et retranchés dès leur naissance, sous peine de les voir causer les plus grands maux en devenant incurables; que les pensions particulières étaient contraires au vœu de pauvreté et constituaient un abus que ne pouvait en aucune façon légitimer la permission de la supérieure. « C'est déjà un mauvais mot que celui de permission, ajoute-t-il, parmi des personnes qui font profession de la vie parfaite. Il vaut mieux vivre sous la règle que d'avoir des exemptions sans nécessité, et bien souvent les supérieures permettent ce qu'elles ne peuvent empêcher, agissant ainsi comme Moïse, *pour la dureté des cœurs* [1]... Les permissions n'entrent jamais que par grâce dans les monastères; mais y ayant pris pied, on les y voit demeurer par force, et elles n'en sortent que par rigueur... Peut-être, ajoute le saint apôtre,

[1] MATTH. XIX, 8.

l'affection que vous ressentez pour votre maison vous portera à croire qu'elle n'a pas besoin de réforme; mais prenez garde, l'amour-propre est rusé, il se fourre partout, et nous fait accroire que ce n'est pas lui. L'amour vrai de nos maisons doit nous rendre jaloux de leur perfection réelle, et non de leur réputation seulement [1]. Rien de si constant qui ne périsse; rien de si pur qui ne recueille à la fin quelque poussière. Votre maison est belle et vertueuse, mais la longueur des années a un peu altéré son teint : pourquoi ne lui redonneriez-vous pas ses couleurs par une sainte réforme? Peut-être m'objecterez-vous que votre maison a besoin de ces pensions, parce qu'elle est pauvre; moi, je dis, au contraire, que votre maison est pauvre parce qu'elle a ces pensions : la richesse des particuliers empêche celle du public; pauvres en particulier, vous seriez riches en commun. D'ailleurs, Dieu veut qu'on se fie en lui, chacun selon sa vocation; or, votre vocation est de vivre en communauté sans pensions particulières. Probablement d'autres vous ont déjà parlé de cette réforme, mais sans assez de ménagements, et vous ne les avez pas écoutés. Ne laissez pas pour cela de vous réformer : le bon conseil doit être reçu trempé au fiel comme confit au miel. »

Mais afin que ses reproches et ses conseils soient plus volontiers écoutés, le Saint sait les tempérer par l'éloge de ce qu'il a remarqué de bien. « J'estime votre charité si grande, dit-il, que vous ne mépriserez point mon avis, et crois que le bon Jésus ne m'a pas donné tant d'amour et de confiance en votre endroit, qu'il ne vous ait donné une affection réciproque de prendre en bonne part ce que je vous propose pour le service de votre maison, laquelle je prise et honore à l'égard de toute autre, et l'estime une des bonnes que j'ai vues. C'est

[1] On reconnaît que c'est ici, mais appliqué aux congrégations et associations, le même mot que saint François appliquait aux hommes isolés après l'examen qu'il soutint devant le Souverain Pontife, à Rome, à l'occasion de sa promotion à la coadjutorerie. « Nous ne sommes que ce que nous sommes devant Dieu. »

cela qui m'a fait désirer qu'elle soit meilleure et parfaite. Il me fâche de voir de si grandes qualités, comme sont celles de votre maison, esclaves sous les menues imperfections, et, comme parle l'Ecriture, de voir *votre vertu réduite en captivité, et votre beauté spirituelle entre les mains des ennemis* [1]. C'est pitié de voir une précieuse liqueur perdre son prix par le mélange d'une petite souillure, et un vin exquis par le mélange de l'eau. *Ton vin*, dit un prophète, *est mêlé d'eau* [2]. »

Nous ferons remarquer encore avec quelle délicatesse et quelle humilité il termine en se recommandant aux charitables prières des personnes à qui il s'adresse : « Je me promets l'assistance de vos oraisons pour toute ma vie, et plus particulièrement pour cette entrée que je fais en la laborieuse et dangereuse charge d'évêque, afin que prêchant le salut aux autres, je ne sois pas moi-même réprouvé [3]. » Quels cœurs insensibles eussent repoussé un si touchant langage?

CHAPITRE XI

Son sacre et son entrée solennelle à Annecy. Son zèle redouble dans l'exercice des fonctions épiscopales. Dispositions pastorales et liturgiques adoptées par le nouveau prélat. Ses AVIS AUX CONFESSEURS et le RITUEL. Le saint évêque vu dans son intérieur.

Cependant, François avait mandé au château de Sales le père Forrier, Jésuite de Thonon, car c'était sous la direction de ce saint religieux qu'il voulait faire sa retraite de vingt jours qu'il commença le 23 novembre. Dans la vue de se purifier de plus en plus, il préluda par une confession générale; il sanctifia tout le temps de sa retraite par une continuelle prière, la pratique du jeûne et d'autres exercices de

[1] PSAL. LXXVII, 61.
[2] ISA. II, 22.
[3] I COR. IX, 27.

mortification et de pénitence. Voici ce qu'il écrivait à cette occasion à une personne qui possédait son affection : « Je fais la revue de mon âme, et sens au fond de mon cœur une nouvelle confiance de mieux servir Dieu en sainteté et en justice tous les jours de ma vie [1]. J'ai eu de grands sentiments des infinies obligations que je lui ai; j'ai résolu de m'y sacrifier avec toute la fidélité qui me sera possible, tenant incessamment mon âme en sa divine présence, avec une allégresse non point impétueuse, mais, ce me semble efficace pour le bien aimer : car rien du monde n'est digne de notre amour; il le faut tout à ce Sauveur, qui nous a donné tout le sien. Je vois tous les contentements terrestres un vrai rien auprès de ce régnant amour, pour lequel je voudrais volontiers mourir, ou tout au moins vivre pour lui seul. Qu'il me tarde que ce cœur que Dieu m'a donné lui soit inséparablement et éternellement lié! C'est pourquoi je finis mon occupation avec un grand désir de m'avancer en cette précieuse dilection. » Puis, il lui fait part de diverses dispositions du réglement de vie qu'il s'est tracé pour marcher dans les voies de la perfection chrétienne d'un pas plus rapide et plus assuré. Nous en reproduirons ici les principales.

« Je ne porterai ni habits ni bas de soie, ni aucun vêtement plus précieux que par le passé. C'est assez que mes habits soient propres et bien adaptés à mon corps. Je n'aurai ni escarpins, parce que cette chaussure ressent la vanité, ni gants parfumés et de grand prix. Je porterai dans les églises, et même en ville, le rochet, le camail et le bonnet carré, et ferai de même dans la maison, sauf le rochet. Ma ceinture pourra être de soie, mais non de soie précieuse; et j'y tiendrai mon chapelet attaché. Ma tonsure sera toujours bien marquée.

» Ma maison sera propre, mais simple et sans autres ornements que quelques images de dévotion. Point de magnificence dans les meubles, et point de chambres tapissées,

[1] Luc. I, 74 et 75.

hormis deux, l'une pour les étrangers, l'autre pour recevoir les visites. En chaque chambre il y aura un oratoire, quelque dévote image et de l'eau bénite.

» Point de serviteurs inutiles; j'aurai, pour gérer toutes les affaires temporelles de la maison et m'assister aux offices, un ecclésiastique dont le costume sera celui du séminaire de Milan ou l'habit ecclésiastique de Rome. J'aurai un secrétaire, un valet-de-chambre pour moi, un autre pour la famille épiscopale (on appelle ainsi l'ensemble des prêtres qui habitent avec l'évêque), un cuisinier, avec un aide de cuisine et un laquais. Tous ces serviteurs seront vêtus simplement et ne porteront que des habits de couleur foncée. Ils se lèveront à quatre heures les jours solennels où se chantent matines à la cathédrale, et à cinq heures les jours ordinaires; tous les jours ils entendront la messe, le soir ils feront la prière et l'examen de conscience en commun avec l'évêque, et se retireront en silence à dix heures pour se coucher; tous les dimanches et fêtes ils assisteront à l'office de la cathédrale, tous les seconds dimanches du mois ils se confesseront et communieront.

» Un des domestiques sera toujours prêt à recevoir et à introduire ceux qui se présenteront, et il traitera tout le monde, surtout les prêtres, avec aménité et respect.

» La table sera frugale, mais propre et décente; chaque prêtre dira à son tour le *Benedicite* et les *Grâces;* l'évêque ne dira que l'oraison, *Benedic, Domine, nos et hæc tua dona quæ de tua largitate sumus sumpturi, per Christum Dominum nostrum,* excepté les fêtes solennelles, où il fera lui seul toutes les prières d'avant et d'après le repas. La première moitié du repas sera employée à des lectures pieuses, et la seconde à une conversation modeste. On dînera à dix heures, on soupera à six; les jours de jeûne, les deux repas se feront une heure plus tard et on ne s'assiéra point pendant la collation.

» Il y aura distribution publique d'aumônes les mêmes jours que sous l'ancien évêque, et on les fera plus considéra-

bles en hiver qu'en été, à raison des besoins qui sont plus grands alors. Quant aux aumônes particulières, l'esprit de Dieu enseignera dans l'occasion ce qu'il faudra faire.

» J'assisterai aux offices de la cathédrale, les dimanches et fêtes d'obligation, ainsi que toute l'octave de la Fête-Dieu, et même à matines les jours solennels. J'officierai aux dix principales fêtes de l'année; je suivrai, autant qu'il me sera possible, les offices et exercices des confréries de la Croix, du Saint-Sacrement, du Rosaire et du Cordon, et y donnerai la communion aux jours où les statuts la prescrivent.

» Les jours où il y aura quelque dévotion spéciale dans une église, j'irai y célébrer la messe, afin que le peuple fidèle trouve partout son pasteur en tête de ce qui est bien. »

Ayant ainsi réglé son extérieur, François s'occupait de son intérieur. Il devait chaque matin, immédiatement après son lever, faire une heure de méditation et réciter l'office. L'espace de temps compris entre sept et neuf heures était destiné à l'étude, qu'il quittait alors pour aller dire sa messe : il se faisait une loi de la célébrer tous les jours, à moins qu'il n'en fût empêché par quelque extrême nécessité. Il devait, durant toute la journée, se conserver dans une attention habituelle à la présence de Dieu, et produire fréquemment des aspirations pieuses ou oraisons jaculatoires tirées de l'oraison du matin ou des divers sujets qu'il rencontrerait. Il devait garder, en disant sa messe, dans tout son extérieur une douce gravité, et dans son intérieur une ardente dévotion. Après la messe et l'action de grâces il dînait, puis il s'appliquait aux affaires de son diocèse. Avant le souper, il disait vêpres et complies, et récitait le chapelet en y joignant des méditations sur les mystères. Le soir après souper, on devait lire pendant une heure un livre de dévotion, ce qui lui fournissait le sujet de la méditation pour le lendemain, et lui servait aussi pour l'étude. Après cela, il disait matines et laudes. Outre les jours de jeûne commandés par l'Eglise, il se fit une règle de jeûner tous les vendredis et samedis, et toutes les veilles des fêtes de

la sainte Vierge. Quant à la retraite annuelle, voici ce qu'il se prescrivait : « Je ferai tous les ans huit ou dix jours de retraite, pour examiner les progrès de mon âme, ses inclinations, ses difficultés, ses défauts. C'est en cette retraite que l'on regarde le ciel de bien près, et que l'on trouve la terre bien éloignée de ses yeux et de son goût ; et lorsque les saintes âmes qui sont engagées pour le public ne peuvent jouir de cette félicité, elles font un cabinet en leur cœur, où elles vont étudier la loi de leur Maître, et la reçoivent de sa propre main. De plus, en cette montagne si élevée qu'on n'y entend point le bruit des créatures, on goûte, comme dit le prophète, que Dieu est doux et suave [1]. C'est par la pratique de cet exercice que nous apprenons si nous avançons à la vertu, et que nous prenons les saintes et solides résolutions de vivre selon les lois de la véritable et éternelle sagesse [2]. » Le saint apôtre marquait pour le temps de cette retraite, les jours du carnaval, afin de n'être pas témoin des folies qu'il ne pourrait empêcher; et s'il concevait quelque espoir de détourner le peuple des désordres de cette époque de l'année par des exercices de piété, il remettrait sa retraite à quelqu'une des semaines d'entre Pâques et la Pentecôte.

Nous regrettons d'avoir à ajouter qu'une partie seulement de ce précieux règlement est parvenue jusqu'à nous. Il paraît, dit l'abbé de Baudry [3], que la partie qui nous manque était même la plus intéressante, parce qu'elle traitait de la conduite que le nouveau prélat se proposait de tenir à l'égard des peuples de son diocèse. Voulant joindre à la pratique de toutes les autres vertus celle de l'obéissance, François le fit sanctionner et signer par le père Forrier son directeur. Aussi apporta-t-il constamment la plus exacte fidélité à l'observer, sauf parfois pour ce qui concernait les heures et les moments marqués pour chaque acte, parce que les devoirs de sa charge

[1] Psal. XXIII, 9.
[2] Lettre du mois de novembre 1602, dans le recueil des *Lettres*.
[3] Mémoires manuscrits.

devaient avoir naturellement le pas sur tout le reste. C'est la remarque de Louis de Sales, son frère : « Le tracas des affaires lui apprit en peu de temps que ces petits et menus règlements ne sont proprement que pour ceux qui sont maîtres de leur temps, mais que la charité selon toute son étendue doit être la seule règle supérieure, particulièrement dans les évêques [1]. » Cette remarque est confirmée par le saint apôtre lui-même dans une lettre qu'il adressait à l'archevêque de Bourges, frère de sainte Chantal : « C'est pour vous obéir, lui mande-t-il, que je vous envoie ce pauvre écrit, lequel pour la plus grande partie de ses points de vue vous sera inutile. Ce n'est pas certes qu'il ne fût désirable que nos maisons épiscopales fussent organisées conformément à ce règlement; nous savons ce que saint Paul en dit, mais je sais par mon expérience qu'il faut s'accommoder à la nécessité du temps, du lieu, de l'occasion et de nos occupations. Je vous confesse que je n'ai point de scrupule de m'écarter de mon règlement, quand l'exige le service de mes brebis; car alors il faut que la charité soit plus forte que nos inclinations, si bonnes qu'elles nous paraissent. Et en faisant cet écrit, mon dessein a été, non de me gêner, mais de me régler, sans m'obliger à aucun scrupule de conscience; car Dieu m'a fait la grâce d'aimer autant la sainte liberté d'esprit que d'en haïr le relâchement. En somme, Monseigneur, nous devons dire avec le grand évêque d'Hippone : *Amor meus pondus meum*. Mon amour est le poids auquel je pèse toutes choses [2]. »

Tandis que François se sanctifiait avec tant de ferveur dans sa retraite, sa pieuse mère, Mme de Boisy, s'occupait des préparatifs du sacre. Voulant imiter son fils, elle fit d'abord quelques jours de retraite pour se préparer aux grâces qu'elle espérait recevoir de Dieu pendant la consécration épiscopale de cet enfant bien-aimé, puis elle mit tous ses soins à décorer

[1] *Maison de Sales*, page 471.
[2] Lettres inédites, tome VI de l'édit. Migne, page 649.

l'église paroissiale de Thorens, choisie à cette fin par François, tant parce que c'était le désir de sa famille, que parce qu'en un lieu si éloigné du tumulte du grand monde, le recueillement lui serait plus aisé. La nef, assez vaste pour contenir plus de deux mille personnes, fut ornée de superbes tapis; sur le haut de fa façade du chœur se voyaient les armoiries de la maison de Sales surmontées d'une mitre, d'une crosse d'or, et d'un chapeau vert à glands pendants, avec cette inscription : *Après de longues années le ciel.* L'auguste cérémonie se fit le dimanche 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et fête particulièrement chère au cœur si pur de François.

Le prélat consécrateur fut Vespasien Grimaldi, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné, qui, depuis quinze ans, vivait dans la retraite et dans la pratique de la piété et des bonnes œuvres à Evian, sur les bords du lac de Genève. Il avait pour assistants Thomas Pobel, ancien évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui, s'étant démis de son siége en 1585, s'était fixé à Bonneville, sa patrie, où il mourut en 1612, et Jacques Maistret qui, après avoir été nommé par Grégoire XIII évêque de Damas et suffragant de Lyon, habitait la ville d'Aix en Savoie, où il mourut doyen de l'église de cette ville en 1605. On a de ce prélat un ouvrage intitulé : *Distinctiones Bibliorum*, que plusieurs auteurs appellent un livre d'or.

Les chanoines de la cathédrale ayant reçu des mains de Jean-François de Sales, frère du nouvel évêque, la résignation de la dignité de prévôt, députèrent quatre d'entre eux pour assister à la cérémonie, permettant l'absence du chœur à ceux qui voudraient se joindre à eux. Tous les musiciens de la cathédrale et de la collégiale d'Annecy se rendirent aussi à Thorens afin d'ajouter par le concours de leur harmonie à l'éclat de la fête.

Après la lecture de la bulle apostolique, la prestation du serment et l'examen, on procédait à l'auguste cérémonie de la consécration, lorsqu'un fait miraculeux vint exciter l'admira-

tion générale. Pendant que François était à genoux et dans une attitude fervente et immobile aux pieds de l'archevêque consécrateur, on remarqua que son visage était devenu tout à coup enflammé et rayonnant, tandis que lui-même sentait son intérieur inondé par une lumière divine qui lui fit voir d'une manière claire et ineffable les trois personnes de l'adorable Trinité le consacrant pontife, la sainte Vierge le prenant sous sa protection particulière, et les apôtres saint Pierre et saint Paul venus là pour l'assister. Il demeura ainsi une demi-heure en extase, et comme abîmé dans les visions du ciel, puis, comme accablé par ces communications divines, il tomba en défaillance; mais il se releva promptement à la grande surprise de tous, en assurant qu'il se portait bien et que l'on pouvait continuer les cérémonies, ce qui eut lieu en effet. Mais la vision miraculeuse continua en même temps pour notre Saint. C'est ce qu'atteste formellement l'évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, l'ami intime de François de Sales qui n'avait rien de caché pour lui. Voici comme il s'exprime en s'adressant à des religieuses de l'ordre de la Visitation : « Mais vous, mes sœurs, avez quelques particulières obligations d'estre dévotes à ce grand et ineffable mystère (de la très-sainte Trinité). Premièrement, pour cette vision admirable qu'eust nostre bienheureux Père, vostre fondateur, au jour de sa consécration épiscopale. Vision sublime et intellectuelle, par laquelle Dieu luy fit voir fort clairement et intelligiblement que les trois Personnes de la très-saincte Trinité opéroient en son âme des grâces particulières pour l'aider en son pastorat, à mesme temps que les trois evesques qui le consacroient respandoient sur luy des bénédictions, et faisoient les sainctes cérémonies qui rendent ceste action si célèbre et si solennelle : de sorte qu'il se regarda tousjours comme une chose consacrée à la très-saincte Trinité, et comme un vaisseau d'honneur et de sanctification [1]... » Charles-Auguste de

[1] *Esprit de saint François de Sales*, part. IV, sect. 35.

Sales, propre neveu de François et son historien, est encore plus explicite; nous croyons devoir le citer ici textuellement : « Voilà, cependant que le bienheureux esleu demeure en attention à genoux devant son consécrateur, qu'il est tout particulièrement environné de la Divinité, et que la très-saincte Trinité se manifeste à luy d'une façon inénarrable... La très-auguste Trinité opéroit invisiblement en la souveraine pointe de son âme tout ce que les Evesques consécrateurs faisoient visiblement; de sorte qu'à l'imposition du livre des Evangiles sur la teste et les espaules, il cognut très-distinctement et clairement qu'on luy bailloit la charge de prescheur; à l'imposition des mains, que la vertu de la bénédiction divine estoit espanchée sur luy; à l'onction, qu'il devoit abonder en la constance de la foy, en la pureté de la dilection, et en la sincérité de la paix; que ses discours et ses prédications devoient estre, non en de persuasives paroles de la sagesse humaine, mais en la monstre de l'esprit et de la vertu, qu'il estoit oint mystiquement, et rendu fécond de la bénédiction spirituelle, afin de profiter pour le salut de tout le monde; au baston pastoral, qu'il falloit corriger les vices avec une sévérité religieuse, tenir le jugement sans colère, adoucir les esprits des auditeurs pour nourrir les vertus, etc.; à l'anneau, qui est le signacle ou la marque de la foy, qu'il devoit estre orné d'une foy immaculée, pour garder asseurément la saincte Eglise, espouse de Dieu; à la mitre, qui est le casque du salut, qu'il devoit paroistre terrible aux adversaires de la vérité, ayant la teste armée des cornes de l'un et l'autre testament, et les combattre fortement et puissamment; aux gants, que ses mains estoient environnées de la netteté du nouveau homme qui est descendu du ciel, afin que tout ainsi que Jacob, avec les mains couvertes de peaux de chevreaux, ayant présenté à son père une viande et un breuvage très-agréable, impétra la bénédiction paternelle, de mesme en offrant l'hostie salutaire, il méritast d'impétrer la bénédiction de la grâce divine [1]. »

[1] Charles-Auguste de Sales, liv. V. — *Voy.* aussi dom Jean de Saint-François, liv. III, page 172, et le père de La Rivière, liv. III, chap. 10.

« O homme vraiment appelé de Dieu, ainsi qu'un autre Aaron à la sublimité pontificale! s'écrie le père de La Rivière, après avoir raconté le même prodige. Qu'étoit-ce cette resplendissante nuée environnant la suprême région de votre ame, du milieu de laquelle se descouvrirent le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sinon une très-authentique approbation de vostre digne eslection? Moyse lequel est nombré au catalogue des sacrez prestres de l'ancienne Loy, et lequel indubitablement fut intérieurement consacré par l'infusion de la grâce invisible, contempla d'une merveilleuse manière au sommet du mont Sina, et l'incompréhensible majesté du Créateur, et l'arche d'alliance, et les deux chérubins d'or estendans leurs ailes sur le propitiatoire, et le reste des principaux ouvrages et ameublemens du futur Tabernacle, de mesme en ce séraphique ravissement, vous contemplastes, ô mon doux François, et l'infinie grandeur de la très-adorable Trinité, et la mystérieuse Arche qui a porté dans ses flancs virginaux le Sauveur du monde, et les deux chérubins fidèles chambellans de l'Eglise militante, saint Pierre et saint Paul. »

Jaloux de correspondre à l'abondance des grâces qui lui étaient réparties, François renouvela le vœu de se consacrer tout entier et sans aucune ombre de réserve au service des âmes, dévouant pour elles sa vie, si ce sacrifice devenait utile. Un sentiment intérieur et parfaitement distinct lui révéla que le ciel agréait cette immolation suprême : « Alors, écrivit-il plus tard à sainte Chantal, Dieu m'ôta à moi-même pour me prendre à lui et me donner aux peuples, afin que je ne vécusse plus que pour lui et pour eux [1]. » Ce n'était pas la première fois que le saint apôtre faisait l'héroïque immolation de tout son être. Une fois entre autres que, durant ses travaux dans le Chablais, il faisait son oraison dans l'église des Cordeliers d'Evian, saint Antoine de Padoue, qu'il avait pris pour patron spécial de sa mission, parut devant ses

[1] Déposition de sainte Chantal, art. XXIII.

yeux, et lui dit : « Tu voudrais comme moi le martyre, et tu ne l'obtiendras pas ; il faut que tu sois l'instrument de ton propre martyre. » Dès lors François avait pris la résolution de se mortifier sans cesse et de pratiquer en toutes occasions, grandes ou petites, l'exercice assidu des vertus les plus crucifiantes [1].

Le père Jean de Saint-François nous apprend encore que cette vision fut si vive et fit une telle impression sur son cœur qu'elle l'absorba pour ainsi dire pendant plus de six semaines, en lui inspirant un si grand respect pour la charge épiscopale qu'il ne portait et ne touchait les ornements pontificaux que comme des choses saintes et mystérieuses ; il conserva toute sa vie cette impression de profond respect et de foi vive avec lesquels il se revêtait des ornements de sa dignité.

François étant rentré au château de Sales passa encore quelques jours en retraite. Le chanoine Louis de Sales alla prendre possession de l'évêché de Genève en son nom, et il choisit, pour faire son entrée dans Annecy, le samedi 14 décembre, parce que ce jour est consacré à l'auguste Mère de Dieu. « La sainte Mère du souverain Pasteur, disait-il, sera mon introductrice dans le bercail de son Fils [2]. » Une nombreuse noblesse accourue de tous les environs lui formait un brillant cortége ; et quatre des principaux conseillers que la ville avait députés pour aller au devant de lui et le recevoir, le conduisirent à la chapelle de Notre-Dame de Compassion, située dans un faubourg, et qui était remplie de toutes les notabilités de la ville. Le nouvel évêque, après avoir fait sa prière et s'être revêtu des ornements pontificaux, s'assit dans un fauteuil, le visage tourné vers le peuple, et écouta successivement les harangues des syndics en robe, tenant à la main leur bâton d'ébène, des députés du conseil et de la

[1] *Année de la Visitation*, 18 juin.
[2] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits.

chambre des comptes. A tous ces compliments il répondit avec la grâce et la dignité qui lui étaient propres. Ensuite on se mit en marche pour entrer dans la ville. D'abord paraissaient, marchant deux à deux, les capucins, et, après ceux-ci, les religieux des différents ordres, les cordeliers, les dominicains, les augustins, l'administrateur et les vicaires de l'église paroissiale de Saint-Maurice et les chanoines de la collégiale. Venait ensuite en grande pompe le chapitre de la cathédrale. Enfin s'avançait avec une dignité céleste sous un dais soutenu par les syndics l'évêque distribuant sa bénédiction à la foule agenouillée et attendrie. Derrière le prélat, on voyait des prêtres en surplis tenant des mitres à la main, et ils étaient suivis des magistrats, de la noblesse, des bourgeois et du reste du peuple. Toutes les cloches versaient à flots leur bruyante harmonie, et lorsque le prélat fut arrivé à la porte de la ville où la jeunesse d'Annecy l'attendait sous les armes, elle le salua par des décharges de mousqueterie dont le fracas mêlé à celui de l'airain pieux allait convier les peuples d'alentour à la joie universelle.

La procession, poursuivant sa marche dans l'ordre indiqué, arriva devant l'église Saint-François qui tient lieu, pour l'évêque, de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève. Le nouvel évêque remarqua avec édification que le frontispice était orné de deux tableaux, dont l'un contenait ses armoiries surmontées d'une verge au haut de laquelle était un œil rayonnant, selon la vision du prophète Jérémie, avec cette inscription : *Pastori excubanti.* « Au Pasteur vigilant. » Sur l'autre tableau était peint saint Pierre avec ses clefs et l'inscription : *Claudunt et aperiunt.* « Elles ferment et elles ouvrent. » Dans l'intérieur de l'Eglise, l'émotion du prélat ne fut pas moindre en voyant la chaire ornée de quatre figures emblématiques qui lui rappelaient ses nouveaux devoirs. La première laissait voir une main qui, sortant des nues, déracinait des épines et des chardons, avec ces paroles : *Ut evellas.* Dans la seconde, une autre main, se servant d'un mar-

teau, détruisait une tour d'iniquité, ce qu'interprétaient les mots inscrits : *Ut destruas*. Une troisième main, munie d'une truelle, enduisait de mortier la maison du Seigneur avec cette inscription : *Ut ædifices*. Enfin une quatrième plantait la vigne et l'olivier, avec les mots : *Ut plantes* [1]. Entre le chœur et la nef était suspendu un grand tableau représentant Dieu le Père, environné d'une multitude d'anges, abaissant ses regards vers la terre, avec ces paroles qui faisaient une allusion bien claire : *Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ* [2]. » Seigneur, soutenez de votre main l'homme de votre droite.

Le prélat, parvenu dans le sanctuaire, resta quelque temps en adoration devant le Saint-Sacrement, puis, après avoir baisé l'autel, il s'assit sur le trône épiscopal, où sa modestie fut mise à l'épreuve, car il lui fallait entendre un discours à sa louange prononcé du haut de la chaire par Etienne Nouvellet, docteur de Paris, et qui fut plus tard chanoine de la cathédrale. Il était nuit lorsque cette heureuse et belle cérémonie fut close par le chant du *Te Deum* et la bénédiction.

Le lendemain, qui était le troisième dimanche de l'Avent, François voulut monter en chaire, et la foule des auditeurs qui était considérable fut ravie d'y voir paraître le nouvel évêque. Il prêcha d'une manière si touchante pour préparer son peuple à célébrer la naissance du Sauveur, que chacun disait au sortir de l'Eglise : « C'est un ange du ciel, et non point un homme de la terre, qui nous a parlé. » La ferveur du prédicateur était si grande qu'elle parut à tous tenir de l'extase, et c'est dans un de ces moments où les flammes du divin amour embrasaient son âme et la transportaient hors du monde visible, dans une sphère céleste, qu'il raconta à ses auditeurs les merveilles que Dieu avait opérées en lui le jour de son sacre. Il plut ainsi à la Bonté infinie de faire connaître

[1] On voit que l'idée de ces quatre emblèmes était prise de Jérémie, chap. I, vers. 10.
[2] Psal. LXXIX, 18.

aux hommes, pour leur édification, des secrets que son humilité si vigilante et si profonde n'aurait jamais consenti à dévoiler. Aussi, quand plus tard il réfléchissait aux paroles qui lui étaient échappées, il n'y pouvait penser sans confusion.

Un des premiers soins de François fut de procéder à la nomination des officiers publics qui le devaient aider à soutenir la charge épiscopale [1]. Il convoqua pour ce choix les chanoines de la cathédrale et les autres ecclésiastiques les plus prudents de son diocèse. Il prit pour vicaire général Jean Favre, frère du président, docteur en droit et chanoine, choisit pour substitut le chanoine Jean Deage, son ancien gouverneur, et nomma procureur fiscal Jacques Favre d'Usillon. Afin que ses officiers expédiassent promptement et gratuitement ceux qui auraient des affaires à traiter, il leur assigna un traitement à chacun, et il leur recommanda de se montrer extrêmement affables envers tous, sans aucune acception de personnes, comme de refuser les présents. C'était l'usage, à l'égard de certains actes, de percevoir un droit pour les écritures des greffiers, l'apposition du sceau et la signature. Après avoir soigneusement examiné le tarif de ces droits, il les abaissa au prix le plus modique, conformément aux décrets du saint concile de Trente.

L'ordre admirable qu'il établit dans sa maison épiscopale respirait une odeur de sainteté qui frappait les esprits les plus indifférents. Ses domestiques se distinguaient par leur modestie et leur piété. On ne voyait parmi eux ni contestations ni querelles ; jamais ils ne se permettaient les jeux de hasard, et tout dans cette résidence répondait si bien à la sainteté de l'évêque qui l'habitait, qu'elle ressemblait à un monastère.

L'accès de l'intérieur était rigoureusement interdit aux femmes ; elles n'étaient admises que dans la galerie et la salle contiguë. Un des amis du prélat qui l'entretenait un jour de ses affaires domestiques lui ayant représenté qu'il ferait bien

1 Charles-Auguste de Sales, liv. V.

de prendre à son service une femme âgée et connue par sa vertu, afin de prendre le soin du linge, car les femmes sont plus entendues que les hommes en cette partie : « Je suis si éloigné, répliqua François avec vivacité, de prendre dans ma maison une femme, quels que soient son âge et sa vertu, que je ne voudrais pas même y avoir ma propre mère, supposé qu'elle voulût quitter le château de Sales [1]. »

Depuis que les évêques du diocèse de Genève s'étaient vus contraints par la violence de s'éloigner de cette ville, leur peu de fortune ne leur avait pas permis d'acheter une maison dans Annecy, en sorte qu'ils habitaient une maison tenue à loyer. Notre Saint s'en réjouissait, parce qu'il trouvait cela plus conforme à l'esprit de Jésus-Christ qui n'avait pas où reposer sa tête. *Filius hominis non habet ubi caput reclinet* [2]. L'amour de la pauvreté lui fit même choisir pour son logement une petite chambre si obscure qu'on l'eût plutôt prise pour un tombeau que pour la demeure d'un homme. Il avait bien un salon convenable pour recevoir les visiteurs, et il l'appelait la chambre de l'évêque; mais la petite pièce mal éclairée dont il avait fait son habitation particulière était, disait-il, la chambre de François [3]. Il conserva toute sa vie cet ardent amour de la pauvreté qu'il estimait comme une des vertus qui nous donnent une plus parfaite ressemblance avec Jésus-Christ. Mille traits de sa vie en sont la preuve. Dans la suite une supérieure de monastère lui ayant écrit qu'elle et sa maison étaient *prou pauvres, Dieu merci :* « Oh ! que s'il était vrai, répondit-il, je dirais volontiers que vous êtes donc prou heureuses, Dieu merci ! Notre-Seigneur disait : *Bienheureux sont les pauvres*. La sagesse humaine ne laissera pas de dire que bienheureux sont les monastères et les maisons qui sont riches. »

[1] Charles-Auguste, liv. V, pages 285 et 286.
[2] Luc. IX, 58.
[3] *Esprit de saint François de Sales*, part. II, sect. 21, et part. VI, sect. 11.

Un arrêt du sénat de Savoie, en date du 20 décembre, donnait à l'évêque main-levée des biens et revenus appartenant à l'évêché, lesquels se trouvaient réduits à douze cents écus de rente. « Mes morceaux, disait-il à cette occasion, sont taillés assez courts; mais les apôtres n'en avaient pas tant, et Jésus-Christ lui-même était encore beaucoup plus pauvre. Plût à Dieu qu'en nous privant encore de tout ce qui nous reste, nous pussions obtenir que la religion catholique eût autant d'entrée à Genève qu'elle en a à La Rochelle! (Il parlait ainsi plusieurs années avant la prise de cette ville par Richelieu.) Oh! si nous y avions seulement une petite chapelle! La religion y ferait en peu de temps de grands progrès. »

Son économe se plaignant un jour à lui qu'il n'y avait plus d'argent pour les dépenses de la maison : « Eh bien! répondit François en souriant, il nous faudra vivre de ménage. — Eh! comment répliqua l'économe, voulez-vous que l'on ménage, là où il n'y a plus rien? — Vous ne savez pas, répartit le prélat, ce que j'entends par vivre de ménage : c'est vendre ou mettre en gage, pour nous procurer de quoi vivre, quelque pièce de notre ménage, c'est-à-dire, quelques-uns de nos meubles. »

Plus les objets destinés à son usage ressentaient la pauvreté, plus il en était joyeux. Quelquefois, l'air souriant, il disait à son ami l'évêque de Belley, en lui montrant un nouvel habit qu'on lui avait fait, et qu'il portait sous sa soutane : « Mes gens font de petits miracles, car avec une vieille robe ils m'ont fabriqué cet habit tout neuf; ne m'ont-ils pas fait bien brave? »

François de Sales ne vit dans sa promotion à l'épiscopat qu'un puissant motif de plus de redoubler de zèle. Il ordonna aux prêtres et aux religieux d'envoyer à son confessionnal tous les pauvres et les misérables pour qu'il les connût et les secourût, ainsi que tous ceux qui étaient affligés de maladies repoussantes, comme les chancreux et les punais. « Ce sont là, disait-il, mes ouailles de prédilection; je les veux pour moi, parce que ceux-là sont ordinairement plus délaissés et

plus dépourvus de l'instruction et des consolations si nécessaires à leur état. C'est mon devoir de les connaître et de pourvoir à tous leurs besoins temporels et spirituels [1]. Les odeurs des pauvres infirmes sont pour moi des roses. »

Les affligés qui avaient besoin de consolation, les personnes de basse condition ou d'un extérieur grossier, les pauvres honteux, étaient toujours sûrs d'être accueillis par lui, comme ils l'auraient été par un père plein de tendresse, et il avait pris des mesures pour qu'ils pussent en toute circonstance arriver facilement jusqu'à lui. Ses serviteurs avaient même reçu l'ordre de les lui mener directement en usant de beaucoup de douceur envers eux [2]. Et s'il leur arrivait de s'impatienter de ce qu'il donnait si bon accès aux revendeurs et revendeuses, aux gens de la plus basse condition : « Et où est la charité, leur disait-il doucement, où est la charité? Je le veux tant aimer ce prochain, je le veux tant et tant aimer! » Entrant un jour dans la chambre où l'on examinait les ordinands, il aperçut une pauvre femme que renvoyait un domestique, malgré le désir qu'elle exprimait de parler à l'évêque. Il va trouver aussitôt cette personne qui lui expose ses griefs contre un gentilhomme dont elle avait beaucoup à se plaindre, et la console en lui promettant sa médiation. Peu de jours après, il avait en effet vu le gentilhomme qu'il avait décidé à cesser ses persécutions et à suivre une voie plus conforme à la justice et à la charité [3].

Dès les premiers mois de son épiscopat, François de Sales eut occasion de s'élever en chaire contre un abus des plus graves et des plus invétérés. Selon une ancienne coutume fort nuisible aux bonnes mœurs, le 14 février, jour de saint Valentin, se faisait une réunion de jeunes gens et de jeunes filles qui écrivaient leurs noms sur des billets séparés et les déposaient dans une urne. On tirait ensuite successivement au sort le nom d'un jeune homme et celui d'une jeune personne,

[1] *Année de la Visitation*, 9 janvier et 28 février.
[2] Dépositions de Moccand et du chanoine Gard.
[3] Déposition de Daunant.

et ceux dont les noms étaient ainsi rapprochés contractaient entre eux, pour toute l'année, d'étroits rapports d'amitié, et s'appelaient mutuellement *mon Valentin, ma Valentine*. Le Valentin, portant durant tout ce temps sur son cœur ou sur son bras le billet de sa Valentine, faisait une profession particulière de la servir, de la mener aux promenades, aux assemblées, aux bals, sans oublier de lui faire divers présents. Cette coutume dont on comprend sans peine les graves inconvénients existait en France, en Angleterre et en Ecosse. Elle avait ceci de particulier à Annecy qu'elle était suivie même par les personnes mariées, ce qui suscitait des jalousies sans fin entre les époux, et causait beaucoup de querelles et de désordres de toute nature. Nous noterons encore que l'usage d'Annecy était que les noms ainsi portés par les Valentins fussent écrits en lettres d'or sur des feuilles de laurier ou de satin. Dès le 26 janvier (1603), dimanche de la Septuagésime, le saint évêque fit un sermon plein de force et de zèle contre l'abus dont il s'agit, et, les dimanches suivants, il traita encore le même sujet; puis, jugeant qu'il était de toute nécessité d'user d'une grande énergie dans cette circonstance, il prohiba ce désordre par un édit, et requit l'aide du bras séculier pour soutenir cet acte du pouvoir spirituel. Une certaine portion du public manifesta son opposition par de violents murmures et des insultes. François s'y attendait et ne s'en laissa point ébranler. Aux personnes qui lui en parlaient il répondait : « Laissez-les dire, nous sommes les plus forts, car nous avons pour nous Dieu et ses amis. On n'aura point de Valentine cette année, mais on aura l'ordre, la paix et les mœurs. » Se flattant d'extirper encore plus sûrement l'abus qu'il voulait détruire s'il le remplaçait par un usage analogue auquel il donnerait un caractère pieux, il annonça à ses diocésains qu'il ferait lui-même les Valentins et les Valentines. Il fit donc distribuer dans toutes les familles des billets contenant les noms des saints ou des saintes qu'on devait prendre pour protecteurs pendant l'année, avec une sentence expressive tirée de

l'Ecriture ou des Pères, selon qu'il l'avait vu pratiquer dans les congrégations des Jésuites. Charles-Auguste de Sales, son historien, que nous avons eu souvent occasion de citer, nous apprend qu'il fit aussi distribuer ces images au catéchisme. Une autre pratique salutaire que François conseilla et propagea encore, c'était de faire, chaque fois qu'on entendait sonner l'heure, le signe de la Croix, avec une aspiration en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, si l'on avait eu le malheur de pécher dans l'heure précédente, un acte de sincère contrition, avec un ferme propos de ne plus retomber dans le péché commis.

Le saint prélat fit, tous les vendredis du carême de cette même année (1603), l'exhortation à la confrérie des Pénitents de la Sainte-Croix, et toutes les fois que l'occasion s'en présentait, quel que fût le jour de la semaine, il s'empressait de prêcher au peuple la parole de Dieu, pratiquant ainsi d'une manière excellente les exhortations faites à cet égard par le saint concile de Trente aux évêques. Sa santé était loin cependant d'être satisfaisante. Il souffrait d'une fièvre continue qui dura toutes les premières années de son épiscopat, suivant le témoignage de sainte Chantal [1] ; mais à considérer le nombre et l'étendue de ses travaux de chaque jour, on eût jugé que personne ne jouissait d'une meilleure santé que lui. Son état souffrant ne lui fit toutefois rien retrancher des saintes rigueurs qu'il exerçait sur lui-même. A toutes les austérités dont nous avons eu occasion de parler, il ajoutait celle de se donner fréquemment la discipline jusqu'au sang, et son directeur a témoigné plus tard que lorsqu'il lui remettait sa discipline pour recevoir quelque réparation, elle était toute ensanglantée. Dans la procession qui se faisait par toute la ville d'Annecy la nuit du jeudi-saint, qui tombait, cette année, le 27 mars, il marcha les pieds nus, revêtu des habits de la confrérie, faisant tout son possible, ce à quoi il ne put réussir, pour n'être point reconnu dans la foule des confrères.

[1] Déposition de sainte Chantal, art. 31.

Un pasteur aussi vigilant que François ne pouvait manquer de porter d'abord toute son attention sur l'importante institution des catéchismes. Il en établit un dans l'église de Notre-Dame, d'où il le transféra peu de temps après dans l'église de Saint-Dominique. Ce catéchisme se divisait en deux classes, l'une pour les petits enfants, l'autre pour les personnes plus âgées. Il inaugura cette institution par une messe solennelle chantée en musique, où assistèrent tous les membres du chapitre et la population presque tout entière. Du haut de la chaire il fit ressortir avec force l'utilité et la nécessité des catéchismes, et, après avoir annoncé qu'ils se feraient désormais tous les dimanches, il exhorta par les motifs les plus pressants les personnes de tout âge et de toute condition à y être exactes ; et pour mieux vaincre encore l'apathie des oublieux ou des indifférents, un jeune homme revêtu d'une espèce de dalmatique violette ou bleue, où se lisait en lettres d'or le saint nom de Jésus, et agitant une clochette, parcourait à midi toutes les rues de la ville, en criant : « Venez, venez à la doctrine chrétienne ; on vous y enseignera le chemin de Paradis. » Une foule considérable s'empressait de répondre à l'appel fait au nom du saint évêque, qui s'imposa avec tant de rigueur la loi de faire ce catéchisme lui-même en personne, que jamais il ne s'en dispensait, à moins que d'autres devoirs importants de sa dignité n'exigeassent impérieusement ailleurs sa présence, et, en ce cas, il se remettait de ce soin à un des principaux ecclésiastiques de sa cathédrale [1]. Lorsque la réunion était complète, les petits garçons d'un côté, les filles de l'autre, et après le chant du *Veni Creator*, il faisait d'abord réciter quelque partie du catéchisme de Bellarmin ou de Canisius, puis il leur en expliquait les paroles avec une admirable clarté, développant chaque point de doctrine, et s'assurant, par des questions faites tour à tour à chacun de ses jeunes auditeurs, qu'il avait été bien compris, et leur de-

[1] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1603.

mandant, afin de tenir en suspens leur attention et d'exercer leur jugement, d'appuyer leurs réponses par des exemples. Evitant de recourir aux reproches qui ont pour effet de décourager les enfants en les mortifiant, il usait plus volontiers, pour les stimuler, de récompenses qui consistaient en images, médailles, petits livres, chapelets, et autres objets qu'il distribuait aux plus méritants. Le catéchisme fini, on chantait soit des cantiques français dont plusieurs étaient de sa composition, soit quelques versets des *Psaumes*, de la traduction de Philippe Desportes, après quoi il remettait aux enfants des billets écrits de sa main, contenant l'exposé de la doctrine chrétienne, qu'ils devaient réciter au prochain catéchisme. Telle était l'onction et la suavité que le saint prélat mettait dans cet enseignement que les personnes de tout âge et de tout état qui y assistaient et étaient singulièrement impressionnées et en retiraient un immense profit spirituel. « J'ai eu l'honneur, écrit en son style naïf un des plus pieux et des plus véridiques historiens de saint François de Sales, de participer à ce beny catéchisme, oncques je ne vis pareil spectacle : cet aimable et vrayment bon Père estoit assis comme sur un throsne, eslevé de quelques cinq degrez, toute l'armée enfantine l'environnoit, et grand nombre des plus qualifiez qui n'avoient garde de desdaigner d'y venir prendre la pasture spirituelle. C'estoit un contentement non-pareil d'ouyr combien familièrement il exposoit les rudiments de nostre foy; à chasque propos les riches comparaisons luy naissoient en la bouche pour s'exprimer ; il regardoit son petit monde, et son petit monde le regardoit, il se rendoit enfant avec eux, pour former en eux l'homme intérieur, et l'homme parfaict selon Jésus-Christ [1]. »

L'empressement avec lequel on se rendait de toutes parts à ces catéchismes fut si grand, que les magistrats mêmes et les personnes établies dans les hautes dignités se faisaient un

[1] Le père Louis de La Rivière, liv. IV, chap. 2.

honneur d'y paraître. Vu le nombre des assistants, il fallut bientôt les répartir en trois classes, placées dans trois chapelles de l'église Saint-Dominique. Mais bientôt cette église elle-même se trouva trop petite pour contenir l'affluence des auditeurs, de sorte que l'on transféra la seconde des trois classes à Notre-Dame, et la troisième à Saint-Jean. Il se trouva pourtant quelques censeurs pour blâmer le zèle du prélat : « Quelle idée, disaient-ils, a notre évêque de rabaisser les doctes au rang des ignorants et de vouloir que tout le monde redevienne enfant? » François se borna d'abord à répondre par cette parole du divin Sauveur : « Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux [1]. » Mais voyant que ces railleries, fréquemment répétées, pouvaient refroidir la piété des faibles, et les éloigner des instructions, il crut devoir adresser aux critiques un blâme sévère, en leur déclarant que sa maison leur serait interdite, s'ils ne s'amendaient. Les railleurs confus non-seulement se turent, mais se montrèrent dès lors au rang des auditeurs les plus empressés, à la grande joie du saint prélat qui ne s'était proposé, par cette petite correction, que le bien de leurs âmes, comme le maintien de la piété dans celles qui étaient restées fidèles à suivre les instructions.

La mère du saint prélat, M[me] de Boisy, ne manquait pas, comme bien on le pense, d'assister à ces exercices, lorsqu'elle venait à Annecy. François lui ayant dit, dans un entretien, qu'elle lui donnait des distractions lorsqu'il la voyait à son catéchisme avec tous ses petits enfants : « Mon fils, répondit-elle, je vous ai appris l'écorce de la lettre ; mais votre bouche me découvre le sens intérieur de nos sacrés mystères, dont j'étais fort mal instruite. » Mère bienheureuse, de voir ainsi revenir dans son âme, en s'y multipliant, les trésors de grâce qu'elle avait autrefois semés dans l'âme enfantine de son fils !

Afin de renouveler la piété et de piquer l'intérêt des enfants

[1] MATTH. XVIII, 3.

par quelques cérémonies qui sortissent des habitudes ordinaires, François, accompagné de ses prêtres, les menait, deux dimanches chaque année, par toute la ville, en procession solennelle; il chantait avec eux les Litanies, ou récitait le chapelet, marchant à la suite de sa petite armée dans le plus parfait recueillement. Comme quelques personnes trouvaient mauvais qu'un évêque descendît à ces humbles fonctions qui le retenaient près des enfants et des pauvres, tandis qu'il pouvait s'occuper avec les grands et les personnages notables : « Jésus-Christ, répondait-il, a dit : Laissez venir à moi les petits enfants; c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux[1]. » Aussi ne saurait-on croire combien était vif l'amour que les enfants lui portaient. S'il passait par les rues, ils accouraient à lui, se serrant à droite et à gauche, de manière qu'il pouvait à peine continuer son chemin. Tous voulaient baiser sa main ou le bas de sa robe, tous voulaient recevoir sa bénédiction, et l'on en voyait se traîner après lui sur leurs genoux jusqu'à ce qu'il leur eût accordé cette grâce. François de Sales, de son côté, les accueillait avec l'affabilité la plus touchante, les caressait tous, et sa bonté avait pour eux tant de charme que loin que ces enfants se pussent résoudre à le quitter, leur nombre allait toujours grossissant à mesure que l'évêque s'avançait. Quelques personnes de sa suite ayant voulu dans un mouvement d'impatience les écarter comme se rendant trop importuns : « Laissez-les venir, laissez-les venir, disait-il, c'est mon petit peuple. » Un jour qu'il était entré dans un monastère, ainsi suivi de cette escorte, la sœur qui l'entretenait au parloir s'aperçut que la porte était restée ouverte, et comme elle craignait que le vent n'incommodât le prélat, elle lui en fit la remarque; il se leva pour fermer la porte, lorsqu'il reconnut que les enfants qui l'avaient suivi étaient dans le vestibule, de sorte qu'il retourna à sa place, en disant à la sœur : « Il y a là tout

[1] Déposition de la mère de Chaugy.

plein de petits enfants qui me regardent de si bon cœur que je n'ai pas eu le courage de leur fermer la porte au nez [1]. » Les nourrices s'empressaient aussi de lui présenter leurs enfants qu'il accueillait avec la même bonté; il leur donnait sa croix d'or à baiser, et la guérison des maladies communes au premier âge était souvent l'effet de sa sainte bénédiction.

Le saint évêque publia, la même année 1603, une méthode pour faire le catéchisme [2]. Elle a pour objet de déterminer les diverses fonctions des membres d'une association qui s'était formée par les différentes paroisses du diocèse pour instruire les enfants. Entre autres articles, on y remarque ceux qui suivent : On convoquait le peuple au son de la cloche avant Vêpres, tous les dimanches, et le catéchisme devait durer deux heures en été. On devait choisir les enfants les plus capables et on les plaçait dans un lieu éminent en vue de tous, où l'un faisait les demandes et l'autre les réponses. Ceux-ci devaient être interrogés sur les explications déjà données, afin de tenir leur attention en éveil; puis, on devait faire dans une briève allocution un résumé concis de tout ce qui s'était dit, pour le mieux graver dans toutes les mémoires. Les récompenses n'étaient pas omises, et l'on devait répartir des images, médailles, chapelets et autres petits objets pieux, aux enfants qui, par leur application et leur modestie, avaient donné le plus de satisfaction. Les absences devaient être notées, et la réunion devait être terminée par une exhortation convenable que ferait un ecclésiastique.

Ce soin de catéchiser les enfants paraissait si noble et si précieux au saint évêque, qu'il témoignait une estime et une affection toute particulière aux prêtres sans bénéfice, aux abbés, qui remplissaient avec zèle cette fonction, et il leur en enseignait la méthode, les exhortant à instruire tous les gens de leur voisinage. C'est ce qu'atteste ce témoignage rendu par

[1] Dom Jean de Saint-François, page 437; Recueil de la mère Greffier.
[2] Cette méthode, en latin et en français, fait partie des *Œuvres complètes*, tome IV de l'édit. Migne, pages 89 et suiv.

un de ses prêtres lors du procès de sa béatification. « Je lui demandai un jour d'accorder aux enfants de chœur de la cathédrale que je catéchisais les mêmes indulgences qu'au grand catéchisme. — Ah! me répondit-il, je vous les accorde de grand cœur, et puisque, ajouta-t-il en me serrant entre ses bras, vous catéchisez les petits enfants, vous êtes mon fils bien-aimé [1]. »

Le samedi des Quatre-Temps de carême, 22 février, le prélat conféra les saints ordres dans l'église de Saint-François. La plupart de ceux qui furent ordonnés lui firent des confessions générales de toute leur vie. Quelques personnes lui représentèrent qu'il ne fallait point introduire cette coutume, parce qu'il en serait bientôt accablé. Il leur répondit : « Je ne vais pas les inviter; ils me demandent eux-mêmes; et Dieu le permet ainsi, afin que le Pasteur connaisse les brebis, et qu'il soit connu d'elles. » Ce fut après cette première ordination qu'il déclara à son frère Louis de Sales qu'il contractait une alliance particulière avec les saints anges de ceux à qui il imposait les mains.

Parmi les sujets qu'il éleva à la dignité du sacerdoce, il se trouva un étranger favorisé d'une grâce céleste toute particulière qui le faisait jouir de la vue de son ange gardien. François, au sortir de l'église, se trouvant par hasard à peu de distance de ce nouveau prêtre, remarqua qu'il s'arrêta quelques instants à la porte, faisant, quoiqu'il fût seul, toutes les démonstrations extérieures d'un homme qui veut céder le pas à un personnage honorable. Cette action le surprit; il prit à part le prêtre, et lui demanda la cause de ce qu'il venait de voir. Celui-ci lui raconta ingénument qu'il avait une dispute d'honneur avec son bon ange. « Avant que je fusse prêtre, ajouta-t-il, ce saint ange marchait toujours devant moi; mais aujourd'hui il s'est arrêté à la porte, et a voulu, pour honorer mon caractère sacerdotal, me faire passer le premier, disant

[1] Déposition de Baytay.

qu'il est mon serviteur et celui de tous les prêtres [1]. » François depuis aimait à citer souvent ce trait, qu'il donnait comme une des plus belles preuves de la sublimité inhérente au caractère sacerdotal.

Lorsqu'il s'agissait d'assigner des postes aux ecclésiastiques, François s'était fait une règle inviolable de la prescription du concile de Trente, qui veut que les bénéfices ne se donnent qu'au concours. Cette mesure lui procurait le triple avantage de former un clergé instruit, en incitant à l'étude les prêtres qui aspiraient aux cures; de rendre impossibles les brigues et la faveur, puisque le résultat de l'examen dépendait du degré de mérite des candidats; de tranquilliser sa conscience en se déchargeant, sur un comité d'examen formé des ecclésiastiques connus pour être les plus vertueux et les plus savants, de la responsabilité des nominations. François avait une telle appréhension qu'il lui arrivât de céder à son insu à un sentiment de partialité que lorsqu'un sien parent ou ami se présentait à l'examen, il faisait présider la séance par son grand vicaire [2]. Un historien (Maupas du Tour, évêque d'Evreux), nous a conservé les propres termes dans lesquels le saint prélat exprimait ses sentiments sur la question délicate de la collation des bénéfices : « Il est bien raisonnable, disait-il, de remettre le soin d'une charge à celui qui en peut le moins abuser. Si j'avais de la créance auprès des rois, des princes et des grands seigneurs, je les porterais à préférer toujours aux bénéfices un homme d'une bonne conscience, suffisamment docte, à un autre d'une science plus sublime, et moins consciencieux; et si, aucun n'aurait charge dans l'église, qu'il ne fût déchargé des vices qui l'ont misérablement ébranlée. Oui, je ne distribuerais jamais les dignités ni les titres, avec les revenus de l'Eglise, qu'à ceux qui les fuient, et non pas à

[1] Charles-Auguste, liv. V; de Maupas du Tour, page 198; de Cambis, tome I, page 443; Déposition du chanoine Gard.

[2] *Esprit de saint François de Sales,* par Camus, part. I, sect. 33; dom Jean de Saint-François, page 176; Dépositions de Gay et de Bonnard.

ceux qui les recherchent. Ainsi, pour quelque considération que ce fût, je ne voudrais avancer un prêtre qui ne s'emploierait pas au salut des âmes ; car tous ces poursuivants qui cherchent leur fortune au domaine de Jésus-Christ, témoignent assez qu'ils sont autant incapables de servir à l'autel, c'est-à-dire de travailler à l'avancement du christianisme, que coupables d'ambition ; parce que, dit l'Apôtre, ils ne cherchent pas la justice de Dieu, mais leur propre intérêt. Tous ceux qui disent qu'ils faut remplir les siéges vacants à l'Eglise, et donner les rangs, prééminences et les bénéfices aux hommes doctes, ne disent pas assez, s'ils n'y ajoutent, humbles, zélés et craignant Dieu : à raison que la science enfle, et ne doit être estimée qu'autant qu'elle est fructueuse au salut des fidèles. »

Lorsque les prêtres avaient été ainsi placés à leurs postes, la sollicitude du bon prélat les y suivait ; il leur prodiguait ses avis paternels, s'attachait à leur faire comprendre de plus en plus l'excellence de leur ministère, les consolait et les soutenait dans les épreuves de toute nature qui pouvaient leur survenir. « Ayez confiance, leur disait-il ; si vous venez me trouver, je vous enseignerai de bon cœur ce que vous devez faire, je vous en donne ma parole ; si le temps me manque, je vous prierai de m'excuser, et quand je ne saurai pas ce que vous me demanderez, je m'empresserai de l'étudier pour l'apprendre et vous le communiquer. » Le zèle qu'il déployait ainsi pour la sanctification et l'instruction de son clergé s'explique par la conviction où il était que les bons curés ne sont pas moins nécessaires que les bons évêques. « Vainement, disait-il, les évêques travaillent pour le salut des âmes confiées à leur conduite, s'ils ne sont secondés par des curés pieux, exemplaires et instruits ; car ils ne sont pas les pasteurs immédiats qui doivent marcher devant le troupeau pour lui montrer la voie du ciel. L'expérience démontre que tel est le curé, telle est la paroisse. Quand les peuples sont dirigés par un prêtre qui instruit et édifie, ils se portent facilement à la

vertu ; et le contraire arrive si le prêtre, infidèle à son devoir, manque à donner l'instruction ou le bon exemple [1]. »

Afin de diriger les confesseurs dans l'administration du sacrement de pénitence François publia à cette époque un petit écrit intitulé : *Avis*, ou *Avertissements aux Confesseurs*. Ces avis, remarquables par l'esprit de sagesse et de mansuétude dont ils sont empreints, forment neuf chapitres. Le saint évêque les fit imprimer à Thonon. On ne saurait dire tout le bien produit par cet écrit qui fut reçu avec avidité, non-seulement en Savoie, mais en France et en Italie, et traduit en diverses langues. A sa circulaire le prélat crut devoir ajouter des règles pour discerner les opérations de l'esprit de Dieu et celles du malin esprit dans les âmes [2].

François s'occupa ensuite d'un autre ouvrage qui ne devait pas être moins utile aux prêtres de son diocèse, nous voulons parler du *Rituel*, qu'il fit imprimer vers la même époque. Cet ouvrage avait été entrepris du vivant et par l'ordre de son prédécesseur. C'était notre saint qui en avait été chargé, et il s'était associé pour ce travail quelques prêtres pieux et savants choisis parmi les chanoines de la cathédrale, avec lesquels il avait tenu plusieurs assemblées. Le saint prélat mit en tête une préface qui est toute de lui. « Cette Préface, dit le père Jean de Saint-François, mérite d'être lue avec attention, car c'est un beau monument de son éminent savoir et de sa rare piété [3]. »

Vers l'an 1640, l'évêque dom Juste Guérin, successeur de Jean-François de Sales, donna de ce Rituel une autre édition où il ajouta quelques prières et diverses observations. Environ trente ans après, Jean d'Aranthon d'Alex en donna une nouvelle beaucoup plus ample, en sorte, dit le père Arpaud, « que sur les fondements de saint François, dom Juste a élevé les murailles et Jean d'Aranthon a posé le toit [4]. »

[1] Déposition de Michel Favre.
[2] Les deux opuscules font partie des *Œuvres complètes*, t. IV, p. 69 et 85.
[3] Cette préface a été insérée dans le tome VI des *Œuvres*, p. 91.
[4] Le père Arpaud, *Vie de dom Juste Guérin*, liv. II, chap. 14.

Comprenant que, pour que les règles de conduite qu'il donnait aux prêtres du diocèse de Genève produisissent tous les fruits qu'il en attendait, il était nécessaire qu'ils joignissent à la pratique d'une administration vigilante et irréprochable et d'une exemplaire piété des études vigoureuses et fortes, François ne cessait de les y exhorter de la manière la plus pressante.

« Ceux d'entre vous, mes frères, leur écrivait-il, qui se créent des occupations qui les empêchent d'étudier, font comme ceux qui ne veulent donner à leur estomac que des aliments légers incapables de le soutenir ; et de là vient qu'ils défaillent peu à peu. Je vous le dis en vérité, il n'y a pas grande différence entre l'ignorance et la malice ; quoique l'ignorance soit plus à craindre, si vous considérez que par elle on ne se perd pas seulement soi-même, mais on porte les hommes au mépris du sacerdoce. Je vous conjure donc, mes très-chers frères, de vaquer sérieusement à l'étude, car la science pour le prêtre est le huitième sacrement de la hiérarchie ecclésiastique, et le plus grand malheur de l'Eglise est venu de ce que l'arche de la science s'est trouvée en d'autres mains que celles des lévites.

» C'est par là que notre misérable Genève nous a surpris, lorsque s'apercevant que nous n'étions pas sur nos gardes, nous contentant de dire notre bréviaire sans penser à nous rendre plus savants, ils trompèrent la simplicité de nos pères et de ceux qui nous ont précédés, leur faisant croire que jusqu'alors on n'avait rien entendu à l'Ecriture sainte.

» Ainsi, tandis que nous dormions, l'homme ennemi sema l'ivraie dans le champ de l'Eglise, et fit glisser l'erreur qui nous a divisés, et mit le feu par toute cette contrée ; feu duquel vous et moi eussions été consumés avec beaucoup d'autres, si la bonté de notre Dieu n'eût miséricordieusement suscité ces puissants esprits, je veux dire les révérends pères Jésuites, qui s'opposèrent aux hérétiques, et nous font chanter glorieusement en notre siècle : *Misericordia Domini, quia non sumus consumpti.* »

» Ces grands hommes, à l'infatigable courage, au zèle sans appréhension, à la charité si vive, à la doctrine profonde, à la vie sainte et exemplaire, dévorent les livres par leurs continuelles études; ils ont, en bravant les calomnies, les injures et les outrages, établi et affermi notre créance et tous les sacrés mystères de notre foi, et encore aujourd'hui, par leurs grands travaux, ils remplissent le monde d'hommes doctes qui combattent et renversent l'hérésie de toutes parts.

» Et puisque la divine providence, sans avoir égard à mon incapacité, m'a ordonné votre évêque, je vous exhorte à étudier tout de bon; afin qu'étant doctes et de bonne vie, vous soyez irréprochables et prêts à répondre à tous ceux qui vous interrogeront sur les choses de la foi [1]. »

Le désir insatiable du saint évêque d'agir en tout d'après les règles de la perfection la plus consommée n'éclatait pas moins dans la manière dont il régla la gestion de son temporel. « La tendreté de sa conscience, dit le père de La Rivière, estoit telle qu'elle ne lui permettoit pas de songer à ses affaires temporelles; il les oublioit et en laissoit pleinement le soing à celui qui en avoit la charge, sans s'enquerir curieusement : parce qu'il eust creu commettre un manquement, s'ils eust employé une minute à autres choses qu'à procurer son advancement à la perfection, le salut de ses ouailles et la plus grande gloire de Dieu, laquelle il souloit appeler sa maîtresse. A ce sujet traittant une fois privément avec M. de La Valbonne, président du Genevois, il lui dit : Il n'est pas expédient qu'un évesque se mesle du temporel, d'autant que selon qu'escrit saint Bernard, s'il se descharge en partie sur autruy, à sçavoir sur les curez en ce qui concerne le spirituel, il faut bien aussi qu'il se descharge sur autruy du soing du temporel, lequel est de beaucoup moindre importance [2]. »

[1] *Exhortation aux ecclésiastiques*, etc., *Œuv. compl.*, t. IV, p. 67.
[2] Le père de La Rivière, liv. IV, chap. 33.

Nous croyons devoir réunir ici quelques traits qui appartiennent à des époques diverses de son épiscopat, et qui font connaître mieux que tous les discours ce caractère de générosité soutenue, de mansuétude affectueuse et d'ardente piété qui fut celui de toute sa vie.

Il s'était un jour rendu caution d'une somme considérable pour un gentilhomme de ses amis qui avait fait une levée de gens de guerre pour le service du duc de Savoie, et s'était rendu en Piémont avec ses troupes. La guerre s'étant prolongée, le terme de la créance expira sans que le débiteur eût pu venir se libérer. Le créancier s'adresse au bon évêque qui lui remontre avec toute la douceur possible que l'état de la fortune du gentilhomme devait lui ôter toute appréhension sur sa créance, et l'engager à prendre patience jusqu'au retour de l'officier. Le créancier refuse avec hauteur tout délai et éclate en bruyants reproches. Il ne veut pas même attendre que le prélat écrive et reçoive une réponse. « Monsieur, lui dit François avec une aménité parfaite, je suis votre pasteur, auriez-vous bien le courage, au lieu de me nourrir comme mon ouaille, de m'ôter le pain de la bouche ? Vous savez que je suis réduit à l'étroit, et que je n'ai justement et petitement que ce qu'il me faut pour mon entretien; je n'eus jamais devant moi la somme que vous me demandez, et que j'ai cautionnée par charité. Me voulez-vous discuter avant le principal débiteur? j'ai quelque patrimoine, je vous l'abandonne; voilà mes meubles, vendez-les. Je vous demande seulement que vous m'aimiez pour Dieu, et que vous ne l'offensiez point par colère, par haine ou par scandale : si cela est, me voilà content. — C'est mon argent qu'il me faut, et non de l'eau bénite de cour, » s'écrie le créancier, qui recommence ses plaintes et ses injures. — « Monsieur, répond François avec la même affabilité, mon indiscrète caution est cause de votre colère; je m'en vais faire toutes les diligences possibles pour vous donner contentement. Mais après tout je veux que vous sachiez que quand vous m'auriez crevé un œil, je vous regarderais de l'autre aussi affectueu-

sement que le meilleur ami que j'aie au monde. » Le Saint évêque avertit le gentilhomme qui se hâta de payer la dette, et le rude créancier, plein de confusion, vint demander pardon au bienheureux, qui le reçut à bras ouverts, et l'aima depuis avec une tendresse singulière, l'appelant son ami reconquis [1].

Un autre jour un particulier de médiocre condition lui demanda douze écus en prêt. Le saint prélat va les lui chercher à l'instant, et l'emprunteur veut lui en faire une promesse : « Il n'est pas nécessaire, dit François ; je me fie assez à votre parole, et puis la somme n'est pas si grande que la perte m'en fût bien dommageable : ne vous incommodez pas pour me les rendre, je ne vous en mettrai jamais en peine. » L'emprunteur, un peu glorieux, ne la voulut point prendre que le prélat ne reçût son billet, qui ne prenait qu'un mois de terme. Il le reçut donc par complaisance. Au bout d'une année cet homme revient trouver l'évêque, et, sans faire mention des douze écus, lui en demande dix. « Vous ne m'en voulez emprunter que dix, lui dit François en lui rendant son billet, en voilà douze que je vous donne de bon cœur. »

Un autre emprunteur lui demanda vingt écus, dont il voulait aussi faire une promesse. Le saint évêque n'était pas en demeure d'avoir toujours de pareilles sommes à donner : néanmoins n'écoutant que sa charité, il alla quérir dix écus : « Mon cher frère, lui dit-il en revenant, je me suis avisé d'un expédient qui nous fera aujourd'hui gagner dix écus à chacun de nous deux, si vous me voulez croire. — Monseigneur, dit l'emprunteur, que faut-il faire ? — Nous n'avons vous et moi qu'à ouvrir la main ; cela n'est pas bien difficile. Tenez, voilà dix écus que je vous baille en pur don, au lieu de vous en prêter vingt ; vous gagnez ces dix-là, et moi je tiendrai les dix

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 7.

autres pour gagnés, si vous m'exemptez de vous en faire un prêt. » Là-dessus le prêteur et l'emprunteur se séparèrent les meilleurs amis du monde [1].

Le saint prélat avait pour ses domestiques les sentiments, nous ne dirons pas du meilleur des maîtres, mais du plus affectionné des pères. Outre la sollicitude pastorale avec laquelle il pourvoyait aux besoins spirituels de leurs âmes, il ne laissait échapper aucune occasion d'assurer ou d'accroître leur bien-être et leur bonheur temporel. On ne saurait dire avec quelle patience et quelle mansuétude il les portait à se corriger de leurs défauts. L'un d'eux qui était enclin à l'excès du boire en avait plusieurs fois reçu de douces corrections, auxquelles toujours il répondait par de nouvelles promesses de s'amender. Un soir étant sorti pour suivre son malheureux penchant, il trouva, lorsqu'il voulut rentrer fort tard dans la nuit, les portes closes et tout le monde endormi. Il eut beau frapper, personne ne bougeait. Le saint évêque se lève, va lui ouvrir et voit ce domestique tellement ivre qu'il peut à peine marcher. Il le prend sous le bras, le conduit jusqu'à son lit, le déshabille, le couche, et, après avoir rangé sur lui ses couvertures, se retire. Le lendemain le domestique se souvenant de ce qui s'était passé la veille, n'osait se présenter devant son maître : mais François prend occasion de le rencontrer seul : « Hier au soir, lui dit-il, vous paraissiez bien malade, mon ami; que vous est-il donc arrivé? » A ces mots le pauvre garçon se jette à ses pieds et demande pardon en pleurant. Le saint évêque, touché de son repentir, lui fit une paternelle, mais sérieuse remontrance sur le danger où son péché l'avait mis de perdre son âme pour une éternité, et lui enjoignit pour pénitence de mettre une certaine quantité d'eau dans son vin pendant un temps déterminé. Le coupable accepta cette pénitence, non-seulement pour le temps fixé, mais pour tout le reste de sa vie, et

[1] *Ibid.*, part. III, sect. 6 et 7.

jamais depuis lors on ne le vit commettre une infraction aux lois de la sobriété [1].

Notre Saint, dit une religieuse de la Visitation, dans le recueil manuscrit où nous avons puisé l'anecdote qui précède, s'employait avec zèle pour l'établissement de ses serviteurs. Son valet-de-chambre, François Favre, ayant remarqué, parmi les personnes du sexe qui s'adressaient à l'évêque, une jeune veuve vertueuse et riche, se flatta d'obtenir sa main. Sans s'en ouvrir à personne, il saisit la première occasion pour faire une visite à la veuve, qui, par égard pour le maître, lui fit un honnête accueil. Elle se doutait d'ailleurs d'autant moins de la pensée du visiteur qu'elle était résolue à rester veuve, en s'occupant de l'éducation de sa fille unique. Favre s'entretenant dans ses espérances crut qu'il s'expliquerait mieux par écrit que de vive voix. Il entreprit donc de rédiger une lettre à la veuve, et il était dans la chaleur de la composition lorsque le saint prélat entra dans sa chambre. L'apprenti rédacteur aussitôt de jeter sa plume d'un côté, son écritoire de l'autre, et son papier sous la table. Le Saint fait en silence deux ou trois tours dans la chambre, puis regardant son valet « François, lui dit-il, quand je suis entré vous écriviez? » Le jeune homme confus n'osait répondre. Qu'écriviez-vous donc? ajouta son maître. Est-ce que je ne suis pas de vos amis pour que vous me fassiez cette confidence? » Alors le garçon s'explique, et le prélat l'engage à lui montrer sa lettre. « Vous n'y entendez rien, » lui dit-il. Il s'assied et écrit une lettre à laquelle il ne manque plus que la signature. « Tenez, dit-il au jeune homme, copiez cette lettre, cachetez-la et l'envoyez, et vous verrez que tout ira bien. » Le valet obéit ne doutant point de la parole du maître. La veuve ne tarda pas à venir consulter le saint évêque, pensant qu'il la confirmerait dans sa première résolution. Le prélat, au contraire, lui conseilla le

[1] *Recueil de la mère Greffier*, manuscrit in-4°, conservé dans les archives de la Visitation d'Annecy.

mariage, en lui rendant de très-bons témoignages de celui qui la demandait, et l'assurant qu'ils feraient leur salut ensemble avec paix et intelligence. Ce qui, ajoute l'auteur du mémoire, a été vrai : après avoir vécu longtemps et vertueusement ensemble, ils tombèrent malades et reçurent le saint Viatique et l'Extrême-Onction le même jour [1].

Un jeune domestique du prélat s'était fait estimer par sa vertu et ses excellentes qualités et on lui avait offert plusieurs partis fort avantageux. Il en fit parler à son maître : « Mon cher ami, lui dit l'évêque, j'aime votre âme comme la mienne propre, et il n'y a sorte de bien que je ne vous désire et que je ne voulusse vous faire, si j'en avais le moyen ; je crois que vous n'en pouvez douter. Vous êtes jeune, et possible que votre jeunesse donne dans les yeux de quelques personnes qui vous désirent; mais il m'est avis que c'est avec plus d'âge et de jugement qu'il faut entrer en ménage : pensez-y bien, car quand on est embarqué, il n'est pas temps de s'en repentir. Le mariage est un certain ordre, où il faut faire la profession avant le noviciat, et s'il y avait un an de probation comme dans les cloîtres, il y aurait peu de profès. Au demeurant, que vous ai-je fait que vous me vouliez quitter? Je suis vieux, je mourrai bientôt, et alors vous pourrez vous pourvoir comme il vous plaira. Je vous laisserai à mon frère, qui aura soin de vous colloquer aussi avantageusement que les partis qui se présentent. » En parlant ainsi, les larmes lui venaient aux yeux ; ce qui toucha si fort le jeune homme qu'il se jeta à ses pieds, lui demandant pardon de la pensée qu'il avait eue de le quitter, et protestant de sa fidélité, à la mort et à la vie. « Non, mon enfant, reprit-il, je n'entreprends pas sur votre liberté, je la voudrais racheter, comme saint Paulin, de la perte de la mienne; mais je vous donne un conseil d'ami, et tel que je donnerais à mon propre frère, s'il était de votre âge [2].

Une fois s'étant levé de fort grand matin, et se voyant seul,

[1] *Ibid.*
[2] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 19.

il ralluma le feu du foyer, à la lueur duquel il se mit à lire, ses gens ne lui ayant point laissé de chandelle. Un domestique entra quelques moments après : « Monsieur, dit-il, vous avez eu grand tort de ne point nous appeler pour vous servir. » — « Ce n'est pas votre faute, lui répondit le bon maître, si je ne puis dormir, et par conséquent il n'est pas juste que je vous éveille si je me lève plus matin que de raison. »

Cette ineffable mansuétude du saint prélat ne lui faisait pas négliger le soin de maintenir intact en toute occasion l'honneur de la maison épiscopale. Un de ses serviteurs s'étant oublié jusqu'à commettre une faute grave contre la pureté, François lui fit comprendre qu'il ne pouvait plus prolonger son service à l'évêché, mais il lui donna le temps de se pourvoir d'une autre condition. Il faisait en sorte, d'un autre côté, que les ecclésiastiques de sa maison ne perdissent jamais de vue le respect dû au caractère auguste dont ils étaient revêtus. Parmi ceux qui demeuraient avec lui, il en avait remarqué un, dont les manières auprès des femmes lui paraissaient n'avoir point toute la réserve désirable, et il l'en avait repris, à cause du scandale qui pouvait en résulter pour autrui, quelque innocente que pût être l'intention du jeune abbé. Celui-ci cependant, bientôt après, entra dans une salle de l'évêché, tenant des dames par la main. « Mesdames, dit le saint prélat après les premières politesses, permettez que je dise un mot à monsieur. » Puis il mène le jeune abbé dans son cabinet, où tombant à genoux devant le Crucifix : « Jusqu'à quand, mon frère et mon fils, lui dit-il avec fermeté, vous rendrez-vous le sang de mon Sauveur non-seulement inutile, mais formidable par votre mauvais exemple ? Etant chargé de votre âme en ma qualité d'évêque, il est juste que je paye pour vous. » Et découvrant à l'instant ses épaules, il s'inflige une discipline rigoureuse pendant laquelle l'ecclésiastique prosterné exprimait son repentir par ses larmes et ses gémissements, et s'écriait : « J'ai péché, et mon pasteur paye pour moi ! »

Si des traits pareils donnent la mesure du zèle vraiment divin qui consumait le cœur de François, ils n'attestent pas moins son humilité. L'humilité ! la vertu première, comme il le proclamait lui-même, qui ouvre le chemin à toutes les autres. Supposez qu'une âme soit véritablement humble, vous comprenez sans peine qu'elle soit ou devienne pieuse, désintéressée, charitable, généreuse jusqu'à l'héroïsme. Au contraire qu'on dise d'un homme qu'il a des vertus éclatantes, de magnifiques talents, mais que l'humilité manque à cet ensemble d'heureuses qualités, nous jugeons aussitôt que cet homme si bien doué n'est pas encore un chrétien. Quand notre Sauveur voulait offrir à ses disciples un exemple sensible des conditions requises pour être admis dans son royaume éternel, c'est parmi les enfants qu'il le prenait. *Si vous ne devenez pareils à ces petits enfants, vous n'entrerez point aux cieux*, c'est-à-dire, si vous n'avez leur simplicité, leur candeur, leur innocence, toutes choses qui se résument dans l'humilité. Tous les saints que l'Eglise présente aux hommages des fidèles se sont rendus recommandables par des vertus propres à chacun; mais il en est une qui leur est, de toute nécessité, commune à tous : c'est l'humilité. Celle de François était surhumaine; sa vie entière en est un acte perpétuel. Elle perce, en outre, à son insu, dans une foule de passages charmants de ses lettres. Une fois, affligé de ce que Mme de Chantal, encore dans le monde, l'avait appelé saint dans ses lettres, il s'empressa de la reprendre en ces termes : « Ma chère fille, j'écrirai à M. votre beau-père, selon votre désir; mais vous n'écrivez pas selon le mien ni à ma mère ni à Mme de Charmoisy, quand vous dites *notre bon et saint évêque;* car, au lieu que ces bonnes femmes devraient lire : sot évêque, elles lisent : saint évêque. Je sais bien que du temps de notre saint Jérôme on appelait ainsi tous les évêques, à raison de leur charge ; mais ce n'en est pas la coutume maintenant [1]. » — « Vous me faites grand plaisir, ajoute-t-il dans

[1] Lettre du 25 novembre 1607, tome VI de l'édition Migne, page 870.

une autre lettre à la même, de m'exhorter à l'humilité : non pas parce qu'il ne me manque que cette vertu-là, mais parce que c'est la première et le fondement des autres. Toujours, quand votre cœur vous le dira, recommandez-moi les vertus... Il faut, pendant que je m'en ressouviens, que je vous défende ce mot de *saint*, quand vous écrivez de moi ; car, ma fille, je suis plus feint que saint ; aussi la canonisation des saints ne nous appartient pas. A peu que pour cela je ne retinsse la lettre à M. de Charmoisy ; mais la consolation qui lui en pouvait revenir m'en empêcha [1]. » Bien que les honneurs qui, durant le cours de son épiscopat, affluaient vers lui de tous côtés, eussent dû l'incliner à s'accorder au moins quelque estime, son humilité semblait en prendre occasion de s'abaisser encore plus profondément, comme on le verra par une lettre qu'il écrivait sur la fin de sa vie, et dans laquelle, se plaignant des louanges que lui avait données un supérieur de religieux, il pousse ses bas sentiments de lui-même jusqu'au mépris. Que l'on n'oublie pas que François était la candeur même, et qu'il n'aurait jamais permis à sa plume de tracer un sentiment qu'il n'aurait pas éprouvé : « Ce bon Père dit que je suis une fleur, un vase de fleurs et un phénix ; mais, en vérité, je ne suis qu'un puant homme, un corbeau, un fumier ; je suis le plus vrai néant de tous les néants, la fleur de toute la misère humaine. Je suis marri que ce bon Père n'occupe pas son esprit à quelque chose de meilleur [2]. » Avec quelle humilité encore il s'accuse de son administration même, dans une lettre écrite l'année qui précéda celle de sa mort, et dans laquelle il dit, en parlant de son frère Jean-François, son coadjuteur : « Nous avons ici Mgr de Chalcédoine, lequel, ou je suis trompé, ou il réparera beaucoup de fautes que j'ai faites en ma charge, où je confesse que j'ai failli en tout, hormis en l'affection ;

[1] Lettre du 24 janvier 1608, tome V, page 664.
[2] Lettre du 19 février 1618, à une supérieure de la Visitation, tome V, page 1103 ; et *Déposition* de sainte Chantal, art. 30.

mais ce frère est d'un esprit zélé, et, ce me semble, brave homme pour réparer mon méchef [1]. » C'est ainsi que le grand évêque se jugeait au pied de son Crucifix !

Pendant que les écrits qu'il publia successivement produisaient une émotion si profonde dans tout le monde chrétien, veut-on savoir comment en parlait le bon prélat ? « On vante le bien que font mes prédications et mes livres ; mais, hélas ! je suis comme un écuyer tranchant qui distribue tout à autrui et ne prend rien pour lui, ou comme un luth qui est sourd à ses propres accords. Je ressemble à l'échelle qui fait monter chacun en un lieu où elle ne va pas, aux enseignes qui invitent les passants à entrer pour faire bonne chère, tandis qu'elles passent la nuit au froid et à la pluie. Je voudrais être ce qu'on croit que je suis. » Une autre fois ayant demandé à un de ses visiteurs s'il priait pour lui, comme cette personne, pénétrée de respect pour sa sainteté, ne se pressait pas de répondre : « Priez Dieu pour moi, insista-t-il, afin que je ne périsse pas. » Quel soin ne mettait-il pas à dérober aux yeux des hommes tout ce qui pouvait lui attirer quelque estime : « Je voudrais, disait-il, qu'au jour du jugement dernier, où toutes choses seront révélées, ma justice, s'il s'en trouve quelqu'une en moi, fût cachée à tout le monde, et ne fût vue que de Dieu seul. » Il prenait pour lui et méditait avec prédilection cette sentence de saint Hugues : *Le mal que je fais est vraiment mal et vraiment mien ; le bien que je fais, n'est ni purement bien ni purement mien.*

Une vertu qui fut toujours l'amie et la compagne inséparable de l'humilité, c'est la simplicité. Celle de François était aussi vraie qu'aimable et charmante, et c'est par elle surtout qu'il s'attachait tous les cœurs ; elle explique l'entraînement irrésistible qui portait vers lui particulièrement les enfants et les âmes innocentes. Elle explique aussi l'extrême répugnance

[1] Lettre au duc de Bellegarde, du mois de février 1621, tome V, page 1288.

qu'il témoigna toujours à se mêler d'affaires étrangères à sa charge pastorale, et surtout de celles qui se rapportaient à la politique, car elles auraient demandé qu'il usât d'une certaine prudence humaine qu'il craignait de ne pouvoir allier avec la franchise toute naïve de son esprit. Ce n'était pas l'avis de l'évêque de Belley, qui, admirant son tact si fin, son discernement si pénétrant et si judicieux, aurait voulu le voir employer ses talents au service de ses princes : « Outre que je ne vous avoue pas, lui répliqua-t-il vivement, que j'eusse tant d'adresse et de prudence au maniement des affaires politiques que vous vous figurez, moi, à qui les seuls mots de prudence, d'affaires et de politique donnent de la frayeur, et qui m'y connais si peu que ce peu-là n'est rien, je vous dirai un petit mot, mais un mot d'ami, et à l'oreille, et encore à l'oreille du cœur. C'est pour parler rondement : je ne sais nullement l'art de mentir, ni de dissimuler, ni de feindre avec dextérité; ce qui est le grand outil, et le maître ressort du maniement de la politique, qui est l'art des arts, en matière de prudence humaine et de la conduite civile. Pour tous les états de Savoie, de la France ni de tout l'empire je ne porterais pas un faux paquet dans mon sein. Je vais à l'ancienne gauloise, à la bonne foi et simplement; ce que j'ai sur les lèvres, c'est justement ce qui sort de ma pensée. Je ne saurais parler en un cœur et en un cœur : je hais la duplicité comme la mort, sachant que Dieu a en abomination l'homme trompeur. Peu de gens me connaissent qui ne reconnaissent aussitôt cela en moi [1]. » — « Je ne sais, disait-il encore, ce que m'a fait cette pauvre vertu de prudence; j'ai de la peine à l'aimer, et si je l'aime, ce n'est que par force, parce qu'elle est nécessaire, et sur cela je vais tout à la bonne foi, à l'abri de la Providence de Dieu. La beauté de la simplicité me ravit, et je donnerais volontiers cent serpents pour une colombe... A la vérité, les pauvres petites et blanches colombelles sont bien plus agréa-

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. II, sect. 35.

bles que les serpents : et quand il faut joindre les qualités de l'un à celles de l'autre, pour moi je ne voudrais nullement donner la simplicité de la colombe au serpent, car le serpent ne laisserait pas d'être serpent; mais je voudrais donner la prudence du serpent à la colombe, car elle ne laisserait pas d'être colombelle. Or sus donc à cette sainte simplicité, sœur de l'innocence, fille de la charité [1]. »

Il ne cesse, dans ses lettres, d'y exhorter les âmes qui recouraient à ses lumières. Quoi de plus gracieux que les avis suivants adressés à une personne du monde qui s'impatientait de ne pouvoir atteindre assez vite, à son gré, à la haute perfection dont elle s'était tracé le modèle imaginaire. Il l'avertit doucement de modérer son ambition, quelque louable qu'en soit le principe, et de ne vouloir point trop embrasser : « Allons terre à terre, puisque la haute mer nous fait tourner la tête et nous donne des convulsions. Tenons-nous aux pieds de Notre-Seigneur, avec sainte Madeleine, dont nous célébrons la fête; pratiquons certaines petites vertus propres pour notre petitesse. A petit mercier, petit panier. Ce sont les vertus qui s'exercent plus en descendant qu'en montant, et partant elles sont sortables à nos jambes; la patience, le support des prochains, le service, l'humilité, la douceur de courage, l'affabilité, la tolérance de notre imperfection, et ainsi ces petites vertus. Je ne dis pas qu'il ne faille monter par l'oraison, mais pas à pas. Je vous recommande la sainte simplicité : regardez devant vous, et ne regardez pas à ces dangers que vous voyez de loin, ainsi que vous m'avez écrit : il vous semble que ce soit des armées, ce ne sont que des saules ébranchés; et cependant que vous regardez là, vous pourriez faire quelque mauvais pas. Ayons un ferme et général propos de vouloir servir Dieu de tout notre cœur et toute notre vie; au

[1] *L'Esprit*, etc., part. VIII, sect. 22; part. XVII, sect. 5; *Lettres* du saint, dans l'édition Migne des Œuvres complètes, passim, notamment lettre 140, tome V, col. 687.

bout de là n'ayons soin du lendemain, pensons seulement à bien faire aujourd'hui, et quand le jour de demain sera arrivé, il s'appellera aussi aujourd'hui, et lors nous y penserons. » Une autre fois, pour faire comprendre comment il fallait négliger les importunités des petites tentations journalières, il usait d'une de ces comparaisons charmantes qu'il trouvait sans les chercher : « Dernièrement j'étais auprès des ruches des abeilles, et quelques-unes se mirent sur mon visage : je voulus y porter la main et les ôter. Non, me dit un paysan, n'ayez point peur et ne les touchez point, et elles ne vous piqueront nullement; si vous les touchez elles vous mordront. Je le crus, pas une ne me mordit. Croyez-moi, ne craignez point ces tentations, ne les touchez point, elles ne vous offenseront point; passez outre, et ne vous y amusez point [1]. »

Partout où se trouvait François cette délicieuse simplicité le mettait à l'aise avec tout le monde et tout le monde avec lui; au milieu des artisans les plus obscurs, on eût dit un père s'entretenant avec ses enfants. « Une fois j'étais en bateau avec lui sur le lac d'Annecy, écrit l'évêque de Belley, et les bateliers qui ramaient l'appelaient mon Père, et traitaient avec lui assez familièrement : Voyez-vous, me disait-il, ces bonnes gens? ils m'appellent leur père, et c'est la vérité qu'ils m'aiment comme cela. Oh! qu'ils me font bien plus de plaisir que ces faiseurs de compliments qui me traitent de Monseigneur [2] ! » Il acceptait aussi avec la même simplicité les petits présents que les pauvres gens lui donnaient à l'occasion des offices de son ministère sacré : « C'était une chose pleine d'édification et de consolation de voir de quel œil et de quel cœur il recevait, en ces occasions, une poignée de noix ou de châtaignes, ou des pommes, ou des œufs, ou de petits fromages, que les enfants ou que les pauvres lui présentaient.

[1] Lettres 88 et 862, tome V des *Œuvres complètes*, édit. Migne, pages 536 et 1606.

[2] *L'Esprit*, etc., part. IV, sect. 15.

D'autres lui donnnaient des sous, des doubles ou des liards qu'il recevait humblement, et avec des actions de grâces qui ne partaient pas du bord des lèvres, mais du fond du cœur. Il recevait même des trois et quatre sous pour dire des messes qu'on lui envoyait de quelque village, et les disait avec grand soin. Ce qu'on lui donnait en argent, il le distribuait aux pauvres au sortir de l'église; mais ce qui était propre à manger, il l'emportait dans son rochet pour qu'on le lui servît à table, disant quelquefois ce verset de David : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit* (PSAL. CXXVII, 2). *Vous êtes heureux de manger le fruit de votre travail, et vous le serez encore à l'avenir* [1]. » On est charmé de lire des traits analogues dans la vie de notre doux Fénelon.

On conçoit qu'un tel désintéressement n'était pas fait pour augmenter les ressources d'un évêché dont les revenus étaient si modiques. Mais François, loin de s'en plaindre, se trouvait encore trop riche. « O pauvreté, s'écriait-il, que tu es un grand bien, mais peu connue! Je l'aime bien la pauvreté, car qui n'aimerait celle que Notre-Seigneur a tant chérie, et qui lui a tenu si fidèle compagnie durant les jours de sa chair et de sa conversation entre les hommes? Mais, à dire le vrai, je ne la connais pas trop bien; car je ne la vis jamais de bien près, je n'en parle qu'à vue de pays et en clerc d'armes. Qui a Dieu et sa Providence pour son lot, que lui peut-il manquer? Qui peut suffire à celui à qui Dieu ne suffit pas? Celui est trop avare à qui Dieu ne suffit [2]. »

Sa patience, observe dom Jean de Saint-François, l'un de ses premiers biographes, était incroyable dans la peine qu'il se donnait pour s'acquitter de toutes les parties de son devoir; mais elle était admirable dans le soin qu'il prenait de répondre de sa propre main, aux lettres qui lui venaient de toutes parts. On admirait sa patience à les lire, car il lui en arrivait

[1] *L'Esprit*, etc., part. IV, sect. 25.
[2] *L'Esprit*, etc., part. XIV, sect. 24.

quelquefois de douze et quinze feuilles d'une écriture presque indéchiffrable. Comme on lui disait qu'il se donnait trop de peine : « Je ne suis pas obligé de faire autre chose, répondait-il, pendant que je fais celle-là. » L'affluence était si grande à son palais épiscopal, qu'outre ceux qui le venaient voir, il s'y rencontrait six, sept et huit messagers attendant réponse. Un abbé de ses amis lui ayant représenté qu'il devait employer la main d'un secrétaire, pour se délivrer de tant de vexations : « Oh ! dit-il, mes amis ne seraient pas contents de voir dans mes lettres d'autres caractères que les miens. »

En vain lui remontrait-on qu'il ne pourrait supporter longtemps ce grand travail, qu'il altèrerait sa constitution et abrégerait ses jours : « Qu'importe ? répondait-il doucement; dix ans de vie de plus ou de moins ne sont rien. » Toutefois il ne voulait pas que l'on fît des pénitences et des austérités de nature à provoquer évidemment des maladies, pour ne pas manquer à la Providence de Dieu et à la charité que nous nous devons à nous-mêmes. Mais, ajoutait-il, s'il nous arrivait quelque maladie, ou même l'accourcissement de nos jours pour faire l'oraison et vivre selon la dévotion et vertu, il faut bénir Dieu de ce mal et le souffrir avec patience. Comme il ne faut pas être grandement attentif à la conservation de la santé, cela ressentant la femme, aussi ne la faut-il pas mépriser tout-à-fait, car cela ressentirait la fierté et la barbarie. Il faut compâtir à Notre-Seigneur tandis que la santé est bonne, et pâtir avec Notre-Seigneur quand il nous envoie des douleurs et des afflictions [1].

Voilà ce qu'était François au milieu de son entourage, dans l'intérieur de sa vie privée. Aussi ses gens non-seulement le chérissaient, mais lui rendaient une sorte de culte. Poussant l'indulgence à l'égard d'autrui jusqu'à l'extrême, condescendant pour toutes les faiblesses, compâtissant pour tous les besoins, il n'était sévère que pour lui-même, et toute l'his-

[1] Déposition de sainte Chantal, art. 81.

toire de sa vie témoigne jusqu'où il portait la pratique de la mortification. « L'oraison sans la mortification, disait-il, est une âme sans corps, de même que la mortification sans l'oraison est un corps sans âme. » Ses délassements même, lorsque les exigences de la nature l'obligeaient d'en prendre de bien courts, il les faisait servir à resserrer de plus en plus les liens qui rattachaient son esprit à Dieu. L'évêque de Belley qui a si bien connu tous les plus secrets détails de cette admirable vie nous apprend de quelle manière et dans quelle vue il en usait.

« Saint Charles Borromée, dit-il, ne pouvait souffrir qu'après le repas les compagnies qu'il avait reçues et traitées s'amusassent avec lui à passer le temps dans des entretiens inutiles, disant que cela était indigne d'un pasteur chargé d'un diocèse si grand et si pesant que le sien, et qui avait tant d'autres meilleures occupations à s'employer. Cela n'était aucunement supportable à ce Saint que l'on sait avoir vécu dans un esprit d'extrême sévérité et âpreté; de sorte que l'on ne trouvait pas étrange quand il coupait court avec d'assez froides excuses, pour aller autre part chercher où exercer ce grand zèle des âmes et de la maison du Seigneur dont il était dévoré.

» Mais le bienheureux François avait des défaites plus suaves, le trait de son esprit étant dans une parfaite douceur principalement envers le prochain. Quand je le visitais, il avait soin de me divertir après le travail de la prédication. Lui-même me menait promener en bateau sur ce beau lac qui lave les murailles d'Annecy, ou en des jardins assez beaux qui sont sur ces agréables rivages. Quand il me venait visiter à Belley, il ne refusait point de semblables divertissements auxquels je l'invitais; mais jamais il ne les demandait, ni ne s'y portait de lui-même.

» Et quand on lui parlait de bâtiments, de peintures, de musique, de chasses, d'oiseaux, de plantes, de jardinages, de fleurs, il ne blâmait pas ceux qui s'y appliquaient, mais il eût souhaité que de toutes ces occupations ils se fussent servis

comme d'autant de moyens et d'escaliers mystiques pour s'élevér à Dieu : et en enseignait les industries par son exemple, tirant de toutes ces choses autant d'élévations d'esprit.

» Si on lui montrait des bâtiments dressés avec une juste symétrie : *Nous sommes*, disait-il, *l'édification de Dieu.* Si quelque église magnifique et bien parée : *Nous sommes les temples vifs du Dieu vivant ; que nos âmes ne sont-elles aussi bien ornées de vertus !* Quand on lui montrait de rares et exquises peintures : *Il n'y a rien de beau*, disait-il, *comme l'âme qui est à l'image et semblance de Dieu.* Quand on le menait dans un jardin : *Quand celui de notre âme sera-t-il semé de fleurs et de fruits, dressé, nettoyé, poli! quand sera-t-il clos et fermé à tout ce qui déplaît au jardinier céleste, à celui qui apparut sous cette forme à Madeleine!* A la vue des fontaines : *Quand aurons-nous dans nos cœurs des sources d'eaux vives rejaillissantes à la vie éternelle? Jusqu'à quand quitterons-nous la source de vie, pour nous creuser des citernes mal enduites? Oh! quand puiserons-nous à souhait dans les fontaines du Sauveur! Quand bénirons-nous le Seigneur Dieu des sources d'Israël!* A l'aspect d'une belle vallée : *Elles sont*, disait-il, *agréables et fertiles et les eaux y coulent.* « Mittit fontes in convallibus (PSAL. CIII, 10) : valles abundabunt frumento; clamabunt, etenim hymnum dicent. (PSAL. LXIV, 14). » *C'est ainsi que les eaux de la grâce céleste coulent dans les âmes humbles, et laissent sèches les têtes des montagnes, c'est-à-dire les âmes hautaines.* Voyait-il une montagne : *Levavi oculos in montes* (PSAL. CXX, 1). *Benedicite, montes et colles, Domino* (PSAL. CXLVIII, 9). Si des arbres : *Tout arbre qui ne fait point de fruit sera coupé et jeté au feu.* (MATTH. VII, 18.) Si des rivières : *Quand irons-nous à Dieu comme ces eaux à la mer?* Si des lacs : *O Dieu, délivrez-nous* « de lacu miseriæ et de luto fæcis (PSAL. XXXIX, 3) ! » Ainsi il voyait Dieu en toutes choses, et toutes choses en Dieu; et que Dieu en toutes choses, et toutes choses qu'en Dieu :

ou, pour mieux dire, il ne regardait qu'une seule chose qui est Dieu [1]. »

Tel est en effet le secret de la sainteté sublime où le grand évêque de Genève est parvenu : cette intérieure et continuelle attention à la présence de Dieu. Mais il ne faut pas que ces mots fassent naître dans notre esprit l'idée d'une contrainte et d'une fatigue. Bien loin de là ! Lorsque l'on voit quelle douceur et quelle paix délicieuse cette pieuse habitude répandait à toute heure dans l'âme angélique de François, on comprend que, selon sa propre expression, la pratique de l'amour divin soit aussi facile, aussi douce, pour l'âme qui se met ainsi en communication avec le ciel même, que l'aspirer et le respirer. Il était si intimement pénétré de l'amour divin que la nuit il interrompait souvent son sommeil en s'écriant : « Ah! mon Dieu, quand serez-vous connu? et quand est-ce que l'on vous aimera comme vous le méritez? »

« Il disait, rapporte encore le plus intime confident de ses pensées [2], que par les recueillements intérieurs on se retire en Dieu, ou l'on attire Dieu en soi, selon ce qui est écrit : *J'ai ouvert ma bouche, et j'ai attiré l'esprit* (Psal. CXVIII, 131) de Dieu, c'est-à-dire, la bouche du cœur, à la préparation duquel l'oreille de Dieu est fort attentive (Psal. X, 17). Comme on ramasse les vins dans les caves ou celliers, et comme les soldats se ramassent sous leurs étendards; ainsi les facultés de notre âme se recueillent autour de la bonté et dilection de Dieu, par les retraites spirituelles, courtes et briéves qui se font durant la journée. — Mais quand se font-elles, et en quel lieu? En tout moment et en tout endroit, et n'y a ni repos, ni compagnie, ni emploi, ni occupation aucune qui les puisse empêcher; comme aussi elles n'empêchent ni ne traversent aucune fonction. Au contraire, c'est un sel qui assaisonne toutes sortes de viandes, ou plutôt un sucre qui ne gâte

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. IV, sect. 26.
[2] *Ibid.*, part. XVI, sect. 31.

aucune sauce. Cela ne consiste qu'en regards intérieurs de soi et de Dieu, de soi en Dieu, de Dieu en soi, sans images, sans discours, sans aucune façon; et plus ce recueillement est simple, meilleur il est. — Quant aux aspirations, ce sont aussi de courts, mais vifs élancements en Dieu, qui se peuvent faire par de simples vues. *Jetez votre pensée en Dieu*, dit David. Plus fortement un trait est décoché, plus il va vite; et plus une aspiration est véhémente et amoureuse, plus elle est prompte; c'est un vrai éclair spirituel. Tous ces élancements ou aspirations sont d'autant meilleurs qu'ils sont plus courts. Celui de saint Bruno me semble excellent à cause de sa brièveté : *O bonté!* Celui de saint François d'Assise : *Mon Dieu mon tout!* De saint Augustin : *O aimer, ô aller, ô mourir à soi, ô arriver à Dieu!* — Notre bienheureux Père traite de ces deux exercices excellemment en sa Philothée [1], et les recommande puissamment; et dit qu'ils s'entretiennent comme Jacob qui tenait le talon d'Esaü en naissant, et s'entresuivent comme le respirer et l'aspirer. Et tout de même qu'en respirant nous attirons l'air frais de dehors dans notre poitrine, et en aspirant nous repoussons le chaud : ainsi en respirant par le recueillement nous attirons Dieu en nous, ou nous nous retirons auprès de Dieu, et en aspirant nous nous lançons entre les bras de sa bonté. Heureuse l'âme qui respire et aspire de la sorte! car elle demeure en Dieu, et Dieu en elle. »

CHAPITRE XII

François marie son frère Louis de Sales. Sa visite à l'évêque de Saluces, Juvénal Ancina. Il intervient dans un différend qui s'élève entre son chapitre et la collégiale d'Annecy.

Les affaires du diocèse de Genève l'appelant à Turin, François prit sa route par le château de Crest près Montmélian,

[1] Partie II, chap. 12 et 13.

afin de bénir le mariage de son frère Louis de Sales avec la fille de son digne ami le baron de Cusy, qui eut lieu le mercredi de Pâques 2 avril. Déjà c'était François qui avait rédigé les articles du contrat et fait la cérémonie des fiançailles, témoignant ainsi que la plus éminente sainteté, loin de relâcher les affections de famille, les fortifie, et qu'en ce qui le concernait, il était prêt à les cimenter par tous les moyens compatibles avec ses devoirs d'évêque. De là François se rendit sans délai à Turin, où le duc de Savoie lui fit l'accueil le plus honorable et lui accorda toutes ses demandes ainsi que diverses privilèges pour les habitants du Chablais, de Ternier et de Gaillard.

Dès qu'il eut atteint le but de son voyage, il reprit la route d'Annecy, dont il se détourna un peu pour rencontrer à Carmagnole, ville du diocèse de Saluces, l'évêque Juvénal Ancina, dont il s'était concilié à Rome l'estime et l'amitié, et qui y faisait en ce moment sa visite épiscopale. Un des notables n'eut pas plus tôt appris son arrivée qu'il le vint trouver pour solliciter l'honneur de le loger dans sa maison, en l'assurant qu'il n'y avait pas un habitant de la ville qui n'eût voulu le loger dans son cœur. François accepta une invitation faite avec tant de grâce. Comme la fête de saint Juvénal, patron de Mgr Ancina, tombait en ce jour, ce prélat devait officier pontificalement, et il pria son collègue de prêcher, en lui rappelant l'usage où étaient anciennement les évêques de prêcher les uns chez les autres quand ils se rendaient visite. François, montant donc en chaire, fit son exorde en italien, dans la pensée que cette langue était plus familière à son auditoire. Mais pendant qu'on récitait l'*Ave Maria,* Mgr Ancina envoya un prêtre l'avertir que le peuple entendait mieux le français parce que le marquisat de Saluces avait été longtemps possédé par la France et n'était réuni au Piémont que depuis peu de temps. François continua donc en français son sermon qui roula sur la sainte Croix, car on faisait aussi la fête de l'Invention de la sainte Croix, et il laissa l'assemblée singulièrement édifiée de son savoir et de sa doctrine. A la sortie de

l'église, Mgr Ancina, voulant complimenter le prédicateur, lui dit en faisant allusion à son nom de Sales : *Tu vere sal es.* « Vous êtes le sel de la terre [1]. » Le saint répondit par une semblable allusion au nom de Saluces : *Tu sal et lux es, ego vero neque sal neque lux.* « C'est bien vous, Monseigneur, qui êtes le sel et la lumière tout ensemble ; pour moi je ne suis ni lumière ni sel. » Ces devises, ajoute Charles-Auguste, leur servirent depuis de devise quand ils s'écrivirent l'un à l'autre [2].

En quittant Carmagnole, François fit un pèlerinage à Notre-Dame de Mondovi. Ce lieu de dévotion, situé près de la ville de Mondovi, était consacré à l'auguste Marie depuis peu de temps, car ce fut vers l'an 1599 qu'on y découvrit une image miraculeuse de la Mère de Dieu. La multitude des faits surnaturels qui s'y accomplirent attira la foule des peuples, dont les aumônes donnèrent les moyens de bâtir une superbe église avec un monastère où furent établis les Feuillants. Ces édifices n'étaient pas achevés quand le pieux François y vint satisfaire sa dévotion [3].

Il arriva à Annecy pour les fêtes de la Pentecôte, et il vit avec une peine profonde qu'un ancien différend s'était renouvelé entre les chanoines de la cathédrale et ceux de la collégiale d'Annecy, à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement dont la fête approchait.

Le chapitre de l'église collégiale remplissait les fonctions de curé à Annecy ; c'est pourquoi jusqu'en 1535, le doyen de cette collégiale, assisté de ses chanoines, avait toujours porté le Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu. Mais quand le chapitre de la cathédrale, forcé de s'éloigner de Genève, se fut réfugié à Annecy, il soutint que la préséance

[1] MATTH. V, 10.

[2] Saint François de Sales fait un grand éloge d'Ancina dans ses lettres. notamment dans celles du 13 et du 14 octobre 1604. Nous verrons plus loin (liv. VII, chap. 12) qu'il écrivit au Pape Paul V, au sujet de la béatification de cet évêque.

[3] Dom Jean de Saint-François, livre VI, page 520.

lui appartenait dans les processions, comme au premier chapitre du diocèse. Au contraire le chapitre de la collégiale voulait marcher en tête, se fondant sur ce que chacun est le premier chez soi, et que les chanoines de Genève, étrangers dans Annecy, ne devaient avoir que le second rang. Cette contestation avait déjà été fortement agitée sous les évêques antérieurs, et en particulier sous Ange Justiniani, pendant l'épiscopat duquel il y avait eu une sentence du métropolitain de Vienne en faveur des chanoines de la cathédrale. Le cardinal de Côme avait aussi répondu, au nom du Pape, à l'évêque de Genève, dans le même sens. Le chapitre de la collégiale n'en persista pas moins dans ses prétentions, et il y eut à ce sujet, du temps de l'évêque Claude de Granier, une grande discussion dans laquelle François, en qualité de prévôt, soutint fortement la prééminence du chapitre de la cathédrale. Comme évêque, il avait à se prononcer de nouveau. Etant monté en chaire le dimanche de la Trinité, il annonça que le jeudi suivant il porterait lui-même le Saint-Sacrement, et qu'il serait assisté dans cette fonction par les chanoines de la cathédrale. C'était leur donner le pas sur ceux de la collégiale : aussi ceux-ci ne le souffrirent-ils point patiemment. Ils portèrent leurs plaintes aux syndics et allèrent avec eux trouver l'évêque, à qui ceux-ci osèrent dire que les chanoines de la cathédrale ne pouvaient avoir la préséance, n'étant que des étrangers réfugiés, et de plus, que c'était aux chanoines de la collégiale, comme étant les curés de la ville, à porter le Saint-Sacrement à la procession, honneur que leur avaient toujours laissé les évêques ses prédécesseurs.

François, qui savait fort bien allier à sa constante douceur la fermeté que pouvaient exiger les circonstances, répondit aux syndics : « Je ne me serais point attendu à un tel langage de votre part. Il n'est aucun endroit de mon diocèse où mes chanoines et moi soyons des étrangers. L'usage de mes prédécesseurs ne peut rien m'ôter de mes droits ; ils étaient accablés de vieillesse ou d'infirmités, et puisque je suis par la grâce de

Dieu plein de force et de santé, pourquoi ne porterais-je pas en procession le corps de mon Sauveur et Maître? Sachez que je suis votre évêque, et que j'en exercerai toutes les fonctions, que les chanoines de ma cathédrale sont partout mes assesseurs, et que j'ai le droit de me faire assister par eux dans toutes les cérémonies de l'office divin. L'ordre que j'ai établi sera suivi, sauf à vous à réclamer ensuite si vous croyez vos droits lésés. — Eh bien! répliquèrent ceux-ci, nous en appelons au tribunal du métropolitain, et nous demandons que le duc de Nemours soit instruit de toute cette affaire. — Je consens, répondit François, que cette affaire soit communiquée au duc de Nemours. Ecrivez-lui, comme je le ferai de mon côté; mais, en attendant, j'ordonne que jeudi prochain le chapitre de ma cathédrale soit près de moi, nonobstant votre appel et sans préjudice de vos droits, si vous en avez. » La procession eut lieu en effet dans l'ordre indiqué, mais les chanoines de la collégiale s'abstinrent d'y paraître.

Le duc de Nemours ayant lu les lettres de l'évêque et des deux chapitres, et après avoir fait examiner cette affaire avec soin, prit un parti qu'il crut propre à satisfaire toutes les parties intéressées. En vertu de sa décision, les chanoines de la cathédrale devaient tenir un des côtés de la procession, dont l'autre serait tenu par ceux de la collégiale, selon la coutume qui s'observait à Paris lorsque le chapitre de Notre-Dame se trouvait en procession avec les collégiales de la Sainte-Chapelle et de Sainte-Geneviève. Comme ce jugement ne décidait rien en faveur du bon droit qu'il laissait incertain, au grand déplaisir de l'évêque, celui-ci, écrivant au duc de Nemours, lui remontra que les deux collégiales de Paris étant exemptes de la juridiction épiscopale, pouvaient légitimement revendiquer des droits particuliers, n'ayant d'autre devoir que celui de simple respect à l'égard de l'église cathédrale du diocèse, sans aucun lien de subordination ni de dépendance; mais qu'il n'en était pas ainsi de la collégiale d'Annecy qui était purement et simplement soumise à la juridiction de l'ordi-

naire, et, en cas de vacance du siége, à celle du chapitre de la cathédrale ou du grand vicaire nommé par lui, et qu'en conséquence le chapitre de la collégiale ne venait qu'au second rang. Ces raisons furent goûtées du duc de Nemours, qui écrivit aux chanoines d'Annecy d'obéir à la décision de l'évêque; mais ils n'en persistèrent pas moins dans leur appel au métropolitain, de sorte qu'ils s'abstinrent encore de paraître à la procession de l'année 1604. François de Sales patienta encore un an, puis reconnaissant que cette affaire finirait par dégénérer en scandale s'il n'y mettait ordre par une mesure vigoureuse et décisive, il fixa l'ordre de la procession par un édit public portant peine d'excommunication, encourue *ipso facto*, contre tout rebelle, toutes réserves faites d'ailleurs en faveur de l'appel et des droits qui seraient reconnus ultérieurement. Il obligeait, sous la même peine, les chanoines de la collégiale à assister tant à la procession qu'à la messe solennelle qui la précédait, et à y prendre part au chant et aux cérémonies [1].

Ces mesures, empreintes à la fois de fermeté et de modération, ne réglaient cependant que provisoirement les choses. «On obéit par force, dit un biographe de nos jours [2], mais on ne fut point pacifié, et l'entente cordiale n'existait pas. Pour mettre fin à cette division qui affligeait son cœur, il rassembla l'année suivante les chanoines des deux églises, leur fit une courte mais pressante exhortation à l'union fraternelle entre eux; et, tous ayant répondu que tel était leur vœu le plus ardent, on convint, par une transaction amicale, que le chapitre de la cathédrale aurait le pas sur celui de la collégiale, mais aussi que, pour dédommagement et en signe de fraternité, il accorderait aux chanoines de la collégiale certains priviléges honorifiques. L'évêque, qui savait combien les corps sont susceptibles et combien facilement une petite circonstance amène de

[1] Cet édit fait partie du tome IV de l'édit. Migne des *OEuv. compl.*, p. 59.
[2] M. l'abbé Hamon, tome I, page 461.

grands troubles, ne s'en tint pas à des généralités : il voulut que les attributions de l'un et de l'autre chapitres fussent spécifiées nettement et jusque dans les moindres détails, afin de prévenir tout nouveau sujet de division. Tous les points de la transaction étant bien précisés, l'évêque les sanctionna par son autorité et ordonna que ces règlements fussent inviolablement observés [1]. Ainsi finit pour toujours cette longue querelle, qui s'explique, non par la vanité des individus, mais par l'obligation de conscience que chacun se faisait de défendre les droits de son corps, tout en demeurant personnellement très-humble, de sorte que plus on y mettait d'opiniâtreté, plus on croyait y mettre de zèle. » Le saint évêque en témoigna sa joie et sa reconnaissance aux deux chapitres : « Cette concorde, leur dit-il, va donner un nouvel accroissement à la piété des laïques; pour moi il me semble que j'y trouve une nouvelle santé, et que j'en suis plus robuste pour aller avec ferveur et allégresse à la visite de mon diocèse [2]. »

CHAPITRE XIII

Lettre de François sur une coutume locale de donner l'ablution de vin aux laïques après la communion. Avis donnés par l'évêque de Genève à Antoine Revol, son ami, nommé à l'évêché de Dol en Bretagne. Voyage à Belley entrepris pour les intérêts de la religion. Progrès de la religion dans le pays de Gex. François y est empoisonné par les hérétiques. Imputations absurdes du ministre La Faye, gracieusement réfutées dans une lettre à Mgr Revol. Pèlerinage à Thonon.

Une contestation d'une autre nature appela presque dans ce même moment l'attention de l'homme de Dieu, sans lui offrir cependant à beaucoup près les mêmes difficultés. C'était encore l'usage dans le diocèse de Genève de donner à boire

[1] Charles-Auguste, page 385.
[2] *Année de la Visitation*, 12 octobre.

aux laïques après la communion un peu de vin pour retirer de la bouche les parcelles qui y seraient restées et faire avaler plus aisément la sainte hostie. Or la coutume s'était introduite dans certaine paroisse de présenter ce vin dans le calice même dont le prêtre venait de se servir. Le curé substitua sagement un vase de verre au calice, ce qui mécontenta fort plusieurs paroissiens. François, informé du fait, adressa aussitôt aux fidèles de cette paroisse une lettre dans laquelle il justifie le changement fait par le curé et il la terminait par cet avis tout paternel : « Laissez-vous donc conduire comme de bonnes brebis par ceux qui, sous mon autorité et celle du Saint-Siége apostolique, vous ont été donnés pour pasteurs, et Dieu vous bénira. » Dès que cettre lettre eut été lue dans la paroisse, la paix s'y rétablit comme d'elle-même.

C'est ainsi que François faisait éclater en toute circonstance le zèle qui l'animait pour le progrès du service de Dieu. Il le fit encore voir à l'occasion de la promotion d'un ecclésiastique de ses amis, Antoine de Revol, à l'évêché de Dol en Bretagne. Il s'était chargé de solliciter à Rome pour lui les bulles qui lui parvinrent dans les premiers jours de juin de cette même année 1603. Ne voulant point se borner à transmettre les bulles à son ami, en y joignant simplement les félicitations d'usage, il voulut encore, malgré ses occupations infinies qui l'accablaient tellement qu'il ne pensait pas, ce sont ses propres termes, qu'aucun autre évêque eût une charge plus laborieuse et plus pénible que la sienne, il voulut encore, disons-nous, lui donner des avis utiles tant à la sanctification personnelle du nouveau prélat qu'à la bonne administration de son troupeau. Sa lettre résume d'une manière large et concise, dans le langage le plus affectueux, les points principaux sur lesquels doivent porter les travaux d'un évêque, surtout à son début dans sa charge éminente. Afin qu'il comprenne encore mieux, à la veille d'être sacré, la grandeur et la sublimité de son ministère, François lui recommande la méditation d'un bel écrit latin de Socolovius sur la consécration et l'inauguration des

évêques [1], attendu, dit-il, que du commencement en toutes choses dépend en grande partie l'heureuse conduite de tout le reste. Comme guides sûrs et plein d'un saint zèle pour éclairer de leurs conseils sa jeune inexpérience, il lui désigne des théologiens profonds de ses amis, l'abbé Galemant et l'illustre Bérulle. L'ayant ainsi pourvu d'appuis admirables parmi les vivants, il veut que le jeune prélat consulte fréquemment aussi les morts, et il lui nomme ceux dont les ouvrages lui présenteront des secours précieux pour son office, Grenade, Stella, saint Augustin, saint Bernard, saint Grégoire, l'*Aiguillon des Pasteurs*, de dom Barthélemy des Martyrs, et d'autres théologiens consommés, avec la *Vie du bienheureux cardinal Borromée*, le *Concile de Trente* et son profond *Catéchisme*, qu'il doit avoir sans cesse entre les mains. Mais que feraient la méditation et l'étude sans la prière qui nous obtient toute lumière et toute grâce d'en haut? Donc à l'étude il importe essentiellement de joindre la prière, qu'il lui recommande, ainsi que la prédication, en ces termes pressants :

«L'autre point est que je vous désire beaucoup de confiance et une particulière dévotion à l'endroit du saint ange gardien et protecteur de votre diocèse, car c'est une grande consolation d'y recourir en toutes les difficultés de sa charge. Tous les Pères et théologiens sont d'accord que les évêques, outre leur ange particulier, ont l'assistance d'un autre, commis pour leur office et charge. Vous devez avoir beaucoup de confiance en l'un et en l'autre, et, par la fréquente invocation d'iceux, contracter une certaine familiarité avec eux, et spécialement pour les affaires avec celui du diocèse, comme aussi avec le saint patron de votre cathédrale. Pour le superflu, monsieur, vous m'obligerez de m'aimer étroitement et de me donner la consolation de m'écrire familièrement; et croyez que vous avez en moi un serviteur et frère de vocation autant fidèle que nul autre. — J'oubliais de vous dire que vous devez en toute

[1] *De sacra episcoporum consecratione et inauguratione.* Auctore Stanislao Socolovio ; Romæ, 1601, in-4°.

façon prendre résolution de prêcher votre peuple. Le très-saint concile de Trente, après tous les anciens, a déterminé que le premier et principal office de l'évêque est de prêcher, et ne vous laissez emporter à pas une considération. Ne le faites pas pour devenir grand prédicateur, mais simplement parce que vous le devez et que Dieu le veut : le sermon paternel d'un évêque vaut mieux que tout l'artifice des sermons élaborés des prédicateurs d'autre sorte. Il faut bien peu de choses pour bien prêcher à un évêque ; car ses sermons doivent être de choses nécessaires et utiles, non curieuses ni recherchées ; ses paroles simples, non affectées ; son action paternelle et naturelle, sans art ni soin ; et pour court qu'il soit et peu qu'il dise, c'est toujours beaucoup. Tout ceci soit dit pour le commencement, car le commencement vous enseignera par après le reste [1]. » Le charitable conseiller, comme on le voit, prévoyait tout, ordonnait tout, œuvres, lectures, prière, prédication. Il n'enseignait que ce qu'il avait pratiqué lui-même, et le nouvel évêque, tout joyeux, comme il le manifeste par ses réponses imprimées de nos jours [2], de se sentir ainsi soutenu, eut le bonheur de pouvoir s'élever à un haut degré de sainteté, en se bornant à marcher sur les traces de son ami.

Le duc de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne, de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex, se trouvait alors à Belley, où s'étaient aussi rendus M. Janin, président du parlement de Dijon, et le baron de Luz, lieutenant du roi dans la même province ; l'homme de Dieu s'empressa de les aller trouver pour y traiter avec eux les affaires de la religion et obtenir la pleine exécution de l'arrêt publié concernant le rétablissement du culte catholique dans le pays de Gex. Son arrivée fut regardée par la ville tout entière comme le plus heureux des évènements, tant on vénérait sa sainteté et sa grâce toute céleste. On l'invita à prêcher, et il le fit, le dimanche 10 août, avec une onction et un entraînement qui

[1] Lettre datée d'Annecy, 3 juin 1603.
[2] Dans le tome IX de l'édit. Migne des *Œuvres complètes*, p. 57 et 61.

ravirent tous les cœurs. Les officiers de justice le sollicitaient depuis longtemps de nommer un official pour juger les causes ecclésiastiques dans la partie de son diocèse dont le territoire dépendait de l'autorité française, et la crainte de nuire à l'unité de son administration l'avait fait hésiter jusqu'alors à déférer à leur vœu. Sa présence à Belley lui ayant fourni l'occasion d'examiner de près et en pleine connaissance de cause les raisons pour et contre, il reconnut l'opportunité de la demande, et l'official fut solennellement institué. Le 11 août il tint sur les fonts baptismaux un enfant du seigneur de Maillans de Valloz, car sa charité ne lui aurait pas permis de refuser une occasion d'obliger quiconque réclamait de lui quelque bon office.

Le même jour, le duc de Bellegarde lui fit sa confession générale; il le pria de lui prescrire les règles qu'il devait observer dans son changement de vie, en le conjurant de l'appeler désormais son fils, et de lui permettre de lui donner toujours le titre de père. C'est pour ce seigneur que notre saint fit le formulaire de la confession générale imprimé parmi les Opuscules de spiritualité[1]; il lui traça de salutaires avis pour sa conduite spirituelle, et lui adressa des lettres remplies d'une si grande affection paternelle, que l'on y reconnaissait également le jugement, la piété, la discrétion et la dilection de ce saint directeur. Dans une de ces lettres il s'exprime ainsi : «Pour vous obéir, je vous appellerai donc désormais mon fils; mais vous serez mon fils Joseph par honneur et par reconnaissance respectueuse, et mon fils Benjamin par complaisance et par dilection [2]. » On comprend sans peine que le duc de Bellegarde et le président, que les vertus de François avaient pénétré d'une si grande admiration, ne pouvaient manquer de le seconder de tout leur pouvoir pour le rétablissement du catholicisme dans le pays de Gex. Le duc lui offrit

[1] Tome III de l'édit. Migne des *Œuv. compl.*, p. 1391 ; et t. VI, p. 62.
[2] *Année de la Visitation*, 11 août.

même de s'y rendre avec lui pour faire exécuter en personne l'arrêt du parlement. L'homme de Dieu accepta une offre si généreuse, et ainsi il obtint la main-levée de tous les revenus que les ministres prélevaient sur les bénéfices ecclésiastiques du bailliage, et, en un mot, tout ce qu'il fut au pouvoir du duc de lui accorder.

Témoins de l'admiration générale qu'inspirait le saint évêque, et touchés eux-mêmes de tant de vertu, deux gentilshommes protestants et plusieurs gens de lettres de la suite du duc de Bellegarde voulurent avoir avec lui des conférences sur la doctrine catholique. François les instruisit avec son zèle accoutumé, il leur montra jusqu'à l'évidence de quel côté la vérité était établie, et, la grâce agissant sur leurs cœurs, ils firent devant toute la noblesse qui se trouvait à Gex leur abjuration solennelle [1]. Ces conversions éclatantes eurent pour effet d'en déterminer d'autres que le saint évêque eut la joie de recevoir les jours suivants.

Mais ces conquêtes qui réjouissaient l'Eglise mettaient la fureur et la rage dans l'âme des protestants, et ce fut au point qu'ils résolurent de se défaire à tout prix de l'évêque de Genève. Une malheureuse créature, qu'ils séduisirent par l'appât de l'or, trouva moyen de mêler de l'arsenic aux aliments qui lui étaient destinés. Pris aussitôt de violentes douleurs accompagnées de vomissements, il recourut aussitôt, comme en toute circonstance fâcheuse, à Dieu et à son auguste Mère, faisant vœu d'aller à pied en pèlerinage à Notre-Dame de Thonon s'il échappait à ce péril. Et comme une religion éclairée nous fait connaître que négliger les moyens naturels, quand on peut s'en servir, serait tenter Dieu, il appela des médecins qui n'eurent pas de peine à reconnaître la présence du poison et lui donnèrent les remèdes convenables. Grâce donc, soit à la foi de l'homme de Dieu, soit à l'efficacité du contre-poison, soit peut-être à l'un et à l'autre, il se vit bientôt remis, et l'attentat

[1] Déposition de François Favre.

qu'on avait essayé de commettre contre sa personne n'aboutit qu'à faire éclater sa charité, qui exigea de tous ceux qui l'entouraient le silence le plus absolu sur ce qui venait de se passer, afin que la justice humaine ne fût point provoquée à s'interposer pour la découverte et le châtiment des coupables [1].

Vers ce temps-là le bruit se répandit que le roi de France Henri IV allait rendre au duc de Savoie le pays de Gex, ce qui fit un grand plaisir à François, qui se flattait que lorsque ce pays serait rentré sous l'autorité du duc de Savoie, dont le zèle pour la foi catholique lui était si bien connu, il pourrait plus facilement y faire fleurir et fructifier la semence de la vérité divine. Dans une relation qu'il adressa alors au Pape pour lui donner une connaissance détaillée de tout ce qui s'était fait pour la conversion des bailliages du Chablais, de Gaillard et de Ternier, il faisait un magnifique éloge de ce prince, qui, disait-il, n'avait épargné aucun moyen de ramener les peuples à la vraie foi, et, afin de donner un caractère encore plus solennel à cette attestation de sa part, il fit signer sa lettre par plusieurs chanoines de sa cathédrale et par divers éminents personnages qui tous déclaraient avoir été témoins oculaires des faits rapportés. Le saint évêque désirait d'autant plus sincèrement ce changement de souverain pour la partie de son diocèse qui était située en France, qu'il n'avait pas obtenu du gouvernement de ce royaume autant d'appui qu'il l'eût souhaité, l'autorité française croyant avoir de bonnes raisons de ménager les protestants, et le duc de Bellegarde, malgré toute sa bonne volonté, n'ayant pu agir que dans la mesure des pouvoirs qu'il avait reçus de Paris. Une consolation arriva cependant à François lorsqu'il s'y attendait le moins. Le baron de Luz vint, par ordre du roi, accompagné de plusieurs conseillers du parlement de Bourgogne, poursuivre l'œuvre du rétablissement du catholicisme, et il mit, en effet, les catholiques en possession de l'église de Saint-Pierre de Gex, comme des mai-

[1] *Année de la Visitation*, 18 août; de Maupas, page 232; de Cambis, tome I, page 489.

sons presbytérales et des biens dépendants de la cure. Plusieurs paroisses demandèrent à leur tour et obtinrent la même faveur. Les calvinistes irrités en appelèrent au roi, pendant que d'un autre côté ils mettaient en jeu tout ce que la malignité et l'audace peuvent fournir de ressources pour entraver les progrès des catholiques. Le ministre La Faye osa publier un pamphlet où il reprochait à l'évêque de Genève son luxe, son ambition, son oisiveté et le grand nombre de ses chevaux et de ses chiens de chasse. Des accusations aussi absurdes ne pouvaient que faire sourire de pitié. « Le ministre, » écrivait l'homme de Dieu à l'évêque de Dol, avec une humble modération qui contrastait si fort avec l'emportement du pasteur protestant, « laisse à part la grande multitude de mes imperfections, et ne censure que celles que je n'ai point, qui sont non-seulement éloignées de mon affection, mais incompatibles avec la nécessité de mes affaires et la forme de vie que ma charge m'impose. Béni soit Dieu qu'il ne sache pas mes maladies, puisqu'il ne les voudrait guérir que par la médisance ! Je branle à savoir, ajoutait-il, si je dois répondre, et, si ce n'était l'opinion de mes amis, qui me combat, je serais résolu à la négative, d'autant plus que j'ai en main une besogne plus utile, et que je n'ai nul loisir d'étudier [1]. » Le saint se borna donc à faire agir à Paris pour obtenir le rejet de l'appel des hérétiques, et il y réussit.

Tout ce tracas d'affaires ne pouvait faire oublier à François son vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Thonon, pour remercier Dieu et la sainte Vierge de sa guérison et de la conversion des bailliages. Il partit à pied au mois de septembre et visita, chemin faisant, la paroisse de Corbonnaud, près Seyssel. Quoique M. de Gornet, qui y commandait pour le roi de France, fût protestant, il reçut le prélat avec toutes les plus grandes démonstrations d'honneur et de respect. De là l'illustre pèlerin partit pour Thonon. Il fit ainsi douze lieues avec une très-grande fatigue, car la chaleur était extrême, et,

[1] Lettre imprimée sous la date du 14 août 1604.

comme nous l'avons vu plus haut, il était, à cette époque travaillé par une fièvre presque continue. Les syndics de Thonon, accompagnés des notables de la ville, vinrent au devant de lui, et le conduisirent à l'église Notre-Dame, où il arriva tout baigné tant de sueur que des larmes que faisait couler une émotion bien naturelle à la vue des lieux témoins de ses premiers exploits apostoliques. Après y avoir longtemps prié avec la plus ardente ferveur, il se retourna vers les habitants tout joyeux de le revoir. Il les affermit dans la sainte foi, et les anima à mener une vie digne de leur religion; il en convertit même quelques-uns dont l'opiniâtreté avait résisté jusqu'alors.

Plus heureux encore de son retour que les autres habitants de la cité étaient ses enfants chéris, les prêtres de la Sainte-Maison. Il leur donnait tout le temps qu'il n'était pas occupé ailleurs; il confirma leur institut par un nouvel acte de son autorité, et il leur laissa comme un témoignage des sentiments dont il était pénétré pour eux la note suivante écrite de sa main, et dont son neveu et historien, Charles-Auguste de Sales, déclare posséder l'original [1] :

« Le Pape Clément VIII avait établi préfet de la Sainte-Maison de Notre-Dame de Compassion de Thonon François de Sales, prévôt de l'évêque de Genève. Mais le même François, ayant été fait quelque temps après évêque et prince de Genève, et par là déchargé de la fonction de préfet, s'est donné, dévoué et consacré tout entier, de son plein gré et de son propre mouvement, à cette congrégation, faisant les souhaits les plus sincères et les plus ardents pour que la dévotion aux très-augustes noms de Jésus et de Marie se répande de l'église de Thonon dans toutes celles du diocèse, et surtout dans la ville de Genève; et que ces saints noms y exhalent une odeur de suavité comme un parfum précieux, ou comme le cinnamome, le baume odoriférant et la myrrhe choisie. Ainsi soit-il [2] ! ».

[1] Charles-Auguste, *Table des preuves*, n° 17.

[2] *In plateis sicut cinnamomum et balsamum aromatizans odorem dedi; quasi myrrha electa dedi suavitatem odoris.* (Eccli. XXIV, 20.)

CHAPITRE XIV

Conversion du baron d'Yvoire. Tempête apaisée par le saint évêque. Réforme de l'abbaye de Sixt. François visite des villages dévastés, et obtient pour eux une exemption d'impôts. Deux nouveau miracles. Synode diocésain.

Le saint évêque de Genève conféra les saints ordres à Thonon, le samedi 20 septembre 1603, puis il se rendit à Viuz en Salaz, la seule seigneurie laissée à l'évêché de Genève par les hérétiques. Durant son séjour dans cette résidence, il eut la joie de procurer à la religion catholique une nouvelle conquête importante. Le baron d'Yvoire avait eu déjà plusieurs entretiens avec lui à Thonon, et dans une de ces conférences, se sentant serré par les arguments invincibles du saint apôtre : « Je ne suis pas théologien, répondit-il, et je sais mieux manier l'épée que résoudre des difficultés de théologie. Je voudrais vous voir aux prises avec nos ministres de Genève, qui pourraient vous répondre savamment et solidement. — Je suis tout prêt à vous donner cette satisfaction, repartit François; je ne demande pas mieux que d'avoir une conférence avec vos ministres. Veuillez leur en faire la proposition de ma part, et en quelque endroit qu'il leur plaise en fixer le lieu, je m'y rendrai. » Le seigneur d'Yvoire étant allé à Genève, pressa en conséquence les ministres d'accepter une entrevue avec l'apôtre du Chablais, mais il ne put l'obtenir d'eux, malgré toutes ses instances. Le baron inféra naturellement de ce refus qu'ils n'avaient rien de solide à opposer aux raisonnements de l'évêque de Genève, et il prit sur-le-champ son parti. Telle fut la cause de sa venue à Viuz, où il abjura entre les mains de François; il montra constamment depuis un zèle sincère pour la vraie foi qu'il avait eu le bonheur d'embrasser.

Pendant le temps qu'il resta à Thonon, François réussit à ramener quelques autres hérétiques ; toutefois il y en avait

encore plusieurs qui refusaient opiniâtrément d'écouter la voix de la vérité. Un jour qu'il bénissait en grande cérémonie le cimetière du faubourg Saint-Bon, le ciel s'étant couvert tout-à-coup de nuages, et une violente tempête accompagnée de pluie, d'éclairs et de tonnerre s'étant déchaînée pendant que la procession défilait, ces hérétiques que la curiosité avait attirés sur son passage, en prirent occasion de s'attaquer à la foi catholique. « Voyez, disaient-ils par moquerie, comme Dieu se déclare contre ces papistes. — Vous vous trompez, repartit le saint apôtre, cette tempête n'est que l'effet de la colère du démon irrité de se voir chassé de ces lieux par la puissance du Saint-Esprit. » Et pour prouver son dire, il prononça, en vue de conjurer l'orage, les paroles sacrées des exorcismes. La tempête aussitôt s'apaise, le ciel s'éclaircit et redevient serein, et la procession, après l'achèvement de la cérémonie, s'en retourne dans l'ordre le plus parfait.

On conserve encore aujourd'hui dans les archives de l'église paroissiale des Allinges un acte fait par le saint apôtre à Thonon le 21 septembre de cette même année 1603, pour l'érection dans l'église des Allinges d'une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Claude, fondée par Jean-Louis Bonnivard, commandant du château des Allinges, et par son épouse Anne de Duing [1].

De Viuz en Salaz François se rendit à Sixt, où il y avait une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui avait un besoin urgent de réforme. Déjà, en 1600, deux chanoines l'avaient informé par une lettre de certains abus qu'ils lui demandaient les moyens de faire cesser. La réponse de François avait donné au désir qui lui était exprimé toute la satisfaction que les auteurs de la lettre pouvaient souhaiter ; toutefois il fallait des mesures plus directes et plus solennelles pour remédier à la gravité et à l'habitude des abus signalés. En conséquence l'évêque de Genève crut devoir faire la visite de cette

[1] L'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 429 et 430.

abbaye, qui avait été fondée par le bienheureux Ponce, de la famille des barons de Faucigny sur une roche escarpée qu'environnent de hautes montagnes presque perpétuellement couvertes de neige et de glace. Sous le bienheureux Ponce et longtemps après lui cette maison avait fait l'édification de la contrée ; mais par une suite de la loi générale qui fait que les meilleures institutions ont une tendance secrète à déchoir s'il n'y est pourvu par une vigilance prudente et continuellement attentive, le relâchement, favorisé d'ailleurs par la suite des guerres qui avaient désolé le pays, s'y était introduit. Aussi l'évêque de Genève s'empressait-il de saisir la première occasion qui lui était donnée de s'y rendre.

Dès le lendemain de son arrivée, ayant assemblé les chanoines après sa messe, il leur déclara qu'il était venu faire la visite de leur abbaye, examiner tout ce qui concernait les mœurs, la conduite, la manière de vivre, comme aussi les édifices, les biens et les droits; qu'il en avait le pouvoir en qualité de supérieur, conformément aux anciennes coutumes et prérogatives de l'évêché de Genève ; que néanmoins s'ils croyaient avoir quelque motif de s'opposer à sa juridiction, ils le produisissent librement. Tous répondirent avec respect qu'ils reconnaissaient son droit. François, commençant alors par l'abbé ses informations canoniques, lui demanda s'il était abbé commendataire ou titulaire [1]. Au grand étonnement du prélat, il lui répondit qu'il l'ignorait, ajoutant que le sénat de Savoie ne l'estimait que commendataire, et lui avait interdit en conséquence la correction de ses religieux; que pour la même raison il ne portait pas l'habit des chanoines, mais qu'il administrait néanmoins les biens temporels de la communauté. L'abbé fit remarquer en outre que les revenus des

[1] L'abbé titulaire était celui qui gouvernait la communauté, en observait les règles et était étroitement obligé à la résidence ; l'abbé commendataire, sans être soumis aux règles, et souvent même sans être tenu de demeurer dans le monastère, avait droit de percevoir une partie des revenus qui lui était assignée.

biens du monastère ayant éprouvé une réduction considérable, il s'était vu dans la nécessité de restreindre à dix le nombre des religieux que le titre de fondation portait à douze [1]. L'abbé fut en ce point contredit par les chanoines qui soutinrent que les revenus étaient plus que suffisants pour entretenir le nombre voulu de religieux.

L'évêque demanda ensuite aux religieux s'ils étaient profès. Ils lui apprirent qu'ils n'avaient point prononcé de vœux, qu'ils avaient pris l'engagement seulement implicite de vivre selon la règle de saint Augustin, et qu'ils n'avaient d'ailleurs qu'une notion confuse de leurs obligations réelles. Par cette réponse, et par d'autres observations qu'il reçut de chacun des religieux, le prélat put juger que ceux qui lui avaient dénoncé le triste état de ce monastère n'avaient rien exagéré. Mais ne voulant rien précipiter dans une réforme qui demandait tant de prudence et de ménagements pour être conduite à bonne fin, et qui devait porter sur tant de points divers, comme d'ailleurs il lui était nécessaire de connaître plus à fond les règles et les revenus de la maison, il se contenta de rendre quelques ordonnances d'une facile exécution. En attendant des mesures plus amples et plus complètes, il prescrivit, 1° que le monastère contînt douze religieux, conformément à l'ancienne institution; 2° que l'on se servirait du bréviaire romain pour la récitation de l'office divin, tant en public dans le chœur qu'en particulier; et que les chanoines pourraient, selon l'usage du monastère, réciter les psaumes pénitentiaux avant les petites heures, mais que personne n'y serait obligé hors du chœur, si ce n'est lorsqu'ils sont ordonnés par les rubriques du bréviaire; 3° qu'on célébrerait pour le moins quatre messes par jour, et cinq à certains jours qu'il désigna; 4° que l'on murerait tout le périmètre du monastère et de ses dépendances contiguës, en y laissant seulement deux portes, et que les femmes seraient sévèrement exclues de l'entrée des murs;

[1] De Cambis, tome I, pages 490 et suiv.

5° qu'aucun religieux ne pût sortir sans la permission du prieur, et que le prieur lui-même, lorsqu'il voudrait sortir, fût tenu d'en avertir le plus ancien des religieux [1].

Les décrets du saint évêque furent reçus avec un respect sincère par plusieurs des religieux; mais quelques autres, du nombre desquels était l'abbé, résolurent d'en appeler comme d'abus au sénat de Chambéry. Toutefois comme la dignité et la sainteté du prélat leur imposait, ils se continrent en sa présence, de sorte que celui-ci crut pouvoir se féliciter d'avoir posé avec un plein succès les premiers fondements de la régularité qu'il voulait rétablir. Il termina sa visite en faisant extraire de l'église et consumer par le feu de vieilles images rongées ou vermoulues au point de choquer les regards des âmes pieuses, plus qu'elles ne les édifiaient.

L'évêque de Genève était encore au monastère, lorsque les habitants de quelques villages de la paroisse de Sixt vinrent implorer sa protection. Deux masses énormes de rochers s'étant détachées de la cime des montagnes avaient, précipitées par leur poids immense, roulé fort avant dans la vallée, portant sur toute l'étendue de leur parcours la dévastation et la mort. Les champs ravagés, les maisons écrasées, les animaux détruits, étaient les traces déplorables de leur passage qui avait aussi causé la mort d'un grand nombre d'hommes. Ces infortunés, ainsi réduits à la plus extrême misère, avaient présenté une requête à la chambre des comptes de Savoie afin d'être exemptés d'impôts pour quelques années; mais la chambre, sans doute parce qu'elle ne se croyait point autorisée à prononcer cette exemption, s'était contentée de renvoyer les postulants à la bienveillance du duc de Savoie. Cette réponse ne fit qu'accroître leur désolation, et ils ne savaient par quelle voie faire parvenir leurs sollicitations aux oreilles du prince, lorsqu'ils apprirent que leur bon évêque était à l'abbaye. Ils accourent aussitôt près de celui qu'ils nomment leur père, lui

[1] Tome V de l'édit. Migne des *Œuvres complètes*, p. 5 et suiv.

font un touchant tableau du désastre dont ils gémissent, et le supplient de venir lui-même sur les lieux ravagés, afin de pouvoir témoigner ensuite au prince la véracité de leur rapport. François les console, mêle ses larmes aux leurs, et part à pied avec eux. Il eut à faire ainsi trois lieues par des chemins pierreux et un terrain inégal, qui rendaient la marche si difficile et si pénible qu'aucun cheval n'eût pu s'y aventurer sans accident. Parvenu enfin sur les lieux, il reconnut que la réalité était encore plus affligeante qu'on ne l'avait dit. Le cœur brisé du spectacle de tant de deuil et de misère, de l'entassement de tant de ruines, il ranime par des paroles engageantes les courages les plus abattus, et promet son intervention la plus active et la plus prompte auprès du prince et des chefs de l'administration. François écrivit, en effet, au duc de Savoie; il fit agir auprès de lui le marquis de Lullin et Louis Millet, grand chancelier, et les infortunées victimes eurent promptement la consolation d'apprendre qu'il était pleinement fait droit à leur requête [1].

L'ordre établi par l'évêque de Genève à l'abbaye de Sixt ne dura pas longtemps : l'abbé, donnant suite à sa secrète résolution, appela comme d'abus au sénat de Chambéry des prescriptions imposées par le prélat dont il niait la juridiction, et il n'épargna ni artifices ni railleries pour défendre son indépendance. Plusieurs religieux qui partageaient malheureusement ses sentiments, joignirent leurs efforts aux siens, et ils parvinrent à gagner à leur cause toute la noblesse du pays et même une partie du sénat de Chambéry. François qui ne recourait jamais aux mesures de sévérité qu'après avoir épuisé toutes les voies de la douceur voulut user d'abord d'avis et de procédés pleins de mansuétude, et par cette conduite il s'assura promptement les sympathies et la soumission des chanoines du monastère. Seul l'abbé ne voulait rien entendre. Le saint apôtre alors résolut de ne se point laisser vaincre dans ses desseins

[1] Charles-Auguste, livre V, pages 300 et 301.

de réforme par un mauvais vouloir aussi tenace : « Je presserai la chose avec force, écrivit-il aux religieux en les engageant à demeurer fermes et unis dans leurs bonnes dispositions ; j'espère que dans peu j'aurai sentence en faveur de mon bon droit ; et, moyennant cela, nous pourrons prendre l'affaire de tant de biais que ce monsieur sera enfin contraint de se rendre à la raison. » — « Prenez courage, leur marquait-il dans une autre lettre, Dieu sera parmi vous qui fera l'œuvre de la réforme si vous l'en suppliez : il ne vous a pas donné cette bonne disposition pour vous laisser en chemin. Etant unis, vous serez forts ; désunis, vous serez faibles et faciles à vaincre. » Lorsque l'affaire fut portée devant le sénat, François prouva, pièces en main, que depuis 1161 l'abbaye était soumise à la juridiction et à la correction de l'évêque, et cette noble compagnie lui adjugea ses conclusions. Resté ainsi maître du terrain, le prélat voulut mettre la dernière main à la réforme commencée. Aprés en avoir fait pendant plusieurs mois l'objet de ses méditations, sans cesser pour cela de s'appliquer aux autres affaires de son gouvernement diocésain, il retourna à Sixt, en bravant toutes les ardeurs d'un été brûlant.

Son premier soin, en arrivant à l'abbaye, fut de faire reconnaître son autorité qui avait été contestée et de déclarer obligatoires les ordonnances qu'il avait faites. Entretenant ensuite les religieux soit en public, soit en particulier, il s'attachait à les gagner tous à la cause de la réforme par ses saints exemples non moins que par ses paroles. Il ne se rebutait point des difficultés qu'il voyait se multiplier, pour ainsi dire, autour de lui. Car parmi les religieux mêmes qui avaient protesté de leur soumission, plusieurs, en voyant les progrès des mesures que prenait le saint pour achever l'œuvre de la réforme, en concevaient une inquiétude et une frayeur trop humaines, et ils allèrent jusqu'à l'apostropher avec une ironie irrévérencieuse, et jusqu'à soulever de violentes disputes par lesquelles ils se flattaient de pouvoir l'intimider ou refroidir son zèle. Rien ne put altérer la patience héroïque du saint, et

cette héroïque patience triompha de tout. « On ne peut se représenter, déposèrent dans la suite plusieurs chanoines de l'abbaye, la suavité des entretiens célestes qu'il nous faisait pour nous porter à embrasser courageusement l'observance et à faire revivre l'ancienne discipline régulière. Nous le regardions comme un ange, comme un Jean-Baptiste en innocence et en pureté, comme un Elie en zèle, un Jean l'Evangéliste en douceur et en charité. »

Mais en joignant ainsi l'exemple aux discours, François ne négligeait pas un autre moyen tout-puissant dont il se servait dans toutes ses entreprises, la prière. Il invoqua surtout avec une ferveur spéciale et des larmes abondantes le bienheureux Ponce, ce fondateur de l'abbaye dont nous avons déjà parlé. Ayant fait ouvrir le sépulcre où étaient renfermés les ossements de ce saint religieux, qui avaient produit des guérisons nombreuses, il examina avec soin et vénération les saintes reliques qu'il arrosa de ses larmes, et se réserva pour lui-même un doigt qu'il fit enchasser dans un meuble précieux. Ces reliques lui fournirent une heureuse occasion d'engager avec plus de véhémence encore les religieux à imiter la pénitence et la régularité de leur magnanime fondateur, dont il regretta qu'on n'eût pas écrit la vie si digne de servir de modèle à tous les religieux jaloux de se sanctifier. Une guérison miraculeuse qui fut obtenue sous ses yeux par l'attouchement des précieuses reliques ajouta encore à sa vénération pour la mémoire du bienheureux.

Les esprits et les cœurs ayant été ainsi préparés, il donna ses constitutions, toutes empreintes d'un parfait esprit de prudence et de sagesse [1]; elles se terminaient par ces paroles touchantes : « Nous assurons de la bénédiction et protection de Dieu tous ceux qui embrasseront et pratiqueront avec amour ces ordonnances, que le seul désir du règne de Dieu en vous nous a dictées; j'espère que par leur accomplissement cette

[1] Elles font partie de la section : *Théologie monastique*, t. V des Œuvres.

famille religieuse reprendra sa première splendeur, ét répandra partout la suave odeur dont elle a parfumé autrefois tout le pays. C'est la grâce, ô mon Dieu, que j'attends de votre miséricordieuse bonté, que je vous demande de toute l'étendue de mes affections. »

Afin de pouvoir juger par lui-même de l'effet de ces règlements, le prélat les fit mettre sur-le-champ à exécution, puis, lorsqu'il se fut assuré que tout marchait avec régularité, il retourna dans le chef-lieu de son diocèse.

Toutefois l'ordre ainsi rétabli dans l'abbaye de Sixt au prix de tant de fatigues et de peines ne fut pas de longue durée. Assez peu de temps après, le relâchement qui avait de nouveau pénétré dans ce monastère était si généralement connu que l'on tournait publiquement sa réforme en plaisanterie, en disant que l'évêque n'avait rapporté de ses deux voyages que le froid des montagnes, les glaces et les neiges. « Vous avez beau dire, répondait charitablement le prélat aux railleurs; il y a bonne semence sous cette neige; le temps de la récolte viendra. Le laboureur qui voit ses champs couverts de frimas attend avec patience le fruit de son travail; et moi aussi je vis dans cette attente. Quand la neige sera fondue, nous ferons la moisson. Il faut travailler à l'œuvre de Dieu, selon la manière de Dieu, et non selon l'humeur de l'homme ; or, Dieu est patient et miséricordieux, il nous attend à pénitence; au lieu que l'homme est prompt et colère et n'a souvent de miséricorde que pour lui-même [1]. » La charitable persévérance de François devait finir par obtenir, comme elle l'obtint en effet, le succès le plus complet.

Avec ce même esprit de mansuétude qui avait jusque là dirigé tous ses actes, il ne cessait d'exhorter par ses lettres les religieux de Sixt à l'observation fidèle de leurs règles, et ceux-ci se laissèrent toucher par un zèle aussi désintéressé et aussi céleste. Au commencement de janvier 1618, ils lui envoyèrent

[1] *Année de la Visitation*, 20 décembre.

l'engagement exprès, signé en chapitre, de faire ce qu'il demandait d'eux. Le prélat, que cette démarche remplissait d'une sainte joie, s'empressa de la leur témoigner en ratifiant l'acte capitulaire : « Nous approuvons et ratifions cet acte, leur écrivit-il, et commandons qu'il soit observé. Nous vous en louons, nous vous aimons de tout notre pouvoir dans les entrailles de Jésus-Christ, et vous donnons notre bénédiction paternelle. » Il voulut les voir une troisième fois, et agissant en supérieur habile et discret qui mène par degrés à une plus haute perfection les esprits placés sous sa conduite, il sut les engager à recevoir des constitutions encore plus parfaites et plus étendues. « Sachant, dit-il, que les vénérables chanoines, dociles à l'inspiration divine, veulent rétablir en entier l'ancienne observance régulière déchue et presque éteinte par l'injure des temps, voulant seconder par notre autorité un but si louable, nous avons ordonné ce qui suit [1]. »

Un seul religieux regimba contre les nouveaux règlements : il s'oublia jusqu'à menacer le saint prélat qui ne lui répondit que par une angélique douceur. Le religieux rebelle, touché de remords et de confusion, reconnut sa faute et donna l'exemple de la plus exacte régularité.

C'est durant ce troisième séjour de François à l'abbaye de Sixt, qu'il s'y passa un fait visiblement surnaturel. De divers points du Faucigny, du Chablais et du pays de Gex, on accourait à l'abbaye pour s'entretenir avec lui de différents sujets. Tous les étrangers étaient nourris dans le monastère, auquel cette hospitalité occasionnait une dépense considérable. François, s'affligeant d'en être la cause, dit aux religieux qu'il prierait la divine bonté de les en dédommager, de sorte qu'il leur vînt une bénédiction de la rosée du ciel et de la graisse de la terre : *Ut de rore cœli et de pinguedine terræ esset eorum benedictio* [2]. Sa prière fut, en effet, si efficace que les

[1] Ces nouvelles *Constitutions de* 1618 font partie du tome V de l'édit. Migne des *Œuvres complètes*, pages 7 et suiv.
[2] Gen., XXVII, 28.

ressources du monastère ne furent aucunement diminuées. La pêche faite dans la rivière qui traversait l'enclos rapportait une quantité merveilleuse de beaux poissons, comme cela ne s'était jamais vu. Le pain préparé pour les seuls religieux de la maison suffit pour tout le monde quoiqu'on n'en fît point cuire d'autre, et le même prodige s'opéra pour le vin : car bien qu'on en servît à tous les visiteurs il n'éprouva aucune diminution pour le surcroît des convives. Tous ces faits furent constatés sous la foi du serment par six chanoines de l'abbaye qui déposèrent dans le procès de la béatification du saint évêque [1]. A ce propos, nous raconterons un autre prodige à peu près semblable qu'il avait déjà opéré dans les montagnes du Faucigny qu'il traversait, un jour d'été, par une chaleur extrême. Ses compagnons de voyage se mourant d'une soif brûlante, il demanda pour eux du vin dans une hôtellerie. L'hôte fit connaître qu'il n'avait que du vin gâté, destiné à faire du ciment, et qu'il serait dangereux d'en boire. « N'importe, repartit François, faites-moi goûter de ce vin. » Après avoir hésité, l'hôte se résout à faire ce qu'on lui demande, et il en apporte dans un verre, que l'homme de Dieu touche du bord de ses lèvres. A l'instant même le vin, tant celui qui était dans le verre, que celui que contenait le tonneau, devient délicieux et on ne peut plus salubre. Tous les voyageurs en burent et en emportèrent plusieurs bouteilles. Pendant les deux jours qui suivirent, l'hôte vendit à un haut prix tout ce qui lui en restait. « Il n'y eust personne, dit Charles-Auguste de Sales, qui ne recognust fort bien que c'estoit un vray miracle [2]. »

L'ordre rétabli dans l'abbaye de Sixt ne fut pas cependant si parfaitement constant qu'il ne s'élevât encore entre l'abbé et ses religieux des contestations dont le résultat fut le refroi-

[1] Dépositions de Jean Moccand, prieur ; de Bernard Passis, Claude Moccand, François Biord, Jean de Passis et Nicolas Desfayes, tous chanoines de l'abbaye.

[2] Charles-Auguste, livre IX, page 512.

dissement de la charité, et, par suite, le défaut de la régularité. Dès qu'il en fut informé, l'évêque accompagné de deux jurisconsultes, revint près d'eux, écouta les griefs qu'on avait à formuler de part et d'autre, et par sa patience et sa douceur habituelles il rétablit le calme et la concorde dans tous les esprits. L'abbé Jacques de Mouxi, charmé de tant de zèle et de vertu, voulut même faire à ses pieds une confession générale qu'il accompagna d'une contrition et d'une ferveur dont il avait puisé les ardents sentiments dans ses relations avec le saint évêque. Celui-ci s'en retourna le cœur plein de consolation. A peine rentré dans Annecy, il fut informé par un messager que l'abbé, atteint tout-à-coup d'une maladie grave, le conjurait de venir l'assister à ses derniers moments. Comme on était à la fin de novembre, la route à travers les montagnes était des plus difficiles et des plus pénibles par suite de l'encombrement des neiges et des glaces. Mais aucun obstacle ne pouvait arrêter le zèle de François et il retourna au lieu d'où il venait de partir. Après avoir disposé l'abbé à faire une confession générale, il employa l'après-midi tout entière de trois journées à l'entendre. Le matin du quatrième jour le vieil abbé qui n'était que diacre, n'ayant jamais voulu recevoir la prêtrise, se fit conduire revêtu du surplis, à l'église où il entendit la messe et reçut la communion de la main de son évêque. Donnant tous les signes d'une ferveur extraordinaire, et le cœur plein de cette joie qu'inspire une conscience purifiée, il ne voulut plus s'occuper que des choses du ciel; il répondait à ceux qui voulaient lui parler des affaires de la communauté qu'il avait laissé l'entière disposition de ses biens comme de son âme entre les mains de l'évêque. C'est dans ces beaux sentiments qu'il mourut au bout de dix-huit jours, le 4 décembre 1620, conformément à la prédiction que François en avait faite au neveu de l'abbé au moment où il quittait le monastère à son précédent voyage [1].

[1] Charles-Auguste, livre IX, page 546; Dépositions de l'abbé de Mouxi, neveu de l'abbé de Sixt, de l'abbé Legay, de Desfayes, de Passis, etc.

Nous avons cru devoir raconter tout d'une suite les faits relatifs à la réforme de l'abbaye de Sixt. Reprenons maintenant le récit de notre histoire, que nous avons interrompu à l'année 1603.

Après sa première visite à l'abbaye de Sixt en 1603, François de Sales était retourné à Thonon. Il avait publié un édit, en date du 10 août de la même année, pour annoncer la célébration d'un synode qui devait se tenir le 2 octobre, jour de la fête des Saints-Anges, qu'il avait choisi, afin de mettre l'assemblée sous la protection de l'ange du diocèse, auquel il portait une révérence particulière. Comme cette époque était fort proche, il se hâta d'achever le règlement des affaires de la religion dans le Chablais, puis il rentra dans le siége de son évêché. L'édit de convocation s'adressait à tous les abbés, prieurs, doyens, chanoines et curés du diocèse, et leur enjoignait de rédiger une relation exacte de l'état et des besoins de leurs églises respectives, qu'ils présenteraient aux commissaires délégués par l'évêque, comme aussi de visiter, avant leur départ, ceux des fidèles qui pourraient avoir besoin de leur ministère, surtout les malades à qui ils administreraient, s'il y avait lieu, les sacrements, et de confier jusqu'à leur retour le soin de leurs ouailles aux autres prêtres non appelés au synode.

Le premier jour d'octobre, à l'heure de midi, les chanoines de la cathédrale et de la collégiale, les archiprêtres et les principaux curés se rassemblèrent en présence de l'évêque, pour la séance préparatoire, dans une salle du palais épiscopal. L'église collégiale de Notre-Dame fut assignée pour le lieu du synode. On nomma promoteur le chanoine Louis de Sales qui avait succédé à François dans la dignité de prévôt du chapitre, et on élut de la même manière le maître des cérémonies, les visiteurs et les autres officiers. Le lendemain, après la messe célébrée avec pompe par l'évêque revêtu de ses plus riches ornements, et pour laquelle s'étaient réunis les musiciens des diverses églises d'Annecy, eut lieu une procession générale du clergé par toute la ville, après quoi un des chanoines

de la collégiale, Louis Jacquier, prononça un discours latin aussi solide qu'élégant sur la dignité du sacerdoce et la vie ecclésiastique. Cette première cérémonie se termina par quelques réflexions pleines de piété et d'onction que l'évêque adressa de sa place à l'assemblée.

Dans l'après-midi, on tint une autre assemblée, où le procureur fiscal de l'évêché, Jacques Favre d'Usillon, après avoir obtenu la permission de parler, signalant l'absence de plusieurs des abbés, prieurs et curés qui cependant avaient été tous appelés au synode par l'édit, demanda qu'on lui donnât acte de leur défaut, et que, nonobstant leur absence, on passât outre à la célébration du synode. L'évêque ayant fait droit à ces demandes, on nomma dix examinateurs dont l'office était de présider les concours qui se faisaient pour l'obtention des bénéfices vacants, douze députés du clergé, et des surveillants, au nombre de vingt, pour être préposés à chacune des sections d'un nombre égal en lesquelles le diocèse avait été partagé par François. Ces surveillants, qui prirent plus tard le nom *d'archiprêtres*, furent de puissants auxiliaires pour l'évêque, qui ne pouvait tout voir par lui-même dans un diocèse aussi étendu, et dont ils devenaient en quelque sorte, chacun dans sa section, l'œil et le bras, lui rendant compte, tous les six mois, de ce qui s'était passé dans leur ressort. François, voulant les mettre en plus grande considération, leur permit d'accorder certaines dispenses et leur conféra divers pouvoirs. Tout cela fait, le saint prélat publia ses statuts synodaux où se retrouvent toute la sagesse et toute la prudence qui lui étaient propres [1].

Une autre mesure qui lui fut inspirée par son ardente piété, concernait le culte de l'adorable Eucharistie. Il ordonna, en vertu d'un bref apostolique, de faire dans tout le diocèse, chaque jeudi non empêché par une fête double ou semi-double, l'office du Saint-Sacrement, excepté les temps de l'Avent et de Carême et les jours de Vigile. « Les hérétiques, observait-il, ayant

[1] Ils font partie de la section : *Théologie pastorale*, tome IV des *Œuv. compl.*, p. 45.

poussé l'ingratitude et la perfidie jusqu'à tourner en ridicule l'adoration du Saint-Sacrement, il convient, surtout dans ce diocèse de Genève, de multiplier les hommages à ce grand mystère d'amour, avec le plus de dévotion qu'il nous sera possible. » Au moment de dissoudre l'assemblée, François adressa une nouvelle invitation pressante à tous les pasteurs des âmes de faire le catéchisme au peuple tous les dimanches.

François fut tellement satisfait des résultats de ce premier synode qu'il résolut d'en tenir un chaque année, lequel s'assemblerait le mercredi de la seconde semaine après Pâques. Cet usage, auquel il resta constamment fidèle jusqu'à sa mort fut d'une extrême utilité pour le clergé, et produisit des fruits admirables pour le bon gouvernement des peuples.

CHAPITRE XV

Procès avec l'archevêque de Bourges. Un carême à Dijon, et retraite préparatoire. Bel ordre qui règne dans la famille de Sales.

Vers le même temps, les échevins de Dijon jaloux de posséder dans leur ville un prélat dont la renommée publiait partout la piété ardente et l'éminente vertu, l'invitèrent à venir faire la station du carême qui approchait. Outre la règle qu'il s'était prescrite de ne jamais refuser la parole de Dieu à ceux qui se montraient prêts à l'entendre, François avait encore deux puissantes raisons de déférer au vœu qui lui était exprimé. D'abord, son séjour à Dijon lui fournissait une occasion des plus favorables d'obtenir du parlement de Bourgogne des mesures fort importantes pour le bien de la religion dans le pays de Gex. D'un autre côté, il désirait d'entrer en pourparler et en arrangement avec André Frémiot, conseiller au parlement de Dijon, nouvellement nommé archevêque de Bourges, sans avoir encore reçu les saints ordres. Par une méprise qu'explique le tracas des affaires dont Henri IV

était obsédé, ce prince avait cédé, à titre de bénéfice, à l'archevêque de Bourges, les biens ecclésiastiques du pays de Gex, oubliant qu'il les avait déjà cédés à François, pour servir à l'établissement des curés. André Frémiot soutenait que la seconde ordonnance devait prévaloir sur la première, et l'affaire avait commencé de se plaider à Dijon. Un gentilhomme de la chambre du roi, grand ami de François de Sales, M. Deshayes, avait essayé à Paris de faire revenir le monarque sur son ordonnance la plus récente, mais sans en venir à bout. Dans cet état de choses une conclusion pouvait être encore très-éloignée, et il tardait cependant à François que l'on s'entendît, les procès entre évêques ne pouvant être, comme il le disait, que scandaleux. Ajoutons qu'une troisième cause, non connue alors du saint évêque lui-même, et connue de Dieu seul, le poussait vers Dijon. C'est là qu'il allait entamer avec Mme de Chantal des rapports qui devaient être si fructueux pour la religion. Chose remarquable! de graves motifs paraissaient s'opposer à son voyage de Dijon : tous ses amis l'en détournaient, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre écrite plus tard : « Vous savez, mandait-il dans la suite à sainte Chantal [1], ce que je vous dis un jour de mon voyage à Dijon, que je fis contre l'avis général de tous mes amis, et surtout de celui auquel je devais le plus déférer, le recteur des jésuites, qui, avec son grand zèle pour mon bien, pensa quasi m'arrêter; mais ce grand Dieu, dont je considérais uniquement le bon plaisir, tirait tellement mon âme à ce béni voyage que rien ne put m'arrêter. » Dieu avait, en effet, dans cette circonstance d'autres vues que les hommes, et c'est lui qui ménageait toutes choses pour leur accomplissement; car de ce voyage du saint prélat devait résulter l'admirable fondation de la Visitation de Sainte-Marie, cet ordre si saint et si utile. Les échevins avaient d'abord écrit à François pour qu'il vînt prêcher dans leur ville l'Avent aussi bien que le

[1] Lettre du 30 janvier 1606.

Carême, et il en avait demandé l'autorisation au duc de Savoie, qui, se souciant peu de laisser sortir pour un temps si long de ses états un évêque qui était pour la contrée une source de bienfaits continuels, la refusa. Les échevins ne se rebutant point prirent le parti de s'adresser alors directement au duc, afin d'avoir l'évêque de Genève au moins pour le Carême, car on ne pouvait plus espérer de l'obtenir pour l'Avent dont on était trop proche. Le duc ne crut pas pouvoir repousser des instances si pressantes, et il accorda la permission sollicitée à François, qui se pourvut également de l'agrément du Souverain-Pontife. Il faisait connaître au Pape dans sa lettre tous les grands avantages qu'il se promettait de sa présence en Bourgogne, ajoutant que son absence ne serait, du reste, que de deux mois, et qu'il laissait son diocèse abondamment pourvu de tout ce qui se rapportait au service des âmes. « Néanmoins, dit-il en finissant, je n'ai point voulu partir sans en instruire Votre Sainteté, désirant lui rendre compte de toutes mes actions, qui doivent être réglées en tout et partout selon le bon plaisir du successeur du prince des Apôtres [1]. »

Comme le carême approchait, l'homme de Dieu qui était sur le point d'aller instruire et sanctifier les habitants d'une grande ville voulut commencer par s'instruire plus profondément encore et se sanctifier lui-même de plus en plus, en se consacrant dans une retraite à la méditation et à la prière. Son usage était d'ailleurs de se retirer cinq ou six jours, une ou deux fois l'an, au château de Sales, où tout semblait disposé pour seconder son zèle et son recueillement. C'était une chose admirable de voir l'union qui régnait dans la famille de Sales. La mère avec ses nombreux enfants et ses brus vivaient ensemble avec un grand train de serviteurs, d'enfants et de nourrices, sous la conduite de la diligente et vénérable M[me] de Boisy, et l'on eût dit que c'était plutôt un monastère qu'un

[1] Lettre du mois de février 1604.

château, tant la concorde y était belle et touchante ! Madame de Boisy, qui avait pris son fils pour son confesseur dès le temps qu'il avait été ordonné prêtre, redoubla de respect et de confiance lorsqu'elle le vit honoré de l'auguste caractère de l'épiscopat. De ce moment, elle ne le regarda plus que comme son père et son ange visible, et elle suivait avec la plus grande ponctualité tous les avis qu'il lui donnait pour la direction de son âme. On pouvait ainsi l'appeler la première des Philothées, car la plupart des instructions que le saint apôtre a consignées dans l'excellent livre de l'*Introduction à la vie dévote*, avait été par lui données à Mme de Boisy qui les avait pratiquées à la lettre. A l'exemple de cette pieuse dame, tout le reste de la famille, tous les serviteurs et servantes se confessaient à François, et il n'était personne qui ne s'appliquât à rivaliser de piété avec les autres habitants de cette résidence. Un violent orage ayant un jour éclaté sur le château, tous, dans l'épouvante que leur causait le fracas des vents et des tonnerres, crurent leur dernière heure venue, et se mirent à prier avec cette ardeur extraordinaire que donne la proximité du péril : « Oh ! quel plaisir, leur dit l'évêque après la cessation de l'orage, j'ai eu à vous voir faire tant de signes de Croix et à vous entendre invoquer avec tant de ferveur le saint nom de Jésus ! Sans cette frayeur vous n'eussiez point prié ainsi. — Mais vous, lui demanda sa mère surprise du calme qu'il avait conservé, n'avez-vous donc jamais peur ? — Au contraire, répondit-il, j'ai toujours peur de déplaire à Dieu [1]. » Voici ce que le saint évêque écrivait plus tard à sainte Chantal sur l'ordre observé dans sa famille.

« Je suis actuellement à Sales, comblé d'une tendre et incomparable consolation auprès de ma bonne mère ; en vérité, vous seriez charmée de voir un accord si parfait entre des choses qui sont pour l'ordinaire si discordantes, belle-mère, belles-filles, belles-sœurs, frères et beaux-frères. Entre toutes

[1] *Année de la Visitation*, 8 août.

ces personnes je puis vous assurer, à la gloire de Dieu, qu'il n'y a ici qu'un cœur et qu'une âme, en unité de son très-saint amour; la bénédiction et la grâce du Seigneur s'y doit rendre, je l'espère, abondante, car c'est déjà beaucoup et une chose bonne, belle et agréable de voir comme cette fraternité demeure ensemble. Votre envoyé pourra vous dire qu'hier universellement toute cette aimable famille vint se confesser à moi en notre petite chapelle, mais avec tant de piété que l'on eût dit qu'il y avait à gagner un Jubilé de l'année sainte. » C'était, comme on le voit par tous ces détails, pour l'heureuse et pieuse famille de Sales que semblait avoir été écrite cette parole de la sainte Ecriture : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* [1]. Quel bonheur et quelle joie quand s'établit entre les frères une inaltérable unité dans l'amour divin !

[1] Psal. CXXXII, 1. — Lettre 718, tome V de l'édition Migne des *Œuvres complètes*, page 1420.

LIVRE VI

(1604-1607)

SOMMAIRE

CHAPITRE Ier

Vision extraordinaire de François de Sales, relative à la fondation d'un nouvel ordre religieux. François rencontre pour la première fois Mme de Chantal.

Pendant que François s'appliquait avec tant de ferveur aux exercices de sa retraite dans le château de Sales, il fut favorisé d'une révélation extraordinaire. Un jour qu'il priait seul dans la chapelle, plongé dans une profonde méditation, il fut tout-à-coup ravi en extase, et son esprit fut inondé d'une lumière surnaturelle touchant les mystères de la foi et la dispensation des grâces divines. Il lui fut donné, en outre, de connaître d'une manière claire et distincte qu'il serait bientôt le fondateur d'un ordre de religieuses, dont la propagation lui fut figurée, d'abord par un arbre planté de ses mains au fond d'une vallée, et qui, s'élevant au-dessus des montagnes, étendait ses branches par tout le monde; puis, par une fontaine d'eau douce qui, s'écoulant dans un lit fort étroit près de sa source, grossissait toujours en s'éloignant, et se divisait en plusieurs beaux ruisseaux et grandes rivières. Il vit encore apparaître devant lui une femme de stature élevée, au regard humble et noble à la fois, au visage grave et plein de pudeur, vêtue de noir ainsi qu'une veuve, accompagnée de plusieurs religieuses vêtues à peu près de la même manière, et une voix intérieure l'avertit que c'étaient là les premières filles de son institut. La vision dura l'espace d'une demi-heure, et, quand elle cessa, il en conserva une impression si forte de la Divinité, que son visage parut pendant un certain temps d'une rougeur merveilleuse qui fut remarquée dans sa famille et attribuée par tous à l'effet des flammes de l'amour divin dont il était embrasé. C'est ce qu'ont affirmé les dépositions de plusieurs témoins, lors du procès de la canonisation : « Cette extase lui arriva, dit le père de Coëx, après la célébration de la messe; elle dura

au moins une demi-heure. Je l'ai apprise de Michel Favre son confesseur, à qui le serviteur de Dieu en avait raconté les circonstances, et le serviteur de Dieu lui-même m'en a fait confidence [1]. » — « J'étais présent avec Georges Rolland, dit un autre rapporteur, lorsqu'il revint de cette extase, et je suis témoin que son visage paraissait rayonnant comme celui d'un homme transporté en Dieu ; ce qui fut aussi aperçu de tous les autres habitants du château [2]. »

Après s'être ainsi préparé dans la solitude à la sanctification des âmes et à la conversion des pécheurs, le saint évêque partit pour Dijon, sur la fin de février, car le carême commençait cette année-là le 3 mars, et il fut accueilli avec les plus grands honneurs. Les échevins, accompagnés d'un grand nombre d'ecclésiastiques et des notables de la ville, se portèrent à sa rencontre, et le conduisirent dans la maison où était préparé son logement. Dès les premiers jours, il vit accourir autour de sa chaire une foule immense d'auditeurs, tant de la ville que des environs, attirée par sa haute réputation de science et de sainteté. Telle était l'avidité avec laquelle on recevait ses paroles, que l'on vit plusieurs ecclésiastiques et laïques les recueillir par écrit dans l'église même, chose que facilitait la lenteur du débit de l'orateur. Non moins empressés que les catholiques se montrèrent les calvinistes, nombreux alors à Dijon ; ils semblaient heureux d'écouter ses douces et entraînantes paroles qui trouvaient le chemin de leur cœur et s'y insinuaient comme le langage d'un père parlant à des enfants qui l'honorent et qui l'aiment. Mais où l'homme de Dieu parut se surpasser, ce fut dans le sermon sur la Passion qu'il prêcha le Vendredi-Saint, et cela se comprend sans peine : il était impossible qu'un cœur que consumait l'amour divin ne communiquât point à ses auditeurs quelque chose de cette onction et de ces sentiments qui fai-

[1] Déposition du père de Coëx, prieur de Talloires.
[2] Déposition de François Favre, valet-de-chambre de saint François.

saient son éloquence et sa puissance. Dans toutes les parties de l'église on fondait en larmes, et les plus insensibles ne pouvaient s'empêcher d'être émus. Mais qu'aurait importé au saint évêque un succès d'orateur si beau qu'il fût, s'il n'avait obtenu en même temps le triomphe de la doctrine ou la réforme des mœurs? C'est ce qu'il fit bien entendre à un président du parlement, engagé dans l'occasion du péché, et qui lui disait, le lendemain, qu'il n'avait tant pleuré de sa vie : « Monsieur, lui répliqua-t-il vivement, les filles de Jérusalem pleuraient de même quand elles voyaient souffrir l'Homme-Dieu ; mais les enfants de l'Eglise ne se contentent pas de cette rosée : après avoir arrosé de leurs larmes la terre de leur cœur, ils lui font porter des fruits de salut. » Il ne fut pas difficile au président de comprendre que l'irrégularité de ses mœurs n'était point ignorée du saint évêque, et il lui promit de supprimer la cause du scandale [1].

Non content de répandre du haut de la chaire la semence de la céleste parole, François s'appliquait encore à une foule de saints exercices et de travaux apostoliques. La ferveur avec laquelle il faisait de fréquents pèlerinages à la chambre où naquit saint Bernard, dans le village de Fontaine, et qui avait été convertie en chapelle, édifiait singulièrement le peuple dont ce saint abbé était une des plus magnifiques gloires. Il allait, de grand matin, offrir le divin sacrifice dans ce sanctuaire, situé à un quart de lieue de la ville, et il s'y pénétrait de l'esprit de ce grand docteur dont il partageait la tendre dévotion à Marie et l'absolu dévouement à l'adorable volonté de Dieu. Là, il contracta une sainte amitié avec dom Jean de Saint-Malachie, religieux feuillant. Lorsqu'arriva la sainte quinzaine de Pâques, il allait s'enfermer dans le confessionnal incessamment entouré d'une multitude de pénitents qui voulaient se décharger entre ses mains du fardeau de leurs iniquités ou de leurs erreurs, et il n'en sortait guère

[1] De Cambis, tome I, page 511 ; *Année de la Visitation,* 16 avril.

alors que pour monter en chaire. « Dans toutes les villes où il a prêché le carême, dit une des personnes qui ont le mieux connu ses actions et son intérieur, il donnait audience à tous ceux qui demandaient à lui parler, et entendait en confession un grand nombre de personnes. Il faisait force conférences, instruisait et façonnait à la vie spirituelle, et visitait les hôpitaux, les prisonniers et les malades. Je lui ai vu pratiquer tout cela pendant le carême qu'il prêcha à Dijon [1]. »

Un jour que François revenait de son pèlerinage à la chapelle de saint Bernard, il rencontra un attroupement de peuple qui s'était fait autour d'un misérable, et le maltraitait parce que celui-ci, afin de se créer de meilleurs moyens d'existence, s'était avisé, sans en avoir aucune espèce de droit, de faire les fonctions de prêtre. Touché de compassion à la vue de la situation où se trouvait cet imposteur, l'homme de Dieu usa de l'autorité que lui donnait sur la foule la vénération dont il était l'objet, pour sauver le coupable. « Que faites-vous, mes amis? s'écrie-t-il. Vous oubliez que la charité n'exclut pas ceux-là même que l'on surprend en faute, et que se fâcher contre eux c'est ajouter sa propre faute à la leur. » Le saint apôtre blâmait l'indiscrétion de ceux qui avaient dénoncé ce faux ecclésiastique à la fureur populaire, et les termes dans lesquels il s'exprimait montrent bien avec quel empressement et quel zèle il aurait voulu ramener au bien toute espèce de coupable : « Si j'avais été à votre place, leur disait-il, pour éviter le scandale, je l'aurais amené chez moi, et puisque c'était la misère qui l'avait poussé à son action, j'aurais pourvu à ses premiers besoins; puis je lui aurais doucement représenté l'énormité de sa faute, et peut-être par cette correction fraternelle serais-je parvenu à le rendre bon chrétien. Ce n'est pas que je me croie plus habile que les autres, mais j'eusse mis ma confiance en Dieu qui aurait béni mon dessein [2]. »

[1] Déposition de sainte Chantal, art. 35.
[2] Charles-Auguste, liv. VI, page 313.

Comment s'étonnerait-on qu'un apôtre qui déployait en toute occasion tant d'infatigable ferveur et de bénigne condescendance récoltât des fruits nombreux? Il a lui-même exprimé la satisfaction que lui procurèrent les résultats de sa station de carême à Dijon; seulement son extrême humilité laissait dans l'ombre la plus grande partie du bien opéré, qui pouvait contribuer à sa gloire. « Jamais, dit-il, je ne rencontrai un si bon et si gracieux peuple, ni si doux à recevoir les saintes impressions. Il s'y est fait quelque fruit, nonobstant mon indignité. Quelques huguenots se sont convertis, quelques gens douteux ou chancelants se sont affermis; plusieurs ont fait des confessions générales, même à moi, tant ils avaient confiance en mon affection; plusieurs ont pris nouvelle forme de vivre, tant ce peuple est bon. J'y ai reconnu plusieurs centaines de personnes laïques qui mènent une vie fort parfaite, et, parmi les tracas des affaires du monde, font tous les jours leur méditation [1]. »

CHAPITRE II

Histoire de la jeune veuve de Chantal.

Un des plus beaux fruits sans nul doute que François de Sales retira de ses prédications à Dijon, fut qu'elles lui fournirent l'occasion de connaître Mme de Chantal. Comme les rapports qui s'établirent entre elle et le saint évêque eurent des conséquences inappréciables pour la gloire de Dieu et l'édification des hommes, il importe de faire connaître ici les principales circonstances de la partie déjà écoulée de la vie de cette jeune veuve.

Jeanne-Françoise Frémiot, dans la suite baronne de Chantal, était fille d'un président à mortier du parlement de Dijon,

1 Lettre écrite d'Annecy, le 14 août 1604.

qui appartenait à l'une des plus honorables familles de la Bourgogne, et qui resta veuf avec trois enfants en bas âge : Marguerite, qui était l'aînée, Jeanne-Françoise qui naquit le 23 janvier 1572, et André, qui fut archevêque de Bourges. La naissance de ce dernier, dix-huit mois après celle de Jeanne, coûta la vie à sa mère. Le président, homme de mœurs les plus pures et de piété profonde, fit donner à ses enfants une éducation aussi forte que religieuse, et Jeanne acquit avec une remarquable facilité toutes les connaissances convenables à une personne de son rang. Ce qui la distinguait surtout, c'était un ardent amour de Jésus-Christ et l'aversion la plus prononcée pour tout ce qui sentait l'hérésie. Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan de donner ici des détails qui n'appartiennent qu'à une biographie spéciale, nous croyons cependant, devoir rapporter à ce sujet un de ces traits accentués qui révèlent un caractère et font pressentir la ligne que suivra l'enfant dans tout le cours de sa vie.

C'était l'époque où l'hérésie de Calvin avait produit et continuait de produire en France les effets les plus désastreux. Le président Frémiot, rempli d'un saint zèle pour la vraie foi, avait souvent des discussions religieuses avec les calvinistes qui venaient chez lui et qu'il s'efforçait de retirer de l'erreur. Voulant prémunir la jeune intelligence de ses enfants contre les fausses doctrines, il les faisait assister souvent à ces conférences, dont il leur expliquait ensuite le sens en les instruisant d'une manière proportionnée à leurs jeunes facultés, et c'est ainsi qu'il réussit à leur inculquer les plus tendres sentiments d'une inébranlable piété. C'est ce qui parut bien un jour que le président s'entretenait avec un seigneur calviniste, tandis que les trois enfants jouaient à l'extrémité de la salle, auprès de leur gouvernante. Jeanne qui, au milieu de ses amusements, n'en écoutait pas moins ce qui se disait, s'élance tout-à-coup pour se placer devant l'hérétique, et lui dit avec l'assurance que donne la possession de la vérité : « Monseigneur, vous devez croire que Jésus-Christ est dans la sainte

Eucharistie puisqu'il l'a dit; en le niant, vous en faites un menteur! » Le visiteur, surpris de l'apostrophe d'une enfant de cet âge (elle avait au plus cinq ans), lui fait des réponses qu'il croit propre à l'embarrasser; mais l'attitude de l'enfant lui fait bientôt reconnaître que sa foi est de celles qui ne se laissent pas si vite ébrécher. Des dragées qu'il tire de sa poche seront, pense-t-il, un argument plus efficace; il les lui offre, mais il n'éprouve qu'un refus. Relevant alors le tablier de Jeanne, il y met les dragées et replace les deux bouts du tablier dans les mains de la petite fille, qui court aussitôt à la cheminée, et jette les bonbons dans le feu. « Monseigneur, dit-elle, en se retournant avec vivacité vers l'adversaire de la foi catholique, voilà comment les hérétiques brûleront dans l'enfer, pour n'avoir pas cru ce qu'a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ. Si vous aviez donné un démenti au roi, le président mon père vous ferait mourir. Eh bien! ajouta-t-elle en dirigeant sa petite main vers un tableau où saint Pierre et saint Paul étaient représentés, voilà deux présidents qui vous condamneront pour tous les démentis que vous osez donner à Dieu! »

Marguerite, étant venue à se marier au seigneur des Francs qui habitait en Poitou, obtint de son père que sa jeune sœur la suivrait pour un certain temps dans sa nouvelle résidence. La vertu de Jeanne y fut exposée à toutes sortes de séductions, parce qu'au nombre des personnes qui étaient au service du baron des Francs, il s'en trouvait qui professaient avec autant de perversité que d'astuce des principes détestables. Il lui fallut aussi résister à toutes les manœuvres qu'on employa pour lui faire épouser un seigneur pourvu, à ce qu'il paraissait, de tous les avantages qui constituent un parti brillant, mais qui avait le malheur d'être engagé dans les liens de l'hérésie, circonstance que ce seigneur, d'accord avec les maîtres du château, s'efforçait de dissimuler à Jeanne. Une protection visible de l'auguste Marie, de celle qui, étant Mère de Dieu, veut l'être aussi de ceux qui se confient en elle, la tira de ce mau-

vais pas comme de tous les autres dangers. Dieu permit qu'enfin le président Frémiot, ne pouvant supporter plus longtemps la triste solitude à laquelle il s'était résigné par tendresse pour sa fille aînée, et jugeant d'ailleurs que celle-ci avait eu le temps de s'accoutumer à son nouvel état, fit revenir Jeanne en Bourgogne.

Le président lui fit bientôt épouser le baron de Chantal, l'aîné de la maison de Rabutin. Le baron de Chantal, homme d'une loyauté antique, d'une bravoure sans égale et d'une religion sincère, était l'époux qui convenait à Jeanne. Il la mit à la tête de son château de Bourbilly près Semur, et lui confia l'administration des biens et de l'intérieur, qui, ayant été jusqu'alors gérée par un intendant peu capable, se trouvait dans un grand désordre. C'était dans ce château que le contrat de mariage avait été signé, le 28 décembre 1592, à cause de la guerre civile qui avait obligé M. Frémiot de quitter pour un temps Dijon, où il était poursuivi par la haine des ligueurs. Jeanne entreprit avec une résolution courageuse l'œuvre de réforme qui lui était demandée, bien que ces soins fussent complètement opposés à ses habitudes; car si elle tenait la maison de son père, ce qu'elle faisait à merveille, elle n'avait eu qu'à maintenir l'ordre qui y exista toujours. Mais à Bourbilly, tout était à changer, à refaire, à créer. Comptant sur les secours de la Providence, elle commença par ordonner que pour toute espèce d'affaires on s'adressât désormais à elle seule, et par régler les attributions et le salaire de chaque employé. Effrayée de l'énorme différence qui se remarquait entre le chiffre des recettes et celui des dépenses, différence qui, si elle tendait à se maintenir, devait produire dans un temps donné la ruine totale de la maison, elle se fit représenter tous les comptes, et passa plusieurs jours à en faire l'examen le plus attentif. Par suite de cet examen, elle paya à l'intendant ce qui pouvait lui être dû pour ses services, et, après lui avoir fait connaître la résolution par elle prise de concert avec le baron, elle le congédia. Le nombre des

serviteurs lui paraissant exagéré, elle en retrancha plusieurs, à qui elle avait eu soin de procurer d'autres places. La jeune femme se levait de grand matin, mettait tout en ordre dans le château, et distribuait à chacun sa tâche, de sorte que les principaux travaux du ménage étaient achevés quand sonnait l'heure du lever pour le châtelain. Chaque matin, à cinq heures, une messe était dite dans la chapelle, et tous les habitants du château y assistaient, et, lorsque le baron devait aller à la chasse, elle lui ménageait, ainsi qu'à tous ceux de sa suite, la facilité d'entendre la messe avant le départ. Se représentant qu'aux personnes placées dans un rang plus élevé il appartient de donner le bon exemple, elle se rendait exactement, les dimanches et les fêtes, à l'église de la paroisse, et elle obtint du baron que lui-même et ceux de ses amis qui seraient au château feraient comme elle. « Si la noblesse, disait-elle, ne témoigne pas sa fidélité à Dieu, aux jours qu'il s'est réservés, comment pourrons-nous l'exiger, cette fidélité, de la part des paysans ? » — « Je vous recommande, disait-elle à ses gens, de conserver l'union et la concorde entre vous ; évitez les discussions, les contrariétés, les démentis qui engendrent les querelles et les inimitiés ; que l'esprit de paix et de charité vous dirige toujours et en toutes choses ; faites-lui toutes les concessions, tous les sacrifices d'amour-propre qu'il vous demandera, car il doit régner en maître au milieu de vous. Vous êtes tous attachés à la même maison, vivez donc ensemble comme les enfants d'une seule famille, aimez-vous comme des frères, et, toute jeune que je suis, je vous aimerai comme une mère. » Ce langage tout maternel qu'appuyait encore l'intérêt effectif qu'elle prenait à tout ce qui regardait le bien-être spirituel et matériel de ses gens les pénétrait d'une affection particulière et d'un dévouement sans bornes pour leur nouvelle maîtresse, et il n'en était aucun qui ne mît tous ses soins à y répondre par son zèle dans le service, par la pureté des mœurs et l'exactitude dans les devoirs religieux. Aussi a-t-on remarqué que, durant tout le cours de sa vie, elle ne renvoya que deux do-

mestiques, reconnus incorrigibles. La bonté de son cœur se montrait encore, lorsque le baron, ayant à punir des paysans, les faisait enfermer dans la prison de son château, ce qui arrivait assez fréquemment, le baron, étant naturellement d'une sévérité que les habitudes de la vie militaire étaient loin d'avoir mitigée. Comprenant que solliciter le pardon des délinquants dans les premiers moments de la colère du baron, ce serait augmenter encore son irritation, elle préférait attendre un moment plus favorable. Mais quand le soir était venu, Jeanne munie d'un trousseau de clefs se rendait au cachot, et conduisait le prisonnier dans une chambre où il passait, bien couché, toute la nuit; puis, le lendemain, de grand matin, elle le réintégrait dans son premier gîte, sans que personne se fût douté de son charitable artifice. Lorsque tout le monde était retourné au travail, elle allait demander à son époux la grâce du coupable avec tant de douceur et d'une manière si engageante qu'il était rare qu'elle ne l'obtînt pas. Et le baron lui disait alors, moitié fâché, moitié attendri : « Je suis trop vif, c'est vrai, ma chère Jeanne; mais aussi vous êtes trop bonne! »

L'ordre que Jeanne avait établi dans l'administration des revenus eut des effets si heureux et si prompts qu'en peu d'années les dettes de la maison furent entièrement éteintes : mais son économie était si bien entendue qu'elle admettait largement toutes les dépenses nécessaires pour soutenir la dignité des maître du château et ne s'interdisait que les charges d'un luxe frivolement onéreux. Sa toilette surtout était des plus simples; il est vrai que son bon goût et la grâce qui relevait sa beauté auraient suffi pour éclipser à rendre jalouses les dames parées des plus riches atours. Comme, hors les jours de fête ou de réunions solennelles, elle ne portait que des habits de camelot et d'étamine de couleur foncée, on disait d'elle qu'il n'y avait dans sa personne rien de jeune que le visage.

L'habile économie de la baronne n'eut pas seulement pour

résultat l'amélioration des biens de son époux, elle profita encore aux pauvres, qu'elle semblait avoir expressément adoptés pour sa famille, tant elle répandait sur eux de bienfaits. La charité de la bonne dame fut vite si généralement connue qu'ils accouraient de six et sept lieues à la ronde : elle les faisait entrer par une porte de la cour, leur distribuait elle-même un potage et du pain coupé d'avance en morceaux dans des corbeilles, et les faisait sortir par une autre porte. Aucun de ceux qui se présentaient à cette distribution n'était refusé, et, dans une année de famine, elle se fit chaque jour. On représenta un jour à la baronne que des pauvres, après avoir reçu leur part, faisaient le tour du château, et, se présentant de nouveau à la porte d'entrée, recevaient ainsi l'aumône jusqu'à trois fois dans un même jour : « Mon devoir, répondit Mme de Chantal, est de donner à ces pauvres gens aussi souvent qu'ils me demandent. Ne fais-je pas moi-même comme eux devant notre très-débonnaire Sauveur. Je n'ai pas plutôt obtenu une grâce que je lui en demande une autre; voudrais-je être renvoyée à la seconde ou à la troisième fois, lorsque je sollicite ses grâces qui sont le pain de mon âme? » Outre ces aumônes générales, elle faisait beaucoup d'aumônes particulières, faisant porter chaque jour en secret des vivres à des familles honorables qui ne pouvaient se résoudre à recourir à la charité dans l'extrémité où elles étaient réduites. Dieu montra par un fait extraordinaire combien les aumônes de la jeune dame lui étaient agréables. Dans une visite qu'elle fit un jour à ses greniers, elle reconnut que, par suite de ses énormes libéralités des jours précédents, il n'y restait plus qu'un tonneau de farine de froment et un peu de seigle. Plaçant toute sa confiance en Dieu, elle n'en continua pas moins aumônes accoutumées; pendant six mois on vint journellement puiser dans ce qui restait au grenier, et au bout de ce ps on y trouva la même quantité de seigle et de froment au premier jour. Lorsque la famine fut passée, les gens du eau voulurent conserver la farine restée dans le tonneau,

et ils se plaisaient à la montrer avec force signes de vénération, comme un témoignage miraculeux de la sainteté de leur bonne dame.

Le baron de Chantal, à qui ses exploits dans la guerre contre les calvinistes avaient fait une renommée des plus brillantes, était souvent appelé à la cour par les devoirs de sa charge. Lorsque son mari s'absentait ainsi, elle en prenait occasion de multiplier ses prières et ses lectures pieuses, ainsi que ses bonnes œuvres, auxquelles elle pouvait alors consacrer plus de temps; car tant que durait l'absence du baron elle ne recevait aucune visite, et elle apportait dans sa toilette encore plus de simplicité. « Pourquoi me parerais-je? disait-elle; les yeux à qui je dois plaire sont à cent lieues d'ici. » Une fois que le baron était depuis peu parti pour se rendre à son poste, un jeune seigneur de ses amis, qui avait osé former dans son cœur de criminelles espérances, se présente au château comme pour voir le baron dont il feignait d'ignorer le récent départ. Informé de cette circonstance, il n'en insiste pas moins pour être introduit. Mme de Chantal l'accueille avec une grâce parfaite; puis, après quelques moments de conversation : « Présentement, messire, soyez le maître céans, lui dit-elle; mes gens ont l'ordre de vous servir en tout, car je suis dans la nécessité d'aller assez loin d'ici. » Elle monte en effet aussitôt à cheval, et se rend chez une de ses amies, où elle reste jusqu'à ce qu'avertie par ses gens du départ de l'indiscret visiteur, elle puisse reprendre le chemin de son château.

La profonde tendresse qu'une épouse aussi accomplie avait inspirée au baron de Chantal avait fini par faire prendre à celui-ci la cour et les honneurs en dégoût. Chaque année la séparation devenait de plus en plus douloureuse, et le baron se proposait de renoncer à la vie publique, malgré tous les avantages que lui réservait un superbe avenir, afin de pouvoir se fixer au château de Bourbilly. Une maladie grave qu'il fit dans la huitième année de son mariage prouva une

fois de plus le dévouement de sa vertueuse compagne. Pendant six mois elle resta continuellement attachée au chevet de son lit, lui prodiguant ses consolations et ses soins, l'entretenant des pensées du ciel, et ne le quittant que pour aller répandre de temps à autre sa fervente prière au pied de l'autel de la chapelle. Touché des exhortations pieuses de son épouse, le baron lui proposa un jour de convenir entre eux que celui des deux qui survivrait à l'autre se consacrerait à Dieu dans la vie religieuse. La jeune baronne l'engagea doucement à repousser ces affligeantes pensées de séparation et de mort qui pouvaient influer sur son état d'ailleurs déjà sensiblement amélioré. Ces mêmes pensées lui revinrent encore toutefois à l'occasion d'un double songe qu'ils firent tous deux : le baron voyait dans un rêve ses habits s'inonder de son propre sang, et de son côté la baronne se vit couverte d'un grand voile de crêpe noir, comme si elle eût été veuve. N'était-ce pas un pressentiment envoyé de Dieu de l'accident terrible qui était proche? Cependant le baron entra bientôt en convalescence, et grâces à son excellente constitution, il recouvra promptement et pleinement la santé. La naissance d'une troisième fille vint resserrer encore l'union des deux époux, et il semblait que leur bonheur ne laissait rien à désirer. Un ami du baron, le seigneur de Chazelles, vint prendre part à la joie qu'il éprouvait de la naissance de sa fille qui datait seulement de douze jours, et il lui proposa pour le surlendemain une partie de chasse qui fut acceptée. La chasse se fit dans une forêt voisine et il traversait un fourré très-épais, lorsque le coup de l'arme du seigneur de Chazelles part et va frapper au bas-ventre l'infortuné baron qui dit avec douceur et sans laisser échapper aucune plainte : « Je suis mort [1]. » Il envoie quatre de

[1] Suivant quelques biographes, la détente de l'arquebuse du seigneur de Chazelles s'était lâchée par la rencontre d'une branche d'arbre ; suivant d'autres, le baron de Chantal avait mis ce jour-là un habit couleur *ventre de biche* : son ami, trompé par l'apparence, aurait cru voir en effet, à travers les broussailles, une biche, et aurait aussitôt tiré dessus. Mais il

ses serviteurs aux quatre paroisses les plus proches pour lui procurer un confesseur, et un cinquième à Mme de Chantal. Malgré l'état de faiblesse où elle se trouvait encore, la baronne quitte aussitôt son lit pour courir auprès du blessé, qu'on avait transporté dans une maison voisine de la forêt : « Madame, dit le baron, en prenant les mains de sa femme, et les serrant dans les siennes, la volonté du ciel est juste... il faut s'y soumettre et mourir ! — Non, non, répond Jeanne qui éclate en sanglots ; il faut guérir ! — Vous l'espéreriez en vain, reprend Christophe, ma blessure est mortelle. » Les médecins sont mandés en toute hâte, et l'épouse infortunée, dès qu'elle les aperçoit : « Messieurs, s'écrie-t-elle en joignant les mains, et avec l'accent du désespoir, guérissez monseigneur de Chantal; dites qu'il vivra ! » Le baron, qui voit la désolation de sa femme, s'efforce de la calmer en lui rappelant la soumission toujours due aux volontés divines, dans les calamités comme dans le bonheur : « Si le médecin du ciel, dit-il, ne veut pas me guérir, madame, les médecins de la terre, quelle que soit leur science, n'y pourront rien. » Mme de Chantal s'adresse alors à Dieu lui-même : « Seigneur, s'écrie-t-elle, prenez-moi tout, mais laissez-moi celui que vous m'avez donné ! laissez-moi le père de mes enfants innocents ! » Le baron, plus occupé de la douleur de sa femme que de son affreuse blessure, l'engage, au nom de son amour même pour Dieu, à se montrer plus résignée. Après que le premier appareil eut été posé, les médecins firent transporter le malade dans son château; mais tous les soins que lui prodiguèrent et l'art le plus attentif et la tendresse la plus dévouée ne purent sau-

existe sur ce point un témoignage plus précis; c'est celui du fameux comte Roger de Bussy-Rabutin, époux de Gabrielle de Toulongeon, petite-fille du baron de Chantal. Ce seigneur qui devait être bien instruit de ce qui touchait de si près la famille de sa femme, dit dans une généalogie manuscrite de la maison de Rabutin : « Le baron de Chantal, étant à la chasse avec Louis d'Anlezy, seigneur de Chazelles, son voisin, son parent et son bon ami, la détente de l'arquebuse s'en alla, et blessa Chantal au ventre, dont il en mourut huit jours après. »

ver une vie aussi précieuse. Au bout de quelques jours il expirait, après avoir reçu toutes les consolations de la religion et béni ses enfants, et en remettant saintement son âme entre les mains de son Créateur. Jeanne aussi faisait dans ce même moment son immolation volontaire : « Mon Dieu ! s'écria-t-elle, en se prosternant, dès que son époux ne fut plus ; mon Dieu, que votre volonté toujours adorable s'accomplisse sur moi dans toute son étendue ! »

Mme de Chantal restait veuve avec quatre enfants : Bénigne qui avait environ six ans ; Aimée, deux ans et demi ; Françoise quinze mois, et Charlotte, la dernière, qui comptait alors trois semaines. Comprenant mieux que jamais combien sont instables et fugitives les joies et les prospérités de ce monde, elle résolut dès lors de se donner tout entière à Dieu, et fit vœu de chasteté perpétuelle : elle n'avait que vingt-huit ans et elle n'avait rien perdu de la distinction de son esprit et de l'éclat de sa beauté. On a vu quel avait toujours été son goût pour la prière; sa piété eut encore, sous le poids d'une immense douleur, quelque chose de plus tendre et de plus expansif, et elle se sentit fortement inclinée à entrer dans les voies de la plus haute perfection chrétienne. Cependant à toutes ses afflictions se joignaient de pénibles tentations contre la foi, et elle s'en désolait, parce qu'il lui semblait que son amour pour Dieu en était amoindri. Des épreuves aussi longues et aussi multipliées altérèrent sa constitution, au point qu'elle dépérissait à vue d'œil. Il n'était pas jusqu'aux visites que lui faisaient ses parents et ses connaissances pour la distraire qui n'augmentassent encore ses peines, en l'obligeant d'arrêter le cours de ses larmes : « Que ne me laisse-t-on pleurer à mon aise ! disait-elle, lorsque, le soir, elle restait seule avec ses suivantes. On croit me soulager, et on me martyrise. Hélas ! que c'est peu comprendre ce que je souffre ! » Son unique consolation était de passer alors dans son oratoire, où elle épanchait à genoux devant Dieu tous les sentiments qui l'oppressaient. Ses filles l'obligeaient à prendre enfin quelque repos;

mais d'ordinaire elles n'étaient pas plutôt retirées qu'elle se levait pour passer en prière la plus grande partie de la nuit, et même la nuit entière. Les suivantes, qui s'étaient aperçues de cet oubli d'elle-même, s'entendirent pour veiller à tour de rôle, afin de forcer la sainte veuve à prendre au moins quelques heures de repos [1].

C'est qu'en effet à une douleur aussi intense il fallait des consolations en quelque sorte infinies; pour une âme de la trempe de celle de sainte Chantal, il n'y avait qu'un seul consolateur possible : DIEU. Elle le suppliait de lui faire connaître sa sainte volonté pour qu'elle pût sur-le-champ et à tout prix la suivre, et si elle s'efforçait de sortir le moins qu'elle pouvait de la solitude, c'est qu'elle savait qu'on ne le trouve que là. « Quand il plut à la souveraine Providence de Dieu, disait-elle plus tard à ses Filles bien-aimées de la Visitation, de rompre le lien qui me tenoit attachée, elle me départit en même temps beaucoup de lumières sur le néant de cette vie, et de grands désirs de me consacrer toute à Dieu. Dès lors je fis le vœu de chasteté, voire même, quelque temps auparavant ma viduité, Dieu m'attiroit fort à le servir, tant par de bonnes affections que par diverses tentations et tribulations qui me faisoient retourner à lui. Or, néanmoins tout cela ne me portoit alors qu'à vivre chrétiennement dans ma viduité, élevant vertueusement mes enfants; mais quelques mois après, outre l'affliction très-grande que me causoit la perte de M. de Chantal, il plut à Dieu de permettre que mon esprit fût agité de tentations si violentes contre la foi et l'espérance, que, si sa bonté n'eût eu pitié de moi, j'aurois sans doute péri dans la fureur de cette tempête qui ne me donnoit quasi aucun relâche, et me dessécha de telle sorte que je n'étois presque plus reconnoissable. Parmi ces travaux, Notre-Seigneur augmenta encore en moi le désir de le servir. Les attraits que je recevois de Dieu étoient

[1] *Histoire de sainte Chantal*, par M. l'abbé Bougaud, 2e édit., chap. 3, pages 88 et 89.

si grands, que j'eusse voulu quitter tout et m'en aller dans un désert pour le faire plus entièrement et plus parfaitement, hors de tous les obstacles extérieurs; et je crois que si le lien de mes quatre petits enfants ne m'eût retenue, je me serois enfuie, inconnue, dans la Terre-Sainte pour y finir mes jours. Je sentois des affections inexplicables de connoître la volonté de Dieu et de la suivre quoi qu'il en dût arriver, et ce désir étoit si grand, qu'il me consumoit au dedans. Mon cœur, par une certaine clameur intérieure, requéroit à tout moment (d'une manière que je ne sais pas exprimer) la volonté de Dieu de se manifester en moi. Tout cela ne m'allégeoit pas dans mes tentations; au contraire, ces attraits intérieurs ne me les rendoient que plus intolérables, m'étant avis qu'elles m'empêchoient d'aimer et de servir Dieu selon les pressants et continuels désirs qu'il m'en donnoit [1].»

Lorsque les parents de la jeune veuve, retournant à leurs demeures, l'eurent laissée seule, elle s'occupa tout d'abord de suivre un genre de vie encore plus austère qu'auparavant. Ses plus riches parures furent distribuées aux églises, et, ne se réservant que les étoffes les plus communes, elle distribua aux pauvres tout le reste. Elle diminua encore le nombre de ses serviteurs, ayant soin, comme précédemment, de placer ailleurs ceux qu'elle ne gardait point. La prière, les devoirs de son intérieur, l'éducation de ses enfants, les pieuses lectures, la visite des indigents et des malades, et les ouvrages qu'elle exécutait pour l'ornement des autels ou l'habillement des pauvres, partageaient tout son temps. Ses angoisses cependant duraient toujours, et elle ne cessait de demander à Dieu, avec des larmes et des sanglots, de lui faire connaître sa volonté, en lui donnant un guide qui l'en instruisît. Ainsi s'écoulèrent plusieurs mois sans que Dieu parût avoir écouté ses vœux, tandis qu'elle sentait s'accroître continuellement dans son âme le sentiment du besoin où elle était d'obtenir

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy*, pages 28 et suiv.

un guide pour être sûrement conduite dans les voies du ciel. « Je demandois ce que je ne savois pas, écrivait-elle dans la suite; car, bien que j'eusse été élevée par des personnes très-vertueuses, je n'avois jamais entendu parler de directeur, de maître spirituel, ni de rien qui approchât de tout cela; mais Dieu mit ce désir si avant dans mon cœur, et l'inspiration de lui demander ce directeur étoit si forte, que je faisois cette prière avec une contention et une force nompareilles. Je parlois à Dieu, comme si je l'eusse vu de mes yeux corporels, tant la foi et mon désir me donnoient l'espérance que je serois exaucée. Je représentois à Dieu la fidélité de sa parole, qui promet de ne pas donner une pierre à qui lui demande du pain, et d'ouvrir à ceux qui frapperont à la porte de sa miséricorde... Je m'allois promener toute seule, et, comme transportée, je disois tout haut à Notre-Seigneur : Mon Dieu, je vous conjure, par la vérité et fidélité de vos promesses, de me donner un homme, pour me guider spirituellement, qui soit vraiment saint et votre serviteur, qui m'enseigne votre volonté et tout ce que vous désirez de moi, et je vous promets, et je jure, en votre face, que je ferai tout ce qu'il me dira de votre part. Enfin, tout ce qu'un cœur outré de douleur et pressé d'ardents désirs peut inventer, je le disois à Notre-Seigneur pour l'incliner à m'octroyer ma requête, lui répétant toujours la promesse d'obéir aveuglément au saint guide que je lui demandois avec tant d'instances et de larmes [1]. » A ces continuelles supplications la sainte veuve ajoutait les jeûnes et les aumônes qu'elle multipliait, et elle faisait prier pour elle les veuves et les orphelins. Elle recourut surtout au sacrifice si efficace de la sainte Messe.

Dieu daigna témoigner que tant de prières et de bonnes œuvres étaient montées jusqu'à son trône. Traversant un jour une plaine, elle aperçut tout-à-coup, au pied de la colline dont elle approchait, un homme vêtu d'une soutane noire et

[1] *Ibid.* pages 81 et 82.

d'un rochet, avec un bonnet carré sur la tête. Elle l'examinait avec surprise, ne pouvant s'expliquer la présence d'un ecclésiastique en ce costume et dans un tel lieu, lorsqu'une voix lui dit : « Voilà le guide bien-aimé de Dieu et des hommes entre les mains duquel tu dois remettre ta conscience. » A l'instant la vision disparut, mais Jeanne se sentait comme inondée d'une consolation intérieure, et elle remerciait Dieu avec la certitude d'avoir été exaucée. D'autres visions la confirmèrent encore dans ses célestes espérances. Un jour qu'elle était en oraison, elle aperçut devant elle une foule de filles et de veuves qui venaient vers elle comme des enfants vers celle qui leur a donné le jour, et Dieu lui fit entendre intérieurement cette parole : « Mon vrai serviteur et vous, aurez cette génération, ce me sera une troupe élue, mais je veux qu'elle soit sainte; » parole qui était alors un mystère pour elle, et dont elle ne comprit le sens que plus tard. Un matin qu'elle était rudement assaillie de troubles et de tentations, il lui parut soudain qu'elle était traînée dans un chariot qui vint à passer devant une église ouverte où de nombreux fidèles chantaient les louanges de Dieu : elle voulait s'élancer pour se joindre à eux, mais une voix lui cria qu'il fallait passer outre, et qu'elle n'entrerait dans la paix des enfants de Dieu que par la porte de Saint-Claude. Nouveau sujet de confiance pour la noble dame; lorsque de nouvelles anxiétés l'agitaient : « Patiente, ma pauvre âme, disait-elle, Dieu t'a promis que tu entreras au sacré repos de ses enfants par la porte de Saint-Claude. » Selon Charles-Auguste, elle eût cette même vision par deux ou trois autres fois. Enfin, « quelquès mois après, disait-elle elle-même plus tard, il m'arriva un jour d'être surprise d'un grand attrait du ciel, qui tirait à lui tout mon être; je fus longtemps tout arrêtée dans ce saisissement, et il me sembla, au retour d'icelui, que je venais d'un autre monde, où je n'avais appris que cette seule parole que Dieu avait dite à mon âme : *Comme mon Fils Jésus a été obéissant, je vous destine à être obéissante.* »

Un an s'était ainsi écoulé dans les tristesses de la veuve et les angoisses de la chrétienne, lorsque le président Frémiot, profondément ému de l'état de sa fille, la fit venir près de lui à Dijon. Mais appliquant le plus grand soin à se soustraire à l'empressement des personnes du monde que charmaient la distinction de ses manières et les grâces de son esprit, comme aux recherches des jeunes seigneurs qui, voyant s'approcher le terme du deuil pour la jeune veuve, se berçaient de l'espoir de remplacer son premier époux dans ses affections, elle faisait toute sa distraction de la visite aux oratoires pieux et aux lieux de pèlerinage et ne fréquentait d'autres lieux publics que les églises. Se rendant un jour à Notre-Dame de l'Etang avec deux dames de ses amies, elle s'ouvrit à elles sur l'ardent désir qu'elle éprouvait d'obtenir un guide éclairé pour sa conscience, et celles-ci lui indiquèrent, comme l'homme qu'il lui fallait, un prêtre qui se trouvait au lieu où elles se rendaient, et qu'elles avaient pris elles-mêmes pour leur directeur. Jeanne suivit leur conseil : « Je voyais clairement, a-t-elle dit plus tard, que ce n'était pas celui qui m'avait été montré; néanmoins, pressée par la nécessité, à cause de mes tentations, je me laissai entraîner, d'autant plus que j'éprouvais de grandes craintes que ma vision ne fût une imagination. » La déférence de la pieuse veuve pour ses amies n'eut pas les bons résultats qu'elle se promettait. Ce religieux était à la vérité d'une haute sainteté, mais il se trompa sur la nature des remèdes spirituels qui convenaient à la situation extraordinaire de l'âme de sa nouvelle pénitente, et il exigea d'elle, en outre, quatre vœux par lesquels elle s'engageait à lui obéir en tout, à ne prendre jamais un autre directeur, à garder le secret sur ce qu'il lui dirait, à ne parler qu'à lui seul des intérêts de son âme. Ainsi liée, elle sentit s'accroître ses afflictions et ses perplexités, et elle souffrit pendant deux ans un incessant martyre, auquel se joignirent de nouvelles croix.

Son beau-père, le baron de Chantal, alors âgé de soixante-quinze ans, et qui avait un caractère des plus fâcheux, que

l'accumulation des années était loin d'avoir adouci, fatigué de l'isolement où le laissaient toutes ses anciennes connaissances exigea de la jeune veuve qu'elle vînt demeurer avec lui, faute de quoi il déshériterait ses petits-enfants et se remarierait. Jeanne partit donc pour le château de Monthelon qu'habitait ce vieillard. Nous n'entreprendrons pas de décrire tout ce qu'elle eut à souffrir dans sa nouvelle résidence, tant de l'humeur bourrue du vieillard que de la haine d'une ancienne servante, attachée depuis longtemps au château, et qui, du vivant même de l'épouse du baron, avait pris sur l'esprit du mari un empire déplorable. Mme de Chantal supporta la longue série des épreuves qui recommençaient chaque jour, avec une abnégation et une patience qui excitaient l'admiration et le respect de tous ceux qui en étaient témoins. Elle poussa la vertu jusqu'à instruire elle-même les enfants de l'indigne créature qui faisait son supplice et à leur donner des soins que les siens propres ne recevaient que des mains de ses filles, comme les laver et les peigner. Elle prodiguait en même temps à son beau-père toutes les attentions et tous les services que réclamaient sa vieillesse et ses nombreuses infirmités, sans laisser jamais échapper une plainte ou un regret.

C'est que dans la situation qui lui était faite, Jeanne avait élevé son âme bien plus haut que les misères et les passions de ce monde. Elle avait mis toute sa confiance en Dieu, et la religion la soutenait. Elle obtint du vieillard, à force de prudence et de douceur, qu'une messe fût dite au château tous les jours; en temps de carême, elle se rendait de grand matin à cheval à Autun, distant de trois lieues, pour y entendre les sermons de la station, après quoi elle revenait de toute la vitesse de sa monture, pour être rentrée à l'heure du repas, et ne point donner au susceptible baron un sujet de mécontentement. Elle employait tout le temps dont elle pouvait disposer, soit à des travaux d'aiguille pour l'église et pour les pauvres, soit au service et au pansement des malades, surtout de ceux qui étaient le plus abandonnés. Parmi ces derniers

fut d'abord un lépreux dont les plaies exhalaient une odeur si infecte que nul ne pouvait se résoudre à rester près du patient; puis, une femme atteinte d'un cancer si horrible que tout le visage avait été rongé et qu'on ne lui pouvait rien faire avaler que par un trou qui s'était formé à la gorge. La pieuse Jeanne faisait taire, auprès de ces maladies affreuses, toutes les répugnances de sa nature, et sa piété vénérait dans ceux qui en étaient affligés la personne même de Jésus-Christ. « Allons en pèlerinage visiter Notre-Seigneur, » disait-elle aux deux servantes qui l'accompagnaient, lorsque les jours de dimanche et de fête elle allait visiter les malades les plus éloignés. Afin de donner une sorte de consécration plus décisive encore au vœu qu'elle avait fait de ne plus appartenir qu'à Dieu et de ne se plus occuper que de le servir dans la personne des pauvres et des infirmes, elle grava de sa propre main sur son cœur, au moyen d'un fer rougi au feu, le saint nom de Jésus, et du sang qui coula des incisions brûlantes elle écrivit et signa le renouvellement du vœu d'être désormais toute à son Epoux crucifié. Le peuple reconnaissant et touché de tant de charité et de ferveur ne la nommait plus que *la sainte de Monthelon*.

CHAPITRE III

Premières entrevues de l'évêque de Genève avec Mme de Chantal. Messe de l'archevêque de Bourges, durant laquelle Dieu manifeste aux yeux de tous la sainteté de François.

Telle était la vie que menait Mme de Chantal, lorsqu'en 1604 elle reçut du président Frémiot, son père, une lettre par laquelle le président l'appelait à Dijon pour entendre l'évêque de Genève qui devait y prêcher la station de carême. Le baron de Chantal consentit, quoiqu'à regret, à son départ, et Jeanne se rendit aussitôt près de son père. Le lendemain de son ar-

lui dans cette occasion solennelle. On comprend que deux esprits aussi nobles étaient faits pour s'entendre, et les procédés si délicats et si aimables de François eurent bientôt amené le nouvel archevêque à se désister de ses prétentions. Dieu voulut faire éclater une fois de plus, aux yeux de tous, durant cette messe, la sainteté de l'apôtre du Chablais. Le moment de la communion était venu, et tous, tant prêtres que fidèles, selon la liturgie romaine qui n'établit qu'une seule messe en chaque église, le jeudi-saint, devaient communier de la main du célébrant. François, se plaçant à une des extrémités du marchepied, s'avança jusqu'au milieu à genoux et dans l'attitude la plus humble et la plus recueillie, qui tira des larmes de tous les yeux, pour recevoir l'adorable Hostie. En ce moment, dit Charles-Auguste, « il sembloit rayonner de toute la teste, surtout lorsque le corps du Fils de Dieu entra dans sa bouche, et tous les assistants entrèrent en doute si c'estoit un homme ou un ange [1]. » Mme de Chantal, qui vit ce prodige, le raconta plus tard, et plusieurs personnes l'attestèrent, lors du procès de la canonisation de François de Sales, comme en ayant été les témoins. « Depuis le *Sanctus*, et surtout au moment de la communion, ont-elles déposé, la tête du saint évêque parut couronnée de rayons de gloire, et sa face était toute radieuse, comme s'il avait eu le front ceint d'un diadème lumineux [2]. »

[1] Charles-Auguste, livre VI, page 317.
[2] Déposition de François Favre, qui était présent; Déposition de la mère de Chaugy.

CHAPITRE IV

Saintes relations qui s'établissent entre l'évêque de Genève et Mme de Chantal.

Malgré le désir ardent qu'elle éprouvait de découvrir à fond son intérieur au saint évêque de Genève, Jeanne s'abstenait rigoureusement de rien dire et rien faire qui lui parût enfreindre le vœu qu'elle avait fait à son directeur à ce sujet, et ses entretiens avec le prélat avaient dû conséquemment se borner à des paroles générales. Son directeur attachait même une si grande importance à ce qu'elle se conformât fidèlement aux prescriptions imposées par lui, qu'il avait chargé une personne de la surveiller pour l'empêcher d'aborder un autre directeur. Placée ainsi sous le double joug de l'obligation morale et de la contrainte extérieure, la jeune veuve sentait revenir avec une nouvelle force toutes les angoisses et inquétudes qui l'avaient si longtemps tourmentée. Une tentation violente dont elle fut assaillie le mercredi-saint, et contre laquelle elle avait besoin de se munir des lumières d'un guide, dans l'absence de son directeur, lui fit prendre le parti de prier l'archevêque son frère de lui procurer une entrevue avec l'évêque de Genève. La chose eut lieu comme elle le désirait, et l'on raconte que l'archevêque fit sentinelle lui-même à la porte de la salle où la baronne exposait à François la situation et les besoins spirituels de son âme agitée. Elle en sortit, remplie dans son esprit et dans sa conscience d'un calme que depuis longtemps elle ne connaissait plus. « C'est un ange, disait-elle, qui m'est venu apporter la paix du ciel. »

Le lendemain jeudi-saint, l'archevêque de Bourges recevait chez lui toute sa famille, et Mme de Chantal, ayant été placée à table à côté de l'évêque de Genève, put de nouveau conférer avec lui. La pieuse veuve ayant exprimé son dessein de se

rendre à Saint-Claude : « Mme de Boisy, ma mère, lui répondit François, y doit aller également pour accomplir un vœu ; si vous voulez me faire connaître l'époque par vous choisie, je tâcherai de m'y trouver avec ma mère. » Ces mots firent tressaillir la jeune veuve, qui se remettait à merveille ces paroles mystérieuses de la vision de Bourbilly : « Tu n'entreras dans le repos des enfants de Dieu qu'en passant par la porte de Saint-Claude. »

L'absence du directeur de la pieuse veuve se prolongeant, elle demanda au saint évêque de l'entendre en confession ; il s'y refusa d'abord, craignant que le désir qui lui était exprimé n'eût sa source dans une de ces curiosités dont la dévotion n'est pas toujours exempte. Mais, après un mûr examen, jugeant qu'il partait d'un bon principe, il s'y prêta. Dieu donna au saint évêque, dans cette confession, des lumières si vives et des sentiments si appropriés à la conduite de sa pénitente, qu'il reconnut l'action de la Providence. Elle en recevait, de son côté, un contentement inexprimable. « Toutefois, a-t-elle dit plus tard, je n'osais penser à me dégager de la conduite de mon premier conducteur, sous laquelle l'humble prélat sembla m'affermir, en me disant par un trait d'une incomparable prudence qu'ils s'accommoderaient bien tous les deux pour une chose aussi importante que l'était la direction de mon âme. En cela je trouvais mon compte de pouvoir prendre et suivre les conseils de ce saint homme, sans scrupule de ma part et sans mécontenter mon directeur, auquel je m'étais attachée par vœu. »

François prêcha pour la dernière fois, à Dijon, le dimanche de la Quasimodo, et il fit du haut de la chaire ses adieux à ses auditeurs ; le lendemain, voyant la baronne de Chantal profondément affligée de son départ, dont le moment était venu : « Madame, lui dit-il, Dieu me force de vous parler en confiance. Sa bonté m'a fait cette grâce que, dès que j'ai le visage tourné du côté de l'autel pour célébrer la sainte messe, je n'ai plus de pensée qui me puisse distraire. Mais, depuis

quelque temps, vous me venez toujours autour de l'esprit, non pour me distraire, mais pour me plus attacher à Dieu. Je ne sais ce qu'il me veut faire entendre par là. » Mais l'affliction de la pauvre veuve n'en restait pas moins vive; François prenait une part bien sincère aux souffrances de cette âme si éprouvée, et, pour les calmer, il lui adressa de la première halte qu'il fit dans sa route, ces paroles suaves : « Dieu, ce me semble, m'a donné à vous; je m'en assure à toutes les heures de plus en plus. Je prie la bonté divine de nous mettre souvent ensemble dans les sacrées plaies de Jésus-Christ, et de nous y faire rendre la vie que nous en avons reçue. Je vous recommande à votre bon ange; faites-en autant pour moi, qui vous suis dédié en Jésus-Christ. » Ces quelques lignes achevèrent de réconforter l'esprit de la pieuse baronne qui remit son sort au bon plaisir de la Providence, résolue d'accepter avec la soumission la plus parfaite tout ce qui viendrait de sa main, quoi qu'il lui plût d'ordonner.

CHAPITRE V

Le ministre Cassegrain et sa déconfiture. François, ayant terminé la station de Carême, quitte Dijon.

Au moment où l'homme de Dieu, après avoir achevé sa station de carême à Dijon, faisait ses préparatifs de départ, le ministre protestant Cassegrain l'aborda fièrement et lui proposa, en présence du baron de Luz, une conférence sur tous les points de doctrine qu'il avait traités dans sa chaire; il se flattait que l'homme de Dieu, à la veille de se mettre en route, ne pourrait accepter son offre, et de ce prétendu refus il se serait fait un titre à la gloire de controversiste redoutable, avec qui l'évêque de Genève n'avait osé se mesurer. Il fut bien trompé dans son attente, et il ne réussit qu'à se couvrir de confusion. Le saint évêque, démêlant son calcul, lui répondit en souriant : « Il eût été plus à propos de venir m'apporter

votre défi lorsque je discutais à loisir devant le peuple les saintes vérités de la religion. Toutefois mon départ ne me presse point assez pour que je ne puisse le différer et agréer votre proposition. Il ne sera pas vrai que l'évêque de Genève ait paru reculer devant votre attaque. Je resterai à Dijon tant qu'il le faudra, et je suis prêt à répondre, soit en public, soit en particulier, à tous vos arguments. » Visiblement déconcerté, le ministre repartit qu'il ne voulait point retarder son départ, et qu'il lui proposait seulement une conférence dans la ville de Genève. Cassegrain se croyait assuré que le prélat n'accepterait point un tel rendez-vous, mais il eut encore à subir un autre désappointement. « Dans la ville de Genève! reprit vivement François; tant mieux! Je ne pouvais mieux désirer pour faire voir à ces pauvres Genevois la pureté et la beauté de la religion catholique que les ministres ne leur présentent que travestie et entièrement défigurée. » Et se tournant vers le baron de Luz : « Je vous prie, lui dit-il, d'arranger vous-même cette affaire, et de régler avec mes adversaires toutes les conditions de la conférence auxquelles je souscris d'avance. Messieurs, ajouta le saint évêque, en s'adressant aux assistants, je vous prends tous à témoin que je promets à M. Cassegrain d'avoir avec lui une conférence sur la religion dans la ville de Genève, où je me trouverai au jour qui sera fixé. » Le baron de Luz, en effet, partit, sans tarder un moment, pour Genève : mais il eut beau presser avec toutes sortes d'instances tous les ministres d'avoir avec l'évêque de Genève une entrevue publique. Après en avoir longuement délibéré entre eux, ils ne répondirent que par cette pitoyable échappatoire, que leur religion, pour se soutenir, n'avait pas besoin de nouvelle controverse. Lorsque cette réponse eut été rapportée à Dijon par le baron de Luz, elle rendit le ministre Cassegrain l'objet de la risée publique [1].

[1] Charles-Auguste, livre VI, pages 318, 319; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits.

Au moment où François de Sales, après avoir ainsi pourvu à tout ce qui concernait le service de Dieu, se disposait à quitter Dijon, il reçut la visite des échevins de la ville, qui venaient lui exprimer leurs remerciements pour tous ses grands travaux, et lui offrir un riche service en argent, comme signe de leur gratitude et comme un souvenir des Dijonnais. « Messieurs, répondit le saint prélat, je ne puis accepter ce présent; je ne suis pas venu vendre la parole de Dieu, et je ne veux emporter d'ici que vos cœurs. » Le noble souhait du fervent apôtre ne pouvait être plus complètement rempli, car ainsi que le disait une dame de haut rang, frappée de l'émotion singulière de tout le peuple au moment où il voyait s'éloigner son prédicateur chéri, il emportait avec lui et ravisait comme un larron tous les cœurs et tous les esprits. « Il y en eust qui retirèrent ses chevaux pour empescher qu'il ne s'en allast, et lui disoient : Non, monseigneur, vous ne nous quitterez pas encore, ou, s'il le faut, nous vous porterons dans nos bras jusques à Annecy [1]. » Le clergé, les échevins, les magistrats du parlement, la noblesse, les personnages distingués qu'il avait ramenés à la vraie foi où à la réforme des mœurs, tous s'empressèrent sur ses pas et l'escortèrent jusqu'à la grande place Saint-Etienne, où se trouvait rassemblé un peuple immense. Au moment où l'évêque de Genève y parut, ce fut un beau et touchant spectacle que celui de toute cette foule tombant à la fois à genoux et demandant avec larmes sa bénédiction. Le père spirituel donna cette dernière joie aux enfants de sa charité, puis il prit la route d'Annecy, en les recommandant tous dans le fond de son cœur au Père universel de la grande famille des chrétiens de tous les lieux et de toutes les générations.

[1] Charles-Auguste, *loc. cit.*

CHAPITRE VI

Diverses correspondances épistolaires du saint évêque. Sa méthode dans la direction des âmes; sa conduite avec celles qui s'attribuaient des visions et révélations surnaturelles. Il prêche le Carême de 1605 à La Roche, et tient son second synode. Ses sentiments sur la dignité du cardinalat que le pape Léon XI lui destinait.

Pendant que François de Sales prêchait à Dijon, les habitants de Semur avaient eu recours à sa médiation pour obtenir qu'un prieuré de leur ville dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais fût donné aux pères Minimes, chose pour laquelle il fallait l'agrément de l'abbé de Saint-Maurice. Dès son arrivée à Annecy, le saint évêque écrivit, en effet, à ce dernier, et il en reçut une réponse favorable au désir des habitants de Semur, qui purent jouir des prédications et des exemples des saints religieux pour lesquels ils avaient conçu de longue date l'estime la plus haute.

Du nombre des personnages distingués de Dijon qui s'étaient empressés de rechercher l'amitié de l'évêque de Genève, était M. Bourgeois de Crépy président au parlement. Une de ses filles, abbesse du Puy-d'Orbe [1], qui s'efforçait de rétablir dans sa communauté la régularité qu'elle avait perdue, rencontrait traverses sur traverses, sans parler des peines qui lui étaient personnelles et qui rendaient sa position encore plus pénible. M. de Crépy n'hésita pas un moment à recourir à celui qu'il connaissait comme un médecin consommé des âmes, et il lui écrivit pour lui faire connaître les épreuves de tout genre que supportait sa fille chérie. Comme on n'observait pas la clôture au monastère du Puy-d'Orbe, celle-ci avait pu se rendre à

[1] Puy-d'Orbe, alors dans le diocèse de Langres, fait aujourd'hui partie du département de la Côte-d'Or. Son abbaye, fondée en 1125 par Raynard, seigneur de Montbard, fut réformée en 1608 par saint François de Sales. Il y allait quand ses affaires l'appelaient dans le voisinage, et l'on y a longtemps montré sa chaire et son confessionnal.

Dijon pour y suivre la station du carême, et elle y put ainsi faire la connaissance de l'homme de Dieu. François répondit à M. de Crépy par une lettre pleine de charme, où il lui donne le nom de père, et lui promet d'aider la pieuse abbesse de ses conseils et consolations. « Comment me pourrais-je jamais lasser, lui mande-t-il, de souhaiter des grâces et des bénédictions abondantes à cette chère sœur et à toute sa maison, la voyant si désireuse de mon bien, que, pour seulement savoir l'état de ma santé, elle m'a envoyé un exprès? Avec cette occasion je lui ai écrit le plus amplement que j'ai pu pour la consoler, sachant bien que le bon portement de son corps dépend beaucoup de celui de son âme, et celui de son âme des consolations spirituelles [1]. » Il tint, en effet, très-exactement sa promesse; le recueil de ses Lettres en renferme plusieurs qu'il adressa à cette abbesse qu'il appelait sa sœur ou sa fille, et dans lesquelles, outre d'amples instructions sur les pratiques journalières d'une dévotion fervente, il lui traçait un règlement de vie avec un formulaire de confession adapté à son état, et lui donnait enfin les avis les plus sages et les plus éclairés pour la conduite et la réforme de son abbaye.

La vertueuse abbesse avait à la jambe une plaie qui la faisait beaucoup souffrir, et pour le traitement de laquelle les médecins devaient opérer une incision douloureuse. Le saint évêque s'empressa de lui écrire pour lui offrir les consolations les plus efficaces et relever son courage par l'exemple du Sauveur des hommes. « Courage, ma chère sœur, lui disait-il; nous sommes à Jésus-Christ, voilà qu'il vous envoie ses livrées... Voilà votre croix qui vous arrive : embrassez-la et la caressez pour l'amour de celui qui vous l'envoie. David affligé disoit à Notre-Seigneur : J'ai fait le muet et n'ai dit mot, parce que c'est vous, ô mon Dieu, qui m'avez fait ce mal que je souffre. *Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti* [2]. Comme

[1] Lettre du mois de mai 1604.
[2] Psal. XXXVIII, 10.

s'il disoit : Si un autre que vous, ô mon Dieu, m'avoit envoyé cette affliction, je ne l'aimerois pas, je la rejetterois ; mais puisque c'est vous, je ne dis plus mot, je l'accepte, je la reçois, je l'honore. — Ne doutez point que je ne prie fort Notre-Seigneur pour vous, afin qu'il vous fasse part de sa patience, puisqu'il lui plait de vous faire part de ses souffrances : je le dois, je le ferai, et serai en esprit près de vous pendant tout votre mal ; non, je ne vous abandonnerai point. — Mais voici un baume précieux pour adoucir vos douleurs. Prenez tous les jours une goutte ou deux du sang qui distille des plaies des pieds de Notre-Seigneur, et les faites passer par la méditation ; et avec imagination trempez révéremment votre doigt en cette liqueur, et l'appliquez sur votre mal, avec l'invocation du doux nom de Jésus, qui est une huile répandue, *Oleum effusum nomen tuum* [1], et vous verrez que votre douleur s'amoindrira... Pendant que je vous penserai affligée dans le lit, je vous porterai une révérence particulière et un honneur extraordinaire, comme à une créature visitée de Dieu, habillée de ses habits, et son épouse spéciale. Quand Notre-Seigneur fut à la croix, il fut déclaré roi, même par ses ennemis, et les âmes qui sont en croix sont déclarées reines. — Vous ne savez pas de quoi les anges nous portent envie : certes de nulle autre chose que de ce que nous pouvons souffrir pour Notre-Seigneur, et ils n'ont jamais rien souffert pour lui. Saint Paul, qui avoit été élevé au troisième ciel, et parmi les félicités du Paradis, ne se tenoit pour heureux qu'en ses infirmités et en la croix de Notre-Seigneur : *Pro me autem nihil gloriabor, nisi in infirmitatibus meis* [2]. »

« Aimons bien nos croix, ajoutait le saint évêque ; car elles sont toutes d'or si nous les regardons du biais qu'il faut. Et quoique d'un côté nous y voyions l'amour de notre cœur mort et crucifié entre les clous et les épines, de l'autre nous y trou-

[1] CANT. I, 2.
[2] II COR. XII, 5.

verons un bel assemblage de pierres précieuses, pour en composer la couronne de gloire qui nous attend, pourvu qu'en l'attendant nous portions amoureusement celle d'épines avec Notre-Seigneur. »

Une sœur de l'abbesse de Puy-d'Orbe était mariée à M. Brulart, premier président du parlement de Dijon, et cette dame voulut aussi recevoir des conseils du Saint et des instructions spéciales pour sa position personnelle. Avec sa charité habituelle, François s'empressa de déférer à ce vœu, et il lui adressa vers le même temps une lettre dans laquelle il expliquait les moyens d'arriver à une haute perfection chrétienne, en vivant au milieu du monde. « La vertu de dévotion, lui dit-il, n'est autre chose qu'une générale inclination et promptitude d'esprit à faire ce qu'il connaît être agréable à Dieu. C'est cette dilatation de cœur de laquelle David disoit : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum* [1]. J'ai couru en la voie de vos commandements, quand vous avez dilaté mon cœur. Ceux qui sont simplement gens de bien cheminent en la voie de Dieu; mais les dévots courent, et, quand ils sont bien dévots, ils volent. Maintenant je vous dirai quelques règles qu'il faut observer pour être vraiment dévote. Il faut, avant toutes choses, observer les commandements généraux de Dieu et de l'Eglise, qui sont établis pour tout fidèle chrétien; et sans cela, chacun le sait, il n'y peut avoir aucune dévotion au monde. Outre les commandements généraux, il faut soigneusement observer les commandements particuliers qu'un chacun a pour le regard de sa vocation; et quiconque ne le fait, quand il feroit ressusciter les morts, il ne laisse pas d'être en péché... Voilà donc deux sortes de commandements qu'il faut soigneusement observer pour fondement de toute dévotion; et néanmoins la vertu de dévotion ne consiste pas à les observer, mais à les observer avec promptitude et volontiers. Or, pour acquérir cette promptitude

[1] Psal. CXVIII, 32.

il faut employer plusieurs considérations. — La première, c'est que Dieu le veut ainsi; et est bien la raison que nous fassions sa volonté, car nous ne sommes en ce monde que pour cela. Hélas! tous les jours nous lui demandons que sa volonté soit faite; et quand ce vient à la faire nous avons tant de peine! Nous nous offrons à Dieu si souvent, nous lui disons à tous coups : Seigneur, je suis vôtre, voilà mon cœur; et quand il nous veut employer, nous sommes si lâches! Comment pouvons-nous dire que nous sommes siens, si nous ne voulons accommoder notre volonté à la sienne! — La seconde considération, c'est de penser à la nature des commandements de Dieu, qui sont doux, gracieux et suaves, non-seulement les généraux, mais encore les particuliers de la vocation. Et qu'est-ce donc qui vous les rend fâcheux? Rien, à la vérité, sinon votre propre volonté, qui veut régner en vous à quelque prix que ce soit; et les choses que peut-être elle désireroit si on ne les lui commandoit, lui étant commandées, elle les rejette... Ce n'est pas à nous de choisir à notre volonté. Il faut vouloir ce que Dieu veut; et si Dieu veut que je le serve en une chose, je ne dois pas vouloir le servir en une autre... Mais ce n'est pas tout : il faut non-seulement vouloir faire la volonté de Dieu, mais, pour être dévot, il la faut faire gaiement. Si je n'étois pas évêque, peut-être, sachant ce que je sais, je ne le voudrois pas être; mais l'étant, non-seulement je suis obligé de faire ce que requiert cette pénible vocation, mais je dois le faire joyeusement, et dois me plaire en cela, et m'y agréer. C'est le dire de saint Paul : *Unusquisque in quo vocatus est, in hoc permaneat apud Deum* [1]. Que chacun demeure en sa vocation devant Dieu.— Il ne faut pas porter la croix des autres, mais la sienne; et pour porter chacun la sienne, Notre-Seigneur veut que nous renoncions à nous-mêmes, c'est-à-dire à notre propre volonté. Je voudrois bien ceci et cela, je serois mieux ici et là : ce

[1] I Cor. VII, 24.

sont tentations. Notre-Seigneur sait bien ce qu'il fait : faisons ce qu'il veut, demeurons où il nous a mis... — Pensez souvent que tout ce que nous faisons tire sa vraie valeur de la conformité de notre volonté avec celle de Dieu : si qu'en mangeant et buvant, si je le fais parce que c'est la volonté de Dieu que je le fasse, je suis plus agréable à Dieu que si je souffrois la mort sans cette intention-là... — Il faut aimer ce que Dieu aime : or, il aime notre vocation; aimons-la bien aussi, et ne nous amusons pas à penser sur celle des autres. Faisons notre besogne; à chacun sa croix n'est pas trop. Mêlez doucement l'office de Marthe à celui de Madeleine; faites diligemment le service de votre vocation, et souvent revenez à vous-même, et vous mettez en esprit aux pieds de Notre-Seigneur, et dites : Mon Seigneur, soit que je coure, soit que je m'arrête, je suis toute vôtre, et vous à moi ; vous êtes mon premier époux, et tout ce que je ferai, c'est pour l'amour de vous, ô mon Dieu ! »

Le saint évêque indiquait aussi à la présidente les moyens de rendre la dévotion aimable aux esprits que prévient contre elle la fausse idée qu'on s'en forme communément : « Que votre dévotion ne soit ennuyeuse, désagréable ou gênante pour personne ; et condescendez par charité aux volontés du prochain en tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu. Ne donnez pas à l'église ou aux bonnes œuvres plus de temps que vous n'en pouvez donner, sans négliger les soins du ménage, ou sans faire murmurer votre mari et vos domestiques; privez-vous même de la communion, lorsque vous ne pouvez la faire sans les mécontenter. Qu'enfin tout le monde trouve votre dévotion aimable : les malades et les pauvres, parce que vous les assisterez; votre famille, parce que vous serez plus dévouée à tout ce qui fait son bonheur, plus douce dans vos paroles, plus gracieuse dans vos procédés; votre mari, parce que vous serez plus affectueuse et plus attentive à lui plaire; vos parents et vos amis, parce que vous serez plus prévenante et plus affable. »

Enfin, le zélé prélat lui désignait comme pratiques à suivre pour obtenir de Dieu une grâce plus abondante et qui la soutînt constamment dans tous les actes et dans toutes les épreuves de la vie, la confession tous les huit jours; la communion sacramentelle aussi souvent que le permettront ses devoirs de chaque jour, et, lorsqu'elle ne la pourra faire, la communion spirituelle, toujours possible à toute heure comme en tout lieu, une demi-heure de méditation le matin, et autant de lecture spirituelle dans l'après-midi; l'examen de conscience le soir, et le long de la journée des oraisons jaculatoires, qui se peuvent faire, même au milieu des compagnies, dans le secret de son cœur, pour se tenir continuellement en la présence et l'adoration de Dieu.

L'insistance que met le saint directeur à recommander aux âmes qu'il conduit, de rendre leur dévotion aimable à tous est remarquable. Les succès qu'il obtenait sur ce point étaient si notoires que les domestiques mêmes s'en apercevaient et s'en félicitaient. Ceux de Mme de Chantal, depuis que cette sainte veuve se fut mise sous la direction de François, disaient entre eux : « Le premier conducteur de madame ne la faisait prier que trois fois, et nous en étions tous ennuyés; mais monseigneur de Genève la fait prier à toutes les heures du jour, et cela n'incommode personne. » Le Saint ayant appris que la baronne avait conservé l'habitude, lorsqu'elle se levait de grand matin pour faire sa méditation, d'appeler sa femme de chambre pour lui donner de la lumière et l'habiller, il l'en reprit, en lui disant que puisqu'elle cherchait Dieu dans l'oraison, elle devait, sans obliger ses suivantes à un service pénible, se lever seule pour le mieux trouver. C'est dans le même esprit qu'il ne cessait de recommander à tous une douceur constante dans le langage et dans le caractère, comme étant particulièrement propre à faire honorer et chérir la vertu par ceux-là même qui seraient les plus prévenus contre elle : « Soyez toujours le plus doux que vous pourrez, disait-il, et souvenez-vous que l'on prend plus de

mouches avec une cuillerée de miel qu'avec cent barils de vinaigre. S'il faut tomber en quelque extrémité, que ce soit dans celle de la douceur. » — « L'esprit humain, disait-il encore, est ainsi fait, il se cabre contre la rigueur. Tout par douceur, rien par force. La rudesse perd tout, aigrit les cœurs, engendre la haine, et le bien qu'elle fait, elle le fait de si mauvaise grâce qu'on ne lui en sait pas gré. La douceur, au contraire, manie le cœur de l'homme à volonté, et le façonne selon ses desseins. Jamais sucre ne gâta de sauces; mais on les gâte souvent par trop de sel. Aux bonnes salades il faut plus d'huile que de vinaigre. »

Cette paix qu'il recommandait ainsi de conserver avec les autres, il voulait qu'on la conservât avec soi-même, en s'avançant dans les voies de la piété sans empressement ni inquiétude : « Il vaut mieux faire peu et bien : ce n'est pas par la multiplicité des choses que nous faisons, que nous avançons en la perfection, c'est par la ferveur avec laquelle nous les faisons. La dévotion est une ferveur douce, tranquille, judicieuse; mais l'empressement en est la ruine. C'est un bouillonnement indiscret, turbulent, qui démolit en pensant édifier, arrache au lieu de planter. Hâtez-vous tout bellement; assez tôt si assez bien. A chaque jour suffit son mal. Qui entreprend deux besognes en même temps ne réussit en aucune; c'est vouloir enfiler plusieurs aiguilles à la fois [1]. »

On ne saurait trop admirer l'art avec lequel le compatissant directeur savait s'accommoder à la faiblesse des âmes qui débutaient, d'un pas encore incertain, dans les voies de la piété, et le tact consommé avec lequel il réglait et mesurait les élans d'une ferveur trop souvent portée à se précipiter, à ses commencements, dans des excès qui lui seraient mortels. Nous avons déjà remarqué les vues profondes de la Providence en permettant les rudes tentations et les épreuves de tout genre dont il fut assailli durant sa jeunesse; ces vues se découvrent

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. VII, sect. 6; part. VIII, sect. 18; part. X, sect. 21; part. XII, sect. 8.

de plus en plus à mesure que l'on avance dans l'histoire de sa vie. Mme de Chantal lui avait confié les inquiétudes qui la tourmentaient sans qu'elle en pût bien démêler le motif, et elle le priait de l'éclairer sur ce point et de la remettre en repos. Le coup d'œil profond du directeur avait tout pénétré, et il lui met le doigt sur la plaie, c'est-à-dire sur sa secrète impatience : « Vous ne vous sentez pas ferme, constante, ni bien résolue, lui répond-il ; il y a quelque chose en moi, ce dites-vous, qui n'a jamais été satisfait, mais je ne saurais dire que c'est. Je le voudrais bien savoir, ma chère fille, pour vous le dire, mais j'espère qu'un jour vous ayant à loisir je l'apprendrai ; cependant, serait-ce point peut-être une multitude de désirs qui fait des obstructions en votre esprit ? J'ai été malade de cette maladie. L'oiseau attaché sur la perche se connaît attaché et sent les secousses de sa détention et de son engagement, seulement quand il veut voler, et tout de même avant qu'il ait ses ailes, il ne connaît son impuissance que par l'essai du vol. — Pour un remède donc, ma chère fille, puisque vous n'avez pas encore vos ailes pour voler, et que votre propre impuissance met une barrière à vos efforts, ne vous débattez point, ne vous empressez point pour voler ; ayez patience que vous ayez des ailes pour voler comme les colombes ; je crains infiniment que vous n'ayez un petit trop d'ardeur à la proie, que vous ne vous empressiez et multipliiez les désirs un petit trop dru. Vous voyez la beauté des clartés, la douceur des résolutions, il vous semble que presque vous les tenez, et le voisinage du bien vous en suscite un appétit de même, et cet appétit vous empresse et vous fait élancer, mais pour néant, car le maître vous tient attachée sur la perche, ou bien vous n'avez pas encore vos ailes, et cependant vous amaigrissez par ce continuel mouvement du cœur, et alanguissez continuellement vos forces. Il faut faire des essais, mais modérés, mais sans se débattre, mais sans s'échauffer [1]. » Puis, après lui avoir

[1] Lettre du 21 novembre 1604, tome VI, page 616.

indiqué les moyens de s'acheminer de plus en plus vers Dieu avec constance et tranquillité, il la rassure sur les craintes qu'elle avait d'avoir laissé prendre quelque avantage sur elle à l'éternel ennemi des âmes, qui ne peut rien contre elles, tant que leur volonté est toute à Dieu. « C'est bon signe, dit-il, qu'il fasse tant de bruit et de tempêtes autour de la volonté : c'est signe qu'il n'est pas dedans. »

Un autre trait caractéristique de la marche suivie par le saint directeur auprès des âmes qui s'adressaient à lui, c'était la merveilleuse condescendance avec laquelle il savait s'emparer des habitudes et des penchants, non pour les arracher et les détruire, ce qui n'eût pas été sans péril de froisser et de décourager les âmes commençantes, mais pour leur donner un nouveau cours, et en former même des moyens de sanctification. Des personnes officieuses lui ayant rapporté qu'une de ses pénitentes avait conservé ses pendants d'oreilles : « Cette dame dévote, dites-vous, porte des pendants d'oreilles. Je ne sais pas seulement si elle a des oreilles; car elle ne se présente à la pénitence que la tête couverte d'une écharpe. Et puis, je crois que la sainte femme Rebecca, qui était bien aussi vertueuse qu'elle, ne perdit rien de sa sainteté pour porter les pendants d'oreilles qu'Eliézer lui présenta de la part d'Isaac. »

Mais, répliqua-t-on, elle a fait mettre des diamants sur la croix d'or qu'elle porte sur sa poitrine. N'est-ce pas de la vanité?

« Ce que vous appelez vanité, est ce qui m'édifie davantage. Hélas! je voudrais que toutes les croix du monde fussent couvertes de diamants et de toutes les pierres précieuses. N'est-ce pas faire servir au tabernacle les vaisseaux des Egyptiens? et se glorifier en la croix n'était-ce pas l'enseigne de pierreries du grand saint Paul? A quel meilleur usage saurait-elle employer ses joyaux qu'à orner l'étendard de notre rédemption ? »

La mère Greffier, dans son Mémoire, rapporte un trait qui

se passa dans l'intérieur même d'un monastère et qui a quelque ressemblance avec celui-ci. Deux filles se présentaient pour être religieuses, mais à la condition qu'elles continueraient de porter, l'une des pendants d'oreilles, l'autre une bague. La mère de Chantal et toute la communauté étaient unanimes pour le refus; mais le saint évêque, sous cette faiblesse, avait découvert une vraie vocation : « Il faut, dit-il, supporter le prochain jusque dans ses niaiseries, » et il les admit. Bientôt les novices, réfléchissant sur leur vain amusement, en conçurent une grande confusion et en demandèrent d'elles-mêmes la pénitence devant la communauté.

On vient de voir avec quelle ingénieuse amabilité le saint directeur réfutait les chicanes des esprits chagrins et des rigoristes. Voilà les moyens simples et débonnaires qui, joints à une direction sûre et ferme, non moins ennemie des recherches et des fantaisies du relâchement et de la mollesse que des exagérations de la sévérité, assuraient à François un empire efficace et souverain sur les âmes désireuses de se donner à Dieu. C'est en les faisant marcher par des voies en apparence douces et faciles qu'il leur faisait faire des progrès continus dans la sainteté, et les mettait en état d'y courir bientôt à pas de géant. C'est ainsi qu'il les amenait enfin à aimer également Dieu de l'amour le plus agissant et le plus immuable, soit qu'il les conviât sur le Thabor ou sur le Calvaire. Il y a plus : le charitable directeur puisait de nouveaux et puissants motifs de confiance jusque dans les imperfections même, dans les fautes, en un mot dans les misères spirituelles qui s'attachent au fond des âmes les mieux douées, et souvent d'autant plus portées à s'en affliger et se décourager qu'elles ressentent un plus ardent amour de Dieu. Quiconque parcourra, même rapidement, les lettres et les entretiens de François, en sera bientôt convaincu, aussi bien qu'agréablement surpris du tour insinuant et varié qu'il donnait à ses avis les plus austères.

« Non, non, écrit-il à des âmes pieuses et à des personnes

du monde, Dieu n'est pas si terrible à ceux qu'il aime, il se contente de peu, car il sait bien que nous n'avons pas beaucoup. Ne vous étonnez nullement si vous ne voyez pas encore beaucoup d'avancement, ni pour vos affaires spirituelles, ni pour les temporelles : tous les arbres, ma très-chère fille, ne produisent pas leurs fruits en même saison ; ains ceux qui les jettent meilleurs, demeurent aussi plus longtemps à les produire... Vous serez toute votre vie imparfaite, et il y aura toujours beaucoup à corriger ; c'est pourquoi il faut apprendre à ne se point lasser en cet exercice... On ne requiert pas de vous que vous n'ayez point de passions (cela n'est pas en votre pouvoir, et Dieu veut que vous les ressentiez jusqu'à la mort, pour votre plus grand mérite), ni même qu'elles soient peu fortes : car, dites-moi, je vous prie, que peut mais une personne d'être de tel ou tel tempérament, sujette à telle ou telle passion? Le tout gît donc aux actes que nous en faisons par ce mouvement, lequel dépend de notre volonté, le péché étant si volontaire, que sans notre consentement il n'y a point de péché. Posez le cas que la colère me surprenne, je lui dirai : Tourne, retourne, crève si tu veux; si ne ferai-je rien en ta faveur, non pas seulement prononcer une parole selon ton mouvement. Dieu nous a laissé ce pouvoir; autrement ce serait en nous demandant la perfection, nous obliger à chose impossible, et partant injustice, laquelle ne se peut rencontrer en Dieu... Sachez que la vertu de patience est celle qui nous assure le plus de la perfection ; et s'il la faut avoir avec les autres, il faut aussi l'avoir avec soi-même. Ceux qui aspirent au pur amour de Dieu n'ont pas tant besoin de patience avec les autres comme avec eux-mêmes. Il faut souffrir notre imperfection pour avoir la perfection ; je dis souffrir avec patience, et non pas aimer ou caresser : l'humilité se nourrit en cette souffrance. Il faut confesser la vérité, nous sommes des pauvres gens qui ne pouvons guère bien faire ; mais Dieu, qui est infiniment bon, se contente de nos petites besognes, et a agréable la préparation de notre cœur... Surtout j'aime ces trois petites

vertus, la douceur de cœur, la pauvreté d'esprit et la simplicité de vie; et ces exercices communs, visiter les malades, servir aux pauvres, consoler les affligés, et semblables; mais le tout sans empressement, avec une vraie liberté. Non, nous n'avons pas encore les bras assez larges pour atteindre aux cèdres du Liban; contentons-nous de l'hysope des vallons..... J'ai accoutumé de dire que le trône de la miséricorde de Dieu, c'est notre misère : il faut donc d'autant que notre misère sera plus grande, avoir aussi une plus grande confiance... Tout revient au bien de ceux qui aiment Dieu. Et à la vérité, puisque Dieu peut et sait tirer le bien du mal, pour qui fera-t-il cela, sinon pour ceux qui, sans réserve, se sont donnés à lui? Oui, même les péchés, dont Dieu, par sa bonté, nous défende, sont réduits par la divine Providence au bien de ceux qui sont à lui. Jamais David n'eût été si comblé d'humilité, s'il n'eût péché; ni Madeleine si amoureuse de son Sauveur, s'il ne lui eût remis tant de péchés; et jamais il ne les lui eût remis, si elle ne les eût commis. Voyez ce grand artisan de miséricorde : il convertit nos misères en grâces, et fait la thériaque salutaire à nos âmes de la vipère de nos iniquités... Et Notre-Seigneur, que ferait-il de sa vie éternelle, s'il n'en donnait point aux pauvres petites et chétives âmes?... Il faut tout faire par amour, et rien par force; il faut plus aimer l'obéissance que craindre la désobéissance. Il faut craindre Dieu par amour, et non pas l'aimer par crainte. »

Quelle grâce avait donc reçue du ciel le grand évêque pour pouvoir se proportionner ainsi aux intelligences les plus communes, s'abaisser au niveau de tous les besoins de l'infirmité humaine et les relever par des paroles aussi persuasives, aussi consolatrices? Nous ne pouvons nous empêcher de le répéter: jamais directeur de consciences n'a représenté la piété chrétienne avec cet esprit ferme ensemble et suave, et sous un aspect aussi capable de captiver les âmes et d'y établir profondément son empire.

Les pratiques exagérées d'une dévotion mal entendue peu-

vent quelquefois conduire des âmes faibles ou enthousiastes à donner dans certains écarts dangereux, qui font qu'elles s'imaginent être douées de grâces privilégiées, sur lesquelles elles en imposent à elles-mêmes et aux autres. On a vu même de graves théologiens, abusés par une subtile apparence de vérité, se troubler à l'occasion de prétendues extases et de ravissements qui n'étaient que les rêves d'une imagination malade ou les fantaisies d'un esprit présomptueux qui se nourrit de lui-même. Ce travers de la fausse dévotion n'aurait pu soutenir le coup d'œil scrutateur de François. Dès la première communication de faits de ce genre, il s'enquérait de la situation d'esprit de la personne qui se les attribuait, de ses occupations et de ses tendances habituelles, de la solidité de ses vertus pratiques. Les collecteurs de ses lettres nous en ont conservé une où se montrent tout entières la sagesse et la prudence du saint directeur. On lui avait fait part des révélations et des visions dont une jeune fille se prétendait favorisée, et qu'un religieux paraissait même approuver. Il faut voir avec quel soin et quelle perspicacité François examine les faits allégués, et comme il démêle ce qu'ils ont de creux et d'illusoire avec autant de finesse que de charité : « En tout ce que j'ai vu de cette fille, dit-il, je ne trouve rien qui ne me fasse penser qu'elle ne soit fort bonne fille, et que partant il la faut aimer et chérir de fort bon cœur; mais quant à ses visions, révélations et prédictions, elles me sont infiniment suspectes, comme inutiles, vaines et indignes de considération : car, d'un côté, elles sont si fréquentes que la seule fréquence et multitude les rend dignes de soupçon; d'autre part, elles portent des manifestations de certaines choses que Dieu déclare fort rarement, comme l'assurance du salut éternel, la confirmation en grâce, le degré de sainteté de plusieurs personnes, et cent autres choses pareilles qui ne servent tout à fait à rien, de sorte que saint Grégoire ayant été interrogé par une dame d'honneur de l'impératrice sur l'état de son futur salut, il lui répondit : Votre douceur, ma fille, me demande une chose qui est également et

difficile et inutile. Or, de dire qu'à l'avenir on connaîtra pourquoi ces révélations se font, c'est un prétexte que celui qui les fait prend pour éviter le blâme des inutilités de telles choses. » Puis il rappelle que la vérité de révélations surnaturelles doit avant tout se fonder sur la sainteté de vie de la personne qui dit les recevoir, et il cite l'exemple d'une prétendue illuminée qui ayant été mise par épreuve en service auprès de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, lorsque cette servante de Dieu était encore dans le monde, ne tarda pas à donner de si bonnes marques d'un orgueil latent qu'elle dut reconnaître avec confusion qu'elle trompait les autres et se trompait elle-même.

« Voyez, je vous prie, l'astuce et finesse de l'ennemi, poursuit le saint évêque, et combien ces choses extraordinaires sont dignes de soupçon : néanmoins, comme je vous ai dit, il ne faut pas maltraiter cette pauvre fille, laquelle, comme je crois, n'a point d'autre coulpe en son affaire que celle du vain amusement qu'elle prend en ses vaines imaginations. Seulement il lui faut témoigner une totale négligence, et un parfait mépris de toutes ses révélations et visions, tout ainsi que si elle racontait des songes ou des rêveries d'une fièvre chaude, sans s'amuser à les réfuter ni combattre, ains au contraire, quand elle en veut parler, il faut lui donner le change, c'est-à-dire changer de propos, et lui parler des solides vertus et perfections de la vie religieuse, et particulièrement de la simplicité de la foi, par laquelle les saints ont marché, sans visions ni révélations particulières quelconques, se contentant de croire fermement à la révélation de l'Ecriture sainte et de la doctrine apostolique et ecclésiastique, inculquant bien souvent la sentence de Notre-Seigneur, qu'il y aura plusieurs faiseurs de miracles et plusieurs prophètes auxquels il dira à la fin du monde : *Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, je ne vous connais point*. Mais pour l'ordinaire il faut dire à cette fille : Parlons de notre leçon que Notre-Seigneur nous a recommandé d'apprendre, disant : *Apprenez de moi que je suis*

doux et humble de cœur. Et en somme, il faut témoigner un mépris absolu de toutes ses révélations[1]. »

On sent tout d'abord l'excellence et l'efficacité des moyens que prescrit ici le charitable médecin des âmes pour faire distinguer les fausses visions d'avec les vraies, surtout chez les filles que leur tendreté d'imagination, comme il l'observe judicieusement, rend plus susceptibles de tromperie et de crédulité : d'abord négliger, mépriser même ces visions, comme nuages et chimères d'un cerveau fantasque ou fébrile, pour abattre l'orgueil et l'amour-propre ; recommander les vertus actives, et particulièrement la simplicité de la foi, la première vertu des saints, la douceur et l'humilité. L'esprit de mensonge est foncièrement un esprit d'orgueil et d'artifice et se trahira bientôt devant ce mode de traitement. François regardait, du reste, ces grâces merveilleuses comme un attribut tellement accidentel et précaire de la sainteté, qu'aux âmes mêmes douées des dons de l'oraison et de la contemplation les plus sublimes, car il y en eut qui, sous sa conduite, s'élevèrent à des hauteurs inouïes, témoin les premières religieuses de la Visitation, il en prenait occasion d'inculquer avec une force nouvelle la nécessité de la prière et des bonnes œuvres. C'est ainsi que procédant partout, à l'imitation du divin modèle, avec nombre, poids et mesure, et s'appuyant constamment sur la règle sévère mais infaillible de l'autorité, François maintenait dans une ligne droite et sûre des âmes qui moins fermement et moins prudemment dirigées, eussent donné, longtemps avant l'arrivée de Mme Guyon, le triste spectacle de ses hallucinations mystiques.

On a vu quelle touchante liaison s'était formée entre l'évêque de Genève et l'archevêque de Bourges, ce prélat même contre qui François s'était trouvé, non sans douleur, à la veille d'être dans la nécessité de plaider. L'archevêque avait admiré les talents de son nouvel ami pour la prédication, non moins que

[1] Epître 3 du livre II des éditions anciennes. C'est la lettre 742 dans l'édition des *Œuvres complètes*, donnée par M. Migne, tome V, p. 1448.

sa piété et son onction, et, jugeant qu'il ne pouvait s'instruire à meilleure école dans l'art de prêcher, il le pria de lui en tracer les règles : François se rendit au désir qui lui était exprimé, et il lui adresse à ce sujet une longue lettre, qui, sous le titre de *Traité de la prédication*, a été insérée dans le recueil de ses Œuvres. On l'y trouve ordinairement en tête ou à la suite des Sermons. « Dans cet ouvrage remarquable, écrit un biographe de nos jours, il commence par établir le devoir de prêcher, imposé aux évêques; devoir plus urgent pour eux que pour les autres prédicateurs : *Parce que*, dit-il, *quelque abondants que soient les ruisseaux, on se plaît à boire à la source.* Traitant ensuite des qualités du prédicateur, il pose en principe qu'il faut prendre des sujets adaptés à sa capacité, édifier les fidèles par la sainteté et la gravité de sa conduite, n'avoir en vue dans tout son discours que la sanctification de ses auditeurs, et ce changement parfait du cœur qui fait dire au sortir du sermon, non pas : *Oh! qu'il est grand orateur! qu'il parle bien!* mais plutôt : *Oh! que la pénitence est nécessaire! O mon Dieu! que vous êtes bon! que vous êtes juste!* — De là, après avoir recommandé brièvement d'instruire et d'émouvoir, l'auteur expose le parti qu'on peut tirer des divines Ecritures, des Pères, des histoires saintes, du spectacle de l'univers, des comparaisons et des similitudes. Puis, il explique la manière de traiter les mystères, de commenter l'Ecriture Sainte, de composer l'homélie, de faire l'éloge des saints; il développe l'ordre à garder dans les preuves, les moyens de remplir tous les points du sermon, les qualités de l'action et du style; et, après avoir traité tous ces sujets avec une grâce parfaite et une sagesse d'observation non moins remarquable, il termine en conjurant l'archevêque d'être fidèle au grand devoir de la prédication. »

Nous croyons que le lecteur verra ici avec plaisir sa conclusion à peu près entière, où l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de sa charité qui s'empressait pour le salut des brebis et la sanctification des pasteurs, ou de son humilité qui lui

suggérait que son écrit était indigne d'être lu par d'autres yeux que ceux d'une tolérante amitié.

« Pardonnez-moi, je vous supplie; j'ai écrit à course de plume, sans aucun soin ni de parole ni d'artifice, porté du seul désir de témoigner combien je vous suis obéissant... Il faut, avant que je ferme cette lettre, que je vous conjure de ne la point faire voir à qui que ce soit dont les yeux me seroient moins favorables que les vôtres, et que j'ajoute ma très-humble supplication que vous ne vous laissez emporter à nulle sorte de considération qui vous puisse empêcher ou retarder de prêcher. Plus tôt vous commencerez, plus tôt vous réussirez; et prêcher souvent, il n'y a que cela pour devenir maître. Vous le pouvez, et vous le devez. Vous possédez une voix avantageuse, une doctrine suffisante, un maintien digne, un rang très-illustre dans l'Eglise; Dieu le veut, les hommes s'y attendent; c'est la gloire de Dieu, c'est votre salut : hardiment, monsieur, et courage pour l'amour de Dieu! — Le cardinal Borromée, sans avoir la dixième partie de votre talent, prêche, édifie et se fait saint. Nous ne devons pas chercher notre honneur, mais celui de Dieu; et laissez faire, Dieu cherchera le nôtre. Commencez, monsieur, une fois dans la collation des saints ordres, une autre fois à quelque communion; dites quatre mots, et puis huit, et puis douze, jusques à demi-heure; puis, montez en chaire : il n'est rien d'impossible à l'amour. Notre-Seigneur ne demanda pas à saint Pierre : Es-tu savant ou éloquent? pour lui dire : *Pasce oves meas;* mais : *Amas me?* Il suffit de bien aimer pour bien dire. Saint Jean mourant ne savoit que répéter cent fois en un quart-d'heure : Mes enfants, aimez-vous les uns les autres; et avec cette provision il montoit en chaire : et nous faisons scrupule d'y monter, si nous ne sommes parés de toutes les fleurs de l'éloquence!... — Mais, mon Dieu, monsieur, que direz-vous de moi, qui vais si simplement avec vous? L'amour ne se peut taire, où il y va de l'intérêt de celui qu'on aime. Je vous ai juré fidélité, et l'on souffre beaucoup d'un serviteur fidèle et passionné. Vous allez

à votre troupeau : eh! que ne m'est-il loisible de courir jusque-là pour vous assister, comme j'eus l'honneur de faire à votre première messe! je vous y accompagnerai par mes vœux et mes désirs. Votre peuple vous attend pour vous voir, et être vu et revu de vous. Par votre commencement ils jugeront du reste : commencez de bonne heure à faire ce qu'il faut faire toujours. O qu'ils seront édifiés quand ils vous verront souvent à l'autel offrir le saint sacrifice pour leur salut, avec vos curés traiter de leur édification, apporter en chaire la parole de réconciliation et prêcher! Je ne fus jamais à l'autel sans vous recommander à Notre-Seigneur; trop heureux, si je suis digne que quelquefois vous m'y portiez en votre mémoire! — J'ai eu honte en relisant cette lettre; et si elle étoit plus courte, je la referois : mais j'ai tant de confiance en la solidité de votre bienveillance, que la voilà, monsieur, telle qu'elle est. Pour l'amour de Dieu, aimez-moi toujours... »

Le temps ne fit que fortifier les liens d'amitié qui unissaient les deux prélats, et le passage suivant d'une lettre de l'humble évêque de Genève au président Frémiot montre en quelle estime ils se tenaient l'un l'autre : « Monsieur de Bourges et madame de Chantal, vos chers et dignes enfants, m'ont sans doute été trop favorables en la persuasion qu'ils vous ont faite de me vouloir du bien : car je vois bien, Monsieur, par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, qu'ils y ont employé des couleurs desquelles ma chétive âme ne fut jamais teinte. Et vous, Monsieur, n'avez pas été moins aisé, ni, comme je connois, moins aise de leur donner une ample et libérale créance. *La charité,* dit l'apôtre, *croit tout, et se réjouit du bien* [1]... C'est bien la vérité que j'ai reconnu en monsieur de Bourges une si naïve bonté et d'esprit et de cœur que je me suis relâché à conférer avec lui des offices de notre commune vocation, avec tant de liberté que, revenant à moi, je n'ai su qui avait usé de plus de simplicité, ou lui à m'écouter, ou moi à lui parler. Or, monsieur, les amitiés

[1] I Cor. XIII, 6 et 7.

fondées sur Jésus-Christ ne laissent pas d'être respectueuses pour être un peu fort simples et à la bonne foi. Nous nous sommes bien coupé de la besogne l'un à l'autre; nos désirs de servir Dieu en son Eglise se sont, ce me semble, aiguisés et ranimés par la rencontre. Mais, Monsieur, vous voulez que je continue de mon côté cette conversation, et sur ce sujet, par lettres. Je vous assure que, si je voulois, je ne m'en saurois empêcher; et de fait je lui envoie une lettre de quatre feuilles, et toute de cette même étoffe. Non, Monsieur, je n'apporte plus nulle considération à ce que je suis moins que lui, ni à ce qu'il est plus que moi, et en tant de façons : *Amor æquat amantes.* L'amour rend égaux ceux qui s'aiment. Je lui parle fidèlement, et avec toute la confiance que mon âme peut avoir en celle que j'estime des plus franches, rondes et vigoureuses en amitié. Et quant à Mme de Chantal, j'aime mieux ne rien dire du désir que j'ai de son bien éternel que d'en dire trop peu. »

La lettre d'où sont extraites les lignes précédentes était une réponse à la demande faite à l'homme de Dieu par le vieux président Frémiot lui-même de lui faire connaître les meilleurs moyens de se ménager une sainte mort. Cette belle et touchante lettre porte la date du 7 octobre 1604. Nous en transcrivons encore le passage suivant, où le saint évêque lui montrant des voies attrayantes et faciles pour se retirer peu à peu de ses engagements avec le monde et se rapprocher du ciel où tendaient désormais tous ses désirs, se sert d'une comparaison charmante : « Les arbres que le vent arrache ne sont pas propres pour être transplantés, parce qu'ils laissent leurs racines en terre. Mais qui les veut porter en une autre terre, il faut que dextrement il désengage petit à petit toutes les racines l'une après l'autre : et puisque de cette terre misérable nous devons être transplantés en celle des vivants, il faut en retirer et désengager nos affections l'une après l'autre en ce monde; je ne dis pas qu'il faille rudement rompre toutes les alliances que nous y avons contractées, il faudrait à l'aventure des efforts pour cela, mais il les faut découdre et

dénouer. » Après avoir donné au vieux président des avis si affectueux et si éclairés, il terminait par ces paroles où se décèle de nouveau l'humilité profonde du saint apôtre : « Voilà des eaux, Monsieur; si elles sortent d'une machoire d'âne, Samson ne laissera point d'en boire. »

Mais toutes ces diverses correspondances par lesquelles François de Sales opérait la sanctification et le progrès des âmes ne le détournaient point, pour si peu que ce fût, des travaux aussi importants que multipliés que nécessitait l'administration de son diocèse. Lorsqu'arriva le carême de l'année 1605, il voulut aller prêcher la station de cette sainte quarantaine dans la petite ville de La Roche, où l'on avait fait publiquement depuis peu un brillant éloge du saint évêque. C'était à l'occasion de la fondation d'un collége, qu'un homme de lettres de cette ville, Pierre Marquet, dont on vantait les connaissances et l'habileté, jugeant que la meilleure des recommandations pour son établissement, était de le placer sous les auspices d'un prélat si chéri et si vénéré de tout son peuple diocésain, fit de lui un panégyrique, dans lequel il l'exaltait comme le plus parfait des hommes, le modèle le plus accompli de toutes les vertus, le protecteur des muses, et le Mécène de ceux qui cultivaient les belles-lettres.

Le prédicateur qui s'était fait admirer à la cour de France, à Paris et à Dijon, ne mit pas moins de zèle et d'activité à évangéliser le peuple de la petite localité où il était venu cette fois. C'est que le saint apôtre ne voyait en tout lieu et en toute chose que le service de Dieu, et ce service avait pour lui la même importance dans les plus chétives bourgades que dans les cités les plus opulentes. Aussi Dieu bénit ses efforts comme nous l'apprenons de lui-même : « Je viens, dit-il dans une lettre qu'il écrivit sur la fin de sa station, du lieu de mes délices, où j'ai enseigné un peuple facile, humble et dévot. Pour l'ordinaire, dans les grandes villes on ne voit qu'orgueil et ambition, spécialement parmi les grands qui se flattent et s'en font accroire; mais ces petites gens écoutent attentivement et

soigneusement la sainte parole, et sont rachetés du sang de Jésus-Christ, aussi bien que les plus grands monarques : c'est pourquoi je n'y puis faire d'autre différence que celle du plus ou moins de grâce [1]. »

Le fonds principal sur lequel François établissait les sermons de cette station, c'était l'humilité, le mépris du monde, la nécessité de nous assurer une destinée favorable dans la vie future qui sera immuablement pour nous durant l'éternité ce que nous l'aurons faite ici-bas par nos sentiments et par nos œuvres, et en conséquence l'urgence de la conversion vers Dieu et d'une résolution inébranlable de vivre et de mourir dans son amour. Après avoir prêché et dit la sainte messe, il entrait au confessionnal, et entendait les aveux de tous ceux qui se présentaient. Le lundi et le jeudi de chaque semaine, il tenait une conférence à laquelle étaient invités tous les chanoines, curés et autres ecclésiastiques, et il y développait d'une manière plus spéciale la théologie morale appliquée aux cas de conscience. Ces assemblées furent si nombreuses qu'elles ressemblaient à des synodes. Le saint évêque commençait ses doctes et pieux entretiens par un petit discours sur la matière de la conférence; lorsqu'il avait fini de parler, chacun avait la liberté d'exprimer son sentiment et de demander l'éclaircissement de ses doutes que le fervent apôtre résolvait avec une douceur et un zèle inexprimables. Les mardis et vendredis étaient principalement affectés à la visite des malades de la paroisse, surtout de ceux qui étaient pauvres, et par l'onction de ses discours il les consolait et leur donnait de nouvelles forces pour supporter leurs souffrances avec une résignation chrétienne [2].

Parmi tous ces pauvres dont sa charité prenait un soin si touchant, il y en eut un qui attira plus particulièrement son attention, à cause du caractère exceptionnel de sa misère.

[1] Maupas du Tour, page 253 ; de Cambis, tome I, page 544 ; Charles-Auguste, liv. VI, page 328.

[2] Déposition de François Bovier, curé de Lucinge, en 1632; *Année de la Visitation*, 25 février.

C'était un sourd-muet de naissance, nommé Martin, homme de mœurs innocentes, assez adroit, et qui s'employait aux bas offices des maisons qui voulaient l'occuper. Le saint prélat touché d'une grande compassion pour cette âme qui, à cause de son ignorance des mystères de la foi, ne pouvait être admise à participer à l'adorable sacrement de l'Eucharistie, l'examina et l'entretint au moyen de signes, et, lui ayant reconnu une intelligence suffisante pour recevoir quelque instruction, il le mit au nombre de ses domestiques, afin de l'instruire lui-même. En effet, à force de soins et de peines, il parvint à si bien former ce sourd-muet, que celui-ci conçut un profond respect pour les mystères de la religion, témoignait de la manière la plus intelligible son estime de la vertu et son horreur pour le vice, et put confesser par signes ses péchés. Aussi François l'admit-il quelque temps après à la table sainte. Nous croyons qu'on lira avec intérêt quelques détails sur les rapports de l'homme de Dieu avec ce sourd-muet donnés par un historien contemporain, le père Louis de La Rivière, minime, dont nous reproduirons le style gracieux et naïf. Ils feront, du reste, mieux comprendre encore jusqu'où François étendait le zèle de sa charité.

« Je me souviens qu'un lundi ou un mardi gras, le soir après souper, le saint prélat le fit venir en sa chambre, où nous étions alors, et luy commanda de prescher. Le muet s'accommoda sur une chaise à bras, fit le signe de la croix, et se mit à haranguer à sa mode, poussant hors de sa poitrine force médiocres cris, eslans et sons inarticulés; il ne tarda guères d'entrer en action, et de se jeter dans les moralités. Il y avoit du contentement à luy voir contrefaire le larcin, l'homicide, la gourmandise, l'orgueil, la superbe, la vanité des dames, et les autres vices; il les dépeignoit d'une terrible façon, il levoit les yeux au ciel, estendoit les bras, et pour montrer que par telles pratiques on alloit en enfer, il se tournoit du côté du feu et faisoit des gestes, comme s'il y eust voulu plonger les amateurs du siècle. En regardant ce pré-

dicateur sans fard, je considérois de temps en temps le maintien de son bon maistre, lequel laissoit voir l'aise et la joie qu'il ressentoit de ce que l'éternelle Majesté communiquoit tant de lumière à cette sienne créature.

» Au demeurant ce muet sçavoit examiner sa conscience, et ne manquoit pas de le faire avant de se coucher; il honoroit les tableaux des saincts, notamment de Nostre-Seigneur et de Nostre-Dame, et portoit un merveilleux respect au très-auguste Sacrement de l'autel : entrant dans l'église, il prenoit de l'eau béniste, se tenoit à genoux, oyoit la messe dévotement, se confessoit et communioit. Bien est-il vray qu'il ne se confessoit jamais que de son illustrissime pasteur, et quand il en avoit le désir, c'estoit un singulier plaisir que de voir ses déportemens : car il le venoit prendre en sa chambre, et le menoit dans son cabinet, ou dans sa chapelle, et avec une anxiété nonpareille faisoit sortir tout le monde, fermoit les fenestres et les portes, et regardoit soigneusement s'il pouvoit être veu, tant il appréhendoit d'estre aperceu tandis qu'il se confesseroit. Le sacré prelat l'aymoit tendrement, admiroit les faveurs qu'il avoit reçues de Dieu, le caressoit, l'envisageoit d'un œil gracieux, et toujours estant à table, luy donnoit quelque bon morceau, voire le meilleur qui y fust, à la pointe d'une fourchette. Ces courtoisies captivoient si fort ce pauvre muet, que rien plus, et luy donnoient une si franche confiance en son endroit, qu'incontinent que les serviteurs le mescontentoient, il couroit vistement le luy signifier. Il faut noter qu'il ne pouvoit souffrir que ses valets ou autres l'agaçassent, cela lui perçoit le cœur : Qu'a-t-on fait à ce pauvre homme? disoit-il; allez, tâchez de l'apaiser. Et luy-mesme, pour l'accoiser, le flattoit et amadouoit ne plus ne moins qu'eust fait une mère à son petit enfant, qui auroit esté picqué d'une guèpe...

» Bref, recognoissant très-bien l'obligation qu'il avoit à son bienfaicteur, il s'essayoit en toutes occurences de luy complaire, et quand il jugeoit qu'il devoit ou sortir en ville, ou revenir, il l'alloit attendre à la première porte du logis, et de

tant loin qu'il le voyoit, il s'apareilloit de l'accueillir avec force baise-mains et révérences. Mais hélas! qui pourroit exprimer le deuil qu'il mena à l'arrivée des tristes nouvelles du trespas de son doux maître? il cuyda mourir de regret, il se retira au haut de la maison, et n'en vouloit bouger, hurlant, s'affligeant et pleurant irrémédiablement. Il tesmoignoit par signes le pauvret, et expliquoit le mieux qu'il pouvoit, qu'il ne sçavoit qui désormais le confesseroit et communieroit. Ce fut bien pis quand on apporta de Lyon le sacré corps, car sortant au-devant, il s'alla mettre sous le brancard, et, marcha ainsi courbé un long espace, le visage blesme comme un linge blanc, gémissant, se plaignant, soupirant, sanglotant, larmoyant et criant si lamentablement, qu'il émouvoit un chacun à compassion. »

Le saint évêque resta à La Roche jusqu'au lundi de la Quasimodo, 18 avril, car c'était son usage de passer la quinzaine de Pâques dans le lieu où il prêchait le carême, et de se tenir presque continuellement durant ce saint temps au confessionnal. Il se rendit de là au château de Sales, où il passa quelques jours, et la veille du second dimanche après Pâques, il rentra dans Annecy.

Sur ces entrefaites, François apprit, non sans en ressentir une douleur profonde, la mort du grand Pape Clément VIII : ses regrets reçurent quelque adoucissement lorsqu'il vit monter sur la chaire pontificale ce cardinal dont il avait reconnu le rare mérite pendant les quarante heures de Thonon, Alexandre de Médicis, qui prit le nom de Léon XI. Ce Pape avait de son côté François de Sales en si haute estime qu'un de ses premiers soins, dès qu'il eut ceint la tiare, fut de l'inscrire au nombre des premiers sujets à qui il réservait le chapeau de cardinal. Mais loin que ce témoignage de la bienveillance du nouveau Pape lui fût agréable, il s'en affligea, lorsqu'il en reçut la nouvelle par des lettres venues de Rome, et il dit, les larmes aux yeux : « Je prie Dieu d'éloigner de moi cette dignité, car j'en suis indigne. Si Sa Sainteté l'ordonne,

il faudra bien que j'obéisse; mais je vous assure que si le chapeau de cardinal n'était éloigné de moi que de trois pas, et que la chose fût remise à ma volonté, je ne remuerais pas le pied pour l'aller prendre. Mais s'il se pouvait faire que je procurasse la conversion de Genève, en rougissant toute ma robe de mon sang, ah! voilà une pourpre que je serais joyeux de porter! » L'aumônier du château de Sales l'étant venu voir et lui demandant, au moment de son départ, ses commissions: « Engagez ma mère, lui dit-il, à prier et conjurer le Seigneur de ne me pas élever à une plus haute charge : car celle que je porte est déjà trop pesante pour mes épaules [1]. » Mais Léon XI n'eut pas le temps d'exécuter son dessein, car Dieu le rappela à lui, quelques semaines après son élection. A celui-ci succéda le cardinal Borghèse, dont on estimait la piété tendre unie à un profond savoir, et qui prit le nom de Paul V. Ce cardinal avait formé une liaison étroite avec François de Sales pendant son séjour à Rome, et il lui avait été très-utile pour obtenir l'intervention du Saint-Siége dans la grande affaire de la foi catholique à relever dans le Chablais. Aussi François crut-il devoir, en cette circonstance solennelle, lui adresser, dans une lettre latine du 16 juillet 1605, l'expression des sentiments dont il était animé : « Bien que je le cède à tout autre en mérite, lui disait-il en commençant, je ne cède en rien à qui que ce soit dans l'obéissance, la fidélité et le respect dus à Votre Sainteté... Ces sentiments, je dois vous les exprimer aussi au nom de cette province qui, battue de toutes parts, et presque brisée des flots et des orages excités par les hérétiques, a conçu de votre sagesse et de votre charité les plus grandes espérances. Combien je dois me féliciter moi-même, ayant déjà éprouvé les effets merveilleux de votre

[1] *Esprit de saint François de Sales*, par Camus, part. IV, sect. 4; De Cambis, tome I, page 549; Charles-Auguste, pages 329 et 333; dom Jean de Saint François, page 421; Maupas du Tour, page 250; *Année de la Visitation*, 18 avril; l'abbé de Baudry, *Véritable esprit de saint François de Sales*, tome III, page 418.

bonté, lorsque vous n'étiez encore que cardinal, et que je n'étois que prévôt de cette Eglise! car vous m'aidâtes puissamment auprès du Saint-Père pour faire réussir ma négociation touchant la réédification des églises tombées en ruine ou démolies par les hérétiques et pour faire remettre les catholiques en possession de ces saints lieux si longtemps occupés par les implacables ennemis de la religion... Vous êtes le cœur et le soleil de tout l'état ecclésiastique : c'est pourquoi nous ne pouvons douter que, outre le soin que vous prenez de toutes les Eglises en général, vous ne vous appliquiez particulièrement à affermir le bien qui a été commencé dans ce diocèse, le plus exposé de tous aux persécutions des hérétiques, et qu'il ne se ressente d'autant plus de vos bienfaits que votre élévation est plus grande. Aussi, Très-Saint-Père, je révère de toute mon âme le souverain degré de la dignité apostolique de Votre Sainteté ; les yeux baissés vers la terre, je me prosterne humblement à ses pieds pour les baiser; et s'il fallait vous ériger un trône des vètements de vos inférieurs, comme l'Ecriture nous l'apprend du premier trône de Jéhu [1], je volerois sur-le-champ, j'étendrois mes habits sous vos pieds, je sonnerois de la trompette, et je crierois de toutes mes forces : Règne Paul V! vive le Souverain Pontife que le Seigneur a oint sur l'Israël de Dieu! »

Conformément à la résolution adoptée dans le premier synode, François convoqua le second pour le mercredi de la seconde semaine de Pâques. Comme quelques prêtres ne s'étaient pas exactement conformés aux constitutions antérieures, il jugea utile de renouveler la publication de ces constitutions, en y ajoutant de nouveaux statuts concernant la discipline et l'administration, et il s'appliqua surtout, par des discours pleins de zèle et d'onction, à ranimer la ferveur et le dévouement de ses collaborateurs subordonnés. Déjà, dans le premier synode, il avait prescrit l'office du Saint-Sacrement

[1] IV REG. IX, 13

pour tous les jeudis de l'année non empêchés, en vue de réparer, autant qu'il serait possible, les outrages dont l'ineffable mystère de l'auguste Sacrement de nos autels est l'objet chez les hérétiques; voulant cette fois faire plus encore, il établit à Annecy la confrérie du Saint-Sacrement, invitant tous les chrétiens à adorer et aimer avec toute la ferveur dont ils seraient capables Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie. Cette confrérie, qui produisit des fruits abondants de piété, se propagea à Thonon et en diverses autres paroisses du diocèse [1].

CHAPITRE VII

François propose une conférence aux ministres de Genève, entreprend la visite de son diocèse, et guérit un grand nombre de possédés. Il prêche le Jubilé à Annecy, puis le Carême à Chambéry. Le sénat de cette ville prononce la saisie du temporel de l'évêque; longanimité de François. Ses œuvres et ses fatigues multipliées.

Le refus fait, l'année précédente, par les Genevois d'accepter la conférence à laquelle le ministre Cassegrain avait provoqué lui-même François de Sales, avait eu pour effet d'attirer sur les chefs du protestantisme la déconsidération et le mépris de tous. Les ministres s'en aperçurent facilement, et, tâchant de réparer le tort fait à leur honneur, ils firent courir le bruit qu'ils acceptaient volontiers la discussion aux conditions énoncées par le baron de Luz, et que l'évêque de Genève était, seul, la cause qu'elle n'avait pas eu lieu. Dès que François l'eut appris, voulant qu'il fût bien connu de tous que les défenseurs de la vraie foi étaient toujours prêts à la soutenir, il leur adressa les lignes suivantes : « D'après les bruits qui ont couru au sujet d'une conférence sur la religion entre les ministres de Genève d'une part, et de l'autre quelques prédica-

[1] Les ordonnances de ce second synode font partie de la section : *Théologie pastorale*, au tome IV des Œuvres, pages 51 et suiv.

teurs catholiques à la tête desquels je serai, je déclare et atteste par cet écrit signé de ma main et scellé de mon sceau, que lorsque les ministres voudront accepter cette conférence et convenir de conditions justes et raisonnables, je m'y rendrai avec toute promptitude et sincérité, espérant de la bonté de Dieu que son saint nom en sera glorifié pour le bien et le salut de plusieurs âmes, ainsi que je l'en supplie. Fait à Annecy, le 6 août 1605. Signé : † FRANÇOIS, évêque de Genève[1]. » Les ministres, ayant lu cet écrit, ne pouvaient plus ni soutenir encore que le refus venait de François, ni lui répondre non plus, après tant de vanteries, par un refus direct; ils recourent à leurs tergiversations ordinaires, et alléguant sans cesse de nouveaux motifs de délai, ils donnaient eux-mêmes ainsi la meilleure preuve de la faiblesse déplorable de leur cause.

Cependant François était depuis longtemps préoccupé du dessein de faire la visite générale de son diocèse : il savait que c'est là une des principales obligations des évêques, et il avait toujours devant les yeux cet avis de l'Apôtre : « Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang[2]. » Il avait déjà visité, l'année précédente, la paroisse de Véry, près d'Annecy. Les paroissiens étaient en procès avec les chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame d'Annecy : le prélat, arrivé au milieu d'eux, se fit rendre compte des prétentions des deux parties, et, par sa haute sagesse appuyée sur la charité la plus persuasive, il rétablit une parfaite concorde entre les paroissiens de Véry et les chanoines.

En cette année 1605, ce fut par le Chablais que le saint évêque voulut commencer le cours de sa visite générale, et il s'y rendit après l'expiration du temps pascal. Voici comme

[1] Charles-Auguste, liv. VI, pages 334, 335; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits.
[2] Act. XX, 28.

il parlait lui-même de cette partie de son œuvre dans une lettre qu'il écrivit le 10 juillet à sainte Chantal : « Je reviens de l'extrémité de mon diocèse qui est du côté des Suisses, où j'ai achevé l'établissement de trente-trois paroisses, dans lesquelles il y a onze ans, il n'y avait que des ministres, et j'y demeurai en ce temps-là trois ans tout seul à prêcher la foi catholique. Dieu m'a fait goûter dans ce voyage une grande consolation ; car au lieu que je n'y trouvai que cent catholiques, je n'y ai pas laissé maintenant cent huguenots. J'ai eu en ce voyage bien de la peine et un terrible embarras. J'ai rencontré beaucoup d'obstacles, parce qu'il s'agissait de choses temporelles, et qu'il falloit pourvoir aux besoins des églises : mais Dieu y a mis une très-bonne fin par sa grâce ; et de plus il s'y est fait quelque peu de fruit spirituel. »

Du Chablais le saint prélat revint à Annecy, où l'attendait une nouvelle série de nombreux et pénibles travaux, qui le retinrent jusqu'au mois d'octobre : alors il reprit la visite générale de son diocèse. « Ayant été jusqu'ici arrêté par un monde d'accablantes affaires, ma chère fille, écrivait-il à sainte Chantal [1], je vais à cette bénite visite, en laquelle je vois à chaque bout de champ des croix de toutes sortes. Ma chair en frémit, mais mon cœur les adore. Oui, je vous salue, petites et grandes croix, spirituelles ou temporelles, intérieures et extérieures ; je vous salue et baise votre pied, indigne de l'honneur de votre ombre. »

François partit donc le 15 octobre, et visita cette fois la partie de son diocèse située au delà du Rhône, dans les états du roi très-chrétien. Il visitait chaque jour une paroisse, quelquefois deux et trois, donnant la Confirmation, prêchant, faisant le catéchisme aux enfants, et recevant au tribunal de la pénitence tous ceux qui voulaient se confesser à lui. Tant d'occupations ne l'empêchaient pas de s'informer avec soin des dérèglements des familles. Il travaillait ensuite à rétablir

[1] Lettre du 3 octobre 1605.

la paix dans les ménages, la bonne intelligence entre les pères et les enfants, les serviteurs et les maîtres, et à réconcilier ceux dont les haines invétérées scandalisaient le public; son extrême douceur lui ouvrait tous les cœurs. Rien n'échappait à sa charité; les pauvres, les malades, les prisonniers, tous s'en ressentaient : il soulageait les uns par ses aumônes, les autres par ses soins, et les autres enfin par son crédit.

Mais il s'appliquait surtout à bien connaître et à bien régler les pasteurs des églises qu'il visitait, et c'est à quoi particulièrement lui servaient les mémoires qu'il avait recueillis ou dressés lui-même, et qu'il consultait toujours avant d'entrer dans les lieux où il devait faire la visite. Il traitait avec honneur ceux d'entre les curés dont la vie était irréprochable et qui s'acquittaient saintement de leur ministère; il encougeait les bons, fortifiait les faibles, et nonobstant son extrême douceur, il menaçait de traiter rigoureusement ceux qui donnaient du scandale, ou dont on lui avait fait de justes plaintes. Il rédigeait ensuite de nouveaux mémoires sur ce qu'il avait pu connaître par lui-même, et les consultait dans les occasions afin de n'être point surpris.

Ce fut dans le cours de cette visite qu'il obtint, par un effet de ce charme secret dont Dieu l'avait doué pour gagner les cœurs, une conversion inespérée que l'évêque de Belley raconte en ces termes : « Comme il faisoit la visite en quelque ville de son diocèse, il ouït de grandes plaintes contre un ecclésiastique dont la mauvaise vie apportoit beaucoup de scandale, et dont la conscience ne se conformoit pas à la science dont il étoit doué. Quoiqu'il sût que de fidèles rapports de ses déportements eussent été faits au saint Prélat, il ne laissa pas pourtant de se présenter devant lui, avec une hardiesse aussi grande que s'il eût été tout rempli d'innocence : Le bienheureux le reçut avec un acccueil fort favorable, et plein de son ordinaire bénignité; mais voyant son effronterie à se défendre et à se publier innocent, il rougissoit devant lui, jetant ainsi par cette sainte pudeur des charbons ardents

au visage de cet homme qui sembloit avoir essuyé toute honte. Que Dieu a de saintes inventions pour toucher les cœurs, et qu'il arrive à sa fin par des dispositions non moins admirables que suaves! Cette seule contenance, sans autre correction, toucha le cœur que l'impénitence avoit endurci, et cette verge de douceur tira des eaux de ce rocher. Il se résout de prévenir la face de son juge par la confession, il demande au saint Evêque qu'il l'entende au sacrement de Pénitence, l'oreille lui est ouverte, et plus encore le cœur; quoi plus? il sort de cette nageoire de Siloé comme Naaman des eaux du Jourdain, et au sortir de là le visage couvert de cette sainte honte qui mène à la gloire et non à la confusion, il lui dit : « Eh! bien, Monseigneur, que pensez-vous du plus grand pécheur de la terre? — Que Dieu a répandu sur vous, ô mon frère, sa grande miséricorde, reprit le bienheureux : vous êtes à mes yeux tout reluisant de grâce. — Mais, dit l'autre, vous savez quel je suis! — Vous êtes tel que je dis, reprit le saint. — Je voulois dire, ce que j'ai été? — C'est de quoi, repart le bienheureux, il ne me souvient plus : et pourquoi garderois-je en ma mémoire ce que Dieu a mis en oubli? me prendriez-vous pour ce Pharisien qui prenoit Madeleine pour ce qu'elle avoit été, non pour ce qu'elle étoit quand elle lavoit de ses larmes les pieds du Fils de Dieu? — Et pour vous témoigner, ajouta-t-il, que je vous vois tout regorgeant de grâces célestes, desquelles vous avez reçu dans votre sein une mesure pleine, comblée, et répanchante de toutes parts, je vous prie de m'en faire part en me donnant votre bénédiction. » Cela dit, il se jette à ses pieds, dont l'autre pensa pâmer de confusion. « Non, dit le saint, c'est sans feintise, je vous supplie de me rendre le même office que vous venez de recevoir de moi, et de m'entendre en confession. » Et pour lui montrer que c'étoit tout de bon qu'il l'avoit en bonne estime, il se confessa encore à lui (car il se confessoit tous les jours) deux ou trois fois de suite à la vue du monde, qui ne savoit ce qu'il devoit admirer davantage, ou l'humilité prodigieuse du saint

évêque ou la merveilleuse conversion de l'ecclésiastique [1]. »

Il faisait toutes ses visites à pied, ne faisait porter avec lui aucun bagage, ni rien qui pût suppléer au manquement de toutes choses qu'il supportait souvent dans de pauvres lieux. La chaumière la plus misérable était toujours celle qu'il choisissait pour son logement, et, après tant de fatigues, il était souvent réduit à coucher sur la paille. Ces contretemps ne le touchaient qu'autant que ceux qui l'accompagnaient en étaient incommodés; c'était toute sa peine : car pour lui, quand on s'avisait de le plaindre sur les mauvais gîtes qu'il rencontrait, ou sur les incommodités qu'il était obligé de souffrir, il répondait avec une sainte joie qu'il n'avait point encore rencontré de logement si incommode que l'étable de Bethléem, ni de lit si rude que celui de la Croix, que cependant le Sauveur avait bien voulu naître dans l'une, et mourir sur l'autre. Il ajoutait que ces pauvres gens chez lesquels il se retirait n'étaient ni logés ni couchés plus commodément que lui; que le meilleur moyen de leur faire supporter patiemment leur pauvreté, était de la partager avec eux, et de leur apprendre, par l'exemple, toujours plus convaincant que les paroles, qu'elle n'était pas si à craindre qu'ils pouvaient se l'imaginer. C'est ainsi que le saint prélat s'encourageait à souffrir les incommodités de la vie par l'exemple du Sauveur, et par celui de ce grand nombre d'hommes que la Providence a destinés à mener une vie pauvre et laborieuse. « Ils sont hommes, comme nous, ajoutait-il; ils sont chrétiens, appelés comme nous à la grâce et à la gloire; ils peuvent comme nous nommer Dieu leur Père : en un mot, ils sont nos frères, et peut-être sont-ils meilleurs et plus saints que nous, plus agréables à Dieu, destinés à une plus grande gloire. Pourquoi donc mettre tant de différence entre eux et nous, que nous croyions nous abaisser et être fort à plaindre quand nous sommes pendant quelques jours comme ils sont toute leur vie? »

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. XIV, sect. 11.

L'amour des pauvres fut constamment une des vertus les plus chères au saint prélat, qui faisait consister cet amour non-seulement à les assister par des aumônes, mais encore à les fréquenter et à vivre comme eux. La foi dont il était animé lui faisait regarder Jésus-Christ caché sous la personne des pauvres, et il rappelait souvent que ce n'était que d'eux qu'il avait dit : « Ce que vous avez fait pour l'un d'entre eux, vous me l'avez fait à moi-même. »

Nous rapporterons ici deux traits qui se réfèrent au temps de cette visite générale du saint évêque dans cette partie de son diocèse. La fatigue occasionnée par tant de travaux lui avait causé une fièvre ardente qui l'obligea de s'arrêter à Saint-Gras-de-Musignan pour s'y reposer un ou deux jours. De la chambre où il s'était retiré, il entendit un jeune homme qui, dans une salle voisine, débitait de mauvaises plaisanteries sur l'embonpoint de l'évêque qui devait se bien porter, et non point être malade, à Saint-Gras. François fit prier ce jeune homme de passer auprès de lui, et, après les formules ordinaires de politesse, il lui parla de sa maladie, en le priant de lui tâter le pouls, et lui demandant des conseils pour se traiter. Le jeune homme, qui avait en effet des connaissances réelles en médecine, fut fort surpris des paroles de François, car il n'avait fait savoir cette circonstance à aucune personne du lieu. « Monseigneur, s'écria-t-il, subjugué par ce charme de bonté qui régnait dans tous les actes et toutes les paroles du prélat, je vois que le fond des cœurs vous est découvert. Je suis le fils d'un médecin de Genève, et nos ministres m'ont envoyé pour épier tous vos pas et voir ce que vous faites en ces villages.—J'y viens chercher mes brebis, lui dit François, en l'embrassant avec tendresse, et vous en êtes une. » Le jeune homme, de plus en plus ému, tombe aux genoux de son évêque, et le supplie de l'instruire. Sa conversion était à moitié faite, et il suffit de quelques entretiens, les jours suivants, pour l'achever. Au bout de dix jours, François recevait son abjuration publique dans l'église de Notre-Dame de Brenod.

La sollicitude du saint évêque pour le nouveau converti ne s'arrêta point là. Comme celui-ci, après un acte qui devait avoir un grand retentissement, ne pouvait retourner à Genève, François lui donna des lettres de recommandation avec lesquelles il se rendit à Paris, et y fit un heureux établissement auquel la Providence attacha ses bénédictions [1].

Dans une autre paroisse, un curé lui présente un jeune homme pour la tonsure. Le saint prélat voulant s'assurer de la vocation du candidat, considère en silence sa physionomie, puis l'adjure au nom de Dieu de déclarer s'il se sent un attrait véritable pour l'état ecclésiastique. Le jeune homme hésite, et enfin avoue qu'il n'a ni goût ni désir pour la cléricature, et qu'il n'est venu devant son évêque que pour complaire à ses parents qui, en le faisant tonsurer, avaient en vue d'obtenir un riche bénéfice. « En ce cas, dit le saint prélat, demeurez dans le monde, en ayant soin d'y vivre chrétiennement, » et il ajouta d'excellents avis sur ce sujet. Toutes les sollicitations que les parents désolés firent faire auprès de François, par ceux qu'ils croyaient avoir le plus de crédit près de lui, pour obtenir qu'il revînt sur sa décision, furent inutiles : « Pourquoi voulez-vous, si vous êtes mes amis, leur disait-il, me pousser à commettre une si grande faute? J'aime mieux que vous murmuriez un peu contre moi de mon peu de condescendance à vos volontés, que si Jésus-Christ avait à me reprocher d'avoir conduit à son autel une victime forcée, puisque sa grâce ne veut que des sacrifices volontaires, et que saint Paul nous ordonne de ne jamais imposer les mains imprudemment [2]. »

Le saint évêque eut à constater dans plusieurs des paroisses qu'il visitait un mal bien désolant; car il y rencontra des possédés du démon au nombre de plus de quatre-vingts, qui, en le venant trouver, poussaient des hurlements, grinçaient des

[1] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits.
[2] *de la Visitation*, 14 octobre.

dents, et tombaient dans d'affreuses convulsions, en demandant leur délivrance avec des cris déchirants. François, saisi de douleur à ce spectacle, procédait à un examen très-attentif de l'état de ces malheureux, les bénissait et prononçait sur eux les exorcismes sacrés de l'Eglise. Tous lui durent leur délivrance, et l'effet de ses prières fut si puissant que, à partir de ce jour, on ne vit plus de possessions dans ce pays [1].

L'empire exercé par l'évêque de Genève sur les esprits malins mis en fuite à sa seule approche, devint si notoire aussi bien dans toutes les parties du diocèse que dans Annecy, que partout ce n'était qu'une voix pour en bénir Dieu et exalter de plus en plus la sainteté de François. Ce chœur unanime de louanges et de bénédictions alarmait son humilité. « Voyez-vous? disait-il; ces bonnes gens, avec toutes leurs louanges et leurs estimes, me feront recueillir enfin un fruit bien amer de leur amitié. C'est qu'ils me feront languir en purgatoire, faute de prier Dieu pour ma pauvre âme quand je serai mort, s'imaginant qu'elle sera allée tout droit en Paradis. Voilà ce que me profitera toute cette réputation [2]. »

Cette suite continuelle de travaux et d'extrêmes fatigues occasionna enfin au saint une maladie qui donna de vives craintes pour ses jours. « J'ai été malade durant sept ou huit jours, écrivait-il à sainte Chantal [3], et je craignais fort que ce ne fût pour bien plus, mais Dieu ne l'a pas voulu... Ce ne sont pas des eaux, ce sont des torrents, que les affaires de ce diocèse, ajoutait-il. Je puis vous dire avec vérité que j'ai eu du travail sans mesure pendant que j'ai fait la visite; et à mon retour j'ai trouvé une besogne (le Jubilé d'Annecy) dont il a fallu entreprendre ma part, ce qui m'a infiniment occupé. »

Le Jubilé auquel François fait allusion dans les lignes qui précèdent lui donna, en effet, l'occasion de multiplier encore les actes de sa charité. « C'est la vérité, écrivait-il à Mme la

[1] L'abbé de Baudry, *loc. cit.*
[2] *L'Esprit de S. François de Sales*, part. II, sect. 13; part. XIV, sect. 29.
[3] Lettre du 30 janvier 1606.

présidente Brulart, que nous avons eu ici une grande assemblée à notre Jubilé, et qu'il s'y est fait du fruit. J'ai eu dix mille consolations et point de peine, ce me semble [1]. » On voit que peines, fatigues, maladies, François oubliait tout, pour être tout à la joie et au contentement dès qu'il avait pu obtenir parmi son peuple diocésain quelque progrès dans le service de Dieu.

Voici quelques exemples *du fruit* opéré par les travaux de l'infatigable prélat. Un jour, dit Camus, se présenta à lui, pour confesser ses fautes, un personnage qui les racontait avec tant de hardiesse, pour ne point dire d'effronterie, et avec si peu de ressentiment et déplaisir qu'il semblait qu'il racontât une histoire. Le bienheureux, connaissant à ce ton l'indisposition intérieure de cette âme, qui des trois parties intégrantes, c'est-à-dire qui composent l'intégrité du sacrement de pénitence, n'en avait qu'une qui était la confession, encore fort imparfaite, étant dépourvue de cette pudeur et honnête honte qui la doit accompagner comme une ombre inséparable, sans l'interrompre se mit à pleurer, à soupirer, à sangloter. Cette personne lui demande ce qu'il avait, et s'il se trouvait mal. « Hélas ! mon frère, lui dit-il, je me porte bien, grâces à Dieu, mais vous vous portez plus mal que moi. » L'autre lui répliqua hardiment qu'il se portait fort bien aussi. « Or sus, dit le prélat, continuez. » Il poursuivit avec la même liberté, et disait sans aucun sentiment de douleur de terribles choses. Le bienheureux de pleurer chaudement et abondamment. Cette personne lui demande ce qu'il avait à pleurer. « Hélas ! dit le bienheureux, c'est de ce que vous ne pleurez pas. » Le pénitent se sent alors subitement pénétré d'une confusion profonde et salutaire. « Misérable que je suis, s'écrie-t-il, moi qui n'ai point de regrets de mes énormes péchés, et ils arrachent des larmes à celui qui en est innocent ! » Sa douleur déborde avec une telle violence que le bienheureux s'em-

[1] Lettre du mois de janvier 1606.

presse de le consoler. Lui enseignant l'acte de contrition qu'il fait avec une componction miraculeuse, il le remet en l'assiette nécessaire pour recevoir la grâce du sacrement ; et dès ce temps il devint fort dévot et affectionné au saint confesseur. Lui-même a révélé plus tard ce qui se passa dans cette circonstance : « Les autres confesseurs, ajoutait-il, font quelquefois pleurer leurs pénitents, mais moi je fis pleurer mon confesseur. Il est vrai qu'il me rendit bien mon change ; et Dieu veille, pour le salut de ma pauvre âme, que j'en sois bien changé et que je ne perde jamais la grâce qui me fut alors conférée par la bénédiction de ses mains [1]. »

Un homme qui avait longtemps mené dans le monde une vie fort dissipée, étant aussi venu décharger à ses pieds le fardeau de sa conscience, témoigna des dispositions si saintes et un repentir si vif de ses fautes passées que le fervent prélat lui témoigna combien il en était édifié. « C'est pour me consoler, ce que vous en faites, lui dit le pénitent; mais en votre âme pouvez-vous estimer un aussi grand pécheur? — Après votre absolution, reprit le bienheureux, je serais un vrai pharisien, si je vous regardais comme tel; vous me paraissez plus blanc que la neige et semblable à Naaman sortant du Jourdain. Au demeurant, je suis obligé de vous en aimer au double, voyant la dilection et la confiance que Dieu vous a donnée pour moi. Je vous regarde comme mon fils, que je viens d'engendrer à Jésus-Christ ou plutôt dans le cœur duquel Jésus-Christ vient d'être formé par mon ministère. Je serais trop insensible si je ne prenais ma part de la joie qui est maintenant dans les cieux, parmi les anges de Dieu, sur le changement et la purification de votre cher cœur. O Dieu! que j'aime votre cœur qui aime maintenant Dieu tout de bon! » L'évêque de Belley ajoute que le pénitent s'en alla le cœur inondé d'une paix céleste, et appelant le bienheureux François l'ange de la piscine probatique.

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. X, sect. 10 et 11.

Une dame s'étant agenouillée au tribunal de la pénitence, lui avoua tout d'abord qu'elle avait célé dans ses précédentes confessions un péché très-grief, qu'elle ne pouvait encore se résoudre à révéler, dût-elle en mourir. Le sage pasteur, affligé de cet effet de la malice de satan qui troublait ainsi l'esprit de la pénitente, commença par lui témoigner la tendre compassion que lui inspirait ce premier aveu, et par ses douces paroles il l'amena enfin à faire un aveu complet. Mais telle était encore l'angoisse de la dame qu'au moment de découvrir la plaie de son âme elle perdit courage et tomba évanouie. Elle se remet, achève sa confession et sent aussitôt la paix renaître dans sa conscience. « Ah ! disait-elle en se levant et pleurant de joie, sans vous je serais morte damnée ; vous êtes venu ici pour mon bien. »

Le saint évêque possédait une spéciale lumière du Saint-Esprit pour lire dans le fond des cœurs ce que des pénitents sans franchise et sans crainte suffisante des jugements de Dieu s'efforçaient de lui dissimuler. « Vous ne déclarez pas simplement vos péchés, disait-il alors, vous les cachez volontairement. J'ai une étrange répugnance à vous absoudre ; songez-y sérieusement. Si cependant vous persistez, je vous donnerai l'absolution ; car nous autres confesseurs, nous sommes obligés en ce tribunal de la pénitence de prononcer les arrêts conformément à ce que vous nous déclarez. » — « Prenez garde, » disait-il une autre fois à un de ces malheureux profanateurs d'un sacrement établi pour la justification des âmes droites et vraiment contrites, et qu'il s'efforçait de retenir sur la pente de l'abîme qu'elle affrontait, « prenez garde, il y a quelque chose que vous ne dites pas, et que, plus tard, vous voudriez bien m'avoir révélée ; mais il ne sera plus temps... » Ce pénitent sacrilége comparaissait soudainement, peu de temps après, devant la justice divine.

Le saint et débonnaire prélat accueillant avec la même bonté toutes les personnes qui réclamaient ses secours spirituels, il arriva que certaines femmes secouant toute retenue

se servirent de cette facilité qu'elles avaient de l'approcher pour lui faire connaître les pensées coupables qu'elles avaient osé concevoir à son sujet. « Lui, bouchant ses oreilles à tels exécrables propos et rougissant de honte, dit le père de La Rivière, les tançoit sévèrement, leur reprochant le sacrilége qu'elles commettoient, et l'injure qu'elles faisoient au tout-puissant autheur de ce vénérable sacrement. Bref il leur inculquoit si persuasivement la terreur des éternels jugements, et l'acerbité des supplices infernaux, qu'il les renvoyoit contrites et le visage couvert d'estrange confusion. Et ce sont les mêmes misérables qui ont révélé leurs ignominieux projects depuis son décez, avec beaucoup de repentance, à quelques-uns : l'esprit de vérité permettant, et possible voulant, qu'elles attestastent la vérité de ce que dessus, encore que ce fust au préjudice de leur honneur. Une perdue, entre autres et désespérée, vray instrument de Sathan, se vint un jour mettre à genouil à son confessionnal, et commença, au lieu de s'accuser de ses pechez, de luy manifester ses maudites volontés. Il s'essaya promptement d'interrompre ses cajoleries, et la réduire à une vertueuse pudeur; cela toutefois ne profita nullement, car le diable s'étoit rendu maistre de son abominable cœur. Enfin cette effrontée voyant qu'elle ne gagnoit rien, changea ses emmiellées paroles en bave de crapaud, et après avoir vomi un tas de médisances, l'appela puant et punais, non qu'il eust l'haleine forte, au contraire il l'avait douce comme un enfant de laict, mais c'est que la rage et la furie de se voir rebutée, la transporta à cet excès. Alors le bon évesque, sans fiel, sans trouble et sans amertume, lui repartit : Véritablement, ô pauvre infortunée que vous estes, hélas ! que vous me faites pitié ! c'est bien plus toct vous qui estes punaise, puisque de votre poitrine sortent des paroles si puantes et si corrompues; allez, ostez-vous d'icy; Dieu vous veuille raviser par sa sainte grâce [1] ! »

[1] Le père de La Rivière, liv. IV, chap. 32. — Charles-Auguste, liv. II, page 69.

Les travaux du jubilé d'Annecy, étaient à peine finis qu'il se mit en mesure d'en entreprendre d'autres non moins considérables : sur l'invitation du sénat de Savoie, il devait prêcher le carême à Chambéry. Comme la sainte quarantaine approchait, il se rendit dans cette ville, et il commença par faire une retraite chez les pères jésuites, sous la direction du père Forrier, leur recteur, le même qui l'avait dirigé dans la retraite qu'il fit pour se préparer à son sacre. Il disait que, pour prêcher avec fruit, il fallait, à l'exemple de saint Jean et de Jésus-Christ même, entrer dans la solitude, et pour ainsi dire dans le désert, avant de monter en chaire. C'est là qu'il puisait ce feu et ces lumières qui produisaient la foi dans le cœur des hérétiques, et la haine du péché dans celui des pécheurs. Les succès du saint prédicateur furent les mêmes à Chambéry qu'à Paris et à Dijon. Son zèle ne pouvait se renfermer dans l'église de Saint-Dominique : les jours qui lui restaient libres il allait prêcher dans quatre autres églises de la ville, produisant partout des fruits de salut et de bénédiction.

Charles-Auguste de Sales rapporte un fait merveilleux qui arriva un jour qu'il prêchait à Saint-Dominique, et pendant que, semblable à un homme ravi en extase, il faisait la péroraison de son sermon. On vit le crucifix de la tribune inonder le saint prédicateur de rayons lumineux.

La mère de Chaugy dans ses Dépositions pour la canonisation de saint François, parle aussi de ce miracle : « J'ai appris, dit-elle, de la propre bouche de notre sœur Anne Catherine de Beaumont, l'une de nos anciennes et vertueuses mères, que le serviteur de Dieu prêchant le carême devant le sénat à Chambéry, il arriva qu'un jour qu'il était en grande ferveur, un crucifix qui était vis-à-vis de la chaire, darda sur lui des rayons de gloire. Cette vue excita parmi les assistants une admiration universelle, et le peuple ne put contenir ses applaudissements. Le prédicateur en éprouva tant de confusion que le lendemain il eut grande peine de se décider à remonter en chaire; et il pria instamment ceux qui en avaient

été témoins de tenir la chose secrète; mais il ne fut pas possible à son humilité de l'obtenir, car cette faveur céleste avait été trop publique et trop notoire pour pouvoir être cachée [1]. »

Quoique François ne fût venu à Chambéry que sur la demande du sénat, cette compagnie ne lui montra pas, comme on le va voir, tous les égards que le saint évêque était en droit d'attendre d'elle. Un personnage de distinction lui ayant témoigné le désir qu'il fulminât, à l'occasion d'un certain procès, un monitoire, c'est-à-dire une ordonnance épiscopale enjoignant, sous peine de censures ecclésiastiques, de révéler un fait caché, l'homme de Dieu crut devoir s'y refuser, en exprimant un vif et sincère regret de ne pouvoir agir en cela contre sa conscience. Le demandeur irrité eut recours aux injures et à la menace, mais sans plus de succès; alors il porta sa plainte au sénat de Chambéry qui, prenant plus en considération la dignité du personnage que les droits de la justice, rendit un arrêt décidant que l'évêque de Genève, sous peine de saisie de son temporel, donnerait le monitoire. Nouveau refus de François fondé sur les mêmes raisons. Un second arrêt du sénat ordonna la saisie des biens temporels de l'évêque jusqu'à ce qu'il eût accordé le monitoire. « Dieu soit béni, répondit-il à ceux qui étaient chargés de le lui signifier; c'est signe que je dois être tout spirituel puisqu'on m'ôte tout mon temporel. » Puis il alla prêcher sans rien perdre de la parfaite sérénité de son âme. Toutefois, le sénat ayant sans doute compris enfin l'étrangeté de ses procédés, on n'alla pas plus loin. Le calme céleste et la noblesse de sentiments que montra le Saint durant toute cette affaire touchèrent si profondément les cœurs de plusieurs hérétiques qu'ils se convertirent. « Il n'est pas possible, disaient-ils, qu'un homme si dégagé de la terre ne soit pas un homme du ciel! Celui-là a vraiment l'esprit de Dieu que les choses humaines touchent si peu, et il nous faut em-

[1] Déposition de la mère de Chaugy, interrogat. 15, page 805.

brasser la religion qu'il enseigne[1].» Nous ne devons pas omettre de dire aussi qu'un certain nombre de sénateurs, loin de s'associer à la conduite de leurs collègues, se rendirent, dès les premiers moments, auprès du saint prélat pour lui en faire leurs excuses. Le sénat tout entier, du reste, protesta plus tard de son profond regret de ce qui s'était passé.

François donna dans cette occasion un exemple de la manière dont les saints se vengent de leurs persécuteurs : un canonicat de sa cathédrale étant venu à vaquer, il en pourvut le neveu du sénateur de Montfalcon, qui était un de ceux qui avaient paru le plus acharnés contre lui.

Le samedi de la Passion, 18 février, l'infatigable François fit, avec l'autorisation de l'évêque de Grenoble, dans le diocèse duquel était alors Chambéry, et sur la demande des chanoines réguliers de Saint-Antoine qui formaient des élèves au sacerdoce dans leur maison, une ordination de cent ecclésiastiques. Lui-même avait préparé avec le plus grand soin les ordinands à cette auguste cérémonie, et un grand nombre d'entre eux s'étaient adressés à lui pour la confession. Le président Favre, voyant qu'il ne prenait pas un moment de relâche, lui dit qu'il en faisait trop, et qu'il aurait dû renvoyer ces jeunes gens à d'autres confesseurs. « Mon cher frère, lui répondit le saint évêque en souriant, par une allusion à la cérémonie de la tonsure, ne devais-je pas laver moi-même ces pauvres brebis, puisque moi-même je devais les tondre[2] ? » Dès le soir de l'ordination il reprit ses travaux de missionnaire, et il les continua jusqu'après les fêtes de Pâques. Il retourna alors à Annecy pour y présider son synode annuel.

[1] Charles-Auguste, liv. VI, page 344; *Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 16; *Année de la Visitation*, 8 février.
[2] *Année de la Visitation*, 18 février.

CHAPITRE VIII

Courage admirable du saint évêque. Il calme et convertit un condamné à mort tombé dans le plus violent désespoir. Sa charité pour les grands pécheurs, les malades et les prisonniers.

A cette époque le bruit s'était répandu dans tout le pays que les Genevois, irrités de la protection accordée par le duc de Savoie au catholicisme, étaient sur le point de fondre sur les provinces voisines de leur ville, et qu'ils projetaient même de s'emparer d'Annecy. Plusieurs s'inquiétant des extrémités auxquelles les hérétiques paraissaient disposés à se porter, en ce cas, contre le saint évêque, lui conseillaient de s'éloigner. « J'ai la confiance, répondait-il, que vous tremblez de crainte là où il n'y a aucune raison de craindre, et que Dieu ne permettra pas que les gentils empiètent sur son héritage et profanent son saint temple. Mais supposé qu'ils viennent, il me restera, certes, assez de courage pour ne pas fuir et ne pas abandonner mes brebis lorsque je verrai venir le loup. Oui, je resterai à la tête de mon peuple fidèle... Un de mes prédécesseurs qui fut, ajoutait-il, en parlant de Pierre de La Baume, un évêque d'assez bon naturel et sincèrement catholique, manqua toutefois de cœur lorsqu'il fallait tenir bon, et il ne put fleurir que dans les temps tranquilles. Loin de se laisser effrayer par les clameurs de l'hérésie, et de s'enfuir, il eût dû monter sur les murs de Jérusalem, et ne cesser de crier jour et nuit jusqu'à ce qu'elle fût revenue au Seigneur son Dieu. S'il fût demeuré ferme à son poste, combattant l'erreur et défendant la foi, comme c'était son devoir, Genève serait encore catholique [1]. Si Dieu permettait que nous fussions affligés

[1] Un biographe de nos jours a exprimé l'opinion que saint François de Sales paraît avoir été mal informé dans ce qu'il dit ici de Pierre de La Baume. Sponde a essayé de justifier ce prélat, mais son apologie a semblé faible, comme le fait observer Cambis. Lorsque le pape Clément VII

d'une persécution du même genre, je resterais au milieu de mon peuple, l'encourageant au combat et à la défense pour soutenir la vraie foi de ses pères, et j'accepterais de bon cœur les peines et les périls de tout genre, car je dois être prêt à donner ma vie pour mes brebis. Mais, comme je vous l'ai dit, Dieu fera miséricorde aux siens pourvu que nous mettions en lui notre confiance, et il ne livrera pas aux dents des bêtes les âmes qui le confessent[1]. »

Un dimanche, vers le milieu du jour, les Genevois étant venus pour assiéger la ville qu'ils voulaient emporter d'assaut, on accourut tout effrayé annoncer cette nouvelle à François à qui on représentait ce qu'il avait à craindre de la fureur des calvinistes, lui qui avait si notoirement combattu depuis tant d'années contre leur fausse doctrine. On vit alors combien était solide et réelle l'assurance qu'il avait montrée : loin de laisser paraître le moindre trouble, il exhorte de nouveau les personnes présentes à mettre toute leur confiance en Dieu, puis va chanter les vêpres à la cathédrale avec sa sérénité habituelle. Le siége de la ville n'eut point lieu toutefois : car sur la nouvelle que le duc de Savoie allait accorder aux hérétiques, afin de se les concilier, la liberté de professer leur culte dans ses états, les Genevois se retirèrent. Tout en se réjouissant de leur éloignement, le saint évêque s'affligeait de la circonstance qui l'avait motivé, et il persista à croire que le duc de Savoie avait trop de sagesse et de religion pour commettre la faute qu'on lui attribuait. « Qu'en d'autres pays, disait-il, les hommes d'état aient des raisons politiques pour adopter une mesure pareille, c'est ce que je n'ai point à examiner; mais dans le nôtre, où la religion catholique

vint à Marseille en 1533 pour le mariage de Catherine de Médicis, sa nièce, avec Henri, fils de François Ier, Pierre de La Baume s'étant rendu près du Saint-Père, voulut s'excuser de l'abandon de son troupeau sur les grands dangers qu'il avait courus, et reçut, au milieu d'autres reproches, celui-ci : *Modicæ fidei, quare dubitasti ?*

[1] Charles-Auguste, liv. VI, page 346.

exerce un empire légitime, à la satisfaction de tous les habitants, ce serait évidemment semer dans le pays des germes de troubles, de divisions et de désordres que d'autoriser les ministres à répandre leurs erreurs parmi le peuple; et rien ne serait moins politique qu'un tel système [1]. »

Mais l'orage pour être un moment écarté n'en pouvait pas moins reparaître, amenant de nouveaux périls, et François continuait d'encourager son peuple par de fréquentes exhortations, l'animant à demeurer ferme dans la foi, l'excitant par ses paroles et ses exemples à mériter la protection du ciel par une continuité de bonnes œuvres. Il n'y avait point dans la ville de malade qu'il ne visitât, d'indigent qu'il ne secourût, de prisonnier qu'il ne consolât, comme une seconde Providence, par son langage paternel, ou n'assistât en lui distribuant de l'argent et des vivres. Dieu lui avait donné des grâces si extraordinaires pour cet office de charité, que sa seule présence attendrissait les cœurs les plus intraitables. Ayant été prié d'assister un malade désespéré, qui ne pouvait souffrir ni confesseur ni médecin, il y courut sur-le-champ. Dès que le moribond l'aperçoit il s'écrie : « Ah ! que n'êtes-vous venu plus tôt ? » Et sortant du lit, il se jette à ses genoux qu'il embrasse fortement et le supplie de ne le point quitter. Il reçoit avec ferveur tous ses sacrements, et expire avec douceur, en prononçant ces mots : « Ah ! que Dieu soit béni qui m'a fait la grâce de mourir entre les bras de mon père et de mon bon évêque ! »

Parmi les malheureux qu'il allait visiter dans leurs tristes cachots se trouvait un faux monnayeur condamné à mort.

[1] Quelques-unes des idées du grand évêque et des mesures qu'il conseilla au duc de Savoie contre les hérétiques lorsqu'il s'appliquait à la conversion du Chablais paraîtront en désaccord avec les coutumes actuelles. Les idées de tolérance qui ont prévalu ne s'accommodent pas de ce système d'exclusion; mais il ne faut pas oublier que cet esprit exclusif était l'esprit de l'époque, et qu'il ne régnait pas moins chez les protestants que chez les catholiques, comme le témoignent les rigueurs et la proscription longtemps exercées contre ceux-ci par les Genevois.

Tombé dans l'excès du désespoir, il n'avait à la bouche que des paroles de rage et de malédiction contre ses juges, et repoussait avec fureur tous ceux qui essayaient de lui parler de Dieu et de son salut. On vit alors l'empire que la douceur de François pouvait exercer sur les âmes les plus farouches et les plus rebelles : ses paroles insinuantes pénètrent dans celle du condamné, apaisent sa fureur, et y ramènent par degré le repentir, au point qu'il le réconcilie enfin avec le Dieu devant qui il va bientôt paraître. Mais les soins de son admirable charité ne s'arrêtèrent point là. Le jugement devait recevoir son exécution dans une localité située à dix lieues d'Annecy : le jour du départ de ce criminel, François l'accompagna à une assez grande distance hors de la ville, en lui suggérant les sentiments de résignation et de repentir propres à sa situation, et en le quittant, il le baisa, les yeux pleins de larmes, en lui donnant des médailles indulgenciées représentant des sujets pieux où son âme trouverait de nouveaux motifs de piété et de confiance en la miséricorde divine. Afin que rien ne pût distraire le malheureux des saintes pensées du salut dans ces heures suprêmes, le charitable évêque avait eu la précaution d'inviter les curés des paroisses que le criminel devait traverser, à se trouver sur son passage pour lui prodiguer des secours spirituels et temporels. Comme quelques personnes paraissaient s'étonner ensuite de ce qu'il avait montré un intérêt si tendre à un étranger et à un inconnu : « Nous sommes tous frères en Jésus-Christ, répondit-il ; n'est-ce pas assez pour exciter tout notre intérêt [1] ? »

Les malheureux habitants des prisons étaient, du reste, de sa part, l'objet d'une sollicitude empressée ; il s'y rendait souvent, et il n'omettait rien de ce qui pouvait contribuer à y répandre la bonne nouvelle et la bénédiction du ciel. Un jour qu'il entrait dans un cachot, un de ses amis l'abordant lui demanda ce qu'il y allait faire. François le prit par la main et

[1] Charles-Auguste, liv. VI, pages 347, 348.

lui dit d'un ton engageant : « Allons, Monsieur, allons nous faire les prisonniers de Jésus-Christ. » A quoi son ami représenta qu'il fallait au moins attendre qu'on eût apporté de la lumière. Le bon prélat alla lui-même la prendre de la main de ceux qui l'apportaient, et comme on le priait de la remettre au serviteur qui les suivait : « Je n'ai garde, répondit-il ; cette lumière me servira peut-être à mieux faire connaître Dieu à tous ces pauvres prisonniers que nous consolerons [1]. »

C'était surtout lorsqu'il avait affaire aux âmes les plus notoirement criminelles que la commisération semblait dilater son cœur sans mesure, et s'épanchait sur elles avec une vivacité singulière sous tous les formes, comme le témoigne un fait, que nous rapporterons ici quoiqu'il n'ait eu lieu que plus tard. Une demoiselle de haute naissance s'était, par ses désordres, attiré de grands maux, et ce qui pis est, la perte de sa réputation, de telle sorte que ses parents refusaient de la voir. Touchée enfin de la grâce, elle souhaitait ardemment d'obtenir une retraite dans le coin d'un cloître, pour y faire pénitence ; mais les communautés religieuses, s'inquiétant de recevoir un sujet aussi compromis, étaient toutes restées fermées devant elle. La pauvre repentie va se jeter aux pieds du saint évêque, et lui fait la confession des fautes de toute sa vie avec une grande abondance de larmes. S'inspirant de la mansuétude avec laquelle le Sauveur accueillait les pécheurs les plus misérables, et pénétrant à fond la sincérité de cette douleur, il la console, l'instruit, l'encourage, et lui promet une place à la Visitation. « Il n'y a que Notre-Seigneur et moi qui recevions les pécheurs, » écrivait-il dans une lettre, à cette occasion ; « personne ne veut cette fille, quoique bien contrite, et moi je veux qu'elle soit reçue dans un de nos monastères. » Dieu, dit la sœur Rosalie Greffier dans ses mémoires, donna tant de bénédictions à cette charité que cette personne accueillie dans une de nos maisons de Paris, y vécut dans d'admirables sentiments de la pénitence

[1] Témoignage du père Talon.

la plus humble et mourut en odeur de sublime sainteté.

Camus nous apprend avec quelle ineffable et discrète charité le saint évêque agissait auprès d'un malade voisin de sa dernière heure, ou d'un criminel. « Il traitait avec lui en la manière des bons anges, par douces et suaves inspirations, lui disant de temps en temps de petits mots bien choisis, selon la disposition de l'agonisant, tantôt faisant devant lui des aspirations ou oraisons jaculatoires fort courtes, tantôt les lui faisant proférer de bouche, ou seulement de cœur si le parler l'incommodait, et puis le laissait un peu lutter contre le mal extrême de la mort, évitant avec soin les longues paroles... » Auprès des condamnés, ajoute le narrateur, son procédé était à peu près le même qu'auprès des agonisants. Après avoir ouï la décharge de leur conscience, il les laissait un peu respirer, puis, par intervalles, leur suggérait suavement des actes de foi, d'espérance, d'amour, de repentance, de résignation à la volonté de Dieu, d'abandon à sa miséricorde. Le bienheureux réussissait si admirablement dans cet office qu'il a quelquefois accompagné à la mort des misérables qui y allaient comme aux noces ; avec des joies et des contentements qu'ils n'avaient jamais expérimentés durant le cours de leur vie déréglée, se tenant plus satisfaits de mourir de la façon, que de vivre davantage en la manière qu'ils avaient fait [1].

[1] *Esprit de saint François de Sales*, part. II, sect. 5 et 6.

CHAPITRE IX

Il reprend la visite pastorale avec des peines et des fatigues inouïes dans les montagnes du Faucigny. Histoire de la pieuse Pernette Boutey. Un railleur corrigé. François envoie à Rome le compte-rendu de l'état de son diocèse, compose de nouvelles instructions pour les confesseurs et prêche le carême de 1607 à Annecy. Etablissement de l'Académie Florimontane.

François n'interrompit le cours de tant de pénibles travaux que pour reprendre la visite générale de son diocèse : il partit d'Annecy le 18 juin 1606, et ne mena pas plus d'épuipage que la première fois, quoiqu'il eût à parcourir les endroits les plus rudes et les plus pauvres du diocèse de Genève, c'est-à-dire le Faucigny. Ce ne fut plus alors seulement par mortification et par humilité qu'il dut aller à pied. Les montagnes par où il fallait passer étaient si escarpées et les rochers si pointus qu'on ne pouvait s'y avancer d'une autre manière. Pour atteindre les villages placés sur la cime des plus hautes montagnes, il grimpait en s'aidant des deux mains avec un péril évident de tomber dans les précipices; souvent même il s'attachait des crampons de fer aux pieds pour ne pas glisser sur les glaces et rouler dans les abîmes [1]. Souvent aussi, après avoir essuyé, au pied de ces montagnes, une chaleur suffoquante, on trouvait au sommet un air si froid et si saisissant que les plus robustes avaient peine à y tenir.

Un jour qu'il était arrivé au haut d'une de ces affreuses montagnes, à demi-mort de lassitude et de froid, les pieds et les mains tout écorchés, pour visiter une paroisse qui y était située, car il lui arriva plus d'une fois de teindre la neige du sang qui coulait de ses blessures, comme il y considérait avec

[1] Charles-Auguste, *ibid.*, page 350 ; de Maupas, page 255 ; M. l'abbé Hamon, tome I, page 549.

étonnement de prodigieuses fentes de glaces qui forment d'effrayants précipices, les habitants qui étaient venus au devant de lui racontèrent que, quelques jours auparavant, un berger courant après une vache qui s'était égarée était tombé dans une de ces fentes. Le saint évêque rapporte lui-même ce fait dans une lettre à sainte Chantal : « On trouve Dieu dans tous les endroits du monde, » lui dit-il, après avoir donné quelques avis; « car je l'ai même rencontré tout plein de douceur et de suavité parmi nos plus hautes et âpres montagnes, où beaucoup de simples âmes le chérissoient et adoroient en toute vérité et sincérité, et les chevreuils et chamois couroient çà et là parmi les effroyables glaces pour annoncer ses louanges : il est vrai que, faute de dévotion, je n'entendois que quelques mots de leur langage; mais il me sembloit bien qu'ils disoient de belles choses. Votre saint Augustin les eût bien entendus, s'il les eût vus. — Mais, ma chère Fille, vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte? Chose vraie : devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger couroit çà et là sur les glaces, pour recouvrer une vache qui s'étoit égarée; et ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur [1]. On n'eût su ce qu'il étoit devenu, si son chapeau qui, à sa chute, lui tomba de la tête, et s'arresta sur le bord de la fente, n'eût marqué le lieu où il étoit. O Dieu! un de ses voisins le fit dévaler avec une corde pour le chercher, et le trouva, non-seulement mort, mais presque tout converty en glace; et en cet estat il l'embrasse, et crie qu'on le retire vitement, autrement qu'il mourra du gel. On le retira donc avec son mort entre ses bras, lequel après il fit enterrer. — Quel aiguillon pour moi, ma chère Fille! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache; cette chute si horrible

[1] Mesure de la longueur de quatorze pieds, suivant le Dictionnaire de Trévoux.

que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il regarde plutost où est sa queste, et où elle a mis ses pieds, que non pas lui-mesme où il chemine; cette charité du voisin qui s'abysme lui-mesme pour oster son amy de l'abysme. Ces glaces me devroient-elles pas ou geler de crainte ou brusler d'amour ? » Il écrivait encore à la même : « O ma chère Fille, que j'ai trouvé un bon peuple parmi tant de hautes montagnes ! Quel honneur, quel accueil, quelle vénération à leur évesque ! Avant-hier j'arrivai en cette petite ville (c'était Notre-Dame de la Biolle) tout de nuict; mais les habitants avoient tant faict de lumières, tant de feste, que tout estoit au jour. Ah ! qu'ils mériteroient bien un autre évesque [1] ! »

Ce prélat si humble et si fervent revint de sa visite ayant les mains, les pieds et les jambes tout en sang ; ce qui l'obligea de prendre quelque repos au bourg d'Amancy, près de La Roche, où on lui raconta l'édifiante histoire d'une villageoise du lieu qui venait de mourir avec une grande réputation de sainteté. Pernette Boutey, c'était son nom, était fille de deux habitants de La Roche, pauvres, mais gens de bien, qui n'épargnèrent rien pour lui donner une sainte éducation. Elle répondit à leurs soins, et dès sa plus tendre jeunesse elle montra la piété la plus fervente et la plus soutenue. Elle avait pris la résolution de se faire religieuse; mais ses parents voulurent l'engager dans le mariage, et elle se soumit à leur volonté avec une humble obéissance. L'époux qui lui fut donné était un commerçant jouissant d'une position aisée, mais dont l'humeur très-fâcheuse donna lieu à la jeune femme d'exercer longtemps avec une constance admirable la sainte vertu de la patience. Uniquement occupée des soins de son ménage et des moyens d'y entretenir la paix elle ne sortait que pour se rendre à l'église où elle allait chaque jour entendre la messe. La prière, le travail, les lectures pieuses, la visite des malades et des pauvres, la pratique continuelle des bonnes œuvres, l'instruc-

[1] Lettres datées des mois de juillet et août 1606.

tion de ses enfants et de ses serviteurs occupaient tout son temps. Elle jeûnait tous les vendredis; les jours de vigiles, des quatre-temps et de carême elle ne mangeait que du pain avec quelques légumes. Elle se levait toutes les nuits pour consacrer une heure à la prière, même par les temps les plus rigoureux, exerçait en secret de grandes austérités, et récitait plusieurs fois chaque jour le chapelet. Après qu'elle eut vécu de la sorte jusqu'à l'âge de quarante-huit ans, le temps vint où Dieu voulait récompenser tant de vertus. On la vit plus assidue à la prière et aux bonnes œuvres; elle fit moudre quatorze charges de froment, mit à part une certaine quantité de légumes ainsi que l'argent dont elle pouvait disposer, et montrant le tout à son époux, elle lui fit connaître ses intentions en lui disant que sa mort approchait, et qu'elle se hâtait de se faire des trésors dans le ciel en faisant du bien aux pauvres ici-bas. Elle voulait aller à l'église pour recevoir le saint Viatique et l'Extrême-Onction. Son mari qui ne la croyait point si malade le lui défendit. Elle obéit, en le priant de faire faire sa bière, et mit elle-même à part le drap destiné à son ensevelissement. Etant retournée en son lit, elle ne parla plus que des vertus et des souffrances de la glorieuse Vierge Marie, du mépris des choses du monde, de l'amour et de la crainte de Dieu, et de la charité envers le prochain, et elle donna à son fils et à ses deux filles sa dernière bénédiction. Sa sœur, étant venue à La Roche la visiter, voulait demeurer près d'elle; mais elle la renvoya à La Roche, en l'engageant à se préparer à la mort, parce qu'elles allaient se revoir prochainement dans le ciel : prédiction que l'évènement vérifia. Quelque temps après elle perdit la parole, le curé d'Amancy lui conféra l'Extrême-Onction : après l'avoir reçue elle ne donna plus d'autre signe de vie que les larmes abondantes qu'elle répandait en embrassant le crucifix, et elle mourut le jour même et à l'heure qu'elle avait marqués [1].

[1] Charles-Auguste, page 351.

Cette vie si humble et si sainte toucha vivement le saint prélat qui promit dans une lettre à Mme de Chantal de lui en envoyer le récit. Du reste il éprouva, à l'occasion de cette visite générale, que Dieu réconforte et soutient ceux qui travaillent pour sa gloire : car il disait lui-même que Dieu lui était si bon qu'il faisait tous les soirs une espèce de miracle en sa faveur, que, quand il se retirait le soir, il était si abattu qu'il ne pouvait faire aucun usage ni de son corps ni de son esprit, tant il était las de partout; que cependant le matin il se sentait une vigueur et une activité toutes nouvelles [1]. Cette même grâce fortifiante semblait s'être comme attachée à lui, pour le soutenir dans les fonctions les plus multipliées et les plus accablantes de sa charge, ainsi que le témoigne une confidence échappée de sa bouche et que nous a révélée le père de La Rivière. « Souvent je suis si accablé de tracas et de négoces, que je ne sçay ou me tourner, ni par quel bout commencer; cependant cela ne m'importune aucunement à l'office, je n'y ai jamais distraction. Je m'imagine alors que je suis au ciel empyrée, et que je chante les louanges de notre Créateur en la compagnie des anges glorieux; puis, au sortir du chœur, je trouve que toutes ces grandes affaires qui me donnaient tant de peine, sont expédiées en un instant. C'est Notre-Seigneur qui fait cela. »

Si grande toutefois que puisse être la ferveur de l'esprit et l'ardeur de la volonté, il arrive une heure où la nature vaincue se voit contrainte à reconnaître sa faiblesse et à demander grâce. L'excès des continuelles fatigues qu'endurait l'homme de Dieu avait déterminé une inflammation considérable à une de ses jambes, et il lui fallut se résoudre à se faire porter par un cheval, quand l'état des lieux le permit. Mais ce mode de voyage ne lui en était pas moins extrêmement douloureux, et il ne pouvait avancer que lentement, sa jambe malade posée sur l'arçon de sa selle. Jamais toutefois il ne laissa échapper

[1] Lettre à sainte Chantal, du 2 juillet 1606.

le moindre mot ou le moindre signe qui pût trahir quelque impatience ou quelque ennui. Un jour que la nuit approchait ses gens avaient hâté la marche de leurs montures sans songer que leur maître qu'ils laissaient derrière eux n'était pas en mesure de les suivre. François, demeuré seul, continuait paisiblement sa route en silence, lorsque ceux-ci s'aperçurent qu'il n'était plus avec eux. Ils revinrent sur leurs pas, d'assez mauvaise humeur, et l'un d'eux se prévalant de la mansuétude du prélat lui reprocha même avec une certaine aigreur la lenteur de sa marche : « Mon cher M. Rolland, mon ami, lui répondit affectueusement l'humble évêque, nous allons comme nous pouvons [1]. »

La chronique du temps nous a conservé une anecdote qui se rattache à cette visite pastorale dans les montagnes du diocèse, et qui témoigne une fois de plus avec quel zèle François repoussait tout ce qui pouvait ressembler à une irrévérence, lorsqu'il s'agissait de l'honneur de la Vierge et des saints. Le 28 juillet, le grand évêque visitait les paroisses de Saint-Nicolas de Véroce et de Notre-Dame de la Gorge, et, le 29, celle de Notre-Dame de Servoz. Dans ces quartiers habitait une dame qui passait pour abuser quelque peu du don de la parole, et l'un de ceux qui accompagnaient l'homme de Dieu, crut pouvoir se permettre à son sujet une pointe d'un goût équivoque. « Monseigneur, lui dit-il, n'irez-vous point voir cette dame? Après avoir visité Notre-Dame de la Gorge et Notre-Dame du Cerveau, il serait bien de visiter Notre-Dame de la Langue. » — « N'oubliez pas, monsieur, repartit François, en regardant d'un œil très-sévère son interlocuteur, que l'on ne doit jamais parler de Notre-Dame qu'avec le plus profond respect... Vous avez eu grand tort de profaner ce beau nom par une raillerie déplacée. Pour votre pénitence vous offrirez en expiation un cierge dans l'église de Notre-Dame de la Gorge, et un autre dans celle de Notre-Dame de Servoz. »

[1] Recueil de la mère Greffier.

L'auteur de cette triste facétie, sincèrement contrit de son incartade, accomplit exactement la pénitence, et lui-même a déposé ce fait longtemps après dans le procès de la canonisation. On sait d'ailleurs avec quel soin François s'attachait à écarter de ses conversations toute expression qui pût paraître offenser si légèrement que ce fût la réputation des absents, et l'on a retenu ce mot qui peint admirablement sa charité si tendre et si délicate : « Si une action pouvait avoir cent visages, il la faudrait toujours regarder par celui qui est le plus beau. » C'est le même esprit de discrétion charitable et de sagesse toujours vigilante qui lui faisait souhaiter, avec le saint roi David, d'avoir une boutonnière à ses lèvres, afin de penser avec plus de loisir à ses paroles, pendant le temps qu'il mettrait à les ouvrir.

François termina enfin cette pénible visite, et dès qu'il fut de retour à Annecy, il envoya à Rome Jean-François de Sales, son frère, chanoine de son église cathédrale, pour rendre compte au Pape de l'état de son diocèse [1]; il avait besoin de quelques bulles pour réparer les ruines qu'avaient laissées la guerre et l'hérésie, et il les obtint sans avoir besoin d'autre solliciteur que la haute opinion que l'on avait à Rome, comme partout, de son éminente sainteté.

Tant de fatigues qu'il venait d'essuyer méritaient bien qu'il se donnât quelque repos : mais le saint évêque, incapable de s'occuper d'autre chose que de ce qui pouvait contribuer à la sanctification de son peuple, ne fut pas plutôt rentré dans son palais épiscopal qu'il composa de nouvelles instructions pour les confesseurs. On ne saurait les lire sans reconnaître que tout empreintes de douceur qu'elles soient, elles n'en sont pas moins exemptes du relâchement que quelques censeurs ont cru pouvoir leur imputer.

Il avait à peine achevé cet ouvrage qu'il se prépara à prê-

[1] Ce compte-rendu fait partie de la section : *Théologie pastorale*, tome IV des Œuvres complètes de saint François de Sales, pag. 14 et suiv.

cher le carême à Annecy, et il s'en acquitta avec son zèle ordinaire. Il connaissait les maux de son peuple, il en savait les remèdes; son exemple soutenait toujours ses discours, et il n'exigeait rien de ses auditeurs qu'il ne pratiquât lui-même avec la dernière exactitude. Dieu répandit sur son travail des bénédictions encore plus abondantes qu'à l'ordinaire, et il n'y avait point de pécheurs si endurcis qui pussent résister à la force de l'Esprit qui parlait par sa bouche. Il commençait leur conversion par ses discours publics, l'achevait et l'affermissait dans des entretiens particuliers ; c'était sa principale affaire, et il n'y en avait point qu'il ne quittât, quand il s'agissait d'entendre ou de consoler un pécheur.

François donna, dans le cours de cette station quadragésimale, une nouvelle et heureuse preuve de la vigueur dont il savait user quand il fallait réprimer les écarts des esprits dépravés et maintenir la révérence due aux choses divines. Pendant qu'il prêchait, il aperçut un jeune gentilhomme qui, plus occupé de ses passions que d'écouter la parole sainte, échangeait avec une jeune femme des signes d'une familiarité indécente, sans craindre de profaner la maison de Dieu. Pénétré à la fois de tristesse et d'indignation, il s'écrie aussitôt dans l'ardeur d'un zèle qui ne se peut contenir : « Que vois-je ici, et où sommes-nous, si, même dans la maison de Dieu, et tandis que l'on prêche sa parole, on l'offense ! Cessez, qui que vous soyez, et demandez pardon à Dieu, sinon je vous nommerai, et je vous reprendrai publiquement ! » Ces paroles secondées par la grâce d'en haut portèrent dans le cœur du jeune prévaricateur une émotion salutaire. Il prit sur le champ une attitude respectueuse, et dès que le sermon fut achevé il s'empressa d'aller implorer son pardon auprès du saint apôtre, qui lui ouvrit avec effusion les bras de sa charité.

Lorsque les fêtes de Pâques furent passées, François forma, de concert avec son illustre ami le président Favre, le dessein d'établir dans Annecy une académie de philosophie, de théologie, de jurisprudence, de mathématiques et de belles-lettres.

Tous deux excellaient dans toutes ces branches des connaissances humaines, et personne n'était plus capable de réaliser une œuvre dont le double but était la plus grande gloire de Dieu par la pratique des vertus, le bien public par le service du prince. Deux considérations surtout les portaient en effet à fonder cet établissement : l'une, que rien, suivant eux, ne contribuait davantage à introduire et entretenir le désordre dans une ville que l'oisiveté ; l'autre, qu'Annecy possédait un bon nombre d'esprits solides et d'un grand savoir, qui, faute d'être aidés, ne faisaient pas dans les sciences tous les progrès dont ils étaient capables. Toutes choses étant disposées pour l'exécution de ce dessein, les deux amis en écrivirent au duc de Savoie pour le prier d'accorder à l'académie naissante quelques priviléges qui fussent un encouragement pour les membres qui la composeraient. Ce prince accueillit leur requête avec la plus grande faveur, et le duc de Nemours, Henri de Savoie, accepta le titre de protecteur et de président de la compagnie, à condition d'avoir pour assesseurs l'évêque de Genève et le président Favre, le premier, chargé de la philosophie et de la théologie ; le second, de la jurisprudence ; tous les deux ensemble, des belles-lettres et des sciences. Les statuts furent dressés [1], on choisit des sujets capables de faire

[1] Ces statuts font partie des Mélanges (t. V des Œuvres), sous le titre : *Constitutions de l'Académie Florimontane*. Le lieu désigné pour les assemblées, dit Charles-Auguste, fut la maison du président Favre, et on y tenait chaque semaine une séance publique dont l'objet était réglé d'avance. On y distribuait des prix et des couronnes aux meilleures compositions de tout genre : c'est la première société littéraire qui ait existé en deçà des Alpes. Saint François de Sales fit l'ouverture des séances par une harangue qui ne nous a pas été conservée, et il y tint dans la suite la place du président. On choisit les meilleurs professeurs que l'on put trouver. Le cours de mathématiques commença cette année par l'arithmétique de Jacques Pelletier du Mans et les éléments d'Euclide. On y enseigna encore la sphère, la géographie, l'hydrographie, l'art de naviguer et la théorie de la musique. Dans la suite on y donna des leçons sur la grammaire française, et l'on s'appliqua avec beaucoup de soin à approfondir les règles de cette langue. Ce fut là que Vaugelas, jeune encore, et qui était le second fils du président Favre, commença

honneur à la compagnie, et le saint prélat fit l'ouverture de la première séance par un discours des plus éloquents ; le président Favre fit l'ouverture de la seconde. François avait donné à cette nouvelle académie le nom gracieux d'Académie Florimontane ; son emblème non moins gracieux fut un oranger en fleurs avec cette devise : *Flores fructusque perennes !* Fleurs et fruits immortels des monts de la Savoie.

à cultiver ce genre d'études dans lequel il s'est rendu célèbre. Le nombre des académiciens fut fixé à quarante. La réputation que cette académie acquit bientôt, attira à Annecy plusieurs gens de lettres, non-seulement du comté du Genevois, mais encore de toute la Savoie.

LIVRE VII

(1607-1622)

SOMMAIRE

CHAPITRE I. Jubilé de Thonon. Réforme de l'abbaye d'Abondance. François prononce l'oraison funèbre de la duchesse de Nemours. — II. Consulté par le Pape, il donne son sentiment sur la question *de Auxiliis*. Mort de Jeanne de Sales, sa plus jeune sœur. Il prêche le carême à Rumilly. — III. François, accusé à Rome, se justifie. Réforme de l'abbaye de Puy-d'Orbe. Il est pris pour arbitre afin de régler avec l'évêque de Bâle le différend existant entre l'archiduc d'Autriche et le clergé de la Franche-Comté à l'occasion des Salines. Ses actes à Faverney, à Dôle, à Besançon, à Baume et à Salins. — IV. Publication de l'*Introduction à la Vie dévote*, et conversions nouvelles parmi les hérétiques. Réforme de l'abbaye de Talloires. — V. François sacre Jean-Pierre Camus évêque de Belley. Intimité qui s'établit entre les deux prélats. — VI. François se rend à Gex en traversant Genève. Mort de Mme de Boisy, sa mère. Fondation de l'ordre de la Visitation. — VII. Le saint évêque ramène à la vraie foi de l'Eglise romaine Mme de Saint-Cergues et d'autres nombreux hérétiques. Il sollicite auprès du Saint-Siége l'érection d'un évêché à Chambéry, et la canonisation d'Amédée IX, troisième duc de Savoie. Son opinion dans la fameuse question du pouvoir des Papes sur le temporel des rois. Ses sentiments à l'égard de la France qui montrent qu'il était Français par le cœur, dès son vivant, avant de le devenir au ciel par la nationalité. — VIII. Pèlerinage de François de Sales au tombeau de saint Charles Borromée à Milan. Il participe à la cérémonie de l'exposition du Saint-Suaire à Turin. Il établit les Barnabites à Annecy et à Thonon, et les Chartreux à Ripaille. Miracles opérés par lui. Nouveaux actes de sa constante sollicitude pour le progrès du catholicisme dans le pays de Gex. — IX. Visite de François de Sales à l'archevêque de Lyon. Il se rend au sacre de l'évêque de Sion, et prêche dans la cathédrale de cette ville. Fermes représentations qu'il adresse au duc de Nemours au sujet de calomnies par lesquelles on s'efforçait de le noircir dans l'esprit de ce prince avec deux de ses frères. — X. Le saint évêque nomme grand vicaire Jean-François de Sales. Voyage de Mgr de Marquemont à Annecy. Nouveaux traits de charité de François. Il contribue à l'introduction de l'industrie de la soie en Savoie. Siége d'Annecy

par le duc de Nemours. — XI. Publication du *Traité de l'amour de Dieu*. François prêche l'Avent et le Carême à Grenoble. Conversion du duc de Lesdiguières. Effets des Sermons de l'évêque de Genève. Sa dévotion à saint François de Paule. — XII. Mort du jeune baron et de la baronne de Thorens, frère et belle-sœur de François; son affliction. Il écrit deux lettres au Pape, l'une en faveur de religieuses pauvres, l'autre au sujet de la béatification de Juvénal Ancina. Un second Avent et un second Carême à Grenoble. François visite la Grande-Chartreuse. Un peintre parvient à faire le portrait du saint prélat. Sa lettre au jésuite Lessius. Il accompagne à Paris le cardinal de Savoie. Fondation du premier monastère de la Visitation de Paris. Ses nombreux sermons et ses travaux sans relâche dans cette capitale. — XIII. Ses rapports avec saint Vincent de Paul. Maladie occasionnée par l'excès de ses fatigues. Il refuse la coadjutorerie de Paris. Son retour à Annecy, et nomination de son frère Jean-François à la dignité de coadjuteur de l'évêque de Genève. Constitutions des ermites du mont Voiron. François, après avoir refusé de nouveau le siége de Paris avec le cardinalat, refuse l'archevêché de Turin. Il initie son frère à toutes les fonctions du ministère épiscopal. Installation des Bernardines réformées à Rumilly, et translation des reliques de Saint-Germain à l'abbaye de Talloires. Education de Charles-Auguste de Sales. — XIV. Premières années de l'ordre de la Visitation. Les lettres de saint François de Sales. Le livre des *Entretiens spirituels*. — XV. François préside à Pignerol le chapitre des Feuillants. Plans d'ouvrages considérables qu'il se proposait de composer. Il se rend à Turin, où il fait une grave maladie. Rentré dans Annecy, il reçoit du duc de Savoie l'ordre de partir pour Avignon. Dans son retour de cette ville, il est frappé d'apoplexie, à Lyon, le 27 décembre 1622. Mort et obsèques de saint François de Sales; sa canonisation. Lettre du clergé de France au pape Urbain VIII. Travaux et mort de sainte Chantal. Ce que deviennent les corps des deux fondateurs de la Visitation pendant les orages révolutionnaires de 1793. Première translation solennelle des saintes reliques en 1806, et nouvelle translation encore plus solennelle, en 1826. Le cœur de saint François de Sales à Venise. Influence que ce grand évêque a exercée sur le dix-septième siècle.

CHAPITRE Ier

Jubilé de Thonon. Réforme de l'abbaye d'Abondance. François prononce l'oraison funèbre de la duchesse de Nemours.

François avait à peine fini ses prédications du carême et terminé tout ce qui concernait l'établissement de l'académie

d'Annecy, qu'il partit pour Thonon, afin d'y célébrer un jubilé que le père Chérubin, lors d'un nouveau voyage à Rome, avait obtenu du Saint-Siége en faveur de cette ville. Ce religieux avait été appelé dans la capitale du monde chrétien par le Pape Paul V, qui le nommait commissaire apostolique dans le Valais, et il en rapporta le bref qui nommait l'évêque de Genève commissaire apostolique pour la Sainte-Maison, gouvernée jusqu'à cette époque par le Père Chérubin [1]. François se montra de nouveau dans ce jubilé ce qu'il avait toujours paru jusqu'alors, un apôtre consumé de zèle, et il s'appliqua à sanctifier encore les bons, à convertir les pécheurs, à ranimer la ferveur de ceux qui s'étaient laissés aller au relâchement. Une confrérie du Saint-Sacrement et de la sainte Vierge qui y avait été autrefois érigée était tombée dans un oubli presque total par suite des malheurs de la guerre. François, en la rétablissant, inscrivit son nom en tête de ceux des nouveaux confrères, et son exemple eut une force telle qu'un nombre considérable de fidèles se présenta aussitôt pour faire partie de la confrérie. Pensant que rien ne serait plus propre à exciter la ferveur des nouveaux confrères qu'une visite aux reliques de saint Claude qui étaient l'objet de la vénération singulière des peuples, il les mena lui-même à ce pèlerinage. « Ce fut un beau spectacle, dit un biographe contemporain, de voir cette procession de plus de quatre cents personnes, marchant à pied dans le plus bel ordre, la Croix en tête, chantant des psaumes et des cantiques, et traversant à l'aller et au retour le pays de Vaud tout peuplé d'hérétiques, le territoire de la république de Genève et de Berne, sans que personne osât les troubler dans leurs pieux exercices. De distance en distance, on faisait halte pour ne pas se fatiguer par une marche trop prolongée; et François profitait de ces instants de repos pour adresser à ses chers enfants des exhortations pleines d'onction et de piété, de sorte que tous les moments

[1] Lettres inédites, tome VI des *Œuvres complètes*, page 596.

du voyage se trouvèrent sanctifiés, et la confrérie rentra dans ses foyers pleine de l'Esprit de Dieu que lui avait inspiré son saint conducteur. »

A Abondance, assez près de Thonon, existait un monastère où vivaient six religieux avancés en âge avec leur abbé Vespasien Ajazza : cet abbé était un homme d'une piété exemplaire et d'une grande douceur de caractère, et il voyait avec peine le peu de régularité de ses religieux dont l'âge rendait la réforme presque impossible. Sans être engagés dans de grands désordres, ils menaient une vie peu conforme à la sainteté de la règle de saint Augustin, dont ils avaient fait profession, et le pieux abbé, dès l'année 1604, avait demandé les conseils et le concours de François de Sales, pour remédier à un état de choses qui l'affligeait. Celui-ci conseilla à l'abbé de renvoyer les anciens religieux en leur donnant des pensions et de les remplacer par de zélés religieux que d'autres monastères lui fourniraient. Il indiqua comme étant éminemment propres à la fin qu'ils se proposaient les religieux Feuillants, lui offrant, si ce projet lui agréait, d'en écrire au Pape, afin d'avoir les bulles nécessaires pour en procurer l'exécution. L'abbé adopta les vues de François qui s'adressa, en effet, au Saint-Père. Lorsque Jean-François de Sales revint de Rome, où nous avons vu qu'il était allé présenter, au nom de son frère, le compte-rendu de l'état du diocèse, il rapporta les bulles demandées, et les Feuillants furent établis dans l'abbaye d'Abondance, où ils firent l'édification de toute la contrée.

A peine le saint évêque avait-il terminé cette œuvre importante qu'il reçut une lettre par laquelle le duc de Nemours le priait de rendre les honneurs funèbres aux restes chéris de son épouse qu'on ramenait, de Paris où elle avait succombé, à Annecy. François retourna en conséquence immédiatement dans le chef-lieu de son diocèse. Des obsèques magnifiques furent faites à la princesse défunte, dont le saint évêque prononça l'oraison funèbre. Le duc de Nemours écrivit à l'élo-

quent orateur pour lui exprimer ses remerciements et lui demander une copie de son discours, ce qui obligeait François à faire un nouveau travail, attendu qu'il n'avait rien mis par écrit. « Je suis fort pressé d'affaires, écrivait le saint à Mme de Chantal [1]; M. le duc de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer l'oraison funèbre de Mme la duchesse que je suis contraint d'en écrire une presque tout autre; car je ne me ressouviens pas de celle que je dis, sinon *grosso modo*. J'ai peine sans doute à faire de ces choses où il faut mêler de la mondanité, à laquelle je n'ai point d'inclination, Dieu merci. »

François retourna ensuite à Thonon pour y résoudre quelques difficultés qui s'étaient élevées entre les prêtres de la Sainte-Maison de cette ville et les chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare, ceux-ci se plaignant qu'on eût donné à la communauté de la Sainte-Maison les revenus du prieuré de Saint-Hippolyte qu'ils avaient possédé jusque là, mais aux conditions que nous avons fait connaître. Le saint évêque ayant convoqué une assemblée générale des personnes les plus distinguées exposa que la communauté à qui il venait de donner ces revenus ne pourrait autrement subsister, ce qui serait un dommage considérable pour la religion, remontra que les prêtres de la Sainte-Maison et les chevaliers n'avaient les uns et les autres qu'un même but, l'exaltation de la foi et l'extirpation de l'hérésie, et fit si bien enfin par son exquise sagesse et sa prudence consommée que non-seulement sa décision fut également agréée des deux parties, mais qu'elles contractèrent une étroite alliance en vertu de laquelle les chevaliers, sans prétendre aucune autorité sur cet établissement, s'engageaient à protéger la communauté de la Sainte-Maison, dont un d'eux porterait le titre de conservateur, et les prêtres étaient tenus de célébrer des messes et de faire des prières pour la prospérité de l'ordre des chevaliers.

[1] Lettre du mois d'août 1607.

CHAPITRE II

Consulté par le Pape, il donne son sentiment sur la question *de Auxiliis*. Mort de Jeanne de Sales, sa plus jeune sœur. Il prêche le carême à Rumilly.

Anastase de Germonio, depuis archevêque de Tarantaise, écrivit vers le même temps à François de Sales au sujet de la fameuse contestation *de Auxiliis*, ou de la prédestination, et de la manière dont la grâce concourt avec la liberté de l'homme. Sa réponse, dans laquelle il disait en peu de mots son sentiment, fut mise sous les yeux du Pape, qui la trouva si convenable et si judicieuse, qu'il lui fit écrire de nouveau pour l'engager à développer ses raisons.

La question dont il s'agit, après avoir été longtemps controversée dans les écoles, avait été portée au tribunal de Clément VIII par les Dominicains qui avaient les Jésuites pour partie : les premiers soutenaient les décrets prédéterminants, les Jésuites défendaient la science moyenne. Le Pape, voulant examiner à fond cette question, établit une congrégation composée des plus savants cardinaux et des plus célèbres théologiens qu'il présida lui-même. On s'assembla souvent, on disputa longtemps avec beaucoup de chaleur, et enfin le Pape mourut sans s'être prononcé. L'affaire fut reprise sous Paul V, successeur de Clément VIII, qui voulut consulter aussi les plus habiles esprits de son temps, et qui chargea le cardinal Arrigon d'inviter l'évêque de Genève à donner son sentiment.

Le saint prélat répondit au cardinal, qu'après avoir examiné la matière à fond, il y trouvait des difficultés effrayantes, que le temps ne lui paraissait point venu de décider sur des points si controversés qui avaient des deux parts de profonds génies pour défenseurs, et qu'il valait beaucoup mieux s'attacher à faire un bon usage de la grâce que de former à son

occasion des disputes qui ne peuvent guère manquer d'altérer la charité et de troubler la paix de l'Eglise.

François garda toujours la même modération à l'égard des deux partis : son esprit cependant n'était point tellement en suspens sur la question controversée qu'il ne penchât plus d'un côté que de l'autre, et il a fait voir quel était son sentiment dans le douzième chapitre du second livre et au septième du quatrième livre de son Traité de l'amour de Dieu, sentiment qui était à peu de chose près celui que soutenaient les Jésuites. Mais l'esprit de concorde était chose si précieuse à ses yeux qu'il eût voulu voir les Jésuites et les Dominicains laisser là ces controverses pour ne plus s'occuper qu'à faire tourner leurs efforts réunis au plus grand bien de la république chrétienne [1]. Conformément au vœu de François, Paul V s'abstint de décider sur la question débattue, et fit défense aux deux parties de se censurer mutuellement. Les Jésuites et les Dominicains acceptèrent avec une égale soumission la conclusion du Saint-Père, et ces deux ordres religieux s'empressèrent de donner à cette occasion au saint évêque de Genève des témoignages de leur estime, de leur affection et de leur respect.

Lorsque François avait fait la visite générale de son diocèse, il y eut quelques paroisses où il n'avait pu se rendre; il partit pour aller les visiter à leur tour, et il s'appliquait à cette occupation avec tout son zèle habituel, lorsque, arrivé à Saint-Georges de Mornex, il reçut des lettres qui lui apprirent la mort de Jeanne de Sales, la plus jeune de ses sœurs qu'il aimait tendrement. Mme de Chantal étant venue à Annecy la lui avait demandée pour la tenir quelque temps auprès d'elle, et François, qui ne croyait pas lui pouvoir procurer une meilleure éducation que celle que cette sainte veuve était capable de lui donner, la lui avait confiée. Elle ne fut pas plus tôt arrivée au château de Monthelon, où résidait alors Mme de Chan-

[1] Charles-Auguste, liv. VII, page 374.

tal, qu'elle fut atteinte d'une fièvre accompagnée de dyssenterie. Tous les soins qui lui furent prodigués ne purent empêcher une catastrophe, qui plongea Mme de Chantal dans une douleur inexprimable. François, quelque sensible qu'il fût lui-même à cette perte, trouva de l'excès dans l'affliction de cette sainte veuve ; il l'en reprit, et la consola en même temps, mais en des termes qui font trop bien connaître son caractère, pour ne les pas rapporter. « Je vous vois avec un cœur vigoureux, lui écrit-il, qui aime et qui veut ardemment, et je lui en sais bon gré, car ces cœurs à demi morts à quoi sont-ils bons ? Il faut pourtant, ma chère Fille, le retenir un peu, et faire souvent pour cela une ferme résolution d'aimer la volonté de Dieu dans les occasions les plus douloureuses. »

On ne peut lire sans attendrissement le passage où il fait connaître à sainte Chantal, la pieuse résignation avec laquelle sa mère avait reçu le coup terrible qui la frappait et les sentiments dont il était lui-même pénétré : « N'est-il pas raisonnable, ma chère Fille, que la très-sainte volonté de Dieu soit exécutée, aussi bien ès-choses que nous chérissons comme aux autres ? Mais il faut que je me hâte de vous dire que ma bonne mère a bu ce calice avec une constance toute chrétienne ; et sa vertu, de laquelle j'avois toujours bonne opinion, a beaucoup devancé mon estime. Dimanche matin elle envoya prendre mon frère le chanoine ; et parce qu'elle l'avoit vu fort triste, et tous les autres frères aussi, le soir précédent, elle commença à lui dire : J'ai rêvé toute la nuit que ma fille Jeanne est morte. Mon frère qui attendoit que je fusse arrivé pour le lui dire, car j'étois à la visite, la voyant ainsi presque déjà persuadée de son malheur : Il est vrai, dit-il, ma mère ; et cela sans plus, car il n'eut pas assez de force pour rien ajouter. La volonté de Dieu soit faite ! dit ma bonne mère ; et pleura un espace de temps abondamment ; et puis, appelant sa Nicole [1] : Je veux me lever pour aller prier Dieu en la cha-

[1] Femme-de-chambre.

pelle pour ma pauvre fille, dit-elle ; et tout soudain fit ce qu'elle avoit dit. Pas un seul mot d'impatience, pas un seul clin d'œil d'inquiétude ; mille bénédictions à Dieu, et mille résignations en son vouloir. Jamais je ne vis une douleur plus tranquille : tant de larmes que merveille ; mais tout cela par de simples attendrissements de cœur, sans aucune sorte de fierté : c'étoit pourtant son cher enfant. Hé bien ! cette mère, ne la dois-je pas bien aimer ? — Hier, jour de Toussaint, je fus le grand confesseur de la famille, et avec le Très-Saint-Sacrement je cachetai le cœur de cette mère contre toute tristesse. Au demeurant, elle vous remercie infiniment du soin et de l'amour maternel que vous avez exercé à l'endroit de cette petite défunte, avec obligation aussi grande que si Dieu l'eût conservée par ce moyen... — Je sais bien que vous me direz volontiers : Et vous, comme vous êtes-vous comporté ? Oui, car vous désirez savoir ce que je fais. Hélas ! ma fille, je suis tant homme que rien plus : mon cœur s'est attendri plus que je n'eusse jamais pensé. Mais la vérité est que le déplaisir de ma mère et le vôtre y ont beaucoup contribué ; car j'ai eu peur de votre cœur et de celui de ma mère. Mais quant au reste, oh ! vive Jésus, je tiendrai toujours le parti de la Providence divine : elle fait tout bien, et dispose de toutes choses au mieux. Quel bonheur à cette fille d'avoir été *ravie du monde, afin que la malice ne pervertît pas son esprit* [1], et d'être sortie de la fange de ce monde avant qu'elle s'y fût souillée !... Vous pouvez bien penser, ma chère fille, combien j'aimois cordialement cette enfant. Je l'avois engendrée à son Sauveur, car je l'avois baptisée de ma propre main, il y a environ quatorze ans. Ce fut la première créature sur laquelle j'exerçai mon ordre de sacerdoce. J'étois son père spirituel, et me promettois bien d'en faire un jour quelque chose de bon... » Puis, préoccupé du profond chagrin de Mme de Chantal : « Mais vous,

[1] *Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius.* (SAP. IV, 1.)

ma chère fille, ajoute-t-il, que voulez-vous dire, quand vous me dites que vous vous êtes bien trouvée en cette occasion telle que vous étiez? Dites-moi, je vous prie, notre aiguille marine n'a-t-elle pas été toujours tendante à sa belle étoile, à son saint astre, à Dieu? Votre cœur qu'a-t-il fait? N'avez-vous point scandalisé ceux qui vous ont vue sur ce point et en cet évènement? Or cela, ma fille, dites-le-moi clairement; car, voyez-vous, je n'ai pas trouvé bon que vous ayez offert ni votre vie, ni celle de quelqu'un de vos autres enfants, en échange de celle de la défunte. Non, ma chère fille, il ne faut pas seulement agréer que Dieu nous frappe; mais il faut acquiescer que ce soit sur l'endroit qu'il lui plaira : le choix lui appartient... Seigneur Jésus, votre volonté soit faite sur père, sur mère, sur fille, en tout et partout, sans réserve, sans si, sans mais, sans exception, sans limitation[1]!... » Ces dernières pensées ne sont-elles pas l'éclair du regard qui a vu et mesuré la grandeur du sacrifice que Dieu va bientôt demander à la jeune veuve de Chantal?

Cette pieuse dame, docile aux avis du prélat, se soumit aux ordres de Dieu. Mais elle ne se tint pas quitte envers la maison de Sales, à qui elle crut devoir offrir une sorte de dédommagement de la perte qu'elle venait de faire à son occasion, en prenant la résolution de marier une de ses filles à un des frères du saint évêque : ce qu'elle exécuta en son temps du consentement de sa famille qui se tint fort honorée de cette alliance.

François, de son côté, après avoir consolé de son mieux sa mère et sa famille, reprit le cours de sa visite pastorale, et le 23 novembre il rentra à Annecy pour y prêcher l'avent. L'année suivante, 1608, il prêcha le carême à Rumilly, petite ville de la Savoie, où il était attendu depuis longtemps. Il y reçut des lettres du duc de Savoie qui l'obligèrent d'aller, après le carême, à Thonon, pour s'entendre avec le président du sénat

[1] Lettre du 2 novembre 1607, dans le recueil des *Lettres*.

de Chambéry sur des affaires urgentes. Une circonstance, assez indifférente en elle-même, de ce voyage montre quel était son esprit de mortification. Il avait pris sa route par Machilly, dont il voulait visiter le curé, Bernard Monjonier, pour qui il avait une affection particulière, et l'on s'était mis à table pour le dîner : la personne chargée de mettre le couvert avait versé dans la salière de la farine au lieu de sel. Les convives s'en furent bientôt aperçus; mais le saint prélat, accoutumé à ne faire aucune attention à ce qu'il mangeait, continuait de se servir de la farine en guise de sel, et il n'eût vraisemblablement pas reconnu l'erreur, si l'un d'eux n'eût dit en riant : « Ce sel est bien doux, sans être toutefois du sucre; ne serait-ce point de la farine ? — Je vous assure que je croyais vraiment que c'était du sel, lui répondit le saint évêque, et pour mon palais ç'a été tout un [1]. »

En arrivant à Thonon, François eut la douleur d'apprendre que deux ecclésiastiques, l'un, Claude Boucard, habile théologien, qui avait professé la philosophie et les mathématiques à Lausanne, l'autre, Pierre Gilette, de Nice, se laissant entraîner par leurs passions, venaient de passer au calvinisme. Aussitôt, comme le pasteur qui court après la brebis égarée, il s'élance à leur recherche, et, s'étant mis en rapport avec eux, il parvient, à force de zèle et de douceur, à les réconcilier avec la vraie foi, et, ce qui était plus difficile, à les pénétrer d'un solide attachement à leurs devoirs, à leur inspirer l'attrait de l'austérité chrétienne. Lorsqu'il les vit tout-à-fait disposés à mener désormais la vie de prêtres dévoués sincèrement à la gloire de Dieu et au service des hommes, il reçut leur abjuration dans la Sainte-Maison de Thonon. Les deux ecclésiastiques se sentirent si heureux de leur retour dans le sein de la véritable Eglise, que pour procurer à d'autres le même avantage, ils firent imprimer l'histoire de leur conversion en un petit livre qu'ils envoyèrent à Berne [2]. Cet évène-

[1] Charles-Auguste, page 381.
[2] Idem, *ibid.*

ment donna à François beaucoup de joie, ainsi qu'il l'écrivait lui-même. « Ce m'a été une grande consolation de les voir revenir entre les bras de l'Eglise, avec la grande violence qu'ils se sont faite pour cela. Hélas ! ils étaient religieux; la jeunesse, la vaine gloire et la chair les avaient emportés en ces abîmes contre leur propre conscience. L'un d'eux surtout, me racontant sa chute, me faisait grand'pitié, et par là même plus de joie de sa constance à revenir. O Dieu ! quelle grâce ai-je reçue d'avoir été tant de temps et si jeune et si chétif parmi les hérétiques, et si souvent invité par les mêmes amorces, sans que jamais mon cœur ait seulement voulu regarder ces malheureux objets ? Bénie soit la main débonnaire de mon Dieu qui m'a tenu ferme dans son enclos ! » — « Ce voyage de Thonon, disait encore le saint évêque, est un des plus heureux que j'aie faits en ma vie; le récit franc et naïf que ces jeunes prêtres m'ont fait de leur vocation et de leur chute m'a donné de grandes lumières pour la direction des âmes, aussi bien qu'un salutaire avertissement pour ma propre conduite [1]. » Durant son séjour à Thonon, François délivra une jeune femme possédée du démon et qui lui fut amenée du Faucigny par son frère.

CHAPITRE III

François, accusé à Rome, se justifie. Réforme de l'abbaye de Puy-d'Orbe. Il est pris pour arbitre, afin de régler avec l'évêque de Bâle, le différend existant entre les archiducs d'Autriche et le clergé de la Franche-Comté à l'occasion des salines. Ses actes à Faverney, à Dôle, à Besançon, à Baume et à Salins.

François, de retour dans son palais épiscopal, eut le chagrin d'apprendre, par un ecclésiastique venant de Rome, Médard, chanoine de l'église cathédrale de Verdun, qu'un religieux

[1] *Année de la Visitation*, 13 et 14 juin.

l'avait accusé auprès du Pape de ne point veiller avec assez de soin à bannir de son diocèse la lecture des livres hérétiques, qui y affluaient de Genève, et mettaient en péril le salut de beaucoup d'âmes, surtout de celles des nouveaux catholiques. François, dont rien au monde n'aurait pu troubler l'inaltérable mansuétude, n'eut pas un mot de reproche à l'égard de son accusateur. Jaloux de conserver l'estime et la bienveillance du Vicaire de Jésus-Christ, il se borna, pour se justifier, à écrire à un cardinal son ami. « Si j'étais coupable de ce qu'on m'attribue, lui dit-il, certes, Sa Sainteté aurait un juste sujet, non-seulement d'être indignée contre moi, mais de me châtier comme négligent et traître. Mais je le dis avec vérité, ayant presque achevé la visite générale de mon diocèse, sans en oublier la moindre paroisse, je n'ai point trouvé d'hérétiques dans les paroisses qui n'ont point été occupées par les Bernois et les Genevois, ni aucun livre défendu, hormis quelques-uns que l'indifférence et le mépris laissent traîner dans la poussière; et nos catholiques sont tellement scrupuleux, que, quand ils doutent de l'orthodoxie de quelque livre, ou ils le jettent au feu, ou ils le portent à un de leurs prêtres. Il est vrai qu'il se fabrique à Genève beaucoup de livres pernicieux, mais il n'est nullement vrai que nos Savoisiens les lisent. Je confesse, du reste, que je ne fais peut-être pas tout ce qui serait nécessaire; mais je fais tout ce que je puis, selon ma petitesse, et si je suis dénué de forces et de talents naturels, je ne pèche point par la perfidie et le manque de courage. Je vous supplie, Monseigneur, de faire connaître au Saint-Siége la vérité des faits, afin que je m'assure que je n'ai point perdu sa bienveillance qui m'est nécessaire pour faire le bien dans cette province très-affligée [1]. » François fut, en effet, promptement rassuré par le cardinal qui lui répondit que le Souverain Pontife, loin de conserver contre lui quelque prévention, avait de trop fortes preuves de son zèle et de ses

[1] Lettre du 2 juillet 1608.

vertus pour ne pas l'estimer comme son frère et l'aimer comme son fils. « Ah! s'écria le pieux évêque dans un saint transport de joie, maintenant je sens mieux que jamais que je suis un véritable enfant du Saint-Siége, car il me semble que Dieu me rend la vie; et je ne sais comment je pourrais ne pas mourir de douleur si je savais que le père commun de tous les enfants de Dieu fût irrité contre moi et mal satisfait de ma conduite [1]. »

Charles-Auguste avance [2] que le religieux qui dénonça l'évêque de Genève auprès du Pape était le père Chérubin, ce même apôtre dont nous avons vu les travaux admirables et l'infatigable dévouement dans l'œuvre de la conversion du Chablais, et nous-même avions d'abord répété ce fait, avec la plus grande réserve toutefois, tant il nous paraissait invraisemblable. Un nouvel examen des pièces originales, et surtout les éclaircissements que les Pères capucins de la Savoie ont bien voulu nous fournir sur un point d'histoire que tous les biographes ont jusqu'ici dénaturé, ne permettent plus le doute à cet égard. Il existe trop de témoignages écrits de la vive et constante amitié qui unissait l'évêque et le religieux, pour qu'il soit possible d'admettre que celui-ci ait menti de cette sorte à son caractère bien connu de franchise et de simplicité par une dénonciation ténébreuse. Le père Chérubin remit en effet un rapport au Saint-Père, non pas sur l'état du diocèse de Genève où il n'était plus alors, mais sur celui de la mission du Valais où il avait été envoyé, comme nous l'avons dit, en qualité de commissaire apostolique. Cette province faisait partie du diocèse de Sion, dont l'évêque Hildebrand Riedmatten était un vieillard octogénaire, dépourvu des forces et de l'activité nécessaires pour combattre avec efficacité l'odieuse tyrannie des hérétiques, et c'est à l'occasion de l'insuffisance de ce prélat infirme que le commissaire apostolique déposait aux pieds du Souverain-Pontife ses plaintes respectueuses. Tel est

[1] *Année de la Visitation*, 5 juillet.
[2] Livre VII, page 382 de l'édition in-4o de Lyon, 1634.

le fait qui, mal appliqué, put donner lieu aux bruits d'une accusation contre saint François de Sales. Ainsi s'efface jusqu'à l'ombre même de la calomnie dont un préjugé devenu général chargeait avec la plus grande injustice la mémoire d'un missionnaire que le grand évêque de Genève honorait de son estime et de son amitié. Le père Chérubin était un prédicateur des plus éminents à quelque point de vue qu'on le considère. « Ce pieux religieux, dit l'abbé de Baudry, méritait l'estime et la vénération publique par son savoir, par l'austérité de ses mœurs, par son rare talent pour la prédication, et par le talent particulier qu'il avait de maîtriser les opinions dans les assemblées populaires. Il possédait parfaitement la langue grecque, l'Ecriture sainte, les Pères de l'Eglise, et était très-versé dans la connaissance des monuments ecclésiastiques. Son zèle l'emportait quelquefois au delà des bornes, surtout dans les invectives publiques contre les prêtres et les religieux ignorants ou libertins [1]. »

L'âme remplie de paix et de consolation, François s'occupait avec sa constante activité des affaires de son administration, lorsqu'il reçut du Saint-Siége deux commissions fort honorables : l'une regardait la réformation du célèbre monastère de filles de Puy-d'Orbe, qui fut transféré depuis à Châtillon-

[1] Les biographes qui faisaient du père Chérubin le dénonciateur formel du saint évêque, ne s'appuyaient que sur deux autorités qui sont : Charles-Auguste et la collection des Lettres. Mais d'abord Charles-Auguste se borne à rapporter une parole d'un ecclésiastique qui, revenant de Rome, raconte ce qu'il a ouï dire vaguement dans cette ville sans en apporter aucune sorte de preuve ; puis, on sait que cet historien a été blâmé d'avoir voulu atténuer le mérite des religieux qui prêtèrent à François l'utile appui de leur zèle, dans le but d'agrandir d'autant la gloire de son saint oncle, laquelle n'avait nul besoin de cet artifice. Quant à la lettre du saint évêque que l'on cite en témoignage, il suffit de noter que le préambule où le père Chérubin est nommé, n'est qu'une addition faite par un des éditeurs des lettres d'après le récit de Charles-Auguste, et par conséquent sans valeur historique. Sainte Chantal, regrettant que les vies de saint François de Sales qui avaient paru jusqu'alors fussent trop superficielles et trop dénuées de faits, engagea Charles-Auguste à en écrire une nouvelle ; malheureusement il n'avait point encore acquis toute la maturité nécessaire pour une œuvre aussi sérieuse.

sur-Seine; et l'autre l'associait à l'évêque de Bâle pour régler, en qualité de commissaires apostoliques, le différend existant depuis longues années entre les archiducs et le clergé de la Franche-Comté à l'occasion des salines.

François se rendit donc à l'abbaye de Puy-d'Orbe, et commença la visite par des exhortations pleines de zèle; il eut plusieurs conférences avec les religieuses, les convainquit des inconvénients qui étaient les suites presque nécessaires de la liberté introduite dans leur monastère, et leur fit reconnaître qu'une fois qu'on avait quitté le monde il ne fallait plus avoir de retour pour lui, que l'unique bonheur qu'elles pouvaient espérer en cette vie devait venir de la paix de la conscience, de la tranquillité du cœur, et qu'elles ne jouiraient jamais ni de l'une ni de l'autre qu'autant qu'elles seraient attachées à la pratique de leur règle et à leur devoir.

Les esprits étant convaincus, il acheva de gagner les cœurs par sa douceur incomparable. Sa commission portait qu'il rétablît dans le monastère l'exacte pratique de la règle de saint Benoît dans toute son étendue; mais il leur dit que ce n'était pas son dessein de les faire passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, qu'il userait d'une condescendance qu'il se chargeait de faire agréer à Sa Sainteté. En effet, il les dispensa de quelques austérités corporelles, mais ce ne fut que pour établir la pratique des vertus intérieures, l'assiduité à la prière, l'exercice de la présence de Dieu, l'humilité et la charité que l'esprit de propriété et le commerce du monde avaient presque bannies de cette abbaye; il en retrancha l'oisiveté, que les fréquentes visites des personnes du siècle y avaient introduite; il régla l'emploi du temps, les occupations de chaque jour; en un mot, il leur fit des règlements pleins de prudence, de douceur et de charité, et il en établit la pratique [1]. Dieu bénit ses soins et son zèle; ce monastère changea

[1] Ces règlements font partie de la section : *Théologie monastique*, tome IV des Œuvres, pages 11 et suiv.

bientôt de face, on y vit refleurir les vertus chrétiennes et religieuses, et il fit enfin l'édification publique.

S'étant rendu ensuite à Monthelon pour assister au contrat de mariage du baron de Thorens son frère avec la fille aînée de Mme de Chantal, François partit de là pour la Franche-Comté, avec son frère Louis, afin de s'acquitter de la seconde commission dont il avait été chargé par le Saint-Siége. Il avait à passer par Faverney, où il trouva toutes les âmes encore émues d'un miracle insigne qui avait eu lieu tout récemment, et sur lequel nous croyons devoir donner quelques détails. La nuit de la Pentecôte de l'année 1608, le feu avait pris à l'autel sur lequel était un ostensoir contenant deux grandes hosties renfermées entre deux cristaux, et avait réduit en cendres cet autel, avec les gradins et le tabernacle, ainsi que les linges, les tapis et les ornements. Seul, l'ostensoir dans lequel reposaient les hosties demeura à sa place, suspendu en l'air, sans aucun appui, pendant trente-trois heures consécutives, de sorte que plus de dix mille personnes purent contempler ce prodige à loisir. Au bout de ce temps, le mardi matin, pendant qu'on célébrait la messe sur le grand autel, l'ostensoir descendit lentement sans le secours de personne, à la vue d'une foule immense, sur un missel couvert d'un corporal qu'on avait mis par terre au-dessous. L'archevêque de Besançon, après les informations les plus sévères et les plus minutieuses, déclara par un acte public l'authenticité et le caractère miraculeux du fait. Une bulle du Pape Paul V acheva de confirmer l'authenticité du miracle. François et son frère allèrent se prosterner devant les deux hosties, et ils offrirent, avec une ferveur que le lecteur concevra mieux que nous ne saurions l'exprimer, leurs prières les plus ardentes au Sauveur des hommes caché sous le voile de l'adorable Sacrement de son amour [1]. De Faverney, le saint évêque se rendit à Dôle, où, sur la demande des syndics, il prêcha le lendemain, jour de la Toussaint. Ses paroles, qui traitaient de la prédestination,

[1] Une des hosties miraculeuses fut donnée à la ville de Dôle.

ravirent tellement l'auditoire que tous croyaient voir en lui un ange descendu du ciel.

De Dôle François vint à Besançon : le chapitre de la cathédrale décida que le Saint-Suaire serait exposé à l'occasion de la présence du saint évêque dans leur ville, et le pria d'en faire lui-même l'exposition. François, prosterné devant cette précieuse relique, la vénéra avec une dévotion si vive qu'il versa une grande abondance de larmes. Invité aussi à monter en chaire, il épancha devant un peuple immense les sentiments qui remplissaient son âme, prenant pour texte ces paroles : *Si tetigero tantum vestimenta ejus, salva ero*[1]. *Si je touche seulement le bord de sa robe, je serai guérie.* En descendant de la chaire, il alla au collége des Jésuites, où les écoliers récitèrent en son honneur diverses pièces de poésie, telles qu'éloges, emblèmes, anagrammes. Lorsqu'il passait par les rues et les places publiques, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes, tous couraient après lui, se jetant à genoux pour toucher ses vêtements, et bénissant Dieu de ce qu'il leur faisait la grâce de voir et d'approcher son serviteur. François les accueillait avec une affabilité si gracieuse qu'on ne pouvait se résoudre à se séparer de lui[2].

Le saint évêque arriva enfin à Baume, but de son voyage, où il trouva l'évêque de Bâle, que le Pape lui avait associé pour juger ensemble l'affaire pendante entre le clergé de Bourgogne et l'archiduc d'Autriche. Après avoir employé une partie de ses journées à examiner tous les détails de cette affaire, il employait le reste du temps à prêcher dans les églises, à entendre les confessions qui furent nombreuses, à éclairer de ses conseils et de ses exhortations les religieuses dans les monastères, notamment les bénédictines, sur le vœu que lui en avait exprimé leur abbesse, Marguerite de Genève, cousine de l'évêque de Bâle. Cette abbesse, aussi distinguée

[1] MATTH. IX, 20.
[2] Charles-Auguste, liv. VII, page 387 ; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1609.

par la solidité de son jugement que par sa grande piété, profita elle-même beaucoup de ses entretiens, et resta depuis avec lui en commerce de lettres. Après avoir mûrement pesé et examiné tout ce qui se rapportait à la question des salines, l'évêque de Genève donna sa décision qui eut l'avantage peu commun de satisfaire pleinement les deux parties. L'archiduc voulut lui témoigner sa gratitude en lui offrant une magnifique chapelle d'argent, comprenant toutes les choses nécessaires pour le service de l'autel, à quoi il ajouta plusieurs pièces d'argenterie pour sa table [1].

L'évêque de Genève, retournant en Savoie, passa par Salins : dans cette ville on l'engagea à aller voir les salines qui excitent l'attention et l'intérêt de tous les voyageurs; mais François, qui mettait avant tout les intérêts éternels, employa tout le temps qu'il passa dans cette ville à conférer de choses spirituelles avec une dame connue par son éminente vertu et avec une communauté religieuse. Les magistrats qui savaient quelle était la renommée de sainteté de l'évêque de Genève l'invitèrent à prêcher le carême suivant, ce qu'il accepta avec sa grâce habituelle. Toutefois cette invitation ne fut point suivie d'effet, parce que l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, pour des raisons qu'on ignore, ne donna point son approbation [2].

Rentré dans son évêché, François reprit, pour la terminer enfin, la visite de son diocèse. Il avait accompli son œuvre avec le succès accoutumé, lorsqu'en retournant vers Annecy, il rencontra deux jeunes protestants de Genève, que son zèle entreprit immédiatement de ramener à la vraie foi. Dieu bénit ses efforts, et le catholicisme eut deux prosélytes de plus. Comme ils n'avaient aucun moyen d'existence, il les reçut et les entretint dans le palais épiscopal jusqu'à ce qu'ils eussent pu se passer des secours de la charité par un travail suffisamment fructueux.

[1] Dans la chapelle il y avait un calice avec ses deux burettes, six chandeliers, deux aiguières et une clochette; les pièces d'argenterie de table se composaient de douze assiettes, deux grands plats et deux grandes cuillers avec une paire de mouchettes.

[2] Recueil des *Lettres* de saint François, lettre du 3 février 1610.

CHAPITRE IV

Publication de l'*Introduction à la vie dévote*, et conversions nouvelles parmi les hérétiques. Réforme de l'abbaye de Talloires.

Dans le même temps François de Sales mettait la dernière main à son ouvrage intitulé : *Introduction à la vie dévote,* ouvrage qu'il se trouva avoir presque complètement composé sans s'être douté qu'il venait de faire un livre, et un livre admirable. Voici quelle en fut l'occasion : Mme de Charmoisy, femme d'un esprit supérieur et d'une beauté remarquable, jouissait dans la haute société de Paris des hommages dont elle se voyait entourée, lorsqu'elle assista, le 24 janvier 1605, à un sermon du saint apôtre : elle en fut si touchée qu'elle alla presque aussitôt se jeter à ses pieds en lui protestant, le visage baigné de larmes, qu'elle veut désormais vivre d'une manière plus conforme à la sainteté du Christianisme [1]. Le saint apôtre reconnut en elle non-seulement une sincérité parfaite dans les résolutions qu'elle exprimait, mais encore des dispositions particulières pour s'élever à un haut degré de vertu. Il accepta donc la direction de cette dame, et s'appliqua avec un zèle tout apostolique à l'instruire. Il mit par écrit les avis qu'il lui donnait, tant pour aider la mémoire de cette dame qui aurait pu laisser perdre plusieurs paroles utiles, que pour s'épargner à lui-même de nombreuses redites. En outre, lorsque la dame avait quelque doute, désirait des éclaircissements sur quelque point de la vie spirituelle, elle écrivait à son saint directeur, qui lui envoyait également par écrit les instructions demandées. C'est ainsi qu'ils correspondirent pendant deux années entières. Alors Mme de Charmoisy ayant été appelée par ses affaires à Chambéry, où elle s'arrêta plus de six mois, elle communiqua au père Forrier, recteur du collège des Jésuites et son directeur, les instructions et

[1] *Année de la Visitation,* 24 janvier.

les lettres de François qu'elle avait eu soin de réunir, en les classant selon l'ordre des matières et sous des titres appropriés aux divers sujets. Le pieux et savant religieux, admirant la solidité de ces écrits, demanda à celle qui les possédait et obtint facilement la permission de les faire transcrire. Les Jésuites du collége partagèrent l'admiration de leur recteur, et de nouvelles copies s'en répandirent en grand nombre.

Mais ce n'était pas assez pour le père Forrier, qui voulait que d'aussi précieux enseignements fussent mis à la portée d'un nombre bien autrement considérable de lecteurs, qui y puiseraient des fruits si abondants de salut. Aussi s'empressa-t-il d'écrire au saint évêque lui-même, le conjurant de faire imprimer le recueil de tant de suaves et excellentes pensées qui attireraient et pousseraient les âmes dans les voies de la sainteté. Ne sachant à quelle espèce d'écrits le savant jésuite pouvait faire allusion, François répondit au père que la multitude toujours croissante des affaires de sa charge épiscopale ne lui laissait aucun loisir pour composer un ouvrage quelconque, à supposer d'ailleurs qu'il eût pour écrire sur quelque sujet que ce fût le talent qui lui manquait. Alors le père Forrier lui dit qu'il avait voulu lui parler des instructions données par écrit à Mme de Charmoisy, et que, à son avis, ne les pas publier, ce serait retenir la vérité captive, et par conséquent s'exposer évidemment à déplaire à Dieu. François, dans son humilité, avait peine à comprendre quelque chose à cette énigme. Il s'adresse à Mme de Charmoisy, qu'il prie de s'expliquer à ce sujet. Cette dame lui fait part de la communication qu'elle a donnée au père Forrier de tout ce qu'il a eu la bonté d'écrire pour elle, et du jugement que les Jésuites en ont porté. « Quoi ! dit François, ce bon père a eu la patience de lire tous ces misérables brouillons faits en courant pour votre usage ! C'est chose singulière que j'aie composé un livre lorsque je n'en ai jamais eu la moindre pensée. Montrez-moi ces notes. » Lorsque la pieuse dame les lui eut apportées, François, surpris d'en voir un si grand nombre, et touché du soin que sa pénitente

avait mis à les rassembler, les examina, puis il écrivit au père Forrier de se bien garder de mettre sous presse, comme il l'en avait menacé, ces lambeaux décousus, lui promettant que, puisqu'il pensait que ces écrits pouvaient être utiles à quelques âmes, il allait les mettre en ordre et les revoir.

Mais ce qui, plus que tout le reste peut-être, décida l'illustre évêque à livrer, malgré sa répugnance, son écrit à la publicité, ce furent les instances réitérées du grand roi qui gouvernait alors la France, de Henri IV lui-même. Certes, ce monarque savait mieux que personne quel serait l'à-propos d'une telle publication, lui qui savait à quel degré de profondeur était descendue la dépravation morale de la société de son époque, et qui n'en avait que trop suivi la pente déplorable. C'était l'heure, selon lui, d'arrêter le cours de tant de désordres, et son sens exquis prévoyait le bien immense que ce livre devait produire chez toutes les personnes qui suivaient la cour, comme aux familles des plus hauts rangs et de toutes les classes. François lui paraissait l'apôtre visiblement institué pour amener entre Dieu et le monde un rapprochement aussi complet qu'il était permis de l'espérer, et il ne cessait d'y pousser le saint évêque, lui remontrant avec chaleur la nécessité d'un livre qui ne fût pas fait seulement pour les reclus et les solitaires, mais qui montrât avec force et douceur à ceux qui sont engagés dans le monde comment ils s'y peuvent sanctifier en remplissant leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes. Le désir du monarque à cet égard témoigne que les faiblesses qu'on peut lui reprocher étaient plutôt une suite des entraînements de son cœur que d'un vice de l'entendement, et ce qui le prouve encore mieux, ce sont les retours de *dévotion admirable* et ses sentiments d'humilité et de pénitence en présence du Saint-Sacrement, qui faisaient dire aux protestants que si le roi n'y prenait garde, le père Cotton, son confesseur, le rendrait bigot [1]; c'est la vivacité toute chrétienne qu'il mettait près du

[1] *Vie du père Cotton*, par le père d'Orléans.

prélat dans la poursuite du vœu dont nous venons de parler : vœu non moins digne d'être formé par un esprit aussi loyal que d'être accompli par une charité aussi parfaite.

Voilà comment François fut amené, par un concours assez singulier de circonstances, à faire paraître un ouvrage composé presque à son insu. Il revit avec soin, comme il avait dit, les nombreuses notes de Mme de Charmoisy, qu'il compléta au moyen des lettres de direction écrites à Mme de Boisy, sa mère, et enfin il termina ce beau livre qui sortit des presses de Lyon sous le titre d'*Introduction à la vie dévote*.

Le jugement suivant porté sur l'ouvrage de saint François de Sales par un auteur ecclésiastique de nos jours le fera connaître mieux que tout ce que nous en pourrions dire : « Sous sa plume, la dévotion est noble, vraie et pleine de sens ; la politesse des mœurs, l'esprit de sociabilité, tous les charmes d'une piété bien entendue, lui forment cortége, si l'on peut ainsi dire, et cependant elle n'est point déguisée pour paraître plus agréable : elle est présentée avec sa croix, ses épines, son détachement, ses souffrances, telle, dit Bossuet, que le religieux le plus austère ou le courtisan le plus dégoûté, s'il ne lui donne pas son affection, ne peut au moins lui refuser son estime [1]. La douceur de l'auteur s'y montre partout sans faiblesse, comme sa fermeté sans amertume. Il enseigne à respecter les bienséances, qu'il appelle les grâces de la vertu, à s'élever au-dessus de la nature sans la détruire, à voler peu à peu vers le ciel, comme des colombes, quand on ne peut pas s'y élever comme des aigles, c'est-à-dire, à se sanctifier dans les voies communes quand on n'est pas appelé à un état plus parfait. Là l'esprit contemple avec délices la vérité exposée dans son plein jour, embellie de maximes également ingénieuses et profondes, revêtue d'un style noble et majestueux, coulant et naturel, relevée par la justesse et la netteté d'expressions tantôt fines et délicates, tantôt vives et touchan-

[1] *Panégyrique de saint François de Sales*, par Bossuet.

tes, toujours gracieuses et variées : c'est le simple avec tout le mérite du beau, parce que chaque idée est rendue par le mot propre, et chaque parole embellit la pensée. Là, surtout, le cœur goûte un charme inexprimable, parce que la douceur du sentiment assaisonne toujours le précepte, la délicatesse des ménagements le fait accepter, la candeur naïve et la bonté de l'auteur, qui s'y peint sans le vouloir, le fait chérir ; et l'âme, embaumée de ce qu'elle lit, respire délicieusement le parfum le plus suave comme le plus pur de la vraie piété [1]. »

Lorsque l'ouvrage parut, il fut accueilli avec enthousiasme, non seulement par les catholiques, mais par les hérétiques mêmes. Henri IV avouait qu'il avait surpassé son attente. Marie de Médicis, son épouse, l'ayant envoyé, relié en diamants et en pierreries, à Jacques Ier, roi d'Angleterre, ce prince, l'un des plus savants qui aient occupé un trône, faisant taire ses préventions schismatiques contre les écrivains du catholicisme, le portait toujours sur lui et en faisait une lecture assidue. Pierre de Villars, ancien archevêque de Vienne, adressa à l'auteur une lettre de félicitations, dans laquelle, après lui avoir exprimé le ravissement que lui avait inspiré la lecture de son livre, il disait que cet ouvrage était un service signalé rendu à la religion et aux âmes. Le général des Feuillants l'appelait le livre le plus parfait qu'une main mortelle eût jamais composé, et le général des Chartreux, dom Bruno d'Affringues, trouvait que l'auteur avait atteint une si haute perfection qu'il lui conseillerait de ne plus écrire, attendu que quel que pût être le mérite d'un nouvel ouvrage, il resterait nécessairement inférieur à celui-ci. Diverses personnes lui ayant parlé dans le même sens, François dit à son intime ami l'évêque de Belley, avec la profonde humilité qui le caractérisait : « Voyez-vous, ces bonnes gens m'aiment, et c'est l'amour qu'ils me portent qui les fait parler ainsi ; mais s'ils détournoient les yeux de moi, homme vil et chétif, pour les

[1] M. l'abbé Hamon, liv. IV, chap. 8.

arrêter sur Dieu, ils changeroient bien de langage : car si Dieu a voulu donner sa bénédiction à ce livre, pourquoi la dénieroit-il à un second ?... Ne peut-il pas faire sortir de l'eau vive et désaltérante de la machoire d'un âne [1] ? Mais ce n'est pas à cela que pensent ces bons personnages, mais à ma gloire à moi, comme si nous la devions désirer pour nous, et non pas la rapporter au nom de Dieu qui opère en nous tout ce que nous faisons de bon. Or l'Evangile nous interdit de rechercher les applaudissements du monde, et, sur ce fondement, si ce livret m'avoit acquis quelque estime, je devrois en composer quelque autre de moindre prix pour rabattre les fumées de l'orgueil, et pour acquérir ce bienheureux mépris des hommes qui nous rend d'autant plus agréables à Dieu que nous sommes plus crucifiés au monde [2]. »

Ajoutons que ce livre fut promptement traduit et imprimé dans presque toutes les langues de l'Europe ; il en parut aussi plus tard une traduction anglaise, faite par le ministre anglican Guillaume Nichols, que ses préjugés de secte portèrent à en retrancher ce qui concerne le saint sacrifice de la messe, mais qui fait, du reste, le plus bel éloge de la morale qui y est contenue.

Nous croyons inutile de faire une analyse détaillée d'un livre qui doit être lu et relu sans cesse tout entier par toutes les âmes tant soit peu soucieuses de leur salut. Il nous suffira d'en donner une idée générale. Le saint auteur prend l'âme à son premier début dans les voies de la piété, c'est-à-dire au moment où elle comprend la nécessité de suivre la loi chrétienne et sent que là seulement gît le vrai bonheur. Après lui avoir offert un magnifique portrait de la vraie dévotion, également éloignée de la mollesse et du rigorisme, et dont il fait admirablement ressortir la grandeur et les avantages, il lui indique les moyens d'en venir à l'exécution, de s'élever et s'unir de plus en plus à son Dieu par l'oraison et les sacrements, par la pratique des vertus, lui donne les lumières et

[1] Judic. XV, 19.
[2] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. XVI, sect. 22.

les secours nécessaires pour surmonter les tentations et les épreuves les plus communes, la renouvelle et la confirme enfin dans une dévotion ferme et courageuse par les plus belles et les plus touchantes considérations sur l'excellence de notre âme et sur celle de la vertu, sur l'exemple des saints, sur la tendresse ineffable que Jésus-Christ nous a témoignée dans l'œuvre de la rédemption et sur l'amour éternel de Dieu pour les hommes. De là les cinq parties de son livre, dans le développement desquelles le zélé directeur aborde tour à tour les diverses situations de la vie, le mariage et la virginité, les états brillants comme les conditions les plus obscures, la richesse ou la pauvreté, montre d'une manière simple, claire et persuasive combien facile est partout la pratique de l'amour divin, combien douce, heureuse et vivifiante est pour toutes les âmes l'influence de la piété.

L'humilité du saint évêque dut s'incliner devant l'admiration publique; elle ne trouvait quelque consolation que dans les épanchements de son âme avec les personnes qui lui étaient plus étroitement unies par les liens de la charité. « Ma fille, » écrivait-il à Mme de Chantal, qui lui avait rapporté l'effet produit par son livre en Bourgogne comme ailleurs, « je ne suis que vanité, et néanmoins je ne m'estime pas tant que vous m'estimez. Je voudrais que vous me connussiez bien; vous ne laisseriez pas d'avoir une absolue confiance en moi, mais vous ne m'estimeriez guère. Vous diriez : Voilà un jonc sur lequel Dieu veut que je m'appuie; je suis bien assurée puisque Dieu le veut, mais le jonc ne vaut pourtant rien. Hier, après avoir lu votre lettre, je me promenai deux tours, avec les yeux pleins d'eau, de voir ce que je suis et ce qu'on m'estime [1]. »

Au milieu de ce concert unanime de louanges, une voix cependant s'éleva pour décrier le livre que tous admiraient et dévoraient. C'était celle d'un religieux, qui, en pleine chaire, dans une église d'Avignon, prit sur lui d'en condamner la

[1] Lettre du 28 octobre 1608, tome V des Œuvres, page 694.

doctrine, qu'il jugeait être une condescendance molle et coupable pour les mondains et les pécheurs; il alla même jusqu'à attaquer la personne du saint évêque en incriminant ses sentiments et ses actes, qui ne pouvaient être que mauvais chez l'auteur d'un écrit pareil. Enfin la violence de l'orateur le poussa à lacérer en mille pièces l'exemplaire dont il s'était muni, comme une production qui ne pouvait servir qu'à corrompre les âmes. Lorsque ce scandale fut porté à la connaissance de François, il répondit avec le plus grand calme que ce religieux pouvait avoir été animé d'intentions excellentes, et qu'il regrettait seulement qu'avant de monter en chaire pour y prononcer une condamnation aussi éclatante, il n'eût point pris la peine de rechercher et d'examiner les raisons que l'auteur avait eues de parler comme il avait fait dans un ouvrage qui s'adressait particulièrement aux personnes vivant dans les cours et le grand monde. Du reste, le procédé du prédicateur religieux fut désavoué par ses supérieurs, qui lui infligèrent une punition, et ce blâme tout à fait isolé ne put en aucune façon nuire au magnifique succès que le livre obtenait en tous pays.

Une des principales causes de la colère de ce religieux était que, d'après l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, les danses et les spectacles ne seraient point des passe-temps mauvais en eux-mêmes. Mais il enseigne en même temps qu'ils sont très-dangereux, surtout si l'on s'y attache, qu'ils dissipent l'esprit de dévotion, alanguissent les forces, refroidissent la charité et réveillent en l'âme mille mauvaises affections; que si, en quelque occasion, on ne peut pas s'en excuser, il faut accompagner la danse de modestie, de dignité, de bonne intention, puis, quand on sort de ces exercices, en empêcher les dangereuses impressions, en considérant que, « pendant que vous étiez au bal plusieurs âmes brûlaient dans l'enfer pour les péchés commis à la danse; la mort s'approchait pour vous appeler à une autre danse où l'on ne fait qu'un pas, le pas du temps à l'éternité, et Notre-Seigneur, Notre-

Dame, les anges et les saints vous regardaient : Oh ! que vous leur avez fait grand'pitié, voyant votre cœur amusé à une si grande niaiserie et attentif à cette fadaise ! » Après avoir produit ces passages, le biographe déjà cité fait cette judicieuse réflexion : « Evidemment les personnes passionnées pour la danse ne peuvent s'étayer d'une pareille doctrine ; et elles le peuvent d'autant moins que, s'il se fût agi de nos danses lascives inventées par la volupté, ou de nos spectacles, aliments impurs des passions, l'auteur eût été bien autrement sévère. » Qu'on nous permette de rappeler ce que nous écrivions nous-même, en 1839, sur l'autorité de saint François de Sales, trop souvent alléguée par les partisans de la danse : « De la lecture attentive des œuvres de ce grand évêque il résulte qu'il ne l'a jamais permise, ou que, s'il l'a permise, c'est avec de telles restrictions que si les amis les plus passionnés de la danse, telle qu'elle s'exécute aujourd'hui presque partout, avaient à les ratifier par leur conduite, ils en deviendraient aussitôt nécessairement les adversaires les plus déclarés [1]. »

La réputation du livre de François ayant pénétré dans Genève, malgré les soins des ministres de l'hérésie, en attira à Annecy plusieurs personnes de toutes conditions, qui y vinrent pour se faire instruire. La charité du saint prélat, en s'occupant des besoins de l'âme, pourvoyait aussi, quand il le fallait, à ceux du corps. Parmi ces personnes qu'il avait gagnées à Jésus-Christ, il se trouva un jeune homme qui avait l'esprit excellent, et qui avait commencé à étudier avec succès. Il l'envoya au collége des Jésuites de Chambéry, paya exactement sa pension, et l'entretint de toutes choses pendant trois ans, au bout desquels il lui procura un établissement. Il mit un autre à même de faire l'apprentissage d'un métier, et paya sa maîtrise. A deux autres il fournit les moyens de faire le voyage de Rome, en les recommandant à ses amis : il en usait ainsi

[1] *De l'Institution du Dimanche considérée principalement dans ses harmonies avec les besoins de notre époque*, 3e édition, 1845, Paris, Sagnier et Bray, in-8°, page 257.

toutes les fois que les nouveaux catholiques avaient besoin de son secours, et il disait, à cette occasion, que la nécessité était la plus grande des tentations pour un sujet nouvellement converti.

Mais l'intérêt qu'il portait aux âmes revenues des erreurs de l'hérésie ne lui faisait pas oublier les anciens catholiques. Un jour qu'il était enfermé dans sa chambre pour s'y occuper de l'administration du diocèse, un homme très-légèrement vêtu l'y vint trouver pour l'entretenir d'une affaire qui le concernait. Comme ce pauvre homme grelotait à cause du froid qui était extrême, François lui demanda s'il n'avait point un habit qui le pût mieux garantir des injures de l'air, et il lui fut répondu que c'était le meilleur habit qu'on eût. François, touché de cette misère, le prie de l'attendre et entre dans sa garde-robe pour y prendre des effets qu'il y avait placés la veille : mais ses domestiques les en avaient retirés; et comme il se voyait sans argent, chose qui lui arrivait souvent, il ôta les vêtements qu'il portait sous sa soutane, et les donna à son visiteur, en lui recommandant le silence. Quant à lui, il demeura tout le reste du jour n'ayant sur lui que sa soutane, par un froid des plus rigoureux, et il l'eût souffert bien plus longtemps, si son valet-de-chambre ne s'en fût aperçu le soir et ne lui eût donné d'autres habits.

L'économe de sa maison qui avait bien de la peine à fournir à sa subsistance et à ses charités, le querellait souvent à ce sujet, et menaçait de le quitter; le saint évêque se contentait de répondre avec sa douceur habituelle : « Vous avez raison, je suis un incorrigible, et qui pis est, j'ai bien l'air de l'être longtemps. » Quelquefois il lui montrait son Crucifix, en lui disant : « Peut-on rien refuser à un Dieu, qui s'est mis en cet état pour l'amour de nous ? » L'économe, qui avait une âme pleine de piété le quittait tout confus de ses fâcheries, et disait alors aux autres domestiques : « Notre maître est un saint, mais il nous mènera tous à l'hôpital, où il ira lui-même le premier s'il continue sur le même pied. » Il est, en effet, étonnant qu'un aussi petit revenu que le sien pût suffire à tant de continuelles charités.

Ce fut à cette époque que François entreprit la réforme de l'abbaye de Talloires, de l'ordre de Saint-Benoît, situé dans une position charmante sur les bords du lac d'Annecy. Fondée par Rodolphe, dernier roi de Bourgogne, elle était alors sous la dépendance de l'abbé de Savigny. Ce monastère, après avoir, pendant plusieurs siècles, servi de retraite à un grand nombre de saints, était devenu depuis quelque temps la demeure d'un petit nombre de moines, sans règle et sans discipline. François, s'affligeant de ce désordre, s'adressa au Pape, qui lui donna la mission de réformer l'abbaye. Ayant obtenu l'agrément et la délégation de l'abbé de Savigny, François se rendit à Talloires, et commença par faire aux religieux assemblés des exhortations pleines du zèle le plus ardent et le plus affectueux. Il les pressa, tant en général qu'en particulier, de se prêter à des mesures qui n'étaient prises qu'en vue de leur souverain bien. Quelques-uns seulement se laissèrent toucher par tant de charité. Laissant alors de côté ceux qui se montraient si intraitables, il réunit les bons et leur fit élire un prieur. Leur choix, conforme aux désirs de François, tomba sur le père de Coëx, religieux rempli de piété et qui toujours avait appelé de tous ses vœux une réforme. François, qu'une sagesse consommée guidait dans toutes ses entreprises, crut qu'en pressant trop l'exécution de celle-ci, il la ruinerait, ou du moins serait obligé, pour la soutenir, de recourir à des moyens rigoureux qui lui répugnaient; il se borna pour cette fois à rédiger quelques règlements nécessaires, et après avoir donné au nouveau prieur tous les avis qu'il crut utiles, il retourna à Annecy.

Le saint évêque avait à peine quitté Talloires que les religieux dissidents excitèrent une sédition dans la communauté contre le nouveau prieur qu'ils chassèrent de l'abbaye; puis, se persuadant qu'en se défaisant de lui, ils rendraient la réforme impossible, trois des plus déterminés allèrent l'attendre, le lendemain matin, au sortir de la maison où il s'était réfugié, et lui tirèrent chacun un coup de pistolet. Lorsqu'ils fu-

rent revenus à leur sang-froid, la pensée du châtiment terrible qu'ils avaient encouru les effraya : mais se confiant dans l'extrême douceur du saint évêque, ils allèrent promptement se jeter à ses pieds, et ils lui apprirent leur crime avec toutes les marques d'une douleur qui paraissait si sincère que François, ne pouvant tenir contre leurs larmes, leur pardonna, en les avertissant toutefois de la rigueur du jugement qui ne manquerait pas de les atteindre s'ils ne s'amendaient. Bientôt le prieur parut à son tour pour lui exposer ce qui venait d'arriver; François lui fit connaître que les coupables étaient déjà venus en sa présence, et qu'il leur avait pardonné; il le pria, non-seulement de ne les point déférer à Chambéry, mais de leur témoigner par toute sorte de bons procédés qu'il leur pardonnait aussi. « Ces bons enfants, ajouta-t-il, feront un jour peut-être pénitence, et, s'ils sont sauvés avec nous, ils seront toujours nos amis [1]. » Le prieur qui était, comme nous l'avons dit, d'une piété fervente, n'eut pas de peine à entrer dans les vues et les sentiments de son évêque. Celui-ci, qui savait que la prudence bien réglée est aussi une vertu, l'invita à se tenir sur ses gardes et à ne se point exposer au péril : « Car, dit-il, il ne faut pas sans nécessité aller chercher le martyre parmi nos ennemis. » Puis, jugeant qu'un retard prolongé entraînerait de graves inconvénients, il réclama l'intervention du sénat de Savoie et l'appui de l'autorité séculière dans l'exécution de la commission du Saint-Siége, et s'étant fait assister d'un des membres du Sénat, il se rendit avec lui à Talloires. Arrivé dans l'abbaye, il releva le courage et les saintes résolutions des religieux qui acceptaient la réforme : quelques-uns qui la refusaient encore durent se retirer, avec une pension que François leur fit donner : et ainsi l'ordre fut enfin rétabli dans ce monastère. Le succès de cette réforme fut tellement complet qu'une grande odeur de sainteté se répandit du monastère dans le pays, et que le saint évêque de Genève se vit

[1] De Maupas, page 291.

dans l'heureuse nécessité d'avoir à modérer la ferveur des religieux : « Vous en faites trop, leur disait-il, il faut faire vie qui dure : ce qui est violent n'est pas durable ; il faut se hâter tout bellement, et ne pas marcher avec une ferveur inconsidérée. » Tels étaient les résultats obtenus par les avis remplis de sagesse et d'onction que François adressait au prieur de Coëx pour le diriger dans ses saintes fonctions, qui paraissaient d'abord devoir rencontrer les plus grandes difficultés [1].

CHAPITRE V

François sacre Jean-Pierre Camus évêque de Belley. Intimité qui s'établit entre les deux prélats.

Sur ces entrefaites, venait d'être nommé à l'évêché de Belley un prêtre que son talent dans l'art d'écrire, sa piété, son savoir, et de remarquables succès dans la chaire sacrée, avaient recommandé à l'attention de Henri IV, qui le choisit pour ce poste élevé, malgré sa jeunesse, car il avait à peine vingt-cinq ans, tandis que le concordat conclu entre Léon X et François I[er] en exige vingt-sept accomplis. Mais sur le témoignage de plusieurs cardinaux et d'autres personnages illustres, le Saint-Siége avait accordé la dispense nécessaire. Le nouvel élu, Jean-Pierre Camus, voulut être sacré par François de Sales, et il le pria de venir faire la cérémonie dans sa cathédrale de Belley. L'homme de Dieu, toujours prêt à rendre service, déféra au vœu qui lui était exprimé, et la cérémonie eut lieu dans cette ville le 30 août 1609 ; à dater de cette époque il s'établit entre les deux évêques des rapports d'intime amitié que la mort put seule interrompre. L'évêque de Belley, qui survécut longtemps à son consécrateur, reconnait dans ses écrits qu'après Dieu il lui devait tout ce qu'il pouvait avoir de bon, et il ne parle jamais de lui qu'en l'appelant son père, son

[1] Lettre de saint François, datée d'Annecy, 10 juillet 1609.

maître, son guide et son directeur. Tant que François de Sales vécut, il ne fit jamais rien de considérable sans le consulter, et il se remplit si bien de ses maximes et de son esprit, qu'après la mort du saint évêque de Genève, il publia son intéressant ouvrage, dont une nouvelle édition a été donnée de nos jours par Mgr Depéry, évêque de Gap, et qui a pour titre : *L'Esprit du bienheureux François de Sales* [1].

C'est cet évêque de Belley qui fit au cardinal de Richelieu une réponse qui marque autant de piété sincère que de présence d'esprit. Le cardinal lui disait qu'étant informé du petit revenu de son évêché, suffisant à peine pour sa subsistance, il voulait le pourvoir d'une riche abbaye, assuré du bon usage qu'il en ferait : « Le meilleur que j'en puisse faire, répondit Camus, est d'en remercier Votre Eminence, et de ne la pas accepter; mon évêché est pauvre, il est vrai, mais il me donne de quoi vivre, et je suis persuadé qu'il n'est pas permis de posséder plusieurs bénéfices quand un seul suffit pour notre entretien. — Monsieur de Belley, s'écria le cardinal frappé d'un pareil désintéressement, si j'étais Pape, je vous canoniserais. — Monseigneur, si cela arrivait, repartit finement Camus, nous aurions tous deux ce que nous souhaitons. »

Dès les premiers jours qui suivirent la cérémonie de son sacre, l'évêque de Belley se rendit à Annecy pour remercier celui de Genève. Ces deux prélats se prirent mutuellement en si grande affection qu'ils prirent la coutume de se visiter tous les ans, destinant ce temps, où ils s'arrêtaient l'un chez l'autre huit jours complets, pour se délasser des fatigues de l'épiscopat, ou plutôt pour s'animer l'un l'autre à les reprendre avec un nouveau zèle. L'admiration sans bornes que Camus avait vouée à son ami lui parut permettre d'user de ce que lui-même appelle une de ses ruses, pour mieux pouvoir étudier le saint prélat jusque dans ses actions les plus communes. Il ménagea soit dans les portes, soit dans le plancher, des jours assez étroits pour n'être point aperçus des gens qui n'étaient

[1] Réimp., avec notes, dans l'édit. Migne des Œuvres du Saint.

pas dans la confidence, mais qui permettaient de voir tout ce qui se passait à l'intérieur de la chambre sur laquelle ils étaient pratiqués. C'était, nous dit Camus, « pour voir de quelle façon il se comportoit en l'étude, en la prière, en la promenade, en la lecture, en la méditation, à s'asseoir, à marcher, à se chauffer, à se coucher, à se lever, à écrire ; bref, aux plus menues contenances et gestes, dont on se licencie souvent quand on est seul. Néanmoins je ne l'ai jamais remarqué se dispenser de la plus exacte loi de la modestie ; tel seul qu'en compagnie, tel en compagnie que seul; une égalité de maintien corporel semblable à celle de son cœur. J'ai même pris garde, le voyant seul, s'il ne croiseroit point les jambes, ou s'il ne mettroit point les genoux l'un sur l'autre, s'il n'appuieroit point sa tête de son coude : jamais! Toujours une gravité accompagnée d'une telle douceur que son maintien emplissoit ceux qui le regardoient d'amour et de respect. J'ai quelquefois pensé que c'étoit en lui un effet de cet excellent exercice de la présence de Dieu, qu'il recommandoit tant à toutes les âmes qui se rangeoient sous sa conduite, qui le tenoit ainsi recueilli et circonspect[1] : » Nous allons rappeler ici quelques mots des entretiens qu'ils eurent à différentes époques, afin d'en donner une idée à ceux qui n'auraient pas lu le piquant ouvrage de Camus que nous venons de citer.

L'évêque de Belley ayant débuté par dire à François de Sales qu'en qualité d'ami il se croyait obligé de l'avertir d'une faute considérable qu'il avait faite, et à laquelle il ne pensait peut-être pas, le saint apôtre lui répondit qu'il lui ferait plaisir de la lui apprendre, et d'en user ainsi toutes les fois que l'occasion s'en présenterait. « La faute que je vous signale, reprit l'évêque de Belley, est celle que vous avez faite en me sacrant; il est vrai que je n'en ai pas fait une moindre en y consentant, mais mes fautes n'excusent pas les vôtres. — Il y a quelque chose de pis que vous ne dites, repartit François :

[1] *L'Esprit de saint François de Sales,* part. IV, sect. 1.

c'est que j'appréhende bien que Dieu ne me pardonne jamais ce péché, car je ne puis m'en repentir. Il ne tiendra qu'à vous de me justifier de cette faute, si c'en est une, en continuant de vivre, comme vous avez commencé, d'une manière conforme à nos communes obligations. Je n'ai jamais sacré que vous; vous êtes mon unique, mon apprentissage et mon chef-d'œuvre tout ensemble. Ayons bon courage, Dieu nous aidera [1]. »

Voici d'autres exemples de l'aimable et sainte liberté avec laquelle ils s'avertissaient mutuellement des défauts et des imperfections qu'ils croyaient mériter d'être corrigés. Un jour que de nombreuses dépêches à expédier avaient retenu François toute la matinée dans sa chambre, il descend vers onze heures à la chapelle, fait une courte prière avant la messe, fait de même après, puis il revient vers les convives qui l'attendaient pour le repas. Cette célérité n'était pas du goût de l'évêque de Belley qui avait justement le défaut opposé. « Le soir, raconte-t-il lui-même, quand nous fûmes seuls, je lui dis avec la liberté d'un fils : Mon père, il me semble que pour un homme comme vous, vous allez bien vite en besogne : j'ai pris garde ce matin à votre préparation et à votre action de grâces, l'une et l'autre m'ont semblé bien courtes. — O Dieu ! me dit-il, que vous me faites plaisir de me dire ainsi rondement mes vérités ! Et m'embrassant il ajouta : Il y a trois ou quatre jours que j'en ai une de pareille étoffe à vous dire, et je ne savais par où m'y prendre. Mais que dites-vous vous-même de vos longueurs qui morfondent tout le monde? Chacun s'en plaint, et vous êtes seul à n'en rien savoir, tant il y a peu de gens qui osent dire leurs vérités aux évêques ! Comme personne ici ne vous aime autant que moi, on m'a donné cette commission. Un peu de ce que vous avez de trop nous ferait grand bien à tous deux : vous iriez plus promptement, et moi je n'irais pas si vite. Pensez-vous qu'il soit bien

[1] *Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 12.

charitable de faire tant attendre et ceux qui veulent assister à votre messe et ceux qui ont à vous parler ensuite ? L'oraison du matin est une préparation suffisante, et l'action de grâces trouvera sa place au temps de la journée où vous pourrez la faire sans incommoder personne et sans donner aucun ennui au prochain [1]. »

Un autre jour, c'est encore l'évêque de Belley qui parle [2], « je fus invité à prêcher à l'église de la Visitation d'Annecy, et sachant que notre bienheureux père y serait avec une grande affluence de peuple, je préparai d'avance un discours que je m'attachai à tourner de mon mieux. Le soir étant venu et voyant que j'étais seul avec lui : Eh bien ! vous avez donné grande satisfaction à nos gens aujourd'hui, me dit-il ; ils s'en allaient disant *mirabilia* de votre beau et bien peigné panégyrique. Je n'en ai rencontré qu'un seul qui n'en fût pas content. — Je serais curieux de savoir, lui dis-je, qu'est-ce que j'aurais avancé qui a pu choquer cet esprit-là ; quant à son nom, je n'ai nul souci de le connaître. — Mais moi, reprit-il, j'ai grand souci de vous le nommer. — Qui est-il donc, pour que je m'efforce de le contenter ? — Si j'avais moins de confiance en vous, je ne vous le nommerais pas ; mais je vous connais, et je vous le nommerai. Le voyez-vous là ? — Regardant autour de moi, je ne vis que lui. C'est donc vous, lui dis-je ? — Moi-même, reprit-il. — Certes, repartis-je, voilà un merveilleux rabat-joie pour mon triomphe ; j'eusse mieux aimé votre approbation seule que celle de toute une province. Mais Dieu soit loué, je suis tombé en des mains amies et expérimentées, qui ne blessent que pour guérir. — Je vous aime trop, me dit-il, pour vous pardonner et pour vous flatter ; et si vous eussiez aimé de cette sorte nos sœurs, vous ne vous seriez pas amusé à enfler leurs esprits, au lieu de les édifier, à louer leur condition, au lieu de les enseigner à y avancer dans le chemin de la vertu. — Quelle conversion, lui dis-je,

[1] *Ibid.* part. I., sect. 20.
[2] *Ibid.* part. II, sect. 10.

eussé-je prêchée à des âmes qui servent Dieu en sainteté et en justice ? — Vous canonisez trop facilement les vivants, répondit le saint apôtre; il faut apprendre aux justes mêmes à s'humilier, et non pas les tenter de présomption, selon le conseil du Saint-Esprit, qui veut qu'ils opèrent leur salut avec crainte et tremblement [1], et qu'ils ne soient point sans peur même du péché remis [2]. »

Si l'évêque de Belley profita de l'avis, c'est ce qu'il va nous apprendre. « Le lendemain, continue-t-il, le bienheureux me fit prêcher en un monastère de Filles de Sainte-Claire, qui sont des sœurs d'une vie fort exemplaire et de merveilleuse austérité. Il s'y trouva, et l'assemblée n'y fut pas moindre qu'au jour précédent. Je me gardai bien de donner dans l'écueil qu'il m'avait montré, ni de leur faire de magnifiques éloges de leurs austérités, qui sont les ordinaires entretiens dont on leur bat les oreilles. Je laissai cette rhétorique à ceux qui s'en voudraient servir, et fis mon discours avec une grande simplicité de langage et de pensées, ne visant purement qu'à l'édification, procédant avec un grand ordre, et pressant fort mon sujet... Au retour, notre bienheureux père [3] me vint visiter à ma chambre, qui était la sienne (car, quand je le visitais, il me mettait toujours en sa place) ; et, m'embrassant tendrement : Vraiment, dit-il, je vous aimais bien hier, mais je vous aime bien mieux aujourd'hui. Vous êtes selon mon cœur, et, si je ne me trompe, selon le cœur de Dieu qui aura eu votre sacrifice pour fort agréable. Je ne vous pensais pas si souple et si condescendant : certes l'homme obéissant parlera de victoires ; vous vous êtes surmonté vous-même en ce jour. La plupart de vos auditeurs disaient : Les jours s'entresuivent et ne se ressemblent pas, et ils n'étaient pas aussi contents de votre dernier sermon que du précédent;

[1] PHILIPP. II, 12.
[2] ECCLI. V, 5.
[3] Le livre de Camus s'adressait aux Filles de la Visitation, c'est pourquoi il appelle ordinairement saint François de Sales : Notre bienheureux père.

mais celui qui n'était pas satisfait hier l'est extraordinairement aujourd'hui. Laissez dire les gens dont les jugements n'ont souvent d'autre fondement que la raison naturelle. C'est une prudence d'enfants du siècle qui les fait parler : ceux de lumière doivent suivre d'autres maximes : cette prudence est une mort; celle de l'Evangile est esprit et vie, elle a des paroles de vie, et de vie éternelle. Il ne faut pas que la prédication s'appuie sur des paroles et des pensées de l'humaine sagesse, il faut qu'elle soit en démonstration d'esprit et de vertu. Suivez cette pointe avec fidélité, et Dieu rendra vos travaux excellemment utiles; vous serez prudent en la parole mystique, et posséderez enfin la science des saints, la science qui fait les saints. Et que voulons-nous savoir autre chose sinon Jésus, et Jésus crucifié [1] ? »

M. Camus avait une imagination vive et impétueuse qu'il contenait avec peine, surtout à ses débuts, et François l'engageait à en répandre les fleurs avec mesure, à préférer les catéchismes, les retraites, les sujets de solide méditation aux longs et beaux discours. « J'attends que vos fleurs, me disait-il, produisent des fruits : *An flores fructus parturiant.* Il m'avertissait d'émonder ma vigne des pampres superflus des belles-lettres, *Tempus putationis advenit* [2], de la tailler, et de retrancher tant d'ornements étrangers; et quoiqu'il fût louable d'appliquer les vases des Eygptiens au service du tabernacle, il fallait que ce fût sobrement [3]. »

CHAPITRE VI

François se rend à Gex en traversant Genève. Mort de Mme de Boisy, sa mère. Fondation de l'ordre de la Visitation.

François de Sales était à peine de retour à Annecy du voyage qu'il avait fait à Belley pour y sacrer M. Camus, qu'il reçut du

[1] *L'esprit de saint François de Sales*, part. II, sect. 11.
[2] CANT. II, 12.
[3] *L'Esprit*, etc., part. II, sect. 19; part. XIV, sect. 22.

roi Henri IV un ordre de se rendre à Gex pour conférer avec le baron de Luz, lieutenant-général du roi en Bourgogne, sur les mesures à prendre afin de rétablir dans ce pays le culte catholique. L'homme de Dieu s'empressa d'obéir, et il partit avec une suite de douze personnes [1]. En arrivant sur les bords du Rhône, il vit que ce fleuve était excessivement débordé et si furieux dans sa course rapide qu'aucun pilote n'aurait voulu y aventurer sa barque, tant il paraissait évident que ce serait se livrer à une mort certaine. Cette voie étant fermée, il n'y avait d'autre moyen de continuer le voyage que de passer par le pont du Rhône à Genève. Mais là, le danger n'était guère moins grand, car les calvinistes, dans leur haine acharnée contre le plus redoutable adversaire de l'hérésie, ne manqueraient pas de l'immoler dès qu'ils le sauraient en leur pouvoir. En présence de ce double péril, les personnes qui l'accompagnaient étaient d'avis d'attendre que la violence des eaux du fleuve ayant un peu diminué permît de le traverser. Dans une affaire où les intérêts de la religion étaient en jeu, le zèle du saint apôtre ne pouvait s'accommoder de ces conseils timides. Il eut recours à la prière, et se rendit à Saint-Julien, petite ville proche de Genève, où il offrit à Dieu le saint sacrifice, disant avec un doux sourire : « Nos citoyens de Genève ne veulent point entendre la messe, je veux leur en porter une toute dite. » Au moment solennel de la consécration, tenant en silence les yeux fixés sur l'adorable Sacrement, il se sentit tout à coup la résolution la plus énergique, que sentirent également à l'heure même tous ceux de sa suite. Aussitôt la messe finie, il leur dit : « Partons, et allons à la garde de Dieu! » Tous se déclarèrent prêts à le suivre en quelque lieu qu'il lui plût de les conduire. « Seulement, ajoutèrent-ils, dites-nous comment il faudra vous désigner à l'officier chargé de recevoir aux portes de la ville, les noms des voyageurs. Sur le

[1] Le chanoine Gard nomme Michel Favre, vicaire-général, François Chambet, curé de Ville-en-Salaz, et Georges Rolland.

nom de votre famille ou sur celui de votre siége épiscopal vous serez indubitablement arrêté, comme vous le serez aussi si l'on ne vous nomme pas. — Eh bien, dit François, vous m'appellerez tout simplement l'évêque du diocèse. » Lorsque l'évêque de Genève en habit violet, avec ses douze hommes à cheval, se présenta aux portes de la ville, l'officier de garde vint, comme on l'avait prévu, demander à l'un d'eux le nom du seigneur qu'ils suivaient : « C'est, fut-il répondu, l'évêque du diocèse. — Du diocèse ! répliqua l'officier, je ne connais pas ce pays-là. » Et il écrivit sur son registre qu'en ce jour avait passé l'évêque du diocèse, laissant entrer François avec toute sa suite. Il traversa donc ainsi toute la ville de Genève ; mais arrivé à la porte opposée, à l'autre extrémité de la ville, il la trouva fermée, parce que le prêche était commencé. Il entra avec les siens dans un hôtel voisin, et après une heure d'attente tous purent continuer leur voyage qui s'acheva sans autre incident.

Un gentilhomme de Cruseilles qui se trouvait à Saint-Julien, saisi d'admiration pour le courage du saint évêque, se joignit à eux, et les accompagna jusqu'à ce qu'ils fussent hors de Genève, disant qu'il voulait être de la partie, et n'abandonner point son saint pasteur, dût-il être massacré en sa compagnie [1].

Lorsque les Genevois surent ensuite quel était le voyageur qui avait si tranquillement traversé leur ville, ils ne purent contenir leur fureur, qu'augmentaient encore les railleries et les sarcasmes dont ils furent l'objet. Ils en consignèrent l'expression sur le registre où l'on avait inscrit *l'évêque du diocèse,* en ajoutant à la suite de ces mots, ceux-ci : *Qu'il y revienne !* et ils jurèrent que s'ils l'avaient pu prendre, ils lui auraient tranché la tête sur cette même place du Molard, où ils avaient vu leurs ministres confondus par lui : « Hélas ! dit François, quand on lui fit connaître ces sentiments des Gene-

[1] Déposition du chanoine Gard, page 106.

vois, je voudrais bien mourir de leurs mains, si leur conversion était à ce prix; mais puisque ma vie leur est inutile, que pourraient-ils gagner à ma mort[1] ? »

Le baron de Luz parut véritablement effrayé du danger qu'avait couru François. « N'aviez-vous pas peur, dit-il au saint évêque, de tomber entre les mains de ces perfides? O Dieu! s'ils vous eussent fait quelque mal, ils étaient perdus, mais nous l'étions aussi. — Et que pouvaient-ils me faire? répondit François avec sa douceur et sa sérénité accoutumées; me faire mourir? Mais quel bien leur en serait-il revenu? Me retenir prisonnier, pour me forcer à quelques concessions au détriment de la religion catholique? Jamais ils n'eussent obtenu de moi l'abandon d'un seul des droits de l'Eglise. J'avais confiance en Dieu, pour la gloire duquel je m'exposais, et il m'a délivré de leurs mains. »

Dieu bénit le zèle du saint prélat par le succès dont il couronna ses travaux dans le bailliage de Gex. Il écrivit aux ministres de Genève pour leur offrir de retourner dans leur ville s'ils voulaient convenir d'une conférence publique sur la religion; mais ils n'osèrent l'accepter. Il ramena par ses prédications et ses conférences un grand nombre d'hérétiques à la vraie foi, et, de concert avec le baron de Luz, il fit rendre aux catholiques huit églises paroissiales dont les protestants s'étaient emparés. Une fièvre occasionnée par tant de travaux ne put même l'obliger de les interrompre un seul moment. Ayant terminé les affaires qui l'avaient appelé à Gex, il alla au château de Monthelon, près Autun, bénir le mariage de son frère Bernard, baron de Thorens, avec la fille aînée de la baronne de Chantal, puis il retourna dans son diocèse.

Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il apprit qu'on avait rendu son voyage suspect au duc de Savoie. Ce prince, naturellement défiant, craignait que la France n'eût formé des desseins sur Genève, et qu'elle ne s'entendît avec le saint évêque pour

[1] Déposition de la mère de Chaugy.

les faire aboutir. Affligé des soupçons d'un prince dont la bienveillance et l'estime lui étaient nécessaires pour mieux servir les intérêts de la religion, il se hâta de lui écrire pour éclairer sa bonne foi surprise : « Ayant été averti, Monseigneur, par quelqu'un de mes amis, qu'on m'avait accusé de m'entendre avec les ennemis de Votre Altesse, j'ai été le plus étonné du monde, ne pouvant m'imaginer sur quel fondement on a pu bâtir une telle imposture. Car bien que les devoirs de ma charge m'aient obligé d'aller ces jours derniers à Gex, je ne me suis occupé dans ce voyage que des fonctions de mon saint ministère. Jamais je n'ai fait et ne ferai rien de contraire au service de votre Altesse, ni en effet, ni en pensée, l'assurant que tous les bruits touchant les desseins des Français sur Genève ne sont que de pures chimères, fabriquées sans doute par quelque personne qui avait intérêt à propager ces fables... J'ai d'ailleurs une trop grande opposition au tracas des affaires d'état, pour jamais m'en vouloir entremettre : aussi ne pensé-je pas qu'homme du monde en parle avec moins de goût et y pense avec moins d'attention que moi, qui ai assez à faire de remplir tous les devoirs de ma charge épiscopale [1]. »

Ce qui paraissait surtout donner quelque couleur de raison à la calomnie, c'est que François n'aurait pu vouloir, sans les motifs qu'on lui prêtait, pénétrer dans Genève, et rester renfermé une heure entière dans une ville qu'il n'eût pu traverser sans sauf-conduit. Voici comme il s'en expliquait lui-même dans une lettre à son grand ami de Paris, M. Deshayes : « La médisance s'est fondée sur ce que j'ai passé dix ou douze jours à Gex, après avoir, par une certaine imprudente hardiesse, passé tout au travers de Genève... Sur tout cela donc on a fait cet argument : Qu'a-t-il tant fait à Gex, et qui lui donne cette assurance de passer en cette ville tant ennemie du nom qu'il porte et de sa qualité, sans sauf-conduit, sans

[1] Lettre de saint François de Sales au duc de Savoie, datée des premiers jours de décembre 1609.

se déguiser, sans dissimuler sa qualité ? En vérité, ils ont peu de connaissance de mon âme, s'ils me jugent si timide que je ne puisse faire une petite témérité [1]. » Les informations prises par le duc lui ayant fait reconnaître la fausseté de l'accusation dirigée contre François, il s'empressa de lui écrire qu'il lui conservait toute sa bienveillance, en retour de laquelle il lui demandait la continuation de son amitié.

Vers le même temps le saint prélat fit la perte la plus sensible qu'il pût faire en ce monde, par la mort de Mme de Boisy sa mère. Cette sainte dame, comme si elle avait eu un pressentiment de l'approche de son heure suprême, vint, pour se préparer au dernier passage, faire une retraite d'un mois à Annecy, sous la conduite de son cher enfant ; elle sanctifia tout ce temps par de ferventes prières et d'abondantes aumônes, par de fréquentes communions et l'assistance à tous les sermons et catéchismes du saint apôtre, à qui elle fit une confession générale de toute sa vie. « Rien de touchant, dit un biographe, comme les rapports mutuels du fils et de la mère dans cette circonstance : c'était de part et d'autre vénération et amour, tendresse et piété ; et on ne savait qu'admirer le plus, ou le respect du fils ou l'humilité de la mère. »

De retour à Thorens, Mme de Boisy ne cessa de s'adonner toute entière à tous les exercices de la piété la plus fervente. Le mercredi des Cendres de l'année 1610, elle passa la journée presque entière à l'église où elle reçut la sainte communion avec la dévotion la plus vive, et, le soir, avant de s'endormir elle se fit lire trois chapitres de l'*Introduction à la vie dévote*. Dès qu'elle fut réveillée, le lendemain matin, elle voulut s'habiller, et elle se peignait, lorsqu'elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie. Le baron de Thorens accourt aussitôt, lui prodigue ses soins et envoie avertir François. Le saint évêque, qui venait de terminer la visite canonique de toutes les églises d'Annecy, à la réserve de la cathédrale qu'il avait remise à un

[1] Lettre à M. Deshayes, datée d'Annecy, 4 décembre 1609.

autre temps, part à toute bride, accompagné d'un médecin et d'un apothicaire, et trouve sa mère à l'extrémité. M[me] de Boisy, que cet accident avait privée complètement de la vue, le reconnaissant à la voix, lui baisa religieusement la main, en lui disant : « Je vous dois ce témoignage de respect comme à mon père ; » puis elle ajouta, en avançant le bras pour approcher sa tête et l'embrasser : « Et je vous dois cette marque de tendresse, comme à mon fils. » Depuis ce moment elle ne s'occupa plus que des pensées du ciel, baisant avec un grand respect le Crucifix qu'elle tenait entre ses mains, et prononçant de nombreux actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition qui lui étaient suggérés par son fils. Elle vécut deux jours et demi dans cet état, puis elle rendit sa belle âme à Dieu, après avoir reçu avec une connaissance parfaite, le sacrement de l'Extrême-Onction. François reçut son dernier soupir, lui donna la dernière bénédiction, lui ferma les yeux et la bouche, puis, ne pouvant contenir l'émotion dont son cœur était plein, laissa librement couler ses larmes, mais sans amertume, et avec une parfaite soumission aux volontés de la divine Providence. « C'était, écrivait le saint apôtre à son ami Deshayes, une des plus douces et des plus innocentes âmes qu'il fût possible de trouver... — Il a plu à Dieu, écrivait-il encore à M[me] de Chantal, de retirer de ce misérable monde notre très-bonne et très chère-mère, pour la placer auprès de lui en son paradis. Dieu est bon et sa miséricorde est éternelle ; toutes ses volontés sont justes et ses décrets équitables ; son bon plaisir est toujours saint et très-aimable ; je m'y soumets malgré la douleur de cette séparation, douleur très-amère et tranquille pourtant, car j'ai dit comme David : Je me tais, Seigneur, et je n'ouvre pas ma bouche à la plainte, parce que c'est vous qui l'avez fait. J'adore et je m'incline sous les coups de cette main paternelle que j'ai appris à aimer tendrement dès ma jeunesse [1]. » M[me] de Chantal était

[1] Lettres des 4 et 11 mars 1610.

elle-même sous le coup d'une grande douleur : elle venait de perdre la cadette de ses filles, âgée de huit ans, et notre saint, tout affligé qu'il fût, trouva encore des consolations pour cette sainte dame : « Notre pauvre petite Charlotte est bien heureuse d'être sortie de terre avant qu'elle l'eût bonnement touchée. Hélas ! il fallait bien néanmoins un peu pleurer; car n'avons-nous pas un cœur humain et un naturel sensible ? pourquoi non pleurer un peu sur nos trépassés, puisque l'Esprit de Dieu, non-seulement nous le permet, mais nous y semond?... Dieu nous donne, Dieu nous ôte : son saint nom soit béni ! »

La nouvelle de la mort tragique du roi Henri IV, arrivée le 14 mai de cette même année 1610, fit verser de nouvelles larmes au saint évêque. Ce prince avait pour François une estime toute particulière, et nous avons vu de combien de marques de bienveillance et d'amitié il l'avait comblé. Aussi l'affliction de ce dernier fut-elle profonde, et, pour l'adoucir, il la laissa s'épancher dans plusieurs des lettres qu'il écrivit à cette époque. « L'Europe, mande-t-il à son ami Deshayes, ne pouvait voir une mort plus lamentable que celle du grand Henri. Mais qui n'admirerait avec vous l'inconstance, la vanité et la perfidie des grandeurs de ce monde? Ce prince, si grand en son extraction, si grand en la valeur guerrière, si grand en victoires, si grand en bonheur, si grand en paix, si grand en réputation, à la vie duquel en un mot la grandeur même paraissait attachée, semblait ne devoir finir que par une glorieuse mort, et sur les ruines de l'hérésie et du mahométisme, et voilà que celui qui avait échappé à tant de hasards tombe sous le couteau d'un jeune inconnu, au milieu d'une rue ! O tout ce que le monde nous fait voir de grand n'est que fantôme et illusion... Mon Dieu ! que ne sommes-nous sages par tant d'expériences ! Que ne méprisons-nous ce monde si frêle et si fragile ! Que ne nous tenons-nous aux pieds de ce roi immortel, qui a triomphé de la mort par sa mort, et duquel la mort est plus aimable que la vie de tous

les rois de la terre?... Le plus grand bonheur de ce roi fut celui qui, le rendant enfant de l'Eglise, le rendit père de la France, qui, tournant par sa conversion son cœur à Dieu, tourna vers lui celui de tous les bons catholiques : c'est ce seul bonheur qui me fait espérer que la miséricordieuse Providence aura mis dans ce cœur royal la contrition nécessaire. Aussi prié-je la souveraine bonté de faire miséricorde à celui qui l'a faite à tant d'autres, et de recevoir dans sa gloire, en lui pardonnant, cette âme qui pardonna à tant d'ennemis renversés. Pour moi, je le confesse, les faveurs de ce grand roi en mon endroit dépassaient infiniment mes faibles mérites, particulièrement lorsqu'en l'année 1602 il me fit des offres capables de retenir en son royaume, non un pauvre prêtre tel que j'étais, mais un grand prélat... Aussi estimé-je que c'est pour moi un devoir spécial de continuer mes faibles prières pour son âme et pour le bonheur de sa postérité [1]. »

Cette année 1610, qui apportait ces vives douleurs au saint apôtre, lui réservait aussi une consolation bien précieuse : car elle vit naître l'ordre de la Visitation, objet de ses plus constantes sollicitudes. Mais nous n'en parlerons que plus tard, afin de raconter tout d'une suite ce qui regarde cet ordre saint et célèbre.

Le 8 juin 1610, mourut aussi le chanoine Jean Déage, son ancien gouverneur. François avait toujours conservé pour lui autant d'affection que de respect, et depuis sa promotion à l'épiscopat, il avait voulu que le bon chanoine partageât son logement et sa table. M. Déage, de son côté, avait pour son ancien élève un attachement qui semblait avoir quelque chose d'excessif, et qui faisait qu'il ne pouvait entendre patiemment critiquer quelque action du saint apôtre. Celui-ci l'en reprenait quelquefois et lui représentant qu'il n'était qu'un homme chétif, sujet à faillir, et que Notre-Seigneur, la perfection incarnée, avait d'ailleurs supporté la contradiction des langues. Mais

[1] Lettre datée d'Annecy, 27 mai 1610.

lui-même, agissant comme s'il avait été prorogé dans ses anciennes fonctions de gouverneur de François, il ne lui épargnait ni les avis ni les reproches, lorsqu'il croyait voir dans les actes du saint évêque quelque chose qui ne fût pas marqué au coin d'une haute perfection. François recevait ces admonestations avec une inaltérable douceur, et il appelait le chanoine son père selon l'esprit et son ange gardien visible. Il lui prodigua, dans sa dernière maladie, tous les soins imaginables, et lorsqu'il l'eut perdu, il lui fit faire d'honorables obsèques dans sa cathédrale, officia lui-même, et fit célébrer dans tout son diocèse un grand nombre de messes pour le repos d'une âme qui lui était si chère. Il offrit, en outre, plusieurs fois à Dieu pour ce gouverneur bien-aimé le saint sacrifice, et la première fois qu'il dit la messe à cette intention, il ne put retenir d'abondantes larmes. Arrivé à l'Oraison dominicale, il n'en put dire que trois ou quatre paroles, ses sanglots le suffoquant au point de l'obliger de s'interrompre. Il put se remettre et continuer, mais ce fut toujours en pleurant. Comme après la messe, son aumônier, Michel Favre, voulait le consoler : « Ah ! répondit-il, cette âme est bien où elle est; oh ! qu'elle ne voudrait pas être ici ! elle est entre les bras et dans le sein de la miséricorde et clémence de Dieu, elle repose comme un autre saint Jean sur la poitrine aimable de Jésus-Christ. Voulez-vous savoir ce qui m'a tant fait pleurer quand j'ai commencé le *Pater noster?* c'est que je me suis souvenu que c'était cet homme vraiment bon qui m'avait appris le premier à dire mon *Pater*[1]. »

Antoine Favre, son ami, qui demeurait à Annecy, en qualité de président du conseil du Genevois, ayant été nommé par le duc de Savoie premier président du sénat de Chambéry, dut quitter Annecy pour aller résider dans cette dernière ville. Avant de se séparer du saint évêque, il lui fit présent de son bel hôtel pour servir de palais épiscopal, et comme un gage d'une amitié qui ne devait jamais se refroidir. François, en s'y

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 28 ; part. V, sect. 22.

installant, choisit pour sa chambre privée un cabinet bas, étroit, qui avait plutôt l'air d'un tombeau que d'une chambre, disant qu'après avoir passé la journée dans de vastes appartements, comme les puissants du siècle, il convenait que les murailles nues et les meubles chétifs de son réduit lui rappelassent qu'il n'était qu'un homme pauvre et misérable. « Par là, disait-il, l'évêque de Genève sera à sa place pendant le jour, et François de Sales à la sienne pendant la nuit [1]. »

On était alors sur la fin du mois de juillet : un gentilhomme du Chablais vint lui exposer qu'un orage venait de ravager tellement ses moissons qu'il ne lui restait plus de quoi ensemencer ses terres pour l'année suivante; l'homme de Dieu, touché de compassion, ordonna à son fermier de Viuz d'ensemencer les terres de ce seigneur, comme si elles dépendaient de l'évêché. Presque au même instant, Pierre Rigaud, le libraire de Lyon, qui avait édité l'*Introduction à la vie dévote*, arriva pour offrir à François un témoignage de sa gratitude pour le bénéfice considérable que lui avait procuré la vente de l'ouvrage, et il lui présenta une bourse contenant quatre cents écus d'or. Le Saint refusa cet argent en disant que l'utilité des âmes était la seule récompense qu'il pût désirer. Comme le libraire insistait toujours de plus en plus : « Eh bien ! puisque vous le voulez, lui dit François, j'accepte votre argent, mais soyez assuré que je ne le mettrai point à usure. » Et à l'instant il remet les quatre cents écus à une pieuse fille qui souhaitait d'entrer en religion, mais qui, faute d'une dot, ne pouvait réaliser ses désirs [2].

[1] Charles-Auguste, page 417; *Année de la Visitation*, 4 avril.
[2] Charles-Auguste, page 418; Déposition de François Favre, présent à cette bonne œuvre.

CHAPITRE VII

Le saint évêque ramène à la vraie foi Mme de Saint-Cergues et d'autres nombreux hérétiques. Il sollicite auprès du Saint-Siége l'érection d'un évêché à Chambéry, et la canonisation d'Amédée IX, troisième duc de Savoie. Son opinion dans la fameuse question du pouvoir des Papes sur le temporel des rois. Ses sentiments à l'égard de la France, qui montrent qu'il était Français par le cœur, dès son vivant, avant de le devenir au ciel par la nationalité.

Le cœur de François éprouva, dans le même temps, une bien grande consolation par la conversion d'une quinzaine d'hérétiques de Genève, qu'il ramena dans le sein de la vraie Eglise, et à plusieurs desquels sa charité procurait en même temps un état, ou des pensions ; surtout par celle de Mme de Saint-Cergues [1], personne de qualité et d'un esprit pénétrant, qui passait pour être aussi instruite que les plus habiles ministres dans la controverse qu'elle étudiait depuis plus de vingt ans. Aussi l'appelait-on l'*archiministresse*. Cette dame étant venue voir des parents à Annecy, ils lui proposèrent d'aller faire une visite à leur illustre évêque : « Je m'en garderai bien ! répondit-elle d'un ton dédaigneux ; c'est un mauvais homme, un magicien, un sorcier, que nos ministres détestent à cause de ses ruses diaboliques. — Ne serait-ce point le défaut de bonnes raisons qui les oblige de recourir à un moyen aussi étrange de décrier un évêque dont la réputation est si grande ? lui répliquèrent-ils ; consentez au moins à l'entendre une fois prêcher. » Elle finit par accepter cette offre, et l'air de bonté et de sainteté qui resplendissait sur le visage de François de Sales lui plut tellement qu'elle exprima ensuite spontanément le désir de lui être présentée. Le saint évêque l'accueillit avec son affabilité ordinaire, et bientôt la conver-

1 Ce nom qui était celui d'une famille et d'une terre de la Savoie, dérivait, par corruption, de Saint Cyriaque *(Cyriacus)*, qui en est le patron.

sation s'engagea sur des matières de controverse. Après avoir écouté, sans l'interrompre, toutes ses objections, il prit la parole à son tour pour lui expliquer les sublimes vérités de la foi catholique et il le fit avec tant de prudence et de mansuétude que la dame, en s'en retournant avec ses parents, leur avoua n'avoir jamais vu un homme d'une bonté aussi gracieuse et aussi parfaite. De nouvelles conférences achevèrent l'ouvrage commencé, et charmée des beautés du catholicisme dont elle s'était fait jusqu'alors la plus fausse idée, elle déclara vouloir rentrer dans la vraie Eglise, ce qui causa non moins de joie aux catholiques d'Annecy que de dépit aux ministres genevois, furieux de perdre ainsi l'une des colonnes de leur secte [1]. François après avoir entendu sa confession, choisit, pour la réconcilier à l'Eglise et l'admettre à la sainte Table, l'Oratoire de la Visitation : « Comme j'espère, écrivait-il à sainte Chantal, que les Anges et surtout la Reine des Anges, regarderont le spectacle de la dernière action de la réduction de cette âme, je désire qu'elle se fasse autour de votre chère petite troupe, afin que nous soyons tous regardés avec une joie extraordinaire par ces esprits célestes, et que nous fassions avec eux le festin d'allégresse sur cette enfant prodigue revenue à la maison de son père [2]. »

Cette dernière conversion avait produit une sensation si profonde chez les calvinistes, que la veuve de Théodore de Bèze, qu'on appelait la dame Loriol, crut devoir adresser à la néophyte une lettre toute pleine d'injures. Bien mal lui en prit ; car Mme de Saint-Cergues, s'étant empressée de communiquer cette lettre à François de Sales, écrivit sous la dictée du grand évêque une réponse apologétique et ferme, à laquelle la veuve de l'hérésiarque ne fut pas tentée de répliquer [3].

[1] L'abbé de Baudry, mémoires manuscrits.
[2] Lettre du mois de janvier 1611.
[3] Cette lettre de Mme de Saint-Cergues à la veuve de Théodore de Bèze, a été imprimée dans les *Œuvres complètes*, édit. Migne, tome VI, page 957.

De nouvelles conversions parmi les hérétiques furent les heureuses suites de l'exemple éclatant donné par Mme de Saint-Cergues; un religieux apostat, nommé Nicolas Bartholonio, qui avait quitté le cloître pour aller se marier à Genève, sentit à cette occasion ses remords se réveiller avec une force irrésistible; il alla, avec toutes les démonstrations du plus ferme repentir, trouver le saint évêque, qui, après lui avoir obtenu l'absolution du Saint-Siége, lui procura aussi la prébende théologale de l'église cathédrale de Sion [1].

Un jour, prêchant sur la communion spirituelle dans l'église de Saint-Dominique, il s'exprimait sur le touchant mystère du Verbe éternel que son amour incompréhensible pour les hommes fait demeurer au milieu d'eux, caché sous les aprences eucharistiques, et comme sa ferveur semblait s'accroître à mesure que ses paroles toutes de feu tombaient de ses lèvres, il finit par s'écrier, comme ravi en extase : « Ah! que tout le monde meure, s'il ne veut vivre en Jésus-Christ, et pour sa gloire! » Cette exclamation qu'il répéta plusieurs fois était prononcée avec un accent si pénétrant, qu'elle émut profondément un pécheur public. Tout à coup il se lève, et se frappant la poitrine, il demande à haute voix pardon à Dieu et aux hommes de sa vie scandaleuse, et supplie le saint apôtre de le recevoir à la pénitence. Au même instant douze hérétiques, déjà préparés par ses instructions, viennent déposer leur abjuration entre les mains de l'homme de Dieu, qui, joyeux et bénissant l'auteur de toute grâce, emmena ensuite les nouveaux convertis à la maison épiscopale, pour les faire asseoir à sa table, en leur disant : « Jésus-Christ alla au festin avec joie, après avoir converti Matthieu, qui était publicain et pécheur public. Allons, nous aussi, dîner avec réjouissance au nom et à l'exemple de notre adorable Sauveur. » La satisfaction témoignée par le saint évêque donna la pensée à l'un des assistants de lui demander ce qui lui plaisait le plus, ou du

[1] Charles-Auguste, page 420.

pécheur revenu à la vertu, ou des douze hérétiques revenus à la vérité catholique : « Je me réjouis, répondit-il, du retour des uns et des autres ; mais la conversion des hérétiques me console davantage, parce qu'ils reviennent de plus loin, puisqu'ils n'avaient pas encore la vraie foi, qui est le commencement du salut. »

Pendant que le zèle de François opérait ces conversions, son beau livre de l'*Introduction à la vie dévote* en préparait une autre qui eut encore plus d'éclat. Cet ouvrage étant arrivé sous les yeux du baron de Monthelon, puissant seigneur de la Lorraine et calviniste, il le lut, et il vit briller devant ses yeux comme une nouvelle lumière. Pressé par une inspiration intérieure, il part aussitôt pour Annecy, afin de conférer avec l'auteur du livre dont l'admirable doctrine avait ébranlé toutes les facultés de son être. L'apostolique prélat le reçut avec la charité la plus affectueuse, et, après six semaines de conférences, le seigneur lorrain fit abjuration de l'hérésie entre ses mains [1].

Tandis que François s'adonnait à tous ces travaux avec un zèle si actif, le sénat de Chambéry, pour des motifs restés inconnus, avait ordonné de nouveau la saisie du temporel de son évêché. Le sénateur chargé de l'exécution de l'arrêt usa de procédés si blessants que le saint apôtre, qui était disposé à tout souffrir lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne, crut devoir, dans l'intérêt de la dignité épiscopale méconnue, réprimer la témérité du commissaire. Il déploya en cette circonstance tant de force et d'énergie que le sénat lui fit des excuses par une lettre fort respectueuse. L'honneur du siége qu'il occupait ayant été mis ainsi hors d'atteinte, il se vengea, comme se vengent les saints, par de bons offices et des bienfaits : il nomma à un canonicat de sa cathédrale, comme il l'avait déjà fait en une circonstance semblable, un neveu du sénateur commissaire dont il avait eu à se plaindre, et alla prêcher à

[1] Charles-Auguste, ibid.

Chambéry le carême de l'année 1612. A la prière des syndics de cette ville, il employa sa médiation auprès du Saint-Siége, pour qu'elle fût érigée en évêché, car elle dépendait alors de l'évêché de Grenoble. Toutefois l'érection demandée n'eut pas lieu par suite de l'opposition du gouvernement français [1]. Dans le même temps François s'employa aussi avec beaucoup de zèle pour obtenir du Souverain Pontife la canonisation d'Amédée IX, troisième duc de Savoie, né à Thonon, en 1435, et mort à Verceil, en 1472, à l'âge de trente-sept ans [2].

A la même époque s'agitait dans les divers états chrétiens une question susceptible, par sa nature, d'agiter les esprits, car elle concernait l'autorité qu'il convenait d'attribuer ou de reconnaître au Pape sur le pouvoir temporel des princes. En Angleterre, le roi Jacques Ier, s'attachant à justifier le serment qu'il imposait à ses sujets catholiques, en Italie, le cardinal Bellarmin, en France le docteur Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris, et le conseiller au parlement de Dijon Bénigne Milletot, d'autres canonistes et juristes encore,

1 L'érection de Chambéry en évêché fut faite plus tard, par une bulle du Pape Pie VI, du 18 août 1779.

2 Lettre datée d'Annecy, 2 juin 1612. — La dynastie de Savoie, fondée vers l'an 1000 de l'ère chrétienne par Humbert aux blanches mains, présente une suite de 39 souverains, composée de 17 comtes, de 14 ducs et de 8 rois, y compris le roi actuel Victor-Emmanuel II. Celui dont saint François de Sales a si fort pressé la canonisation, avait succédé au duc Louis, son père, fils et successeur lui-même d'Amédée VIII, en faveur duquel, l'an 1416, la Savoie fut érigée en duché par Sigismond, empereur d'Allemagne. Né à Thonon le 1er février 1435, Amédée IX, troisième duc de Savoie, mourut à Verceil le 30 mars 1472, âgé de 37 ans et deux mois. Son culte fut approuvé par Innocent XI; celui de sa fille Louise, l'une des gloires de l'ordre de Sainte-Claire, l'a été en 1839 par Grégoire XVI. Louise de Savoie était cousine germaine de Jeanne de Valois, reine de France, déclarée bienheureuse par Benoît XIV. Voyez : *Vita e virtù del B. Amedeo, terzo duca di Savoja, descritte dal padre D. Carlo Gioseppe Morozzo*, Torino, per G. B. Zappata, 1686; *Opuscoli del cav. Luigi Cibrario*, Torino, stamperia Fontana, 1841, a pagin. 361 e 362; *Vita de' BB. Umberto e Bonifacio di Savoja*, Torino, stamperia reale, 1839; *Vie de la B. Louise de Savoie*, Turin, imprim. royale, 1840; *Sainte Jeanne de Valois*, Lille, Lefort, 1831.

avaient publié à ce sujet des ouvrages où la diversité des solutions témoignait de la division que cette controverse apportait dans les intelligences. Parmi les théologiens, plusieurs, adoptant les doctrines qui avaient fondé le droit public du moyen-âge, affirmaient que le Pape, chef de tous les souverains, était investi du droit de déposer les monarques prévaricateurs, et qu'en recevant de Jésus-Christ dont il était le représentant visible le pouvoir de régir les peuples dans l'ordre spirituel, il avait reçu implicitement celui de surveiller l'administration de la puissance temporelle, et de prendre en conséquence les mesures que nécessiterait le bien des âmes, comme celles de déposer des princes vicieux et de transférer les couronnes. Quelques-uns même allaient jusqu'à soutenir que le Fils de Dieu n'avait pas donné à son vicaire un pouvoir moins absolu sur le temporel que sur le spirituel. Il suffit de se rappeler la vivacité que déployèrent souvent les parlements dans cette espèce de conflit entre les deux autorités, pour comprendre ce que la question avait d'épineux et de délicat. On était d'autant moins près de s'entendre que des intérêts ombrageux s'y trouvaient directement engagés, et des écrits qui passaient en certains lieux pour être trop modérés étaient ailleurs signalés comme excessifs. Il nous appartient moins qu'à tout autre de nous immiscer dans une discussion où les plus profonds légistes et théologiens ne pouvaient s'accorder. Nous nous bornerons, en notre qualité d'historien, à faire connaître la part qu'y prit le saint évêque de Genève, qui, là comme partout, montra combien son âme était pénétrée de l'esprit d'apaisement et de conciliation, qui est celui de l'Évangile.

Le conseiller de Dijon Bénigne Milletot, ayant cru devoir intervenir dans le débat, adressa un exemplaire de son écrit du *Traité du délit commun et cas privilégié, ou de la Puissance légitime des juges séculiers sur les personnes ecclésiastiques*, à l'évêque de Genève avec qui il était lié. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire la partie de la lettre

de l'homme de Dieu qui répond à cet envoi, et dans laquelle il ne dissimule point l'impression pénible que la publication du conseiller lui avait causée.

« Monsieur, » lui dit-il, après quelques préliminaires affectueux, « mon cœur vous enverra ses pensées avec un amour qui ne violera point les lois du respect, et un respect qui ne se séparera jamais du devoir de l'amour. Commençons donc à parler comme il faut entre les amis parfaits, et venons au point sur lequel je dois vous répondre.

« Je vois en votre livre deux choses : les traits et la main de l'artisan d'un côté, et la matière et sujet de l'autre. En vérité, je trouve votre main bonne, louable, ains exquise et rare; mais la matière me déplaît, s'il faut dire le mot que j'ai dans le cœur; je dis, la matière me déplaît extrêmement. Plût à Dieu, dis-je, que mon Polycletus [1], qui m'est si cher, n'eût point mis sa maîtresse main sur un airain de si mauvais lustre!

« Je hais par inclination naturelle, par la condition de ma nourriture, par l'appréhension tirée de mes ordinaires considérations, et, comme je pense, par l'inspiration céleste, toutes les contentions et disputes qui se font entre les catholiques, desquelles la fin est inutile, et encore plus celles desquelles les effets ne peuvent être que dissensions et différends, mais surtout en ce temps plein d'esprits disposés aux controverses, aux médisances, aux censures, et à la ruine de la charité.

« Non, je n'ai pas même trouvé à mon goût certains écrits d'un saint et très-excellent prélat (le cardinal Bellarmin), esquels il a touché du pouvoir indirect du Pape sur les princes; non que j'aie jugé si cela est ou s'il n'est pas, mais parce qu'en cet âge où nous avons tant d'ennemis dehors, je crois que nous ne devons rien émouvoir au-dedans du corps de l'Eglise. La pauvre mère-poule qui, comme ses petits poussins, nous tient dessous ses ailes, a bien assez de peine de

[1] Nom d'un statuaire célèbre de l'antiquité.

nous défendre du milan, sans que nous nous entrebecquetions les uns les autres, et que nous lui donnions des entorses. Enfin, quand les rois et les princes auront une mauvaise impression de leur Père spirituel, comme s'il les voulait surprendre et leur arracher leur autorité, que Dieu, souverain Père, Prince et Roi de tous, leur a donnée en partage, qu'en adviendra-t-il, qu'une très-dangereuse aversion des cœurs? et quand ils croiront qu'il trahit son devoir, ne seront-ils pas grandement tentés d'oublier le leur?

« Je n'ai pas voulu remarquer tout plein de choses qui me semblent devoir être extrêmement adoucies, et me suis contenté de vous dire ainsi en gros et grossièrement mon petit sentiment, ains, pour parler naïvement, mon grand sentiment pour ce regard. Mais dites-moi maintenant, monsieur, si je m'excuse envers vous de vous parler ainsi franchement, répliquerez-vous point que c'est aussi trop franchement? Voilà pourtant comme je traite avec ceux qui veulent que je contracte une entière amitié avec eux. Ah! je sais, je crois, je jure partout que vous aimez l'Eglise, que vous êtes constamment son enfant assuré : mais le zèle de l'autorité que vous avez si longuement et heureusement possédée vous a poussé un peu trop avant. Vive Dieu, monsieur; je vous chéris avec tout cela de tout mon cœur.

Non sentire bonos eadem de rebus iisdem
Incolumi licuit semper amicitia [1].

« Que s'il vous semble que d'abord je devais user de plus de modération, je vous supplierai de croire que je n'en sais point en l'amitié, ni presque en rien qui en dépende. Et quand donc peut-elle user de ses droits, qu'en la ferveur de ses commencements? »

[1] Les gens de bien peuvent différer d'opinion sur les mêmes matières, sans que l'amitié s'en altère.

L'éditeur des lettres de saint François de Sales a fait précéder celle que l'on vient de lire, d'une réponse qu'il fit à une dame, et dans laquelle il lui fait sentir avec un tact admirable et une exquise délicatesse combien la simplicité et la docilité d'esprit sont souvent préférables à la prétention de raisonner sur des sujets qui, pour les particuliers surtout, peuvent prêter plus à la curiosité et à la vanité d'esprit qu'au profit du cœur.

« Je veux bien, ma très-chère fille, » lui mande-t-il, « répondre à la demande que vous me faites sur la fin de votre lettre; mais ayez agréable que je vous parle, comme le grand saint Grégoire fit à une vertueuse dame nommée comme lui, Grégoire, et laquelle était dame de chambre de l'Impératrice [1]. Elle l'avait prié d'obtenir de Dieu la connaissance de ce qu'elle devait devenir; et il lui dit : *Quant à ce que votre douceur me demande, et qu'elle dit ne vouloir point cesser de m'importuner, jusques à tant que je lui aye octroyé, vous requérez de moi une chose également difficile et inutile.* Je vous en dis de même, ma chère fille : quant à ce que vous me demandez quelle autorité le Pape a sur le temporel des royaumes et principautés, vous désirez de moi une résolution également difficile et inutile.

«Difficile, non pas certes en elle-même; car au contraire, elle est fort aisée à rencontrer aux esprits qui la cherchent par le chemin de la charité : mais difficile, parce qu'en cet âge qui redonde en cerveilles chaudes, aiguës et contentieuses, il est mal aisé de dire chose qui n'offense ceux qui, faisant les bons valets, soit du Pape, soit des princes, ne veulent que jamais on s'arrête hors des extrémités; ne regardant pas qu'on ne saurait faire pis pour un père, que de lui ôter l'amour de ses enfants, ni pour les enfants, que de leur ôter le respect qu'ils doivent à leur père.

« Mais je dis inutile, parce que le Pape ne demande rien aux rois et aux princes pour ce regard; il les aime tous ten-

[1] Lib. VI, epist. 22 : *Gregorius Gregoriæ cubiculariæ Augustæ;* collection des Conciles de Labbe, tome VI, col. 1266.

drement, il souhaite la fermeté et stabilité de leurs couronnes, il vit doucement et amiablement avec eux, il ne fait presque rien dans leurs états, non pas même en ce qui regarde les choses purement ecclésiastiques, qu'avec leur agrément et volonté. Qu'est-il donc besoin de s'empresser maintenant à l'examen de son autorité sur les choses temporelles, et par ce moyen ouvrir la porte à la dissension et à la discorde ?

« Certes, ici je suis dans l'état d'un prince qui a toujours fait très-particulière profession d'honorer et révérer le Saint-Siége apostolique ; et néanmoins nous n'oyons nullement parler que le Pape se mêle, ni en gros ni en détail, de l'administration temporelle des choses du pays, ni qu'il interpose ou prenne aucune autorité temporelle sur le prince, ni sur les officiers, ni sur les sujets, en façon quelconque : nous nous donnons plein et entier repos de ce côté-là, et n'avons aucun sujet d'inquiétude. A quel propos nous imaginer des prétentions, pour nous porter à des contentions contre celui que nous devons filialement chérir, honorer et respecter comme notre vrai père et pasteur spirituel ?

« Je vous le dis sincèrement, ma très-chère fille ; j'ai une douleur extrême au cœur, de savoir que cette dispute de l'autorité du Pape soit le jouet et sujet de la parlerie parmi tant de gens qui, peu capables de la résolution qu'on y doit prendre, au lieu de l'éclaircir la troublent, et, au lieu de la décider, la déchirent, et, ce qui est le pis, en la troublant troublent la paix de plusieurs âmes, et en la déchirant déchirent la très-sainte unanimité des catholiques, les divertissant d'autant de penser à la conversion des hérétiques.

« Or je vous ai dit tout ceci pour conclure que, quant à vous, vous ne devez en façon quelconque laisser courir votre esprit après tous ces vains discours qui se font indifféremment sur cette autorité, ains laisser toute cette impertinente curiosité aux esprits qui s'en veulent repaître, comme les caméléons du vent. Et pour votre repos, voici des petits retranchements dans lesquel vous retirerez votre esprit à l'abri et à couvert.

« Le Pape est le souverain Pasteur et Père spirituel des chrétiens, parce qu'il est le suprême vicaire de Jésus-Christ en terre; partant il a l'ordinaire souveraine autorité spirituelle sur tous les chrétiens, empereurs, rois, princes, et autres, qui en cette qualité lui doivent non-seulement amour, honneur, révérence et respect, mais aussi aide, secours et assistance envers tous, et contre tous ceux qui l'offensent, ou l'Eglise, en cette autorité spirituelle et en l'administration d'icelle : si que comme par droit naturel, divin et humain, chacun peut employer ses forces et celles de ses alliés pour sa juste défense contre l'inique et injuste agresseur et offenseur; aussi l'Eglise ou le Pape (car c'est tout un) peut employer ses forces, et celles de l'Eglise, et celles des princes chrétiens ses enfants spirituels, pour la juste défense et conservation des droits de l'Eglise contre tous ceux qui les voudraient violer et détruire.

« Et d'autant que les chrétiens, princes et autres, ne sont pas alliés au Pape et à l'Eglise d'une simple alliance, mais d'une alliance la plus puissante en obligation, la plus excellente en dignité qui puisse être : comme le Pape et les autres prélats de l'Eglise sont obligés de donner leur vie et subir la mort, pour donner la nourriture et pâture spirituelle aux rois et aux royaumes chrétiens, aussi les rois et les royaumes sont tenus et redevables réciproquement de maintenir, au péril de leur vie et états, le Pape et l'Eglise, leur Pasteur et père spirituel.

« Grande, mais réciproque obligation entre le Pape et les rois; obligation invariable qui s'étend jusqu'à la mort inclusivement; et obligation naturelle, divine, humaine, par laquelle le Pape et l'Eglise doivent leurs forces spirituelles aux rois et aux royaumes, et les rois leurs forces temporelles au Pape et à l'Eglise. Le Pape et l'Eglise sont aux rois, pour les nourrir, conserver et défendre envers tous, et contre tous, spirituellement. Les rois et les royaumes sont à l'Eglise et au Pape, pour les nourrir, conserver et défendre envers tous et

e
t,
u-
s;
un
rés
le à
ive-
and.
ue de
r plus
it et la
rsaires
vraies,
e man-
tions se
mède le
gence de

ue de ceux

contre tous, temporellement : car les pères sont aux enfants, et les enfants aux pères.

« Les rois et tous les princes souverains ont pourtant une souveraineté temporelle, en laquelle le Pape ni l'Eglise ne prétendent rien, ni ne leur en demandent aucune sorte de reconnaissance temporelle, en sorte que, pour abréger, le Pape est très-souverain Pasteur et Père spirituel, le Roi est très-souverain prince et seigneur temporel. L'autorité de l'un n'est point contraire à l'autre, ains elles s'entreportent l'une l'autre : car le Pape et l'Eglise excommunient et tiennent pour hérétiques ceux qui nient l'autorité souveraine des rois et princes ; et les rois frappent de leur épée ceux qui nient l'autorité du Pape et de l'Eglise ; ou s'ils ne les frappent pas, c'est en attendant qu'ils s'amendent et humilient.

« Demeurez-là : soyez humble fille spirituelle de l'Eglise et du Pape ; soyez humble sujette et servante du Roi ; priez pour l'un et pour l'autre, et croyez fermement qu'ainsi faisant, vous aurez Dieu pour Père et pour Roi. »

Mais c'est surtout dans la lettre qu'il écrivit au cardinal Scipion Borghèse, au mois de juin 1612, que le saint prélat nous dévoile tout l'esprit de sagesse dont il était animé. Il y déplore avec une amère tristesse le mal que ne pouvaient manquer de produire les dissentiments entre les catholiques sur l'étendue de l'autorité du Pape tant sur les conciles que sur les princes chrétiens, et les germes de défiance que l'on répandait ainsi contre le Saint-Siége. Il indique en conséquence les moyens d'assoupir ces discussions inutiles et même dangereuses, en imposant silence aux partis contendants, et en recommandant aux théologiens et aux prédicateurs de se borner à inculquer aux peuples le grand principe de l'unité entre tous les membres de l'Eglise et de la soumission de tous les catholiques au Pasteur suprême.

« Je vois clairement par les avis particuliers que je reçois de Paris et de Dijon, et par divers écrits qui s'impriment dans ces lieux, que la dispute élevée au sujet de l'autorité du Pape

sur les rois s'étend de plus en plus, aussi bien que celle qui a pour objet l'autorité des conciles comparée à l'autorité des souverains Pontifes; et il est clair que la plupart des parlements, des hommes d'état et des catholiques [1] inclinent du côté qui est le moins favorable, ou pour mieux dire, le plus contraire à l'autorité papale, pensant que cette opinion s'accorde mieux que l'autre avec les droits des souverains; et si les choses sont poussées en avant, il est à craindre qu'il n'en revienne un notable dommage et une déplorable division dans ce royaume, d'autant plus que le roi devant, sous trois ou quatre ans, prendre en main le gouvernement de l'état, il sera facile au parti contraire à l'autorité du Saint-Siége de le tourner du côté où il verra quelque apparence d'agrandir sa puissance, vu le penchant qu'ont les hommes à l'indépendance, surtout en ces temps où nous vivons, et principalement à l'âge d'adolescence qui, de sa nature, est téméraire et entreprenant, quoi qu'il soit à croire que le prince à qui appartient la couronne est dans des dispositions très-bonnes et très-chrétiennes; et cette idée embrassée une fois de secouer tout joug, étant un mal très-contagieux, passerait d'elle-même et par des degrés insensibles d'un royaume à un royaume, d'une couronne à une couronne, comme nous voyons qu'il est arrivé relativement à d'autres maux semblables. Le danger est donc grand. Ce ne serait pas, ce me semble, en trouver le remède que de faire discuter la question par d'habiles théologiens : car plus la discussion sera animée, plus les esprits s'échaufferont et la division s'augmentera, outre que les raisons des adversaires flattent l'oreille des grands, non parce qu'elles sont vraies, mais parce qu'elles se rapportent à leurs vues; et il ne manquera pas de théologiens qui par diverses considérations se porteront à embrasser le parti de la division. Le remède le plus efficace serait donc de profiter de ce temps de régence de

[1] Il ne faut pas oublier que le saint évêque ne parle ici que de ceux de France.

la Reine-mère et de son conseil pour traiter amiablement avec cette princesse de la part de Sa Sainteté, en lui témoignant sa douleur de voir que tandis qu'il ne s'est jamais élevé le moindre différend entre le Pape et le Roi, et que en toute occasion Sa Sainteté a montré des dispositions toutes paternelles et le désir le plus sincère de procurer le bien et l'affermissement de cette couronne, des hommes remuants, tracassiers et ennemis de la sainte union qui existe entre Sa Sainteté et Sa Majesté très-chrétienne, viennent imprudemment mettre en question l'affection de Sa Sainteté pour cette couronne, en réveillant ces disputes inutiles et intempestives, dont l'effet est de faire naître dans les esprits faibles ou malades, de la défiance touchant la sincérité des dispositions du Saint-Siége à l'égard du Roi et du royaume, qu'en conséquence Sa Majesté veuille seulement imposer silence à ces téméraires et séditieuses disputes, et que le Pape de son côté ordonnera, s'il vient à en être quelque part besoin, la suppression de ces importunes et inutiles questions, qui, outre qu'elles ne produisent chez les catholiques aucun fruit, nous font beaucoup de mal chez les hérétiques, qui triomphent de nos divisions. En un mot, le parti à prendre, c'est que d'un côté comme de l'autre on étouffe dans le silence ces disputes; et quoique l'on doive louer le zèle de tels et tels prédicateurs, qui se sont opposés à la témérité des adversaires, cependant, puisqu'il est visible que la continuation de ces démêlés, au lieu d'éteindre l'incendie, ne ferait que l'exciter, le silence sera beaucoup plus avantageux que la discussion, et au lieu de raisonner sur des hypothèses, il sera beaucoup mieux de bien inculquer la thèse, dans laquelle les hypothèses sont renfermées implicitement; et, dans une pareille guerre, il est certain qu'une pieuse adresse, la prudence et la douceur ont beaucoup plus de chance de succès que l'étalage du savoir et l'ardeur du zèle.

Spreta exolescunt; si irascaris, agnita videntur [1].

[1] Des débats méprisés s'évanouissent; s'émouvoir à leur propos, c'est leur donner raison.

Et le plus souvent, pourvu que la thèse reste bien établie, la meilleure réponse que l'on puisse faire à l'importunité de ces esprits turbulents, c'est de ne pas les juger dignes de réponse; et ainsi il serait besoin qu'actuellement en France tous les prédicateurs travaillassent doucement, et non violemment, à inculquer la nécessité de l'union entre tous les membres de l'Eglise, et de la soumission de tous les catholiques au Pasteur suprême, sans descendre au détail de l'autorité que celui-ci aurait à exercer en particulier sur les souverains. Et quant à ceux qui parlent mal de l'autorité pontificale, il ne faut point leur opposer de réponse directe, mais ne leur répondre qu'indirectement, en faisant voir qu'ils soulèvent ces questions sans nécessité, et avec la maligne intention de souffler la haine contre le Saint-Siége, qui n'a que des bontés et une affection toute maternelle pour ce royaume ; et au lieu de répondre à leurs assertions, il serait mieux de s'en prendre à leurs intentions, pour les faire détester de tous, comme des perturbateurs de la paix, et au milieu de tout cela d'insinuer doucement ces deux principaux points, savoir l'unité ecclésiastique et chrétienne, et l'amour ou l'attachement que chacun doit au Saint-Siége, véritable lien de cette union, ou communion, entre tous les chrétiens. Il serait bon aussi d'employer des prélats conciliants et remplis de prudence pour procurer la bonne intelligence entre la Sorbonne et les pères Jésuites, afin que ces deux corps s'attelant pour ainsi dire au même joug, travaillassent plus fructueusement dans le champ du Seigneur : et pour amener cet accord, on en pourrait parler avec adresse et discrétion à la Reine régente, en lui montrant que par ce moyen l'hérésie perdrait beaucoup de son crédit ; ce qui est si vrai, que si, en France, les prélats, la Sorbonne et les religieux étaient bien unis, l'hérésie ne resterait pas dix ans debout. Or, cette union ne serait pas difficile à procurer, pour peu que l'on en fît bien connaître à la Reine-mère toute l'importance, et que l'on trouvât des hommes assez adroits pour seconder le Nonce, et pour rapprocher les uns des autres ces

divers corps. Ce qui pourrait encore y servir, ce serait de recommander la chose aux provinciaux et aux généraux des ordres religieux, et d'écrire des lettres affectueuses aux universités, et spécialement à la Sorbonne, comme aussi aux prélats, et d'y montrer en tout l'affection paternelle du Saint-Père pour ce royaume, et le désir ardent qu'a Sa Sainteté d'apprendre que tous ses prêtres enseignent aux peuples l'obéissance et la soumission sincère et véritable que les sujets doivent à cette couronne. Mais avant d'en venir à ces mesures, il serait nécessaire d'en traiter avec la Reine-mère et le conseil de régence; et il serait fort à propos pour cela que Sa Sainteté en conférât elle-même à Rome avec l'ambassadeur et les cardinaux français, en témoignant un grand désir de voir tout le monde renoncer à ces disputes scandaleuses [1]. »

L'histoire des luttes qui éclatèrent entre la royauté et la papauté sous le règne de Louis XIV achève de démontrer avec quelle profondeur de vues François de Sales avait reconnu combien la question en litige était grosse d'orages pour l'avenir. Le cardinal Borghèse s'empressa de mettre la lettre du saint évêque sous les yeux du pape Paul V, qui en approuva pleinement les avis et les dispositions : mais les opinions étaient trop agitées pour qu'on pût leur faire entendre les conseils de la raison et de la prudence, et les disputes, après une trêve inefficace, reprirent leur cours. On ne sait que trop combien elles ont obscurci de consciences, depuis les processifs parlementaristes des seizième et dix-septième siècles, jusqu'à notre fougueux Lamennais de douloureuse mémoire !

On a pu déjà voir, par divers passages de notre récit, quelle

[1] Nous avons reproduit d'autant plus volontiers cette lettre du grand évêque de Genève, qu'elle ne se trouve point dans les éditions anciennes du recueil de ses lettres, ni dans celle de Blaise de 1835. Ceux qui voudraient approfondir davantage la question, peuvent consulter les ouvrages que nous avons eu déjà occasion d'indiquer dans une note du livre IV, chap 2, et surtout un savant et profond écrit de Mgr Dupanloup, intitulé : *De la souveraineté pontificale selon le droit catholique et le droit européen.*

estime et quelle vénération portaient les populations de la France au grand évêque de Genève, qui, de son côté, ressentait et professait pour ce pays une prédilection particulière. Par le fait de la récente annexion de la Savoie, l'illustre évêque de Genève est devenu notre compatriote dans le ciel : mais, outre que le diocèse de Genève a toujours été regardé comme faisant partie de l'église gallicane, et qu'ainsi la gloire du grand évêque nous appartient en propre, il est exact de dire que, dès son vivant, il était Français par le cœur et l'esprit quand il ne l'aurait pas été par la nationalité [1]. Par une suite de cette sympathie réciproque, les villes de France le suppliaient de venir faire entendre dans leurs murs la parole sacrée, comme firent Lyon et Paris, qui eussent voulu le posséder pendant l'avent et le carême des années 1612 et 1613, et Toulouse qui, en 1614, lui écrivit par la main de l'évêque de Montpellier ; mais le duc de Savoie refusa son autorisation [2]. Ce n'est qu'en 1616 que nous le reverrons à Grenoble, puis, en 1618 et 1619, à Paris.

[1] Aujourd'hui que le monarque piémontais élève des prétentions si exorbitantes sur les Etats de l'Italie, il est curieux d'entendre saint François de Sales déclarer, comme l'ont fait les Savoisiens de nos jours, qu'il n'est pas Italien. « Non certes, ma chère fille, écrit-il à Mme de Chantal, dans une lettre du 26 avril 1617, je ne pense pas être plus parfait, parlant de la perfection, non plus que je ne pense être Italien, parlant la langue italienne. » — Du reste, tout chez le Saint portait de la manière la plus frappante le caractère français, et encore après sa mort, quels seront les agents les plus puissants comme les plus empressés de sa canonisation ? Les lettres instantes du clergé français jointes aux sollicitations réitérées du roi de France.

[2] Lettres de saint François de Sales, aux chanoines de Lyon, du 25 juin 1612 ; à M. Deshayes, du 5 octobre suivant.

CHAPITRE VIII

Pèlerinage de François au tombeau de saint Charles Borromée, à Milan. Il participe à la cérémonie de l'exposition du Saint-Suaire à Turin. Il établit les Barnabites à Annecy et à Thonon, et les Chartreux à Ripaille. Miracles opérés par lui. Nouveaux actes de sa constante sollicitude pour le progrès du catholicisme dans le pays de Gex.

La sainte amie de l'évêque de Genève, Mme de Chantal, ayant fait une maladie qui avait mis en péril une vie qui paraissait si nécessaire au nouvel ordre de la Visitation qu'elle dirigeait, François s'était engagé, pour obtenir du ciel sa guérison, à faire un pèlerinage au tombeau de saint Charles à Milan; il voulut en même temps se rendre à Turin, tant pour recommander cet institut naissant à la bienveillance du duc de Savoie, que pour obtenir de ce prince l'autorisation de confier à de savants religieux le collége d'Annecy que l'inhabileté de régents laïques menait à une ruine complète. Une puissante raison de charité s'ajoutait à ces motifs d'entreprendre le voyage : c'était de prendre la défense de plusieurs gentilshommes injustement accusés d'un attentat contre le secrétaire du duc de Nemours, qui avait été bâtonné dans le bois de Sonnaz, près de Chambéry. Il partit d'Annecy, le 15 avril 1613, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et de quelques pieux laïques, qu'il édifiait tous, pendant la route même, par les discours les plus touchants et par l'accomplissement des exercices continuels d'une tendre piété. Il profitait des moindres circonstances pour élever leurs cœurs vers Dieu, et il leur donnait chaque matin les points de méditation. « Durant le chemin, a déposé plus tard le marquis de Lullin, un des compagnons du saint voyageur, ses actions et ses paroles célestes imprimaient dans mon cœur un sentiment d'estime et de respect que je ne puis exprimer. Il m'exhortait avec une suavité forte et charmante à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, me montrant qu'il est plus aisé qu'on ne pense d'allier les vertus solides

avec les emplois militaires ; que la dévotion n'est point sauvage et farouche comme on la représente; qu'on peut la conserver à la cour comme dans les cloîtres; qu'elle est l'ornement des plus grands seigneurs; que de grands rois l'ont pratiquée sur le trône, et de grands capitaines au milieu des batailles, témoin David et saint Louis, Judas Machabée et ses frères, qui, dans les combats, étaient des foudres de guerre et des saints devant Dieu. Il m'exposait ensuite avec une suavité divine combien la loi de Dieu est juste, belle, douce, utile, aimable, facile à observer à quiconque veut aimer Dieu et se confier en sa bonté paternelle. D'autres fois il s'attachait à faire ressortir la vanité du monde, l'inconstance de la fortune, le peu de fond qu'il y a à faire sur la faveur des grands et sur les grandeurs elles-mêmes, nous montrant Dieu seul comme le seul fondement sur lequel on puisse se reposer [1]. »

Dès son arrivée à Turin, François alla présenter ses hommages au duc de Savoie qui le reçut avec toute la distinction que méritaient son caractère et sa vertu. Ce prince avait conçu des préventions si fortes contre les gentilshommes à qui l'on imputait l'affront fait au secrétaire du duc de Nemours que l'homme de Dieu jugea prudent de ne le point trop presser en faveur de ses clients dont la grâce ne fut accordée que plus tard. Quant à ce qui regardait le nouvel ordre de la Visitation, son institut fut si généralement approuvé qu'il obtint sans peine tout ce qu'il demanda en sa faveur : le duc et les duchesses lui promirent leur protection, et elle lui servit depuis à surmonter bien des difficultés.

Restait l'affaire du collége d'Annecy dont les Jésuites n'avaient pas accepté la direction, sur ce qu'ils ne pouvaient suffire à tous les établissements qui leur étaient offerts. Le prince l'engagea à le confier aux Barnabites, dont il lui allait être loisible d'examiner les méthodes et la capacité dans les maisons dirigées par eux à Turin, Verceil et Milan.

[1] Déposition du marquis de Lullin.

Ainsi assuré du concours du duc de Savoie, François partit pour Milan, afin d'accomplir son pèlerinage. Il y fut reçu avec de grands honneurs, le 25 avril, par le cardinal Frédéric Borromée, cousin et successeur de saint Charles, et par don Jean de Mendoza, gouverneur du Milanais. Le cardinal lui avait préparé un appartement dans son palais; mais l'humble prélat le pria de lui permettre de rester caché et inconnu comme un pauvre pèlerin, afin de pouvoir satisfaire avec plus de liberté sa piété devant le tombeau de saint Charles, qui était le but de son voyage [1]. En effet, le lendemain, ayant revêtu les splendides ornements que l'archevêque avait mis à sa disposition, il célébra dans une sorte d'extase continuelle la sainte messe, au tombeau de l'illustre cardinal, puis, le sacrifice achevé, il resta prosterné durant plusieurs heures devant le corps du saint, à qui il demandait, avec une grande effusion de larmes, une participation à ses vertus, notamment à celle d'une constance ferme et généreuse à soutenir les croix qu'il avait à porter, et la grâce de gouverner le diocèse de Genève comme il avait gouverné celui de Milan [2].

L'esprit du fervent pèlerin avait été tellement absorbé par ces actes de dévotion qu'il n'avait rien aperçu des magnificences dont il était environné. Aussi, lorsque, à son retour de la cathédrale, les prêtres qui l'accompagnaient en firent le sujet de leur entretien, exprimant leurs sentiments d'admiration, François gardait le silence, comme s'il avait assisté à une conversation dont la matière lui eût été tout-à-fait étrangère. Prié enfin de dire son avis : « Je vous avoue, répondit-il, que je n'ai rien vu. — Mais au moins, monseigneur, vous avez vu les riches ornements qui vous ont été donnés pour célébrer la sainte messe; l'éclat des pierreries dont ils sont couverts a dû attirer vos regards. — Je n'y ai pas pris garde répliqua-t-il, n'ayant pensé qu'aux ornements intérieurs de

[1] *Année de la Visitation*. 25 avril.
[2] Charles-Auguste, page 434.

la sainteté du grand cardinal Borromée qui m'ont empêché d'apercevoir les ornements extérieurs de l'église et des habits sacerdotaux [1]. »

Le saint apôtre alla ensuite offrir ses hommages à l'archevêque et au gouverneur, puis il visita les Barnabites, dont le général, Jean-Ambroise Mazenta, lui offrit de le loger dans l'appartement qu'habitait saint Charles lorsqu'il venait dans leur maison faire ses exercices spirituels, ce que sa piété accepta comme un bonheur. Le séjour qu'il fit parmi ces religieux lui permit de les étudier à fond, et, les ayant trouvés éminemment propres au dessein qu'il se proposait, il leur offrit la direction du collége d'Annecy, qu'ils acceptèrent. Tout en s'occupant ainsi des affaires de son diocèse, François retourna plusieurs fois prier au tombeau de saint Charles, au pied duquel il passa même toute une nuit.

La fête du Saint-Suaire qui approchait le rappelant à Turin, il quitta Milan pour retourner dans cette ville. Le duc de Savoie l'avait nommé pour être un des prélats qui devaient exposer cette précieuse relique à la vénération du peuple, et il en fit la cérémonie avec toute la dévotion que des marques si sensibles de l'amour d'un Dieu étaient capables d'exciter dans un cœur tel que le sien. On rapporte que, pendant qu'il tenait le linge sacré imprégné des larmes et du sang du Fils de Dieu, il laissa tomber dessus par mégarde quelques gouttes de sueur, provenant de la chaleur excessive de l'atmosphère, mêlées aux larmes d'amour qu'il ne pouvait contenir. Le cardinal de Savoie, qui s'en aperçut, l'en reprit vivement, mais l'accident fut pour le saint évêque le sujet des plus touchantes réflexions et des plus pieux sentiments : « O mon Sauveur dit-il au fond de son âme, daignez mêler mes indignes sueurs avec les vôtres, détrempez mon sang, ma vie, mes affections dans les mérites de votre sainte Passion : ce bon cardinal se fâche ;

[1] *Année de la Visitation*, 26 et 28 avril; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits.

vous n'êtes pas si délicat, vous, mon Sauveur ; vous n'avez répandu de sueur et de sang que pour les mêler avec les nôtres, et leur donner par là le prix de la vie éternelle. Puissent mes soupirs s'allier aux vôtres, pour qu'ils soient reçus avec suavité devant le Père éternel [1] ! »

François, ayant été invité par le duc de Savoie à rehausser encore l'éclat de cette cérémonie par une de ces prédications qui électrisaient les peuples, monta en chaire revêtu seulement du rochet et de l'étole : car c'était alors l'usage que l'évêque ne portât pas le camail hors de son diocèse, à moins d'y avoir été invité par le prélat du lieu où il se trouvait. Le duc de Savoie en témoigna sa surprise à l'archevêque de Turin, qui s'empressa de détacher son propre camail, et de l'envoyer par un ecclésiastique au prédicateur. « Monseigneur, dit l'homme apostolique en faisant une profonde inclination, je ne mérite pas cet honneur que j'accepte pour vous obéir. » Puis, baisant le camail, il le revêtit, et continua son sermon pendant lequel l'archevêque demeura en habit de simple chanoine. Dès qu'il eut fini de parler, et avant de quitter la chaire, François retira le camail qu'il alla remettre de sa propre main à l'archevêque, avec des paroles si humbles que ce prélat s'en montra vivement touché, et l'on se disait dans l'assemblée de plus en plus édifiée que tout prêchait dans le saint évêque de Genève, jusqu'aux vêtements [2].

En quittant Turin François revint par le Mont-Cenis, et en traversant des lieux désolés par des glaces et des tempêtes éternelles, il admirait comment des hommes pouvaient se fixer dans ces horribles montagnes, et il en prenait occasion de bénir la divine Providence dont l'action lui apparaissait partout : « Si ces hommes, disait-il, allaient dans les grandes villes ou dans d'autres campagnes plus favorisées des dons de

[1] Lettre à Madame de Chantal, du 4 mai 1614 ; Charles-Auguste, page 435.
[2] *Année de la Visitation*, 5 mai.

la nature, ils y seraient mieux qu'ici. Mais que Dieu est admirable dans tout ce qu'il fait ! il donne aux âmes des inclinations contraires afin qu'il se trouve des hommes pour diriger et servir les passants, lesquels, sans leur secours, ne pourraient traverser ces monts et ces abîmes [1]. »

L'évêque de Genève rentra dans Annecy le 25 mai, veille de la Pentecôte, et le lendemain il célébra solennellement la messe dans sa cathédrale. Les chanoines, usant d'un artifice qui était dans le goût du temps, avaient disposé dans la voûte de l'église une machine représentant une nuée, laquelle devait s'ouvrir, au moyen d'un ressort, après la consécration, pour laisser s'échapper une colombe avec des flammes, simulant la descente du Saint-Esprit en langues de feu sur les apôtres. La chose s'exécuta en effet : la colombe, après avoir longtemps voltigé dans l'église, et quelque peu effrayée du bruit des chants et de la musique comme de la vue de l'immense multitude de peuple qui remplissait l'édifice sacré, alla enfin se reposer sur la tête du saint évêque debout à l'autel, à la grande surprise du peuple émerveillé de voir l'oiseau qui représentait l'Esprit-Saint s'arrêter sur le prélat tout rempli de l'esprit de Dieu. Aussi ne vint-il dans la pensée de personne d'éloigner la colombe, et François laissa aussi reposer sur sa tête ce symbole de l'innocence et de l'inspiration divine. Prêchant aux vêpres du même jour, il annonça à ses brebis qu'il leur apportait la bénédiction du saint archevêque de Milan, et ajouta : « Je dois vous adresser les mêmes paroles que disait saint Antoine à ses disciples après avoir visité saint Paul : Je viens d'honorer les vestiges de la sainteté d'un grand serviteur de Dieu, près duquel je ne suis qu'une ombre et un fantome d'évêque, indigne de baiser la trace de ses pieds [2]. »

Sans se permettre aucun repos, François s'appliqua avec

[1] Charles-Auguste, page 435; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1613.
[2] *Année de la Visitation*, 25 mai.

une nouvelle activité aux affaires de son diocèse; les Barnabites, au nombre desquels était dom Juste Guérin qui fut dans la suite évêque de Genève, furent installés, avec tout l'honneur dû à leur mérite, dans le collége d'Annecy, puis encore dans celui de Thonon, et il établit à Ripaille des Chartreux qui firent l'édification de la contrée.

Le curé de Morzines en Faucigny étant venu à mourir vers le même temps, sans avoir fait de testament, ses biens revenaient à l'évêque, selon le droit de déshérence établi dans le diocèse de Genève. Quelques parents éloignés, regrettant de perdre un héritage sur lequel ils avaient compté, s'adressèrent d'abord à Georges Rolland, l'économe de l'évêché, pour traiter de cet héritage en échange duquel ils offraient vingt ducatons[1]. Cette somme était si disproportionnée à la valeur réelle de l'héritage, qu'il ne put regarder leur proposition comme étant sérieuse. Rolland ayant eu besoin de s'absenter, ils s'empressèrent de profiter de la circonstance pour s'aboucher directement avec l'évêque, et, après lui avoir raconté le refus de son économe, ils s'étendirent sur leur misère, et lui réitérèrent l'offre des vingt ducatons. « Voilà qui sera bon pour mes pauvres, » dit François en recevant cet argent, et il leur fait aussitôt, par acte sous seing-privé, abandon de l'héritage. Rolland, à son retour, ayant appris ce qui s'était passé, va tout courroucé trouver son maître à qui il reproche amèrement l'embarras où il le met pour fournir à la dépense de la maison. « Eh! mon ami, dit François avec un sourire affectueux, si ce bon prêtre ne fût pas mort, n'aurions-nous pas eu de quoi vivre? Calmez-vous, mon cher Rolland, je n'y reviendrai plus. Quant aux vingt ducatons, les pauvres en ont déjà fait l'emploi. » Un ami qui survint au moment où Rolland se retirait, remarqua sa colère: « J'ai fait une friponnerie à M. Rolland, lui dit le saint évêque; il comptait toucher une

[1] Le ducaton valait environ trois francs cinquante centimes de notre monnaie.

bonne somme de quelques biens tombés en déshérence; je l'ai reçue sans qu'il en sût rien, et l'ai distribuée aux pauvres. Dieu nous garde d'un plus grand mal[1] ! »

Nous ferons ici une remarque que nous avons déjà faite à l'occasion de M. Déage : Georges Rolland était, comme ce dernier, un serviteur vieilli auprès de François; c'est lui qui l'avait accompagné à Paris lorsqu'il s'y rendit pour faire ses cours de rhétorique et de philosophie; ce fut encore lui qui l'alla rejoindre dans le Chablais; et il jouissait de ce droit de franchise et de liberté qu'ont dans beaucoup de grandes maisons des serviteurs d'un dévouement ancien et éprouvé : car on sait que leurs brusqueries prennent leur source dans ce dévouement même. Nul, du reste, ne portait plus loin que lui la vénération pour la sainteté de l'évêque de Genève, comme le témoigne un fait qui suivit de très-près celui que nous venons de raconter.

On avait amené à l'évêché plusieurs malheureux pour être guéris de leur maladie qu'on croyait être une possession du malin esprit : le saint évêque s'arrêta longtemps à les considérer, en silence et tout pensif. Rolland, s'étonnant de son immobilité, s'approche de lui et le prie de les guérir en leur parlant. « Je suis bien aise, dit François en souriant, que M. Rolland m'apprenne à faire des miracles. » Il parle, en effet, avec son onction habituelle à ces malades, qu'il guérit en les bénissant. On lui présenta, quelques jours après, dix autres possédés que le démon tourmentait par des convulsions affreuses. Il les confesse, les communie, et par sa seule bénédiction opère leur pleine délivrance[2].

Le père de La Rivière raconte en ces termes une guérison miraculeuse qu'il opéra vers le même temps sur un ecclésiastique qu'un grave dérangement des facultés intellectuelles avait mis dans l'état le plus digne de compassion : « M. Jean-Claude

[1] Charles-Auguste, page 437.
[2] Charles-Auguste, page 488.

de Lachinal, prestre de Rumilly, fut saisi d'une fièvre chaude, laquelle le rendit entièrement furieux et forcené. Ses parents n'en pouvant jouir, furent contrainets de lui lier bras et jambes, afin de l'empescher de courir à l'esgaree çà et là; toutesfois au bout de trois semaines il rompit ses cordes, et alloit gambadant de part et d'autre, ainsi qu'un cheval eschappé. On s'assemble, on l'attrape, et luy met-on les fers aux pieds, nonobstant quoy la violence du mal lui redoublant les forces, il trouva moyen de se sauver et de rompre ces ceps en termes de quatre mois, quelques trois fois, et enfin s'en vint courant jusques à Anessy, tout insensé et transporté, dont ayant été adverti ce pitoyable évesque, commanda qu'on mist ordre de le prendre à quelque prix que ce fust. Il fut donc attrapé et traîné à l'évesché, où l'on l'enferma dans une chambre. Peu de jours après, ce saint personnage ayant célébré le très-adorable sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, descendit à la cour, et se présentant à la fenestre de cette chambre, mit le bras à travers les barreaux de fer, appelant ce pauvre prestre. Il s'en vint donc aussi paisiblement qu'un agneau, sans sonner mot. Alors il demanda comme il se portait, et ne respondant rien, il lui toucha la joue bénignement en le flattant, et lui tira doucement les cheveux sur le front, lui disant : Ne vous fait-il pas beau voir en cet estat-là ? faut-il qu'un prestre fasse ces escapades ? Or sus remerciez Notre-Seigneur, car par sa grâce vous êtes guéri. Ouvrez-luy la porte, fit-il à ses serviteurs. Et comme l'un d'eux se fut advancé de repartir qu'il n'y avoit point d'apparence de luy donner la clef des champs, parce qu'il s'émanciperoit de mesme qu'auparavant : Hé ! ouvrez-luy, répliqua-t-il ; ouvrez-luy, il sera sage désormais, je vous en assure. On le sort donc, et soudain il se vint jetter à genouil aux pieds de son charitable médecin, lequel luy donna sa bénédiction, et le mena dîner à sa table. Il est encore aujourd'hui vivant, et oncques depuis n'a eu le moindre ressentiment de son infirmité passée. Et traitant un jour avec un seigneur de qualité du miracle fait

en sa personne, il déclara que, lorsque l'ami de Dieu François de Sales lui tira tant soit peu les cheveux, il lui estoit advis qu'on lui arrachast une coiffe de poix de dessus le cerveau [1]. »

Le saint évêque partit au commencement de novembre pour Gex, et il employa le reste du mois à rétablir dans le pays le culte catholique, non sans des fatigues infinies, à cause des oppositions interminables qui lui étaient faites par les hérétiques qu'enhardissaient les ménagements du gouvernement français envers eux. A force de patience, d'industrie et de zèle, il vint cependant à bout de rétablir l'office divin dans huit paroisses qui furent la ville de Gex, Peron, Chalex, Farges, Cessy, Divonne, Thoiry et Sacconay. Il obligea les curés à la résidence sous peine de privation de leurs revenus, fixa les heures de tous les offices, prescrivit le prône et le catéchisme tous les dimanches, le chant d'une antienne à la sainte Vierge chaque samedi, et des prières régulières pour les morts. Il assigna à l'instituteur catholique de Gex un revenu de neuf cents florins [2], enjoignit aux patrons des chapelles de les rétablir dans le délai de dix années, sous peine d'être privés de leur droit de patronage, et nomma le curé de Gex administrateur de tout le bailliage, selon le bon plaisir du roi de France [3].

Comme les ministres calvinistes s'obstinaient à détenir les biens ecclésiastiques, les prêtres et les églises de ce bailliage étaient dans un dénuement extrême. François avait fait diverses fois des représentations à la cour sur cet état de choses ; Louis XIII, encore mineur, ne pouvant pour le moment prendre des mesures plus décisives, lui envoya un secours de trois cents écus destinés aux réparations les plus urgentes des lieux saints. Le saint évêque adressa au jeune roi une lettre de remerciement, pleine de grâce, que sa brièveté nous en-

[1] Le père de La Rivière, livre IV, chap. 49. — Le père Talon, chap. 7, page 161 ; Charles-Auguste, liv. IX, page 500.

[2] Le florin valait 46 centimes de notre monnaie.

[3] Charles-Auguste, pages 488 et 489.

gage à transcrire ici : « Sire, les catholiques de Gex, et moi avons reçu les trois cents écus d'aumône que Votre Majesté a donnés pour la réparation des églises, avec une très-humble révérence et action de grâces non-seulement parce que les faveurs qui proviennent de si haut lieu sont toujours de grande estime, mais aussi parce que ce sont comme des arrhes de plus grands bienfaits pour l'avenir. Nous espérons que la royale bonté de Votre Majesté regardera de son œil propice la misère à laquelle l'hérésie a réduit ce pauvre bailliage, pour répandre à son secours les grâces et assistances qui lui peuvent servir de remède. Ainsi Dieu soit à jamais le protecteur de Votre Majesté, Sire, pour la combler de ses saintes bénédictions [1]. »

Jean-Pierre Camus, le grand ami de François, ayant été nommé par les états particuliers de Bourgogne, député aux états généraux qui étaient convoqués pour le 10 octobre suivant, l'évêque de Genève s'empressa de lui recommander la partie de son diocèse qui relevait du royaume de France. On verra par le fragment suivant de cette lettre, datée du 22 août 1614, combien le catholicisme avait à souffrir, dans cette contrée, des empiétements des autorités temporelles. Il prie l'évêque de Belley de faire de vives représentations à ce sujet : « Puisque ce pauvre petit clergé de votre évêché et du mien, lui mande-t-il, a le bonheur que vous parliez en son nom aux états, nous serons délivrés de tout scrupule, si, après nos remontrances, nous demeurons réduits à la servitude, car que pouvons-nous faire de plus que crier au nom de l'Eglise : *Vide, Domine, et considera quoniam facta sum vilis*. Quelle chose déplorable que nous ayons le glaive spirituel en main, et que, comme simples exécuteurs des volontés du magistrat temporel, il nous faille frapper quand il l'ordonne, et cesser quand il nous le commande; et que nous soyons privés de la principale clef de celles que Notre-Seigneur nous a données, qui est celle

[1] Lettre à Louis XIII, datée d'Annecy, 31 juillet 1614.

du jugement, du discernement et de la science en l'usage de notre glaive? *Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus; quia vidit gentes ingressas sanctuarium tuum, de quibus præceperas ne intrarent in Ecclesiam tuam* [1]. — Vous ferez, j'en ai l'assurance, Monseigneur, tout ce qui se pourra pour la conservation des droits de Dieu et de son Eglise; et tandis que notre Josué sera là, nous tiendrons les mains élevées pour lui obtenir une spéciale assistance du Saint-Esprit; nous invoquerons les anges protecteurs et les saints évêques qui nous ont précédés, afin qu'ils soient auprès de vous pour animer vos remontrances. »

Mais le bien s'accomplissait difficilement et lentement dans ce malheureux pays. En 1618, François écrivit encore deux lettres au roi Louis XIII, l'une en faveur des Carmes qui avaient demandé l'autorisation de reprendre possession de leur ancien couvent de Gex, dont il restait quelques débris assez considérables; l'autre, pour prier ce monarque de remplacer par des officiers catholiques les officiers hérétiques qui commandaient au pays de Gex, et solliciter la permission d'y établir des religieux réformés, notamment des pères de l'Oratoire qui sont bons à toute sorte de services spirituels, disait-il, et peuvent plus aisément lier des rapports avec les hérétiques.

Le jour de la Nativité de la sainte Vierge, 1613, François officiait dans l'église collégiale de Notre-Dame-d'Annecy, lorsqu'on vit se renouveler le fait qui s'était passé le jour de la Pentecôte dans la cathédrale. Une colombe entra de l'extérieur dans l'église et alla se placer sur l'épaule, puis sur la poitrine de l'évêque assis sur son trône. Les assistants s'écrièrent que Dieu voulait ainsi bénir d'une manière visible les travaux de l'homme de sa droite. Lorsqu'à vêpres il prêcha sur les grandeurs de Marie, prenant occasion de l'aventure du

[1] THREN. I, 10, 11. — *Voyez, Seigneur, et considérez combien je suis abaissée. — L'ennemi a porté la main sur tous ses trésors; et elle a vu les nations entrer dans son sanctuaire, les nations qui, selon votre parole, ne devaient pas entrer dans vos assemblées.*

matin, il lui appliqua, comme le fait l'Église, les paroles de l'Écriture : « Vous êtes toute belle, ô ma colombe, ô ma bien-aimée! il n'y a en vous aucune tache! » Et il s'exprima sur ce sujet avec tant de ferveur et d'onction, que les assistants, attendris jusqu'aux larmes, parurent tous partager l'ardent amour et la vénération qu'il avait vouée à la Reine des cieux[1].

Plusieurs faits, qui se réfèrent au commencement de l'année 1614, prouvent que Dieu avait favorisé son saint apôtre du don de prophétie. Un châtelain de Choisy, près Annecy, nommé Pelicant, avait un ennemi qui avait juré de lui ôter la vie, et il se laissait aller à de grandes frayeurs. Ayant exposé sa situation à François : « N'ayez pas peur, mon enfant, lui dit l'homme de Dieu; mettez votre confiance dans le Seigneur; si l'on tire sur vous, je vous assure que l'arquebuse ne prendra point feu, et qu'ainsi il ne vous arrivera aucun mal. » En effet, quelques jours après, l'ennemi du châtelain se posta, armé, sur son chemin : les choses se passèrent comme l'avait prévu le saint évêque, et le châtelain put continuer son chemin en remerciant Dieu de sa protection visible. En cette même année, comme la ville d'Annecy et toute la province se voyaient à la veille d'une grande disette, car le grain manquait partout, tout le peuple était dans l'anxiété. Un jour qu'il prêchait dans l'église Saint-Dominique, il s'écria du ton d'un prophète éclairé de l'Esprit-Saint : « Confiez-vous en Dieu, mes enfants; je vous annonce de sa part que si vous observez ses commandements, non-seulement vous ne périrez point par la famine, mais que vous n'aurez point même à souffrir de la pauvreté. » L'évènement justifia pleinement la prophétie : car à la disette qui commençait à se faire sentir succéda tout à coup l'abondance. Une autre fois que le saint évêque était en compagnie de deux Pères Barnabites, un habitant d'Annecy lui présenta son enfant de six à sept ans. Le saint apôtre lui ayant touché la joue en manière de caresse lui dit:

[1] Charles-Auguste, pages 446.

« Pauvre enfant, vous ne passerez pas dix-sept ans. » Prédiction qui fut accomplie, quoique l'enfant à qui elle était faite parût jouir d'une constitution excellente [1].

L'abbé de Baudry rapporte, sous la même année, un trait qui montre quelle était la charité dont l'homme de Dieu était constamment animé. Un avocat d'Annecy, condamné judiciairement à reconnaître certaines redevances envers l'Eglise de Genève, auxquelles il refusait de se soumettre, déchirait sa réputation en toutes rencontres et semblait prendre à tâche de se déchaîner contre lui. Le saint apôtre l'ayant rencontré dans la rue, le prit doucement par la main : « Vous me voulez du mal, lui dit-il, et vous vous attachez à me noircir aux yeux du public. C'est un fait dont je suis très-assuré, et que vous nieriez en vain. Toutefois, voyez-vous, si vous m'arrachiez un œil, je ne laisserais pas de vous regarder de l'autre avec affection. » On raconte en outre que, quelques mois après, ce malheureux, dont la haine ne fit que s'accroître avec le temps, porta l'impudence jusqu'à couvrir de boue et d'ordures les lettres monitoriales affichées à la porte de la cathédrale, jusqu'à tirer même pendant la nuit, des coups de pistolet contre les fenêtres de l'évêché ; et, pour dernier attentat, il blessa d'un coup d'épée le vicaire général d'Annecy. Sainte Chantal, alarmée du danger qu'il courait, le suppliait de laisser au moins agir ceux qui voulaient poursuivre ce furieux : « Laissez-moi faire, lui répondit-il, vous et moi nous nous vengerons : cet homme a trois filles, nous en recevrons une gratuitement dans notre monastère. » Ce qui arriva en effet. Mais le sénat, ne pouvant laisser impunis des attentats si scandaleux, commença contre le coupable un procès qui eût amené le plus sévère des châtiments. L'homme de Dieu s'empresse de solliciter la grâce auprès du duc de Savoie, l'obtient, et va lui-même la porter au malheureux qui était renfermé

[1] Charles-Auguste, pages 442 et 443 ; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits.

dans une prison; mais ce dernier reste insensible à une bonté si touchante. Le saint évêque se jette à genoux en lui demandant pardon de l'offense qu'il aurait pu lui avoir faite sans le savoir. Le misérable persista dans sa haine, qui ne put être éteinte que par la fin malheureuse qui termina sa vie, et qui fut considérée comme une punition de la justice divine [1].

François reçut alors une lettre de Mathias Ier, empereur d'Allemagne, qui, voulant profiter des embarras où se trouvait le sultan Achmet Ier, en guerre avec la Perse, et des dissensions civiles de ses états, avait convoqué une diète à Ratisbonne, pour le 1er février 1615, afin de se ménager le concours des princes de l'empire pour chasser les Turcs des places de la Hongrie dont ils s'étaient emparés. François était invité à cette diète en sa qualité de prince de l'empire, que la révolte de Genève contre son évêque n'avait pu lui faire perdre. Suivant un ancien usage, et par forme de protestation contre l'injuste bannissement de l'évêque, souverain de cette ville, le messager porteur de la lettre spéciale de convocation se rend à Genève, va frapper à la porte du palais épiscopal, et demande à parler à l'évêque de la part de Sa Majesté Impériale; et sur la réponse qu'on lui fait que l'évêque ne demeure plus à Genève, il se rend à Annecy, pour y terminer sa commission. François répondit à Mathias Ier que si grand que fût son désir de répondre à l'invitation impériale, la pauvreté où l'avaient réduit les hérétiques ne lui laissait d'autre moyen que de ferventes prières pour l'heureux succès des intentions de Sa Majesté [2].

[1] Charles-Auguste, page 486; Dépositions du chanoine Gard, de Favre, de Langin, et de la mère Greffier.
[2] Lettre datée d'Annecy, 9 mai 1615.

CHAPITRE IX

Visite de François de Sales à l'archevêque de Lyon. Il se rend au sacre de l'évêque de Sion, et prêche dans la cathédrale de cette ville. Fermes représentations qu'il adresse au duc de Nemours au sujet de calomnies par lesquelles on s'efforçait de le noircir dans l'esprit de ce prince avec deux de ses frères.

M. de Marquemont, archevêque de Lyon, et plus tard cardinal, avait exprimé l'intention de visiter à Annecy François de Sales avec qui il témoignait le désir de former une étroite et sainte amitié. François qui s'estimait le dernier des évêques de Savoie ne voulut point se laisser prévenir par le premier des prélats de France. Il se mit donc en route pour Lyon, et l'archevêque, qui l'appelait « l'honneur et la couronne des évêques, » alla au-devant de lui jusqu'à une assez grande distance, accompagné de plusieurs chanoines et des principaux de la ville. Pendant huit jours que l'évêque de Genève séjourna à Lyon, il fut l'objet de la vénération empressée de tout le peuple. Le lendemain de son arrivée, fête de saint Pierre, il prêcha dans la cathédrale, et il employa les jours suivants soit à conférer avec l'archevêque sur l'établissement d'une maison de la Visitation que ce prélat désirait fonder à Lyon, soit à s'entretenir avec les personnes pieuses qui souhaitaient d'être éclairées de ses lumières. François repartit ensuite pour son diocèse, et les deux prélats se témoignèrent de grands regrets mutuels de cette séparation.

Le premier décembre suivant, le saint évêque parti d'Annecy pour aller à Sion, au sacre de l'évêque Hildebrand-Josse; il y assista en qualité de promoteur, et l'archevêque de Vienne remplit la fonction de consécrateur. On lui fit à Sion l'accueil le plus honorable, et le jour du sacre, étant monté en chaire, revêtu de la chape et de la mitre, il prononça sur la dignité épiscopale un discours qui fit une vive impression sur les

nombreux hérétiques accourus pour l'entendre. Ce discours fut suivi de plusieurs entretiens sur les caractères auxquels on reconnaît la véritable Eglise, surtout sur la nécessité d'une succession constante des pasteurs et d'une autorité qui se concilie la soumission de tous, ignorants ou savants. Ces discour du saint apôtre étaient écoutés avec d'autant plus d'avidité que les lois civiles ne permettaient pas que les sujets de controverse fussent traités en chaire. De Sion, François revint parmi son troupeau.

Il arriva que le duc de Savoie, pressé par le besoin d'argent que causaient les guerres où l'entraînait son ambition, obtint un bref du Pape pour faire quelque levée de deniers sur les biens de l'Eglise, et l'envoya à tous les évêques de ses états[1]. En conséquence François fit assembler tous les bénéficiers de son diocèse, et il les invita à répondre aux vœux réunis du Saint-Siége et du duc. Puis, joignant l'exemple à la parole, il s'imposa lui-même pour une somme qui, comparée au chiffre total de son revenu, eût pu passer pour excessive. Il n'en fallut pas d'avantage pour décider à l'obéissance ceux qui hésitaient encore, de sorte que tous se prêtèrent avec une parfaite complaisance au sacrifice pécuniaire qui leur était demandé.

Mais autant François mettait d'empressement et de zèle à servir de sa personne et de ses biens l'autorité temporelle, quand les circonstances l'exigeaient, autant montrait-il d'énergie quand il s'agissait de s'opposer à une injustice de la part des grands. Des calomniateurs avaient prévenu par d'odieux artifices l'esprit du duc de Nemours contre lui et contre ses deux frères Bernard et Janus de Sales. Le ressentiment du prince monta à un tel degré que l'évêque crut devoir se retirer au château de Sales avec ses deux frères, en attendant qu'une occasion plus favorable lui permît de prouver la fausseté des imputations dont on les chargeait. Enfin, comme le devoir l'obligeait, à l'approche du carême de 1615, de rentrer dans

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. V, sect. 12.

Annecy, il écrivit au duc de Nemours, dit un biographe, une lettre digne des Basile et des Ambroise, où se révèle la fermeté d'un apôtre, la sainte liberté d'un évêque. « Les Papes, les rois et les Princes, lui dit-il, sont sujets à être souvent déçus par les accusations et les rapports...; c'est pourquoi ils renvoient à leurs cours, sénats et conseils, afin que, par l'audition des parties et des témoins, on discerne de quel côté est la vérité ou le mensonge. Autrement il n'y aurait plus de justice sur la terre, et les dépositaires de l'autorité sont obligés de suivre cette marche sous peine de damnation éternelle. Votre Grandeur a reçu des accusations contre mes frères, et elle a bien fait de les recevoir, pourvu que ce soit seulement jusqu'à plus ample informé. Si elle les a crues tout d'abord, elle me pardonnera à moi qui suis, non-seulement son très-fidèle serviteur, mais encore son très-affectionné quoi qu'indigne pasteur, de lui dire qu'elle a offensé Dieu et qu'elle est obligée de s'en repentir, lors même que les accusations seraient véritables; car nulle parole contre le prochain ne doit être crue avant d'être prouvée, et elle ne peut être prouvée que par l'examen et l'audition des parties. Quiconque vous parle autrement, Monseigneur, trahit votre âme. Quelque dignes de foi que puissent être les accusateurs, encore faut-il admettre les accusés à se défendre. Quelque prudence qu'apportent les princes dans le choix des hommes à qui ils donnent leur confiance, ils ne laissent pas d'être souvent trompés pour un motif ou pour un autre [1].

Afin de se bien assurer qu'aucun mouvement de mécontentement personnel ne se mêlait à ce qu'il regardait comme l'accomplissement d'un devoir de sa charge pastorale, le saint évêque donna communication de la lettre dont nous venons de parler à son ami le président Favre à qui il en adressa une copie. Il lui marquait que les calomnies dont ses frères étaient l'objet l'eussent peu inquiété, si elles n'étaient parvenues à ex-

[1] Lettre écrite dans les premiers jours de mars 1615.

citer un profond ressentiment chez le prince. « Cela m'est insupportable, continue-t-il, à moi qui lui ai une si grande affection, et qui ai autrefois si suavement goûté sa bonté. Tant de gens tuent, assassinent, et trouvent un refuge dans sa clémence; mes frères ne font aucun mal, et ils sont accablés de ses rigueurs. — Quel mal leur fait-on et à vous? disent les méchants. — On nous ravit la bonne grâce de nos princes, qui est notre bien le plus précieux. Le duc prête foi aux rapports qu'on lui fait contre mes frères, et il leur témoigne une très-particulière indignation. On fait un crime de m'aimer; mais ne disons plus mot désormais... » Puis, le saint évêque termine par ces mots qu'un avenir rapproché a si complètement vérifiés : « Un jour viendra que ce ne sera plus pour personne un sujet de reproche que de m'aimer. » Enfin le prince reconnut l'injustice de ses préventions, et il rendit toutes ses bonnes grâces à la famille de Sales.

François ne montrait pas moins de résolution et de fermeté lorsqu'il était mis en demeure de défendre les droits de l'Eglise contre des usurpations conseillées par la cupidité, ainsi qu'il le fit voir dans le même temps. Le prieuré de la ville de Seyssel, dit Charles-Auguste, était perpétuellement uni au chapitre de l'église cathédrale, et des bourgeois de cette ville étaient en conséquence assujettis à certaines redevances. Ils résolurent d'en cesser le payement, et bien que le saint prélat eût employé longtemps toutes les voies imaginables de la douceur et de la patience pour leur faire entendre raison, ils s'étaient opniâtrés dans leur refus, et avaient même usé de violence. Si ses intérêts personnels avaient seuls été compromis, François s'en fût peu soucié : il avait plus d'une fois montré avec quelle générosité il en savait faire le sacrifice pour la conservation de la paix. Des motifs plus graves l'obligèrent d'intervenir; or un unique moyen lui restait pour obtenir justice, c'était de saisir de l'affaire le parlement de Bourgogne, et il écrivit à un président de ce corps la lettre suivante, qui témoigne à la fois et de l'ardente charité dans laquelle il em-

brassait tous les membres de son troupeau, et de la sollicitude avec laquelle il veillait au maintien de tous les droits, sans en excepter ceux des clercs, dont il était aussi le protecteur naturel.

« Monsieur mon frère, il faut que je vous parle à cœur ouvert : car à qui donc? Depuis que je suis en cette charge d'évêque, rien ne m'est arrivé qui m'ait tant affligé que ce mouvement fait ces jours passés par les syndics et plusieurs des habitants de Seyssel, contre la piété et la justice.

« Ils ont depuis peu un procès avec mon chapitre, à raison des dîmes qu'ils prétendent ne devoir payer, quant au bled, que de trente gerbes l'une, et quant au vin, de soixante charges l'une. J'ai tâché de tout mon pouvoir d'accommoder ce différend à l'amiable; mais il n'y a jamais eu moyen, ces bons habitants ne voulant subir ni sentences ni expédients, sinon que l'on fasse à leur volonté.

« Pendant ce procès, ils ont estimé que la force leur serait plus favorable que la justice; et, après plusieurs menaces, ont fait ce que le sieur lieutenant de Belley aura, je m'assure, remontré. Si je ne me trompe, il y a eu un extrême mépris du devoir que l'on a aux magistrats, et une trop furieuse passion contre les curés et les ecclésiastiques. Je suis donc affligé si cette violence n'est réprimée; car elle croîtrait tous les jours davantage : d'ailleurs je suis aussi affligé si l'on châtie cette mutinerie, parce que les mutins sont mes diocésains et mes enfants spirituels.

« Toutes choses bien considérées, je désire le second, d'autant qu'enfin il faut un peu d'affliction aux enfants, à ce qu'ils se corrigent, puisque les remontrances n'ont servi de rien : et vaut mieux que je pleure leur tribulation temporelle, que s'ils se précipitaient en l'éternelle. Tout plein de bons personnages de ces lieux-là sont marris de ce soulèvement; ils n'ont pu toutefois arrêter le torrent de ce désordre. Or, forcé de mon devoir, j'envoie ces deux porteurs, qui ont été plus que témoins oculaires de ce fait, surtout M. Rogès, doué d'une incomparable probité et prédicateur fort capable, contre

lequel ils émurent les femmes, afin de le faire jeter dans le Rhône par ce sexe facile à s'émouvoir, comme s'il eût parlé contre l'honneur de toutes; de quoi s'excusant : Hélas! dit-il, j'avais si grande peur parmi ces gens, que, quand j'eusse mal parlé toute ma vie, je me fusse bien tu alors.

« En somme, il me semble que cette insolence est trop publique pour être dissimulée, trop fâcheuse pour demeurer impunie, trop dangereuse pour n'être pas réprimée. Me remettant néanmoins entièrement à votre prudence, je vous supplie seulement qu'il vous plaise, Monsieur mon frère, me favoriser à ce que mon Eglise subsiste en ses droits, et que désormais ces gens-là demeurent en devoir [1]. »

C'est à la suite de la station de carême de la même année que le saint évêque donna un nouvel exemple d'humilité que nous ne devons point passer sous silence. Dans son sermon de clôture, le prédicateur, religieux de l'ordre des Minimes, avait fait un éloge enthousiaste du saint prélat : « O que vous êtes heureux, habitants d'Annecy, s'écria-t-il, vous qui jouissez de la présence d'un si saint évêque! Que ce soit votre modèle: soyez les imitateurs de ses vertus, car c'est un saint; oui, je le répète, votre évêque est un saint, et l'on peut lui dire ce que la reine de Saba disait à Salomon : Bienheureux ceux qui sont toujours auprès de vous et entendent votre sagesse. *Beati viri tui, et beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore et audiunt sapientiam tuam* [2]*!* » Le saint apôtre, en entendant ces paroles, rougit de confusion, et il parut triste le reste du jour. Le prédicateur lui ayant demandé, le soir, la cause de son chagrin : « Je suis affligé, mon père, lui répondit-il, de ce que, après avoir si bien prêché pendant tout le carême, vous ayez tout gâté aujourd'hui par vos flatteries et vos louanges. Oh ! que le Saint-Esprit nous fait une belle leçon quand il nous commande de ne louer l'homme qu'après

[1] Lettre du 4 mars 1615.
[2] II PARAL. IX, 7.

sa mort [1] ! Je suis bien éloigné d'être un saint; hélas! si vous connaissiez ma misère, vous auriez parlé bien autrement [2] ! » Le prédicateur dut avouer qu'il ne pouvait se repentir d'éloges qui n'étaient dans sa bouche que l'écho de l'opinion universelle. Du reste, il remplit bien le ministère de louer les saints après leur mort : car ce bon religieux, qui n'était autre que le père Louis de La Rivière, plusieurs fois cité par nous dans le cours de notre récit, fut plus tard un des premiers à écrire la vie du saint évêque, et son livre se distigue surtout par l'onction qu'il y a répandue.

Cette opinion de la sainteté éminente de l'évêque de Genève était si bien établie parmi tous ceux qui avaient l'avantage de l'approcher, que ses plus intimes serviteurs, lui portant déjà la même vénération que s'ils l'avaient vu de leurs yeux monter au ciel, s'y prenaient d'avance, de son vivant, afin de pourvoir plus tard les reliquaires qu'on lui destinait. « Son valet de chambre (François Favre), est-il dit dans un manuscrit des archives de la Visitation de Nevers, avait une si haute idée de la sainteté de son maître qu'il conservait avec respect tout ce qui lui avait servi. *Je prévois*, disait-il, *qu'un jour tout ceci deviendra des reliques*. Quand on coupait les cheveux de son maître, il avait soin de tout ramasser; il en avait une boîte pleine. Quand on le saignait, il laissait le sang se dessécher, puis il le renfermait aussi dans une boîte. »

[1] *Ante mortem ne laudas hominem*. (Eccli., XI, 30.)
[2] *Année de la Visitation*, 21 avril.

CHAPITRE X

Le saint évêque nomme grand vicaire Jean-François de Sales. Voyage de Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, à Annecy. Nouveaux traits de charité de François. Il contribue à l'introduction de l'industrie de la soie en Savoie. Siége d'Annecy par le duc de Nemours.

En 1615, François se trouvait à Thonon, où l'avaient appelé des affaires de son adminstration épiscopale, lorsqu'il apprit que son grand vicaire venait de succomber à une grave maladie. Il choisit, pour le remplacer, son frère Jean-François, et en lui écrivant pour le lui annoncer, il lui dit : « Après plusieurs considérations, j'ai résolu de vous appeler à cette charge et ce seul motif vous suffira pour l'accepter, et à tout le monde pour l'approuver, que de cette charge dépendent en grande partie le bien du diocèse et mon honneur, dont notre parenté vous pressera d'avoir plus de soin et de jalousie que nul autre n'en saurait prendre... Faites pour moi jusqu'à mon retour comme si vous étiez déjà établi [1]. »

Rentré à Annecy le 20 septembre, il prépara une réception brillante au cardinal de Marquemont, qui devait, au retour des états-généraux, lui rendre la visite que François lui avait faite à Lyon. Le cardinal arriva dans les derniers jours d'octobre, et l'évêque le fit pontifier et prêcher à la cathédrale le jour de la Toussaint; il officia encore le 4 novembre, jour de saint Charles Borromée, au collége des Barnabites : « Mes Pères, dit l'évêque aux religieux, en leur présentant le cardinal, quand vous n'aviez que moi à votre solennité, vous n'aviez que l'ombre de saint Charles; mais ayant aujourd'hui Mgr de Marquemont, vous avez la copie vivante de l'admirable archevêque de Milan [2]. »

[1] Lettre datée de Thonon, 8 septembre.
[2] *Année de la Visitation*, 5 novembre.

Après avoir visité les divers établissements d'Annecy, l'archevêque se procura encore de nouveaux sujets d'instruction et d'édification par l'attention qu'il donna aux divers actes de l'administration épiscopale. Il put être témoin de la fermeté déployée par François à l'occasion d'un concours pour une cure alors vacante. Un gentilhomme se présente et produit des lettres de recommandation du duc de Savoie et d'autres princes, comptant bien que toute autre espèce de titres doit s'effacer devant celui-là. Quelle que fût la déférence de François pour ces hauts personnages, elle n'allait pas jusqu'au point de lui faire négliger ses obligations d'évêque qui doit s'assurer de la capacité des sujets. Il ouvre un missel, et l'interroge sur le premier évangile qu'il rencontre, qui était l'évangile des enfants de Zébédée, dont l'ambition mérita d'entendre de la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ cette réprimande : *Nescitis quid petatis.* — Traduisez-nous et expliquez ce passage, dit François au concurrent. Le pauvre gentilhomme est obligé de répondre qu'il n'en entend pas un mot, ce qui provoque les rires des assistants ; mais il n'en continue pas moins à réclamer le bénéfice avec hauteur. « Monsieur, dit alors François, permettez-moi de vous expliquer ces mots latins : *Nescitis quid petatis.* Vous ne savez pas ce que vous demandez. Votre peu de science dont vous venez de nous donner la preuve nous met, vous, dans l'impossibilité de vous acquitter de la charge des âmes, et moi dans l'impossibilité de vous la confier. Sachez bien que je ne suis pas le maître absolu des bénéfices ; je n'en suis que le dispensateur, obligé de les donner au plus digne. » Et en effet la cure, objet du concours, fut donnée, dans la même séance, à un docteur d'une piété reconnue et d'une science incontestable. Le gentilhomme, que son échec irrite, menace d'aller faire connaître au duc de Savoie le peu de cas que l'on fait de ses recommandations ; mais l'homme de Dieu connaissait trop l'esprit de justice du prince pour s'en émouvoir. Le gentilhomme, que sa colère mettait hors des gonds, osa bien le dimanche suivant, durant

l'office, lorsque l'évêque était assis dans sa chaire pontificale, aller lui présenter un libelle diffamatoire, qui n'était qu'un tissu de grossièretés et d'injures. L'homme de Dieu reçut cet outrage avec sa sérénité habituelle, et il l'eût volontiers laissé tomber en oubli. Mais le chapitre ne crut pas pouvoir garder le silence sur un fait de cette nature, et il poursuivit le coupable en justice pour lui faire infliger le châtiment qu'il méritait. La sentence était écrite, et elle allait être prononcée, lorsque François intervint pour demander grâce. Non content de cela, il sollicite et obtient pour le gentilhomme une place très-honorable à la cour de Savoie. Des traits semblables, souvent répétés, firent passer en proverbe, dans toute la Savoie, qu'il suffisait d'avoir fait quelque offense ou quelque peine à l'évêque de Genève pour éprouver tout aussitôt les effets de sa bonté, de l'avoir outragé pour recevoir ses bienfaits [1].

La facilité avec laquelle le cardinal de Marquemont pouvait voir ainsi de près tous les actes de François, examiner à fond tout ses sentiments intérieurs, le pénétra d'une vénération et d'une admiration égales; il publiait partout que l'évêque de Genève était un saint, et il lui donnait le nom de Père.

A peine l'archevêque de Lyon, que la nécessité de visiter son diocèse avait contraint d'abréger son séjour à Annecy, eut-il quitté François, que des esprits malveillants inspirèrent au duc de Savoie des soupçons sur la nature des rapports que les deux prélats avaient eus entre eux, et auxquels on attribuait des motifs politiques. On a déjà vu combien le duc était prompt à prendre ombrage des relations que François était dans le cas d'avoir avec des personnes de marque au service de la France. Il chargea le marquis de Lans, gouverneur de la Savoie, d'examiner le fait, et, celui-ci ayant informé le saint

[1] Charles-Auguste, page 461; *Année de la Visitation*, 31 octobre; Déposition de sainte Chantal, article XXXIV; Déposition de François Favre, qui était présent.

évêque du mécontentement du prince, François adressa au gouverneur une lettre dans laquelle il lui présente sa justification complète, l'assurant qu'il n'a été question entre lui et son illustre ami que de choses spirituelles : « Si Votre Excellence me le permet, ajoutait-il en terminant, je lui dirai avec liberté que j'ai été élevé et que j'ai vieilli dans une solide fidélité envers mon prince, et que ma profession et toutes les considérations humaines m'y attachent étroitement. Je suis essentiellement Savoisien, moi et tous les miens, et je ne saurai jamais être autre chose. Je ne conçois pas comment je puis donner ombrage, après avoir vécu toujours fidèle et dévoué comme je l'ai fait [1]. »

En ce même temps, François déploya en diverses occasions son incomparable charité. Nous en citerons les exemples suivants, en laissant la parole à son historien Charles-Auguste [2]: « Il y avoit un gentilhomme de grande qualité et puissant dans le siècle, mais d'ailleurs très-débauché et insolent, qui, ayant quelque teinture des lettres, avoit composé des satires contre le saint évesque, et alloit partout vomissant malheureusement le venin empesté de sa médisance; et voyant qu'il y perdoit son temps et sa peine, et que l'homme de Dieu ne s'en esmouvoit ni troubloit aucunement, quelques nuicts de suite, au plus fort de l'hiver, lorsque la terre estoit toute couverte de haute neige, mena une meute de chiens sous les fenestres de sa chambre, et leur faisoit tirer les oreilles par ses serviteurs et autres enfants perdus de la ville, afin qu'ils hurlassent comme des loups. Ces misérables faisaient bien davantage : car ils crioient et clabaudoient, comme s'ils eussent esté à la chasse, et tiroient des coups de pistolet : de sorte que non-seulement le bienheureux prélat, mais tout le voisinage de la grande rue Saincte-Claire, estoit contrainct de passer les nuicts entières sans dormir, et n'y avoit personne qui osast réprimer

[1] Lettre à M. Sigismond d'Est, marquis de Lans, datée du 15 novembre 1615.
[2] Livre VIII, pages 468 et suiv.

ceste insolence; voire la Justice y avoit travaillé en vain, tant ce seigneur estoit puissant. Les serviteurs du sainct homme enrageoient et mouroient d'envie de sortir avec armes, pour chasser ces belistres et pendarts; mais il ne voulut jamais le leur permettre, disant avec une mansuétude nompareille : Non, laissez, laissez, ils endurent plus que nous; car à tout le moins nous sommes ici chauds et à couvert, et quand le jour viendra et qu'ils seront contraints de dormir, ils reposeront avec plus d'incommodité. Hélas! ne sont-ils pas dignes de compassion? Comme donc il lui estoit impossible de dormir en un si grand bruit et tintamarre, il se levoit du lict, prioit Dieu pour eux aux pieds du Crucifix, et disoit à l'imitation de Jésus-Christ : Père, pardonnez-leur parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. Quelquefois ils jetoient des pierres contre ses fenestres et rompoient les vitres : et ce débonnaire évesque se ressouvenant de sainct Estienne, prioit : Seigneur, ne leur imputez point ce péché. Nonobstant tout cela ils continuoient et, adjoustant crime sur crime, emplastrèrent toute la grande porte du palais épiscopal de boue et de fiente; voire ne désistèrent point de ces meschancetés jusqu'à ce qu'enfin l'homme de Dieu ayant rencontré par hasard le misérable auteur de ces insolences, le salua et embrassa très-affectueusement, comme si jamais il ne lui eust faict la moindre offense, adjoustant mesme, selon son ordinaire mansuétude et débonnaireté de très suaves paroles de bienveillance. Si jamais personne fust estonné, ce fust ce gentilhomme qui, en peu de paroles, lui demanda pardon, et protesta souvent depuis, que de ceste façon de procéder, véritablement chrestienne, il avoit faict plus de profit que d'avoir ouï cent prédicateurs. — En ce mesme temps, poursuit Charles-Auguste, arriva une grande et fâcheuse querelle entre le frère germain de cet homme-là, marquis de qualité, qui sembloit aussi avoir faict vœu de haine contre le bienheureux François, et un seigneur fort riche et fort illustre; et querelle certes qui croissoit de jour en jour par de nouvelles offenses, de sorte que c'étoit l'opinion d'un

chacun que jamais elle ne finiroit que par le fer. Cestuy-ci estoit venu à Annecy avec douze chevaux, en intention de se battre : mais passant devant les fenestres du palais épiscopal fut vu et salué de l'homme de Dieu, et mesme cognut par signes qu'il désiroit de lui parler. A la mesme heure cependant que le sainct evesque descendoit de sa chambre, il mit aussi pied à terre; mais aux premières paroles il admira que le serviteur de Dieu sçût l'intention qu'il avoit de se battre avec le marquis, d'autant qu'il ne s'en estoit déclaré à personne. Le bienheureux François leur conseilla la paix ; et fist tant qu'ils l'acceptèrent pour leur arbitre, et dans peu de jours, par le zèle qu'il avoit au salut du prochain, et par son charitable travail, ces deux seigneurs qui avaient juré la mort l'un de l'autre tombèrent d'accord, et furent par après bons amis. »

La charité dans l'évêque de Genève, dit un biographe, n'était pas seulement patiente, elle était encore généreuse et prodigue; et il en apporte en preuve le trait suivant. Un curé de son diocèse étant venu lui exposer sa détresse, il voulut à tout prix lui faire l'aumône; malheureusement sa bourse était vide. Il va à la chapelle prendre deux grands chandeliers d'argent qu'il donne à l'indigent curé, en lui disant de les vendre pour se procurer des moyens d'existence. Le curé les prend, en versant des larmes de reconnaissance et baisant les mains de son bienfaiteur, et va vendre les chandeliers. Lorsque l'économe de la maison, Georges Rolland, vit le lendemain matin, la chapelle dégarnie, il devina ce qui s'était passé, et il voulut retirer les objets donnés. « Non, dit l'homme de Dieu, ce rachat ne se pourrait faire qu'au préjudice des pauvres, nous nous passerons de chandeliers. » Sa charité ne se borna point à cela : informé que l'église de ce bon curé était dans un état de délabrement déplorable, il en fit blanchir le chœur de ses propres deniers, y fit ouvrir des fenêtres grandes et commodes, et donna un beau tableau qu'il fit encadrer et poser à ses frais [1].

[1] Charles-Auguste, liv. VIII, p. 471; Dépositions de Chambet et de Donyer.

A ces traits d'admirable charité et de mansuétude inaltérable nous en ajouterons un que rapporte encore Charles-Auguste : « Un gentilhomme, qui mesme lui appartenoit d'alliance, s'estimant offensé d'une action que François avoit faite sans soupçonner qu'elle pût lui déplaire, vint en plein jour dans la cour de l'évêché avec une meute de chiens, des cornets et des trompettes faire un vacarme effroyable, puis estant monté en la chambre du sainct homme, vomit contre lui un torrent d'injures. Le débonnaire prélat l'entendit sans s'esmouvoir, lui laissa vomir toute sa furie, et ne lui répondit rien que des paroles de civilité, douceur et courtoisie, et tout cela briefvement : d'où cet insensé se laissant de plus fort emporter à sa colère, se retira avec encore plus d'insolence qu'il n'estoit venu ; et quelque temps après, ayant recognu sa faute, s'en revint, les larmes aux yeux, demander pardon au bon prélat. Mais quand il se retira la première fois, le père de Coëx, prieur deTalloires, qui avoit esté témoin de toute ceste insolence, ne pust pas s'empescher d'interroger en ceste sorte l'homme de Dieu : Monseigneur, comment faictes-vous en ces occasions de ne vous mettre point en colère ? car il semble que vous deviez reprendre fortement cet insensé, et réprimer son insolence par des paroles de sévérité et c'eust plustost esté une œuvre de charité ? Le bienheureux François lui répondit : Voyez-vous, mon père, j'ai fait un pacte avec ma langue, que quand on dira quelque chose contre moi, qui me pourroit provoquer à colère, elle prenne garde de ne rien dire. Et véritablement il ne falloit pas davantage aigrir ce pauvre homme, ni lui faire connoître sa émérité ; il sera quelque jour sage et se repentira de ceste faute [1]. » Parole que l'évènement vérifia sans retard.

Aucune des formes pratiques sous lesquelles la charité du saint évêque trouvait à s'exercer, ne pouvait lui rester étrangère. Nous avons vu ailleurs avec quel soin il s'appliqua à

[1] Charles-Auguste, page 485.

fonder à Thonon une maison où s'exécuteraient, sous les auspices de la religion, les opérations du commerce et de l'industrie, entreprise qui avait pour double but et de préserver les catholiques de la contrée des communications fréquentes qu'ils avaient, au grand péril de leur foi, avec les hérétiques de Genève, chez qui ils étaient jusqu'alors dans la nécessité d'aller se pourvoir soit des divers objets nécessaires à leur entretien, soit des instruments de leurs métiers. Ce côté de la vie du saint prélat nous offre un fait que les biographes ont passé jusqu'à présent sous silence, parce qu'il n'a été connu que par suite de la publication de nouvelles lettres retrouvées dans ces derniers temps. Il s'agit de l'introduction en Savoie de la culture de la soie, à laquelle François prenait le plus vif intérêt. Voici en quels termes, toujours vivement préoccupé de la gloire de Dieu et du salut des âmes, comme du bien-être des travailleurs, il recommandait cette nouvelle branche de produit à la protection du duc de Savoie, dans une lettre datée d'Annecy, 2 octobre 1615 :

« Monseigneur, il y a quelque temps qu'on a commencé d'introduire en ce pays de deçà l'art de la soie, et ne se peut dire combien le progrès serait utile au service de Dieu pour retirer plusieurs âmes d'entre les hérétiques, pour affaiblir Genève, qui se soutient en bonne partie de ce trafic, et pour soulager les sujets de Votre Altesse qui gagneraient en ce commerce ce que nos ennemis gagnent.

» Pour ces raisons, monseigneur, je conjure et supplie très-humblement votre bonté et piété de favoriser puissamment cette bonne œuvre si heureusement acheminée pour la gloire de ce Sauveur, qui vous est si propice et qui maintient en tant d'honneur votre couronne, vous en préparant une éternelle en la vie future. »

Le duc s'empressa d'entrer dans les vues qui lui étaient exprimées, et les effets de son actif concours furent assez rapides et assez heureux pour que le saint prélat crût devoir lui en témoigner par lettre sa gratitude, le vendredi-saint, 29 mars suivant.

« Monseigneur, la charité et bonté que Votre Altesse a témoignée envers ces bons peuples de deçà par le soin qu'elle a eu de faire réussir les projets de l'introduction de l'art de la soie en ces pays, et des Pères Barnabites à Thonon, ne peut jamais être assez dignement remerciée ; mais à la faveur de la sainteté de ce jour, j'en fais néanmoins très-humblement la révérence et l'action de grâces à Votre Altesse, la suppliant de continuer sa dilection et sa protection sur cette province, en laquelle l'avancement de la gloire de Dieu est de si grande conséquence et plein de mérite pour Votre Altesse, que sa divine Majesté fasse à jamais prospérer ès bénédictions que lui souhaite, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant orateur et serviteur.

» † François, évêque de Genève. »

Le digne serviteur de Dieu avait compris à merveille que la grande misère engendre les grandes tentations, et il est touchant de le voir ainsi travailler à répandre chez les pauvres habitants des champs et des montagnes l'aisance qui devait rendre plus facile pour eux l'exacte et constante observation des préceptes divins.

En dehors des misères physiques du corps et des misères spirituelles, bien autrement dangereuses, de l'âme, il est un ordre de souffrances quelquefois plus difficiles à guérir, parce que pour en connaître et appliquer les remèdes, il en faut aller découvrir la source dans les plus profonds replis du cœur humain. Nous ne parlons pas des contentions qui pouvaient diviser les esprits et pour l'apaisement desquelles il possédait une adresse vraiment miraculeuse. « Les procès qu'il a assoupis et les différends qu'il a terminés, dit sainte Chantal dans sa Déposition, sont en nombre infini, vu que c'était son occupation presque ordinaire. » François avait obtenu de Dieu un don tout particulier, et qui semblait tenir du charme, pour apaiser tous les genres de douleurs. Telle était en sa personne la puissance de ce don precieux que ses histo-

riens sont unanimes en affirmant que souvent des personnes qui étaient accourues pour obtenir la faveur de l'entretenir, et n'en pouvaient venir à bout à raison de la foule qui l'entourait, sentaient, en attachant seulement leurs regards sur le saint évêque, le fardeau des peines qui les accablait se fondre pour ainsi dire par degrés et se dissiper, sans laisser de trâce dans leur âme consolée et fortifiée. A l'égard des affligés qui avaient eu le bonheur d'arriver jusqu'à lui, son langage suave en coulant comme un dictame adoucissait et souvent fermait les plaies les plus cruelles et les plus invétérées. Son expansive charité lui révélait le mot efficace, la parole qui éclaire toutes les situations et tempère toutes les amertumes. Sa charité, non satisfaite de répandre cet inépuisable torrent de consolations sur les nombreux visiteurs qui franchissaient le seuil de sa demeure, allait chercher au dehors les âmes que la honte ou la timidité retenait dans l'ombre de leur solitude, et, soit par des visites adroitement ménagées, soit par des lettres affectueuses, il exerçait sur tous le charme irrésistible de son bienfaisant empire. Un de ses premiers biographes relate un fait gracieux dans sa simplicité, que nous rapporterons sans rien changer aux formes naïves du récit : « En somme, ce grand serviteur de Dieu étoit merveilleusement bon, il consoloit tout le monde, il ne rudoyoit aucun, et compatissoit cordialement aux afflictions d'autrui. Sa douceur l'a fait souvent descendre et condescendre jusque là que sçachant telles et telles personnes estre ennuyées, il transcrivoit de sa propre main de beaux vers françois qu'il avoit remarqués parmi les livres, et les leur envoyoit pour les récréer [1]. » Ouvrez le recueil de ses lettres, et parcourez celles qu'il écrivait à des âmes éprouvées par des regrets déchirants, des perplexités cachées

[1] *La Vie de l'illustrissime François de Sales, de très-heureuse et glorieuse mémoire, etc.,* par le R. P. Louis de La Rivière, de l'ordre des Minimes, 3e édition, Lyon, chez Claude Rigaud et Claude Obert, 1627, in-8o, liv. IV, chap. 26, page 481. — Voyez aussi le passage du même historien que nous avons cité au livre II, chap. XI, page 203.

ou de navrantes angoisses; la paix et la consolation, sans cesse présentées sous les termes les plus onctueux et les plus pénétrants, y coulent, si j'ose ainsi m'exprimer, à pleins bords. Mais nous aurons occasion d'y revenir.

Cependant le duc de Savoie, prétendant avoir des droits sur le duché de Montferrat, voulut, avec l'aide de la France, l'enlever au duc de Mantoue, que soutenait l'Espagne. Ce conflit donna lieu, en l'année 1616, à un rassemblement de troupes indigènes et étrangères, qui portait avec elles non-seulement le fléau de la guerre, mais encore la dissolution des mœurs, et François s'affligeait profondément de tous ces désordres. Il exhorta son peuple par de fervents discours à attirer par la prière et par les bonnes œuvres les miséricordes du ciel, et ordonna dans tout son diocèse des prières solennelles, avec exposition du Saint-Sacrement. D'un autre côté, le duc de Nemours, croyant avoir de légitimes sujets de plainte contre le duc de Savoie, prêta l'oreille aux suggestions des Espagnols qui le poussaient à la révolte et lui promettaient de grands secours en hommes et en argent pour qu'il s'emparât de l'autorité suprême dans tout le duché de Genève. Un grand nombre de huguenots se joignirent à l'armée du duc de Nemours qui mit le siége devant Annecy. Ce siége ne dura que trois jours, pendant lesquels le saint évêque ne cessa de calmer la consternation du peuple, et de ranimer son courage, l'assurant qu'on allait voir s'évanouir cette levée de boucliers. Mais la frayeur générale était toujours fort grande. Comme on lui représentait qu'il serait un des premiers à souffrir de la violence des hérétiques, s'ils s'emparaient de la ville, en ajoutant le conseil de se cacher et de mettre en sûreté ce qu'il avait de plus précieux : « Non, mes enfants, répondit-il avec une parfaite assurance, je ne me cacherai point, et je ne vous quitterai point. Je ne pense pas que les ennemis me veuillent plus de mal qu'aux autres, et, en tout cas, je veux souffrir avec vous. Je m'acquitterai toujours des devoirs de ma charge, Dieu aidant. Si l'on sonne vêpres, j'y irai ; si j'ai des dépêches à

expédier, je les ferai ; si la ville est prise d'assaut, et que l'ennemi me veuille du mal, je suis entre les mains de la divine Providence. Mais, croyez-moi, rien de tout cela n'arrivera ; ainsi reprenez toute confiance. » En effet, les ennemis se retirèrent au bout de trois jours, et le prince de Piémont arriva bientôt à Annecy avec des troupes en nombre suffisant pour garantir cette ville de tout nouveau danger.

CHAPITRE XI

François présente au prince de Piémont un mémoire sur la réforme des communautés religieuses. Publication du *Traité de l'amour de Dieu*. François prêche l'avent et le Carême à Grenoble. Conversion du duc de Lesdiguières. Effets des sermons de l'évêque de Genève. Sa dévotion à saint François de Paule. Etablissement des religieux Capucins dans la ville de La Roche.

Le prince de Piémont, en arrivant dans Annecy, descendit à l'évêché. François, qui n'aurait eu garde de laisser perdre aucune occasion de s'employer pour le service de Dieu, profita de celle-ci pour lui présenter un mémoire qu'il avait rédigé avec le plus grand soin, et qui concernait la réforme des communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, réforme devenue nécessaire, soit par une suite du relâchement qui tend à s'insinuer, avec la suite des années, dans les monastères les mieux réglés, si l'on n'y tient une main vigilante et ferme, soit parce que la licence des guerres avait longtemps comme rendu impossible l'exacte observance de la discipline monastique. François pensait que le concours de la puissance séculière faciliterait le succès de cette réforme, et il demandait au prince, dans son mémoire, de solliciter auprès du Saint-Siége la formation d'une commission chargée de délibérer sur les moyens les plus efficaces à prendre pour atteindre le but proposé. Il indiquait lui-même quelques-uns de ces moyens. Il fallait, selon lui, d'abord séparer entièrement des monastères les abbés

et les prieurs commendataires, en fixant leurs revenus respectifs, pour supprimer par cette mesure une grande source de discussions, en laissant une entière liberté, d'une part, aux supérieurs qui conserveraient l'autorité convenable, pour bien réformer les monastères, de l'autre, aux religieux qui pourraient changer leurs supérieurs, par élection de trois ans en trois ans. En second lieu, retirer de la campagne certaines communautés peu nombreuses, et les réunir dans les villes, où la régularité du service et l'observance des règles seraient plus faciles. En troisième lieu, exclure des maisons ceux des religieux qui se montreraient récalcitrants, pour les remplacer par des religieux plus édifiants, choisis dans les autres monastères. Enfin, exiger la mise en vigueur des réglements prescrits par le concile de Trente pour les monastères de religieuses. Ces mesures agréèrent au prince qui promit à François de s'appliquer à les faire mettre en œuvre, quand le moment en serait venu [1].

Dans les derniers jours du mois de juin de la même année 1616, François mit la dernière main à son *Traité de l'amour de Dieu*. Il exprime ainsi lui-même dans sa préface l'objet de cet ouvrage. « J'ai seulement pensé à représenter simplement et naïvement, sans art et encore plus sans fard, l'histoire de la naissance, du progrès, de la décadence, des opérations, des propriétés, des avantages et de l'excellence de l'amour divin. » Il s'y était appliqué avec tant d'assiduité, qu'il retranchait pour cela de son sommeil le soir et le matin, afin d'y consacrer un temps qui ne fût point pris sur celui qu'il donnait à son administration et à ses autres œuvres pieuses, et il trouvait à cette composition tant de douceurs que souvent des larmes d'amour s'échappaient abondamment de ses yeux. Pendant qu'il s'occupait de ce traité sur l'amour de

[1] Le mémoire pour la réforme des communautés religieuses fait partie de la section : *Théologie monastique,* tome V de l'édit. Migne, page 1 et suiv.

Dieu, dont il marquait à sainte Chantal qu'il essayait *d'en écrire autant sur son cœur qu'il le faisait sur le papier,* Dieu se plut à le favoriser de nouvelles grâces. Le 25 mars, lorsque, étant revenu des vêpres, et se préparant à écrire, il méditait à genoux devant son Crucifix sur la grandeur de l'amour qui avait porté le Verbe éternel à s'unir avec la nature humaine dans le mystère de l'Incarnation, il vit en esprit l'infinie bonté avec laquelle le Fils de Dieu était passé du sein du Père dans celui de la Vierge, et il se sentit, à cette vue, le cœur inondé d'une telle suavité céleste qu'il resta comme en extase. Dans les transports du divin amour qui le consumait, il aurait voulu posséder un amour encore plus brûlant et réunir dans son cœur tous les feux dont les séraphins sont embrasés en face des impénétrables profondeurs du sanctuaire éternel. A cet instant un globe de feu descendit devant lui, et, se partageant en une multitude de petites flammes, l'environna de toutes parts sans lui causer aucun mal, tandis que son cœur était enivré d'ineffables délices qui rendaient son visage tout rayonnant. Ces flammes avaient à peine cessé de briller, lorsque son frère Louis de Sales entra, selon sa coutume de chaque jour, pour l'entretenir quelques moments avant le souper. Remarquant le visage encore enflammé du saint apôtre, il le crut atteint d'une indisposition subite, et il voulut appeler les domestiques pour le secourir. « Non, mon frère, dit François, il est inutile d'appeler les gens; je ne suis point malade. Je vous raconterai ce qui m'est arrivé, pourvu que vous me promettiez de ne le dire à personne, car c'est le secret du Seigneur. » Puis, il lui raconta, les membres encore tout tremblants, le phénomène dont il venait d'être témoin; après quoi, il continua sa méditation, oubliant le repas du soir pour goûter à loisir les inexprimables douceurs de l'amour divin. Louis de Sales sentit s'accroître d'une manière toute particulière la vénération qu'il avait toujours eue pour François, et il ne le voyait plus que comme une âme d'élite que l'Esprit-Saint avait prise pour son tabernacle vivant. Le saint évêque voulant conserver une mé-

moire spéciale de la faveur que Dieu lui avait faite en ce jour, écrivit ces mots sur un livre qu'il portait toujours avec lui : *Die vigesimâ quintâ martis, hodie servum suum Franciscum misericorditer visitare dignatus est Dominus.* — « Aujourd'hui, 25 mars, le Seigneur a daigné dans sa miséricorde visiter son serviteur François [1]. »

Il avait déjà plu à Dieu de manifester sa présence au saint évêque par une autre merveille du même genre : « Vous savez, mes bonnes sœurs, dit Camus en s'adressant aux religieuses de la Visitation, ce qui arriva une autre fois à notre bienheureux Père. Comme il se promenait en sa chambre [2], pensant à quelque prédication qu'il avait à faire, et sentant son cœur s'enflammer en sa méditation, il vit d'une vue non intellectuelle ni imaginaire, mais sensible, deux colonnes de feu partir de dessus son lit, et se mettre à ses deux côtés, se promenant avec lui dans sa chambre; de quoi son entendement ne fut pas moins éclairé que ses yeux, cette apparition si extraordinaire le laissant dans une merveilleuse connaissance des beautés et des clartés de notre sainte foi [3]. »

Voici le jugement qu'a porté sur le *Traité de l'amour de Dieu* l'abbé Marsollier, dont les appréciations littéraires ou morales valent mieux que ses récits historiques où se remarquent trop d'inexactitudes et de faits controuvés : Cet ouvrage ne pouvait partir que d'un esprit aussi éclairé et d'un cœur aussi rempli de charité que l'était le sien : il fait voir dans cet excellent livre l'inclination naturelle qu'ont tous les hommes à connaître et à aimer Dieu, les grâces dont il les prévient, afin qu'ils l'aiment, et le peu de fidélité qu'ils ont le plus souvent à en suivre les mouvements; il fait une peinture

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. IV, sect. 32, et part. V, sect. 25; Déposition du chanoine Gard, de François Favre et de plusieurs autres; dom Jean de Saint-François, page 496; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, année 1615.

[2] Le soir du 23 août 1609, selon l'*Année sainte de la Visitation*.

[3] *L'Esprit*, etc., part. IV, sect. 33.

fort ressemblante des refroidissements, des inquiétudes et de l'inconstance du cœur dans l'amour divin, comme il le quitte aisément pour s'attacher aux créatures, comme les objets sensibles agissent fortement sur lui, comme ils le séduisent et l'entraînent, comme tout devrait le porter à Dieu, tandis que cependant tout sert à l'en détourner. Le pieux auteur passe ensuite à l'oraison, qui est un des principaux exercices de l'amour divin; et, après avoir parlé de la contemplation et du repos de l'âme en Dieu, il explique ses langueurs, ses transports et les peines que Dieu lui fait sentir pour éprouver sa fidélité; puis il dépeint les dégoûts et troubles intérieurs qui empêchent l'âme de connaître l'ardeur dont elle est remplie, comme elle craint, comme elle s'épouvante et s'abat, et comme dans l'excès de sa tristesse, elle tombe dans une langueur qui n'est guère différente de celle des mourants. Alors, ajoute le saint prélat, l'âme ne discerne plus si elle espère et si elle aime, et le trouble dont elle est remplie, la tristesse qui l'occupe, l'accable tellement qu'elle n'a pas la force de faire aucun retour sur elle-même, pour découvrir ce qui s'y passe; et elle se voit réduite à croire qu'elle n'a ni espérance, ni amour, mais de simples impressions de ces vertus, qu'elle sent en effet et qu'elle possède dans un souverain degré. Des sentiments si purs ne sauraient s'exprimer sans les avoir sentis; c'est un langage qu'on ne peut apprendre que d'une longue et sainte expérience, et il faut avoir été longtemps sous la main de Dieu, docile, soumis, attentif à ses voies les plus secrètes, pour en savoir si bien parler [1]. »

L'évêque de Belley parle en ces termes du même écrit : « Le *Traité de l'amour de Dieu* est un ouvrage fort soigné et qui a coûté au saint auteur beaucoup de travail, quoique rien n'y paraisse travaillé, ni encore moins forcé, parce qu'il écrivait avec une clarté et un jugement admirable. Une fois il lui arriva de me dire que quatorze lignes de ce livre lui

[1] L'abbé Marsollier, *Vie de saint François de Sales*, tome II, livre VI.

avaient coûté la lecture de plus de douze cents pages in-folio [1]. »

Cet ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Les Jésuites et les docteurs de Sorbonne jugèrent qu'il devait être rangé avec les livres de saint Augustin, de saint Ambroise, et des autres Pères de l'Église. Dom Bruno d'Affringues, général des Chartreux, le même que celui qui, après avoir lu l'*Introduction à la vie dévote*, aurait voulu que François n'écrivit plus, parce qu'il ne pouvait plus qu'être inférieur à lui-même, s'écria, cette fois, qu'il voudrait que l'auteur ne s'occupât plus qu'à écrire, tant ce qui sortait de sa plume lui paraissait merveilleusement propre à procurer l'honneur de Dieu et la sanctification des âmes [2]. Le roi d'Angleterre qui n'avait pas moins admiré que le général des Chartreux le livre dont nous venons de parler, exaltait dans les termes les plus magnifiques le mérite du nouveau livre, et, dans son admiration, il défiait les évêques anglicans de rien produire de semblable. « Que je voudrais, s'écria-t-il, voir l'auteur de cet écrit angélique ! que je voudrais m'entretenir avec cet homme céleste ! » Le saint fut informé des sentiments exprimés par Jacques Ier : « Oh ! qui me donnera, dit-il, les ailes de la colombe, et je volerai vers ce roi dans cette belle île, autrefois la terre des saints, aujourd'hui le domaine de l'erreur ! Si mon prince le permet, je me leverai, j'irai à cette nouvelle Ninive, je parlerai à ce roi et lui prêcherai la vérité au péril de ma vie. » Et il gémissait du malheur de l'Angleterre où l'hérésie avait commis de si grands ravages : jamais,

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. III, sect. 15.

[2] Plusieurs des admirateurs du saint évêque s'étudièrent à découvrir dans le nom même de l'auteur, en diversifiant l'ordre des lettres qui le composent, de nouveaux textes de louanges. C'est ainsi que René Gros, seigneur de Saint-Joire, trouvait dans les mots du nom latin : *Franciscus de Sales*, cet éloge : *Sal es Francis decus*. « Vous êtes le sel et l'honneur des Français. » Un autre, du nom français : *François de Sales*, tirait celui-ci : *Soleil sans fard*. Ces anagrammes étaient dans le goût de l'époque, et il paraissait peu d'ouvrages un peu considérables où l'on ne trouvât, en tête, de ces sortes de jeux de mots à la louange de l'auteur.

n effet, les noms de saint Anselme, de saint Thomas de Can-
orbéry, de saint Edouard et de tant d'autres saints personnages
ue l'Angleterre a produits ne lui venaient à la pensée qu'il
e poussât des soupirs et ne formât des vœux ardents pour sa
onversion [1].

Au milieu de ce chœur presque unanime d'éloges, deux
ritiques toutefois furent entendues : l'une déclarait l'ouvrage
rop théologique et trop métaphysique pour être à la portée
u commun des lecteurs. L'humble prélat se montra disposé
reconnaître que ce reproche pouvait n'être pas dénué de
out fondement : « Si je n'avais écrit, dit-il dans sa préface,
ue pour les personnes qui ne goûtent que la pratique du
aint amour, j'aurais pu retrancher les quatre premiers livres
t quelques chapitres du livre suivant. » L'autre critique por-
ait sur quelques expressions et comparaisons un peu libres,
uxquelles le saint prélat ne prêtait qu'une signification toute
pirituelle et toute céleste, mais dont pouvaient abuser des
sprits frivoles ou corrompus. « A ces deux critiques près, que
ous croyons plus largement applicables encore aujourd'hui
u'alors, dit un auteur ecclésiastique expérimenté dans la
onduite des âmes [2], parce qu'à un siècle moins instruit dans
es choses divines, il faut un discours moins élevé; à une
poque plus corrompue, disposée à penser le mal plus facile-
nent, il faut un langage plus chaste, on peut dire que le
Traité de l'amour de Dieu est un vrai chef-d'œuvre. »

Charles-Auguste de Sales rapporte un fait qui prouve, dit-
[3], le dépit que faisait éprouver au démon la composition
'un livre destiné à produire tant de bien dans les âmes. Voici
on récit : « Un jour comme le bienheureux François étoit
nfermé dans son cabinet, et écrivoit avec attention, il en-
endit derrière soi un horrible mugissement comme d'un tau-

[1] De Maupas, page 332; l'abbé de Baudry. Mémoires manuscrits,
nnée 1616.
[2] M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice.
[3] Page 439.

reau au coing du cabinet, ce qui l'étonna au commencement, mais pourtant il ne se leva point de sa chaire. Après quelques minutes de temps, il entendit derechef ce mugissement plus terriblement que la première fois; alors il se leva et chercha diligemment ce que ce pouvoit être, sortit à la chambre et à la salle, fit chercher aux chambres inférieures et au galetas, et ne trouva rien, et ne put en façon quelconque conjecturer que cela eust pu arriver en une maison où l'on n'entretenoit ni chevaux, ni taureaux, ni chiens. Il attribua cela à l'envie du diable qui, prévoyant par conjecture le grand bien qui devoit arriver aux âmes par le moyen de ce livre, taschoit de l'empescher, et se voyant foible, pour cela enrageoit et faisoit de telles insolences. Souvent depuis il luy sembla d'ouïr des hurlements de loups et des jappements de chiens, jusques à ce qu'enfin le misérable esprit des ténèbres se lassa et s'abstint de ces impertinences. » Au sujet de ces aboiements et de ces hurlements dont on ne pouvait découvrir la cause, un autre biographe du temps donne encore ce détail : « Un jour Louis de Sales, son frère, les entendit et fut saisi de frayeur. Mais le Saint le rassura et lui dit en riant : Mon frère, ne craignez rien. Dieu tient la place; elle ne sera ni prise ni surprise [1]. Boudon faisait sans doute allusion à ces démonstrations impuissantes de la colère de l'enfer, lorsqu'il disait dans un de ses pieux écrits : « Les démons ayant fait tant d'efforts contre son livre de l'amour de Dieu, c'est une preuve qu'ils redoutaient les fruits de bénédiction que cet ouvrage devait produire [2]. »

Nul n'a porté plus loin que François la pratique de la défiance de soi-même, pratique si fort recommandée par les Pères de la vie spirituelle, mais dont il avait moins de besoin que personne. Lui, prince de l'Eglise, qui se montrait en toutes circonstances un maître consommé dans la science des

[1] *Année de la Visitation*, 11 janvier.
[2] *Règne de Dieu en l'oraison mentale*, liv. III, chap. 3.

choses divines, il ne voulut point que son manuscrit fût remis à l'imprimeur avant d'avoir été sévèrement examiné par des théologiens. Quelle humilité touchante dans la lettre qu'il écrivait à son aumônier, Michel Favre, alors à Lyon! « Mon ami, vous remettrez nos pauvres cahiers aux pieds de Mgr de Marquemont, s'il est en lieu et loisir de s'appliquer à cette lecture; sinon, vous les remettrez entre les mains de M. Deville, docteur en sainte théologie, député pour l'approbation des livres, et par son avis vous présenterez ces cahiers à M. Lafarge, vicaire-général du diocèse de Lyon, et à d'autres docteurs; car je me reconnais très-fautif. De plus, j'ai peu de loisir pour revoir mes petits ouvrages. Certainement je supplie et désire qu'ils soient vus à loisir et charitablement examinés par les doctes serviteurs de Dieu. »

Cependant le parlement de Grenoble avait exprimé à l'évêque de Genève le désir de l'entendre durant l'Avent de l'année 1616 et le Carême de 1617, et François, après en avoir reçu l'autorisation du Pape et du duc de Savoie, déféra à leur demande. A l'époque fixée, il se rendit en conséquence à Grenoble, accompagné de deux conseillers que le parlement lui avait députés par honneur.

François obtint dans le cours de cette nouvelle station des succès aussi importants et aussi nombreux que ceux qu'il avait obtenus dans ses stations précédentes. Catholiques et calvinistes, tous, attirés par sa réputation, mais plus encore par son éclatante sainteté qui frappait les yeux de tout le monde, quelque soin qu'il prît de la cacher, couraient en foule à ses sermons, dont ils ne sortaient jamais sans ressentir les impressions de la grâce que Dieu avait comme attachée à ses discours. Les conversions se succédèrent si rapidement que les ministres, en ressentant une extrême inquiétude, firent de sévères défenses d'aller l'entendre : mais elles n'empêchèrent pas un des plus habiles d'entre eux de renoncer publiquement à ses erreurs.

Au nombre des personnages de distinction qui témoignaien

le plus hautement l'estime et la vénération qu'ils éprouvaient pour le saint apôtre, était le maréchal de Lesdiguières, bien qu'il fût alors calviniste. Après avoir plusieurs fois assisté aux sermons de François, il voulut l'entretenir en particulier, et François, outre qu'il obtint de lui qu'il légitimât par le mariage ses rapports illicites avec une jeune veuve, acheva si bien de s'assurer ses sympathies, que le maréchal demeura depuis ce temps lié avec l'homme de Dieu, et l'invita souvent à sa table. Partout où il allait, le maréchal parlait avec les plus grands éloges du saint prédicateur qui méritait, disait-il, d'être aimé, estimé et admiré de tout le monde. Ce langage et cette conduite alarmèrent les ministres calvinistes qui crurent devoir agir pour arrêter les succès de l'évêque de Genève, et qui résolurent d'aller trouver le maréchal et lui faire des représentations. Lorsque celui-ci l'eut appris, il leur fit dire que s'ils venaient le visiter comme amis, ou pour l'entretenir de quelque affaire, il les recevrait volontiers; mais que, s'ils se permettaient de lui faire des remontrances consistoriales, ils pouvaient être sûrs qu'étant entrés par la porte, ils sortiraient par la fenêtre [1]. Ils lui firent alors porter leurs plaintes par un seigneur protestant : « Dites à ces messieurs, répondit le maréchal, que j'ai assez d'âge pour savoir ce que j'ai à faire. Ils sont trop petits compagnons et trop jeunes pour apprendre à un homme de mon âge et de ma qualité comment il faut vivre. Je sais comment on doit traiter les évêques : c'est bien autre chose que nos ministres, qui ont tout au plus le rang de curés, puisqu'ils ont rejeté la dignité épiscopale, quoique si bien fondée dans l'Ecriture; et je crois qu'ils ne sont pas à s'en repentir. Quand je verrai les princes souverains, les fils et frères de rois se faire ministres, comme j'en vois qui se tiennent honorés d'être évêques, archevêques et cardinaux, je verrai quel honneur je dois rendre aux minis-

[1] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, années 1616 et 1617; Camus, *l'Esprit de saint François de Sales*, part. III, sect. 45.

tres [1]. » La conversion du maréchal n'eut point lieu toutefois cette année-là, parce qu'il dut partir, le 19 décembre, pour aller au secours du duc de Savoie attaqué par les Espagnols : mais ce ne fut qu'un ajournement. En 1618, François de Sales étant revenu prêcher une seconde fois le carême à Grenoble, le maréchal qui se trouvait alors dans cette ville s'empressa de se mettre de nouveau en rapport avec lui, et ainsi se raffermit dans le dessein d'embrasser la foi catholique, comme il fit quand il fut connétable.

Dès que la station de l'Avent fut finie, François revint à Annecy, où deux guérisons dues à l'efficacité de sa prière accrurent encore l'estime et la vénération générales pour sa sainteté. Le père Claude de Coëx, prieur de Talloires, atteint d'une fièvre maligne et pestilentielle, était en danger de mort; François, en prononçant une prière sur lui, le rétablit tout-à-coup dans une santé parfaite. Le saint évêque, invité à aller voir un autre malade, qui était à l'agonie et avait perdu le sentiment, commence par consoler la famille qu'il trouve tout en pleurs; puis il fait sur le malade un signe de Croix, le bénit, et sort pour aller aux vêpres, après avoir annoncé le rétablissement prochain du moribond. En effet les vêpres étaient à peine terminées que le malade éprouva un mieux très-sensible, et il fut promptement guéri [2].

A l'approche du carême, il retourna à Grenoble pour y prêcher la station qu'il avait promise, et dès la première fois qu'il parut en chaire, il fit connaître avec quelle énergie il était préparé à soutenir la vraie doctrine dans une ville qui comptait de nombreux calvinistes : « Me voilà dans la chaire de vérité, dit-il, je n'y suis que pour la dire entièrement, et je la dirai sans crainte; rien au monde ne m'en empêchera : que plutôt ma langue s'attache à mon palais, qu'elle se sèche et demeure immobile dans ma bouche ! » Les conversions

[1] *Année de la Visitation*, 4 décembre.
[2] De Cambis, tome II, page 558.

obtenues parmi les calvinistes par les prédications du saint apôtre furent encore nombreuses. On remarqua, entre autres, celle d'un malheureux apostat, nommé Claude Boucard, autrefois professeur de théologie et de philosophie, qui, sans autre motif, comme il le déclarait lui-même, que celui de satisfaire les désirs de la chair, avait passé au calvinisme afin de pouvoir se marier. Ses remords l'avaient ramené dans la vraie Eglise, neuf ans auparavant, puis les passions charnelles l'avaient poussé à retourner vers la femme qu'il s'était associée. Enfin tourmenté par les remords, il était venu trouver François de Sales qu'il savait être à Grenoble, et le conjurait de l'admettre à faire sa soumission nouvelle et cette fois irrévocable. Le saint prélat accueillit sa prière, et après avoir reçu son abjuration, eut la consolation de le voir persévérer dans la bonne voie; car, trois ans après, le nouveau converti publia un excellent écrit, en le dédiant à l'évêque de Genève, qu'il célébrait comme un modèle de science et de sainteté.

Deux traits rapportés par l'abbé de Baudry d'après Charles-Auguste montrent en quelle estime les théologiens les plus experts avaient le mode d'enseignement de François. Un chanoine de la cathédrale de Grenoble, très-versé dans toute sorte de sciences, et surtout dans la connaissance des langues hébraïque, grecque et latine, s'arrêta un jour au milieu de la place Saint-André, en sortant d'un sermon de notre saint, et s'écria avec admiration devant tout le peuple : « Quel homme que celui-là, qui trouve le moyen de rendre intelligibles aux femmes, aux ignorants, aux personnes de la condition la plus humble les matières de théologie les plus difficiles et les plus abstraites! » Un docteur de Sorbonne disait de son côté : « Il n'est pas étonnant que les prédications de l'évêque de Genève produisent tant de fruits; car non-seulement il entend fort bien tout ce qu'il dit, mais il le pratique mieux encore. Il fait triompher sa doctrine par sa sainteté. »

Un ministre calviniste voyant avec quel empressement ses coreligionnaires couraient entendre l'évêque de Genève, s'a-

visa de choisir, pour faire sa prédication, la même heure; mais quand il voulut prêcher, il se trouva seul devant les siéges vides. Pour se venger de sa déconfiture, il annonça partout qu'il voulait avoir une conférence publique avec l'évêque. Cette nouvelle causa une grande joie à François qui y voyait une occasion nouvelle de mieux faire connaître publiquement la vraie doctrine. « Mais, lui objecta un de ses amis, ce ministre est connu pour être d'une humeur très-violente, et vous exposeriez la dignité épiscopale à ses outrages. — Tant mieux, dit François, voilà ce qu'il nous faut. — Mais il vous traitera vous-même indignement ! — Tant mieux encore, c'est ce que je demande. Dieu tirera sa gloire de ma confusion. Jésus-Christ et les apôtres en ont souffert bien d'autres. J'espère que Dieu me fera la grâce de supporter patiemment plus d'injures qu'il ne m'en saurait dire, et si nous sommes bravement humiliés, Dieu sera magnifiquement exalté. Vous verrez force conversions; car c'est la pratique de Dieu de tirer sa gloire de notre opprobre. » Toutefois la conférence n'eut point lieu, parce que les calvinistes, redoutant l'évidente supériorité de l'athlète catholique, réussirent à empêcher tout préliminaire d'un accord à cet effet [1].

Le 2 avril, le fervent prélat qui avait une dévotion particulière pour saint François de Paule alla au monastère des pères Minimes vénérer son manteau qui s'y conservait, et qu'on avait exposé à l'occasion de la fête de ce grand serviteur de Dieu. Le peuple qui venait en foule voir la pieuse relique se pressait autour de François de Sales agenouillé, et il fut plusieurs fois poussé et heurté par les uns, tandis que d'autres lui marchaient sur les jambes, ou s'appuyaient sur ses épaules. Tel était le recueillement du saint évêque qu'il ne parut pas même s'apercevoir de ce tumulte; il continua et ter-

[1] *Année de la Visitation*, 17 février; *l'Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 27; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, années 1617 et 1618.

mina son oraison dans la plus grande immobilité; après quoi il reçut de la main d'un des religieux le grand cordon de l'ordre avec des lettres d'affiliation. Au sortir de l'église, des religieux voulurent lui faire des excuses des importunités qui l'avaient assailli : « Ne faut-il pas, répondit-il, que chacun contente sa dévotion? Je puis vous assurer que je n'ai pas beaucoup pris garde à ceux qui étaient autour de moi, je n'ai pensé qu'à saint François de Paule, qui me donnait lui-même spirituellement son lien et sa filiation, et m'obligeait par des liens intérieurs et extérieurs à considérer tous les minimes comme mes frères. » Depuis ce temps, lorsque le saint évêque rencontrait des religieux minimes, il leur montrait son cordon qu'il portait toujours sur lui. « Vous voyez, leur disait-il, que je suis du nombre de vos frères ; je ne suis pas seulement minime de nom, mais en vérité [1]. »

Le jour même que le saint évêque quittait Grenoble, après y avoir prêché le carême, le 3 avril, fut remarquable par l'établissement des Capucins dans la ville de La Roche. Saint François de Sales s'en occupait depuis longtemps, et il fut puissamment secondé dans cette œuvre par le chapitre de La Roche et par Michel Saultier de La Balme, premier syndic de cette ville. Le chapitre acheta un grand jardin pour y jeter les fondements du nouveau couvent, et la ville obtint de pouvoir augmenter le pourpris avec celui du château des comtes de Genevois, des débris duquel le couvent fut bâti. Le 3 avril 1617, les Pères Capucins prirent possession de leur nouvelle communauté, et ils ont rendu de très-grands services dans la ville de La Roche et dans toutes les paroisses du voisinage [2].

[1] *Année de la Visitation*, 2 avril; l'abbé de Baudry, *loc. cit.*
[2] *Histoire de La Roche*, page 70.

CHAPITRE XII

Mort du jeune baron et de la baronne de Thorens, frère et belle-sœur de François; son affliction. Il écrit deux lettres au Pape, l'une en faveur de religieuses pauvres, l'autre au sujet de la béatification de Juvénal Ancina. Un second Avent et un second Carême à Grenoble. François visite la Grande-Chartreuse. Un peintre obtient de lui qu'il lui laisse faire son portrait. Sa lettre au célèbre jésuite Léonard Lessius. Il accompagne à Paris le cardinal de Savoie. Fondation du premier monastère de la Visitation de Paris. Ses nombreux sermons et ses travaux sans relâche dans cette capitale.

François de Sales se retrouvait au milieu de son cher troupeau lorsqu'il apprit la mort de son jeune frère, le baron de Thorens, qui était estimé un des plus braves officiers des armées du duc de Savoie. On peut voir dans les lettres que le saint écrivit à cette époque quelles furent à la fois sa douleur et sa résignation. Cinq mois s'étaient à peine écoulés qu'il vit mourir à son tour, à l'âge de dix-neuf ans, la jeune veuve baronne de Thorens, dont l'affliction avait épuisé le courage et les forces. Dès le départ de son mari pour l'armée, elle s'était retirée, selon son habitude en pareil cas, dans le monastère de la Visitation, auprès de sa mère. Elle accoucha, avant terme, d'un enfant qui ne vécut qu'assez de temps pour recevoir le baptême. La triste veuve demanda et reçut l'habit de l'ordre, puis, ayant réglé ses affaires temporelles, elle expira dans les sentiments d'une union ineffable avec son Dieu, en prononçant les saints noms de Jésus et de Marie.

Un mot sublime tombé des lèvres de la jeune veuve qui se mourait au milieu des souffrances les plus déchirantes, montre bien quel amour des austérités le saint directeur savait inspirer à ses pénitents, tout en les menant par des voies en

apparence toutes fleuries. Dans les plus forts paroximes de ses maux elle se contentait de murmurer doucement en regardant sa mère : « O ma mère, que je souffre! Bon Dieu! que mes douleurs sont extrêmes ! mais qu'est-ce que cela auprès des douleurs de Jésus sur la croix ? » L'homme de Dieu, connaissant fort bien l'éminence de sa vertu, ne craignit pas de lui offrir l'occasion de la couronner par un dernier et admirable sacrifice : « Ma chère fille, lui dit-il, ne seriez-vous pas bien aise de demeurer en ces souffrances jusqu'à la fin du monde, si c'était la volonté de Dieu ? » — « Oui, monseigneur, répondit résolument l'agonisante, non-seulement dans ces souffrances-ci, mais dans toutes celles qu'il lui plairait m'envoyer. Ne suis-je pas toute à lui sans réserve et sans exception ? »

Cette double catastrophe avait en quelque sorte brisé le cœur du saint évêque : la religion, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, n'interdit pas les affections tendres, elle ne fait que les épurer. L'âme aimante de François subissait des coups aussi terribles sans rien perdre de sa soumission pleine et absolue aux adorables dispositions de la Providence : il s'y soumettait, et il pleurait. Dans cette situation, comme il ne se sentait pas la force de consoler Mme de Chantal, mère de la jeune veuve expirée, dont sa propre tristesse n'eut fait qu'accroître encore l'abattement, il alla près de l'évêque de Belley, afin de donner un plus libre cours à ses larmes en les répandant dans le sein de son ami, et de trouver la seule consolation qu'il pût goûter, celle de s'entretenir avec lui des pensées du ciel [1].

Telle était la force d'âme de François que, au bout de quelques jours, il put venir reprendre ses travaux au milieu de ses diocésains bien-aimés. Il écrivit alors deux lettres au pape Paul V, l'une relativement aux religieuses de Sainte-Claire, pour lesquelles il demandait l'autorisation de posséder des biens en commun, afin qu'elles fussent affranchies des graves

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. II, sect. 32.

inconvénients qu'entraînait pour elles la nécessité de faire des quêtes ; l'autre, pour donner son avis, conformément au désir du Souverain Pontife, sur Juvénal Ancina, évêque de Saluces, qu'il s'agissait de béatifier.

La ville de Grenoble où les prédications de François avaient produit de si grands fruits voulut se procurer une seconde fois le bonheur de l'entendre encore. En conséquence elle fit parvenir au saint évêque la prière de venir prêcher le premier avent avec le carême de l'année suivante, et elle y joignait la permission du duc de Savoie qui l'avait facilement accordée au maréchal de Lesdiguières dont il avait reçu les services les plus importants. François revint donc prêcher la station de l'avent à Grenoble, et il y obtint les mêmes succès que par le passé.

Le saint évêque était à Annecy lorsque, dans l'intervalle qui sépare l'avent du carême, il eut encore à pleurer la mort de deux de ses plus chers amis. L'un était dom Simplicien, directeur du collége de cette ville, estimé de tous comme un homme des plus savants et vénéré comme un saint. L'autre était son confesseur, M. de Coëx, abbé de Sainte-Catherine, nom par lequel on le distinguait du prieur de Talloires, son frère. François, qui le regardait moins comme son ami que comme un père, offrit à Dieu pour sa conservation les prières les plus ferventes : mais Dieu lui fit connaître que le saint prêtre touchait à ses derniers moments. Soumettant alors ses affections à la volonté divine, il se rendit auprès du malade, pour le disposer au suprême passage du temps à l'éternité. François l'avait quitté, lorsque celui-ci, voyant près de son lit son frère plongé dans une vive affliction, lui dit : « Mon frère, essuyez vos larmes et ne vous affligez point tant de ma mort ; je vous ai recommandé à Monseigneur, il m'a promis de vous tenir lieu de frère. Gardez-vous de jamais rien entreprendre sans son conseil ; c'est un grand saint, un Jean-Baptiste en pureté, un Borromée en humilité : je suis heureux de vous le dire au moment de quitter ce monde pour aller au

ciel : je ne devais pas emporter ce secret dans la tombe[1]. » Comme on s'apercevait que la mort approchait, on alla en avertir François, conformément à la recommandation qu'il en avait faite. Il accourt, et dit au malade : « Courage, mon frère, nous mourrons, mais nous mourrons bien. Dites du fond du cœur : Vive Jésus que j'aime, Jésus en qui j'espère, Jésus dont les mérites et la sainte Passion font toute ma confiance. Voilà que l'éternité est proche, vous allez voir le Seigneur notre Dieu en la terre des vivants. » Le malade, levant les yeux au ciel, s'écrie à plusieurs reprises : « Vive Jésus! » et ne tarde pas à entrer en agonie. François de Sales, à genoux, ainsi que tous les assistants, récite les litanies et la recommandation de l'âme; puis voyant que le malade était en proie à de vives souffrances, il prend dans un reliquaire d'argent un bois teint du sang de saint Charles Borromée, et l'ayant plongé dans l'eau qu'il bénit, lui fait boire quelques gouttes de cette eau. Le malade recouvre aussitôt un calme parfait, et, quelques instants après, il remet doucement son âme entre les mains de son Créateur. Le saint évêque lui ferma les yeux, et laissa ensuite couler ses larmes en abondance. « Dieu qui nous l'avait donné pour son service, écrivit-il à Mme de Chantal, nous l'a ôté pour sa gloire. Son saint nom soit béni. Dieu réparera cette perte, et nous suscitera des ouvriers en place de ces deux qu'il lui a plu de retirer de sa vigne pour les faire asseoir à sa table. » C'est de cet abbé de Coëx que l'on a su qu'au nombre des faveurs spéciales dont Dieu avait gratifié François, était celle de jouir de la vue sensible de son bon ange[2].

A la suite de la seconde station de carême qu'il fit à Grenoble, François alla visiter la Grande-Chartreuse, située à quelques lieues seulement de cette ville, et il fut reçu avec de grandes démonstrations d'honneur et de respect, par dom

[1] Dom Jean de Saint-François, page 368.
[2] La Rivière, liv. IV, chap. 51, page 611; le père Talon, chap. 7, page 157.

Bruno d'Affringues, général de l'ordre, et ses religieux. Celui-ci, après l'avoir conduit à la chambre qui lui était déstinée, et après s'être quelque temps entretenu avec lui de propos tout célestes, dit l'évêque de Belley [1], pria le saint évêque de l'excuser s'il ne demeurait pas davantage en sa compagnie, voulant se retirer en sa cellule pour se disposer à aller la nuit aux Matines. François témoigna qu'il approuvait fort cette exacte observance. Le saint religieux, en se retirant, rencontra le procureur de la maison qui lui demanda où il avait laissé Mgr de Genève. « Je l'ai laissé dans sa chambre, et ai pris congé de lui pour aller dans ma cellule me disposer aux matines, à cause de la fête de demain. — Vraiment, lui dit le procureur, vous entendez bien mal les cérémonies ! Ce n'est qu'une fête de l'ordre. Avons-nous souvent en ces déserts des prélats du mérite de M. de Genève ? Ne savez-vous pas que Dieu se plaît aux hosties de l'hospitalité et de la bénéficence ? Vous aurez toujours assez de loisir pour chanter les louanges de Dieu, et les matines ne vous manqueront pas d'autres fois. Qui peut mieux entretenir ce prélat que vous, et quelle honte pour la maison que vous l'abandonniez ainsi seul ! — Mon enfant, repart le Père général, je crois que vous avez raison et que j'ai mal fait. » De ce pas il retourne vers le saint évêque, et lui dit en l'abordant : « Monseigneur, en m'en allant j'ai rencontré un de nos Pères, qui m'a dit que j'avais fait une impertinence de vous avoir laissé seul. Je l'ai cru, et m'en suis revenu tout droit vous demander pardon, et vous prier d'excuser ma sottise : car je vous assure que *ignorans feci*. Je ne comprenais pas que je commettais une faute. » Le bienheureux François, continue l'évêque de Belley, fut ébloui de cette notable rondeur, candeur, ingénuité, simplicité, et me dit qu'il en fut plus ravi que s'il lui eût vu faire un miracle. O combien est véritable cette parole de Jésus-

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. III, sect. 32 ; l'abbé de Baudry, *Le Véritable esprit*, etc., tome IV, page 25.

Christ, que l'on ne peut entrer au ciel sans la simplicité enfantine!

Saint François de Sales aimait à raconter le trait suivant. Les Allemands, principalement ceux qui vivent sur les bords du Rhin, et plus spécialement encore ceux de Cologne dont saint Bruno était natif, ont une dévotion particulière pour ce saint fondateur de l'ordre des Chartreux. Il arriva qu'un jeune homme, d'une des premières familles de cette ville, fut touché d'un ardent désir d'embrasser cette sainte vocation; mais ses parents empêchèrent sa réception dans la Chartreuse de Cologne et dans les monastères du voisinage. Le jeune homme donc, soit pour surmonter cet obstacle, soit pour aller puiser dans la source l'esprit de son pieux institut, quitta son pays et sa famille, et vint à la Grande-Chartreuse. Y étant arrivé, il se présenta à dom Bruno, lui exposa avec simplicité son état et le motif de son voyage, et lui demanda d'être reçu dans l'ordre. Dom Bruno, voyant un jeune homme délicat, comme le sont souvent ceux des grandes familles, lui représenta que l'ordre était fort austère, et qu'il aurait de plus beaucoup à souffrir dans la Grande-Chartreuse, à cause de la rigueur du climat qui y fait régner un hiver presque perpétuel. Le jeune aspirant répondit qu'il avait prévu tout cela, mais qu'il mettait sa confiance en Dieu par le secours duquel il espérait vaincre toutes ces difficultés.

Le général, voulant s'assurer de plus en plus de sa vocation, lui dit avec un ton brusque et sévère qui ne lui était pas ordinaire : « Je vois bien que vous ne savez pas ce que c'est que d'aspirer à notre ordre. J'exige, pour vous y recevoir, que vous me prouviez que c'est la volonté de Dieu, en faisant quelque miracle. » — « J'espère, repartit le jeune homme, que Dieu qui m'a inspiré un si grand désir de quitter le monde et d'entrer dans l'ordre des Chartreux, achèvera lui-même son ouvrage. Fixez-moi donc le miracle que vous me demandez : je me promets de la bonté de Dieu qu'il le fera en témoignage de ma vocation. »

Alors, dom Bruno, reprenant son air ordinaire de douceur et de bonté, lui tendit les bras avec une grande affection, l'embrassa en versant des larmes de tendresse, et dit à ceux des religieux qui étaient présents : « Mes frères, voilà une vocation à toute épreuve. Que Dieu daigne dans sa bonté envoyer toujours de semblables enfants à saint Bruno.—Ayez confiance, mon fils, » ajouta-t-il en se tournant vers le postulant; « Dieu vous aidera et vous aimera, vous le servirez et l'aimerez; cela vaut bien un miracle. »

La conduite de saint François de Sales en semblable cas était analogue à celle du général des Chartreux. Car, comme il craignait que quelques filles, sachant qu'il y avait peu d'austérités dans l'ordre de la Visitation, n'y vinssent avec la pensée d'y mener une vie douce et qui ne contrariât pas la nature, il avait soin de les prévenir que dans cet institut la mortification intérieure devait être d'autant plus grande qu'il y avait moins de mortification extérieure. « Pour entrer à la Visitation, » leur disait-il, « il faut avoir la ferme résolution de faire une guerre continuelle à ses passions, à ses affections, à sa volonté et à son amour-propre, en sorte qu'on travaille sans cesse à détruire en soi le vieil homme, et à y faire vivre et régner Jésus crucifié, qu'on porte jusqu'à la mort sa croix à la suite de Jésus montant au Calvaire, qu'on meure sur la croix avec Jésus-Christ, et qu'on ait pour devise habituelle : *Je suis attaché à la croix avec Jésus-Christ* [1]. »

De retour parmi ses ouailles chéries, François se remit avec une ferveur toujours nouvelle à l'exercice de ses fonctions épiscopales. Dieu permit qu'un artiste voulût profiter de cette occasion, comme s'il avait pressenti que le saint évêque n'avait plus longtemps à séjourner dans son diocèse non plus que sur cette terre des hommes, pour conserver ses traits aux âmes chrétiennes de son temps et à la postérité. Jusqu'alors son humilité s'était toujours refusée à laisser tirer son portrait; le

[1] Christo confixus sum Cruci. (GALAT., II, 19.)

peintre s'y prit d'une manière plus adroite que ses confrères. « Monseigneur, lui dit-il, vous êtes cause de beaucoup de péchés véniels. — Comment cela? dit le saint évêque. — C'est qu'en vous refusant ainsi au désir de tant de personnes, vous leur faites faire beaucoup de murmures. — En ce cas, répliqua le prélat, je consens que l'on prenne l'image de cet homme de terre; mais que l'on prie, afin que je forme en moi l'image du Père céleste. » Le saint ayant accordé une séance qui fut fort courte, l'artiste peignit à la hâte un portrait qui ne le satisfit point, et dont il plaça en effet difficilement les copies, parce qu'on reprochait à ce portrait de manquer de ressemblance. L'artiste eut recours à un nouvel expédient. Il se plaça dans une chambre de l'évêché par où François devait passer, y étala plusieurs copies du tableau qu'il avait fait, et dès que le saint prélat parut, il se jeta à ses genoux, le priant, au nom de la charité et de la vérité, de lui accorder encore une séance, disant qu'il lui mettrait le pain à la main, et l'empêcherait de mentir : « Les acheteurs, ajoutait-il, me font jurer que le portrait est fait d'après nature; c'est là un mensonge que vous seul, Monseigneur, pouvez faire cesser; car je vous aime tant, que quand je ne vous vois pas, je vous fais toujours plus beau que vous n'êtes. » François lui répondit avec un gracieux sourire : « Je ne sais si votre raison est plus ingénieuse qu'ingénue; mais, quoi qu'il en soit, il ne faut pas pour cette fois que je sois opiniâtre. » A ces mots il s'assit, et il posa deux heures. « Monseigneur, » dit le peintre après qu'il eut terminé son travail, « vous m'avez fait une bien grande aumône. — Et vous, répondit le saint, vous m'avez causé une grande mortification; mais je vous pardonne à condition que vous n'y retournerez plus. » Son humilité parut bien encore lorsqu'à la demande d'un abbé de ses amis, il lui envoya son portrait : « Voilà donc, lui écrivait-il, l'image de cet homme terrestre, tant je suis hors de tout pouvoir de refuser chose quelconque à votre désir. On me dit que jamais je n'ai été bien peint, et je crois qu'il importe peu. *In imagine pertransit homo, sed et*

frustra conturbatur. Je l'ai empruntée pour vous la donner, car je n'en ai point à moi. Hélas ! si celle de mon Créateur était en son lustre dans mon esprit, que vous la verriez de bon cœur ! *O Jesu ! tuo lumine, tuo redemptos sanguine sana, refove, perfice, tibi conformes effice* [1]. »

A voir l'activité prodigieuse de l'homme de Dieu, on eût dit qu'il puisait dans ses travaux même une force supérieure à la nature humaine à laquelle elle semblait prêter sans cesse une vigueur nouvelle. François avait un jour officié et prêché chez les cordeliers d'Annecy, à l'occasion de la fête de saint Bonaventure, lorsque les Capucins le vinrent trouver à cinq heures du soir, en se plaignant qu'il ne leur eût point fait l'honneur de visiter leur église. « Vous avez raison, dit-il, mais il est encore temps. » Et reprenant le rochet et le camail il va aussitôt chez ces religieux prêcher et donner le salut du Saint-Sacrement. Les pères voulurent après la cérémonie s'excuser du surcroît de peine qu'ils lui avaient donné : « Je suis, répondit-il, de l'ordre de Saint-François, sans distinction des différents membres de sa famille, et j'y tiens par un double lien, celui du baptême, où j'ai reçu le nom de François-Bonaventure, et celui de mon affiliation à votre saint ordre [2]. »

A la même époque, François dont on sait les nombreuses affinités avec les divers ordres religieux, recevait du célèbre Jésuite Léonard Lessius, une lettre où ce père l'entretenait avec force témoignages de vénération, de la fameuse question de la prédestination et de la grâce dont nous avons déjà parlé [3]. Le judicieux prélat lui fit en latin une réponse dans laquelle il se rangeait au sentiment des Jésuites. « Depuis longtemps, lui mande-t-il, je vous aimais et honorais, mon cher père,

[1] *Année sainte de la Visitation*, 15 juin (1618) ; Camus, *Esprit de saint François de Sales*, part. XVIII, sect. 32 ; *Lettre* 694, dans la grande collection des lettres du Saint, tome V de l'édit. Migne.

[2] *Année sainte de la Visitation*, 14 juillet.

[3] Au présent livre, chap. 2, page 284.

non-seulement par cette raison générale que je fais grand cas de tout ce qui vient de votre compagnie, mais encore parce que j'ai pu connaître et apprécier moi-même toute l'éminence de votre mérite. Il y a quelques années, en effet, que j'ai lu cet ouvrage utile, *De la Justice et du Droit*, où d'une manière concise et nette vous résolvez mieux que tout autre les difficultés que renferme cette partie de la théologie. J'ai lu ensuite votre beau traité *Sur le choix de la véritable religion*, où il semble que ce soit l'ange même du grand conseil qui s'est exprimé par votre organe; enfin j'ai lu votre *Traité de la prédestination*, où j'ai vu avec joie que votre paternité était de cette opinion si ancienne, si consolante et si autorisée par le témoignage même des Ecritures, que *Dieu prédestine les hommes à la gloire en conséquence de leurs mérites prévus*. Cette doctrine m'a toujours paru la plus conforme à la miséricorde et à la grâce de Dieu, la plus vraie, et la plus propre à allumer en nous le feu de l'amour divin, ainsi que je l'ai insinué dans mon petit livre de l'amour de Dieu [1]. Prévenu donc de la sorte en faveur de votre paternité, dont les écrits avaient excité mon admiration, j'ai eu certes une joie toute particulière d'apprendre que vous avez pour moi une amitié réciproque. Croyez bien que pour m'en assurer la continuation je ferai avec empressement ce que je jugerai pouvoir vous plaire [2]. » Cette lettre de l'évêque de Genève eut un grand retentissement. Les théologiens du sentiment contraire à celui de Lessius comprenant à merveille quelle autorité elle donnait à leurs adversaires, voulurent plus tard en contester l'authenticité; mais ils n'aboutirent qu'à la rendre encore plus irrécusable, par suite des recherches que l'on fit pour leur répondre et qui produisirent des preuves de la dernière évidence [3].

[1] *Traité de l'amour de Dieu*, liv. II, chap. 12; liv. IV, chap. 7.
[2] Lettre datée d'Annecy, 26 août 1618.
[3] Une des principales objections soulevées à l'encontre était que le saint évêque n'avait pu, dans une lettre datée de 1613, parler d'un traité qui ne parut qu'en 1616. La publication du fac-simile de la lettre faite

Les marguilliers de l'église de Saint-André des Arcs de Paris le pressaient depuis longtemps de venir prêcher dans leur église les stations de l'Avent et du Carême, et il n'avait pu, malgré toute sa bonne volonté, se rendre à leur invitation, à cause de l'opposition qu'y mettait le duc de Savoie. Le moment était venu où il allait avoir une occasion toute naturelle de déférer au vœu qui lui avait été si souvent exprimé. En 1618, le duc de Savoie, désirant de marier son fils le prince de Piémont, avec Christine de France, sœur du roi Louis XIII, envoyait à Paris pour négocier cette affaire, le prince cardinal de Savoie son autre fils, à qui il adjoignait pour l'accompagner et l'assister de leurs conseils, l'évêque de Genève, Antoine Favre, premier président du sénat de Chambéry, et Philibert Gérard Scaglia, comte de Verrue. François de Sales partit donc pour Paris avec toute la suite du cardinal de Savoie, et, à son arrivée en cette capitale, il alla loger avec son ami Favre, à l'hôtel du maréchal d'Ancre, rue de Tournon. On vint, dès le lendemain, l'inviter à prêcher dans l'église des Oratoriens, le 11 novembre, fête de saint Martin, et il accepta tout aussitôt cette invitation. Dès que l'on sut dans Paris que le saint apôtre devait paraître en chaire, il n'y eut pour ainsi dire dans toutes les âmes qu'une pensée et un vœu, d'entendre cette parole dont on faisait tant d'éloges et qui opérait tant de merveilles. Le roi et les deux reines, des prélats, les savants les plus renommés, les personnes les plus illustres par la naissance et les dignités, s'assemblèrent au pied de sa chaire, et la foule fut si grande dans l'église que le

par les jésuites d'Anvers, en 1729, et que l'abbé de Baudry a reproduite en tête de son *Véritable esprit de saint François de Sales*, fait sauter aux yeux, pour ainsi dire, la cause de la méprise où l'on était tombé pour la date. Le chiffre 8 du nombre 1618 était conformé de manière à pouvoir être pris pour un 8 par des regards inattentifs. Du reste l'écriture bien connue du Saint et le style eussent suffi pour démontrer pleinement l'identité de la lettre. C'est en vain que le père Amat de Graveson, dominicain, dans son *Histoire ecclésiastique*, tome VIII, page 142, s'est efforcé de l'infirmer.

prédicateur, pour y pénétrer, dut passer par une fenêtre à l'aide d'une échelle, ce qui lui arriva encore, plusieurs mois plus tard, lorsqu'il alla prononcer dans la maison professe des Jésuites le panégyrique de saint Louis. La vue d'un auditoire aussi brillant, loin d'inspirer au pieux François la pensée de déployer toutes les ressources de son riche talent pour emporter les suffrages et captiver l'admiration, n'excita en lui que le désir de s'humilier de plus en plus en présence du Roi du ciel. En conséquence, après un exorde éloquent qui laissait attendre un discours savamment travaillé, il se borna à raconter avec simplicité les actions du saint dont on faisait la fête. Quelques personnes ne prirent point la peine de dissimuler le sentiment de déception qu'elles éprouvaient : « Voyez un peu ce montagnard, comme il parle bassement ! dit une d'entre elles. C'était bien la peine de venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tout le monde ! » De bonnes âmes elles-mêmes ne purent s'empêcher de témoigner leur surprise, et une dame qui était sous sa direction lui représenta à lui-même, après le sermon, que ce n'était pas en ces circonstances qu'il fallait pratiquer l'amour de l'abjection : « Que peut-on attendre d'un arbre de montagne, lui répondit-il, que des fruits sauvages ? »

Bien différent du sentiment de ces censeurs fut celui de saint Vincent de Paul. « Voilà, disait-il, à ses frères, dans une lettre du 9 novembre 1655, dans laquelle, il citait cet exemple d'abnégation, voilà comme les saints répriment la nature qui aime l'éclat et la réputation : voilà comment nous devons faire nous-mêmes, préférant les emplois bas aux apparents, l'abjection à ce qui pourrait nous faire honneur... Ce qui convient à notre pauvreté et à l'esprit du christianisme, c'est de fuir toute espèce d'ostentation et de nous cacher; c'est encore de chercher le mépris et la confusion, comme a fait Jésus-Christ, et alors quand nous aurons cette ressemblance avec lui, il travaillera avec nous... »

Mais la réputation de la sainteté de l'homme de Dieu se

répandit avec une telle force que la vénération que le peuple avait pour lui s'accroissait chaque jour davantage. L'aspect de sa physionomie, de sa démarche, de chacune de ses actions avait quelque chose de si persuasif et de si imposant, que l'on croyait voir en lui un ange plutôt qu'un homme. Lorsqu'il passait par les rues chacun le considérait comme un saint descendu du ciel, et on essayait de toucher ses vêtements et de se procurer quelque objet qui lui avait appartenu, afin de le conserver comme une précieuse relique.

Le besoin de s'attacher les âmes pour les mieux gagner à Dieu décida François à ne plus tenir cachée sous le boisseau l'éclatante lumière de son talent de prédicateur, et lorsqu'il prêcha l'Avent dans l'Eglise de Saint-André des Arcs, il attira autour de sa chaire une foule toujours plus pressée et de plus en plus ravie de l'entendre. Le concours des auditeurs fut si grand que les personnes les plus distinguées avaient peine à y trouver place. On y voyait accourir les cardinaux, les évêques, les princes du sang, et tout ce que la cour de France avait de plus illustre. Michel de Marolles, abbé de Villeloin, en parle ainsi dans ses mémoires : « J'ai vu plusieurs fois à Paris François de Sales, évêque de Genève, et je l'ai entendu prêcher à Saint-André des Arcs; on remarquait dans ses sermons et dans sa conversation la même douceur qui paraît dans ses écrits. » Les marguilliers de la paroisse de Saint-André voulurent, à la fin de la station, offrir à François de Sales un superbe service en vaisselle d'argent, comme un témoignage de leur gratitude : mais il refusa tout présent, comme il avait fait à Dijon et à Grenoble.

Les diverses églises de Paris, les nombreuses communautés religieuses voulurent jouir à leur tour des puissantes prédications de l'évêque de Genève, et il déférait avec une complaisance infatigable à toutes les invitations qui lui étaient faites; il continua ainsi de distribuer partout la semence de la parole divine jusqu'à l'époque du carême, où il reprit ses sermons de station à Saint-André des Arcs.

Comme l'humble prédicateur témoignait à un de ses amis la surprise que lui causait l'empressement sans exemple des Parisiens à venir l'entendre dans la chaire sacrée, lui, disait-il, si dépourvu des talents oratoires : « Pensez-vous, répliqua celui-ci, que ce soient les belles paroles qu'ils cherchent en vous ? Il leur suffit de vous voir en chaire : votre cœur parle par vos yeux et votre bouche, ils ne vous verraient faire qu'une simple prière, ils seraient contents. Vos paroles communes, embrasées du feu de la charité, percent les cœurs et les attendrissent. Il y a dans vos discours je ne sais quoi d'extraordinaire; tout porte coup. Un autre en dirait trois fois plus, qu'on n'y ferait pas attention. Vous avez une certaine rhétorique d'Annecy, ou plutôt du Paradis, qui produit des effets admirables [1]. »

Le 14 janvier, François, prêchant dans l'église Sainte-Madeleine, avait pris pour texte ces paroles de l'Apôtre : « Jésus-Christ s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la Croix [2]. » Un hérétique l'attendit au sortir de la chaire, et lui dit que le texte de son discours manquait d'opportunité : « Monsieur, répondit avec douceur le saint évêque, il était très-opportun pour vous, puisque vous désobéissez à l'Eglise. » Rempli d'une sainte confusion, le calviniste exprima aussitôt le désir de se faire instruire, puis il abjura son hérésie.

François prononça, le 17 janvier, le panégyrique de saint Antoine, ermite, qu'il avait choisi pour un des gardiens de sa solitude intérieure : « C'est dans cette solitude, disait-il, que je demeure solitaire en Dieu, au milieu du monde et des affaires qui m'environnent. Car, puisque ce saint ermite n'était pas distrait de ses prières par des légions de démons, qui savent et peuvent mieux que toutes les autres créatures distraire

[1] *Quel est le meilleur gouvernement, le doux ou le sévère?* par le père Binet.
[2] PHILIPP., II, 8.

nos esprits, pourquoi serais-je distrait par des hommes? Et puisqu'il s'est sanctifié parmi les démons, pourquoi ne nous sanctifierions-nous pas parmi les chrétiens, et parmi les âmes religieuses? Nous serons donc sans excuse, si nous ne sommes pas saints. » Le 20 janvier, il fit le panégyrique de saint Sébastien, pour qui il professait une dévotion particulière, parce que c'était le patron de la chapelle du château de Sales. L'écriteau qui fut attaché sur la poitrine du généreux martyr par ordre de Dioclétien fournit au fervent prédicateur l'occasion de démontrer avec quel soin nous devons nous attacher à faire que le nom et l'amour de Jésus-Christ paraissent dans notre langage et dans toutes nos actions, comme ils doivent être imprimés dans nos cœurs.

Il y avait alors dans les prisons de Paris un prêtre du diocèse de Chartres qui, s'étant laissé déplorablement entraîner à l'oubli de tous les devoirs, avait été convaincu de plusieurs crimes assez graves pour lui faire encourir la peine de mort. Comme il arrive quelquefois à certaines natures violentes et intraitables, la considération du péril qui le menaçait, au lieu de le conduire par un humble repentir à l'expiation, l'avait jeté dans un affreux désespoir. Le saint évêque en ayant été informé l'alla visiter dans sa prison, et lui adressa des paroles pleines de la commisération la plus touchante. Un de ses amis lui ayant dit qu'il perdait son temps dans ce cachot, et qu'il ferait mieux d'aller à la cour où on l'attendait : « Ah! mon frère, lui répondit François, je fais ici ma cour au cœur de cet enfant prodigue, et je m'estimerai trop heureux, si je puis le amener à son père! » Et il lui représenta en effet avec tant de chaleur et d'onction combien inépuisable était la miséricorde divine, qu'il releva son courage, lui rendit la confiance en Dieu, et le détermina à réparer les fautes de sa vie passée par une mort toute chrétienne.

Etant allé prêcher le panégyrique de saint François de Paule dans l'église des Minimes, il remarqua de sa chaire que l'on n'avait point voilé le Saint-Sacrement. Son exorde prononcé,

et après avoir offert à la sainte Vierge la salutation d'usage, il se leva et demeura quelque temps debout, dans un profond recueillement. Voyant que personne ne pénétrait la raison de son silence : « Eh! de grâce, s'écria-t-il, si l'on veut que je prêche assis et que je me couvre, que mon Maître soit couvert avant moi! » Ces paroles furent dites avec tant de douceur et de piété qu'elles édifièrent et attendrirent les cœurs des assistants [1].

On ne saurait dire tout le bien que produisirent les sermons du saint apôtre : Mais non content de parler si souvent du haut de la chaire, il multipliait aussi les bonnes œuvres. Il accueillait avec une mansuétude incomparable toutes les personnes qui voulaient lui découvrir leur cœur et leur conscience, et allait dire la messe, ou présider les cérémonies religieuses, partout où il était appelé. Le 28 avril, il consacrait dans l'église de Saint-Germain des Prés l'autel de saint Symphorien. Le nombre des conversions dues à ses prières et à ses entretiens fut innombrable. Nous mentionnerons spécialement celle du gouverneur de la ville de La Fère, en Picardie.

Cet officier, qui était un calviniste obstiné, étant tombé dangereusement malade à Paris, quatre gentilshommes catholiques ses amis souhaitaient de le retirer des ténèbres de l'hérésie, qui pouvaient devenir bientôt pour lui des ténèbres éternelles. Ils lui firent un si grand éloge des vertus, de la science et de l'amabilité du saint apôtre, que le malade consentit enfin, quoique avec hésitation, à le recevoir. François averti s'empressa de venir près de lui; mais le malade, toujours rempli des préventions les plus fortes et les plus enracinées contre l'Eglise Romaine, lui dit tout d'abord que s'il l'amenait à changer de religion, ce serait un miracle plus grand que ceux de saint Pierre. Le saint évêque, heureux de voir que le malade consente au moins à l'écouter, lui répond par les paroles les plus affables, et ayant ainsi obtenu sa sympathie et

[1] La Rivière, liv. IV, chap. 54, page 629.



son attention, lui expose de la manière la plus insinuante les vérités de la foi catholique. « Monsieur, dit le malade, lorsque François eut cessé de parler, je ne suis pas en état de discuter des matières religieuses ; mais revenez dans huit jours. Je verrai le ministre Dumoulin ; il viendra ici, et vous discuterez ensemble ces matières en ma présence. » L'homme de Dieu s'empressa d'adhérer à ce dessein et promit d'être exact au rendez-vous. L'officier fit venir en effet près de lui le ministre Dumoulin, et lui raconta ce qui s'était passé entre l'évêque de Genève et lui, en le priant d'accepter la discussion convenue. Le ministre s'y refuse, et toutes les instances du malade ne peuvent le faire revenir sur cette détermination, tant il craignait de se mesurer avec un tel adversaire. Au terme fixé, François revient : « Ah ! Monsieur, lui dit le malade, en laissant couler ses larmes, que votre présence me fait de bien ! J'ai pressé et supplié le ministre de venir s'entretenir avec vous ; mais inutilement. Si Dumoulin avait jugé sa cause bonne, il n'eût pas tant redouté de la défendre devant vous. Son refus m'éclaire : après avoir été trompé par les ministres depuis cinquante ans, je suis aujourd'hui prêt à abjurer la fausse doctrine de Calvin. Ayez la bonté de m'instruire de la religion catholique. » François, levant les yeux au ciel et joignant les mains, bénit l'infinie miséricorde. Il instruit ensuite le gouverneur, et, après plusieurs entretiens, reçoit son abjuration. Ses prières obtiennent en outre le prompt rétablissement du malade. Le gouverneur étant retourné au lieu de sa résidence, non-seulement persévéra dans la foi catholique, mais il convertit toute sa famille, qui était fort nombreuse [1].

Un gentilhomme calviniste, à force de presser les conséquences de l'hérésie, était arrivé, comme par une pente irrésistible, aux noires profondeurs de l'athéisme. Il demanda un jour d'un ton méprisant à l'évêque de Genève s'il y avait un

[1] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1619 ; Charles-Auguste, liv. IX, pages 518-520.

Dieu et ce que c'était que la foi. François lui prouva par des arguments philosophiques que tout ce que nous voyons dans l'univers atteste l'existence d'un premier être, puis il démontra la nécessité de la foi à Dieu, à Jésus-Christ et à son Eglise, et il le fit avec tant de clarté que l'athée, reconnaissant son égarement, fondit en larmes, se confessa, fut admis à la sainte table et se montra, depuis, catholique fervent.

Entouré comme il l'était de l'estime et de l'admiration universelles, il était impossible que le désir ne vînt point aux âmes pieuses de voir s'élever dans Paris une maison de l'ordre de la Visitation fondée par lui depuis plusieurs années, et dont nous verrons plus tard quels furent, dès son origine, les merveilleux progrès. Tous les personnages les plus illustres par leur naissance ou leur sainteté le pressaient à ce sujet avec tant d'instances que le saint prélat ne crut pas pouvoir se refuser à un vœu si ardent et si unanime. C'était un institut qui prenait pour point de départ et pour principe de son existence la pratique de la plus profonde et de la plus constante humilité, qui excitait à ce point les sympathies de ce que la cour et la ville avaient de plus éminent. Tel était l'enthousiasme général que les autres instituts monastiques de la capitale parurent craindre un moment qu'il n'en résultât du déchet pour leurs maisons, et que le saint évêque put écrire à la mère de Chantal, occupée alors à établir un monastère à Bourges, sous les yeux de l'archevêque son frère : « O ma chère mère, que la prudence humaine est admirable ! croiriez-vous que des serviteurs de Dieu m'ont encore dit aujourd'hui que la douceur et la piété de notre institut étaient tellement au goût des esprits français, que vous ôteriez toute la vogue aux autres maisons religieuses ; que quand on aurait vu cette Mme de Chantal, il n'y aurait plus que pour elle[1] ? » La mère de Chantal accourut aussitôt, et en dépit des obstacles suscités par de puissantes jalousies, la maison tant souhaitée fut éta-

[1] Lettres du Saint, tome VI de l'édition Migne, page 1356.

blie le 1er mai 1619. La haute réputation de sainteté de la fondatrice eut bientôt dissipé jusqu'aux plus petits nuages de défiance, et les abbesses et supérieures lui écrivirent de divers côtés pour lui demander son amitié, en la priant de venir visiter leurs monastères et les renouveler dans la ferveur.

François accueillait avec la même affabilité tous ceux qui voulaient s'entretenir avec lui, quel que pût être le motif qui les amenait, et rien, dans les rapports qu'il eut avec tant de personnes de caractères si divers, ne put troubler son inaltérable douceur. Un ancien militaire du Palatinat, nommé Philippe Jacob, l'étant venu trouver dans son hôtel d'Ancre, lui adressa la parole d'un ton arrogant : « Que faites-vous ici, monsieur, au lieu d'être dans votre diocèse ? — Je suis ici, répondit avec bienveillance le saint évêque, par ordre de mon prince et pour un bien public. — Et vos brebis, qui donc en prend soin durant votre absence ? — Avant mon départ, reprend l'homme de Dieu, je les ai confiées à des pasteurs doctes et pleins de zèle, qui les guideront et les paîtront jusqu'à mon retour. — Mais la résidence des évêques n'est-elle pas de droit divin ? — C'est mon sentiment, dit François. — Et les évêques d'aujourd'hui, demanda le questionneur, sont-ils évêques comme ceux de la primitive Eglise ? — Oui, sans doute, car ils ont le même pouvoir et la même dignité. — Mais peuvent-ils, poursuivit Jacob, faire des miracles comme saint Pierre ? — Encore qu'ils ne seraient que l'ombre de saint Pierre, dit l'homme de Dieu, l'ombre de saint Pierre faisait des miracles. » La conversation, selon Charles-Auguste continua ainsi pendant deux heures, au bout desquelles l'Allemand, gagné par les paroles et les manières de l'évêque, lui dit : « Monseigneur, calviniste de naissance, j'ai embrassé depuis peu la foi romaine, et les difficultés que je viens de vous proposer, m'étaient restées dans l'esprit. Si vous ne me les eussiez résolues avec autant de clarté et de douceur, je retournais dès demain au protestantisme. Je remercie Dieu de ce qu'il m'a fait la grâce de vous rencontrer. » Ce militaire

eut encore occasion de remercier Dieu de le mettre en rapport avec François de Sales. S'étant rendu plus tard en Italie, il en était revenu avec sa femme et s'était arrêté à Annecy dans le plus grand dénuement. L'homme de Dieu ayant appris la triste situation du voyageur, paya sa dépense de six semaines à l'hôtel où il était descendu, et lui remit en outre une somme considérable à son départ.

Un autre jour, un protestant entre dans sa chambre. « Est-ce vous, lui dit-il d'un ton hautain, qu'on nomme l'évêque de Genève ? — Oui, monsieur, répond humblement François, on m'appelle ainsi. — Je voudrois bien savoir de vous que l'on tient partout pour un homme apostolique, si les apôtres alloient en carrosse ? — Notre bienheureux, d'abord un peu surpris de cet assaut, dit l'évêque de Belley [1], s'avisa de ce qui est escrit de sainct Philippe aux Actes des Apôtres, qui entra dans le chariot ou carrosse de l'eunuque de la reine Candace [2]; et quoique ce ne fust pas sainct Philippe l'apôtre, mais le diacre, c'estoit toujours un homme apostolique : ce qui lui donna sujet de repartir qu'ils alloient en carrosse quand l'occasion s'en présentoit. — L'autre hochant la teste : Je voudrois bien, répliqua-t-il, que vous me fissiez voir cela dans l'Ecriture. — Lors il lui allégua l'exemple que nous venons de marquer. Mais ce carrosse, dit l'assaillant, n'étoit pas à lui, il étoit à l'eunuque qui l'invita d'y monter. Je ne vous ai pas dit, reprit François, que ce carrosse fust à lui, mais seulement que, quand l'occasion s'en présentoit, les apôtres alloient en carrosse. — Mais dans des carrosses dorés, brodés, et si riches que le roi n'en a pas de plus précieux, comme est le vostre, monsieur, reprit le protestant, ni traînés par les plus beaux chevaux, ni conduits par les cochers les mieux vêtus, c'est ce qui ne se lit point ; et c'est ce qui me scandalise en vous, qui faites le saint, et que tout le monde tient pour tel. Vraiment

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. I, sect. 26.
[2] Act. VIII, 31.

voilà de beaux saints et qui vont en paradis bien à leur aise ! — Hélas ! monsieur, repart l'évêque, ceux de Genève qui retiennent le bien de mon évêché, m'ont coupé l'herbe si courte que c'est tout ce que je puis faire de vivre petitement et pauvrement de ce qui me reste. Je n'eus jamais de carrosse à moi ni le moyen d'en avoir ; et celui qui me sert appartient à Sa Majesté, qui a mis des voitures de sa cour à la disposition de ceux qui, comme moi, accompagnent le cardinal prince de Savoie. Vous le pouvez connoître aux livrées du roi que porte celui qui le conduit. — Vraiment, reprend le protestant, vous êtes donc pauvre ? — Je ne me plains point de la pauvreté, dit encore François, puisque j'ai suffisamment ce qu'il me faut pour vivre honnêtement et sans superfluité ; et quand j'en sentirois les incommodités, j'aurois tort de me plaindre d'une position que Jésus-Christ a choisie pour son partage, vivant et mourant dans les bras de la pauvreté... — Tout ceci contenta de telle sorte ce protestant, et adoucit de telle façon son esprit farouche, qu'il lui protesta de l'avoir désormais en estime, et qu'il se retiroit avec beaucoup de satisfaction. J'oubliois à vous dire, mes Sœurs [1], que notre bienheureux père m'avoit marqué une circonstance, qui fut qu'à cet abord si extravagant de ce personnage, il regarda autour de soi si quelqu'un des siens, qui avoit l'humeur assez prompte, n'y étoit point; et voyant que non, il dit en soi-même : Nous voilà assez fort, un tel n'y est pas, il auroit de la peine à boire le calice que nous allons avaler. — Car il s'attendoit, à un tel commencement, d'une suite beaucoup plus insolente : mais il arriva, selon le mot du Sage que la douce parole rompoit la colère [2]; cet homme faisant comme l'abeille qui reste toute étourdie quand elle a laissé son aiguillon dans la plaie. Il est probable que si celui dont il redoutoit la présence s'y fust trouvé, il eust laissé échapper quelque parole vive qui eust tout

[1] Les Filles de la Visitation, à qui l'évêque de Belley a dédié son livre.
[2] PROVERB., XV, 1.

gâté, et nous eust ravi ce grand exemple de modération et de douceur, de prudence, d'adresse, de modestie, d'humilité, de discrétion, capable d'apprivoiser un tigre. »

Mais rien de plus injuste que le reproche fait au prélat d'user d'un carrosse; il ne s'en servait que dans les occasions solennelles où les lois de l'étiquette l'y contraignaient, et il s'était fait une règle inviolable de se rendre à pied partout où la charité réclamait ses offices, malgré les remontrances réitérées de ses amis et de ses serviteurs qui redoutaient pour lui les suites de ces énormes fatigues de tout genre. La pluie et les orages ne pouvaient rien contre cette habitude, et il acceptait gaiement ces incommodités, comme si elles avaient fait partie des devoirs de sa charge. Un jour qu'il revenait de faire une exhortation aux religieuses de la Visitation, il s'en retourna sous une pluie battante et par des chemins fort boueux. Un abbé de sa suite eut un mouvement d'impatience : « Vraiment, murmura-t-il, il fait beau nous aller crotter de la sorte, et nous faire trotter comme des procureurs avec un temps pareil ! » Il n'avait point parlé si bas que l'évêque ne l'eût entendu. Il sourit, et voulant donner au plaignant une petite leçon de patience et de modestie : « Voyez-vous ? dit-il en s'adressant à son voisin, monsieur l'abbé a encore un peu de vanité. »

On remarqua le grand nombre de dames qui s'empressaient de venir trouver le saint apôtre pour lui exposer les difficultés de leur conscience et recourir à ses lumières. Il les écoutait avec sa charité infatigable, et il répondait à leurs demandes avec brièveté, simplicité et clarté. Comme il se trouve des censeurs partout, il y en eut un qui crut devoir le blâmer à ce sujet, en déclarant qu'il ne comprenait pas pourquoi les femmes allaient tant après lui qui ne leur disait pas grand'-chose. — « Eh ! répondit le saint prélat en souriant, appelez-vous donc rien de leur laisser tout dire ? Elles ont plus besoin qu'on ait des oreilles pour les entendre qu'une langue pour leur parler. Elles en disent assez pour elles et pour moi, et

c'est sans doute cette facilité à les écouter qui me vaut tant de visites; car à un grand parleur rien n'agrée tant qu'un patient auditeur. »

On sait, du reste, quelle circonspection il apportait dans les rapports que son ministère l'obligeait d'avoir avec les personnes du sexe. Il s'était fait une loi rigoureuse de ne les jamais recevoir qu'en présence de témoins, et il disait à la mère de Chantal qu'il n'avait jamais envisagé une personne de façon à discerner les traits de sa physionomie, de sorte que lorsqu'elle s'était éloignée, il n'eût su dire comment son visage était fait [1]. Cette confidence du saint prélat nous explique ce mot rapporté par l'évêque de Belley. Une dame venait de le quitter, et l'on parlait d'elle devant lui comme d'une personne célèbre par sa beauté : « J'ignore, dit-il, ce qui en est. — Mais, lui répliqua-t-on, elle ne fait que de vous quitter, et vous l'avez vue souvent. — Il est vrai, répondit François, que je l'ai vue et lui ai parlé beaucoup de fois, mais je ne l'ai pas encore regardée [2]. »

Un jour un grand nombre de dames l'ayant environné, au sortir d'un sermon, mettaient un tel empressement à recevoir ses explications qu'elles parlaient toutes à la fois, et le saint évêque ne savait à laquelle entendre : « Mesdames, leur dit François d'un air gracieux, je répondrai à toutes vos questions pourvu qu'il vous plaise répondre à la mienne. En une compagnie où tout le monde parle et nul n'écoute, à votre avis, qu'est-ce que l'on y dit ? » Toutes se turent aussitôt, et s'en allèrent, avec l'intention de revenir le consulter lorsqu'elles le sauraient moins empêché [3].

L'*Année sainte de la Visitation* nous a conservé un autre trait à peu près semblable. Le 11 juin 1619, y est-il dit, Mme la comtesse de Saint-Paul, dont la vertu et la haute piété s'est

[1] *Déposition de sainte Chantal*, art. 29.
[2] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. VII, sect. 23.
[3] *Ibid.*, part. III, sect. 18; part. VII, sect. 4.

rendue si signalée en France, s'étant confessée et communiée de sa main, le supplia de donner l'après-dîner une petite conférence spirituelle dans l'église des Sœurs de la Visitation à quelques dames, d'autant que saint Barnabé était un saint auquel elle avait une particulière dévotion. Le saint prélat y consentit quoiqu'il n'eût point de préparation ni de loisir pour cela, et même il avait un petit engagement de piété ailleurs, où il envoya s'excuser, et sur les deux heures de l'après-midi, se rendit au lieu de l'assignation, fit un discours très-saint et très-utile sur la vie de saint Barnabé; lequel il termina par ces points qui furent mis par écrit par la très-vertueuse mère Anne-Catherine de Beaumont : « qu'il ne faut point s'attacher à sa propre opinion; qu'il ne faut point que les créatures faibles s'étonnent de leurs chutes, parce qu'elles doivent savoir que la faiblesse est faible et la misère est misérable, mais qu'il se faut relever promptement et rendre nos chutes moins fréquentes qu'il se pourra; et en troisième lieu, qu'il faut grandement révérer la miséricorde divine, qui sait tirer sa gloire et notre bien de notre abjection et de nos maux. » Après que le saint prélat eut fini son exhortation, plusieurs de ces dames lui proposèrent leurs difficultés et leurs doutes, et le Saint, comme un autre Jérôme au milieu des dames romaines, éclaircissait et résolvait leurs questions. Il arriva dans la ferveur de l'entretien sur certains points que toutes les dames parlèrent à la fois. Le bienheureux et tranquille pasteur leur dit avec une douceur admirable et très-agréable : « Mesdames, à laquelle vous plaît-il que je réponde la première, puisque vous avez parlé toutes ensemble? » A cette amiable correction toutes se turent si respectueusement que personne n'osait interroger le saint homme de Dieu, qui, avec un sourire gracieux, reprit par ordre le discours et les questions que ces chères Philothées lui avaient faites avec un peu de confusion et d'empressement. Il les satisfit l'une après l'autre avec tant de piété et de sagesse que Mme la duchesse de Vendôme dit à la mère supérieure en se retirant du parloir :

« En vérité, ma mère, il y a ici plus que Salomon. » Mme la comtesse de Saint-Paul resta avec le saint prélat dans une conférence particulière ; elle s'était pourvue d'une écritoire, de papier et d'une plume pour prendre par écrit les avis de ce saint directeur, « craignant, disait-elle, que sa mémoire manquant de fidélité ne lui fît perdre quelqu'une des sentences et des paroles pleines de grâce qui sortaient perpétuellement de la bouche de ce juste [1]. »

CHAPITRE XIII

Les rapports de saint François de Sales avec saint Vincent de Paul. Maladie occasionnée par l'excès des fatigues. Il refuse la coadjutorerie de Paris. Son retour à Annecy, et nomination de son frère Jean-François à la dignité de coadjuteur de l'évêque de Genève. Constitutions des Ermites du mont Voiron. François, après avoir refusé de nouveau le siége de Paris avec le cardinalat, refuse l'archevêché de Turin. Il initie son frère à toutes les fonctions du ministère épiscopal. Installation des Bernardines réformées à Rumilly, et translation des reliques de Saint-Germain à l'abbaye de Talloires. Education de Charles-Auguste de Sales.

Au nombre des personnages éminents avec lesquels François se lia étroitement à Paris, étaient André Duval, doyen de la faculté de théologie et supérieur général des Carmélites de France; le père Suffren, jésuite, confesseur de Louis XIII et de Marie de Médicis ; le père Bourdoise, fondateur de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, et surtout saint Vincent de Paul. Vincent disait que la douceur, la majesté, la modestie et tout l'extérieur de l'évêque de Genève lui re-

[1] *Année sainte de la Visitation,* 11 juin.

Agnès Arnauld, sœur de la mère Angélique, gouvernait le monastère de Port-Royal, où conformément à la promesse qu'il avait faite à cette dernière, François alla aussi prêcher. Au milieu de son sermon, on le vit tout à coup pleurer au point d'être obligé de s'interrompre quelques moments. L'abbesse lui ayant ensuite demandé la cause de la douleur qu'il avait paru ressentir : « C'est que Dieu m'a fait connaître, lui répondit-il, que votre maison perdra la foi. Le seul moyen de la conserver, c'est l'obéissance au Saint-Siége. »

Pendant son séjour à Paris qui fut d'environ huit mois, dit l'évêque de Belley [1], le bienheureux François fut tellement demandé de tous côtés qu'il lui fallait prêcher presque tous les jours. Ces travaux multipliés, joints à tant d'autres qu'il entreprenait avec la même ardeur, lui causèrent une maladie, dont il se remit assez promptement, mais qui fut d'abord fort dangereuse. Quelques-uns de ceux qui l'entouraient lui représentèrent qu'il entreprenait au delà de ses forces et que s'il continuait de même il ruinerait en peu de temps sa santé : « Aussi-bien faut-il mourir, répondait-il ; dix ans de plus ou de moins, ce n'est rien. Ceux qui sont par état la lumière du monde, doivent comme les flambeaux, se consumer en éclairant les autres. Si vous voulez que je prêche moins souvent, il faudra me constituer un vicaire pour refuser, car je ne saurais le faire moi-même. Ce serait à mon avis une véritable faute contre la charité fraternelle de refuser ceux qui désirent que je prêche, car la divine parole que j'annonce m'apprend que nous sommes débiteurs à tous [2], que nous ne devons pas seulement prêter, mais donner à tous ceux qui demandent [3], et que la charité n'a point égard à ses propres intérêts [4]. » Le fervent orateur avouait lui-même sur la fin de sa vie que ses prédications allaient au delà de quatre mille.

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. IV, sect. 34.
[2] *Sapientibus et insipientibus debitor sum.* (Rom. I, 14.)
[3] *Omni petenti a te tribue.* (Luc. VI, 30.)
[4] *Charitas non quærit quæ sua sunt.* (I Cor. XIII, 5.)

L'évêque de Belley nous apprend encore qu'il arriva au saint apôtre de prêcher plusieurs fois le même jour. « Une fois, rapporte ce prélat, on le vint prier de prêcher en une certaine fête; il l'accorda aussitôt. Et comme un de ses domestiques l'avertit que quelques jours auparavant il avait promis de prêcher le même jour en une autre église : Laissez faire, dit-il, Dieu nous fera la grâce de multiplier notre pain, il est riche en miséricorde sur ceux qui l'invoquent... Je vous assure, ajouta-t-il, que si l'on me demandait un troisième sermon pour le même jour, j'en aurais moins de peine et d'esprit et de corps que de le refuser. Ne se faut-il pas fondre corps et âme pour ce cher prochain que Notre-Seigneur a tant aimé qu'il est mort d'amour pour lui [1] ? » Quelle charité ! quel zèle !

La mère de Chaugy rapporte également, dans sa *Vie abrégée* du saint apôtre, qu'il fit à diverses reprises, à Paris, deux et trois sermons dans un même jour. Comme le père Binet lui remontrait que cet excès de condescendance pouvait avoir pour effet de ruiner sa constitution : « Que voulez-vous, mon cher Père? lui répondit-il; j'ai un cœur qui ne sait rien refuser au prochain, et j'ai plus tôt fait un sermon qu'un refus. » Paroles qui firent une impression si vive sur ce vertueux religieux qu'il les écrivit sur-le-champ sur ses tablettes.

Quelques critiques ont paru regarder les sermons de François de Sales comme ne répondant pas tout-à-fait au mérite de ses autres écrits; et ils en ont imaginé diverses raisons plus ou moins spécieuses. La cause de cette espèce de défaveur ne serait-elle point dans l'accoutumance où nous sommes aujourd'hui d'entendre prêcher d'une façon plus pompeuse et plus raffinée qu'autrefois ? François se bornait le plus souvent à rappeler le mystère ou la fête du jour, en développait avec une onction soutenue, d'après l'Ecriture et les saints Pères, le

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. XIV, sect. 30.

sens et les instructions, et savait toujours, en satisfaisant également l'esprit et le cœur, en tirer un grand profit pour la piété. Fénelon qui s'y connaissait dit dans ses *Dialogues sur l'éloquence* que les Pères de l'Eglise sont après l'Ecriture les sources pures des bons sermons [1]. Mais sans entrer dans des considérations approfondies sur la comparaison de l'art de prêcher aux seizième et dix-septième siècles avec ce qu'il est aujourd'hui, nous ne ferons qu'une remarque, dont l'idée nous est suggérée par les principes du Saint lui-même [2]. A son exemple, voyons ici les fruits qu'a produits le prédicateur. Or on sait quel nombre considérable de conversions soudaines et solides, tant parmi les hérétiques que parmi les personnes du monde des plus hauts rangs, ont été le résultat immédiat de ses sermons, et nous en rapportons dans cette histoire assez d'exemples authentiques pour qu'il ne puisse s'élever aucun doute à cet égard. Les prédicateurs célèbres de nos jours pourraient-ils se féliciter que leurs discours les plus applaudis aient eu la même efficacité? Par ses fruits on connaît l'arbre : nous doutons fort que beaucoup de sermonnaires de notre siècle fussent en mesure de mettre, en regard de ceux de François, les leurs dans la balance !

Cependant l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui donnait quatre mille écus de revenu vint à vaquer; les amis de l'homme de Dieu s'empressèrent de lui faire connaître que ce riche bénéfice était à sa disposition, et que le roi n'attendait pour le lui conférer que son consentement à l'accepter. C'était, disaient-ils au saint évêque, un moyen que Dieu lui ménageait de faire plus d'aumônes et de mieux soutenir l'honneur de sa dignité. Mais il s'y refusa de la manière la plus formelle, sans s'émouvoir du mécontentement que son désintéressement faisait éprouver à plusieurs personnes de sa maison. Ce désin-

[1] Dialogue III.
[2] Voyez sa lettre sur la prédication, adressée à Mgr Frémiot, archevêque de Bourges, citée ci-avant, page 186; et celle qu'il écrivit à l'évêque de Belley, page 266.

ment parut mieux encore dans une autre occasion qui de près.

ıri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, ayant ımmé chef des conseils du roi et le premier des minis- d'état, les occupations que lui créaient de si grandes es lui suggérèrent la pensée de se choisir un coadjuteur, ne vit personne qui lui parût pouvoir mieux remplir ce que François. Un jour que le saint apôtre, qui avait le roi à Fontainebleau, se promenait dans le jardin, le nal le prit à part et lui découvrit en ces termes son des- : « Vous ne pouvez ignorer combien vous êtes aimé et éré à Paris. Je vous conjure, pour la plus grande gloire Dieu, de demeurer dans cette ville, en acceptant les fonc- ıs de coadjuteur, avec future succession. Je vous assignerai qu'à ma mort une très-forte pension annuelle, et vous nnerai plein pouvoir de gouverner ce diocèse. Je ferai nner à votre frère l'évêché de Genève. Je me charge de ire à cette fin toutes les démarches nécessaires, tant auprès n roi de France qu'auprès du duc de Savoie, et je fournirai tout ce qu'il faudra pour les lettres apostoliques et les expéditions de Rome. » C'est ainsi que le cardinal de Retz s'efforçait de placer sur le siége éclatant de Paris un prélat dont il aimait à répéter qu'il ne croyait pas que l'Eglise eût eu ni un plus saint évêque depuis saint Martin et saint Ambroise, ni un plus savant docteur depuis saint Augustin et saint Thomas, ni un prêtre plus pieux depuis saint Bernard et saint Ildephonse.

François le remercia de la bienveillance qu'il lui témoignait en lui représentant que, étant lié depuis quinze ans au diocèse de Genève, s'il quittait l'épouse que le ciel lui avait donnée, ce ne serait point pour en prendre une autre, mais pour se consacrer dans la retraite à la méditation de l'éternité dont il se voyait de jour en jour plus proche, car il penchait vers la vieillesse; que, le fardeau de l'évêché de Genève étant déjà trop pesant pour ses forces, il ne pourrait

accepter l'administration bien plus pesante du diocèse de Paris, et qu'il le priait donc d'agréer son refus. Puis, il s'éloigna, laissant le cardinal dans l'admiration d'une si grande vertu.

Le saint évêque a consigné lui-même dans plusieurs des lettres qu'il écrivit à cette époque à la mère de Chantal les sentiments qui l'animaient au milieu des pompes et des grandeurs de la plus magnifique des cours. « Ne croyez pas, ma très-chère mère, que rien me puisse engager à y rester. O Dieu! que c'est une chose bien plus désirable d'être pauvre en la maison de Dieu, que d'habiter dans le palais des rois! Je fais ici le noviciat de la cour, mais je n'y ferai jamais profession. La cour est le rendez-vous de toutes les délices du monde, l'écho de toutes ses maximes, et pour ces deux raisons je l'abhorre. Grâces à Dieu, j'ai appris à la cour à être plus simple et moins mondain. Se pourrait-il faire qu'après avoir considéré la bonté et l'éternité de Dieu, nous pussions aimer cette misérable vanité du monde! — La veille de Noël, je prêchai devant la reine, mais je vous assure que je ne prêchai ni mieux ni de meilleur cœur devant tous ces princes et toutes ces princesses que je ne fais dans notre pauvre petite Visitation d'Annecy. — La reine m'a comblé de bontés, mais je n'en suis point plus glorieux. La vue des grandeurs du monde relève dans mon esprit la grandeur des vertus chrétiennes et me fait estimer davantage les mépris. Quelle différence entre cette réunion d'intrigants, car la cour n'est pas autre chose, et la réunion d'âmes religieuses qui n'aspirent qu'au ciel! O si nous savions en quoi consiste le vrai bien! »

Pendant que saint François semblait avoir l'esprit absorbé par tant d'œuvres laborieuses, il ne négligeait point l'affaire importante pour laquelle son prince l'avait envoyé en France. La demande en mariage que le cardinal de Savoie avait faite, en arrivant dans la capitale, de la princesse Christine de France pour le prince de Piémont, son frère, ayant été accueillie, les ministres de France commencèrent à dresser avec les pléni-

potentiaires du duc de Savoie les articles du contrat; mais il s'y trouva tant de difficultés que la négociation s'embarrassa, puis parut si près de se rompre que déjà les ambassadeurs pensaient à retourner en leur pays. En vain le président Favre, dont les talents étaient encore relevés par le prestige de la haute renommée de savoir et de profondeur qui l'avait précédé à Paris, s'était-il attaché à démontrer en plein conseil d'état les solides avantages qu'offrait à la France l'alliance d'un prince qui tenait les clefs de l'Italie; en vain avait-il représenté avec force que le concert des deux puissances pouvait seul soustraire le royaume à la prépondérance alors menaçante de l'Espagne, et rappelé les promesses faites par Henri IV au duc de Savoie; l'ascendant et la logique de l'orateur n'y faisaient rien, et l'on avait déjà perdu tout espoir. François, ayant célébré la messe, dit en sortant de l'autel à ses deux collègues : « Attendez, Dieu fera tout. » Le président Favre qui a déposé de ce fait par écrit ajoute que les prières du saint évêque avaient tout opéré dans cette négociation épineuse. L'affaire prit en effet bientôt une tournure favorable, grâces principalement aux soins du saint évêque. Les courtisans admiraient qu'un prélat doué d'une si grande piété traitât avec tant d'adresse et de sagacité les affaires les plus délicates du siècle, et ils disaient qu'il y avait en cela quelque chose de surnaturel. Enfin le contrat fut signé le 11 janvier 1619. Dans la satisfaction que lui causa l'heureuse issue de cette négociation, le duc de Savoie ordonna des processions publiques dans tous ses états, pendant trois jours, en actions de grâces. Victor-Amé, prince de Piémont, partit de Turin en toute hâte pour Paris, où il arriva le 7 février, et la célébration du mariage fut faite, le 10, par le cardinal de La Rochefoucauld, grand aumônier de France, assisté de l'évêque de Genève.

Si parfaitement détaché des affaires de ce monde que fût notre saint évêque, la complaisance avec laquelle il parle du succès de celle-ci dans ses lettres à la mère de Chantal, témoigne de la joie qu'il en avait reçue dans son cœur. « Vous ne

doutez plus de notre mariage, je m'assure, lui mandait-il; car vous aurez su meshui que le contrat fut solennisé il y a neuf jours; que tout s'est passé avec un bonheur nonpareil. Les ambassadeurs ont visité notre chère petite madame, avec titre de Votre Altesse et conjouissance de son mariage. C'est la plus brave princesse qu'il est possible de voir. Le roi a écrit à M. le prince du Piémont, avec le titre de beau-frère; le roi d'Espagne a rendu témoignage d'agrément. En Piémont, en Savoie, on a fait des allégresses incroyables, les fêtes de Noël, lorsque le prince eut reçu les couleurs des faveurs, ou les faveurs des couleurs de madame, et le prince publia un cartel pour un tournoi général, auquel il invita toute l'Italie à venir voir mourir à ses pieds tous ceux qui diront que l'amarante n'est pas la plus belle de toutes les couleurs, et la princesse qui favorise cette couleur, la plus digne qui eût jamais été, et que le chevalier qui est son esclave n'est pas le plus heureux du monde. Mais certes, je ne sais pas trop bien l'histoire de ce cartel, aussi n'est-elle pas trop propre pour être lue en réfectoire. Je veux dire en somme que notre mariage est fait; et son altesse ne fit jamais tant de démonstrations d'une joie véritable et extraordinaire comme il fait maintenant. M. le prince sera ici dans trois semaines. Voilà pour ce point [1]. »

Le prince de Piémont, qui attribuait aussi la plus grande partie du succès de cette affaire à la prudence et aux prières de saint François de Sales, le présenta à la princesse son épouse, qui le nomma dès lors son grand aumônier. S'il n'eût écouté que son humilité et son désir, il eût refusé cette charge élevée; mais il ne crut pas pouvoir résister aux instances qui lui furent faites, il se borna à mettre à son acceptation deux conditions : l'une, que cette charge ne préjudicierait en rien à ses obligations d'évêque, dont une des premières était la résidence à Annecy, l'autre qu'il ne recevrait aucun nouveau traitement. La princesse ayant

[1] Lettre inédite, datée de Paris, 9 janvier 1619, tome VI de l'édit. Migne, page 773.

voulu lui exprimer sa satisfaction par le présent d'un beau diamant de cinq cents écus : « Voilà, madame, lui dit-il, qui sera fort bon pour nos pauvres d'Annecy [1]. »

Avant de quitter la France pour retourner à Turin, le prince de Piémont se rendit à Angoulême pour y rendre ses hommages à Marie de Médicis, qui y résidait alors, parce qu'elle n'était point en bonne intelligence avec le roi son fils, et l'évêque de Genève l'y suivit, laissant dans l'affliction tous ceux qui avaient pu le voir et l'approcher dans Paris. Deux faits rapportés par l'historien de l'un des successeurs du saint évêque témoignent combien fut grande et sincère en cette occasion la douleur des personnes de tout rang qui avaient eu le bonheur de converser avec l'homme de Dieu. Saint François, dit cet historien, avait une affection particulière pour la famille de Lamoignon, et la présidente de Lamoignon qui fut une héroïne en œuvres de piété et de charité était une de ses pénitentes. Elle avait une fille qui n'hérita pas moins de ses admirables vertus que de son esprit; elle disait de ce maître si consommé des âmes, que ce n'était pas seulement un saint, mais l'homme le plus poli qui fût au monde. Lorsque le serviteur de Dieu alla prendre congé de cette illustre famille, toute la maison fondait en larmes; lui seul tâchait de faire bonne contenance : « Ah! monsieur, lui dit la présidente en pleurant, vous nous quittez avec bien de l'indifférence! » Ces mots touchèrent tellement le saint prélat qu'il cessa de contenir ses sentiments intérieurs et permit aussi à ses larmes de couler [2].

Le second trait que rapporte le même historien montre combien le souvenir que le saint évêque imprimait dans les cœurs y restait vif et profond en dépit de la marche du temps. Plus de quarante années après les évènements que nous racontons, en 1662, l'évêque de Genève Jean d'Aranthon d'Alex

[1] Charles-Auguste, liv. IX, page 524.

[2] *Vie de Jean d'Aranthon d'Alex,* évêque de Genève, par le père Innocent Le Masson, général des Chartreux, Lyon, 1697, in-8, liv. II, chap. 3, page 105.

se trouvant à Paris, la vieille comtesse de Villesavin se plaisait à lui raconter les dires et gestes de l'apôtre du Chablais à Paris ; elle reconnaissait que c'était de lui qu'elle avait appris à servir Dieu avec joie, rondeur et simplicité, en un mot, à la *franche gauloise*, et elle regardait comme le suprême bonheur de sa vie d'avoir été l'une des filles spirituelles de cet homme de Dieu [1].

François avouait lui-même qu' « il n'y avait homme au monde qui eût le cœur plus tendre et plus affectionné aux amitiés que lui [2]. » Lui aussi il connut les tristesses et les déchirements causés par les séparations de cœurs qui s'étaient accoutumés à mettre en commun leurs sentiments et leurs pensées; mais, l'œil constamment levé vers l'éternelle patrie qui doit dans un délai plus ou moins court rassembler tous ceux qui s'affligeaient ici-bas du veuvage que fait l'absence de ceux qu'on aime, il raffermissait l'âme contre elle-même en lui montrant ce port commun, et savait trouver dans les causes même de ces chagrins d'heureux motifs de consolation et d'espérance, et si l'onction de sa parole ne parvenait pas toujours à sécher les larmes, elle en adoucissait du moins l'amertume. Or, s'il laissait partout un souvenir si profond, quelle n'était pas l'affection que lui avaient vouée ses filles de la Visitation, qui, pouvant l'apprécier mieux que personne, le révéraient comme un saint spécialement favorisé de Dieu, en même temps qu'elles le chérissaient comme le meilleur et le plus adoré des Pères. A la tête de la maison de Paris était la mère de Beaumont, appartenant à une famille illustre, et que tout ce qu'il y avait de plus distingué dans cette capitale savait être une femme d'une intelligence et d'un caractère supérieurs. Fortifiée par la doctrine du saint fondateur de son ordre, elle avait vu son départ avec assez de fermeté ; mais bientôt elle eut à subir une nouvelle séparation : sainte Chantal devait quitter

[1] *Ibid.*, page 110.
[2] Lettre 896e de l'édition Migne, tome V, page 1649.

Paris à son tour, sainte Chantal qui avait reçu de son directeur le don de s'attacher aussi les esprits par des liens religieux d'une force telle que la main de Dieu seule peut les rompre. C'en était trop; cette fois sa sensibilité se bouleverse, et elle épanche sa douleur dans une lettre au saint évêque. Il la console avec un de ces mots heureux dont il avait le secret, et qui s'insinuaient dans une âme affligée, comme le baume le plus suave, pour la calmer : « Certes vous êtes grandement ma très-chère fille. Or, pensez donc si mon cœur n'est pas touché de tendresse sur l'appréhension que vous me témoignez par votre dernière sur le retour de notre chère mère de Chantal en Savoie. Ah! si Dieu avait disposé que nous fussions toujours ensemble, que ce serait une chose suave! Mais quel moyen, ma très-chère fille? Nos montagnes gâteraient Paris et empêcheraient le cours de la Seine si elles y étaient, et Paris affamerait nos vallées, s'il était parmi nos montagnes. Un jour, ou plutôt en la très-sainte éternité à laquelle nous aspirons, nous serons toujours présents les uns aux autres, si nous vivons en ce lieu de passage selon la volonté de Dieu [1]. »

D'Angoulême le prince de Piémont revint à Amboise où était la cour, puis il prit la route de la Savoie, en passant par Bourges, Moulins et Lyon. Pendant que François était dans cette dernière ville, un gentilhomme étranger le fit avertir que, touché par la lecture de l'*Introduction à la vie dévote*, il venait de franchir une distance de cent-vingt lieues pour venir se confesser à lui, et qu'il lui demandait de l'entendre au tribunal de la pénitence, en un lieu où il ne pût être vu ni connu de personne. En ce moment, le jour touchait à sa fin, et le saint évêque se trouvant accablé d'affaires, le pria de remettre l'entretien à un moment plus favorable. L'étranger redouble ses instances, en protestant que si l'évêque de Genève ne le confesse point immédiatement, il le rendra responsable devant Dieu de son âme et de son éternité. Des procédés qui

[1] Lettres du Saint, tome VI, page 1046.

[illegible] aussi étranges de la part d'un étranger et d'un inconnu inquiètent les amis de François qui craignent que ce ne soit quelque hérétique qui se sert de cet artifice pour commettre un attentat contre les jours du prélat. L'homme de Dieu, peu sensible à toutes ces frayeurs, invite l'inconnu à le venir trouver au parloir de la Visitation, où il se rend sur l'heure. Arrivé presque au même moment, l'étranger ferme aux verrous la porte de la pièce où ils sont entrés, coupe la corde de la sonnette, afin de n'être troublé par aucun survenant dans l'acte qu'il va faire, puis, tombant aux pieds du saint prélat qui le regardait tranquillement prendre toutes ces précautions, lui fait une confession générale qui dura quatre heures. L'ayant terminée il sort en donnant à l'évêque de grands témoignages de reconnaissance, monte à cheval, et s'éloigne sans qu'on l'ait revu depuis. On a su seulement dans la suite que c'était un général d'ordre [1].

En passant par Grenoble, la princesse de Piémont posa solennellement la première pierre de l'église de la Visitation de Grenoble. Cette pierre fut bénie au nom de Jean de La Croix de Chevrières, évêque de ce diocèse, par son fils Alphonse, évêque de Chalcédoine, son coadjuteur, assisté dans cette cérémonie par l'évêque de Genève. Ayant été invité à prêcher à cette occasion, François fit ressortir, dans un discours plein d'onction, la nécessité de nous appliquer à la construction spirituelle et matérielle des maisons de Dieu, lesquelles sont les églises et nos âmes créées pour être le temple immortel de Jésus-Christ [2].

Peu de jours après François sollicita de la princesse la permission de retourner vers son troupeau, et elle lui fut accordée à la condition que Jean-François, son frère et son vicaire-général le remplacerait avec le titre de premier aumônier. Le

[1] [illegible] page 528 ; Dom Jean de Saint-François, page 505 [illegible].
[2] Année de la Visitation, 31 octobre.

saint évêque y consentit sans peine, parce qu'il jugeait son frère plus apte que lui à des fonctions qui demandaient la résidence au sein de la cour, et Jean-François alla en conséquence rejoindre la princesse à Turin. La manière dont il se conduisit dans cette charge plut tellement aux princes et lui assura si bien le respect et la sympathie de tous, que le duc de Savoie voulut demander et obtint pour lui du Pape la coadjutorerie de Genève avec future succession. François, qui était retourné avec empressement dans son diocèse, adressa des lettres au duc de Savoie et à la princesse de Piémont, pour leur en exprimer toute sa reconnaissance. Jean-François fut sacré un peu plus tard sous le titre d'évêque de Chalcédoine.

Dès les premiers moments de sa rentrée dans Annecy, François eut de nombreuses occasions d'exercer cette charité qui se montrait en lui si constamment et si fervemment dévouée au service de Dieu et du prochain. Le pays étant alors désolé par la famine, il fit distribuer d'abondantes aumônes avec une grande quantité de blé, et recommanda aux confesseurs le soin des pauvres honteux dans les termes les plus expressifs, en les invitant à exciter en faveur des nécessiteux la compassion des riches là où les secours dont on pouvait disposer deviendraient insuffisants.

Pendant son absence, ses officiers s'étaient vus forcés de plaider pour maintenir certains droits de l'évêché que voulaient usurper plusieurs gentilshommes, et ils avaient gagné leur cause avec dépens. Le saint évêque ne voulut point profiter de ses avantages; et il fit remise à ses adversaires de tous les frais qu'ils étaient condamnés à payer. Comme l'économe lui représentait que les dépens formaient une somme considérable : « Et comptez-vous, pour un petit gain, répondit-il, de gagner des cœurs que ces procès inclineraient à devenir mes ennemis? moi, je le compte pour tout. Je suis leur père, et je dois les traiter comme mes enfants. » L'économe dut en conséquence aller les trouver pour leur déclarer de la part de l'homme de Dieu qu'il les tenait quittes de l'arriéré qu'ils de-

vaient et des dépens, à la seule condition qu'ils reconnaîtraient pour l'avenir les droits de l'évêché constatés par la sentence du sénat. L'économe termina en effet cette affaire, conformément au désir de son maître, non sans avoir employé un temps assez long à des négociations qui avaient pour but de calmer le mécontentement qu'avaient d'abord témoigné tous ces gentilshommes.

Au même moment le saint évêque donnait une autre preuve de son désintéressement extrême et de l'exquise délicatesse de sa conscience. Le même économe lui présentait l'état des revenus de son évêché pendant son séjour à Paris : « Je n'en puis rien toucher, dit-il, je ne l'ai pas gagné. » Le montant de la somme dont il s'agissait fut employé à l'acquisition de six chandeliers avec une lampe d'argent pour la cathédrale et de quelques ornements d'église.

Entre une foule d'autres traits de l'inépuisable charité de François, nous citerons encore celui-ci, qui est rapporté par Charles-Auguste. Ayant été informé qu'un chevalier de Malte savoisien avait été pris par les Turcs, et que le frère de ce chevalier se désolait de n'avoir pas les moyens de le racheter, il lui offre aussitôt toute sa vaisselle d'argent, et on allait en effet la vendre, lorsqu'on reçut la nouvelle de la mort du pauvre captif.

La patience du saint évêque ne trouvait pas moins d'occasions de s'exercer que sa charité. On l'avait consulté sur un projet de mariage, et il s'était borné à donner un bon témoignage des qualités et du caractère du jeune homme. Le mariage qui eut lieu ensuite ne fut pas approuvé par les familles, ce qui donna lieu de la part de plusieurs à d'amères et vives récriminations où l'évêque de Genève n'était pas épargné. Mais, au milieu de ce violent orage, l'homme de Dieu conserva la même sérénité inaltérable que s'il se fût trouvé au sein de la paix d'un pieux monastère. Il écrivit au jeune homme pour le consoler, à ses accusateurs pour les adoucir. « Permettez-moi, je vous supplie, marquait-il à l'un de ceux-

ci, de soulager mon âme en me plaignant à vous-mêmes de vos plaintes qui m'affligent et m'étonnent, ne croyant pas y avoir donné aucune occasion, puisque hors le témoignage que j'ai une fois rendu du mérite et de la religion du gentilhomme, je n'ai nullement coopéré à cette alliance, si ce n'est peut-être en recommandant cette affaire à Dieu, si elle devait être pour sa gloire... » — « Je ne suis pas touché, écrivait-il encore à un ami, des blâmes et des censures qu'on me jette à ce sujet, car je sais que devant Dieu je suis innocent : je voudrais bien pourtant regagner les bonnes grâces de ces messieurs en faveur de mon ministère. Si je ne le puis, je ne laisserai pas de marcher à travers la bonne et la mauvaise renommée. Je ne veux de réputation qu'autant qu'il plaira à Dieu que j'en aie, et j'en aurai toujours plus que je n'en mérite. La Providence sait la mesure qui m'en est nécessaire pour faire son œuvre... » Il écrivait encore à sainte Chantal : « J'ai remis tous ces orages à la divine Providence : qu'ils soufflent ou qu'ils s'apaisent, je ne veux que ce que Dieu veut; la tempête et le calme me sont choses indifférentes. J'ai recommandé cette affaire à l'auguste Marie et j'ai résolu de lui en laisser le soin en me tenant tranquille. A s'opposer aux vagues déchaînées que gagne-t-on que de l'écume... O ma chère mère, il ne faut pas être si tendre sur moi; il faut bien vouloir qu'on me censure. Si je ne le mérite pas d'une façon, je le mérite de l'autre. La Mère de Celui qui méritait une éternelle adoration ne dit jamais un seul mot quand on le couvrait d'opprobres et d'ignominies. Aux patients et aux débonnaires demeurent la terre et le ciel. *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum* [1]. Ma mère, vous êtes trop sensible pour ce qui me regarde. Eh ! faut-il donc que moi seul au monde je sois exempt de traverses ! Je vous assure que rien ne m'a tant touché en cette occasion,

[1] MATTH., V, 4 et 10.

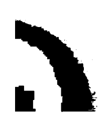
que de vous voir touchée. Demeurez en paix, et le Dieu de paix sera avec vous, et il foulera les aspics et les basilics, et rien ne troublera notre paix si nous sommes ses serviteurs. Ma chère Mère, il y a de l'amour-propre à vouloir que tout le monde nous aime, et que tout nous soit à gloire. Oh! que le Sauveur Jésus soit à jamais notre honneur, notre gloire et notre amour! » — Il écrivait, à la même occasion, à son frère l'évêque de Chalcédoine : « L'on dit qu'on me rase la barbe bien court à Paris; mais je ne m'en soucie pas. Dieu la fera croître aussi peuplée que jamais, lorsqu'il le trouvera expédient. »

Vers le milieu du mois de janvier 1620, un jeune gentilhomme que François avait souvent repris de ses désordres, voulut se venger du zèle du saint prélat, et il vint la nuit, sous les fenêtres de l'évêché, accompagné de plusieurs insolents avec des cors de chasse et une meute de chiens, afin d'y faire un vacarme infernal. Les frères de François voulaient sortir les armes à la main et chasser les auteurs de cet indigne outrage. Mais François s'y opposa avec force, en disant que les agresseurs seraient assez punis en voyant avec quel calme et quelle indifférence on accueillait leurs procédés, et que d'ailleurs on les verrait le lendemain recevoir plus de mal qu'on ne pourrait leur en faire. La prophétie du saint évêque s'accomplit : le jeune gentilhomme fut frappé d'une maladie mortelle durant laquelle le saint apôtre le visita avec une charité qui s'élargissait à proportion des offenses qui lui étaient faites; et les complices de ses désordres furent tous atteints de fluxions de poitrine ou d'autres graves maladies, qui parurent être évidemment une punition divine [1].

Le 6 mai suivant, saint François tint un synode diocésain dans lequel il donna d'admirables constitutions aux Ermites du mont Voiron [2]. On appelle ainsi une montagne,

[1] *Année de la Visitation*, 13 janvier; l'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, année 1620.

[2] Ces Constitutions font partie de la section : *Théologie monastique*, tome V de l'édit. Migne des Œuvres complètes, pages 25 et suiv.



située près du lac Léman, au-dessus duquel elle s'élève d'environ mille mètres, aux confins des communes de Bons dans le Chablais et de Boëge dans le Faucigny, lesquelles font aujourd'hui partie du département de la Haute-Savoie. On y voyait autrefois une idole païenne qui fut abattue par les évêques de Genève. Le seigneur de Langin, homme d'une éminente piété, y fit dans la suite construire pour lui et un compagnon un ermitage avec une chapelle, où il mit une statue de la très-sainte Vierge tenant entre ses bras l'enfant Jésus. Après la mort de ce seigneur, son compagnon vit de nouveaux solitaires se joindre à lui, et ce lieu servait ainsi de retraite à de fervents serviteurs de Dieu, jusqu'en 1536, époque où les hérétiques Bernois, ayant envahi le Chablais, incendièrent l'ermitage et démolirent ce que les flammes n'avaient pas détruit. Leur dessein était d'enlever la statue de la Mère de Dieu et la cloche; mais un double miracle les arrêta. La statue demeura immobile malgré tous les efforts qu'on fit pour l'entraîner, et une neige qui tomba abondamment en plein mois d'août déroba la cloche à tous les regards. De saints religieux relevèrent plus tard la chapelle avec l'ermitage, et obtinrent de Rome des indulgences pour ceux qui viendraient visiter cette chapelle. Un ancien capitaine, secrétaire du gouverneur de Milan, nommé Antoine Rigaud, ayant appris de la bouche d'un des religieux les merveilles qui s'étaient opérées sur cette montagne, résolut de s'y retirer : pour appliquer désormais, comme il le désirait depuis longtemps, tout le reste de ses jours à se préparer au passage de l'éternité. Il en demanda donc la permission au saint évêque de Genève qui la lui accorda volontiers : mais comme les ermites du mont Voiron n'avaient point eu jusqu'alors de règles propres et fixes, François jugea à propos de les établir en congrégation. Après avoir fait lire dans le synode du 6 mai les constitutions qu'il avait tracées pour eux, il députa un docteur de la cathédrale pour recevoir la profession et les vœux simples des ermites.

La piété de François lui attirait sans cesse de nouvelles et

précieuses grâces du ciel. Se préparant un jour à célébrer sa messe, il fut tellement inondé de douceurs spirituelles et tellement absorbé dans la contemplation des miséricordes divines qu'un temps assez long s'écoula sans que les fidèles qui l'attendaient le vissent monter à l'autel. Un de ses aumôniers étant venu l'avertir qu'il laissait passer l'heure où il devait offrir le saint sacrifice : « Ah ! s'écria-t-il, en se levant, avec l'expression d'une joie extraordinaire, je vais donc le prendre ce divin Sauveur, je vais donc le prendre ! » Son allégresse parut si vive pendant qu'il revêtait les ornements sacrés, que son confesseur, l'abbé Favre, crut devoir ensuite, lorsqu'ils furent seuls, lui en demander le sujet : « C'est que Dieu, répondit-il, m'a donné de grandes lumières sur l'Incarnation et l'Eucharistie, et m'a inondé d'une telle abondance de grâces que ma joie intérieure s'est répandue sur mon extérieur. » Un autre jour, après avoir expliqué du haut de la chaire le premier des commandements de Dieu, il adressait au Père éternel une prière fervente, lorsqu'il parut tout à coup tout rayonnant et environné d'une lumière si brillante qu'elle permettait à peine de le discerner au milieu de ce foyer éblouissant. Les [illegible] rapportent d'autres nombreux prodiges que [illegible] son ministère et des guérisons miraculeuses [illegible] les peuples dans leur haute vénération pour [illegible]

[illegible] n'avait point perdu tout espoir de faire [illegible] de Sales le siège de Paris, et il voulait [illegible] la dignité du cadinalat. [illegible] de ses projets par saint Vincent de [illegible] apôtre qui lui répondait : « Je [illegible] se fasse de ce côté, si Dieu [illegible]... Que sa Providence me [illegible] qu'elle me laisse ici car cela [illegible] pour moi de n'avoir pas [illegible] un peu respirer sous la [illegible] quelque chose pour sa

gloire ? Cependant nous écouterons ce que Dieu ordonnera ; je ne veux rien que sa plus grande gloire, qui doit prévaloir par-dessus toutes mes affections. Je me tâte partout pour voir si la vieillesse ne me porte point à l'humeur avare, et je trouve au contraire qu'elle m'affranchit de soucis, et me fait négliger de tout mon cœur et de toute mon âme, toute chicheté, toute prévoyance mondaine et défiance d'avoir besoin. Plus je vais en avant, plus je trouve le monde haïssable, vain, injuste ; plus mon âme sent le désir très-ardent de n'estimer que l'amour de Jésus crucifié, et je me sens tellement insensible aux évènements de ce monde, que rien ne me touche presque. La seule gloire de Dieu, manifestée par mon supérieur le Pape, me peut ôter de Genève... On me représente que mes neveux resteront pauvres : ma mère, je réponds qu'ils ne le sont déjà pas tant qu'ils l'étaient quand ils vinrent au monde, car ils naquirent nus. Puis l'augmentation de traitement qu'on m'allègue ne me mettrait pas à même de les secourir, sans m'exposer à diminuer la réputation d'une prélature en laquelle il faut tant d'aumônes, d'œuvres pies et de frais justes et nécessaires... En un mot, je ne ferai rien pour ce parti que je nc sois grandement assuré que c'est la volonté de Dieu. »

Il semblait que plus le saint évêque s'obstinait à repousser les charges éclatantes, plus aussi les grandes dignités s'opiniâtraient à vouloir vaincre son humilité. A peine venait-il de refuser l'évêché de la capitale de France avec le cardinalat que l'archevêché de Turin lui était offert. Le marquis de Lullin, chevalier du grand ordre de Savoie et fort accrédité auprès de ses souverains, qui était particulièrement lié avec l'homme de Dieu, eut beau le presser par toutes les raisons qu'il put imaginer d'accepter ce siége, rien ne put ébranler sa résolution [1].

Au commencement de l'année 1621, l'évêque de Chalcédoine, après avoir été sacré le 17 janvier à Turin, partit pour se ren-

[1] *Année sainte de la Visitation*, 14 mai (1621).

dre auprès de son frère, l'évêque de Genève, à Annecy. Quoique la nuit fût déjà fort avancée lorsqu'il y arriva, François, voulant honorer en sa personne le caractère épiscopal, alla le recevoir d'une manière solennelle aux portes de la ville, et, dès les jours suivants, il lui céda la première place partout où ils se trouvaient ensemble. A ceux qui lui représentaient qu'il était toujours l'évêque du diocèse de Genève, et par conséquent le premier, et qu'ainsi il s'effaçait trop, il répondait : « *Oportet illum crescere, me autem minui.* Il faut que mon frère devienne grand, et que je devienne petit ; il faut qu'il agisse et que je me repose. » Dans ses entretiens avec son frère, il lui disait : « Je n'ai jamais demandé directement ni indirectement au duc de Savoie la grâce de vous avoir pour auxiliaire. La volonté seule et la providence de Dieu vous a élevé à l'épiscopat ; j'en remercie la miséricorde divine, parce que j'ai la confiance que vous prendrez l'office de Marthe en me laissant celui de Marie [1]. » Déjà dans une lettre qu'il lui avait écrite aussitôt après sa nomination à la coadjutorerie, le saint apôtre lui avait allégué cet exemple, qu'il expliquait ainsi : « Non certes que je désire la part de Madeleine parce qu'elle est meilleure, mais parce que si je pouvais être un peu en repos aux pieds de Notre-Seigneur, il me semble que j'apprendrais certaines choses que je pourrais très-utilement laisser à la postérité par écrit, selon l'exhortation que tant de gens de bien m'en ont faite. Mais pourtant je proteste que je ne veux rien que vivre et mourir dans la grâce et la volonté de Dieu [2]. »

Cette première visite de l'évêque de Chalcédoine à son frère ne fut que de trois jours ; mais il obtint de la cour de Turin la permission de rejoindre bientôt François qui regarda dès lors comme son principal devoir d'initier le nouvel évêque à

[1] *Année sainte de la Visitation*, 22 avril.
[2] *Vie de saint François de Sales*, par dom Jean de Saint François, liv. V, p. 419.



l'exercice de toutes les fonctions du ministère épiscopal. Tous les jours, à certaines heures, il se renfermait avec lui dans son cabinet, dit Charles-Auguste, et lui enseignait la théologie, la méthode de bien prècher et de faire des exhortations au peuple, selon qu'il est convenable à un évêque, lui expliquait les passages les plus difficiles de la sainte Ecriture, ne cessait de lui inculquer mille beaux préceptes, et enfin le voulut ouïr et voir en chaire, revêtu des habits pontificaux, et, la prédication étant achevée, il redit, en se tournant du côté des chanoines et des personnes de qualité qui l'accompagnaient, ces paroles de saint Jean-Baptiste : Il faut que ce pontife croisse, et que je diminue; voulant signifier par là que sa mort était proche [1].

Tous deux examinaient avec soin, dit un autre biographe, les états et les mémoires du diocèse de Genève qu'ils avaient dressés conjointement ou séparément, ils repassaient tout ce qu'ils avaient remarqué touchant le génie et les mœurs des peuples et des pasteurs, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, touchant les moyens les plus propres à bannir les désordres, à établir ou affermir le bien, et comme le saint évêque était persuadé que le plus grand compte qu'il aurait à rendre à Dieu serait celui des âmes qui lui avaient été confiées, il n'épargnait rien ou pour réparer ce qu'il croyait avoir laissé imparfait, ou pour achever ce qui n'était que commencé. L'assiduité avec laquelle il s'appliquait à ce travail faisait craindre à l'évêque de Chalcédoine qu'il ne nuisît à sa santé, et il crut devoir le lui représenter; mais le saint prélat, incapable de se ménager lorsqu'il s'agissait du devoir de sa charge, lui répondait avec douceur : « Au contraire, dépêchons-nous, le jour baisse et la nuit approche. » Ces paroles que l'évêque de Chalcédoine regarda comme une prédiction de sa mort prochaine, comme elles l'étaient en effet, l'affligèrent jusqu'à lui faire répandre des larmes. Le saint prélat l'embrassant tendrement lui dit :

[1] Charles-Auguste, liv. X, page 559 et 560.

[illegible] pas [illegible] qu'à [illegible] une meilleure vie, de [illegible]

[illegible] admirable et par- [illegible] dans leurs [illegible] pendant [illegible] presque une douceur [illegible] presque grave et subit [illegible] de Chalcédoine. [illegible] à la sévérité. [illegible] quelquefois [illegible] François avait le don de [illegible] aussi agréable qu'inat- [illegible] avec son frère, il [illegible] qui se prolongea plus [illegible] évêque de Genève [illegible] ensemble la [illegible] premier nommé l'un et [illegible] qu'ils avaient [illegible]

[illegible]

frère reparaît, il se plaint vivement de ce qu'il fait impatienter tout le monde. « Mais, répliqua notre saint avec enjouement, cette personne et moi nous sommes du monde, et nous ne nous sommes point impatientés. » Comme, après s'être assis à table, le saint gardait le silence : « Je serais bien curieux de savoir, lui dit son frère, quel est le sujet de votre pensée. — Volontiers, repartit François; je pense qu'il y a dans le monde une femme fort heureuse. Devinez qui elle est. » Son frère lui en nomme plusieurs, puis le saint reprend en souriant : « C'est celle que vous auriez épousée, si avec cette promptitude que vous avez vous eussiez pris le parti du mariage. Voyez-vous, mon cher frère, nous autres évêques, nous ne devons jamais nous refuser à personne si nous voulons faire notre devoir. Il faut que nous soyons comme ces grands abreuvoirs publics, où tout le monde a droit de puiser, où non-seulement les hommes, mais les bêtes et les dragons même viennent se désaltérer ; » et la conversation se poursuivit sur le ton le plus gracieux [1].

Cependant le Saint-Siége avait donné une commission à François pour réformer le monastère de Sainte-Catherine. L'importance et l'intérêt de cette affaire exigent que nous l'exposions avec quelque détail. Elle nous montre d'ailleurs avec quelle vigueur pleine de ménagements et de tact François savait procéder, lorsqu'il s'agissait de faire vivre d'une vie nouvelle un monastère déchu de sa ferveur primitive.

En 1608, le vertueux abbé de Citeaux, Nicolas Boucherat, abbé général de l'ordre, ayant entrepris la réforme des religieuses de sa juridiction, alla trouver saint François de Sales à Dijon, et le supplia instamment de vouloir bien étendre sa charité et sa sollicitude épiscopales sur l'abbaye de Sainte-Catherine qui n'était qu'à une demi-lieue d'Annecy. Nulle demande ne pouvait être plus agréable, à ce fervent zélateur des âmes qui ne cherchait qu'à faire chaque jour de nouvelles conquêtes. Aussi la prière seule de ce prélat régulier eût été

[1] *Recueil* inédit de la mère Greffier.

un motif suffisant pour le porter à rendre à ce monastère qu'il lui avait si chaleureusement recommandé tous les bons offices dont il était capable ; mais un ordre que le duc de Savoie lui donna dans le même sens fut encore un nouvel aiguillon pour son activité.

Considérant que les personnes du sexe se laissent plus gagner à la douceur qu'à la sévérité, il résolut de n'employer à leur égard qu'une sainte adresse et une charitable condescendance. La plupart de ces religieuses étant ses parentes, il prit de là avantage pour les voir plus souvent qu'il n'avait fait jusque alors. Les entretiens durant ces visites roulèrent assez longtemps sur des sujets généraux; car il attendait que Dieu lui ménageât une entrée favorable pour pénétrer au cœur de la place.

L'ouverture de cette réforme lui fut enfin donnée à l'occasion d'une grande peine d'esprit qu'éprouva une religieuse d'une piété jusqu'alors imparfaite. Tandis qu'elle ressentait les premières atteintes de son affliction, le saint prélat vint au monastère. Comme c'était la veille de l'Assomption, elle s'empressa de lui demander un entretien particulier, et elle se fit connaître à fond à l'homme de Dieu qui lui donna d'excellents avis ; mais, tant pour lui laisser le loisir de mieux reconnaître l'état de son âme qu'afin de mieux s'assurer de la sincérité de ses dispositions, il lui fit remettre à quelques mois la confession générale qu'elle souhaitait de faire, et qu'elle fit, en effet, à Annecy, au mois de décembre suivant. A la faveur de l'entière connaissance que cette véritable pénitente donna d'elle-même au saint directeur, il découvrit en elle un fonds excellent de vertu, et il se hâta de l'établir dans une piété qui la rendit peu après son retour un sujet d'étonnement et d'admiration dans le monastère. A cette première sœur Dieu en joignit quatre autres, au nombre desquelles étaient Louise et Gasparde de Ballon, et qui furent les pierres fondamentales de la maison de Rumilly. Le saint évêque les voyait en général et en particulier, et leur faisait de solides instructions. « Mes chères filles, leur disait-il, résignation, patience, prière; mais par-dessus tout soyez

douces et humbles de cœur. » C'était avec ces dernières paroles qu'il terminait tous ses entretiens avec les sœurs, afin de leur faire mieux entendre par cette fréquente répétition qu'elles devaient faire provision de ces deux vertus, pour supporter toutes les traverses et toutes les persécutions qui les attendaient dans leur entreprise.

L'abbesse ayant appris par une lettre qui lui tomba entre les mains le dessein des cinq sœurs, elle en avertit la communauté; il n'en fallut pas davantage pour faire le procès au saint prélat. Toutes les anciennes s'écrièrent qu'il ne fallait plus le laisser entrer dans le monastère, mais lui fermer la porte lorsqu'il se présenterait. « Si l'on me ferme la porte du monastère, dit gracieusement le saint évêque lorsqu'on lui rapporta ces paroles, on ne me pourra pas fermer celle de l'église, et ce sera là que j'irai et que nous parlerons ensemble. » Cependant les anciennes n'en vinrent pas à cette extrémité. Toutes ces oppositions avaient fait traîner les choses en longueur. Le 19 août de l'année 1621, notre saint prélat se rendit à Sainte-Catherine pour y célébrer le lendemain la fête de saint Bernard avec les cinq sœurs. Le jour de la fête, il fit après le dîner un entretien à la communauté, dans lequel il prit le parti des sœurs de la réforme, et parla d'établir la clôture : « En ce cas-là, Monseigneur, lui dit une ancienne qui était sa parente, je ferai comme les oiseaux, je becquèterai tant la cage qu'à la fin j'en sortirai. — Oh! reprit le prélat en prenant un ton sérieux, gardez-vous bien, ma bonne dame, d'offenser Dieu. Il ne faut point parler de la sorte, car si notre Saint-Père le commande, il faudra bien obéir. Et moi, ajouta-t-il en faisant allusion à sa crosse, je viendrai alors avec mon gros bâton à la main, et vous disant : Voici le bon vieillard qui vous vient voir. Quand il sera mort, encore direz-vous pour lui un *Libera me*. — Non, pas seulement un *Requiescat in pace*, lui répondit-elle sèchement. — Non, ma tante, répliqua l'homme de Dieu, en la regardant d'un air doux et gai, vous le direz par charité et par compassion. »

[illegible] à cette ancienne que [illegible] : « [illegible] nous veut en[illegible] quatre murailles pour nous faire mourir de faim. » [illegible] une extrême modération : « [illegible] temps de peste ni de famine. [illegible] l'esprit de [illegible]. Si l'on veut [illegible] le corps, ce n'est que pour [illegible] l'esprit, et non pour faire [illegible] le corps. » Une réponse [illegible] à bout de raisons, elles [illegible] : « Quand les ordres qui se [illegible] duré que le [illegible]. Après qu'il aura bien plu sur [illegible] et tombera par terre. » Le [illegible] que c'était un trait décoché [illegible] : il se contenta de le repousser par [illegible] douces et judicieuses. « [illegible] pas cela : car il y aura de bons piliers qui [illegible] fermes et inébranlables ces [illegible]. »

[illegible] sonna, ce [illegible] à toute la compagnie [illegible] si le temps vous [illegible] parler seulement, il [illegible] pas duré un moment. » [illegible]

[illegible] le saint évêque revint au [illegible] son zèle et de sa [illegible] leur dernière en[illegible] toutes les religieuses, [illegible] chapelle pour entendre [illegible] et continua si longtemps [illegible] à table pour souper. [illegible] une conférence spirituelle [illegible] puis il adressa quelques [illegible] sur les principes du chris-

tianisme, qu'il leur développait avec une netteté et une simplicité admirables.

Après ces entretiens spirituels et d'autres instructions sur la vie religieuse qui durèrent fort avant dans la nuit, la communauté se retira pour laisser prendre un peu de repos au charitable prélat, qui se rendit dès le grand matin à l'église pour confesser les domestiques du monastère. Au sortir du confessionnal, il se prépara pour célébrer le saint sacrifice ; il dit la messe de communauté, où tout le monde communia de sa main, et, après son action de grâces, montant en chaire, il fit un sermon des plus touchants, comme on en jugera par ce peu de mots :

« Si une demoiselle, dit-il, me demandait comment elle pourra se sauver en demeurant dans le monde, je lui répondrais qu'elle y fera infailliblement son salut si elle garde les commandements de Dieu. Mais si une religieuse me faisait la même demande, je lui dirais de plus : Si vous êtes toute à Dieu, vous serez très-assurément sauvée, car ce roi céleste veut tout ou rien. Il veut régner absolument comme roi souverain qu'il est, qui doit être tout-puissant dans nous, et nous devons être soumis à sa volonté. Ce ne sera pas Dieu seulement qui jugera les religieux et les religieuses ; les saints particuliers de leurs ordres les jugeront aussi avec lui, en leur disant : Nous avons eu des corps semblables aux vôtres, nous avons été sujets aux mêmes infirmités ; cependant nous avons marché courageusement et constamment par le même chemin que notre divin Maître nous a frayé. » Sur la fin de ce sermon, le saint prédicateur s'écria avec un transport de zèle : « Il vaut mieux, mes chers enfants, avoir le cœur sec que tiède, car au moins les endurcis se font connaître, et l'on tâche de les retirer de ce damnable état ; mais pour les tièdes, Dieu ne les peut souffrir, il les vomit de sa bouche, comme il le dit lui-même[1]. »

[1] Quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. (APOCAL., III, 16.)

En s'exprimant ainsi, il était tout en feu, et paraissait en extase [1].

Là, comme toujours, le saint évêque joignit l'exemple à la parole ; au lieu de coucher dans l'excellent lit qui lui avait été préparé, il voulut que son domestique s'y reposât, et il se mit dans celui qui avait été préparé pour ce dernier.

Quelque temps après l'homme de Dieu donna aux cinq sœurs qui désiraient la réforme la permission de la commencer. Elles l'entreprirent à Rumilly le 8 septembre 1622, sous les auspices de la sainte Vierge. Pendant qu'elles jouissaient du repos de la solitude après laquelle elles avaient tant soupiré, et qu'elles s'exerçaient dans les pratiques d'une vie véritablement religieuse, elles gémissaient de ce que leur extrême pauvreté ne leur permettait point de se pourvoir de tous les vases sacrés. Elles firent connaître leur triste position au saint prélat par une lettre qu'elles confièrent à un ecclésiastique de ses parents qui se rendait à Annecy. Celui-ci, qui depuis longtemps nourrissait une secrète rancune contre l'homme de Dieu, profitant de l'occasion de satisfaire son ressentiment, lui adressa les reproches les plus amers. François sans répondre à cette étrange apostrophe, lui dit avec douceur : « Mon cousin, me voudriez-vous faire un petit plaisir? Ces bonnes filles de Rumilly ont quelque peu de hardes à la Visitation d'ici. Je voudrais vous prier de renvoyer votre cheval demain pour les leur faire porter ; elles sont pauvres, et il est juste de les assister. » Une réplique si peu attendue changea tellement cet ecclésiastique qu'il fit toutes sortes d'offres de service à celui qu'il venait d'outrager, et les religieuses purent recevoir les secours qui leur étaient si nécessaires.

Le 5 octobre 1622, le saint évêque, revenant de Belley, passa par Rumilly. Dès qu'on apprit qu'il approchait, la foule du peuple se précipita au-devant de lui avec toutes les dé-

[1] Vie manuscrite de la mère Louise de Ballon.

monstrations d'une extrême joie : « Ce n'est pas pour vous que je viens ici cette fois, mes chers enfants, dit François d'un air gai ; c'est pour mes bonnes filles de saint Bernard. » Le peuple n'en continua pas moins de l'accompagner, avec les mêmes témoignages de vénération et d'amour, jusqu'au monastère. Il entra premièrement dans la chapelle, où il resta quelque temps en prières devant le Saint-Sacrement, puis il alla vers le chœur où les religieuses s'étaient rendues pour le recevoir. Etant sur le pas de la porte, il dit, la bouche souriante, et en faisant une agréable allusion à ce qui s'était passé à Sainte-Catherine : « Qui sont ces filles ? Osera-t-on bien entrer ici ? » Il félicita ces bonnes sœurs sur leur établissement, puis il entendit leurs confessions. Mlle de Montfalcon vint à son tour. Dès qu'elle eut reçu l'absolution : « Monseigneur, dit-elle, si le dessein de ces bonnes sœurs ne réussit pas, comme me le font appréhender tant d'oppositions que l'on y forme, n'aurai-je pas toujours ma place à la Visitation ? » — « Ma fille, répondit le saint prélat, Notre-Seigneur vous veut Bernardine. » Puis il ajouta avec fermeté : « Et vous serez de saint Bernard. » Il lui avait déjà donné la même assurance à Annecy, et sa prédiction fut accomplie.

Après avoir entendu les confessions, le saint évêque visita toute la maison. Il la trouva suffisante pour un commencement ; mais comme il pressentait ce que leur pauvreté leur donnerait à souffrir, il leur dit à diverses reprises qu'elles eussent bon courage.

Le lendemain il célébra la messe dans leur chapelle, pleine de monde ; tous reçurent la sainte communion de sa main. Le saint sacrifice achevé, il fit mettre un fauteuil à la porte du chœur, de manière à être vu des deux assistances, et il prononça un discours où il représentait d'abord la décadence qui s'est remarquée quelquefois dans les ordres religieux, et la réformation qui s'en ensuivait. Il en prit exemple des anges mêmes, parmi lesquels Lucifer, cet esprit tout orgueil, jeta le désordre, les engageant dans sa révolte.

« Mais saint Michel, comme un zélé réformateur, poursuivit-il, répara la perte que leur chute causa dans leur nature, par son opposition à leur attentat, et par l'affermissement des bons anges dans leur fidélité pour leur divin souverain. La résistance qu'ils firent aux autres leur valut la consommation de leur bonheur par leur confirmation invariable dans la grâce, si bien que dès ce moment ils furent rendus incapables d'en jamais déchoir.

« Il n'en est pas de même de nous, tandis que nous vivons ici-bas. Le péché qui nous suit partout, et où nous pouvons tomber à chaque moment, produit de côté et d'autre de funestes relâchements, je ne dis pas seulement dans les particuliers, mais encore dans les communautés entières les plus vertueuses. Toutefois la divine Providence ne laisse pas ce mal sans remède. Elle a soin de susciter de saints ouvriers qui relèvent ses ruines. Tels ont été entre autres saint Robert et saint Bernard, dans l'ordre de Cîteaux, et presque de nos jours, la bienheureuse mère Thérèse, dans l'ordre du Mont-Carmel, simple fille méprisée du monde, et qui s'adonnait, au commencement, à des vanités, comme elle-même le déclare et le déplore dans le livre qu'elle a fait de sa vie.

« Voyez-vous ces cinq filles, ajouta-t-il, en montrant les sœurs au peuple qui l'entourait : ce sont peut-être les cinq moindres de leur ordre ; cependant Dieu les a choisies pour faire éclater sa gloire par elles. Ne vous en étonnez pas, mon cher peuple, c'est sa conduite ordinaire de se servir dans ses plus grands et plus illustres ouvrages, des plus faibles et des moins considérées de ses créatures, afin de confondre d'autant plus la sagesse humaine, et de faire mieux voir la grandeur de sa puissance souveraine. Aussi la confiance qu'y ont ces cinq pauvres et humbles religieuses est le principal motif qui les porte à entreprendre avec courage ce que d'autres traiteraient d'impossible. Et comme s'elles s'abandonnent toutes à sa providence, il ne leur déniera jamais les secours dont elles auront besoin, si elles persévèrent constamment dans leur



pieux dessein, ainsi qu'il y a sujet de l'espérer de la bonté de celui qui le leur a inspiré. Il me semble même que Notre-Seigneur les traite maintenant comme il traita autrefois sainte Catherine de Sienne, qu'il leur dit à chacune : Ma fille, pensez à moi, et je penserai à vous pour en avoir soin. »

Il s'étendit ensuite en louanges sur leur entreprise, et les encouragea de nouveau avec une ferveur qui les enflamma toutes; puis il fit voir quel bonheur c'était pour les villes de recevoir des communautés religieuses, qui étaient comme des assemblées d'anges, dont les prières attiraient du ciel sur elles toutes sortes de bénédictions. Il prit de là occasion de finir par recommander affectueusement les sœurs à la charité de ses auditeurs.

Ce discours achevé, le saint prélat rentra dans le chœur des religieuses, dont la porte fut refermée. Il s'assit sur un banc, parce qu'elles n'avaient ni chaise ni escabeau, et elles s'assirent à terre autour de lui. Il leur réitéra le témoignage du bon espoir qu'il avait de leur dessein; mais, pour en assurer l'heureux succès, il leur recommanda surtout trois choses : la première, de parler toujours avec grand respect des dames de Sainte-Catherine; la seconde, de ne point s'appuyer sur la faveur et l'assistance des hommes, mais sur la protection et la providence de Dieu qui aurait toujours soin d'elles; et la troisième, de ne recevoir au commencement que des filles pauvres de peur que le désir de l'argent ne leur en fît admettre qui n'auraient pas toutes les qualités propres à leur sainte vocation. Si pourtant il s'en présentait de bien appelées qui apportassent leur dot, elles la pourraient employer pour subvenir à leurs besoins les plus pressants. Il leur conseilla encore d'élever des pensionnaires, cette œuvre de charité, qui les aiderait à subsister, étant extrêmement agréable à Dieu.

Une des sœurs ayant demandé au saint évêque si, dans le cas où des religieuses de leur ordre voulussent entrer parmi elles, il les faudrait mettre au noviciat : « Il les y faut conduire sans le leur dire, répondit-il; mais parce que vous ne

pouvez pas bien savoir encore ce que c'est que communauté, pour n'y avoir pas été dressées, je dirai à la mère de Chantal de venir passer quelques jours avec vous au retour du voyage qu'elle est sur le point de faire à Lyon. Lorsqu'elle sera ici, vous conférerez ensemble à loisir de tout ce qui regarde votre état. » Puis, haussant la voix avec sentiment : « Mes filles, continua-t-il, soyez courageuses jusqu'à manger les murailles, si cela se peut dire, au défaut d'autre chose. Le fondateur des Feuillants, le vénérable Jean de La Barrière, ne se nourrit, cinq ans durant, que de fleurs de genêt et d'herbes sauvages, et il ne se servit, la nuit, d'autre lumière que de celle de la lampe qui brûlait devant le Saint-Sacrement. Je ne demande de vous qu'une année de courage; après, vous serez au-dessus de tout. Hé! pauvres filles, chacun parle de vous comme il lui plaît; chacun se mêle de vous autres. Le monde vous tient pour des imprudentes, mais tenez-le lui-même pour un insensé; ne vous arrêtez ni ne vous fiez point à lui, mais à Dieu seul. Je le prie de tout mon cœur d'inspirer pour vous une bonne volonté aux supérieurs sous lesquels vous êtes : autrement, comme ils ne sont pas réformés, votre réforme aurait de la peine à subsister. »

« Monseigneur, lui dirent-elles d'une commune voix, nous nous adresserons toujours à vous pour notre conduite. — Mes filles, répliqua l'homme de Dieu, votre père est déjà vieux, il ne saurait plus guère vivre : il faut mourir. » En parlant ainsi il était comme tout ravi en Dieu, tenant les yeux levés vers le ciel où il sentait qu'il irait bientôt. Il mourut, en effet, deux mois après.

Le saint prélat se disposait à sortir du chœur lorsque celle qui était à la tête de la petite réforme lui proposa l'élection d'une supérieure. « Eh bien! répondit-il, qui voulez-vous qui remplisse cette charge? » Elles le supplièrent toutes d'avoir pour agréable qu'elles lui nommassent à l'oreille celle à qui Dieu leur inspirerait de donner leur voix. Cette sorte d'élection est canonique, puisqu'elle est une des trois dont



l'Eglise approuve et permet l'usage. Tous les suffrages furent pour la sœur Louise, hormis le sien. Après quoi les religieuses se mirent à genoux, et le serviteur de Dieu se levant du banc sur lequel il s'était assis de nouveau, dit d'un ton un peu élevé : « Elles veulent la plus petite, la sœur Louise de Ballon. » L'humble religieuse voulut se défendre d'une charge dont elle se croyait indigne ; mais le saint prélat lui ferma la bouche, et lui dit avec un sérieux plein d'autorité : « Silence! pas un mot. » En même temps il lui fit baiser son anneau épiscopal, en signe de la soumission qu'elle lui promettait. Comme elle arrosait la main du saint prélat de ses larmes, il la rassurait par ces paroles : « Ne craignez point, ma fille, d'accepter la charge que Dieu vous offre par notre ministère ; consolez-vous sur ce que vous n'y entrez que par une pure obéissance à sa volonté. Mais ne laissez pas de l'exercer avec autorité, jusqu'à mortifier les sœurs, quand vous le jugerez expédient, quoiqu'elles en dussent avoir du chagrin. » La nouvelle supérieure s'enquit si leur maison devait dès lors être fermée aux séculiers : « Non, pas si tôt, répondit le saint évêque ; les femmes à qui le père Billet, votre confesseur, en donnera la permission, y pourront entrer deux à deux, en ce commencement. » Alors il se leva, et les mains jointes, les yeux fixés au ciel, il finit par ces paroles de Notre-Seigneur : « Petit troupeau, demeurez sans crainte [1]. » Il les prononça avec un sentiment extraordinaire de piété et de tendresse, les terminant par sa bénédiction, puis il repartit pour Annecy.

Dans son dernier voyage à Lyon, le saint prélat s'occupa encore de cette réforme, parce qu'il fut consulté par M. le vicomte Paquier, dont la fille qui était à l'abbaye des Hayes, appelait de ses vœux, aussi bien que plusieurs de ses sœurs, une réforme, sur ce qu'elle devait faire. Le Saint lui conseilla de conduire celles des sœurs qui la désiraient, à Rumilly, afin de s'y former, après quoi elles iraient s'établir à Grenoble.

Les religieuses qui étaient restées à Sainte-Catherine ne

[1] Nolite timere, pusillus grex. (Luc., XII, 32.)

laissèrent pas de profiter des charitables soins du saint évêque, comme le témoigne ce passage de la Déposition faite par sainte Chantal, à l'occasion du procès de la canonisation de saint François de Sales, en 1627 : « Dieu a béni son labeur; les religieuses y vivent aujourd'hui avec beaucoup de piété, quoique non réformées. »

Les constitutions des Bernardines de Rumilly furent rédigées par saint François de Sales, et approuvées par le pape Grégoire XV, en 1622. Le succès qui couronna cette œuvre lui valut le titre de restaurateur et d'instituteur de l'ordre des Bernardines réformées.

Le saint évêque de Genève avait recommandé à sainte Chantal lorsqu'il la vit à Lyon sur la fin de l'an 1622, de passer, en retournant à Annecy, quelques jours à Rumilly, afin de donner ses avis à cette communauté naissante. Il mourut avant qu'elle eût pu exécuter cette commission. Elle s'y rendit peu après la mort de l'homme de Dieu, et y demeura cinq ou six jours. La sainte fondatrice et les sœurs mêlèrent leurs larmes sur le décès de leur commun père, et elle les anima à la résignation par ses paroles et par son exemple. En partant, elle promit de leur envoyer deux religieuses de la Visitation pour les former dans leur nouvelle carrière. Elle remplit sa promesse aussitôt après son arrivée à Annecy, et ces deux religieuses y demeurèrent six mois. Sainte Chantal en parle dans une lettre qu'elle écrivit le 27 mars 1623 à une supérieure : « Deux de nos sœurs, dit-elle, sont allées à Rumilly, par l'ordre de Monseigneur notre évêque pour dresser aux pratiques religieuses des âmes parfaitement bonnes, qui se sont retirées du monastère ouvert (c'est-à-dire sans clôture), pour se réformer sous la règle de saint Bernard; je les recommande à vos prières. »

Cette réforme si heureusement commencée prit un grand développement. La mère de Ballon établit cinq maisons de son ordre en Savoie, outre celle de Rumilly, et elle en établit aussi un grand nombre en France. Elle mourut dans

de grands sentiments de piété à Seyssel, le 14 décembre 1668.

François fit ensuite une autre visite aux religieux de Talloires : celle-ci avait pour objet la translation des reliques de saint Germain. Elles avaient reposé jusqu'alors dans la chapelle de l'ermitage où ce serviteur de Dieu avait fini ses jours ; mais elles étaient dans un tombeau, au milieu de la nef, et François jugeait qu'un dépôt si précieux devait être placé dans le grand autel. En conséquence il avait invité le Père Nicolas de Coëx, prieur de Talloires, à faire, en réparant l'église, tous les préparatifs nécessaires pour cette translation. Tout étant disposé, il fit officier solennellement l'évêque de Chalcédoine qui bénit l'église et l'autel. Pour lui, pendant la cérémonie, il demeura immobile et ravi dans une délicieuse extase, près de l'ancienne châsse qui renfermait les reliques du saint. Il dit ensuite au Père de Coëx que depuis longtemps il n'avait éprouvé autant de consolations intérieures. Après la messe il ouvrit la châsse, montra au peuple les ossements sacrés, y fit toucher les chapelets qu'on lui présenta, et plaça ces reliques dans une nouvelle châsse fort bien ornée, garnie en dedans d'une riche étoffe de soie. Puis, les deux frères évêques, revêtus de leurs habits pontificaux, prirent sur leurs épaules ce saint fardeau, et le portèrent processionnellement autour de l'ermitage, dont il arrosait la terre de ses larmes continuelles. Enfin les reliques furent déposées sous l'autel, puis l'évêque de Genève montant en chaire, prononça sur l'honneur qu'on doit aux saints et à leurs reliques en général, et sur les vertus de saint Germain en particulier, un discours pathétique qui fit partager à son nombreux auditoire la ferveur et l'attendrissement dont son cœur débordait.

Après la cérémonie, il entretint en particulier le Père de Coëx : « Je suis plus résolu que jamais, lui dit-il, à laisser l'administration du diocèse à l'évêque de Chalcédoine et à me retirer ici, avec l'autorisation de nos princes. *Hæc requies mea ; hic habitabo, quoniam elegi eam* [1]. C'est ici le lieu de mon

[1] Psal. CXXXI, 14.

repos ; c'est ici que j'habiterai, parce que je l'ai choisi pour ma demeure. » Puis, ouvrant une fenêtre du côté du nord, qui donnait sur le lac et la ville d'Annecy, et admirant la beauté du paysage, il ajouta : « Quelle perspective ravissante! il nous faudra laisser à notre coadjuteur le poids du jour et la chaleur, tandis qu'avec notre chapelet et notre plume, nous servirons ici Dieu et son Eglise. Voyez-vous, père prieur, ici les grandes et belles conceptions nous tomberont aussi dru et menu que les flocons de neige qui y tombent en hiver. » Et il le chargea de construire quelques cellules pour son habitation.

Outre la rédaction d'ouvrages utiles au bien des âmes, le saint prélat avait encore en vue l'éducation d'un de ses neveux, Charles-Auguste, fils de Louis de Sales. Ce neveu qui, comme il nous l'apprend lui-même, avait reçu la bénédiction de l'homme de Dieu dès le sein de sa mère, montra dès son âge le plus tendre les plus heureuses dispositions, et François le nommait son bien-aimé Jacob, parce qu'un accident causé par la négligence de sa nourrice l'avait rendu boiteux [1]. Né le 1er janvier 1606, l'enfant perdit de bonne heure sa mère et son aïeule, Mme de Boisy, et le progrès de son éducation en fut un peu retardé, parce que son père détourné ailleurs par des occupations multipliées, se vit obligé de le confier à quelques domestiques vertueux. La mère de Chantal le prit en particulière affection, et lorsqu'il eut atteint l'âge de huit ans, elle dit à l'évêque de Genève qu'elle croyait le moment venu de lui faire apprendre le latin. Le jeune Charles-Auguste avait un penchant si prononcé pour l'étude qu'après s'être fait enseigner l'alphabet et donner les premières notions par une servante, il s'était appliqué à lire et relire sans cesse l'*Introduction à la vie dévote*, qu'il finit par savoir presque tout entière par cœur. Le prélat s'empressa de concerter avec son frère les moyens de cultiver cette plante qui promettait les plus beaux fruits, et Charles-Auguste fut confié à d'excellents maîtres sous lesquels il fit les plus rapides progrès dans la

[1] Jacob claudicabat pede. (GENES., XXVII, 28.)

science et la piété, ce qui donnait une sainte joie au prélat : « Souvenez-vous, mon cher enfant, lui disait-il, que Dieu vous a choisi pour être un vase d'élection, et que si vous vous rendez fidèle à suivre son attrait, il vous emploiera beaucoup à son service. » François s'étant bien assuré de la vocation de son neveu, lui conféra la tonsure avec la confirmation, le 14 mars 1620, et après la cérémonie, il dit au père du jeune homme : « Si Dieu veut que Charles-Auguste, qui est votre fils par la nature et le mien par l'affection, vive longtemps, je désire verser dans sa tête tout ce que Dieu m'a fait la grâce de mettre dans la mienne. Que sa sainte volonté s'accomplisse sur cet enfant, qui est un enfant de choix et d'élection ! » Le zélé prélat s'affermit encore dans cette pensée lorsqu'il l'eut vu remplir, dans une tragédie de collége, le personnage d'un courtisan converti qui déplore le temps qu'il a perdu dans les vanités et les folies mondaines. Lui qui connaissait si bien le langage de l'âme, il avait reconnu dans les paroles de l'enfant l'accent de la conviction la plus intime : « En vérité, dit-il à ceux qui se trouvaient près de lui, mon neveu parle du fond du cœur, et montre qu'il est bien convaincu du néant des choses de ce monde. » Le soir, il lui dit en le bénissant, que lorsqu'une fois on a eu le bonheur de se donner à Dieu, ce serait une action bien lâche et bien indigne d'un homme d'honneur de quitter son service pour quoi que ce fût. Conformément à la promesse qu'il en avait faite à son frère, François prit Charles-Auguste auprès de lui, au commencement de l'an 1622, pour le former lui-même à la science des saints, et il se proposait de l'amener dans sa future retraite de Talloires. Hélas ! le bonheur du disciple bien-aimé devait être de courte durée, car la mort allait, avant la fin de l'année, rompre tous ces desseins. Du moins l'élève resta constamment fidèle aux traditions de son glorieux maître, à l'imitation duquel il convertit, et plusieurs fois au péril imminent de sa vie, un grand nombre d'hérétiques. On lui doit un récit détaillé de la vie de son saint oncle, et son travail, tout insuffisant qu'il soit devenu

pour nous, est encore aujourd'hui consulté avec fruit par les biographes et les historiens.

Ayant quitté l'abbaye, après le dîner, le saint apôtre descendit à pied la montagne, sans vouloir se servir du cheval qu'on lui avait préparé, et, arrivé à l'église paroissiale de Talloires, il monta une seconde fois en chaire pour instruire le peuple sur le culte rendu aux saints dans tous les temps et sur le mode employé autrefois et de nos jours pour leur canonisation. Il termina son exhortation en recommandant au peuple une dévotion spéciale au saint anachorète dont on venait d'honorer les restes précieux. Depuis ce temps il s'est toujours fait un grand concours de peuple à l'ermitage et à l'église de Saint-Germain, surtout le lundi de Pâques, le jour de la Pentecôte et celui de la Toussaint.

François, traversant ensuite le lac, se rendit au bourg de Derée où résidait une dame avancée en âge, la baronne de Chevron. Dans un entretien avec cette dame, après quelques paroles sur la vanité du monde, il lui dit : « Madame, nous nous faisons vieux ; c'est pourquoi il est temps de penser sérieusement à la vie future. — Il est vrai, monseigneur, répondit la pieuse baronne, que je suis vieille, et qu'il ne me reste plus que de penser à mourir. Je suis âgée de 72 ans, et suis d'ailleurs fort inutile dans ce monde. Mais vous, monseigneur, vous êtes encore jeune ; vous êtes nécessaire à l'Eglise, et Dieu vous conservera de longues années. — Détrompez-vous, madame, repartit le saint apôtre, je partirai le premier, et vous ne tarderez pas à me suivre. » Ces paroles prophétiques s'accomplirent à la lettre.

Dès lors l'évêque de Genève commença à souffrir de grandes douleurs dans les jambes. Il ne laissa pas de se rendre à Thonon où l'appelaient des affaires importantes, et à son retour il passa au château de Brens en Chablais pour rendre visite à son cousin Gaspard de Sales de La Feuge. Mais il pouvait à peine se soutenir, et malgré le soin avec lequel il s'efforçait de maîtriser la douleur, car il souffrait aussi beaucoup de la

tête, de la poitrine et de l'estomac, on ne pouvait voir son air d'abattement sans compassion. « Je sens ici, disait-il en mettant la main sur sa poitrine, quelque chose qui me dit que je n'ai plus longtemps à vivre. » Les habits qu'il portait sous sa soutane étaient presque tous déchirés : néanmoins il ne voulut point qu'on lui en fît d'autres pour l'hiver, sans doute en vue de sa mort prochaine. Il endura donc le froid pendant cette rigoureuse saison, satisfaisant ainsi son amour pour la mortification et la pauvreté, et se donnant par là le moyen de faire des aumônes plus abondantes dans un temps où l'on éprouva une véritable disette, parce que la récolte de l'année 1621 avait été très-mauvaise et que la Savoie était surchargée de troupes.

CHAPITRE XIV

Premières années de l'ordre de la Visitation. Les *Lettres* de saint François de Sales. Le livre des *Entretiens spirituels*.

Il est temps de revenir à sainte Chantal et de raconter la suite des travaux qu'elle entreprit de concert avec le saint évêque de Genève pour fonder l'ordre de la Visitation. Nous avons vu qu'avant de quitter Dijon à la fin de la station du carême de 1604, il avait fait connaître à cette pieuse veuve le projet formé par Mme de Boisy sa mère de faire un pèlerinage à Saint-Claude, où la baronne souhaitait aussi de se rendre. Mme de Boisy ayant pris ses arrangements pour ce voyage, François, conformément à sa promesse, en donna avis à Mme de Chantal, qui partit aussitôt pour s'y trouver en même temps que les illustres pèlerins. Elle y arriva le 21 août, en compagnie de la présidente Brulart, et y demeura jusqu'au 28. La baronne, dès le soir même de son arrivée, entretint à fond son directeur de ce qui s'était passé dans son âme depuis leur séparation. Le saint prélat, après avoir tout écouté avec la plus grande attention, la quitta, en l'exhortant à tout abandonner à Dieu, et il alla passer la nuit en prières. De grand matin, le lende-

matin, il la vint retrouver : « Asseyons-nous, lui dit-il, je suis tout fatigué, et je n'ai point dormi. J'ai travaillé toute la nuit à votre affaire. Il est fort vrai que c'est la volonté de Dieu que je me charge de votre conduite spirituelle, et que vous suiviez mes avis. » Puis, après un moment de silence, et levant les yeux au ciel : « Madame, vous le dirai-je ? Il le faut dire, puisque c'est la volonté de Dieu ; tous ces quatre vœux précédents ne valent rien qu'à détruire la paix d'une conscience. Ne vous étonnez pas si j'ai tardé à vous donner une résolution : je voulais bien connaître la volonté de Dieu, et que dans cette affaire ce fût sa seule main qui fit tout. »

« J'écoutais, disait plus tard la mère de Chantal à ses religieuses, le saint prélat, comme si une voix du ciel m'eût parlé : il semblait être dans un ravissement, tant il était recueilli, et allait pesant ses paroles l'une après l'autre, comme ayant peine à parler [1]. »

Le jour suivant, avant la messe, l'évêque de Genève dit à sa nouvelle pénitente de renouveler ses vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté au moment de l'élévation, et de prier son bon ange et le sien à lui-même de servir de témoins à cette action. Le même jour il lui fit commencer sa confession générale qui se termina le 25, fête de saint Louis. Il acheva de la délivrer des scrupules qui lui restaient au sujet des vœux que son premier directeur lui avait imposés, et, pour calmer ses inquiétudes, il lui donna une méthode ou règle de vie conforme à sa condition, à laquelle il lui conseilla de s'en tenir, jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de la changer. Il lui adressa ensuite plusieurs lettres dans lesquelles il lui en expliquait en détail l'esprit, la forme, la pratique, continuant ainsi la série des conseils multipliés qu'il avait entamée dans sa lettre datée d'Annecy, le 3 mai 1604, où il l'entretenait des devoirs d'une veuve, et cette correspondance ne fut plus interrompue que par la mort. D'un autre côté le père de Villars, recteur du collège des Jésuites, à qui la sainte veuve se confessait quel-

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy*, Ire part., chap. 15.

quefois en l'absence de son directeur, et dont la piété égalait le savoir, lui avait déclaré, avec l'énergie d'un homme qui se sent inspiré d'en haut, que la volonté de Dieu était qu'elle se rangeât sous la conduite de l'évêque de Genève : « Elle vous est convenable, lui disait-il, et non celle que vous suivez maintenant. Il a l'esprit de Dieu et de l'Eglise, et Dieu veut quelque chose de grand de vous, vous donnant ce séraphin terrestre pour votre conduite. » On comprend aisément quelles furent la joie et la consolation de la sainte baronne d'avoir enfin trouvé le directeur qu'elle avait demandé à Dieu avec tant de larmes et de cris. Désormais pourront fondre sur sa grande âme tous les troubles, toutes les angoisses, toutes les tentations qui semblent être l'apanage des âmes d'élite : elle aura toujours pour les neutraliser ou les dissiper la parole de saint François de Sales quand il sera près d'elle, son écriture lorsque le service de Dieu l'appellera ailleurs. Et comme le ciel lui destine aussi à elle-même une tâche immense dans le service des âmes, quand il retirera à lui l'évêque de Genève, il lui tient en réserve, pour l'aider à exécuter cette tâche, un autre guide consommé dans les voies spirituelles, saint Vincent de Paul.

Nous croyons à propos de nous arrêter un moment sur un acte de sainte Chantal qui a été diversement apprécié, nous voulons parler de la résolution qu'elle accomplit de graver sur sa poitrine, avec un fer rougi au feu, le saint nom de Jésus [1]. C'était là un de ces actes plus admirables qu'imitables que Dieu, dans ses vues particulières, inspire quelquefois à ses Saints, et qui sortent des voies communes de la piété. Nous n'avons pas besoin de dire que Mme de Chantal l'exécuta sans s'en être ouverte à son saint directeur, alors éloigné d'elle; il ne le lui eût pas permis, ainsi que lui-même le déclarait à une religieuse, la sœur de Ballon, qui dit dans ses mémoires : « J'avais quelque désir de faire la même chose, mais peut-être ce n'était qu'un mouvement de vanité. Toutefois je ne laissai pas de m'en ouvrir au bienheureux prélat...

[1] Livre VI, chap. 2, page 161.

Il me le refusa absolument. » On reconnaît l'esprit de prudence et de sagesse qui, dans cette circonstance comme toujours, inspirait François. L'habile directeur des âmes savait qu'abstraction faite du mouvement de la vanité dont on peut supposer que des âmes sincèrement dévouées à Dieu sont parvenues à s'affranchir, il existe un autre esprit plus subtil et plus puissant encore, parce qu'il paraît plus innocent, l'esprit d'imitation. Ce qui le prouve, c'est que plusieurs des plus ferventes religieuses de la Visitation, à l'exemple de leur ardente mère, gravèrent aussi sur leur cœur le nom de leur céleste Epoux. Une sainte jalousie les portait à suivre les traces de leur fondatrice dans les voies du crucifiement, comme elles les suivaient dans celles de la dévotion. Outre la sœur de Ballon, dont le saint évêque retint le bras, nous nommerons la mère de Chaugy, la grande secrétaire de sainte Chantal, la mère Françoise-Agnès Flocard, la mère Marie-Aimée de Rabutin, et la mère Philiberte-Emmanuelle de Monthouz, toutes trois supérieures de la maison d'Annecy, parmi celles qui, n'étant plus contenues par sa présence, imprimèrent aussi sur leur poitrine, avec un fer, le stigmate sacré. Dieu sans nul doute aura béni ce témoignage d'un amour qui veut par là se montrer prêt à tous les sacrifices; mais leur discret fondateur, s'il eût été consulté, leur eût répondu ce qu'il écrivait à sainte Chantal elle-même : « Qui me donnera ce bonheur de voir un jour le nom de Jésus gravé dans le fond du cœur de celle qui le porte marqué sur sa poitrine[1]? » comme pour lui faire entendre que la vraie immolation de notre cœur à Jésus-Christ consiste moins dans les souffrances délibérées et dans un acte extérieur que dans le sacrifice intérieur des penchants naturels et de tout ce qui n'est pas Dieu. « Une once de mortification intérieure, disait-il dans son langage familier, en vaut plusieurs livres de l'extérieure. » Et encore : « Une once de souffrance vaut mieux qu'une livre d'action, mais de souffrance envoyée de Dieu sans notre

[1] Lettre 376, tome V de l'édit. Migne, page 979.

choix, car la souffrance qui vient de notre élection est plutôt action que souffrance, et ce choix pour l'ordinaire gâte tout, principalement quand l'amour-propre s'y glisse [1]. » Avec quelle force il recommandait sans cesse l'obéissance, préférablement aux austérités, comme on en peut juger par ce passage pris entre mille autres de ses lettres : « Le malin esprit ne se soucie point que l'on déchire le corps, pourvu qu'on fasse toujours sa propre volonté; il ne craint pas l'austérité, ains l'obéissance. Quelle plus grande austérité y peut-il avoir que de tenir sa volonté sujette et continuellement obéissante [2]? » Il faut vivre en ce monde, concluait-il, comme si nous avions l'esprit au ciel et le corps au tombeau.

Les lettres que saint François de Sales écrivit à sainte Chantal nous amènent à parler de sa correspondance générale qui était alors très-étendue, et qui le devint encore plus avec le temps. Un grand nombre de personnes de tout âge et de toute condition qui ne pouvaient jouir des entretiens du saint évêque voulurent en effet se mettre en rapport de lettres avec lui, comme firent le président Frémiot, la présidente Brulart, madame Rose Bourgeois, abbesse de Puy-d'Orbe, la présidente de Crespy, et beaucoup d'autres personnages de distinction, et François, malgré ses immenses labeurs, trouvait le moyen de répondre à chacun, et de lui dire le mot propre à guérir des plaies du cœur dont il possédait seul le remède, à consoler des douleurs profondes, quelquefois d'autant plus cruelles qu'elles étaient plus secrètes, à raffermir une âme incertaine ou inquiète dans le chemin de la perfection. C'est dans cette correspondance qu'il faut étudier le grand, le saint, le toujours admirable évêque de Genève. Tant que l'on ne l'aura point lue, eût-on dévoré les biographies les plus volumineuses, on ne se fera qu'une idée incomplète de cette auguste physionomie. C'est là que l'on retrouve l'humilité sans pareille, la cordialité

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. XV, sect. 18; part. XVII, sect. 24.

[2] Lettre 552, tome V, page 1210.

faire un choix des auteurs les plus ingénieux et les plus purs, dignes de servir de guides, et saint François de Sales fut un des premiers qu'elle désigna comme les pères et les modèles de notre langue.

Mme de Boisy pénétrée d'admiration pour la vertu de la jeune baronne, forma avec elle une liaison étroite, et lui fit promettre de la venir voir à son château de Sales. Elle tint sa parole, et, peu de temps après, s'étant rendue dans cette résidence, elle put de nouveau conférer à loisir avec le saint évêque qui lui annonça qu'il méditait un grand dessein pour lequel Dieu se servirait d'elle. La jeune baronne lui demandant quel était ce dessein, l'évêque lui répondit qu'il voulait en méditer l'exécution à loisir, et qu'il ne pourrait le lui révéler que dans un an, qu'il la priait cependant de joindre ses prières aux siennes, et de bien recommander cette affaire au suprême dispensateur de toutes choses.

Au bout d'une année, François manda, en effet, à la sainte veuve qu'il croyait nécessaire qu'elle se trouvât à Annecy quelques jours avant la Pentecôte. Elle partit en toute diligence, et arriva au terme fixé. « Je fus trouver ce bienheureux prélat, avec la plus grande indifférence qui me fut possible, dit-elle elle-même plus tard, sans acun désir que d'embrasser fidèlement ce que Dieu m'ordonnerait par son entremise, avec une ferme confiance que sa décision serait la divine volonté à laquelle j'avais voué toutes mes affections. Jusqu'à la Pentecôte il me parla de beaucoup de choses, me fit rendre compte de tout ce qui s'était passé dans mon âme, sans rien me déclarer de ses desseins, mais seulement me disant de bien prier Dieu et de me remettre sans réserve entre ses bénites mains, ce que je tâchais de faire entièrement. Enfin, le lendemain de la Pentecôte, m'adressant la parole avec un visage grave, sérieux et recueilli, il me dit qu'il avait pris son parti sur moi. — Et moi, répondis-je en tombant à ses genoux, je suis résolue à vous obéir en tout. — Eh bien! dit-il pour m'éprouver, il faut être sœur Clarisse. — Mon, père, je suis toute prête. —

comme provenant de l'esprit de Dieu. » On sait d'un autre côté quel cas le grand évêque faisait de l'âme de la mère de Chantal, pour laquelle Dieu lui suggérait une affection, disait-il, plus blanche que la neige et plus pure que le soleil. Quand on a lu les nombreuses lettres où ces deux âmes angéliques épanchaient avec une suavité toute céleste, sous le regard du Dieu de toute pureté, les ineffables aspirations de l'amour divin qui les élevait à une hauteur inconnue, les attraits de la grâce victorieuse et toute-puissante qui agissait en elles, les héroïques résolutions de l'abnégation sans limites dont elles étaient possédées, et jusqu'à ces confidences intimes où elles se dévoilaient mutuellement les plus secrets arcanes de leur intérieur, on se sent comme transporté dans un monde nouveau, on éprouve un sentiment extraordinaire qui se compose à la fois de respect, d'étonnement et d'admiration !

Après la mort du saint évêque de Genève, on eut l'imprudence de rendre à la sainte mère la collection de ses lettres, que le prélat avait toutes annotées de sa main. Rougissante de confusion, elle s'empressa de jeter au feu ces précieuses lettres qui faisaient trop souffrir son humilité, et une religieuse qui était présente put à peine en arracher quelques-unes aux flammes... O perte irréparable !

La brillante auréole de sainteté que l'on admire sur le front de l'évêque de Genève fait oublier un peu trop peut-être que sa main vénérée tient en même temps la palme littéraire des grands écrivains. Tous ses historiens parlent des nombreux témoignages que les plus illustres théologiens de son temps, le docteur Duval, les cardinaux de Bérulle, Bellarmin et Duperron, dom Jean de Saint-François, général des Feuillants, le Pape Clément VIII, et bien d'autres encore, rendirent à l'étendue et à la profondeur de son savoir. Mais chez lui l'écrivain n'était point inférieur au théologien, et la forme naturelle et gracieuse dont il savait revêtir sa pieuse doctrine la rendait souverainement aimable. Lorsqu'en 1638 l'Académie française entreprit la rédaction de son Dictionnaire, elle commença par

que folie, le saura bien débrouiller quand il en sera temps. »

En effet, dit un biographe du siècle dernier, peut-on considérer l'éclat où l'ordre de la Visitation est aujourd'hui au dedans et au dehors du royaume, tant de maisons si bien bâties et si bien fondées, ces églises si ornées et si bien pourvues de tout ce qui peut inspirer une grande idée de la majesté divine qui y est servie avec tant de dignité, ce grand nombre de saintes Filles, cette charité, cette simplicité chrétienne, ce dégagement qui règne parmi elles, cette discipline exacte, cette retraite, cet esprit intérieur et primitif auquel elles sont si saintement attachées, en un mot ces grands exemples de vertu dont toute l'Eglise est édifiée, peut-on considérer toutes ces choses sans remarquer la main de Dieu qui a formé, qui appuie et qui soutient ce saint ordre ? Que si l'on ajoute à tout cela les contradictions, les traverses, les contre temps qu'il lui fallut essuyer dans ses commencements, on demeurera d'accord qu'il a fallu beaucoup de prudence, de zèle et de courage pour soutenir ce grand dessein, ou, pour mieux dire, que quelque chose de plus qu'humain a présidé à sa naissance et à son progrès.

Par suite de l'intimité toujours croissante de Mme de Chantal et de Mme de Boisy, les deux mères résolurent de resserrer encore par une alliance les liens qui unissaient les deux familles, et la fille aînée de la jeune baronne épousa, comme nous avons eu occasion de le rapporter ailleurs, le baron de Thorens, le plus jeune des frères de François de Sales. Les mémoires de l'époque nous ont conservé, à cette occasion, un trait de la rigueur habituelle du saint évêque envers lui-même, qui doit trouver place ici. S'étant rendu, pour bénir les fiançailles, au château de Monthelon, près Autun, en 1608, il retournait à Beaune, accompagné du président Frémiot, de l'archevêque de Bourges et de Mme de Chantal, lorsqu'on s'arrêta au village de Chassagne pour y passer la première nuit. « Quelques personnes, stimulées par sa réputation de sainteté, l'ayant observé de près, s'aperçurent qu'après avoir couché, la nuit, sur le

...re sœur Hospita-
...a. — Ce n'est pas
...mélite. — Mon père,
... il, ce n'est point là ce
...stine à établir un ordre
...uceur de Jésus-Christ, où
... infirmes, et qui s'emploiera
les pauvres. A cette proposi-
...ande correspondance intérieure
... et lumière, qui m'assurait que
Dieu; ce que je n'avais pas senti
..., quoique mon âme y fût entièrement

...ue la baronne avait un sens exquis et un ...usi que beaucoup d'habileté pour les affaires, ... l'exécution du dessein qui lui était pro-...ltés fort grandes. Outre les nombreuses con-...auxquelles sont d'ordinaire exposés les établisse-...eaux, quels obstacles ne se rencontraient-ils pas, ...ème de Mme de Chantal? Un fils unique, trois jeunes ...t encore établies, un père et un beau-père tous deux ...gés, des affaires embarrassées qu'elle seule connaissait et ...ait débrouiller, paraissaient autant d'empêchements pres-...e insurmontables. Comment quitter tout cela pour aller dans un pays éloigné, et sur quels moyens, quelles ressources fonder le nouvel établissement? Un évêque pauvre qui avait à peine de quoi subsister, aimant les pauvres à qui son caractère auguste l'obligeait d'ailleurs de faire des aumônes considérables; une jeune veuve, possédant à la vérité une certaine fortune, mais sur les biens de laquelle on n'avait pas à compter : voilà quels étaient les deux auteurs d'une entreprise à laquelle il était clair que la prudence humaine n'avait aucune part. Aussi le saint évêque, frappé des difficultés dont cette affaire ...ait toute hérissée, disait : « Je vois un chaos à tout ceci, ...is la Providence devant qui la sagesse des hommes n'est

damment, puis, embrassant tendrement la jeune veuve : « Eh quoi ! ma chère fille, lui dit-il, comptez-vous donc pour rien un père qui vous a toujours aimée avec tant de tendresse ? Au moins laissez-moi mourir avant de m'abandonner, puis vous ferez ce qu'il vous plaira. » La violence de sa douleur l'empêcha d'en dire davantage. La pieuse baronne qui ne s'attendait pas à un si rude assaut fut touchée de l'accablement où elle voyait le vieillard ; mais elle demeura ferme dans son dessein. Toutefois, pour le consoler, elle lui dit que ce qu'elle venait de lui proposer n'était qu'une simple vue qu'elle avait cru lui devoir confier comme à son bon père, qu'il n'y avait encore rien de fait, mais qu'elle avait cru sa conscience engagée à lui en parler, afin de recevoir son avis. « J'en ai conféré avec Monseigneur de Genève, ajouta-t-elle, car je ne veux pas résister à la vocation divine. — Je dois confesser, ma fille, répliqua le président, que Monseigneur de Genève a l'esprit de Dieu ; mais je vous demande seulement une chose : c'est de ne rien décider avant que je lui aie parlé. — Bien volontiers, lui répondit Jeanne. J'ai une telle confiance que Dieu manifestera par cette voix sa sainte volonté sur moi, que je m'en rapporterai bien plus à la décision du saint prélat qu'à mes propres sentiments et à mon faible jugement auquel je n'ai nulle attache. » La jeune veuve voyant le vieillard plus calme, se retira pleine de confiance que le saint prélat dont elle connaissait les vues obtiendrait enfin de son père le consentement qu'elle désespérait de se faire accorder par ses propres supplications.

L'archevêque de Bourges, craignant que sa sœur n'obéît à un zèle excessif et déplacé, usa aussi de toute son influence auprès de la jeune veuve pour lui faire changer d'avis, en lui rappelant qu'elle avait aussi, et comme fille et comme mère, de graves devoirs à remplir. Mais Jeanne fut inébranlable. Elle lui répondit seulement, comme elle l'avait fait à son père, qu'elle s'en remettait de tout à la décision de l'évêque de Genève, qui allait arriver avec son frère le baron de



Thorens pour terminer le mariage dont nous avons parlé, et dont le contrat avait été déjà signé.

Le 14 septembre 1609, lendemain des noces qui se firent au château de Monthelon, l'archevêque de Bourges demanda un entretien particulier au saint évêque de Genève; tous deux se rendirent dans la chambre du président Frémiot, et la vocation de Jeanne fut le sujet immédiat de leur délibération. Au bout d'une heure ayant fait appeler Mme de Chantal, le président et l'archevêque lui adressèrent de nombreuses questions sur les motifs qui l'avaient portée à se vouer à la retraite. Jamais elle ne fit paraître plus de sagesse et de fermeté : elle rendit compte de ses projets et de sa conduite, fit ressortir le bon ordre établi par elle dans la maison de ses enfants, qu'elle laissait sans dettes et sans procès, remontra qu'il était juste qu'après avoir vécu si longtemps pour eux, il lui fût permis de vivre enfin pour Dieu et pour elle-même, et qu'on pouvait d'autant moins le lui refuser que l'état qu'elle voulait embrasser ne l'empêcherait pas de veiller sur leur conduite, et même, au besoin, sur leurs affaires.

Le saint prélat ajouta que cela lui serait d'autant plus facile qu'il ne prétendait pas imposer la clôture au nouvel institut, que celles qui s'y engageraient auraient la liberté de sortir pour visiter les malades, et assister le prochain dans toutes les occasions où leur charité lui pourrait être de quelque secours, que la baronne de Chantal par son engagement ne serait pas déchargée du soin de ses enfants, dont elle restait responsable devant Dieu, qu'elle pourrait même élever ses deux cadettes près d'elle, et qu'elle conserverait la faculté de faire les voyages que commanderaient les intérêts de sa jeune famille. François, qui voyait l'impression favorable produite par ses paroles sur le président et l'archevêque, leur fit observer que le dessein de Mme de Chantal n'avait pas été formé à la légère, que lui-même l'avait examiné avec toute l'attention et toute la maturité voulues, qui lui avaient fait reconnaître l'action manifeste de la vocation divine à laquelle il fallait

craindre de s'opposer, et qu'ils devaient s'estimer heureux de contribuer à l'exécution des volontés divines. Ces dernières observations achevèrent de persuader le président et l'archevêque qui donnèrent enfin leur consentement.

Cette difficulté levée, on s'occupa de fixer le lieu où serait établie la première maison de l'ordre qu'habiterait Mme de Chantal. Le président voulait que ce fût à Dijon, afin de l'avoir plus près de lui; l'archevêque, que ce fût à Autun, ou à Bourges; la sainte veuve répondit que ce devait être à Annecy, d'abord parce qu'un institut naissant a un besoin journalier des lumières et des conseils du fondateur, puis, parce que là, étant proche de Thorens, où serait sa fille nouvellement mariée, elle l'initierait plus facilement à la conduite des affaires et au gouvernement d'une grande maison. François appuya le sentiment de la baronne, qui prévalut. Le départ de la pieuse veuve pour Annecy fut fixé à six semaines ou deux mois, et elle y devait emmener ses deux cadettes pour y continuer leur éducation.

Le saint évêque ayant ainsi réglé toute chose, partit pour s'en retourner dans son diocèse. Pendant le court séjour qu'il fit à Monthelon, Mme de Chantal le pria un dimanche de faire une exhortation aux habitants de la paroisse. Il prêcha en effet, et eut le bonheur de convertir un jeune débauché qui, vaincu par la force et l'onction de sa parole, entra chez les Capucins, et mourut dans cet ordre, après y avoir donné mille exemples de vertu.

Durant le même temps, Mlle de Bréchard, personne d'une naissance distinguée, qui demeurait dans le voisinage de Monthelon, vint se confesser au saint évêque : cette pieuse chrétienne avait depuis peu quitté l'ordre du Carmel, trop austère pour sa santé peu robuste. Il l'examina, et reconnut en elle une vertu si généreuse, une charité si parfaite, un attrait si puissant à s'associer à Mme de Chantal, qu'il lui annonça que Dieu la destinait à être une des pierres fondamentales du nouvel institut, et ils convinrent qu'elle se tiendrait prête à se rendre au lieu qui lui serait ultérieurement désigné pour cette fin.

D'un autre côté, Mlle Favre, fille du président du sénat de Chambéry, fut inspirée dans un bal de quitter le monde. Dès que le saint évêque fut de retour à Annecy, elle se mit sous a direction et lui découvrit son dessein; François l'approuva, et la jugea digne d'être encore une des compagnes de la fonlatrice. Une autre demoiselle de Savoie, Péronne-Marie de Châtel, qui était alors en Allemagne, ayant été touchée de Dieu, résolut de se mettre à son retour sous la conduite du saint évêque, qui reconnut que Dieu la destinait à la même vocation. Marie-Adrienne Fichet du Faucigny y fut aussi appelée d'une manière extraordinaire, mais un peu plus tard, ainsi que la mère Marie-Aimée de Blonay. Le saint évêque avait pour cette dernière une estime particulière : ce fut elle qui succéda à Mme de Chantal dans la supériorité du premier monastère d'Annecy.

Pendant que Dieu préparait ainsi des personnes choisies pour l'exécution de ses desseins, le temps dont on était convenu pour le départ de Mme de Chantal arriva. Tout était prêt pour le voyage, lorsque le président son père lui témoigna qu'il n'avait encore pu se résoudre à se séparer d'elle, et la pria de différer son départ jusqu'après Pâques de l'année suivante. Elle le lui accorda, ne croyant pas devoir refuser cette consolation à un père âgé, et qui avait besoin de ce temps pour se préparer à une si triste séparation.

Au terme fixé, le baron de Thorens arriva pour prendre sa femme et conduire sa belle-mère à Annecy. Il ne restait plus à la sainte veuve pour partir qu'à être payée d'une somme considérable due à feu son mari; mais comme on la lui disputa, elle aima mieux y renoncer plutôt que de plaider, et elle en dédommagea ses enfants sur son propre bien.

Après avoir ainsi levé tous les obstacles, elle alla prendre congé du baron de Chantal son beau-père. Oubliant tout ce qu'elle avait eu à souffrir dans son château, elle se jeta à ses pieds, lui demandant pardon de tout ce qui aurait pu lui déplaire en elle, et le priant de lui donner sa bénédiction. Le

vieux baron attendri témoigna en ce moment une affliction qui prouvait qu'il avait su reconnaître les trésors de mérites que recélait l'âme de sa belle-fille. Il l'embrassa avec d'abondantes larmes et lui souhaita tout le bonheur dont elle était digne. Ce fut dans tout le pays une véritable désolation, et il n'y eut personne qui ne crût perdre en elle une mère, un appui, une ressource dans tous les besoins. Les pauvres surtout, croyant tout perdre en la perdant, témoignèrent leur affliction par leurs larmes, par leurs cris, et par tout ce qui peut exprimer la plus vive douleur. Elle leur dit à tous adieu, leur fit une petite exhortation, les embrassa, se recommanda à leurs prières et partit pour Autun, où elle s'arrêta pour s'appliquer à divers exercices pieux, servir les pauvres et distribuer des aumônes aux hôpitaux; de là elle se rendit à Dijon, où l'attendait toute sa famille.

Madame de Chantal étant arrivée dans cette ville crut devoir se munir du pain des forts contre les assauts que la tendresse et les plus douces affections de la nature allaient lui livrer dans la séparation de ce qu'elle avait de plus cher. « Le 29 mars 1610, tous les membres de la pieuse famille se réunirent à l'hôtel Frémiot où elle leur avait donné rendez-vous, dit un estimable historien de nos jours, à qui nous empruntons le récit de cette séparation déchirante. Tout le monde était si vivement ému, que le bon président ne put tenir devant cette affliction de famille, et se retira dans son cabinet, fondant en larmes. La généreuse femme souffrait un martyre que Dieu seul jugeait; mais ses yeux pleins de larmes trahissaient malgré elle une partie de ses douleurs. Bénigne de Chantal, son fils, s'apercevant de son émotion, se jette à ses pieds et la conjure de se laisser vaincre par tant d'affliction et tant de larmes; elle lui répond qu'elle est tenue de sacrifier à Dieu tout ce qu'elle aime en ce monde, même la douce joie de vivre avec son unique fils qu'elle chérit si tendrement. Et, prenant ce cher fils dans ses bras, elle le presse sur son cœur de mère, elle l'embrasse avec amour, elle l'offre

à Dieu en répandant des larmes qui font espérer un instant que sa fermeté va s'ébranler.

« L'heure était sonnée cependant, et Jeanne, plus forte que jamais en ce moment, par l'effet de la grâce qui la soutient, fait un pas en avant pour sortir du salon et aller embrasser son père. En ce moment, Bénigne, emporté par la douleur, se jette au-devant d'elle, et se couche à terre sur le seuil de la porte, en s'écriant d'une voix entrecoupée par les sanglots : Eh bien ! ma mère, si je suis assez faible et assez malheureux pour ne pouvoir pas vous retenir, au moins sera-t-il dit que vous aurez foulé aux pieds votre enfant ! La pauvre mère s'arrête, lève les yeux au ciel, pleure abondamment, et, laissant échapper un cri de douleur qui retentit dans tous les cœurs, elle passe par-dessus le corps de son fils et s'arrête ensuite un moment, comme étourdie de son courage. Ses larmes inondaient son visage, au point qu'un saint prêtre, précepteur de ses neveux des Francs, qui l'avait admirée jusque là, lui dit : Eh quoi ! madame, les larmes d'un jeune homme pourraient-elles faire brèche à votre constance? — Nullement, monsieur, lui répondit-elle ; mais que voulez-vous? je suis mère !

« Elle appelait intérieurement le secours d'en haut, brisée qu'elle était par tant et de si violentes émotions, lorsqu'elle vit son vénérable père revenant à elle pour lui faire ses derniers adieux. Ils s'entretinrent assez longtemps à voix basse, puis notre sainte se mit à genoux et lui demanda sa bénédiction. Le président, levant alors les mains et les yeux vers le ciel, dit à haute voix : Il ne m'appartient pas, ô mon Dieu ! de trouver à redire à ce que votre Providence a décidé dans ses décrets éternels ; j'y acquiesce de tout mon cœur et consacre, de mes propres mains, sur l'autel de votre volonté, cette fille qui m'est aussi chère qu'Isaac l'était à votre serviteur Abraham ! — Il bénit cette fille bien-aimée, et la fit relever ; il l'embrassa avec une tendresse infinie et lui dit : Allez donc, ma bien chère fille, où Dieu vous appelle, et ar-

rêtons, l'un et l'autre, le cours de nos justes larmes, pour faire un hommage plus complet à la divine volonté, et aussi afin que le monde ne puisse pas penser que notre constance est ébranlée.

« Après ces dernières paroles, l'héroïque femme, accompagnée de ses filles, de son gendre et de Mlle de Bréchard, quitta sa famille, ses amis, sa patrie, et se dirigea vers la Savoie où Dieu l'appelait. Le sacrifice était accompli de part et d'autre. Le président Frémiot, à l'âge de soixante-et-onze ans, et la baronne de Chantal, à l'âge de trente-huit, venaient de donner au monde un exemple sublime de la puissance de la foi sur le cœur véritablement chrétien; ils avaient porté l'abnégation et la soumission à la volonté de Dieu jusqu'à l'héroïsme : la nature était vaincue, la grâce triomphait. »

Ajoutons, comme dernier trait à cette touchante et vive peinture du courage de la sainte veuve, qu'au moment où elle venait de quitter le président, elle craignit que les marques de douleur qu'elle avait laissées échapper ne donnassent lieu à ceux qui en avaient été les témoins de penser qu'elle hésitait dans l'accomplissement de son héroïque résolution. Se tournant donc vers eux, au moment de les quitter, elle leur dit avec un visage serein : « Il faut pardonner ma faiblesse, je quitte mon père et mon fils pour jamais; mais la foi me guide et me soutient, je trouverai Dieu partout. »

Le président Frémiot avait remis à sa fille une lettre pour l'évêque de Genève. Nous devons reproduire ces admirables lignes où la profonde affliction du père apparaît soutenue par la sublime résignation du chrétien.

« Monseigneur, ce papier devrait être marqué de plus de larmes que de lettres, puisque ma fille, en laquelle j'avais mis la meilleure partie de ma consolation pour ce monde, et du repos de ma misérable vieillesse, s'en va, et me laisse père sans enfants. Toutefois, à votre exemple, monseigneur, qui, à la mort de madame votre mère, avez pris une ferme et constante résolution sur la volonté de Dieu, je me résous et me



conforme à ce qui plait à Dieu. Puisqu'il veut avoir ma fille pour son service en ce monde, pour la conduire par ce chemin dans la gloire éternelle, je veux bien montrer que j'aime mieux son contentement, avec le repos de ma conscience, que mes propres affections.

« Elle va donc se consacrer à Dieu ; mais c'est à la charge qu'elle n'oubliera pas son père, qui l'a si chèrement et tendrement aimée. Elle amène deux gages, l'un desquels j'estime heureux, puisqu'il entre en votre bénite famille ; pour l'autre, je voudrais bien qu'elle voulût nous le conserver. A l'égard de son fils, j'en aurai le soin qu'un bon père doit à ses enfants ; et, tant que Dieu aura agréable de me laisser en cette vallée de pleurs et de misères, je le ferai instituer en tout honneur et vertu.

« Je vous supplie très-humblement, monseigneur, de me continuer toujours vos bonnes volontés, et de croire que je ne désire rien plus, après les grâces et les bénédictions de ce bon Dieu que j'implore, et dont j'ai bien besoin, que d'être conservé en votre souvenance, et de demeurer toute ma vie, monseigneur, votre très-humble et très-affectionné serviteur. »

La baronne de Chantal arriva heureusement à Annecy, où elle entra avec le saint évêque qui, accompagné des notables de la ville, s'était avancé à sa rencontre jusqu'à la distance de deux lieues. Après avoir employé quelques jours à conférer avec le prélat sur les moyens d'exécuter au plus tôt leur entreprise, elle mena la jeune baronne de Thorens à la résidence de son mari, et y demeura le temps nécessaire pour enseigner à la nouvelle épouse le gouvernement de sa maison.

Dès que Mme de Chantal fut de retour à Annecy, Mlle de Bréchard, qui était venu avec elle de Dijon, et Mlle Favre se joignirent à elle pour être ses premières religieuses. L'ordre naissant comptait dès ce jour une quatrième sœur : c'était Anne-Jacqueline Coste, cette sainte servante de Genève, dont nous avons parlé dans notre récit, et qui, ayant connu par une voie surnaturelle la future fondation de cet ordre, avait de-

mandé à François et obtenu d'y être reçue comme tourière ou sœur converse. Toutes choses avaient été préparées pour le jour de la Pentecôte, auquel on avait projeté de faire l'établissement ; mais on fut obligé de le retarder. Une dame qui avait donné parole au saint prélat de se joindre à Mme de Chantal, en procurant une maison au nouvel ordre, n'eut pas la force de persévérer et elle se dédit [1]. François dut passer lui-même le contrat en son nom, et cette acquisition lui procura une sainte joie : « Je suis heureux, dit-il, maintenant que j'ai trouvé une ruche pour mes pauvres abeilles, une cage agréable pour mes petites colombes. » Il y fit faire une chapelle et établir ce qui est nécessaire à une communauté, en disposant tout pour que la cérémonie de la fondation eût lieu le jour de la Très-Sainte-Trinité.

Quoique Mme de Chantal n'eût pas fait vœu de pauvreté, et qu'on n'eût pas même dessein de la comprendre dans les premiers vœux des Filles de la Visitation, elle crut dans ces commencements devoir donner à ses proches une nouvelle preuve de son désintéressement, et à ses religieuses un grand exemple d'un dénuement parfait. Elle consulta sur ce sujet le saint prélat qui, bien qu'il se trouvât sans ressources pour son nouvel établissement, approuva qu'elle se dépouillât de tout son bien, et même de son douaire en faveur de ses enfants, et qu'elle se contentât d'une pension que lui assurait son frère l'archevêque de Bourges. Cette action fut diversement jugée. Les personnes de piété admirèrent le désintéressement de la sainte veuve, mais les gens du monde regardaient comme une grande imprudence d'établir une maison de religieuses

[1] C'était, selon le père Ménestrier dans son Histoire manuscrite de la Visitation, la baronne de Cusy. D'après un arrangement pris avec son mari, celui-ci devait entrer dans l'ordre des Capucins en même temps qu'elle-même entrerait dans un monastère : mais la vue des difficultés qui paraissaient s'opposer à l'heuseuse issue de la fondation de la Visitation ébranla sa constance et la fit reculer. Ce fut sans doute par une permission spéciale de Dieu qui ne voulait pour cette sainte entreprise que des âmes fortes jusqu'à l'héroïsme.



sans aucun fonds. Le saint prélat reconnaissait qu'à juger les choses humainement ils pouvaient avoir quelque raison de parler ainsi, mais il ne prétendait pas aussi que l'établissement de l'ordre de la Visitation fût un ouvrage de la prudence humaine. Le succès justifia sa conduite, et fit voir que Dieu a soin de ceux qui s'abandonnent à sa Providence, et qu'il sait même enrichir dès ce monde ceux qui ont tout quitté pour lui.

La veille du jour désigné pour installer la sainte veuve avec ses deux compagnes dans la maison qui leur était destinée, elle fut si violemment tentée d'abandonner son dessein qu'elle faillit y succomber. La profonde affliction de son père, de son beau-père, de son fils, de ses parents et d'une foule de gens à qui elle avait fait tant de bien, se présentait à son esprit et lui déchirait le cœur. Ses angoisses étaient d'autant plus pénibles qu'elle éprouvait de véritables remords, se reprochant comme une odieuse inhumanité d'avoir abandonné un père accablé de vieillesse, et de jeunes enfants qui ne pouvaient se passer de ses soins, et elle croyait voir sa condamnation dans ce passage de l'Ecriture sainte qui traite d'infidèles ceux qui abandonnent leur famille et leurs enfants [1]. Pendant trois heures que dura cette violente et douloureuse tentation, il ne se présenta rien à son esprit qui pût justifier l'engagement qu'elle allait prendre. Dans cet accablement elle s'adressa à Dieu, lui représenta qu'elle n'avait rien fait que pour lui plaire et être à lui, que c'était son unique motif, qu'il le connaissait, lui qui voyait le fond des cœurs. Elle le pria ensuite de l'éclairer, de ne pas permettre qu'elle se trompât, et de ne pas rejeter une âme innocente qui ne cherchait que lui, et qui se jetait entre ses bras. Le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation exauça ses prières, et il répandit dans son esprit tant de lumières, tant de joie et de consolation dans son cœur, qu'elle ne douta plus qu'il n'agréât le sacrifice qu'elle était prête à lui faire.

[1] 1 Tim. I, 8.

mandé à François et obtenu d'y être reçue comme tourière ou sœur converse. Toutes choses avaient été préparées pour le jour de la Pentecôte, auquel on avait projeté de faire l'établissement ; mais on fut obligé de le retarder. Une dame qui avait donné parole au saint prélat de se joindre à Mme de Chantal, en procurant une maison au nouvel ordre, n'eut pas la force de persévérer et elle se dédit [1]. François dut passer lui-même le contrat en son nom, et cette acquisition lui procura une sainte joie : « Je suis heureux, dit-il, maintenant que j'ai trouvé une ruche pour mes pauvres abeilles, une cage agréable pour mes petites colombes. » Il y fit faire une chapelle et établir ce qui est nécessaire à une communauté, en disposant tout pour que la cérémonie de la fondation eût lieu le jour de la Très-Sainte-Trinité.

Quoique Mme de Chantal n'eût pas fait vœu de pauvreté, et qu'on n'eût pas même dessein de la comprendre dans les premiers vœux des Filles de la Visitation, elle crut dans ces commencements devoir donner à ses proches une nouvelle preuve de son désintéressement, et à ses religieuses un grand exemple d'un dénuement parfait. Elle consulta sur ce sujet le saint prélat qui, bien qu'il se trouvât sans ressources pour son nouvel établissement, approuva qu'elle se dépouillât de tout son bien, et même de son douaire en faveur de ses enfants, et qu'elle se contentât d'une pension que lui assurait son frère l'archevêque de Bourges. Cette action fut diversement jugée. Les personnes de piété admirèrent le désintéressement de la sainte veuve, mais les gens du monde regardaient comme une grande imprudence d'établir une maison de religieuses

[1] C'était, selon le père Ménestrier dans son Histoire manuscrite de la Visitation, la baronne de Cusy. D'après un arrangement pris avec son mari, celui-ci devait entrer dans l'ordre des Capucins en même temps qu'elle-même entrerait dans un monastère ; mais la vue des difficultés qui paraissaient s'opposer à l'heuseuse issue de la fondation de la Visitation ébranla sa constance et la fit reculer. Ce fut sans doute par une permission spéciale de Dieu qui ne voulait pour cette sainte entreprise que des âmes fortes jusqu'à l'héroïsme.

sans aucun fonds. Le saint prélat reconnaissait qu'à juger les choses humainement ils pouvaient avoir quelque raison de parler ainsi, mais il ne prétendait pas aussi que l'établissement de l'ordre de la Visitation fût un ouvrage de la prudence humaine. Le succès justifia sa conduite, et fit voir que Dieu a soin de ceux qui s'abandonnent à sa Providence, et qu'il sait même enrichir dès ce monde ceux qui ont tout quitté pour lui.

La veille du jour désigné pour installer la sainte veuve avec ses deux compagnes dans la maison qui leur était destinée, elle fut si violemment tentée d'abandonner son dessein qu'elle faillit y succomber. La profonde affliction de son père, de son beau-père, de son fils, de ses parents et d'une foule de gens à qui elle avait fait tant de bien, se présentait à son esprit et lui déchirait le cœur. Ses angoisses étaient d'autant plus pénibles qu'elle éprouvait de véritables remords, se reprochant comme une odieuse inhumanité d'avoir abandonné un père accablé de vieillesse, et de jeunes enfants qui ne pouvaient se passer de ses soins, et elle croyait voir sa condamnation dans ce passage de l'Ecriture sainte qui traite d'infidèles ceux qui abandonnent leur famille et leurs enfants [1]. Pendant trois heures que dura cette violente et douloureuse tentation, il ne se présenta rien à son esprit qui pût justifier l'engagement qu'elle allait prendre. Dans cet accablement elle s'adressa à Dieu, lui représenta qu'elle n'avait rien fait que pour lui plaire et être à lui, que c'était son unique motif, qu'il le connaissait, lui qui voyait le fond des cœurs. Elle le pria ensuite de l'éclairer, de ne pas permettre qu'elle se trompât, et de ne pas rejeter une âme innocente qui ne cherchait que lui, et qui se jetait entre ses bras. Le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation exauça ses prières, et il répandit dans son esprit tant de lumières, tant de joie et de consolation dans son cœur, qu'elle ne douta plus qu'il n'agréât le sacrifice qu'elle était prête à lui faire.

[1] I Tim. I, 8.

extraordinaire et si puissant de la grâce qu'il y a d'être toute sienne, que, si ce sentiment dure dans toute sa vigueur, il me consumera. Jamais je n'eus des affections et des désirs si ardents de la perfection évangélique ; il m'est impossible d'exprimer ce que je sens, ni la grandeur de la perfection où Dieu m'appelle. Hélas ! à mesure que je me résous à être bien fidèle à l'amour du divin Sauveur, il me semble qu'il est impossible de pouvoir correspondre à toute la grandeur de l'attrait de ce même amour. Oh ! que c'est chose pénible en l'amour de Dieu que cette barrière de notre impuissance ! Mais qu'est-ce que je dis ! J'abaisse, ce me semble, le don de Dieu par mes paroles et ne saurais exprimer ce sentiment d'amour qui me sollicite à vivre en pauvreté parfaite, en humble obéissance et en très-pure pureté [1]. » Profondément touché des pieux sentiments qui lui étaient exprimés par la supérieure novice, le saint évêque laissa tout pour venir l'examiner avec ses deux compagnes, et les reçut à la profession, qu'elles firent avec une ferveur et une joie angéliques. Nous laissons ici la parole à la grande secrétaire de sainte Chantal, la mère de Chaugy.

« Notre bienheureux Père vint pour examiner ses trois dignes novices, et les trouva non-seulement disposées à faire leurs oblations, mais encore il vit qu'elles étaient déjà dans la perfection d'icelles. Après cet examen, on se mit à discourir quel voile on donnerait aux futures professes. On proposa à notre bienheureux Père du crêpe ; mais il dit que cela était trop riche et délicat pour les filles de la Visitation, qui devaient faire profession de si grande simplicité et pauvreté, et qu'il les fallait prendre d'étamine : ce que l'on fit promptement, se servant pour cela des lais de la robe que notre bienheureuse mere portait quand elle se retira du monde, n'ayant pas de quoi en acheter de neufs. Notre bienheureux Père et notre bienheureuse Mère agencèrent eux-mêmes ce bénit voile sur la tête d'une sœur, pour voir en quelle façon l'on s'ajus-

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy*, 2e part., chap. 3.



terait, et ils trouvèrent celle dont nous usons maintenant la plus simple et moins façonnée. — Le saint évêque, racontait plus tard la mère de Chantal, choisit la forme qui lui parut la plus convenable, et, prenant des ciseaux, il arrondit lui-même le voile par derrière, comme il est à présent. — Après cela, nos bonnes sœurs commencèrent à penser à l'ornement de leur autel pour le jour de leur profession. M. le président Favre avait promis à sa fille un présent d'autel; mais ne l'ayant pas encore donné, les chères sœurs Favre et de Bréchard, sachant qu'il y avait au coffre à trois clefs quatre ou cinq pièces d'or que notre bienheureux Père avait données, avec défense toutefois qu'on ne les employât que pour les nécessités et le soulagement des malades, elles vinrent toutes deux environner l'esprit de notre bienheureuse mère de mille raisons : que ce ne serait point manquer à l'obéissance de prendre ces pièces d'or pour acheter un parement, puisqu'on les remplacerait dès que M. le président Favre aurait payé. Elles firent tant d'instances et de prières que notre bonne mère leur condescendit et leur permit d'employer cette petite somme. Quand cela fut fait, ce petit grain de sable commença à troubler grandement l'œil clair et net de la conscience de notre digne mère, qui, dès ce soir-là même, en avertit notre bienheureux Père par un petit billet. Le bienheureux, qui ne savait pas la raison des filles, ni les instances qu'elles avaient faites, fut fort touché de ce défaut, et, dès le lendemain matin, alla au monastère pour en faire la correction. En l'abordant, notre innocente coupable se jeta à genoux avec grande abondance de larmes, s'accusant de sa faute. Le bienheureux lui dit d'une façon grave et d'une parole puissante : Ma fille, voilà la première désobéissance que vous m'ayez faite; j'en ai passé une mauvaise nuit, tant j'en ai eu de déplaisir. Cela donna un si grand regret à notre bienheureuse mère, que le saint prélat eut peine à la consoler, et elle nous a quelquefois dit qu'elle fut longtemps qu'au souvenir de cette faute elle avait toujours les larmes aux yeux.

» Dès le matin du jour de cette sainte oblation, 6 juin 1611, jour de saint Claude, notre bienheureux Père vint recevoir la confession annuelle de ses trois chères filles. Notre bienheureuse Mère, à la fin de la sienne, fit le renouvellement de ses vœux. Notre bienheureux Père reçut ensuite l'oblation de nos trois premières mères. Ce n'étaient que des vœux simples, parce que ce bienheureux voulait que le seul amour de l'Epoux servît de lien aux filles de la Visitation, et qu'elles observassent autant exactement l'obéissance, la pauvreté et la sainte pureté, que si elles eussent eu l'obligation des vœux solennels; et enfin il voulait que leur plus grande profession fût comme celle de saint Pierre, au jour que Notre-Seigneur lui fit faire ses trois protestations d'amour.

» L'ornement de l'autel se ressentait de la pauvreté des sœurs. La tapisserie de l'église n'était que de draps bien blancs, tout couverts de petits bouquets de fleurs champêtres qui y étaient attachés avec des épingles.

» Par un hasard sans préméditation, après la profession notre bienheureuse mère entonna par trois diverses fois ce verset : *Hæc requies mea in sæculum sæculi*, que le chœur releva; de là est venue la coutume de le chanter en nos professions, car on ne faisait pas encore en ces commencements toutes les cérémonies que nous observons maintenant.

» L'on remarqua en cette célèbre occasion notre bienheureuse mère avec un visage enflammé et une majesté toute sainte : aussi Dieu l'avait ointe d'une huile de liesse pardessus ses compagnes; ce que connaissant bien notre saint fondateur, il dit à la compagnie, qui voulait demeurer après l'action : Retirons-nous, laissons ces épouses goûter en silence le don de Dieu. »

Quel charme ineffable dans tout ce simple récit, et comme il repose délicieusement l'esprit fatigué des ennuis de notre vie frivole et contristé du spectacle de nos dissensions politiques sans terme ! Quelle aimable simplicité dans cet évêque qui prend des ciseaux, et de sa main arrondit le voile des



chastes épouses de Jésus-Christ ! Quelle vertu cachée dans cette jeune baronne qui s'humilie sous la main d'un prêtre pour une faute en apparence si légère ! Quelle touchante pauvreté dans cette église que l'on pare de nappes blanches couvertes de petits bouquets de fleurs champêtres ! Et au milieu de tout cela quel parfum de paix semble s'exhaler pour embaumer et purifier nos cœurs ! O que la vie des saints diffère de celle des hommes grands suivant le monde, dont la gloire ne laisse dans l'âme de leurs admirateurs que le vide et la vanité !

Cinq semaines après, François eut la douleur d'apprendre la mort du président Frémiot, à qui il avait voué un profond attachement. S'armant de tout son courage, il va trouver la mère de Chantal : « Ma mère, lui dit-il, Dieu veut être votre unique père, car il a retiré à lui celui qu'il vous avait donné sur la terre. Vous perdez un bon père, je perds un bon ami ; Dieu l'a voulu, Dieu soit béni ! —Dieu soit béni ! répéta notre sainte comme un fidèle écho. Monseigneur, poursuivit-elle, en contenant ses larmes, savez-vous comment ce cher père a terminé sa belle vie?—Très-dévotement, ma chère Fille ; Mgr de Bourges, son fils, a été son père spirituel à ce moment, et sa fin a été digne de sa vie. — Dieu soit béni ! » répéta-t-elle, et elle se tut.

« Mais dès que le prélat l'eut quittée, ajoute un biographe [1], la nature réclama ses droits avec une telle force que la sainte femme fondit en larmes. Elle se sentit en même temps agitée par une tempête intérieure des plus violentes; elle se reprochait la mort de son père bien-aimé; elle se reprochait l'isolement dans lequel cette mort laissait son fils qu'elle chérissait avec une tendresse incomparable, et dont le sacrifice lui avait été si déchirant. Mais bientôt la voix de Dieu se fit entendre, la victime s'immola de nouveau tout entière avec toutes les affections de son cœur, elle remit toutes choses entre

[1] *Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, modèle*, etc., par J.-M.-S. Daurignac, page 190.

les mains de Notre-Seigneur avec toute la confiance de son âme, et le calme se fit, la tentation fut dissipée, elle ne douta plus de la volonté de Dieu. »

La situation où se trouvait par cette mort Bénigne de Chantal, son fils, qu'elle avait laissé chez son père en quittant le monde, fit juger au saint prélat qu'elle ne pouvait se dispenser de faire un voyage en Bourgogne. Elle obéit, et partit aussitôt accompagnée de la mère Favre et de son gendre, le baron de Thorens. Pendant quatre mois que dura ce voyage elle mit ordre à toutes les affaires et à tous les intérêts de sa famille avec une prudence et une habileté qui furent tellement admirées, que ses parents ne pouvant se résoudre à la voir s'enfermer de nouveau dans les murs d'un couvent, firent tout ce qu'ils purent pour s'opposer à son départ. Quelques-uns même, poussés par la colère que leur inspirait sa persévérance dans sa sainte vocation, allèrent jusqu'à dire que c'était une honte pour une personne de son rang d'être cachée sous deux aunes d'étamine, et qu'on devrait bien lui arracher son voile et le mettre en mille pièces. « Qui aime mieux sa couronne que sa tête, dit la sainte mère en souriant, ne perdra point l'une sans l'autre. » Dès qu'elle eut atteint le but de son voyage, elle revint donc en toute hâte à Annecy, où elle reprit avec une nouvelle ferveur ses exercices de piété et de charité envers le prochain. Chaque jour elle allait elle-même, avec une ou deux de ses compagnes, visiter les malades, les soulager et les servir avec un zèle et un dévouement sans bornes. Rien ne pouvait la rebuter, ni les maladies les plus infectes, ni la mauvaise humeur et le chagrin de ceux qu'elle secourait, ni la fatigue ou le danger de la contagion. Ses saintes compagnes la secondaient avec un zèle qui s'efforçait d'égaler le sien, et il y avait entre elles une sainte émulation à se charger des emplois les plus bas, les plus pénibles et les plus répugnants à la nature. La mère de Chantal ne paraissait supérieure que dans ces occasions : partout ailleurs douce et humble, toujours prête à céder, elle ne voulait en fait de

prééminences que celles qui donnaient le plus de danger et de peines. Le saint prélat, loin de penser à stimuler son zèle, n'était occupé qu'à le retenir. Comme elle regardait Jésus-Christ dans les pauvres, elle croyait n'avoir jamais assez fait pour leur soulagement.

Un jour que la mère Favre et la mère Fichet allaient ainsi remplir leur office de charité, elles eurent à passer sous les fenêtres de l'évêché, et François, retenu dans son lit par une plaie à la jambe, les fit appeler. « Vous allez, leur dit-il, panser les malades, en voici un qui a une plaie à la jambe; voudriez-vous bien lui faire la charité? » Empressées de rendre ce service à leur bienheureux Père, elles portèrent sur sa plaie une main que l'émotion faisait trembler, ce qui le fit beaucoup souffrir sans qu'il en laissât rien paraître. Seulement après qu'elles eurent pansé la plaie : « Mes filles, leur dit le saint prélat, lorsque vous pansez les pauvres, il faut bien assurer la main pour ne pas trembler, et ne pas tant se dépêcher; car lorsqu'on touche la chair vive trop rudement, cela fait de grandes douleurs. » Rentrées dans leur maison, les deux mères racontèrent le fait, et la mère de Bréchard, qui passait pour la plus habile, sollicita vivement la faveur de venir panser elle-même le saint fondateur. Mais il le lui défendit aussi bien qu'à la mère de Chantal et aux autres sœurs [1]. On a conservé le billet qu'il écrivit à cette religieuse qui parmi des religieuses si ferventes brillait par une ferveur tout extraordinaire. C'est un monument de l'exquise réserve que mettait le prélat dans ses rapports les plus fugitifs avec ses filles, ces anges d'innocence et de sainteté. « Non, ma fille, quand ma mère de Chantal elle-même viendrait et vous amènerait avec elle, je ne recevrais pas votre visite, quelque consolation qu'elle pût me causer, et quelque soulagement que pussent me procurer vos remèdes; car quoique l'innocence

[1] *Mémoires* manuscrits de la mère Marie-Adrienne Fichet; *Histoire de la Visitation*, par le père Ménestrier, page 152.

des cœurs de père et de fille n'ait pas besoin en leur candeur de tant de retenue et de barrière, si est-ce que pour garder ce qui est requis, il faut que le père demeure sans être visité par ses filles, oui même par sa très-chère mère. Ainsi, à moins qu'un plus grand mal ne semblât exiger autre chose, ma très-chère fille et ma très-chère mère passeront modestement près du logis de ce pauvre père et fils sans y entrer et sans le voir, et iront tout droit servir les pauvres gens qui ne sont vraiment ni père ni fils, mais qu'elles regardent comme membres et frères de Jésus-Christ. Ainsi demeurez en paix, ma très-chère fille, jusqu'à demain que je porterai, s'il se peut, ma mauvaise jambe au parloir, car je ne nie point que les yeux de ma très-aimée mère et l'ordonnance de ma très-bonne fille lui soient salutaires. Mais cependant, puisque vous ne pouvez pas panser cette jambe, pansez un peu le cœur de votre pauvre père, priez bien pour lui; il vous souhaite réciproquement mille et mille bénédictions. »

Tant de travaux, joints aux récentes fatigues de ses voyages, épuisèrent enfin la santé de la mère de Chantal : elle fut atteinte d'une maladie dangereuse, et Dieu permit que ce saint ordre, qui devait être ouvert aux infirmes, eût pour fondatrice une personne qui, par sa propre expérience, pût compatir aux infirmités de ses religieuses, et les former par son exemple à la compassion et à la charité si nécescessaires pour l'assistance des malades. François, la jugeant tout près de sa fin, éleva une dernière espérance vers le ciel; il se fit apporter les reliques de saint Blaise qui se conservaient dans l'église de Saint-Maurice, les appliqua lui-même sur la malade en prononçant une prière, et la fièvre aussitôt la quitta. La sœur Marie-Adrienne Fichet, septième religieuse de l'ordre, assistait avec les autres sœurs à cette guérison merveilleuse : « Vraiment, dit-elle, il n'était pas nécessaire d'aller chercher dans l'Arménie un saint du quatrième siècle; monseigneur eût bien pu la guérir lui-même, s'il lui eût plu de faire ce miracle. » Le saint qui l'entendit en fut ému jusqu'aux

larmes; il se retourna vivement vers elle pour la réprimander, et, l'exhortant à demander pardon à ce saint, lui imposa la pénitence de jeûner la veille de sa fête pendant trois ans [1].

La mère de Chantal avait elle-même procuré, peu de temps auparavant, à son saint pasteur, un bienfait analogue à celui-ci, sans avoir toutefois la même importance. Un jour qu'il souffrait cruellement d'un mal de dents, elle lui fit remettre un linge qui avait touché les reliques de sainte Apollonie, et le pria de le poser sur la joue malade, pendant que la communauté allait prier pour sa guérison. Le soir il lui renvoya le linge avec ce billet : « Ma très-chère fille, voilà notre sacré remède, que je puis dire m'avoir été souverain, puisque Dieu a agi avec moi selon votre foi, votre espérance et votre charité et je dois confesser, à la gloire de Jésus-Christ et de sa sainte Epouse, que je ne croyais pas pouvoir dire la messe aujourd'hui à cause de la grande enflure de ma joue et du dedans de ma bouche. Mais étant appuyé sur mon prie-dieu et ayant posé la relique sur ma joue, j'ai dit : Mon Dieu, qu'il me soit fait comme mes filles désirent, si c'est votre sainte volonté; et tout aussitôt mon mal a cessé... Au sortir de là chacun m'a dit que ma joue était désenflée, et je le sentais fort bien moi-même. O vive Dieu! ma fille; il est admirable en ses saintes épouses et en tous les saints; il a voulu que ce mal soit venu aujourd'hui pour nous faire honorer son épouse Apollonie et pour nous donner une preuve sensible de la communion des saints [2]? »

Quel spectacle éloquent pour les yeux de la foi que celui de l'admirable puissance communiquée par l'Auteur de la vie à ces deux âmes favorites qui s'en servaient pour resserrer de plus en plus les nœuds spirituels qui les unissaient, et s'animer mutuellement à le servir avec une ferveur et une perfection croissantes de jour en jour!

[1] Recueil de la sœur Rosalie Greffier, manuscrit.
[2] Lettres inédites, tome VI des Œuvres complètes, page 672.

Mais les épreuves n'étaient point finies de ce côté. La mère de Chantal ayant repris tous ses travaux avec son abnégation habituelle, les mêmes causes devaient reproduire les mêmes effets, et elle retomba bientôt dans son premier état. Elle souffrit longtemps des maux si violents et si inconnus que les remèdes, bien loin de la soulager, ne servaient qu'à les aigrir. Le prélat, qui voyait en elle la pierre fondamentale de son ordre, n'oublia rien, sans rien perdre toutefois de sa parfaite soumission à toutes les adorables volontés de Dieu, pour lui rendre la santé. On appela de tous côtés les médecins les plus habiles, qui, loin de guérir ses souffrances, pouvaient à peine les définir. « Je ne vois, disait l'un d'eux, qu'une cause du mal : madame est malade de l'amour de Dieu, et je ne sais point guérir ces maux-là. »

Un jour le saint prélat, craignant que la violence de la douleur et de l'amour n'éteignît sa vie, lui dit avec un visage tranquille et recueilli : « Peut-être, ma fille, que Dieu se veut contenter de notre essai, et du désir que nous avons eu de lui ériger cette petite compagnie, comme il fit de celui d'Abraham; s'il lui plaît que nous nous en retournions à la moitié du chemin, sa volonté soit faite! — Oui, mon très-cher seigneur, repartit la sainte mère dont l'abnégation répondait à celle de son père, sa volonté soit faite au temps et à l'éternité. » La malade paraissait à toute extrémité, au point que les médecins l'avaient abandonnée, lorsque François voulut essayer encore un de ces saints remèdes qu'il savait plus efficaces que ceux de la science humaine : il mêla un peu de poudre des reliques de saint Charles Borromée à la boisson qu'on lui faisait prendre, et il fit vœu d'aller en pèlerinage si elle recouvrait la santé, au tombeau de l'illustre cardinal, à Milan. A peine eut-elle goûté le breuvage qu'elle poussa un grand soupir qui fit craindre que ce ne fût le dernier; puis, elle dit au saint évêque : « Mon père, je ne mourrai pas; je sens que je suis guérie et me porte fort bien, grâces à Dieu et à son saint. » François entonne aussitôt le *Te Deum* que toutes les autres

mères récitent avec lui. En peu de jours la malade eut recouvré toutes ses forces, et elle put reprendre la pratique de tous ses saints exercices avec la direction de la communauté.

Dès qu'elle se vit en état d'agir, la mère de Chantal s'occupa de changer de maison. Le nombre de ses filles était augmenté au point que la première que le saint prélat leur avait donnée ne suffisait plus pour les loger. Il semblait que tout devait favoriser ses intentions, et les grands services que sa congrégation rendait au public devaient l'engager à lui maintenir sa bienveillance, qu'il avait portée, comme nous l'avons vu, jusqu'à l'enthousiasme, lorsqu'il se pressait en foule sur le passage des trois premières mères, le jour de leur entrée dans le monastère. Mais il arrive souvent que les entreprises les plus utiles sont les plus traversées : Dieu le permet ainsi pour faire voir qu'il n'y a ni force, ni sagesse, ni obstacles, qui puissent empêcher l'exécution de ses desseins.

François de Sales et la mère de Chantal eurent à essuyer dans cette occasion l'opposition du public et des particuliers ; le prince lui-même leur parut contraire, et ce fut comme un soulèvement général. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une histoire manuscrite de la fondation du premier monastère [1] :

« Le démon jetait tant d'aversion en l'esprit de certaines personnes de voir dresser ce monastère au lieu où on lui donnait assiette, qu'avec une extrême importunité à grands coups de pierre ils chassaient les ouvriers de la besogne, et leur faisaient mille niches. Une fois l'insolence de quelque personnage passa si avant, qu'à grands coups de hache il rompait le four des ouvriers. L'on fut promptement quérir le bienheureux, la présence duquel ne fit pas cesser cette action déréglée. Lui, dans son incomparable douceur, étant à l'opposite de celui qui lui faisait ce scandale, sans hausser sa parole ni sans la changer, lui dit par trois ou quatre fois : Cessez, cessez, je vous prie. Et voyant qu'il n'en faisait rien, il lui prit douce-

[1] *Fondation du premier monastère d'Annecy*, page 26, verso.

ment son hacheron de la main, et alors raffermit son visage, et joignant à sa douceur une majesté, autorité et force pontificale, il reprit fortement ce personnage, faisant entendre que si l'on ignorait jusqu'où arrive le pouvoir d'un évêque, surtout vers ceux qui vivent dans son diocèse, il le leur ferait savoir par expérience. Ce pauvre personnage était tout tremblant devant le saint prélat, et comme il s'en allait bien confus, un aumônier de ce bienheureux lui cria : Viens, viens à Sales prendre des lettres de faveur, nous t'en donnerons ! Le bienheureux se tournant vers son aumônier : Oui, oui, il en aura toutes les fois qu'il sera raisonnable. Monsieur, où avez-vous laissé les maximes de Jésus-Christ ? Et ce bienheureux allant au parloir vers notre unique mère, lui confessa que ce désordre l'avait ému, et qu'il avait fallu qu'il eût pris son cœur à deux mains, comme par les rênes, afin qu'il ne fît mouvement ni dit parole que selon la justice et la droite raison : à quoi il mit en admiration toute l'assemblée, ayant vu reluire en cette seule action tant de mansuétude et de majesté, de douceur et de force tout ensemble [1]. »

Un autre jour, raconte une des anciennes mères dont la Visitation d'Annecy conserve les précieux manuscrits [2], saint François et sainte Chantal allèrent ensemble visiter le bâtiment de la première église de cette maison, et ils y trouvèrent un frère lai travaillant vigoureusement à défaire les batardeaux dressés pour contenir le cours de l'eau, dont ce personnage voulait faire remplir les fondements qui étaient creusés. Saint François lui dit amicalement de cesser, mais il continua sans faire semblant de l'entendre. L'homme de Dieu réitéra sa prière : la mère de Chantal voyant que cela n'opérait rien, prit la parole avec un ton de fermeté, et lui reprochant son peu de respect : « Venez encore à notre porte demander l'aumône, ajouta-t-elle,

[1] Voyez une lettre intéressante de saint François de Sales à un ecclésiastique, du 16 mai 1617.

[2] *Recueil de la mère Greffier*, page 585.

vous verrez comme on vous la fera. » — « Oui, mon frère, reprit aussitôt le Saint, en conservant la même douceur, venez toutes les fois que vous voudrez demander la charité, et on vous la fera sans y manquer. » Et se tournant du côté de la mère : « Oui, ma mère, lui dit-il, on la lui fera, et de bon cœur. » Puis, continuant à marcher, la vénérable mère se plaignit de sa trop grande bonté qui donnait ainsi lieu de lui manquer, tandis qu'un peu de vigueur dans l'usage de son autorité maintiendrait le respect, et les choses en iraient mieux. « Ma mère, lui répondit-il, voudriez-vous que je perdisse en un quart-d'heure de temps ce que j'ai eu bien de la peine d'acquérir en vingt-quatre ans d'exercice ? » Et comme la mère lui répliquait que sa douceur semblait aller à l'excès : « Après l'exemple de Jésus-Christ, repartit-il, il n'y a rien à craindre. »

Il n'était sorte d'obstacle que certains esprits prévenus ne se crussent permis d'opposer au progrès de cette sainte maison, et quand ce n'était point par les moyens violents que nous venons de raconter, c'était par une résistance passive. Les fondateurs qui, pour s'étendre, souhaitaient d'acquérir un jardin contigu à leur monastère, offrirent aux propriétaires les prix les plus avantageux, mais en vain. « Nos filles de la Visitation, » écrivait l'homme de Dieu à un religieux de ses amis, dans une lettre pleine de cette admirable mansuétude que rien ne pouvait troubler, « feront leur bâtiment avec incommodité, mais elles se contenteront très-volontiers, ains je puis dire, elles en seront très-contentes, puisqu'il ne se peut mieux. Et puis, elles savent qu'il n'est pas hors de propos que les épouses de Celui qui n'eut jamais de logis ni où reposer son chef en ce monde, ne soient pas logées à leur commodité. Comme vous savez, mon cher père, la mère qui gouverne cette bénite troupe a si bien appris à loger au mont du Calvaire que tout autre logis terrestre lui semble encore trop beau. Elle n'a donc nul sentiment du refus, sachant bien que les pèlerines qui devront avoir retraite en ce logis, n'y devant habiter que la nuit de cette petite vie, seront, Dieu aidant, si

attentives à tirer pays dans le beau séjour de leur cité permanente que le reste leur sera indifférent. Et enfin, mon très-cher père, nous sommes enfants de la Providence céleste; Dieu aura soin de ses servantes selon son bon plaisir : il faut avoir patience. *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent*[1]. Ainsi les rosiers produisent premièrement les épines, puis les roses[2]. » — « Qui vous a pu dire, » écrivait-il dans une autre lettre, parlant des tribulations de tout genre qu'apportaient à la mère de Chantal ces oppositions aussi passionnées qu'inexplicables, les maladies étranges qui ne cessaient de l'affliger, et surtout la mort de sa fille la jeune baronne de Thorens qui survenait dans ces entrefaites comme pour achever par un coup terrible la longue chaîne des épreuves que Dieu lui imposait; « qui vous a pu dire que nos bonnes sœurs de la Visitation ont été traversées pour leurs places et leurs bâtiments ? O mon cher frère, *Dominus refugium factus est nobis :* Notre-Seigneur est le refuge de leur esprit. Ne sont-elles pas trop heureuses? et comme notre bonne mère, toute vigoureusement languissante, me dit hier : Si les sœurs de notre congrégation sont bien humbles et fidèles à Dieu, elles auront le cœur de Jésus, leur époux crucifié, pour demeure et séjour en ce monde, et son palais céleste pour habitation éternelle. — Il faut que je dise à l'oreille de votre cœur, si amoureusement aimé du mien, que j'ai une suavité d'esprit inexplicable de voir la modération de cette chère mère, et le désengagement total des choses de la terre qu'elle a témoigné parmi toutes ces traverses, quoique rien n'ait manqué à sa douleur, elle a été entière, ni rien à sa résignation, elle l'a eue parfaite. Je dis ceci à votre cœur seulement; car j'ai fait résolution de ne rien dire de celle qui a entendu la voix du Dieu d'Abraham : *Egredere de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui, et veni*

[1] Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie. (PSAL. CXXV, 5.)
[2] *Fondation manuscrite d'Annecy*, page 26.

in terram quam monstrabo tibi[1]. En vérité elle le fait, et plus que cela. Or il me reste de la recommander à vos prières, parce que les fréquents assauts de ses maladies nous donnent souvent des assauts d'appréhensions, bien que je ne cesse d'espérer que le Dieu de nos pères multipliera sa dévote semence comme les étoiles du ciel et le sablon qui se voit sur l'arène des mers. » La prudence et la patience du saint évêque surmontèrent tout, et il eut enfin la satisfaction de voir s'achever le premier monastère d'Annecy.

Dès lors la réputation des filles de la Visitation commença à se répandre partout : la haute opinion que l'on avait de la sainteté et des lumières du fondateur, de la fondatrice et des religieuses formées de leurs mains, portait les villes à l'envi à les demander pour former dans leurs murs de nouvelles maisons. Les demandes étaient si nombreuses que les deux saints fondateurs n'y pouvaient suffire. « Donnons de notre abondance, disait François à ce propos, et prenons garde qu'on ne tarisse la source en la partageant en tant de ruisseaux avant qu'elle ait eu le temps de se bien remplir. »

Le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, souhaitant aussi d'avoir une maison de la Visitation, lui exprima son désir avec des instances auxquelles l'évêque de Genève crut devoir déférer. L'archevêque envoya aussitôt un carrosse avec un de ses aumôniers pour prendre la mère de Chantal, qui partit d'Annecy le 25 janvier 1615, accompagnée des mères Favre, de Chatel et de Blonay, et de quelques autres qui n'avaient pas encore fait profession. Arrivées à Lyon, les mères descendirent dans une maison qu'on leur avait préparée près des Feuillants. Le cardinal, alors absent parce qu'il était député aux états généraux, ne put présider à leur installation, qui se fit toutefois avec la plus grande solennité le 2 février. Quatre aspirantes s'associèrent à la nouvelle communauté et prirent

[1] Sortez de votre patrie, de votre parenté, et de la maison de votre père, et venez dans la terre que je vous montrerai. (GEN., XII, 1.)

l'habit ce même jour. Parmi elle était une femme d'un mérite remarquable, madame d'Auxerre, qui possédait de grands biens. Ses parents, craignant que sa fortune ne passât au monastère où elle entrait, firent saisir toutes ses propriétés et suscitèrent aux religieuses des désagréments inouïs. Aussi le nouvel établissement de Lyon eut-il d'abord beaucoup à souffrir. La mère de Chantal, par sa haute prudence, réussit enfin à tout pacifier, et au bout de neuf mois elle retournait à Annecy, en établissant la mère Favre pour supérieure de cette maison, et la mère de Blonay pour assistante et maîtresse des novices.

Jusqu'à cette époque l'ordre de la Visitation avait une autre forme que celle qu'on lui a vue depuis : on n'y faisait que des vœux simples, l'habit ne différait du costume séculier que par son extrême modestie, et on n'y gardait point la clôture. Il ne portait pas non plus le titre de religion, mais celui de simple congrégation.

Le cardinal de Marquemont estima qu'il serait utile de faire quelques modifications dans la forme de l'institut. Il appréhendait que l'ordre, après la mort des deux saints fondateurs, ne déchût de sa première ferveur, que la liberté que les Filles avaient de sortir ne finît par amener de graves abus, et que les vœux simples ne fussent pas des liens assez forts pour arrêter l'inconstance humaine. Il écrivit donc au saint prélat et à la mère de Chantal que, afin d'établir le nouvel ordre sur des fondements solides, il croyait nécessaire d'ordonner la clôture, de faire faire à leurs Filles des vœux solennels, en un mot, d'ériger leur congrégation en titre de religion et il leur offrit pour cela son crédit et ses sollicitations auprès du Saint-Siége.

Quelque déférence qu'eût le saint prélat pour les sentiments d'autrui, et en particulier pour ceux du cardinal, il ne put goûter d'abord la proposition qui lui était faite. La visite des malades et des affligés, le soulagement des pauvres, les œuvres extérieures de charité lui paraissaient si essentielles à l'ordre de la Visitation, qu'il crut qu'ôter à ses Filles la liberté de les



pratiquer, en prescrivant la clôture, ce serait le détruire. Il répondit en ce sens au cardinal, et lui manda expressément qu'en établissant cet institut, il avait eu en vue les deux formes de vie si différentes, dont l'une, sur le modèle de Marthe, ne s'occupe que du service du prochain, et l'autre, à l'exemple de Madeleine, n'a d'autre emploi que la contemplation; que son dessein avait été de les unir dans un tempérament si juste qu'elles s'aidassent au lieu de se détruire, que l'une soutînt l'autre, et que ses Filles, en travaillant à leur propre sanctification, procurassent en même temps le soulagement et le salut du prochain, et qu'il était visible que par la clôture on détruirait une partie essentielle de l'institut, en supprimant la pratique des œuvres de charité et en réduisant ses Filles à la vie contemplative.

L'archevêque, après avoir lu cette réponse, se rendit auprès de François de Sales à Annecy, et ils eurent ensemble plusieurs conférences auxquelles assista diverses fois la mère de Chantal. A la fin l'évêque de Genève s'étant rendu aux désirs du cardinal, celui-ci jugea qu'il devait choisir une des règles approuvées dans l'Eglise, et dresser des constitutions qui règleraient toutes choses jusqu'aux moindres pratiques de l'institut. Il se chargeait de les faire approuver par le Souverain Pontife.

Dès que le cardinal fut parti, le saint évêque s'appliqua à rédiger les constitutions demandées. Il choisit la règle de saint Augustin, comme la plus douce et la plus propre à ses vues. Ayant ensuite à tracer les règles particulières du nouvel institut, il recommanda longtemps cette affaire à Dieu, et la lui fit recommander par un grand nombre de personnes dont il connaissait la vive piété. Rassemblant les constitutions de divers ordres, pour en prendre les dispositions qui lui paraîtraient les plus convenables, il fit une étude particulière de celles des Pères de la compagnie de Jésus, dans lesquels il admirait cette prévoyance qui n'avait pas permis au saint fondateur d'omettre la moindre chose qui pût contribuer à maintenir la piété dans un ordre destiné à tant d'emplois différents, et tou-

jours occupé du salut du prochain. Ce fut après une préparation aussi laborieuse que François de Sales commença le plan des constitutions de son institut, en donnant pour fin aux Filles de la Visitation, non-seulement de travailler à leur propre sanctification, mais encore à celle de toutes les personnes de leur sexe qu'on ne recevait point dans les autres ordres religieux. Il se fondait en cela sur ce que plusieurs femmes inspirées de Dieu aspirent souvent à la vie religieuse, dont elles sont cependant exclues, ou parce qu'elles sont déjà avancées en âge, infirmes ou d'une complexion délicate qui ne leur permet pas de supporter les jeûnes, les abstinences, et les autres austérités en usage dans les monastères. Il arrive de là que ces personnes, quoique pleines de mépris pour le monde qu'elles voudraient quitter, et très-propres à la vie intérieure, sont obligées de vivre dans l'embarras du siècle, au grand préjudice de leur salut.

En conséquence, le saint évêque établit qu'on pourra recevoir dans l'ordre de la Visitation les veuves aussi bien que les Filles, pourvu qu'elles soient légitimement déchargées de leurs enfants si elles en ont, et qu'elles aient mis si bon ordre à leurs affaires qu'il n'y ait pas lieu de craindre qu'elles en soient troublées ou inquiétées dans leur retraite; qu'on prendra à cet égard l'avis du père spirituel et d'autres personnes prudentes pour éviter les plaintes et les murmures des gens du monde toujours prêts à blâmer ce qu'ils n'ont pas le courage d'imiter ; que suivant le même principe on pourra recevoir encore celles qui, à cause de quelques défauts corporels, ne peuvent entrer dans d'autres monastères, pourvu que ces défauts soient compensés par une raison saine, une grande vocation, un grand désir d'être à Dieu, et par de grandes dispositions à pratiquer toute leur vie une profonde humilité, la simplicité évangélique, l'obéissance, la douceur et toutes les vertus chrétiennes qui ne dépendent que de l'esprit et du cœur. Il excepte toutefois de cette réception des infirmes celles qui seraient sujettes à des maladies contagieuses, ou qui au-



raient des infirmités si pressantes et si continuelles que, quelle que fût d'ailleurs leur bonne volonté, elles seraient dans une impossibilité absolue de pratiquer la règle et les autres exercices marqués dans les constitutions. Quant à celles qui viendraient à en être affligées postérieurement à leur profession, le saint prélat veut qu'on ne se lasse point de les servir, qu'on ait pour elles tous les égards compatibles avec la règle et une charité à toute épreuve que rien ne soit capable de rebuter.

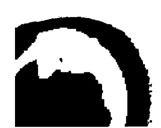
Il veut encore que l'on fasse d'autant moins de difficulté de recevoir les personnes âgées et les infirmes, que la première fin de la Visitation avait été de servir les pauvres et les malades, qu'ainsi les sœurs doivent s'estimer heureuses de pouvoir pratiquer dans l'intérieur de leurs maisons une charité que la clôture ne leur permettait plus d'exercer au dehors. Mais parce que, si l'on ne recevait que des personnes âgées et des infirmes, il n'y aurait personne pour les servir, le saint prélat veut aussi que l'on reçoive des filles jeunes, saines et robustes, afin que, pendant que les unes auront le mérite de la patience, les autres aient celui de la charité. Il ajoute que les maisons de la Visitation ainsi composées de saines et d'infirmes représenteront plus exactement le festin nuptial de l'époux céleste, où non-seulement ceux qui se portaient bien, mais encore les malades, les aveugles et les boiteux furent invités.

Le saint évêque désire ensuite que tout le monde sache que l'on compte pour rien dans l'ordre de la Visitation les avantages de la naissance, des talents et de l'esprit sans l'humilité, et que pour y être considéré, il faut être petit devant ses propres yeux, et vouloir bien l'être encore à ceux d'autrui. On y doit préférer, sans balancer, une pauvre fille douce et humble à une princesse de sang royal qui n'aurait pas ces qualités, par la raison qu'une société religieuse reçoit toujours de ces sortes de personnes, selon qu'elles sont bien ou mal appelées, une grande gloire ou beaucoup de confusion.

Ayant ainsi établi la fin qu'il se proposait, le saint évêque s'occupa des moyens propres à l'obtenir. Dans cette vue, il veut que les religieuses de la Visitation puissent posséder des biens en commun, afin que d'un côté elles soient en mesure de subvenir à l'assistance des infirmes, et que de l'autre elles ne soient point détournées de la vie intérieure par les soins et les préoccupations qui suivent d'ordinaire le manquement des choses nécessaires à la vie. Mais il veut en même temps que la pauvreté de chacune des sœurs en particulier soit si effective qu'elles ne possèdent aucune chose en propre, pas même quant à l'usage; pour cet effet, il statue que tous les ans elles changeront de chambres, de lits, d'habits, de linge, de croix, de chapelets, de livres, et généralement tout ce qui peut servir aux différents usages de la vie. Elles pourront cependant changer de logement, si la supérieure et le médecin le jugent utile pour des raisons de santé. A la réserve des cuillers qui pouvaient être d'argent à cause de la propreté, il veut qu'il n'y ait de vaisselle ou d'ustensiles de ce métal que pour le service de l'autel.

En vue de la même fin assignée à son institut, le saint fondateur dispensait les religieuses des austérités corporelles, excepté de celles qui étaient permises, en petit nombre, par les constitutions, et il avertissait les supérieures d'être attentives à ne point souffrir qu'un zèle mal réglé apportât à cet égard quelque changement ; mais en même temps il voulait qu'on mit une grande perfection dans les exercices de piété auxquels l'esprit et le cœur ont la plus grande part.

François les dispensait encore du grand office, et ne leur prescrivait que la récitation du petit office de Notre-Dame. Les raisons sur lesquelles il se fondait pour statuer cet adoucissement ont été approuvées du Saint-Siége qui a ratifié les dispositions de l'homme de Dieu. Les méditations, les saintes lectures, le recueillement, les retraites suppléaient du reste à ce retranchement. En ordonnant la clôture et les vœux solennels, il prenait tant de précautions pour en assurer la prati-



que exacte, fervente et continuelle qu'on ne peut assez admirer sa sagesse, sa prévoyance et sa piété. Tous les exercices et l'emploi du temps étaient réglés jusque dans les moindres détails, afin qu'on ne pût introduire plus tard des nouveautés, sous prétexte d'interprétation ou d'omission. Il déclarait suspectes toutes ces nouveautés, soit en matière de doctrine, soit pour les pratiques, même quand elles paraîtraient tendre à une plus haute perfection, et il voulait qu'elles fussent à jamais bannies de l'ordre. Que les supérieures, disait-il, veillent soigneusement à en empêcher la naissance et le progrès; qu'on évite les singularités, et qu'on s'en tienne aux règles et aux usages reçus.

Après avoir fixé la forme de l'habit des religieuses, il réglait le logement, la nourriture et tout le reste, d'une manière conforme à l'habit, c'est-à-dire selon les lois de la bienséance et de la pauvreté. Outre ces divers règlements, il en fit plusieurs autres touchant la manière de gouverner les affaires domestiques, de faire les élections, de former les novices, d'examiner les prétendantes, d'imposer les pénitences, de corriger les fautes, et autres qu'il serait trop long de détailler.

Quoique le saint prélat n'eût point prescrit une mesure égale d'austérités pour toutes les religieuses, il ne prétendait pas les exclure de son ordre. Au contraire, il voulait que chaque sœur réduisît son corps et ses sens sous cette servitude dont parle saint Paul, autant que sa santé, les exercices intérieurs et l'uniformité le pourraient permettre ; mais, redoutant les effets d'un amour-propre mal inspiré ou d'une ferveur indiscrète, il remettait le tout au jugement des supérieures, et il leur ordonnait de considérer en cela, d'un côté, la fin de l'institut, à laquelle tout devait être subordonné, et, de l'autre, la constitution organique et les forces de chaque sœur en particulier, afin qu'on observât une juste mesure entre le relâchement qui nuit à l'âme, et l'excès qui ruine le corps.

Ayant mis la dernière main aux constitutions de l'ordre de

la Visitation, François les soumit à l'examen de plusieurs personnages connus par leur profonde piété, leur habileté et leur prudence, qui s'empressèrent de les approuver. Chacun y admira la sagesse et la douceur que le saint prélat y avait répandues, et cette exacte prévoyance qui ne pouvait venir que d'une expérience consommée. Comme quelques censeurs lui représentaient qu'en ordonnant de recevoir les infirmes, il ferait à la fin de son ordre un hôpital, il répondit qu'il avait toujours été le partisan des infirmes, qu'il avait vu souvent des personnes incommodées qui auraient été d'excellentes religieuses si elles avaient trouvé des monastères qui voulussent les recevoir, et que c'était pour elles qu'il avait en partie institué l'ordre de la Visitation.

L'approbation du Saint-Siége suivit de près celle que le nouvel institut avait obtenue des juges qui en avaient examiné la fin et les règles; le pape Paul V le confirma avec de grands éloges, érigea la congrégation en ordre et religion sous la règle de saint Augustin, et lui accorda tous les priviléges dont les autres ordres jouissaient.

En faisant subir à l'ordre récemment fondé une transformation aussi radicale, François donnait un nouvel exemple de son admirable humilité. Aussi disait-il par une allusion gracieuse à cette sorte de refonte de son œuvre : « Je ne sais pas pourquoi on m'appelle fondateur d'ordre, car je n'ai pas fait ce que je voulais, et j'ai fait ce que je ne voulais pas. » Un grave historien de nos jours a écrit, sur les conséquences effectives de cette transformation de belles et nobles pensées :

« Ainsi furent modifiés les plans de saint François de Sales. Ces religieuses que l'on avait tant admirées à Annecy, quand elles traversaient les rues portant du pain, des remèdes, des draps et que tous les pauvres appelaient à leurs chevets, rentrèrent dans l'obscurité de leur couvent. Une clôture absolue, des grilles impénétrables les cachèrent à tous les regards, et leur voix, qui avait consolé tant de pauvres à leur dernière heure, ne s'éleva plus que dans le silence du temple, aux

pieds des saints autels. Faut-il le regretter? L'œuvre de saint François de Sales et de sainte Chantal a-t-elle perdu à ce changement? Eût-elle été plus utile, telle qu'ils l'avaient rêvée à l'origine? Sans doute, c'est une chose admirable de servir les pauvres, de consoler les malades ; mais ne peut-on les servir qu'en leur donnant du pain et des remèdes? Et ces religieuses qui, dans le fond de leurs cloîtres, prient pour les affligés, s'humilient pour les orgueilleux, s'immolent pour les sensuels, et s'offrent en sacrifice pour tous les besoins du monde, ne seront-elles pas comptées parmi les plus chères et les plus dévouées servantes des pauvres [1] ? »

Notons toutefois que si l'humble condescendance de François l'amenait à changer aussi radicalement sa conception première, il n'en conserva pas moins au fond de son âme une prédilection et un regret pour la grande création charitable dont l'opportunité l'avait séduit. Nous en avons pour garant son intime ami l'évêque de Belley ; voici ses termes : « Il m'a néanmoins dit plusieurs fois depuis ce changement, quoiqu'il l'approuvât de tout son cœur, et que l'expérience a fait connaître être de la plus grande gloire de Dieu, que l'Eglise avait besoin d'une congrégation de filles et de femmes veuves qui fût libre, c'est-à-dire sans vœux et sans clôture, et qui vaquât, non aux offices du chœur, mais au travail des mains aux jours ouvriers, et aux œuvres de piété et de miséricorde aux dimanches et aux fêtes. Plaise à Dieu susciter ou plutôt ressusciter cet esprit en quelques bonnes âmes, qui a été le premier esprit de son institut, et à raison duquel il lui donna le titre de Visitation [2] ! » Ce fut Vincent de Paul qui répondit, peu d'années après, au mystérieux appel de la Providence. Chacun de ces deux grands saints recevait à son heure sa part dans le plan de l'opération divine dont ils

[1] *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, par M. l'abbé Bougaud, 2e édit., chap. 16, page 468.
[2] L'*Esprit de saint François de Sales*, part. VII, sect. 14.

étaient les instruments : à l'un la tâche d'enfanter une immense association de prières et d'oraisons sublimes qui montent comme un encens spirituel au pied du trône de la justice éternelle pour l'apaiser et obtenir le pardon des iniquités humaines ; à l'autre celle d'organiser un vaste ensemble d'œuvres manuelles propres à rendre plus sensible aux regards et au cœur de tous ceux qui souffrent l'action incessante et maternelle de la Providence.

C'est ici le lieu de parler du livre des *Entretiens spirituels*, œuvre posthume, et que l'on peut regarder comme le fruit des méditations simultanées du saint fondateur et de ses religieuses. En effet, François allait souvent converser avec ses chères filles, et les invitait à lui exposer librement tous les doutes, toutes les difficultés qui pouvaient traverser leurs esprits, et il les résolvait avec la bénignité du père le plus affectueux, avec la profondeur du théologien le plus expérimenté. Ces conversations se faisaient de vive voix, et, au sortir de l'entrevue, les sœurs rédigeaient chacune de son côté, avec une fidélité scrupuleuse, car plusieurs d'entre elles étaient douées d'une étonnante mémoire, les instructions qu'elles venaient d'entendre ; puis, de ces diverses leçons rapprochées et corrigées les unes par les autres, on composait le texte définitivement adopté. Les sœurs interrogeaient souvent le prélat, exposant avec autant d'ingénuité que de respect des objections motivées aux instructions de leur bon père qui en prenait occasion de développer de nouveaux éclaircissements sur les points qui n'avaient pas été bien saisis, jusqu'à ce qu'une clarté parfaite eût dissipé toutes les ombres. On trouve expliquées dans ce livre, avec autant de science que d'onction, diverses lois de la vie spirituelle, dont la première est de tout faire dans l'unique vue de plaire à Dieu, à qui nous devons soumettre amoureusement jusqu'aux moindres actes de notre volonté, sans aucune ombre de réserve ni restriction, puisqu'il est à la fois l'amour incréé et la sagesse infinie. Ce livre vraiment abondant et substantiel pour tout ce qui tient à l

vie chrétienne mérite d'être lu et médité par toutes les âmes qui ont conservé le précieux trésor de la foi ; car, à l'exception de quelques pages en petit nombre qui regardent plus particulièrement la vie monastique, tout ce qu'il renferme peut être d'une très-grande utilité pour l'universalité des âmes pieuses. Les détails où nous sommes entrés expliquent pourquoi les *Entretiens spirituels* ne furent imprimés qu'en 1641, c'est-à-dire longtemps après la mort du saint évêque. Il en avait paru auparavant une édition subreptice, où la doctrine du théologien avait subi des altérations si graves que sainte Chantal ne se donna aucun repos qu'elle n'eût réussi à la faire supprimer.

Il y a dans ce livre un charmant passage dans lequel le saint évêque, sans y penser, s'est admirablement peint lui-même, et que pour cette raison nous allons transcrire avec un vrai bonheur. Une sœur qui ne s'était pas moins fait estimer et chérir de ses sœurs par l'enfantine candeur de son caractère que par l'éminence de ses vertus, lui dit naïvement dans une des conversations familières dont nous venons de parler, qu'elle souhaitait de le représenter dans le monastère, et le pria de lui expliquer comment il s'y prendrait si, au lieu d'être évêque, il était une simple religieuse de la Visitation, pour être bientôt parfaite. Rien n'égale la grâce et la finesse du portrait :

« Que dites-vous, ma chère fille Simplicienne? répondit François souriant de cette pieuse saillie; que vous voulez tenir ma place céans, et faire ce que j'y ferais si j'y étais? Et qu'y ferais-je, ma fille? pas si bien que vous, sans doute, car je ne vaux rien. Mais il me semble qu'avec la grâce de Dieu je me tiendrais si attentif à pratiquer les petites et menues observances qui sont introduites céans, que par ce moyen je tâcherais de gagner le cœur de Dieu. Je garderais bien le silence, et je parlerais aussi quelquefois, même au temps du silence, je veux dire, toujours quand la charité le requerrait, mais non jamais autrement. Je parlerais bien doucement, et y ferais une attention particulière, parce que la

Constitution l'ordonne. Je fermerais et ouvrirais les portes bien doucement, parce que notre mère le veut, et nous voulons bien faire tout ce qu'elle veut que l'on fasse.

« Je porterais la vue bien basse et marcherais fort doucement; car, ma chère fille, Dieu et ses anges nous regardent toujours, et aiment extrêmement ceux qui font bien. Si l'on m'employait à quelque chose, ou que l'on me donnât une charge, je l'aimerais bien, et tâcherais de faire tout à propos; si l'on ne m'employait à rien et que l'on me laissât là, je ne me mêlerais de chose quelconque que de bien faire l'obéissance et bien aimer Notre-Seigneur. O! il me semble que je l'aimerais de tout mon cœur, ce bon Dieu, et que j'appliquerais bien mon esprit à bien observer les règles et constitutions! O ma fille! il le faut bien faire, le mieux que nous pourrons; car n'est-il pas vrai que nous nous sommes faites religieuses pour cela, nous deux? Je suis certes bien aise qu'il y ait une sœur céans, qui veuille être religieuse pour moi; mais j'aime bien que ce soit ma sœur Claude-Simplicienne, car je l'aime bien. Or, faisons donc le mieux que nous pouvons, rien ne nous doit empêcher de bien faire ce qui est marqué dans nos constitutions, car nous le pouvons avec la grâce de Dieu. Mais il ne nous faut pas étonner de nos fautes; car que pouvons-nous sans l'aide du bon Dieu? Rien du tout. Il m'est encore avis que je serais bien joyeux, et que je ne m'empresserais jamais. Cela, Dieu merci, je le fais déjà; car jamais ne m'empresse. Je me tiendrais bien bas et petit; je m'humilierais, et ferais les pratiques selon les rencontres, et si je ne m'étais pas humilié, je m'humilierais au moins de ce que je ne me serais pas humilié. Je tâcherais le mieux qu'il me serait possible de me tenir en la présence de Dieu, et de faire toutes mes actions pour son amour; car, ma fille, on nous apprend céans à faire ainsi. Et qu'avons-nous à faire que cela en ce monde? Rien du tout; nous savons tout ce qui est requis, si nous savons cela. Et à cette heure, il nous faut quitter nous-mêmes. Commençons tout de bon, Dieu nous aidera. Si

nous avons bon courage, nons ferons beaucoup, Dieu aidant.

« Mais savez-vous encore, ma fille Simplicienne? j'espère que je laisserais bien faire de moi tout ce que l'on voudrait, et je lirais souvent les chapitres de l'humilité et de la modestie, dans nos Constitutions. O ma chère fille, il les faut bien lire [1]. »

C'est de cette façon engageante et bénigne que François conduisait par degrés les religieuses de la Visitation aux hauteurs les plus sublimes de la sainteté. Ravies de ce langage tout onctueux, tout paternel, rien ne coûtait plus à leur fervente émulation, lorsqu'en les quittant, il leur avait dit : « Adieu, mes chères filles, soyez toutes des saintes et plus saintes que moi, si vous pouvez; car, si je puis, je serai plus saint que vous toutes. »

Le changement arrivé dans l'institut de la Visitation, bien loin d'en arrêter le progrès, ne servit qu'à l'augmenter. Pendant le peu d'années que le saint prélat vécut depuis la publication de la bulle du pape Paul V, il vit s'établir successivement treize monastères dans les villes d'Annecy, Lyon, Moulins, Grenoble, Bourges, Paris, Orléans, Dijon, etc. Dieu multipliant les bénédictions dont il comblait cet ordre, la mère de Chantal, zélée coopératrice du saint fondateur, en comptait au bout des dix-neuf ans qu'elle lui survécut, quatre-vingt-sept. Le nombre des monastères s'accrut depuis considérablement : l'ordre renfermé durant plusieurs années dans la France et dans la Savoie, s'étendit rapidement en Italie, dans le royaume de Naples, dans l'Allemagne, dans la Pologne, et dans d'autres pays.

[1] Cette suave peinture, par une omission étrange, fait défaut dans toutes les éditions des Œuvres complètes, publiées avant celle que M. Migne a donnée de 1862 à 1864. Le ton affectueux et pénétrant, la suavité des pensées, la délicatesse des traits, toute la manière, en un mot, décèle l'inspiration du maître. C'est à la mère de Chaugy que nous devons la conservation de ce délicieux morceau. (*Vie de la sœur Fardel*, chap. 6.)

CHAPITRE XV

François préside à Pignerol le chapitre des Feuillants. Plans d'ouvrages considérables qu'il se proposait de composer. Il se rend à Turin où il fait une grave maladie, et apprend l'abjuration du maréchal de Lesdiguières. Un anneau précieux perdu et retrouvé. Rentré dans Annecy, François reçoit du duc de Savoie l'ordre de partir pour Avignon. Dans son retour de cette ville, il est frappé d'apoplexie à Lyon, le 27 décembre 1622. Mort et obsèques de saint François de Sales; sa canonisation. Lettre du clergé de France au pape Urbain VIII. Travaux et mort de sainte Chantal. Ce que deviennent les corps des deux fondateurs de la Visitation pendant les orages révolutionnaires de 1793. Première translation solennelle des saintes reliques, en 1806 ; nouvelle translation encore plus solennelle, sous la présidence de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, en 1826. Le cœur de saint François de Sales à Venise. Influence que ce grand évêque a exercée sur le XVIIe siècle.

Au commencement de l'année 1622, le Pape Grégoire XV donna, par un bref, à François de Sales la mission de présider en son nom au chapitre général des Feuillants, convoqué à Pignerol. Il partit aussitôt, le respect qu'il avait pour le Saint-Siége ne lui permettant pas d'user du moindre délai lorsqu'il s'agissait d'exécuter ses ordres. Les Feuillants étaient divisés sur le choix d'un général et sur d'autres points importants. Leur chapitre général dura plusieurs jours, pendant lesquels le saint évêque donna des preuves continuelles d'une prudence consommée et d'un art admirable à ménager les esprits. Il termina les affaires les plus embrouillées, en fit réussir plusieurs qui paraissaient impossibles, et surtout rétablit la paix et l'union parmi les membres de ce grand corps. On ne saurait exprimer avec quelle bonté, quelle douceur, quelle patience il écoutait les observations et les plaintes de chacun, faisant à tous des réponses si judicieuses qu'on di-



sait de lui que c'était un autre Salomon [1]. Enfin il fit procéder à l'élection d'un général, qui eut lieu dans l'ordre le plus parfait, et par suite de laquelle Jean Goulu, en religion dom Jean de Saint-François, religieux d'un savoir profond et d'une capacité rare, fut nommé à ce poste important. Ce choix causa une grande satisfaction au saint prélat, qui avait pour lui une estime toute particulière. François avait obtenu dans la mission dont il était chargé un succès si complet, qu'il en put rendre compte à la cour de Rome dans les termes qu'on va lire : « Un grand nombre de points, relatifs au bien de la congrégation et proposés de toutes parts, ont été réglés comme il convenait; et les nominations du général, des provinciaux, des abbés et des prieurs se sont faites avec tant de concorde, de paix et de douceur, qu'il ne se peut rien de plus aimable. On peut vraiment appliquer à ce chapitre les mots du Psalmiste : Qu'il est bon, qu'il est doux que ceux qui sont frères vivent ensemble bien unis ! Celui qui a été fait général par l'unanimité de tous les suffrages a éminemment sur tous ses confrères la palme de la science, de la prudence et de l'esprit; c'est un homme d'une très-grande piété, qui non-seulement a illustré et défendu l'Eglise par de très-beaux écrits, mais est encore prêt à le faire quand son loisir le lui permettra [2]. « Ce ne fut pas toutefois sans d'extrêmes fatigues que le saint évêque obtint ces heureux résultats, et elles réagirent sur sa santé déjà, comme on l'a vu, si fortement minée. Un jour, pendant la tenue du chapitre, après s'être longtemps efforcé de dissimuler les douleurs qu'il éprouvait, les souffrances devinrent si vives que, malgré toute sa constance, il fut obligé d'avouer sa situation et de se retirer. Une autre fois, comme c'était un jour de dimanche, il confessait tous ceux qui se présentaient à lui, prêchait, faisait en un mot toutes les fonctions de son

[1] L'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, anneé 1622.

[2] Les lettres où saint François rapporte ces résultats de sa mission à Pignerol sont adressées d'abord au Pape, puis aux cardinaux Bandino, Montalto, Borghèse, Ludovisio et de Sainte-Suzanne.

ministère épiscopal, seule manière dont il se reposât de ses travaux si pénibles et si continus de la semaine; l'excès de la chaleur et de la fatigue le fit tomber en défaillance au milieu de l'église. Les religieux le transportèrent dans le chœur, et lorsqu'il fut revenu à lui : « C'est une honte pour moi, dit-il à ceux qui l'entouraient, d'être un membre délicat sous un chef couronné d'épines; » puis, il continua d'administrer le sacrement de confirmation, ainsi que ses autres fonctions, tout le reste du jour.

Les intermittences forcées que lui imposèrent ainsi plus d'une fois les redoublements de ses souffrances ne pouvaient détourner un moment son esprit de sa constante préoccupation du service de Dieu. Ce fut durant une de ces courtes haltes qu'il entretint le révérend père dom Jean de Saint-François de nouveaux ouvrages en projet, qu'il croyait propres à mieux faire connaître, aimer et servir la divine Providence, et sur lesquels il lui demandait humblement le secours de ses conseils. « Si Dieu me prête vie, disait-il, je ferai d'abord une traduction simple, claire et en langue vulgaire, des quatre Evangiles, liés ensemble par une concordance exacte des temps et des faits, de manière à former une Vie de Notre-Seigneur; ensuite j'établirai la vérité de la foi catholique, et je réfuterai en même temps les erreurs des prétendus réformés par un extrait fidèle des paroles de Notre-Seigneur dans le saint Evangile, sur tous les points qui sont un objet de controverse. Enfin j'extrairai de l'Evangile une suite de maximes qui feront un cours d'instructions pour la perfection chrétienne. Ces trois ouvrages de dogme, de controverse et de morale seront complétés par un cours d'histoire sur la primitive Eglise, extrait en entier des Actes des apôtres et des écrits de saint Paul. Je ferai paraître ces quatre volumes réunis, sous le nom d'*Œuvre théandrique, ou Manifestation de l'Homme-Dieu.* J'ai encore le dessein de faire un autre ouvrage : ce serait un *Traité des quatre amours,* c'est-à-dire de la manière dont nous devons aimer Dieu, nous-mêmes, nos amis, et enfin nos ennemis. »

— « Ces ouvrages, observa le révérend père avec une religieuse naïveté, sont à désirer pour les enfants de l'Eglise; mais c'est une trop grande besogne pour un évêque qui n'est pas maître de son temps, et dont la carrière est déjà plus qu'à moitié faite. — Mon Père, répondit le Saint en souriant, il faut, pour entretenir l'esprit dans une sainte occupation, se proposer une longue tâche, comme si l'on avait longtemps à vivre, et y travailler avec calme et détachement de cœur, comme si l'on devait mourir demain. »

On voit que l'infatigable prélat continuait d'appliquer sérieusement sa pensée à l'exécution des projets dont il avait précédemment entretenu le prieur de Talloires, relativement à la composition d'ouvrages nouveaux destinés à propager la foi, et raffermir ou consoler la piété. Les lettres inédites publiées pour la première fois en 1835 par le chevalier Datta prouvent que saint François s'était occupé déjà depuis longtemps d'un autre ouvrage dont aucun de ses biographes n'a parlé jusqu'ici. Voici comme lui-même s'en exprime dans une lettre adressée d'Annecy, à sainte Chantal, le 11 février 1607 : « Je n'ai encore su revoir la Vie de notre bonne villageoise pour la mettre au net [1]; mais afin que vous sachiez tout ce que je fais quand je puis avoir quelque quart-d'heure de relais, j'écris une vie admirable d'une sainte de laquelle vous n'avez point encore ouï parler, et je vous prie aussi de ne point en dire mot; mais c'est une besogne de longue haleine, et que je n'eusse pas osé entreprendre si quelques-uns de mes plus confidents ne m'y eussent poussé. Vous en verrez quelque bonne pièce quand vous viendrez. Je pourrai y joindre celle de notre villageoise en quelque petit coin, car celle-là sera deux fois pour le moins aussi grande que la grande

[1] Il s'agit d'une notice sur une pieuse villageoise de La Roche, nommée Pernette Boutey, qu'un ecclésiastique avait rédigée à la hâte pour saint François de Sales, qui l'avait adressée à la baronne de Chantal. On la trouve dans le recueil des anciennes lettres, sous la date du 30 juillet 1606. Voyez liv. VI, chap. 9.

vie de la mère Thérèse; mais, comme je vous dis, je désire que cela ne se sache point qu'elle ne soit entièrement faite, et je ne fais que de la commencer. C'est pour me récréer et filer aussi bien que vous ma quenouille. »

Il résulte de ce passage que le saint évêque avait commencé, en 1607, à écrire une *vie admirable de sainte*, assez étendue, puisqu'elle devait être, dans la supputation de l'illustre auteur, *deux fois pour le moins aussi grande que la grande Vie de sainte Thérèse*. A-t-il été porté par des occupations plus pressantes de son ministère épiscopal, et peut-être aussi par le désir de s'appliquer exclusivement à son *Traité de l'amour de Dieu*, qu'il entreprit un peu plus tard, à renoncer à ce projet primitif d'une biographie? ou bien le manuscrit s'en serait-il perdu, comme on est autorisé à le supposer par le secret même qu'il demande pour sa confidence? car on comprend, d'une part, que sainte Chantal ait évité d'en parler dans ses lettres ultérieures, et, d'une autre part, que les rares lettres où le pieux auteur aura entretenu la sainte veuve de la continuation et de l'achèvement même de son travail, soient du nombre trop considérable de celles qui se sont égarées, et ainsi s'expliquerait le silence complet gardé à ce sujet dans les lettres que nous possédons. En ce dernier cas, on ne saurait trop déplorer la disparition de la vie d'une sainte écrite par un saint tel que François de Sales! Puisse-t-elle se retrouver sur quelque rayon d'archives non encore suffisamment explorées!

Puisque nous nous occupons ici des écrits que préméditait saint François de Sales, nous n'en saurions passer sous silence un autre dont l'exécution eût été d'un prix inestimable: c'est une biographie de sainte Chantal elle-même. « M. Michel Favre (le confesseur du saint évêque) nous a assuré, dit la mère de Chaugy dans ses Mémoires, que notre saint fondateur avait pris la peine de mettre à part les lettres de cette digne mère qui devaient servir pour sa Vie, et en avait coté une grande partie de sa propre main, avec des petites marques et

remarques qu'il avait écrites en apostille, espérant à son loisir, quand il se serait déchargé de l'évêché, comme il désirait, écrire quelques mémoires particuliers de ce qu'il savait de cette sainte âme. Dieu nous a frustré de tous ces biens [1]. » Nous avons vu [2] que la perte de ces lettres si précieuses fut amenée par la restitution qu'en firent les héritiers du grand évêque à celle qui les avait écrites. Cette restitution était inspirée par un motif fort respectable sans doute dans les règles communes de la vie : mais on oubliait trop ici, ce nous semble, que, lorsque des lettres sont signées de noms tels que ceux de saint François de Sales et de sainte Chantal, on ne doit plus les regarder comme une propriété privée, mais comme le bien de la société tout entière, dont leurs signataires ont fait l'édification et la gloire, et pour laquelle elles seront à jamais une consolation et un enseignement.

De Pignerol François se rendit à Turin où l'appelait le duc de Savoie. La princesse de Piémont lui avait fait préparer un appartement magnifique ; il le refusa, pour aller loger au monastère des Feuillants, dont une partie seulement était alors construite, ce qui fut cause que ces Pères ne purent lui donner qu'une petite cellule de huit ou neuf pieds carrés, et exposée à toute l'ardeur d'un brûlant soleil d'été. C'était une sorte de bonne fortune pour le saint évêque qui n'y voyait qu'une heureuse occasion de pratiquer la mortification. D'ailleurs, l'estime et l'affection qu'il avait vouées à l'ordre des Feuillants lui avaient fait demander des lettres d'affiliation et de participation à tous les biens spirituels de cet ordre, et le général dom Jean de Saint-François s'était empressé de déférer à son vœu. Elles sont datées du 24 juin 1622, et Charles-Auguste déclare en avoir l'original en parchemin [3]. François, faisant allusion à cette affiliation, répondait aux religieux

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy*, 2e part., chap. 15.
[2] Chap. XIV, page 411.
[3] Dans la *Table des preuves*, qui termine son livre.

qui l'engageaient à accepter les logements bien plus commodes qui lui étaient offerts de toutes parts : « Laissez-moi la consolation de vivre quelques jours parmi vous, comme votre frère, puisque je le suis en vérité. Voulez-vous par vos civilités me chasser de chez vous et de la maison de notre père saint Bernard ? Je suis ici aux pieds de la mère de toutes les consolations : où pourrais-je être mieux [1] ?

Mais la constitution de François, déjà altérée par ses travaux sans nombre et ses austérités n'avaient pu résister aux dernières fatigues, et il tomba gravement malade. Ses maux tout cruels qu'ils fussent, lui étaient bien moins douloureux que la pensée que son peuple souffrait de la disette qui désolait à cette époque la contrée, sans qu'il fût à même de lui porter ses soulagements et ses secours. « Ah ! quand je serai de retour à Annecy, disait-il, je vendrai ma mitre, ma crosse, mes habits, ma vaisselle et tout ce que je possède pour assister mes pauvres. » La nouvelle que le maréchal de Lesdiguières, qu'il avait si bien disposé, lors de ses prédications à Grenoble, à reconnaître la vraie foi, venait d'abjurer, le 24 juillet 1622, entre les mains de l'archevêque d'Embrun, put seule lui donner quelque consolation.

Dès qu'il se vit guéri, François ne songea qu'à rejoindre son troupeau chéri, et il alla prendre congé de la princesse de Piémont qui, en témoignage de sa vénération, lui fit présent d'un anneau précieux où était enchâssé un diamant de la valeur de trois mille francs, somme que le charitable évêque destina sur le champ à ses pauvres. Il était à deux lieues de Turin lorsque son domestique vint, d'un air affligé, lui annoncer que l'anneau ne se retrouvait plus : « Dieu soit béni ! répondit-il avec calme ; cette bague était trop riche pour que je pusse en faire usage. Si elle est perdue c'est que Dieu aura voulu nous épargner le soin d'employer en aumônes la somme

[1] Dom Jean de Saint-François, page 394 ; *Année de la Visitation*, 19 et 20 juin.



que nous en aurions tirée. La Providence la destine peut-être à faire la fortune de quelque pauvre qui, l'ayant trouvée en vivra à son aise le reste de ses jours. Si cela arrive, je ne dois pas me regarder comme l'ayant perdue. » A quelque distance de là, on retrouva cependant l'anneau dans les plis d'un habit, et lorsque le domestique le lui fit savoir, le saint évêque montra la même indifférence. Enfin le prélat, voyageant à petites journées, à cause des douleurs qui retardaient sa marche, arriva à Annecy. Un de ses premiers soins fut de répandre au sein des pauvres tous les secours qu'il s'était promis de leur prodiguer, et, après avoir épuisé sa bourse, il mit en gage la bague précieuse que des personnes charitables firent dégager pour la lui rendre. Ainsi dégagée, dit un historien, il l'engagea de nouveau, et le même assaut de charité se reproduisit si souvent de part et d'autre, que ce fut comme un proverbe reçu dans la ville que cette bague n'appartenait pas à l'évêque de Genève, mais à tous les gueux d'Annecy.

Le saint prélat ne tarda pas à recevoir une lettre du duc de Savoie, qui l'invitait à le rejoindre à Avignon, où il allait pour saluer Louis XIII, et le complimenter de l'heureuse issue de la campagne dans laquelle il venait de soumettre les hérétiques du midi de la France. Tous les amis de François de de Sales tâchaient de le dissuader de ce voyage, à cause du triste état de sa santé. On lui représentait que le duc l'excuserait aisément, dès qu'il saurait combien ses infirmités rendaient ce voyage dangereux pour lui : « Quel remède à cela ? répondait-il; nous allons où nous sommes appelés, et nous continuerons tant que nous pourrons. Lorsque nous serons arrêtés par maladie, ou autrement, nous demeurerons, et nous reviendrons comme et quand il plaira à Dieu [1]. D'ailleurs il se flattait d'obtenir du roi de France quelques avantages pour la partie de son diocèse qui dépendait de ce royaume,

[1] Le père de La Rivière, liv. IV, chap. 22, page 460; Charles-Auguste, page 560.

et cette considération, jointe à sa soumission à la volonté divine qu'il regardait dans les ordres de son prince, l'emporta sur toute autre. Toutefois il prévoyait clairement sa mort; il la prédit en termes exprès, et il fit, le 6 novembre, son testament solennel par un acte commun à lui et à son frère l'évêque de Chalcédoine. « Je ne ferai pas comme les escadrons des chevau-légers, disait-il à une personne de sa maison; je m'en irai sans trompette; et quand vous aurez la nouvelle de ma maladie, sachez que je serai mort. »

Nous croyons devoir reproduire ici le testament du saint prélat d'après Charles-Auguste et l'*Année de la Visitation :*

« Nous, François de Sales, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque et prince de Genève, voulant faire savoir à tous ceux à qui il appartiendra notre dernière volonté, prions, premièrement, Dieu tout-puissant de recevoir notre âme à merci, et de lui faire part de l'héritage éternel que notre Rédempteur nous a acquis par son sang; secondement, nous invoquons la glorieuse Vierge Marie et tous les saints pour qu'ils implorent pour nous en notre vie et en notre mort la miséricorde de Dieu; troisièmement, s'il plaît la Providence divine que la très-sainte, unique et véritable religion catholique et romaine soit rétablie en la cité de Genève lors de mon trépas, nous ordonnons qu'en ce cas notre corps soit enterré en notre église cathédrale, que si elle n'y est pas encore rétablie, nous ordonnons qu'il soit inhumé au milieu de la nef de l'église de la Visitation d'Annecy, que nous avons consacrée, à moins que nous ne mourions hors de notre diocèse, auquel cas nous laissons le choix de notre sépulture à ceux qui pour lors seront à notre suite; quatrièmement, approuvant de tout notre cœur les sacrées cérémonies de l'Eglise, nous ordonnons qu'à notre enterrement treize cierges seront allumés au haut de notre cercueil, sans autres écussons que ceux du Nom de Jésus, pour témoigner que de tout notre cœur nous embrassons la foi prêchée par les apôtres; mais d'ailleurs, détestant les vanités et superfluités que l'esprit humain a introduites

dans ces cérémonies sacrées, nous défendons très-expressément toute sorte d'autres luminaires être employés à nos obsèques, priant nos parents et amis, et ordonnant à nos héritiers de n'y rien ajouter, et d'exercer leur piété envers nous à faire célébrer le très-adorable sacrifice de la Messe [1]. »

Le saint évêque employa toute la journée du 7 à faire la revue de sa conscience, par une confession fort exacte. M. Michel, son confesseur, a déposé qu'il avait alors connu plus que jamais que la grâce justifiait ce juste et sanctifiait ce saint, et que la paisible Jérusalem de son âme avait été visitée du divin Epoux. Après le dîner, il s'enferma dans sa chambre, montra et remit à son frère le coadjuteur tous les papiers importants, et plusieurs réglements pour le bon ordre de son diocèse. Cela fait, il parut tout joyeux : « Vraiment, dit-il, il me semble par la grâce de Dieu que je ne tiens plus à la terre que du bout du pied, car l'autre est déjà levé en l'air pour partir [2]. »

La veille de son départ, il alla de grand matin voir ses chères filles de la Visitation, à qui il fit présent d'une magnifique chasuble que lui avait donnée l'infante Françoise Catherine, fille du duc de Savoie, leur dit le dernier adieu, les bénit et les laissa pénétrées de la plus vive douleur. Puis il monta en chaire pour prendre congé de son peuple, et prononça un sermon empreint de l'onction la plus touchante. Lorsqu'il termina son discours en annonçant à ses auditeurs qu'il ne les reverrait plus, et en les conjurant de prier Dieu pour qu'il eût pitié de son âme, des larmes coulèrent de tous les yeux, et il n'y eut personne qui ne donnât toutes les marques d'une extrême affliction.

[1] Charles-Auguste, liv. X, page 583 ; *Année de la Visitation*, 6 novembre. — Le reste du Testament a pour objet principal la disposition des biens temporels et patrimoniaux. Le saint évêque, après avoir attribué des legs particuliers à chacun de ses frères et neveux, institue son frère Louis de Sales héritier universel après la mort des deux prélats contractants. Le testament entier fait partie des Œuvres complètes.

[2] *Année de la Visitation*, 7 novembre.

Plusieurs autres paroles que François laissa échapper dans ces circonstances témoignent que Dieu lui avait fait connaître clairement l'approche de sa fin. Lorsqu'après la messe qu'il célébra avant son départ d'Annecy dans la chapelle des religieuses de la Visitation, il leur eut fait un petit entretien sur cette maxime favorite : *Ne rien demander, ne rien refuser*, il termina la conférence en disant : « Adieu, mes filles, jusqu'à l'éternité. — Monseigneur, s'écrièrent les religieuses en fondant en larmes, Dieu vous ramène bientôt ! — Et s'il lui plaît de ne me ramener pas, dit le saint évêque, faudra-t-il moins le bénir, et en serait-il moins aimable ? » En sortant de la maison, il vit sur le seuil de la porte la sœur tourière Anne-Jacqueline Coste, qui, à genoux et baignée de larmes, attendait sa bénédiction : « Ma fille, lui dit-il, j'ai bien fait d'autres voyages, et je ne vous ai jamais vue pleurer à mon départ. Pourquoi êtes-vous aujourd'hui si affligée ? — Ah ! répondit-elle, le cœur me dit que ce voyage est le dernier, et que nous ne nous reverrons plus. — Et à moi, répondit François, le cœur me dit que si je ne reviens pas, nous nous reverrons plus tôt que vous ne pensez. » La mort de la vertueuse tourière suivit en effet de près celle du saint évêque.

Lorsque l'heure du départ eut sonné, le saint évêque fit ses adieux à son frère l'évêque de Chalcédoine, qui, se jetant à ses genoux au moment où il montait à cheval, reçut dans cette posture, au milieu de ses sanglots, le dernier baiser du saint prélat, puis il se mit en marche, accompagné de Janus son autre frère, et des principaux du clergé et de la ville qui voulurent l'escorter jusqu'à Seyssel. Là, il leur dit ces paroles prophétiques : « Vous reviendrez au-devant de moi dans quelque temps, ici même où je vous fais mes adieux. » Cette annonce fut accomplie, mais ses amis affligés étaient loin de penser que ce serait pour recevoir sa dépouille mortelle. Il s'embarqua sur le Rhône par une bise et une pluie glaciale, qui durèrent pendant une grande partie de son voyage, et dont il fut fort incommodé. A ceux qui paraissaient vouloir le plaindre, il

répondait : « Ne savez-vous pas que nous sommes ici-bas en servitude sous les éléments de ce monde ? »

L'illustre évêque s'arrêta quelques jours au monastère de Belley, situé sur sa route, et qui était fondé seulement depuis quelques mois. Le premier jour qu'il y dit sa messe, il parut, étant à l'autel, comme tout environné de lumière, *en sorte*, racontent les mémoires originaux, *qu'il semblait à tous les assistants être en paradis*. En visitant après la messe le couvent qui était fort resserré, il dit qu'il se baignait d'aise de voir ses colombes en une si étroite et entière petitesse. La sœur Claude-Simplicienne Fardel, qui occupait dans cette maison un obscur emploi, mais dont la haute vertu relevée par une candeur parfaite, était admirée de tous, eut avec le saint voyageur une conversation bien remarquable dans laquelle elle lui prédit sa fin imminente, et que la mère de Chaugy rapporte en ces termes :

« La bonne sœur Claude-Simplicienne, à l'imitation de Marthe dont elle faisait d'ailleurs les fonctions, accourut des premières pour faire la révérence à son bon pasteur et maître. Mais dès qu'elle l'aborda, elle ne put s'empêcher de pleurer amèrement; et comme il voulut savoir la cause de ses pleurs, elle lui répondit à sa manière ordinaire : « Monseigneur, c'est que vous mourrez cette année. » Le grand évêque, l'envisageant avec une douceur et allégresse toute suave, lui dit : « Que dites-vous, ma fille Simplicienne, que je mourrai cette année? — Oui, Monseigneur, répliqua-t-elle; mais je vous prie de demander à Notre-Seigneur et à la Sainte-Vierge que cela ne soit pas. — O ma fille, repartit le serviteur de Dieu, ne me priez pas de cela, car je ne le ferai pas. » Elle ajouta : « Et moi, j'en prierai tant Notre-Seigneur et la Sainte-Vierge qu'il différera de quelques années de vous prendre, et qu'il vous laissera encore pour la consolation de vos pauvres filles, pour l'affermissement de notre institut, et pour le bien de toute l'Eglise. » Alors le serviteur de Dieu lui dit avec une très-grande affection : « Gardez-vous bien, ma chère fille Simpli-

cienne, de faire cette demande à Notre-Seigneur, mais je vous en prie : hélas! ma chère fille, ne serez-vous pas bien aise que je m'en aille reposer? je suis déjà si pesant et si abattu que mes jambes ont peine de me porter. Au reste, ne vous affligez point de ma mort, vous faites assez sans moi : vous avez vos Constitutions, où toutes choses sont si bien établies; et puis, je vous laisse notre mère de Chantal qui vous suffira. Après tout, vous savez, ma chère fille, qu'il ne faut point mettre ses espérances aux hommes qui sont tous mortels, mais au Dieu vivant, qui donne abondamment à tous; et que ce n'est pas celui qui plante ni celui qui arrose qui fait naître les plantes, mais Dieu seul qui bénit leur travail et qui donne l'accroissement [1]. »

François arriva à Lyon le 13 novembre, célébra la messe dans l'église du monastère de Bellecour, et s'entretint un instant avec la supérieure mère de Blonay. Ses gens vinrent le presser de se rendre au port pour s'embarquer; mais au moment où il montait dans la barque, le batelier le refusa fort incivilement, le traitant d'étranger; enfin il exigea qu'il lui montrât son passeport. Ceux qui accompagnaient le saint prélat voulaient châtier cet homme et le punir de son incivilité; mais François prit sa défense : « Laissez-le, dit-il, il sait et il fait son métier de batelier, et nous ne savons pas celui de voyageur. » Aussitôt il envoya un de ses aumôniers demander un passeport au gouverneur, qui était M. d'Alincourt. Pendant ce temps il attendit patiemment sur le rivage plus d'une heure et demie, sans adresser à ses gens un seul mot de reproche sur leur imprévoyance. Comme quelqu'un se plaignait du retardement que cette circonstance causait à un voyage très-pressé : « Il est vrai, dit le Saint, que mon voyage est bien pressé, mais Dieu le sait, et il ne faut vouloir que ce que sa providence permet. » Enfin le passeport arriva, et

[1] *Vies de sept religieuses de la Visitation*, par la mère de Chaugy, Annecy, 1659, in-4°. — Vie de la sœur Claude-Simplicienne, chap. 7.



François monta dans la barque sans avoir rien perdu de sa parfaite sérénité. Il se plaça tout près du batelier : « Je veux, disait-il, faire amitié à ce bonhomme, et lui parler un peu de Notre-Seigneur. »

On put reconnaître alors combien était générale la réputation de sainteté que l'évêque de Genève s'était faite. Le clergé de plusieurs villes vint le recevoir en procession à la descente de son bateau, pour le conduire à l'église où l'on chantait le *Te Deum*. Ce fut au milieu de ces honneurs dont souffrait extrêmement son humilité qu'il parvint à Avignon, où les hommages qui l'accueillaient partout semblèrent se multiplier encore. Le vice-légat lui témoigna une amitié fraternelle, et lui attira par son respect et par son exemple les empressements de tout le peuple, au grand regret de l'humble prélat, qui ne savait comment s'y prendre pour se dérober à ces continuelles démonstrations de la vénération universelle. Il cacha les marques de sa dignité, et défendit de prononcer son nom. Mais dès qu'il paraissait en public, on courait après lui pour baiser le bas de son manteau, et recevoir sa bénédiction. « Voici, disait-on sur son passage, voici notre saint évêque de Genève; voici l'apôtre du Chablais, et l'auteur de tant de merveilles que l'on nous a racontées. » M. Rolland, son aumônier, a déposé qu'une fois notre Saint ne pouvant plus souffrir ces cris publics entra dans la boutique d'un libraire, sous prétexte de regarder des livres : Hélas ! s'écria-t-il, ce qu'a dit Salomon est bien vrai : *Vanité des vanités, le nombre des fous est innombrable*. Si je croyais mon courage, je ferais des actions ridicules pour détromper ce peuple ; mais il faut vivre dans la sincérité chrétienne, ne faire ni le fou ni le sage, ne point agir pour être loué ni méprisé, agir simplement et fidèlement au service de Dieu notre divin Maître. » D'autres fois il disait en pareille rencontre : « Ah ! mon Dieu, non, ce n'est pas à nous, c'est à votre nom que toute gloire appartient [1]. »

[1] *Année de la Visitation*, 16 novembre.

François était arrivé à Avignon la veille de l'entrée triomphale qu'y fit Louis XIII revenu victorieux de Montpellier qu'il avait pris sur les huguenots rebelles, et accompagné des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche. Cette fête magnifique avait attiré une foule immense de spectateurs qui se pressaient dans les rues et aux fenêtres pour admirer tout ce que la cour et la cité avaient déployé de pompe et de splendeur. Mais ce ne fut pour l'évêque de Genève qu'une occasion nouvelle dont il s'empressa de profiter pour se mortifier : sans même jeter un regard sur le fastueux cortége qui passait sous sa fenêtre, il resta tout ce temps à genoux absorbé dans la contemplation des miséricordes et des merveilles divines, et il répondit à ceux qui lui proposaient de voir au moins un moment une fête où brillait une si rare magnificence : Je vous laisse la place à vous autres qui êtes encore de ce monde; pour moi je n'en suis plus, je m'en vais à mon Père qui est aux cieux; il faut que je travaille à son œuvre pour lui rendre bon compte [1].

Pendant son séjour dans cette ville, François offrit plusieurs fois le saint Sacrifice dans l'église métropolitaine de Notre-Dame-des-Doms, dans celle des Minimes, et dans celle des Bernardines. On y conserve encore précieusement, dit l'abbé de Baudry, les ornements dont il se servit [2].

Le saint apôtre alla un jour célébrer la messe dans l'église des Pères de la Doctrine chrétienne. Le corps du vénérable César de Bus, leur instituteur, mort à Avignon en odeur de sainteté, était placé dans une chapelle ; il était enfermé dans une châsse de bois doré avec une glace par-devant, et était demeuré entier, incorruptible, exhalant une odeur suave. L'évêque de Genève témoignant le désir de dire la messe dans cette chapelle, le sacristain, dans la pensée qu'il voulait dire la Messe des morts, lui offrit des ornements noirs. Le saint

[1] *Ibid.*, 17 novembre.
[2] Mémoires manuscrits de l'abbé de Baudry, année 1622.



prélat en demanda de blancs : « Je veux, observa-t-il, dire la Messe des Confesseurs : le vénérable César de Bus est un saint, et je vais remercier le Seigneur des grâces qu'il lui a faites. »

Il se rendait souvent, tantôt chez les Minimes, tantôt au noviciat des Jésuites, et il adressa un jour aux novices une exhortation pleine de ferveur et d'onction. On y conserva le fauteuil dont il s'était servi pour cette exhortation, et on le montrait dans la suite aux visiteurs avec son portrait, dont le célèbre Fenouillet, évêque de Montpellier, avait fait présent à cette maison [1].

François eût bien désiré de se rendre à la Sainte-Baume, afin de visiter la solitude de l'amante du Sauveur; mais le prince-cardinal de Savoie ne voulut pas lui en accorder la permission, alléguant que les volontés de la cour étaient si changeantes qu'il fallait toujours se tenir prêt à partir : « Monseigneur de Genève, ajouta-t-il, votre cœur est une Sainte-Baume où vous êtes toujours solitaire. » Le cardinal avait bien pénétré l'intérieur de l'âme de François qui, toujours plein du sentiment de la présence de Dieu, s'y tenait avec un respect tel, comme il le disait lui-même, que lorsqu'il venait à se trouver devant les plus grands princes et rois de la terre, il ne changeait point son maintien habituel. Le tracas du monde et la presse des affaires n'altéraient en rien cette disposition de son esprit, et il pouvait dire à tout moment de la journée ce qu'une fois il écrivait à sainte Chantal : « Ma chambre est pleine de gens qui me tirent, mon cœur est solitaire toutefois [2]. » L'humble évêque reçut ce refus avec sa douceur ordinaire et se contenta d'aller à Tarascon vénérer les reliques de sainte Marthe. Il employa une partie de la journée du 24 novembre à visiter les églises ou les lieux de dévotion

[1] *Ibid.*
[2] Recueil des Lettres, tome V des Œuvres complètes, page 617; Déposition de sainte Chantal, art. 33.

qui sont aux environs d'Avignon, mais surtout l'église des Célestins, où reposaient les reliques du bienheureux cardinal Pierre de Luxembourg. Il prononça à son honneur un magnifique panégyrique, sans autre préparation que l'oraison qu'il avait faite au pied du tombeau de ce saint. On eut de la peine à le faire sortir de cette église : « Laissez-moi, disait-il, laissez-moi un peu auprès de cet illustre maître. Je n'ai jamais rien lu qui m'ait donné autant de confusion sur ma vocation ecclésiastique que la vie de ce jeune cardinal [1]. »

Le duc de Savoie étant arrivé à Avignon, le 17 novembre, avec son fils le cardinal Maurice, conféra avec le Roi de France dans plusieurs entretiens secrets ; puis, en témoignage de son dévouement il fit présent au monarque de quatre magnifiques chevaux, d'une épée et d'un bouclier garni de diamants et d'autres pierres précieuses. Les deux cours partirent le 25 novembre pour Lyon, où François les suivit. Il rencontra, chemin faisant, deux gentilshommes calvinistes, qu'il eut bientôt subjugués par son aimable douceur et ses prévenances exquises. Ceux-ci ne pouvaient s'expliquer la sympathie extraordinaire qu'ils éprouvaient pour ce prélat catholique, et lorsque les voyageurs furent arrivés au Pont-Saint-Esprit, les deux gentilshommes s'empressèrent de s'entretenir avec les calvinistes de cette ville, de toutes les qualités et vertus qu'ils avaient admirées dans l'évêque de Genève. Une sorte d'enthousiasme communicatif se répandit parmi eux : « Si tous les évêques étaient comme celui-là, disaient-ils lorsqu'il passait dans les rue nous serions bientôt tous catholiques, et la religion de Luther et de Calvin s'en irait en fumée ! »

On arriva le soir un peu tard dans une petite ville, sur la route de Lyon. Tous les logis se trouvèrent occupés, les portes se fermèrent au saint évêque, comme autrefois celles de Bethléem à la Mère du Sauveur. Les gens qui l'accompa-

[1] *Année sainte de la Visitation*, 23 et 24 novembre.

gnaient voulaient faire connaître sa dignité, il leur imposa silence : « Eh ! mon Dieu, leur dit-il, ne savez-vous pas que je suis homme de paix : n'ai-je pas assez causé d'embarras sans en donner de nouveaux ? » Il se retira dans un grenier, se coucha tout vêtu, ne voulant pas que l'on dérangeât deux Pères Jésuites, qui étaient dans de bons lits qu'ils lui auraient cédés avec joie. Ils s'empressèrent, dès le matin, de lui faire leurs excuses : « Mais vraiment, leur répondit le saint évêque, je suis redevable à cette circonstance d'une très-bonne nuit ; je n'ai jamais dormi de si bon cœur. D'ailleurs, ajouta-t-il en souriant, comme il avait coutume de dire en pareil cas, je ne suis jamais mieux logé que quand je ne suis pas bien. »

A son passage à Valence, le peuple se précipita sur ses pas, la foule était si grande que François eut peine à gagner l'hôtellerie où il avait choisi son logement. N'ayant pu obtenir qu'une chambre à un seul lit, il voulait absolument le céder à son aumônier; celui-ci n'y voulant pas consentir : « Au moins, lui dit le Saint, vous le partagerez avec moi. » Et ayant fait mettre le matelas à terre, il coucha tout vêtu sur la paillasse, et sans couverture. Le lendemain, il fut encore obligé de se dérober aux empressements de la multitude ; on ne voulait pas le laisser partir, et on le suivit à une grande distance de la ville [1].

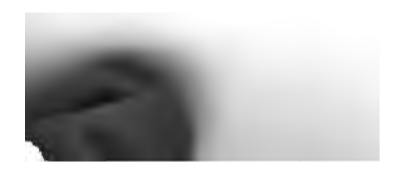
A son arrivée à Lyon, plusieurs personnes de distinction vinrent se disputer l'honneur de le loger. Jacques Olier, intendant de la province, lui offrit la moitié de son hôtel, qui était situé près du monastère de la Visitation et lui offrait tous les agréments qu'il pouvait souhaiter. Les Pères de la Compagnie de Jésus le supplièrent d'accepter leur maison de Saint-Joseph. François répondit à tous qu'ayant prévu la difficulté qu'il y aurait à se loger dans une ville où se trouvaient réunies les deux cours de France et de Savoie, il y avait pourvu et savait un logement assez commode pour lui et qui ne pouvait pas lui

[1] *Année sainte de la Visitation*, 26, 28 et 29 novembre.

manquer. On fut bien surpris lorsque, plus tard, on apprit qu'il n'avait d'autre logis qu'une petite chambre située dans la maison du jardinier des Filles de la Visitation. Les instances recommencèrent pour qu'il acceptât un logement plus convenable à sa dignité : mais le saint prélat qui n'était jamais mieux que lorsqu'il pouvait imiter la pauvreté de Jésus-Christ, parut si résolu à ne point quitter cette pauvre demeure, qu'on fut obligé de l'y laisser. Ses amis ne pouvant rien gagner sur ce point voulurent du moins obtenir de lui, que, attendu l'enflure de ses jambes qu'il avait très-malades, il acceptât un carrosse pour n'avoir point à faire de longues courses à pied, lorsqu'il irait prêcher dans des églises éloignées : « Ah! vraiment, répondit-il, il ferait beau me voir aller en carrosse prêcher la pauvreté évangélique et la pénitence de saint Jean! » Et il en fut du carrosse comme des bons et commodes logements, il le refusa.

Pendant le séjour d'environ cinq semaines qu'il fit à Lyon, François employa aux exercices de piété, à l'instruction des peuples, aux bonnes œuvres tout le temps qui n'était pas pris par les devoirs de sa charge. Il eut plusieurs entretiens avec la communauté de la Visitation. Ces entretiens se faisaient en forme de conférences; les sœurs proposaient leurs difficultés et leurs questions, tant sur ce qui concernait le bien général de leur institut, que sur ce qui regardait celui de chacune en particulier, et le Saint y répondait avec une onction et une piété des plus touchantes. La supérieure, Marie de Blonay prenait soin, selon leur coutume en pareil cas, de faire rédiger ensuite ces entretiens par écrit.

La mère de Chantal arrivait alors à Lyon, de retour d'une visite qu'elle venait de faire de ses monastères de Montferrand et de Saint-Etienne, suivant l'invitation qu'elle en avait reçue de la bouche même du Saint, dans l'unique et trop court moment d'entretien qu'il avait pu lui accorder quelques jours auparavant, dans son premier passage par Lyon, où elle se trouvait, retournant de Paris et venant de fonder le monastère



de Dijon. Aussi éprouvait-elle, après s'être vue séparée de son pasteur pendant trois années, un désir fort vif de conférer avec lui sur les besoins de son âme et sur ceux de son institut. « Ma mère, lui dit le saint évêque en la revoyant, nous avons quelques heures libres, qui de nous deux commencera à parler? — Moi, s'il vous plaît, mon Père, répondit-elle avec sa nature toujours un peu ardente; mon âme a grand besoin d'être revue par vous. — Hé quoi! ma mère, repart le prélat, avez-vous encore des désirs empressés? Je croyais vous trouver toute angélique. — Nous parlerons de nous-mêmes à Annecy, maintenant achevons les affaires de notre petite Congrégation. Oh! que je l'aime notre petit institut, parce que Dieu est beaucoup aimé en icelui! » La mère, sans répliquer un mot, serra le papier sur lequel elle avait mis les détails de sa conscience, et déplia le mémoire où elle développait ce qui était relatif aux affaires de l'institut. Pendant quatre heures il ne fut question que des intérêts de l'ordre de la Visitation, et ce fut là qu'il fut conclu qu'il ne fallait plus écouter les propositions de mettre l'institut sous un chef qui eût le titre de général ou générale : « Plus j'ai prié et pensé à cette affaire, dit le Saint, plus j'ai connu que la volonté de Dieu est que l'institut demeure simplement et uniquement sous la conduite du Saint-Siége et des évêques; car, voyez-vous, nos filles sont les filles du clergé. »

Cependant la fondatrice à l'œil si fin et si pénétrant avait été frappée de la sublime expression de suavité toute céleste qui se révélait sur le visage de son illustre directeur, et qui, lui composant une sorte d'auréole, semblait jeter un éclat de plus en plus vif, à mesure qu'il approchait de sa fin. Elle ne put contenir les sentiments de vénération qui la dominaient : « Mon Père, dit-elle, je ne doute pas que vous ne soyez un jour canonisé, et j'espère y travailler moi-même. — Ma mère, répondit l'humble évêque avec une bonté grave, Dieu pourrait faire ce miracle, mais ceux qui doivent traiter de ma canonisation ne sont pas encore nés. »

L'entretien ayant continué, François au bout de quelques moments s'arrêta, demeurant en silence et pensif, comme si une idée profonde plus forte que sa volonté l'absorbait et lui ravissait le sentiment des choses extérieures. La mère de Chantal, admirant son air de recueillement divin, lui dit encore : « Mon père, vous êtes en la présence de Dieu? — Ma mère, répliqua-t-il avec un enjouement affectueux, il semble qu'il n'appartient qu'à vous de se tenir en la présence de Dieu. N'est-il pas partout? ne faut-il pas y penser toujours? »

En terminant la conférence, François, sans écouter le vœu qu'elle formait de prolonger son séjour auprès de lui, voulut qu'elle partît pour visiter les maisons de Grenoble et de Valence, puis, en revenant, celle de Belley; de là elle se rendrait à Chambéry, où l'on préparait une fondation, et de cette ville enfin elle regagnerait Annecy, ayant ainsi visité toutes les communautés. Dès le lendemain, 12 décembre, la mère de Chantal, s'éloignant de son bienheureux père qu'elle ne devait plus revoir que dans un cercueil, partait pour Grenoble, malgré la rigueur de la saison. La mère de Blonay, s'inquiétant de voir partir la vénérable fondatrice par un froid rigoureux : « Ah! ma fille, lui dit prophétiquement le saint évêque, qui aime mieux notre mère que moi? Je la chéris comme moi-même, mais il faut qu'elle accomplisse la volonté de Dieu, et qu'elle aille préparer le lieu de ma demeure. » La digne supérieure ne comprit pas alors le sens de ces paroles; mais il lui fut ensuite pleinement expliqué, lorsque, à la mort du saint évêque, elle apprit les soins que se donnait la fondatrice pour lui préparer un tombeau [1].

La ville de Lyon venait d'offrir dans son enceinte un double spectacle, saisissant dans son contraste : d'un côté, la cour, brillante et pompeuse assemblée de princes, de princesses et de grands seigneurs attirés en foule par la présence du roi et des reines, où le luxe des grandeurs mondaines se déployait

[1] *Année sainte de la Visitation*, 11 décembre.

dans tout son éclat; de l'autre, le monastère, pieux et austère rendez-vous qui rapprochait pour quelques jours des personnages célèbres par l'éminente sainteté de leur vie : notre grand évêque de Genève, le Père Cotton, la mère de Chantal, la mère de Blonay, et enfin la vénérable sœur Marie de Valence. C'était, on le voit, tout ce que l'humilité des serviteurs de Dieu a de plus soumis, de plus crucifiant et de plus dénué, mis en présence de tout ce que la gloire des maîtres du monde a de plus imposant, de plus fastueux et de plus magnifique. Et de quel côté pense-t-on que se rencontrait la plus grande somme de félicité réelle, même sensible ? La réponse à cette question ne peut être douteuse lorsqu'on voit les reines les plus puissantes et les princesses les plus qualifiées aller frapper si souvent aux portes des monastères pour trouver dans des entretiens secrets avec les humbles sœurs au front toujours serein un remède à l'intarissable ennui qui les oppresse, et qu'on les entend s'écrier dans ces confidences intimes que bienheureuses sont les amantes de la croix, dont le bonheur pur et caché leur fait envie [1] ! La reine-mère Marie de Médicis, à cause de la réputation extraordinaire que la sœur Marie de Valence s'était acquise dans les voies de la plus haute spiritualité, l'avait appelée du fond du Dauphiné, et elle logeait au monastère de la Visitation, où la reine allait chaque jour conférer avec elle au parloir. L'évêque de Genève avait aussi de fréquentes conférences avec le Père Cotton et les trois religieuses, et Dieu sait quelles généreuses résolutions y furent arrêtées pour l'honneur et la gloire de son saint nom !

Tandis que François s'appliquait sans discontinuation à ces travaux de toute nature, les Jésuites le prièrent de prê-

[1] On peut lire d'intéressants détails à ce sujet dans la Vie de la mère de Blonay, par Charles-Auguste de Sales, à l'occasion d'une autre visite faite, en 1632, à cette supérieure par la reine de France Anne d'Autriche; la longueur seule de cet entretien nous empêche de le citer. « En vérité, lui disait la reine en la quittant, je voudrais de bon cœur changer d'âme et de vie avec vous. »

cher le second dimanche de l'Avent dans l'église de leur grand collége. Il le leur accorda, et la chaleur de son sermon fit voir combien la grâce est puissante pour surmonter les faiblesses de la nature. En s'en retournant à sa demeure, il rencontra un gentilhomme qui avait été fort riche, mais que le jeu et les débauches avaient réduit à une extrême pauvreté. Ce malheureux lui demanda l'aumône, et le saint prélat la lui donna avec tant de générosité qu'il se confondit en remerciements, protestant à diverses reprises qu'il ne cesserait de prier Dieu de le lui rendre au centuple. « Vous me ferez plaisir, lui dit le saint évêque, mais dépêchez-vous de me procurer un si grand bien, car dans peu de temps, vous et moi n'aurons plus besoin de rien. » Ces paroles du saint apôtre annonçaient clairement la mort du gentilhomme aussi bien que la sienne, et, en effet, avant que deux mois se fussent écoulés, l'un et l'autre n'étaient plus de ce monde.

Une dame de Lyon présenta un jour au saint prélat une fille très-pieuse, âgée de 23 ans, qui souhaitait d'entrer au couvent de la Visitation. L'homme de Dieu venait de prêcher à l'église du tiers-ordre de Saint-François. « Voici, lui dit cette dame, une bonne fille, nommée Françoise Monet, qui s'estimerait heureuse d'entrer dans un de vos monastères; mais, attendu son extrême pauvreté, elle ne pourrait fournir une dot. — Françoise ! reprit le saint apôtre ; elle s'appelle donc comme moi. Ma famille est pleine de ce beau nom, ma mère s'appelait Françoise, mon père avait le nom de François. Je suis ravi de ressembler au moins par le nom à une si bonne fille. Vous dites qu'elle est pauvre, je vous assure que Dieu est riche pour elle. — Ma fille, ajouta-t-il en s'adressant avec bonté à la jeune personne, Dieu vous destine à être Carmélite. Je vous aurais reçue bien volontiers dans mon monastère d'Annecy, mais Dieu veut que vous soyez fille de la grande sainte Thérèse. Ayez un peu de patience, vous y entrerez bientôt, et vous serez bonne religieuse. » La jeune demoiselle fut en effet reçue peu de temps après en qualité de sœur converse,

au couvent des Carmélites d'Avignon, où elle mourut, le 30 janvier 1669, en odeur de sainteté.

Le saint évêque a présagé de cette manière leur vocation à beaucoup de personnes, bien des années avant l'évènement, lorsqu'aucun indice ne pouvait l'éclairer naturellement sur ce point, et toujours avec une exactitude qui témoigne un don spécial de prophétie. Nous en citerons encore cet exemple. M[lle] de la Grave vint un jour, acccompagnée de sa sœur cadette âgée seulement de treize ans, l'entretenir de la pensée où elle était d'entrer dans le cloître; l'homme de Dieu resta un moment en silence et pensif, puis il lui dit : « Mademoiselle vous ne serez pas religieuse... C'est ma petite Gasparde, poursuivit-il en baisant l'enfant au front, qui le sera et qui deviendra ma fille. » L'aînée se maria bientôt après. Quant à la jeune demoiselle, dont les pensées n'étaient nullement alors dans la voie qu'il lui avait montrée, elle avait souri de ce qu'elle ne regardait que comme un propos agréable ; mais quelques années plus tard sa vocation se prononçait avec une force irrésistible, et elle entrait à la Visitation, dont elle devait être une des religieuses les plus ferventes.

Durant son séjour à Lyon, François de Sales allait souvent s'entretenir avec le père Pierre Barnaud, recteur de la maison de Saint-Joseph de la Société de Jésus. Un jour que leur conversation roulait sur l'amour de saint François d'Assise pour les souffrances, l'humilité de saint François de Paule, et le zèle apostolique de saint François Xavier : « Oui, dit-il, avec cette douce gaieté qui donnait tant de charmes à ses paroles, il m'en coûtera la vie, ou je serai un quatrième saint François. » Charles-Auguste nous a conservé un autre trait du même genre. Un vertueux ecclésiastique disait en sa présence : « Voilà trois saints François canonisés : saint François d'Assise, saint François de Paule et saint François Xavier ; il ne reste plus que saint François de Sales. — Oh ! plût à Dieu répondit-il, que je fusse saint [1] ! » Une autre fois, le saint évêque

[1] Saint François de Borgia, qui mourut en 1572, n'a été mis au nom-

étant allé rendre visite à la comtesse de Soissons, une dame de la cour lui dit : « Si vous étiez vêtu de rouge, on vous prendrait pour saint Charles Borromée. — En vérité, madame, répliqua-t-il, il sert peu d'être vêtu de rouge, mais il serait très-désirable d'être un saint Charles par les œuvres, quand on ne le serait point par la couleur de l'habit. »

La veille de Noël, il fut prié par la reine-mère de faire dresser en son nom la croix des pères Récollets : il le fit, et prêcha avec beaucoup de zèle sur la naissance de Jésus-Christ. Cette cérémonie dura plus de trois heures pendant lesquelles le saint resta la tête nue et exposée à un froid violent : aussi les médecins regardèrent cette circonstance comme une des causes de l'apoplexie dont il fut frappé trois jours après. Le jour de Noël, il confessa le prince et la princesse de Piémont, et dit la messe à laquelle ils communièrent. Célébrant en ce jour solennel l'auguste sacrifice dans l'église de la Visitation, il parut à l'autel avec une telle splendeur de visage, que l'on eût cru voir un séraphin. « Monseigneur, s'empressa de lui dire la mère de Blonay après l'office quand elle put lui parler à la petite grille de la sacristie, il m'a semblé au moment que vous entonniez le *Gloria in excelsis*, avoir vu l'archange Gabriel à vos côtés. — Ma chère fille, lui répondit le saint avec la plus gracieuse affabilité, j'ai l'ouïe du cœur fort dure aux inspirations, et j'ai besoin que les anges me parlent à l'oreille du corps et me frappent les sens d'une sainte mélodie. » Et comme la supérieure insistait : « C'est la vérité, reprit le saint évêque, que je ne fus jamais plus consolé à l'autel : le divin Enfant y a été visible et invisible. Pourquoi les anges n'y auraient-ils pas été ? Mais vous n'en saurez pas davantage ; il y a trop de gens autour de nous. »

L'après-midi il donna l'habit à deux filles de la Visitation, prêcha sur le mystère de cette fête solennelle, et eut plu-

bre des saints qu'en 1671, par Clément X; voilà pourquoi on ne parle point ici de lui.

sieurs entretiens pieux avec la communauté. On remarqua qu'il répéta plus souvent qu'à l'ordinaire cette grande maxime : *Ne rien demander, ne rien refuser.* « Mon père, lui dirent les mères, écrivez-nous sur ce papier ce que vous désirez le plus de nous. » Il prit aussitôt la plume, et écrivit avec un profond recueillement cet unique mot, comme résumant toutes les instructions : *Humilité.* Le jour de saint Etienne, il s'entretint longuement encore avec ces mères vénérables.

Les honneurs dont François se voyait l'objet de la part des deux cours de France et de Savoie lui étaient à charge, et il s'y dérobait autant qu'il lui était possible. Voici en quels termes il peignait ses sentiments sur les vanités du monde dans une lettre qu'il écrivait à une dame le 19 décembre :

« Mon Dieu ! que bienheureux sont ceux qui, loin des cours et des vains honneurs, vivent paisiblement dans la sainte solitude aux pieds du Crucifix ! Certes je n'eus jamais bonne opinion de la vanité ; mais que je la trouve encore bien plus vaine parmi toutes ces grandeurs des cours ! Ma très-chère fille, plus j'avance dans la voie de cette mortalité, plus je la trouve méprisable, et plus aussi je trouve aimable la sainte éternité à laquelle nous aspirons, et pour laquelle nous devons uniquement vivre. Vivons seulement pour cette vie qui seule mérite le nom de vie, et en comparaison de laquelle la vie des grands de ce monde n'est qu'une misérable mort. » L'heure approchait où Dieu allait poser sur son front radieux la seule couronne à laquelle tendaient ses désirs, la couronne de l'immortalité triomphante.

Le surlendemain de Noël, fête de saint Jean, François s'aperçut que sa vue et ses forces diminuaient : il ne laissa pas de dire la messe, au retour de laquelle il rencontra successivement le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, et M. de Villeroi, gouverneur de Lyon, et il s'entretint longtemps avec chacun d'eux, la tête nue, par un froid très-vif. Il alla ensuite voir le duc de Nemours, pour le détromper de ses préventions contre des officiers du duché de Genevois qu'il vou-

lait casser, et qu'il consentit à confirmer dans leurs charges, sur les instances du saint prélat. Comme il devait partir ce même jour, il alla encore chez le prince de Piémont, pour prendre congé de leurs Altesses Royales, puis il rentra chez lui harassé de fatigue. Son valet-de-chambre lui ayant présenté ses bottes : « Prenons-les, puisque vous le voulez, dit-il ; mais nous n'irons pas loin. » Il dîna ensuite fort légèrement, et, après le repas, il demeura longtemps pensif, appuyé sur la table. Alors il écrivit deux lettres, et il en commençait une troisième, lorsqu'il fut interrompu par des visites de plusieurs religieux qui, sachant qu'il devait retourner dans son diocèse, venaient lui souhaiter un heureux voyage et demander sa bénédiction. De leur nombre était le père Pierre Barnaud, recteur des Jésuites de la maison de Saint-Joseph, qui le pria de lui conserver toujours son bienveillant intérêt : « Eh ! mon père, répondit le saint évêque, ne savez-vous pas que je suis tout de Saint-Joseph ? »

Ses domestiques, ayant remarqué que, contrairement à sa coutume, il ne reconduisait point les personnes qui venaient le visiter, et restait assis sur sa chaise, en conclurent qu'il devait être fort mal, et ils l'engagèrent à remettre son départ au lendemain. « Vous croyez peut-être que je suis malade ? » répondit-il. Quelques moments après, comme son valet-de-chambre lui rendait compte d'un sermon où le prédicateur avait recommandé à la reine de bien aimer ses serviteurs : « Et vous, mon ami, lui dit-il, d'une voix affaiblie, m'aimez-vous bien ? » Des larmes furent la réponse de ce bon serviteur. « Et moi aussi, reprit le saint évêque, je vous aime bien; mais il nous faut par-dessus tout aimer Dieu qui est notre grand maître. » En achevant ces mots, François tombe évanoui; il était alors deux heures après-midi. Tous les autres domestiques accourent aussitôt; on ouvre les fenêtres pour lui donner de l'air et on le met au lit. Il y avait à peine une demi-heure qu'il était couché, lorsqu'une attaque d'apoplexie le priva de tout mouvement. Les médecins, mandés en toute

hâte, recommandent d'user de tous les moyens pour l'empêcher de s'assoupir, de lui faire prendre des potions amères et de lui frotter la tête avec des linges chauds. L'illustre malade se prêtait à tout avec cette parfaite docilité qui ne voit en tout que la volonté de Dieu.

Le recteur des Jésuites, averti par Rolland, était accouru des premiers, et il suggérait au saint évêque des actes de foi, d'espérance, de charité, de patience, d'humilité et de contrition, et le saint malade les répétait avec toute la ferveur dont il était capable. Lorsque la parole lui revenait, il ne s'en servait que pour exprimer des pensées pieuses et les sentiments de l'amour qui l'avait toujours consumé pour son Dieu. « Moi qui venais de vous dire adieu, lui disait un religieux de ses amis, je vous vois à présent dans un état bien différent. — Mon père, répond François, j'attends ici la miséricorde de Dieu. *Expectans expectavi Dominum, et intendit mihi* [1]. J'attends, j'attends le Seigneur, il s'est abaissé vers moi et il a exaucé mes prières. — Monseigneur, poursuivit le Jésuite, si Dieu avait marqué ce moment pour être celui de votre mort, ne vous conformeriez-vous pas à sa volonté? — Si Dieu le veut, dit le saint malade, je le veux aussi : toute heure m'est indifférente. *Bonum est sperare in Domino* [2]. *Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat* [3]. Il est bon de s'abandonner au Seigneur ; il est le Seigneur, qu'il fasse ce qui est bon devant ses yeux. » François pria ensuite le père Maniglier, de recevoir sa profession de foi, puis il ajouta : « Je veux mourir dans la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, qui est la seule bonne et la seule vraie religion. Ainsi je le jure et le professe. Tandis que nous le pouvons, ajouta-t-il, je vous prie de me donner le sacrement de l'Extrême-Onction. » Mais les médecins s'opposèrent à ce qu'on satisfît sur

[1] Psal. XXXIX, 1.
[2] Psal. CXVII, 9.
[3] I Reg. III, 18.

le champ ce désir, et ils promirent d'avertir plus tard quand il en serait temps. «Monseigneur, dit encore le même père Jésuite, dites : *Transeat a me calix iste.* Que ce calice passe sans que j'y trempe mes lèvres. — Oh ! répondit-il, il vaut mieux que je dise : Que votre volonté, ô mon Dieu s'accomplisse, et non la mienne ! » Le Père l'engageant alors à se consacrer à la Très-Sainte Trinité : « De grand cœur ! répondit-il. Je voue et consacre à Dieu tout ce qui est en moi : ma mémoire et mes actions à Dieu le Père, mon entendement et mes paroles à Dieu le Fils, ma volonté et mes pensées à Dieu le Saint-Esprit, mon cœur, mon corps, ma langue, toutes mes douleurs à la Très-Sainte Humanité de Jésus-Christ qui n'a pas dédaigné d'être livré pour moi entre les mains des méchants et de subir le supplice de la Croix [1]. » Après avoir prononcé cet acte de consécration, il se confessa et demanda de nouveau l'Extrême-Onction. Les vomissements s'opposaient à ce qu'on lui donnât le saint Viatique, et il avait d'ailleurs célébré la Messe ce jour-là.

M. Ménard, grand vicaire, qui survint, lui proposa d'exposer à son intention le Saint-Sacrement dans l'église de la Visitation : « Non, répondit-il, je ne le mérite pas. — Mais ne souhaitez-vous pas qu'on prie pour vous ? — Ah ! oui, pour moi, qui ne suis qu'un pauvre pécheur. — Ne voulez-vous pas invoquer l'auguste Marie ? — Ah ! s'écria-t-il, je l'ai priée tous les jours de ma vie ! » Puis il tomba dans un profond assoupissement, qui donna de nouvelles inquiétudes. Le grand-vicaire pensa qu'un puissant moyen de le combattre était de demander au malade, si, ayant demeuré si longtemps au milieu de calvinistes, il ne serait point calviniste au fond ? — « Oh ! oh ! Dieu m'en garde ! s'écria-t-il avec une énergie étonnante pour l'état de prostration où il se trouvait, et en faisant un grand signe de croix. Dieu m'en garde. J'ai trop d'horreur de l'hérésie, et ce serait à moi une trop grande trahison ! » Quel-

[1] Prière de l'Eglise dans la Semaine sainte.

ques moments après le grand vicaire lui demanda, s'il ne craignait point la mort, qu'avaient appréhendée, et avec raison, les plus grands saints, et qui faisait dire à David : *Illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte.* — « Cela s'entend, répliqua le saint évêque, du sommeil de la mort du péché; mais pour celui de la mort naturelle, le même David a dit : *Cum dederit dilectis suis somnum, ecce hæreditas Domini;* et encore : *In pace in idipsum dormiam et requiescam.* — Mais, répliqua le grand vicaire pour le maintenir éveillé, et sachant d'ailleurs combien était raffermie et inaltérable la confiance du saint malade en la miséricorde infinie, la sainte Ecriture dit aussi : *O mors, quam amara est memoria tua...* — *Homini pacem habenti in substantiis suis* [1], » ajouta François en terminant le verset cité. Puis, il répéta ces paroles qu'on lui entendit prononcer plusieurs fois dans le cours de sa maladie : « O Dieu! je chanterai à jamais votre miséricorde. J'ai déjà ressenti dans mon cœur et dans tout mon corps un saint élancement qui me porte jusques dans votre sein, qui est une source de vie et d'immortalité. Hélas! mon doux Sauveur et Rédempteur, soyez ma seule joie pour une éternité; car hors de vous rien ne peut plaire à mon esprit. »

La nuit était déjà fort avancée et les médecins dirent alors de laisser le malade en repos. Plusieurs religieux de divers ordres, et principalement de la Compagnie de Jésus, veillaient auprès du saint évêque. Comme le mal progressait toujours, on lui donna l'Extrême-Onction vers une heure après minuit; mais les vomissements s'opposèrent encore à ce qu'on lui donnât le saint Viatique. Pendant la cérémonie, François répondait à toutes les prières. Ensuite il se fit mettre au bras son chapelet, auquel étaient attachées des médailles bénites qu'il avait autrefois apportées de Rome et de Lorette.

L'évêque de Damas, ce prélat qui avait assisté au sacre de

[1] *O mort que ton souvenir est amer...— A l'homme qui a mis sa confiance dans ses richesses.* (Eccli. XLI, 1).

François, étant arrivé à l'aurore, le saint malade le reconnut et étendit vers lui la main en signe de bienveillance. « Je viens lui dit l'évêque, vous aider dans le dernier combat. *Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma.* — *Et Dominus salvabit utrumque*[1], répondit-il. — *Jacta super Dominum curam tuam*[2]. Mettez votre confiance dans le Seigneur, reprit l'évêque. — *Et ipse enutriet te.* Et lui-même vous nourrira, repartit le saint malade qui ajouta : Ma nourriture est que je fasse la volonté de mon Père[3]. »

Dès le grand matin le vicaire général M. Ménard[4] fit exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises de Lyon, pour demander à Dieu le rétablissement du saint évêque de Genève : mais c'était un fruit mûr pour le ciel.

Malgré l'état de souffrance où se trouvait le duc de Nemours qui était alors cruellement tourmenté de la goutte, il vint voir le malade auprès de qui il arriva au moment où l'évêque de Damas venait de le quitter. On demanda à François s'il le reconnaissait : « Oui, dit-il, c'est Mgr le duc de Nemours dont je suis le vassal. » Ce prince se mit à deux genoux devant le lit du saint évêque de Genève, en lui demandant sa bénédiction pour lui et pour son fils le prince de Genevois, nommé aussi François, parce que le saint évêque l'avait baptisé à Paris, trois ans auparavant. Quoiqu'il eût la main fort affaiblie, il le bénit par deux fois, en lui donnant de grandes marques d'affection.

Mme Olier l'intendante vint aussi avec ses enfants pour recevoir sa dernière bénédiction, qu'il donna en levant avec peine son bras défaillant, avec d'autant plus d'effusion que peu de temps s'était écoulé depuis qu'il avait annoncé à cette dame que son fils Jean-Jacques deviendrait un grand servi-

[1] *Le frère aidé de son frère est comme une ville forte. — Et le Seigneur sauvera l'un et l'autre.* (Prov. XVIII, 19.)
[2] Psal. LIV, 22.
[3] Joa., IV, 34.
[4] L'archevêque était à Rome.

teur de l'Église. C'est ce même enfant qui dans la suite fut le fondateur de la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice. « Je ne doute point, dit un historien, que cette sainte bénédiction n'ait été la source de plusieurs grâces que M. Olier a reçues depuis, et ne lui ait obtenu de très-grandes faveurs de Notre-Seigneur [1]. »

Sur les dix heures on saigna le malade, ce qui parut le soulager un peu. Le père Forrier, alors provincial de Lyon, qui survint ensuite, lui ayant demandé s'il se souvenait de lui : « *Si oblitus fuero*, répondit-il, *oblivioni detur dextera mea* [2]. Plutôt oublier ma main droite que perdre votre souvenir. » Et comme ce Père l'engageait à adresser à Dieu la prière de saint Martin : *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborem*. Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail. — Moi, nécessaire! dit-il; hélas! je ne suis qu'un serviteur complètement inutile. *Servus sum inutilis, inutilis, inutilis,* » en appuyant ainsi par trois fois sur ce mot.

Un frère Jésuite, qui avait une longue expérience pratique du service des malades, multipliait ses soins près de lui. « Mon frère, lui dit François, je suis touché de toute la peine que vous avez pour moi. Que pourrais-je faire pour vous? — Monseigneur, lui répondit le frère, souvenez-vous de moi quand vous serez arrivé dans le royaume de Dieu. » Le Saint le lui promit par un signe bienveillant.

Un des assistants ayant entendu le saint évêque prononcer tout bas le verset du *Miserere* : *Amplius lava me ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me*. « Lavez, Seigneur, de plus en plus mes souillures et me purifiez de tout péché, » crut pouvoir lui représenter qu'il avait mis bon ordre à sa conscience pendant sa vie, et qu'il ne pouvait plus avoir de fautes à laver. « Oh! que vous vous trompez! » lui répliqua-t-il avec la plus touchante humilité.

[1] *Mémoires sur la vie de M. Olier*, par l'abbé de Bretonvilliers.
[2] Psal. CXXXVI, 5.

Comme il répétait souvent les versets de l'Ecriture où il est parlé de la félicité des élus dans le Ciel, un des religieux voulut fortifier en lui cette pensée et cette espérance de la gloire éternelle, en lui rappelant ces paroles : *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth*, François ajouta aussitôt : *Plena est omnis terra gloriæ ejus*, et il continua ainsi le *Te Deum* jusqu'à la fin.

Quelques moments après, l'homme de Dieu restait en silence, et son fidèle Rolland craignant qu'il ne retombât dans un assoupissement funeste, lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Monseigneur, vous ne parlez point; dites-nous quelque chose. — Vivez tous en paix et dans la crainte de Dieu, » lui répondit le saint apôtre.

François voyant un de ses domestiques qui, appuyé contre les colonnes de son lit, donnait un libre cours à ses larmes : « Ne pleurez pas, lui dit-il, mon enfant. Ne faut-il pas que la volonté de Dieu s'accomplisse? »

Le saint évêque était de nouveau assoupi, lorsque l'archevêque d'Embrun vint auprès de lui. Les médecins, pour le réveiller, lui faisaient subir de cruelles souffrances, en lui arrachant les cheveux et en lui frottant les jambes et les épaules au point de les déchirer. Enfin il ouvrit les yeux, mais il n'eut pas une parole, pas un mouvement pour ses douleurs; sa pensée était toute dans le ciel. « O mon Dieu ! dit-il, en levant ses regards sur l'archevêque, tout mon désir est devant vous, et mes gémissements vous sont connus : mon Dieu et mon tout! mon désir est le désir des collines éternelles. » *Domine, ante te omne desiderium meum, et gemitus meus a te non est absconditus... Deus meus et omnia... Desiderium meum, desiderium collium æternorum.*

Un religieux feuillant pensant qu'il serait peut-être utile de lui faire espérer sa guérison, lui dit que l'on comptait le voir bientôt assis sur son trône de Genève : « Je n'ai jamais désiré le trône de Genève, répliqua-t-il, mais seulement sa conversion. »

Sur les cinq heures du soir, les médecins voyant que l'assoupissement devenait de plus en plus profond, ordonnèrent de nouveaux remèdes encore plus violents que les précédents, afin de s'opposer s'il était possible, au progrès de l'apoplexie. On lui appliqua par deux fois le fer chaud sur la nuque du cou, et une fois le bouton de feu sur le haut de la tête qui en fut tellement brûlée jusqu'à l'os, qu'il en sortit, dit Charles-Auguste [1], une grosse fumée. L'homme de Dieu endurait tout avec une patience inaltérable, et on ne pouvait soupçonner l'excès de ses douleurs que par des larmes qu'elles l'obligeaient de laisser couler. Il ne cessait pendant toutes ces opérations de prononcer les saints noms de Jésus et de Marie. On lui avait mis sur la tête un emplâtre de cantharides, et lorsqu'on le lui ôta pour appliquer de nouveau le fer ardent, on arracha la première peau. Quelqu'un lui demandant s'il sentait le mal qu'on lui faisait : « Oui, je le sens, répondit-il avec sérénité, mais faites au malade ce que vous voudrez. »

En ce moment une sœur tourière, dans la pensée de lui dire une chose qui lui ferait plaisir, lui donna faussement la nouvelle que son frère l'évêque de Chalcédoine arrivait : « Ma sœur, lui répondit-il, il ne faut jamais mentir. » Un religieux lui demanda si, dans le cas où Dieu voudrait le rappeler près de lui, il ne regretterait point de laisser les filles de la Visitation orphelines, et s'il n'était pas inquiet pour l'avenir de cet institut qui ne faisait pour ainsi dire que de naître : « *Qui cœpit opus, ipse perficiet, perficiet, perficiet* [2], répondit-il, en répétant trois fois ce mot. Celui qui a commencé l'œuvre l'achèvera. » Sa confiance pour l'avenir de ses religieuses était d'autant plus ferme et plus entière, qu'il savait bien que Dieu lui avait donné un gage vivant que cette confiance ne serait

[1] Charles-Auguste, liv. X, page 577. — En racontant les traitements que les médecins firent subir au saint évêque mourant, l'historien laisse échapper cette réflexion naïve : « Et certes, par de tels remèdes, et dans une telle chaircuterie de chyrurgiens, la mort lui estoit bien infaillible. »
[2] PHILIPP. I, 6.

point trompée. Il mourut : mais en mourant ne leur laissait-il pas sainte Chantal ?

On lui demanda encore s'il ne craignait point les efforts du démon à cette dernière heure : « *Oculi mei semper ad Dominum*, répliqua-t-il, *quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos*. Mes yeux sont fixés sur le Seigneur, lui-même me sauvera des piéges de l'ennemi. — Mais, ajouta un autre des assistants, entre les douze apôtres, il s'en est bien trouvé un qui fut infidèle. — *Expectans expectavi Dominum*, reprit-il, *et exaudivit preces meas, et eduxit me de lacu miseriæ et de luto fæcis*[1]. Du Seigneur j'attends tout mon secours, il exaucera ma prière et me préservera de l'abîme. *Qui cœpit*, ajouta-t-il encore, *ipse perficiet*. » Alors serrant la main de l'un des siens, il lui dit : « *Advesperascit, et inclinata est jam dies*[2]. Il se fait tard, et le jour touche à son déclin. » Puis, après avoir encore répété le saint nom de Jésus il perdit la parole. On ne s'apercevait plus qu'il vivait qu'au mouvement de ses yeux qu'il levait vers le ciel à chaque aspiration pieuse que lui suggérait le père Philippe Malabaila, provincial des Feuillants de Piémont[3].

Lorsque ce Père le vit sur le point d'expirer, il fit mettre tous les assistants à genoux pour faire la recommandation de l'âme, et au moment où l'on disait pour la troisième fois, à cause de la fête du jour : *Omnes sancti Innocentes, orate pro eo*, le saint évêque rendit doucement et tranquillement à Dieu son âme si pure et si innocente, à huit heures du soir, dans dans la cinquante-sixième année de son âge et la vingt-unième de son épiscopat. Le père Malabaila s'approchant les yeux pleins de larmes, lui ferma les yeux avec la plus profonde vénération.

Plusieurs personnes apprirent d'une manière surnaturelle que le saint évêque de Genève avait quitté ce monde périssa-

[1] Psal. XXIV, 15 ; XXXIX, 3.
[2] Luc. XXIV, 29.
[3] Charles-Auguste, page 578 ; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits.



ble pour entrer dans la région de la gloire, notamment son frère Louis de Sales, qui était alors au château de la Thuile, et son neveu Charles-Auguste de Sales que l'apparition de son oncle guérit d'une dangereuse maladie. Mme de Chantal, qui était à Grenoble, priait pour lui le jour des Saints-Innocents, lorsqu'elle entendit une voix qui lui disait très-distinctement : « il n'est plus. » Prenant cette parole dans un sens figuré : « Il n'est plus : cela est vrai, ô mon Dieu, dit-elle; ce n'est plus lui qui vit, mais c'est vous qui vivez en lui. » Une lettre qu'elle reçut quelques jours après de l'évêque de Chalcédoine lui fit connaître que les mots qu'elle avait entendus étaient vrais aussi dans leur sens naturel. La vénérable tourière du monastère de la Visitation d'Annecy, Anne-Jacqueline Coste, priait le même jour pour son évêque, lorsqu'elle aperçut tout à coup une grande clarté, qui lui causa d'abord une grande crainte que ce ne fût un incendie : mais elle fut rassurée par ces paroles prononcées d'une voix claire et douce : « Nous emmenons l'âme de ton bienheureux Père. Gloire à Dieu ! » En même temps sa chambre était parfumée d'une odeur délicieuse. Le père de Coëx, prieur du monastère de Talloires, célébrant le saint-sacrifice, le 31 décembre, recommandait le saint évêque à Dieu, lorsqu'il vit l'autel environné tout-à-coup d'une éclatante lumière, et François de Sales lui apparut au centre d'un foyer rayonnant, pareil à un soleil, et revêtu d'habits pontificaux magnifiquement ornés d'éblouissantes pierreries. A cette apparition, qu'il put contempler à son aise, le prieur se sentit pénétré d'une indicible ferveur et consolation, et, comprenant que le saint évêque était entré dans le lieu de son repos, il fut poussé, comme invinciblement par un mouvement intérieur, à l'invoquer, en récitant l'antienne des Confesseurs et des Pontifes : *Sacerdos et Pontifex et virtutum opifex, pastor bone in populo, ora pro nobis Dominum*. Cette antienne achevée, la vision disparut [1]. Après

[1] De Cambis, tome III, page 277; Maupas du Tour, part. II, chap. 16; le père de La Rivière, liv. IV, chap. 68.

la messe, le prieur annonça aux autres religieux que le saint évêque de Genève était mort et bienheureux.

Le 29 décembre, au matin, lorsqu'on sut dans Lyon la mort de l'évêque de Genève, il n'y eut qu'une voix pour proclamer la sainteté du prélat défunt. On accourut de toutes parts à son pauvre logis pour honorer son corps et lui faire toucher des chapelets, des médailles et d'autres objets de piété.

M. Olier, intendant de Lyon, donna ordre de l'ouvrir et de l'embaumer. On lui trouva un cœur grand et large, sain et entier, le foie brûlé, l'un des poumons comme percé d'un coup d'épée, le ventricule droit du cerveau plein de sang caillé, et le gauche seulement rempli d'eau : ce qui explique comment dans sa maladie le bras et tout le côté gauche étaient restés paralysés. Ce qui frappa surtout l'attention des médecins, c'est qu'ils lui trouvèrent le fiel durci, desséché et divisé en trois cents petites pierres, rondes, triangulaires, à cinq, six ou huit faces, et de couleurs variées, et attachées les unes aux autres en rond, en forme de chapelet. Cette singulière pétrification du fiel fut attribuée par eux à la violence qu'il se faisait en toute occasion pour dompter la colère à laquelle il était naturellement enclin, comme l'étaient généralement les personnes de sa famille [1]. On conserva précieusement tout le sang que l'opération fit couler, et dans lequel la mère de Blonay fit tremper une grande quantité de linge; les fidèles le recueillirent aussi comme des reliques sacrées dans des linges et des mouchoirs, et l'on alla jusqu'à racler la table et le plancher pour en ramasser jusqu'aux moindres gouttes. On recueillit également tout ce qui avait servi au saint prélat, et on distribua à une foule de personnes des fragments de linges teints de son sang, dont l'application faite sur des malades produisit depuis des guérisons admirables. Une médaille d'argent que portait François, et qui présentait gravées, d'un côté, l'image de la

[1] Le père de La Rivière, liv. IV, chap. 60; Charles-Auguste, livre X, page 579; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits.

très-sainte Vierge, de l'autre celle de saint Charles Borromée, fut donnée au duc de Nemours; sa croix et une de ses bagues furent remises au prince de Piémont et à son épouse Christine de France. Une des plus grosses pierres de son fiel fut donnée à la reine Marie de Médicis, une autre à la reine Anne d'Autriche, et ces deux princesses les firent enchâsser richement dans un meuble d'or. Les lunettes furent donnés par l'aumônier du saint prélat à Balthazar de Villars, premier président au parlement de Dombes.

Son cœur fut porté au monastère de la Visitation, et enfermé d'abord dans un reliquaire d'argent. Dans la suite Louis XIII ayant recouvré la santé par l'application de cet objet sacré, voulut donner un témoignage solennel de sa reconnaissance, en le faisant renfermer dans un reliquaire d'or, semé de fleurs de lys, et sur lequel était gravé, d'un côté, le saint nom de Jésus, de l'autre les armoiries du roi et de la reine Anne d'Autriche.

Après que le corps eut été embaumé, on le revêtit d'habits pontificaux blancs qui furent prêtés par l'évêque de Damas. Lorsqu'on les rendit ensuite à ce prélat, il en fit présent aux Carmes de Lyon qui les conservèrent aussi comme des reliques vénérables.

On rendit au saint évêque les honneurs fénèbres le 30 décembre, dans l'église de la Visitation, et ce fut le père Pierre de Saint-Bernard, supérieur des Feuillants de Lyon qui fut chargé de prononcer son panégyrique. Le lendemain, Georges Rolland et les autres personnes de la suite du saint évêque avaient déjà placé son corps sur un brancard que devaient porter deux mulets loués à cette intention, et ils allaient partir pour Annecy, lorsque M. Olier, à la sollicitation des habitants de la ville qui ne pouvaient se résoudre à se voir enlever un si riche dépôt, mit opposition au départ. Il fallut donc s'arrêter, et le corps fut placé, jusqu'à nouvel ordre, dans le chœur intérieur des religieuses de la Visitation, où furent célébrés plusieurs services solennels. Rolland se rendit

sur l'heure à Annecy pour y prendre le testament qui devait trancher toutes les difficultés. Il trouva toute la ville plongée dans une douleur inexprimable comme si chacun avait perdu le plus chéri des pères. Le testament, portant dans un de ses articles, que l'évêque de Genève laissait le choix de sa sépulture, dans le cas où il viendrait à mourir hors du diocèse, aux personnes de sa suite, les magistrats d'Annecy écrivirent en conséquence au prince de Piémont, et ce prince à Louis XIII. Le roi de France reconnut la justice de leurs réclamations, et envoya à Lyon l'ordre de lever toute opposition au départ du saint cercueil, que les chanoines de Saint-Nizier portèrent eux-mêmes sur leurs épaules depuis la place Bellecour, où il était déposé, jusqu'à la Croix-Rousse, où ils devaient le remettre aux chanoines d'Annecy.

On a conservé un mot de la mère de Blonay, supérieure, qui montre bien jusqu'où les religieuses de la Visitation portaient la vertu de l'obéissance et de l'abnégation. Comme on lui reprochait d'avoir laissé partir le corps de saint François de Sales pour Annecy : « Ah ! répliqua-t-elle avec vivacité, non-seulement j'eusse lâché le corps de mon saint fondateur à la voix de ma digne mère, mais je me serais même dépouillée du corps vivant de mon Seigneur Jésus-Christ, si je l'avais eu en ma possession [1] ! » Les Vies des premières mères de la Visitation, ces dignes filles de saint François et de sainte Chantal, fourmillent de traits pareils. C'est aussi à Lyon, où plusieurs mères étaient venues en 1615 pour la fondation du premier monastère de cette ville, que l'on avait vu une d'entre elles, la mère de Chatel, saisir de sa main nue, sur le commandement d'un supérieur, un fer tout rouge, puis le remettre tranquillement dans le feu, sans que sa main en reçût aucune atteinte. L'obéissance avait été si prompte que le supérieur, qui voulait seulement l'éprouver, n'avait pas eu

[1] *Vie de la mère de Blonay*, par Ch.-Auguste de Sales, Paris, 1655, in-8.



le temps d'en empêcher l'acte. Dieu était manifestement avec ses humbles servantes.

Ce fut le 18 janvier 1623, que le saint dépôt s'éloigna de Lyon. Tout le long de la route, les habitants des villes, des bourgs et des villages accouraient en foule au-devant de ce précieux cercueil, et lui faisaient toucher des médailles et des chapelets. On fit à Annecy les funérailles les plus magnifiques, puis le cercueil recouvert d'un voile blanc sur lequel étaient brodés en or les saints noms de Jésus et de Marie, fut déposé, non dans la nef de l'église de la Visitation, comme le portait le testament, car lorsqu'on voulut creuser le tombeau, la grande quantité d'eau que l'on trouva fit renoncer à ce dessein, mais dans le sanctuaire[1], et l'on y vit continuellement depuis affluer les pèlerins de toutes conditions, de tous rangs et de tous pays. L'explosion désastreuse de la grande révolution française put seule arrêter momentanément cet immense concours de fidèles.

La renommée des hautes vertus et de la puissance céleste de saint François de Sales courut jusque chez les nations les plus inconnues du globe. Nous ne croyons pas pouvoir omettre des traits touchants de la dévotion des peuplades sauvages de l'Amérique du Nord, que nous empruntons à un manuscrit conservé dans les archives de la Visitation d'Annecy.

« La dévotion à saint François se répandait dans les pays les plus éloignés. Mgr de Chevrière, évêque de Québec en Canada, nous en dit des choses fort belles, douces et conso-

[1] Au nombre des personnes qui firent paraître la plus vive douleur lors de l'arrivée du corps du saint évêque à Annecy, était le pauvre Martin dont nous avons parlé, ci-avant, page 192. Nous complèterons ce que nous avons dit de ce sourd-muet en ajoutant que l'évêque de Chalcédoine à qui François l'avait recommandé, lui continua les mêmes soins qu'en avait eus son saint frère. (*Année de la Visitation*, 26 février.) Dom Jean de Saint-François raconte (liv. V, page 483) que depuis ce moment il ne manqua jamais d'aller au tombeau du saint prélat, chaque jour, le matin et le soir, y faire ses prières avec une ferveur et une dévotion extraordinaires.

laines. Ce bon seigneur, étant venu exprès visiter les saintes reliques, arriva en cette ville la veille de la Fête-Dieu (28 mai 1687). Conduit à l'évêché par notre confesseur, monseigneur notre évêque le reconnut tout d'abord, l'ayant vu autrefois à Paris, aumônier chez le roi. Le lendemain, ces deux illustres prélats vinrent dans notre église, où monseigneur de Québec demeura dans une profonde méditation de quelques heures; il y dit la messe, après laquelle il vit la communauté qu'il entretint assez longtemps des merveilles que Dieu opérait pour la conversion de ces pauvres sauvages et de la dévotion qu'ils ont pour notre père saint François, dont plusieurs, à leur baptême, prennent le nom; tous veulent avoir son image qu'ils mettent dans le lieu le plus digne de leur cabane, et la première chose qu'ils font, quand on les va visiter, c'est de montrer cette image en disant : *Tiens, voilà celui que j'aime.* »

Les habitants d'Abénakis, dans ce même pays de la Nouvelle-France, le choisirent pour leur spécial protecteur, et envoyèrent une offrande pour orner son tombeau. C'est un grand collier de porcelaine, d'environ huit centimètres (quatre doigts), fait en forme de ceinture ou baudrier, et composé de toutes sortes de pierreries les plus rares et les plus précieuses de leur pays, enfilées et jointes avec tant d'adresse que, par la seule différence des couleurs, elles forment certains mots qui signifient en leur langue : *Saint François de Sales, priez pour nous.* A cette offrande, ils joignirent une prière au Saint, qui rappelle la pieuse ferveur et la touchante naïveté des premiers chrétiens. On en voit la traduction dans une circulaire de la Mère Aimée-Bénigne de Lucinge, supérieure du premier monastère d'Annecy, à tout l'ordre de la Visitation, du 10 décembre 1685. La voici :

« Grand saint François de Sales, qui êtes au ciel, nous vous choisissons tout à fait pour être notre Père. Nous vous rendons nos respects, prenez toujours soin de nous : mais surtout nous vous demandons une grâce. Parlez pour nous : nous sommes indignes de nous-mêmes de parler à notre grand



Maître, le grand Génie. Voilà ce que nous pensons. Ah! que ce serait un grand bien pour nous que personne ne mourût parmi nous sans avoir une véritable douleur de tout ce qu'il a péché, sans être tout à fait bon! Si vous parlez pour nous, nous serons exaucés de notre grand Maître, le grand Génie. Il dira en lui-même : *Non, il ne mourra plus personne là, sans un véritable repentir d'avoir péché, et sans avoir tout à fait quitté le mal. Tous mes enfants qui sont là, je les conduirai au ciel, quand ils auront cessé de vivre.* Voilà certainement la bonne pensée qu'aura de nous le grand Génie, ô vous, notre père, glorieux saint François de Sales, si vous parlez pour nous tout de bon. C'est pour cela que nous vous présentons nos personnes, gouvernez-nous pour toujours. Ainsi soit-il.

« Ce collier, qui est notre parole que les navires vous portent, demeurera toujours dans le lieu où vous êtes spécialement honoré, pour marque que nous vous choisissons pour notre protecteur particulier [1]. »

Quant à la mère de Chantal qui faisait, à l'époque de la dernière maladie du saint évêque, ainsi que nous l'avons vu, la visite générale des monastères de la Visitation, elle avait appris à Belley, par une lettre de l'évêque de Chalcédoine, la perte commune qu'ils venaient de faire. Elle se rendit aussitôt à Annecy pour donner ses soins à la pompe funèbre. On se souvient que saint François de Sales lui avait dit à Lyon qu'ils s'entretiendraient de ce qui la regardait lorsqu'il serait rentré dans Annecy. « Voulant donc obéir à son saint directeur après sa mort, comme elle lui avait obéi pendant sa vie, dit l'historien de la mère, elle vint se mettre à genoux près du tombeau, et exposa à son bienheureux père tout l'état de son âme. Dieu seul sait ce qui se passa dans cette confidence sublime, et par quelles ineffables consolations le saint évêque fit comprendre à la mère de Chantal qu'il l'avait entendue. Mais quand elle

[1] *Suite de la Fondation du premier monastère d'Annecy*, page 304.

reparut au milieu des sœurs, on remarqua qu'elle était radieuse et comme transfigurée[1]. »

Ayant satisfait à ce dernier devoir des obsèques avec la grandeur d'âme qui lui était naturelle, elle s'appliqua, avec un zèle qui se conçoit mieux qu'il ne se peut exprimer, à recueillir tous les écrits du saint évêque, et c'est à elle qu'on a l'obligation de ce que la plupart de ses Lettres, ses Méditations, ses Entretiens, ses Sermons aient été imprimés. Elle fit faire en même temps les mémoires de la vie de son saint directeur, et travailla dès lors sans relâche aux preuves de ses miracles avec tant d'activité et de succès qu'on peut dire que l'ordre de la Visitation et l'univers chrétien lui sont redevables de la canonisation de saint François de Sales.

Une des pièces les plus importantes, sans contredit, qui figurent dans la collection des actes du procès de la canonisation, est celle dont le manuscrit se conserve dans les archives de la Visitation d'Annecy, portant ce titre : *Teneur de la Déposition de la vénérable mère Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, première religieuse, première supérieure et première fondatrice de la Visitation-Sainte-Marie, extraite dès la page 191 jusqu'à la page 311 du procès* in specie *fait par autorité apostolique à Annecy, l'année 1627, par messeigneurs André Frémiot, archevêque de Bourges, Jean-Pierre-Camus, évêque de Belley, et révérend monsieur Georges Ramus, protonotaire apostolique, au sujet de la cause de la béatification et canonisation de saint François de Sales.* Aucun autre document n'a fait connaître les vertus de l'illustre prélat avec autant de netteté, de simplicité et d'onction. Nous en allons reproduire divers passages relatifs à l'exercice de quelques-unes de ces vertus considéré indépendamment de l'ordre des temps. Nous les recueillons comme autant de joyaux précieux qui, joints à ceux que nous avons déjà rassemblés, donneront à notre livre la plus grande

[1] *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, par M. l'abbé Bougaud, tome II, page 113.



partie de son prix. Le lecteur, en les parcourant, reconnaîtra la vérité de cet éloge de M. Sainte-Beuve : « Lumière, suavité, netteté, vigueur, discernement et dextérité céleste, ordonnance et économie des vertus dans cette âme, tout s'y représente et s'y peint d'un trait ferme et distinctif. »

Sa foi. — « Une fois étant ce bienheureux avec les députés du roi très-chrétien au bailliage de Gex, dépendant de son diocèse, où il était allé rétablir le saint exercice de la religion catholique en quelques paroisses, il écrivit, et j'ai vu et lu les lettres écrites de sa main : « Hélas ! dit-il, je vois ici de pauvres brebis errantes, je traite avec elles, et considère leur aveuglement palpable et manifeste. O Dieu ! la beauté de notre sainte foi en paraît si belle, que j'en meurs d'amour, et m'est avis que je dois serrer le don précieux que Dieu m'en a fait dedans un cœur tout parfumé de dévotion. Remerciez cette souveraine clarté qui répand si miséricordieusement ses rayons dedans mon cœur, qu'à mesure que je suis parmi ceux qui n'en ont point, je vois plus clairement et distinctement sa grandeur et sa désirable suavité. Dieu qui en cela m'assiste, veuille retirer et ma personne et mes actions à sa gloire, selon mon souhait[1] ! »

Son espérance. — « Oh ! disait-il, qu'il fait bon vivre saintement en cette vie mortelle ! mais qu'il fera bon vivre glorieusement dans le ciel ! »

« Il confessait franchement qu'eu égard à sa misère, il ne méritait que l'enfer ; mais que, considérant l'infini mérite de la passion de son Sauveur et la grandeur de sa miséricorde, il espérait avec une humble confiance posséder dans le ciel les biens infinis qui sont préparés aux enfants de Dieu. Eh ! disait-il, serons-nous pas un jour tous ensemble au ciel ? Je l'espère et je m'en réjouis. »

« Il dit un jour à un grand prélat, qui est Mgr l'évêque de

[1] Voyez la lettre 203, tome V de l'édit. Migne des Œuvres, pages 730 et 731 ; et ci-avant, livre VII, la fin du chap. 2, page 240.

Belley, qui nous l'a prêché depuis, qu'il fallait mourir entre deux oreillers, l'une de l'humble confession que nous ne méritons que l'enfer; l'autre d'une entière et parfaite confiance en la miséricorde de Dieu qui nous donne son paradis. »

« Je me souviens que moi, étant un jour malade à l'extrémité, ce bienheureux vint pour me consoler et m'assister au passage de la mort, et me dit que je misse ma tête sous le pied de la croix, et que je me tinsse là comme une petite lézarde pour recevoir l'efficace du sang précieux qui en découlait, avec une grande confiance en la miséricorde de Notre-Seigneur. »

Ce bienheureux écrivait un jour : « Il me semble que mon âme est un peu plus solidement établie en l'espérance de pouvoir un jour jouir du prix de la mort et résurrection de Notre-Seigneur. Il me fut avis que parmi ces jours de la semaine sainte jusqu'à présent, il me fit voir plus clairement, et non sensiblement, mais avec une certitude et consolation intellectuelle, et tout en la pointe de l'esprit, ses sacrés axiomes et maximes évangéliques, plus clairement et plus suavement que jamais; et je ne puis assez admirer comme ayant toujours eu une si grande estime de ces maximes et de la doctrine de la croix, j'ai si peu pris soin de les pratiquer. Oh ! si je revenais au monde avec mes sentiments présents, je ne crois pas que toute la prudence de la chair et des enfants de ce siècle me pût ébranler en la certitude que j'ai que cette prudence est une vraie chimère, une toute véritable niaiserie. »

Une autre fois : « Voyez-vous, disait ce bienheureux, les passages de nos chers amis; ils sont certes très-aimables, puisqu'ils se font pour peupler le ciel et agrandir la gloire de notre Roi. Un jour que Dieu sait, nous irons vers eux, et cependant apprenons soigneusement le cantique du saint amour, afin que plus parfaitement nous le chantions en cette sacrée éternité. »

« Mon Dieu ! disait-il une autre fois, que j'ai de consolation en l'assurance que j'ai de nous voir éternellement conjoints

en la volonté d'aimer et louer Dieu! Que la divine Providence nous conduise par où il lui semblera le mieux; mais j'espère, ains je m'assure que nous aboutirons à ce signe, et que nous arriverons à ce port. Vive Dieu! j'ai cette confiance. Soyons joyeux en ce service, soyons joyeux sans dissolution, et assurés sans arrogance[1]. »

« Ce bienheureux écrivit une fois que, passant le lac de Genève sur une petite barquette, il avait une aise fort grande de n'avoir qu'un ais de trois doigts sur lequel il pût assurer sa vie, sinon en la sainte Providence. *Mon âme n'a point de rendez-vous qu'en cette Providence divine. Mon Dieu, vous me l'avez enseigné dès ma jeunesse, et jusqu'à présent j'en annoncerai vos louanges.* »

« Environ l'année de son décès, ce bienheureux écrivit : Je vais faire la revue de ma conscience pour un renouvellement extraordinaire que Notre-Seigneur m'invite de faire, afin qu'à mesure que ces années périssables passent, je me prépare aux éternelles, respirant et soupirant à la croix de mon Sauveur. Je sens mon esprit, ce me semble, plus tendant à la pureté du service de Dieu et à l'éternité que jamais. O Dieu! que je serais heureux si un jour, sortant de la sainte communion, je trouvais mon chétif cœur hors de ma poitrine et celui de mon Sauveur établi en sa place! »

Son amour pour Dieu. — « Parlant une fois à une personne qu'il aimait comme lui-même, de ce souverain amour qu'il portait à Dieu, il lui dit : *Si Dieu me commandait de vous sacrifier, comme il fit à Abraham son fils Isaac, je le ferais.* Et par son action il témoignait qu'il eût fait ce sacrifice avec un courage et un amour nonpareil à la divine volonté. »

« Une autre fois : Quels sentiments, dit ce bienheureux, relevés, ardents et pressants, je ressens, toujours confirmé par ce divin amour; et c'est la vérité que cet amour céleste et divin prédomine tellement sur ce cœur, que, nonobstant ses misères,

1 Voyez lettre 188, tome V de l'édit. Migne des Œuvres complètes, page 635.

il est tout dédié à sa divine majesté, et ne regarde que sa gloire. Enfin nous sommes tout à Dieu sans autre prétention que l'honneur d'être siens. Si j'avais un seul filet d'affection qui ne fût pas à lui et de lui, ô Dieu ! je l'arracherais tout soudain. Oui, si j'avais un seul brin de mon cœur qui ne fût pas marqué du Crucifix, je ne le voudrais pas garder un seul instant[1]. »

« Une autre fois ce bienheureux disait : Oh ! que je voudrais volontiers mourir pour l'amour de mon Sauveur ! Il faut certes ou mourir ou aimer Dieu. Je voudrais ou que l'on m'arrachât le cœur, ou que, s'il me demeure, ce ne soit que pour cet amour. Eh ! que n'en sommes nous bien pleins ! Vous ne sauriez imaginer le sentiment que j'ai maintenant de ce désir. O Dieu ! pourquoi vivrons-nous l'année suivante, si ce n'est pour aimer cette souveraine bonté ! Eh ! ou qu'elle nous ôte de ce monde, ou qu'elle ôte le monde de nous ! Ou qu'elle nous fasse mourir, ou qu'elle nous fasse plus aimer la mort que notre propre vie[2] ! »

« Le confesseur ordinaire de ce bienheureux m'a dit, et je l'assure aussi qu'il est ainsi, que notre bienheureux ne faisait rien pour éviter l'enfer ni pour acquérir le paradis ; mais purement et humblement il faisait toutes ses actions pour le pur amour de Dieu, lequel il craignait parce qu'il l'aimait, et l'aimait parce qu'il le méritait et pour l'amour de lui-même. Aussi disait-il que son cœur avait pour sa souveraine loi la plus grande gloire de l'amour de Dieu. »

Son amour pour le prochain. — « Ce bienheureux aimait Dieu ; il disait que hors de Dieu il ne voulait être rien à personne, ni que personne lui fût rien. Il abondait en dilection selon la vérité et la variété de ce vrai amour qu'il avait aux âmes : *Car il a plu à Dieu de faire ainsi mon cœur,* disait-il ; *je le veux tant aimer ce pauvre prochain, je le veux tant aimer. Il m'est avis toutefois que je n'aime rien du tout que Dieu, et*

[1] Voyez lettre 114, même tome, page 595.
[2] Voyez lettre 96, même tome, page 552.

toutes les âmes pour Dieu, et que tout ce qui n'est point Dieu ou pour Dieu ne m'est rien.

« Jamais ce bienheureux ne fit refus à personne, à quelle heure que ce fût; quelqu'affaire importante qu'il eût, il ne donnait jamais congé à ceux qui le venaient voir, ni ne montrait d'avoir aucun ennui, ni dégoût de leur conversation; et quand on le censurait sur cette grande facilité qui lui faisait perdre le temps, disait-on, avec des personnes de peu de considération, et pour des choses de peu d'importance, ce Bienheureux répondait doucement : « Ces petites gens que vous dites de peu de considération ont autant besoin d'être écoutés et aidés en leurs affaires, que les grands aux leurs. Si une âme est autant troublée d'une chose de rien, qu'une autre le serait d'une grande affaire, faut-il laisser pour cela de la soulager et renvoyer satisfaite? Aussi importantes sont les petites affaires aux pauvres gens, que les grandes aux grands. Ne sommes-nous pas, disait-il, débiteurs à tous; ils viennent chercher la consolation; ne la leur faut-il pas donner? »

« Ce bienheureux donnait de bonnes et grosses aumônes à toutes les maisons mendiantes de la ville, particulièrement aux révérends pères Capucins. Outre cela, il commandait à son dépensier de leur distribuer ce qu'ils avaient besoin tant pour leur malades que pour leurs survenants; il allait quelquefois manger avec eux, faisant porter le dîner pour tous.

« Le jeudi-saint, quand il était dans cette ville (Annecy), il lavait les pieds à treize pauvres, faisant la cène, puis leur baisait tendrement les pieds, bien que galeux quelquefois et fort sales. Il pratiquait cette charité avec une admirable dévotion et humilité. Je lui ai vu faire cette action devant que je fusse religieuse, en laquelle véritablement il ravissait; il faisait dîner les pauvres après et leur faisait donner à chacun une bonne aumône.

« Presque tous les malades envoyaient supplier ce Bienheureux de leur aller donner ou envoyer sa sainte bénédiction, ayant grande confiance que l'ayant reçue ils seraient allégés;

et parmi le peuple c'était une croyance ordinaire que quand quelqu'un avait long-temps langui, s'il pouvait obtenir la bénédiction de ce Bienheureux, il guérissait ou mourait bientôt plus consolé; et l'on en a vu l'expérience. »

Sa justice. — « Quant à la justice, je dis que c'est une vérité toute notoire et que j'ai toujours crue et reconnue, que ce bienheureux prélat était juste envers Dieu, autant que notre condition mortelle le peut être. Il lui rapportait l'honneur de toutes choses, car jamais il ne s'attribuait rien; il était très-reconnaissant envers Dieu pour les bénéfices qu'il en recevait.

« Il me dit une fois, parlant de la revue qu'il avait faite de sa conscience, laquelle il examinait plusieurs fois l'année, et par quelques exercices spirituels extraordinaires il remontait son cœur et renouvelait ses résolutions de servir Dieu toujours plus purement et saintement. Faisant donc cet exercice, il m'écrivait qu'il avait confiance de servir Dieu en justice et sainteté tous les jours de sa vie.

« Il faisait toutes les choses qui regardaient le culte divin avec très-grande majesté, révérence et dévotion; il parlait toujours de Dieu, des saints et des choses sacrées avec un respect et sentiment qui montraient assez combien était grande la révérence, la piété et l'amour qu'il avait à la Divinité.

« Il disait qu'il fallait toujours parler de Dieu comme de Dieu, qu'il ne fallait jamais prononcer le sacré nom de Jésus qu'avec révérence, et ne voulait point qu'on dît : *Il fait trop chaud* ou *trop froid*, et semblables, disant que c'était désapprouver le gouvernement de la divine Providence.

« J'ai reconnu que ce bienheureux avait une dévotion générale aux saints et pour tous les vrais serviteurs de Dieu, excepté qu'il révérait davantage la sainteté de ceux qui avaient été plus universels et qui avaient plus souffert et travaillé pour le prochain. Ce bienheureux prêchait et parlait volontiers de leurs louanges et avec tant de rehaussement qu'il lui était possible, particulièrement de la très-sainte Vierge, du prince des apôtres, et de saint Joseph, lequel il nommait fort souvent

à ses messes. Il était fort dévot à ses anges, aux deux saints Jean, saint Louis roi de France, saint Thomas d'Aquin, saint Bernard. Il était très-ardent et plein de ferveur extraordinaire, prêchant en leur fête, ce qu'il faisait pour l'ordinaire. Il avait encore une spéciale dévotion à saint Charles Borromée, et alla exprès à Milan pour visiter ses reliques dont il reçut grande consolation. Il avait aussi une spéciale dévotion aux pénitents, à la Madeleine, au bon larron, et à ceux qui avaient fort travaillé pour l'Eglise, et qui s'étaient le plus abandonnés à la divine Providence, comme saint François-Xavier.

« Il portait un très-grand respect à l'Ecriture sainte, de laquelle il avait reçu une particulière intelligence. Il dit à un sien aumônier qu'il tenait cela d'une très-spéciale grâce de Dieu.

« Ce Bienheureux honorait toutes les cérémonies et ordonnances de la sainte Eglise, et s'y assujettissait, ainsi que plusieurs ont remarqué. Parlant une fois à l'aumônier d'un grand prélat, afin qu'il l'avertît de quelque petite cérémonie qu'il omettait en disant sa messe, il ajouta : *Il faut nous assujettir et obéir à ce qui nous est ordonné.*

« Le Bienheureux portait un respect nonpareil au Saint-Siége apostolique, au Pape, aux cardinaux, évêques et autres officiers de l'Eglise, leur rendant à tous un respect extraordinaire; et quand il en parlait, c'était avec tant d'honneur, que rien plus. »

Sa force d'âme. — « Quant à la force de notre Bienheureux, je dis que c'est une vérité manifeste et publique, qu'il en avait reçu de Dieu le don en un très-éminent degré ; et comme disait à ce propos monseigneur de Belley, il avait les épaules assez fortes pour porter tout le monde. »

Sa tempérance.— « Quant à la tempérance de ce Bienheureux, je dis que c'est une vérité publique qu'il était extrêmement sobre en son boire et manger; sa table était frugale, il disait que le saint concile l'ordonnait ainsi aux évêques.

« Il usait des viandes les plus grossières ; quand on le servait des délicates, lesquelles on mettait seulement quand il y

avait des étrangers, il les recevait, puis à l'ordinaire de là à peu de temps il les donnait discrètement à ceux qui étaient proches de lui, ou bien les laissait sur son assiette pour être envoyées à quelques malades qui demandaient souvent ses restes par dévotion. Quand on le pressait, ou qu'on le courrouçait de ce qu'il ne voulait manger que des viandes grossières, il répondait doucement qu'il avait l'estomac rustique, et que les viandes grossières lui étaient meilleures; et toutefois l'on sait qu'il était d'une complexion délicate. Mais c'est, comme il dit une fois, qu'il aimait les viandes des pauvres.

« Il a été fort longtemps qu'il ne faisait qu'un repas par jour, partie par abstinence, comme je pense, partie pour avoir plus de temps pour travailler et faire la nuit ce qu'il n'avait pu accomplir le jour à cause de la satisfaction qu'il donnait à cette multitude de personnes qui s'adressaient à lui de toutes parts.

« La grande mortification qu'il pratiquait en ce sujet consistait en cette générale indifférence qu'il avait des viandes, sans que jamais il y trouvât à redire, ni en fît plainte en aucune façon.

« C'est chose assurée, et je le sais, qu'il faisait peu ou point d'attention à ce qu'il mangeait. Une fois étant à la table de madame sa mère, on lui avait mis des œufs pochés devant lui, et l'on s'aperçut qu'il ne les mangeait pas, ains trempait son pain dans l'eau où ils étaient.

« Il lui advint encore le même une autre fois qu'il avait du beurre frais devant lui. Il fut assez longtemps à ne manger que du pain trempé dans l'eau où était le beurre.

« Il a enseigné plusieurs fois à notre ordre que nous devions avoir en grand respect cette parole sacrée que Notre-Seigneur dit à ses sciples : *Mangez ce qui sera mis devant vous* [1]. Il disait que la vraie pratique de ce document consistait à manger indifféremment ce qui nous était donné, sans aucun

[1] Manducate quæ apponuntur vobis. (Luc., X, 8.)

choix, que cette façon de manger était la meilleure, que par ce moyen l'on ne connaissait point d'austérité en nous que le monde estime tant, et que toutefois ce n'était point une petite austérité de tourner ainsi son goût à toute main et dénier à nos appétits ce qu'ils désirent. Il trempait fort son vin, et il n'en usait que pour la nécessité.

Il disait lui-même le *Benedicite* et les Grâces des clercs. Il faisait lire à sa table la sainte Ecriture ou des livres dévots, surtout la Vie des saints, jusqu'à moitié table que l'on achevait en discours honnêtes et bien souvent pieux, dans lesquels notre bienheureux s'enfonçait quelquefois si avant qu'il perdait le souvenir de boire et de manger; et s'il mangeait, c'était sans y penser. Quand il y avait à sa table des personnes de grande qualité, il ne faisait pas lire; mais toujours les discours étaient édificatifs.

« Quant aux autres mortifications, je sais assurément d'une personne à qui le bienheureux avait toute confiance, qu'il prenait souvent la discipline, et se levait la nuit pour cela, afin de n'être entendu de personne; surtout il en fit de rudes pour impétrer de Notre-Seigneur la persévérance au bien à quelque âme qu'il avait en sa charge.

« Jamais quasi ce bienheureux ne se chauffait, il souffrait des grands froids et des chaleurs sans se plaindre.

« Bref il se mortifiait en tout ce qu'il pouvait selon les rencontres, mais d'une manière si discrète et si secrète qu'on avait peine à le découvrir, sinon ceux qui le regardaient de près et avaient une particulière attention à remarquer sa vertu.

« Il disait que les menues souffrances donnent occasion aux plus utiles mortifications; c'est pourquoi il ne dédaignait pas de souffrir par pure mortification les piqûres des mouches et taons qui lui piquaient la tête jusqu'à en faire sortir du sang. Il souffrit toute sorte d'incommodités corporelles, quelles qu'elles fussent, sans s'en plaindre ni en témoigner la moindre répugnance, recevant le tout de la main de Dieu. »

Son humilité. — « Il avait à prix fait de soumettre son jugement et sa volonté à celle d'autrui, et il disait avoir plus tôt fait de s'accommoder à la volonté de tous que d'en attirer un seul à la sienne.

« Une fois qu'il retournait de prêcher d'un grand et signalé auditoire, je lui demandai s'il était satisfait de son sermon : *Non,* me dit-il, *mais qu'importe?* ne se souciant de l'estime du monde.

« Un jour on lui demanda quelle des huit béatitudes il aimait le plus? C'est celle-ci, répondit-il : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Je voudrais certes, ajouta-t-il, qu'au jour du jugement dernier que toutes choses seront révélées, ma justice, si aucune s'en trouve en moi, fût cachée à tout le monde, et ne fût vue que de Dieu seul. » Voilà les véritables sentiments d'humilité qu'avait ce Bienheureux.

« En la pratique même des vertus, il choisissait les meilleures et non les plus estimées et apparentes, il préférait l'humilité, la douceur du cœur, le cordial support du prochain, la condescendance aux inclinations d'autrui, la pauvreté d'esprit, la modestie et simplicité et telles autres petites vertus *qui naissent,* disait-il, *au pied de la croix,* et qui ne paraissent point aux yeux des hommes, ains mortifient et sanctifient le cœur, que non pas se faire regarder et admirer par des jeûnes extraordinaires, par des cilices, disciplines et autres mortifications, et actions extérieures que le monde estime. Ses délices étaient de n'être vu que de Dieu. »

Sa douceur. — « La douceur de notre bienheureux était incomparable; et c'est vérité publique et notoire à tous; mais en particulier ceux qui l'ont pratiqué, l'ont connu clairement et expérimenté qu'il avait une douceur parfaite. Je ne pense pas que l'on puisse exprimer la grande suavité et débonnaireté que Dieu avait répandues en son âme. Son visage, ses yeux, ses paroles et toutes ses actions ne respiraient que douceur et mansuétude; il la répandait même dans le cœur de

ceux qui le voyaient. Aussi disait-il que l'esprit de douceur était le vrai esprit des chrétiens.

« Je ne trouve point, disait-il, de meilleurs remèdes parmi les contradictions, que de n'en point parler et n'en faire aucun semblant, et demeurer avec grande douceur à l'endroit de celui qui l'a causée.

« Je sais qu'il a souvent reçu de bonnes censures de ses actions très-saintes, et je l'ai vu moi-même, sans qu'il en témoignât un brin de ressentiment; ains il faisait des reparties avec douceur et cordialité pour satisfaire à ceux qui les lui faisaient; comme il arriva une fois qu'une personne lui vint dire fort sèchement que chacun se scandalisait de ce qu'il demeurait trop à aller au divin office, il répondit doucement : *Ne font pas ces dames,* lesquelles il sortait de confesser; puis s'en alla tout promptement et tranquillement. Bref sa douceur était si excellente que même de le voir on était excité à être doux et paisible. On lui reprochait une fois qu'il était trop doux à certaines personnes, il répondit doucement : *Ne vaut-il pas mieux les envoyer en purgatoire par douceur, qu'en enfer par rigueur?* »

Sa dévotion, son oraison et son attention à la présence de Dieu. — « Je crois certainement que la vie de notre bienheureux fondateur, à cause de l'extrême pureté de son intention en tout ce qu'il faisait, a été une continuelle oraison; car je puis assurer, selon la connaissance assez particulière que Dieu m'a donnée par une longue communication avec ce Bienheureux, tant par écrit que de vive voix, ayant été sous sa conduite l'espace de dix-neuf ans, qu'en toutes ses actions, il ne prétendait autre chose que la plus grande gloire de Dieu et l'accomplissement de son bon plaisir ; aussi disait-il que la divine volonté était la souveraine loi de son cœur, et qu'en cette vie il fallait faire l'oraison d'œuvre et d'action ; que la meilleure prière qu'on puisse faire, c'est d'acquiescer entièrement au bon vouloir de Notre-Seigneur : autre preuve que sa vie a été une continuelle oraison ; car je peux assurer qu'il

marchait quasi toujours recueilli en Dieu ; cela était aisé à reconnaître, quoique son recueillement n'était point sombre ni triste ; et n'était nullement apparent, sinon à ceux qui savaient sa méthode.

« Il y a environ quinze années que je demandai à ce Bienheureux s'il était longtemps sans retourner actuellement son esprit à Dieu ; il me répondit : *Quelquefois environ un quart-d'heure.* J'admirai cela en un prélat si occupé en tant de diverses et importantes affaires ; aussi enseignait-il à tous ses dévots de faire continuellement ces retours d'esprit à Dieu, même parmi les actions de Dieu, comme prêcher, confesser, étudier, lire, parler de choses spirituelles et semblables.

« Il m'a dit que la première pensée qui lui venait à son réveil, c'était de Dieu et s'endormait en même pensée tant qu'il pouvait.

« Il m'a dit encore qu'il avait un particulier contentement quand il se trouvait seul, à cause de la toute présence de Dieu qui lui était alors plus sensible que parmi le tracas des affaires et conversations. Je sais que quelquefois ce Bienheureux, commençant à prier sans aucune préparation, il se sentait tout-à-coup saisi et recueilli en Dieu.

« Son confesseur ordinaire qui ne l'abandonnait guère de vue l'espace d'environ quinze années, dit qu'il a toujours cru que ce Bienheureux avait quelque secrète intelligence avec Notre-Seigneur pour sa conduite intérieure et une particulière connaissance de ses secrets. Je le crois, et qu'il avait une intime et sérieuse occupation avec Dieu ; car jamais je n'ai reconnu, et l'on ne l'a jamais vu que je sache, attaché à aucun exercice de dévotion, ni à chose quelconque, ains il se conservait une sainte liberté d'esprit pour faire toutes choses selon que la divine Providence les lui offrait. L'on l'a vu souvent près de dire la sainte messe, de faire l'oraison et autres exercices, lesquels il retardait, voire même les quittait quelquefois tout-à-fait, quand le service du prochain ou quelque légitime occasion le tirait à autre chose. »



Son acquiescement à la volonté de Dieu. — « J'ai connu clairement que notre bienheureux avait une entière résignation au bon plaisir de Dieu, duquel il dépendait absolument sans aucune réserve ; il disait que chose quelconque qui lui puisse arriver ne lui ôterait jamais la très-résolue résolution qu'il avait d'acquiescer pleinement à tout ce que Dieu voudrait faire de lui, et de tout ce qui lui appartenait.

« Il s'était préparé une fois pour prêcher un carême ; il tomba malade d'une fièvre continue. Il m'écrivit : *Si Dieu ne veut pas que je le serve en prêchant, ains en souffrant, sa volonté soit faite !*

« L'on parla une fois de certain emprisonnement (si la mémoire ne me trompe fort, et je pense que non), il dit : *Si l'on me mettait en prison, je ne m'en soucierais nullement, j'aurais plus de loisir de prier Dieu et d'écrire quelque chose à sa gloire.* L'on parla aussi de lui lever son évêché : *Eh bien !* dit-il, *je serai plus libre pour servir Dieu et les âmes.*

« Il était même résigné à mourir par justice, si c'eût été le bon plaisir de Dieu, et me dit une fois qu'il lui semblait que si Dieu permettait qu'il fût accusé à tort des plus grands crimes qui se puissent commettre, et que pour cela on le condamnât à quelques violents supplices, il les irait souffrir, moyennant la grâce de Dieu, avec une entière résignation, paisiblement et tranquillement, et qu'il ne lui fâcherait point pourvu qu'il fût innocent devant Dieu ; et ce qui le toucherait serait si on l'accusait d'hérésie, à cause du scandale et préjudice qui en pourrait arriver aux âmes.

« Il serait impossible d'exprimer l'extrême indifférence de sa volonté ; certes cela se peut assurer qu'elle était toute réduite à la volonté de Dieu ; aussi disait-il lui-même qu'il laissait vouloir Notre-Seigneur pour lui ce qu'il lui plaisait, déposant tout le soin superflu de lui-même entre les mains de Dieu.

« Il aimait souverainement cette parole de saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* parce, disait-il, que c'était

une parole admirable. Il disait un jour, écrivant à une personne qu'il sortait de la bouche de saint Paul, après sa conversion, ces paroles : « Je les disais ce matin à Dieu, mais je n'ose plus les dire maintenant parce que j'ai trouvé que je ne sais que trop ce que Dieu veut que je fasse : il veut que je me mortifie en toutes les puissances de mon âme et que je sois un vaisseau d'élite pour porter son sacré nom parmi le peuple[1]. Mais hélas ! ce que je sais qu'il veut que je fasse, je ne le sais pas faire. Lui qui le sait faire, le fasse donc en moi et par moi ; mais qu'il fasse tout pour lui à qui je n'ai trouvé que je puisse contribuer autre chose que ce petit filet de bonne volonté que je sens au fin fond de mon misérable cœur. Cette bonne volonté vit en moi, mais je suis mort en elle, et n'en ressens qu'un lent et faible mouvement par lequel je soupire presque imperceptiblement le mot sacré de notre fidélité : *Vive Jésus, Vive Jésus !* » Il était parfaitement indifférent en la maladie ou en la santé, à la vie ou à la mort, aux mépris ou aux louanges, à l'emploi de son temps et de sa vie, en la pauvreté ou richesses, en la privation des personnes qui lui étaient chères comme en leur conservation ; et bref en toutes choses son cœur était indifférent et aimant souverainement le bon plaisir de Dieu. C'est pourquoi dans la tribulation et affliction, il ressentait, ainsi qu'il m'a dit lui-même, une douceur cent fois plus douce que l'ordinaire par cet acquiescement qu'il faisait de l'union de son esprit avec celui de Dieu par-dessus tout sentiment. »

Son assiduité au confessionnal. — « Notre bienheureux fondateur a été tout-à-fait incomparable en la charité qu'il a exercée au confessionnal et au zèle avec lequel il s'y employait. Il se donnait tout entier à cet exercice sans mesure ni limite que de la nécessité de ceux qui recouraient à lui ; il quittait tout pour cela, excepté qu'il fût occupé pour quelque affaire plus

[1] Vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus. (Act., IX, 15.)

importante à la gloire de Dieu, parce qu'il savait qu'en ce sacrement se faisait le grand profit des âmes. Tous les dimanches et fêtes, quantité de personnes qui y venaient, seigneurs, dames, bourgeois, soldats, chambrières, paysans, mendiants, personnes malades, galeuses, puantes et remplies de grandes abjections, il les recevait tous sans différence ni acception de personne, avec égal amour et douceur; car jamais il ne refusait aucune créature pour chétive qu'elle fût; au contraire je crois fermement qu'il les recevait avec plus de charité intérieure, et les caressait plus tendrement que les riches et bien faits, et disait que c'était où s'exerçait la vraie charité. Les enfants mêmes n'étaient pas éconduits par ce Bienheureux; ains il les recevait si amiablement qu'ils prenaient plaisir d'y retourner.

« Il donnait à ses pénitents tout le temps et le loisir qu'ils désiraient pour se bien déclarer. Jamais il ne les pressait. Et outre tous les jours susdits, à quel jour et heure qu'on le demandât, il quittait tout, même quelquefois d'aller à l'office de la cathédrale, il retardait de dire la sainte messe, bien qu'il fût tout revêtu, il quittait ses repas étant près de se mettre à table bien que ses gens s'en plaignaient et l'en voulussent détourner.

« Aux grandes fêtes, jubilés et autres occasions semblables, il fallait souvent qu'il entendît les confessions de jour et de nuit, dont je le vis une fois tout accablé : *Ces jours,* me disait-il, *me sont au poids de l'or, pour la multitude des confessions*. Aussi disait-il à ses pénitents pour leur donner confiance : *Ne faites point de différence entre votre cœur et le mien. Je suis tout vôtre, nos âmes sont égales.*

« Il m'écrivit une fois : « Il y a quatre jours que j'ai reçu au giron de l'Eglise et en confession un gentilhomme de vingt ans, brave comme le jour, vaillant comme l'épée. O Sauveur de mon âme. Quelle joie de le voir si saintement accuser ses péchés, et parmi les discours d'iceux faire voir une providence de Dieu si spéciale et si particulière à le retirer par des mouvements et ressorts si cachés à l'œil humain, si relevés et

si admirables! il me mettait hors de moi-même. Que de baisers de paix je lui donnai[1]. »

« Quand il connaissait qu'on avait peine à se faire entendre en confession ou par honte ou par crainte, il tachait par tous moyens d'ouvrir le cœur et accroître la confiance. *Ne suis-je pas votre père?* et disait cela jusqu'à ce qu'on lui eût dit *oui;* et sur cela : *Ne voulez-vous pas bien me dire tout? Dieu attend que vous ouvriez votre cœur, il a les bras ouverts pour vous recevoir. Voyez-vous, je tiens la place de Dieu, et vous avez honte de moi! mais au partir de là je suis pécheur; et si vous aviez fait tous les maux du monde, je ne m'en étonnerais point.*

« Il aidait même avec une douceur non-pareille à expliquer les péchés quand il voyait que par ignorance ou par honte on avait peine à les dire.

« Après la confession il disait des paroles si cordiales : Oh! que votre âme m'est chère, et tout ce qu'elle m'a déclaré! et les anges maintenant se réjouissent et font fête sur cette action, et moi je vous en félicite avec eux; mais il faut pourtant bien promettre à Notre-Seigneur de n'y retourner pas, et à moi aussi.

« Quand il voyait qu'on n'avait pas contrition, il faisait dire quelques courtes paroles, comme : *Vous voudriez bien n'avoir jamais offensé Dieu, n'est-ce pas?* Et quelquefois il faisait redire quelque chose de ce qu'on s'était accusé pour faire rompre la répugnance qu'on avait à le dire.

« Il donnait de fort petites pénitences, et disait : *Ne ferez-vous pas bien ce que je vous dirai? dites donc telle chose,* qui était quelque oraison vocale que l'on pût dire aisément, et n'ordonnait point de faire des considérations sur quelque mystère ou semblables pour pénitence.

« Il parlait peu en confession, sinon pour lever les vains scrupules et pour éclairer ses pénitents de ce qui était péché ou qui ne l'était pas; et ce qu'il disait touchait davantage le

[1] Voy. lettre 110, tome V des Œuvres, page 587.



cœur que les grands discours n'eussent pu faire; et l'on sortait de devant lui avec grand courage et souvent avec recueillement et grand sentiment de Dieu.

« Quand on savait qu'il devait passer par des villes et qu'il allait par les champs en quelque maison de ses amis, partout il fallait ouïr des confessions générales; et comme il disait, toujours on lui gardait le fond des consciences et ce que l'on avait grande difficulté de dire aux autres. Et ceci est vrai, notoire et public. »

Son zèle pour le salut des âmes. — « Je sais que par sa douceur, grand support et prudence, il a gagné à Dieu des âmes tout embourbées et engagées en de grands et abominables péchés qui régnaient en des familles, desquels il les a entièrement purgées.

« Oh! que le service des âmes, m'écrivit-il une fois, m'est une douce et honorable peine! »

« Il conduisait à la vie parfaite très-grand nombre d'âmes en diverses provinces, comme il est dit ci-devant, et pour lesquelles il fallait faire des lettres sans nombre, et toutes écrites de sa main, outre la peine qu'il avait de lire celles qui lui étaient écrites, lesquelles étaient souvent très-longues et mal écrites.

« Ce Bienheureux m'écrivit une fois : Quantité d'âmes recourent à moi pour savoir comme il faut servir Dieu, secourez-moi bien par vos prières; car pour l'ardeur je l'ai plus grande que jamais. Mais voyez-vous, tant d'enfants se jettent entre mes bras et me sucent les mamelles, que j'en perdrais la force si l'amour de Dieu ne me revigorait. »

Son mépris pour les biens du monde. — « Il est vrai que notre bienheureux ne maniait point d'argent, sinon pour le distribuer aux pauvres, et l'a tellement méprisé qu'il n'a voulu savoir ni connaître la valeur ni la différence des espèces.

« Un jour, retournant de la ville en son logis, il trouva la porte fermée que l'on ne put ouvrir promptement, il en eut

une joie intérieure très-grande, et se tenait là humblement comme un pauvre.

« Il avait une satisfaction incroyable de n'avoir point de maison qui fût sienne, et que le maître de son logis l'en pût mettre dehors quand il voudrait. « Tout plein de gens, disait-il, me persuadent d'acheter une maison. Mon Dieu ! s'ils savaient l'aise que j'ai de n'en avoir point, et que je n'en désire point, et que je veux mourir avec cette gloire de n'avoir rien, et voilà mon ambition. Et puis, que le monde clabaude tant qu'il voudra, moyennant la grâce de Dieu je ne me départirai jamais de mon entreprise. » Et Dieu a accompli en quelque sorte le désir de son serviteur; car il est mort dans la maison d'un pauvre jardinier. »

Sa manière de traiter avec le prochain.— « La conversation de ce bienheureux serviteur de Dieu était hautement louée, et tenue généralement de tous ceux qui l'ont connu, incomparable en suavité. Un prélat de France disait qu'elle était toute angélique. Mgr l'archevêque de Bourges, mon frère, comme aussi feu mon père, et plusieurs autres personnes de qualité relevée, qui ont été familiers et ont fait voyage avec lui, ne pouvaient assez hautement louer sa sainte, utile et très-agréable conversation; je leur en ai ouï parler avec admiration.

« Jamais il ne raillait ni offensait personne. Il faisait quelquefois de petits contes de récréation, mais avec tant de modestie que ceux qui les entendaient étaient également récréés et édifiés. Si, aux compagnies où il était, on se mettait sur des plaintes contre le prochain, il témoignait n'y prendre aucun plaisir, les excusant toujours; que s'il ne pouvait excuser le fait, il excusait l'intention autant qu'il pouvait, et rejetait les fautes sur la fragilité des personnes. Quand les fautes commises étaient grandes, on lui voyait lever les yeux au ciel, serrer les épaules et dire doucement : *Misère humaine! c'est pour nous faire voir que nous sommes hommes.*

« Surtout il ne pouvait souffrir que l'on se moquât du prochain; il disait que cela était directement contre la charité.



Il advint une fois à une personne de qualité de se moquer devant lui d'une personne qui était fort laide et de mauvaise grâce; quand la compagnie fut retirée, il la prit à part : « Comment! lui dit-il, est-ce ainsi que vous traitez votre prochain? Cette créature que vous trouvez si désagréable, n'est-elle pas faite à l'image de Dieu? Elle lui est peut-être mille fois plus agréable en sa laideur extérieure, que ne lui ont jamais été toutes les beautés du monde. Il faut apprendre à aimer Dieu en toute créature. »

Sa vertu de religion. — « Il avait en très-grand respect tout ce qui regardait le culte divin dont il faisait les actions avec une profonde révérence, gravité et dévotion, ayant devant les yeux la grandeur de celui qu'il servait. Aux fêtes principales de l'Eglise, on le voyait en une jubilation nonpareille, ayant sans doute ses pensées plongées dans les divins mystères que l'Eglise représente. Il y célébrait les offices sacrés pontificalement avec une si profonde attention, un si grand recueillement et une majesté si humble, qu'il ravissait les assistants.

« Il célébrait la sainte messe tous les jours avec une profonde dévotion. Quand il portait le très-saint Sacrement aux processions, il le tenait là contre sa poitrine sans quasi siller les yeux; et à voir son visage si abstrait en cette action, on en recevait de la dévotion.

« Un jour qu'il avait porté ce divin Sacrement par toute la ville en la procession de sa fête durant une chaleur extraordinaire, non sans une extrême fatigue qui nous fit appréhender que sa santé ne fût intéressée, nous envoyâmes savoir comme il se portait; il nous écrivit : « Or il est vrai, j'ai été un peu las de corps; mais de cœur et d'esprit, comme le pourrais-je être après avoir tenu sur ma poitrine et tout joignant mon cœur un si divin épithème, comme j'ai fait ce matin tout au long de la procession? Hélas! si j'eusse eu mon cœur bien creux par humilité et bien abaissé par abjection, j'eusse sans doute attiré ce sacré gage en moi, il se fût caché dedans moi; car il est si amoureux de ces vertus qu'il s'élance à force où il

les voit. *Les passereaux trouvent un repaire, et la tourterelle un nid où elle met ses poussins*, dit David. Mon Dieu ! que cela m'a attendri quand on a chanté ce psaume, car je disais : *O chère Reine du ciel, chaste tourterelle, est-il possible que votre poussin ait maintenant pour son nid ma poitrine ?* Cette parole de l'Epouse m'a encore bien touché : *Mon bien aimé est mien, et je suis toute sienne ; il demeure entre mes mamelles* ; car je le tenais là. Et celle-ci de l'Epoux : *Mets-moi comme un cachet sur ton cœur*. Hélas oui ! mais ayant ôté le cachet, je ne vois point l'impression des traits d'icelui en mon cœur [1]. »

« Une autre fois il m'écrivit : C'est aujourd'hui la grande fête de l'Eglise, en laquelle portant le Sauveur en la procession, il m'a de sa grâce donné mille douces pensées, emmi lesquelles j'ai eu peine de réprimer mes larmes. O Dieu ! je mettais en comparaison le grand-prêtre de l'ancienne loi avec moi et considérais que ce grand-prêtre portait un riche pectoral sur sa poitrine, orné de douze pierres précieuses, et en icelui se voyaient les noms des douze tribus des enfants d'Israël. Mais je trouvais mon pectoral bien plus riche, encore qu'il ne fût composé que d'une seule pierre qui est la perle orientale, que la mère-perle conçut en ses entrailles chastes de la bénite rosée du ciel ; car voyez-vous, je tenais ce divin Sacrement bien serré sur ma poitrine, et m'était avis que les noms des enfants d'Israël étaient tous marqués en icelui. Ah ! que j'eusse bien voulu que mon cœur se fût ouvert pour recevoir le précieux Sauveur ! Mais, hélas ! je n'avais pas le couteau qu'il fallait pour le fendre, car il ne se fend que par amour. Si ai-je bien pourtant eu des grands désirs de cet amour [2]. Voilà les saintes pensées que notre bienheureux avait dans son cœur pendant qu'il portait le Sauveur du monde entre ses bras. »

[1] Voyez la lettre 921, tome V de l'édit. Migne. Cette lettre dont aucune édition ne donne la date est du 29 mai 1614.
[2] Voyez la lettre du 1er juin 1606, même tome, page 570.



Sa réputation de sainteté. — « Les hérétiques mêmes l'avaient en très-grande estime; ceux de Genève le tenaient pour un homme craignant Dieu. Ils le regrettèrent fort après son décès, comme ils le dirent à Chambéry, et que s'ils eussent su n'avoir jamais à faire qu'avec un semblable évêque, ils n'eussent pas fait difficulté de le recevoir, et que l'on voyait bien qu'il ne cherchait pas de vivre en terre, ajoutant qu'il avait été autant ou plus regretté dans Genève que dans Chambéry. Un avocat hérétique, après son décès, envoya une épitaphe pleine de ses louanges. L'un des ministres de Genève ayant su son trépas, le loua grandement et dit qu'on ne le pouvait blâmer que d'une chose, d'être trop affectionné à l'Eglise romaine. Un autre hérétique dit qu'il l'eût voulu racheter de son sang. »

A cette simple et rapide esquisse des vertus admirables de saint François de Sales, nous n'ajouterons qu'un mot, et ce sera pour rappeler son extrême aversion des procès. A une personne disposée à plaider, il écrivait : « Jusqu'à quand sera-ce, ma très-chère fille, que vous prétendrez d'autres victoires sur le monde que celles que Notre-Seigneur en a remportées, et à l'exemple desquelles il vous exhorte en tant de façons ? Comment fit-il ce Seigneur de tout le monde ? car il était le Seigneur de tout le monde, et plaida-t-il jamais *pour avoir seulement où reposer sa tête?* On lui fit mille torts, quel procès eut-il jamais? devant quel tribunal fit-il jamais citer personne ? jamais, en vérité; ains non pas même il ne voulut citer les traîtres qui le crucifièrent devant le tribunal de la justice de Dieu; au contraire il invoqua sur eux l'autorité de la miséricorde. Et c'est ce qu'il nous a tant inculqué : *A qui te veut ôter en jugement ta tunique donne-lui encore ton manteau.* Ecoutez les sentiments et les conseils de cet homme qui *ne vivait plus en lui-même, mais Jésus-Christ vivait en lui. Pourquoi,* ajoute-t-il, *pourquoi n'endurerez-vous pas plutôt qu'on vous défraude?* Notez qu'il parle, non à une personne qui aspire d'un air particulier à la perfection, mais à tout un peuple.

Notez qu'il veut qu'on souffre le tort; notez qu'il leur dit qu'il y a de la coulpe pour eux de plaider contre ceux qui les trompent ou les défraudent. Les habitants de Babylone n'entendent point cette doctrine, mais les habitants du mont de Calvaire la pratiquent[1]. »

Ses lettres offrent cent autres passages non moins expressifs; nous n'en extrairons plus que ces lignes dans lesquelles il dépeint avec autant de précision que de vérité les graves désordres qui naissent des procès, la perpétuité des contestations qu'ils engendrent et l'incertitude de leur issue : « Puisque vous le voulez, je traiterai avec votre partie. O Dieu! que je désire ardemment et invariablement que vos affaires se passent sans procès! car, en somme, l'argent que vos poursuites mangeront vous suffira pour vivre : et en fin de cause, qu'y aura-t-il de certain? Que savez-vous ce que les juges diront et détermineront? Et puis, vous passez vos meilleurs jours en cette très-mauvaise occupation, et vous en restera peu pour être employé utilement à votre principal objet; et Dieu sait si après un long tracas, vous pourrez ramasser votre esprit dissipé, pour l'unir à sa divine bonté. — Ceux qui vivent sur la mer, meurent sur la mer : je n'ai guère vu de gens embarqués dans les procès, qui ne meurent dans cet embarras. Or, voyez si votre âme est faite pour cela, si votre temps sera dignement destiné à cela : je veux dire, prenez un bon conseiller, examinez bien avec lui toute cette affaire, et coupez court. — Ne veuillez pas être riche; ou du moins, si vous ne le pouvez être que par ces misérables voies de procès, soyez pauvre plutôt que d'être riche aux dépens de votre repos[2]. »

On se convainc de plus en plus, à mesure que l'on pénètre mieux l'esprit et les actions du grand évêque, qu'il n'y avait pas une des situations de la vie qu'il n'eût observée avec une

[1] Lettre 855, tome V des Œuvres, page 1592.
[2] Lettre 583, même tome, page 1252.



incroyable profondeur de discernement, pour l'éclairer d'une vive lumière et prémunir les âmes contre toute espèce de déceptions et de périls.

Dieu se plut à manifester par divers prodiges l'ineffable et céleste pureté des relations qui existèrent durant dix-huit années, de 1604 à 1622, entre le saint évêque et sa zélée coopératrice, et combien elles avaient été agréables à ses yeux. Nous n'en citerons qu'un. C'était en 1632 : les commissaires apostoliques procédaient aux longues enquêtes qui avaient pour objet la béatification de l'homme de Dieu, et ils avaient fait ouvrir le cercueil qui renfermait son bienheureux corps. « Il n'est pas croyable, » rapporte un témoin oculaire, la grande mère de Chaugy, à qui nous nous empressons de laisser ici la parole, « avec quelle dévotion, quel soin et quelle ardeur cette digne mère avait pourvu à tout ce qui était requis, ni de combien de mouvements de reconnaissance son cœur était plein, voyant ce béni corps frais et entier. Quand le monde fut retiré, sur les neuf heures du soir, elle alla, avec toute la communauté, vénérer ce saint corps, et fut longuement en oraison,à genoux devant icelui, avec un visage si enflammé, une façon et action si rabaissées, que l'on n'eût su discerner ce qui la tirait hors d'elle-même, si c'était une extase d'amour, ou bien d'humilité. Elle était si transportée qu'elle n'apercevait point les sœurs qui étaient tout autour d'elle, ni ne sentait qu'on la pressait de part et d'autre. Elle nous laissait faire, sans qu'elle fît mouvement quelconque, ni qu'elle ouvrît les yeux. En cette rencontre, elle accomplit un acte signalé d'obéissance : nos seigneurs les commissaires avaient défendu que l'on touchât ce béni corps, voulant dire que l'on n'en coupât rien. Néanmoins, parce qu'ils ne s'étaient pas expliqués, cette digne mère n'osa nous permettre de lui baiser la main, ni la baiser elle-même, se contentant de nous faire vénérer son vêtement, jusqu'au lendemain qu'elle alla avec notre supérieur couvrir d'un taffetas blanc la face de ce bienheureux, et demanda permission de lui baiser la main : ce

qu'ayant obtenu, elle courba la tête, et fit poser cette sainte main sur icelle. Et ce bienheureux, comme s'il eût été en vie, étendit la main sur la tête de son unique fille, et la lui serra, comme lui faisant une paternelle caresse. Elle sentit très-sensiblement le mouvement surnaturel de cette main morte qui semblait être encore animée; et nous gardons comme une double relique le voile que cette digne mère portait alors [1]. Les sœurs qui étaient présentes virent cette sainte main se mouvoir, et les doigts serrer la tête de cette digne mère [2]. »

Après avoir ainsi donné tout ce qu'elle croyait devoir à la mémoire du prélat qui n'etait pas moins un grand homme qu'il n'était un admirable saint, elle crut ne rien pouvoir faire de mieux que de régler en toutes choses, pour l'intérieur et pour l'extérieur, l'ordre qu'ils avaient établi ensemble, suivant son esprit et ses maximes. Dans cette vue, elle fit assembler à Annecy toutes les anciennes supérieures de l'institut. Elles ramassèrent ensemble tout ce que le saint évêque avait écrit pour la direction et la perfection de l'ordre, et elles en composèrent un livre qu'elles intitulèrent : *Coutumier de l'ordre de la Visitation*. La mère de Chantal ne voulut point avoir d'autre part à cet ouvrage qu'une grande exactitude à n'y rien laisser mettre qui ne fût de leur saint fondateur, soit par des mémoires de sa main, soit pour avoir pratiqué sous sa conduite les maximes qu'elle mettait en règle.

Enfin cette fervente mère après avoir donné à l'institut qu'elle dirigeait mille exemples de la vertu la plus consommée, après avoir établi quatre-vingt-sept monastères, après avoir paru en tout la digne fille spirituelle et la fidèle disciple du saint évêque de Genève, mourut à Moulins le 13 décembre 1641, méritant que l'Eglise l'ait mise elle-même au rang glorieux des saints, où le directeur qui l'y avait précédée vint l'introduire dans son triomphe, comme il l'avait autrefois con-

[1] Ce voile fut vénéré par la reine de Sardaigne, en 1715.
[2] *Mémoires de la mère de Chaugy*, 2e part., chap. 22.



duite dans les voies laborieuses de son pèlerinage terrestre. Juste et bien douce récompense de sa confiance sans réserve pour le père incomparable dont Dieu avait fait l'instrument de sa vocation et de son salut, confiance qui ne se démentit jamais un seul instant, et qu'elle lui conservait encore au moment suprême où son âme allait quitter le monde des sens : « N'espérez-vous pas, lui disait alors le père de Lingendes, son confesseur, que votre bienheureux père François de Sales vous viendra au devant? » — « Oui, certes, répondit-elle avec grande assurance, il me l'a ainsi promis [1]. » Et chose admirable ! la Providence voulut que la réunion de ces deux âmes héroïques eût pour témoin un autre grand saint, celui-là même que toutes deux avaient aussi investi de leur confiance illimitée, Vincent de Paul. Voici sa déclaration consignée dans une lettre adressée aux religieuses de la Visitation, dans laquelle il parle de lui-même en tierce personne.

« Je ne fais point de doute que Dieu ne manifeste un jour la sainteté de la mère de Chantal, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits du royaume et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi, laquelle j'assure qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir. Cette personne ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, se mit à genoux pour prier Dieu pour elle, et la première pensée qui lui vint à l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle avait commis et qu'elle commet ordinairement; et immédiatement après, il lui parut voir un petit globe comme de feu, qui s'élevait de terre, et s'alla joindre, en la supérieure région de l'air, à un autre globe plus grand et plus lumineux ; et les deux, réduits en un s'élevèrent plus haut, entrèrent et se perdirent dans un autre globe infiniment plus grand et plus lumineux que les autres.

[1] *Epître circulaire de la mère de Musy, supérieure de la Visitation de Moulins,* à toutes les supérieures de l'institut, sur la mort de la mère de Chantal.

Et il lui fut dit intérieurement que le premier globe était l'âme de notre digne mère, le second de notre bienheureux père, et l'autre l'essence divine; que l'âme de notre digne mère s'était réunie à celle de notre bienheureux père, et les deux à Dieu leur souverain principe. »

Saint François de Sales venant à la rencontre de la mère de Chantal, s'écrie l'éloquent historien de cette mère, et saint Vincent de Paul debout au saint autel, assistant ravi à cette réunion : quel couronnement admirable à la belle vie que nous venons de raconter !

Clément XIII, qui la canonisa le 17 août 1767, après qu'elle eut été béatifiée par Benoît XIV, le 13 novembre 1751, fixa au 21 août la célébration de sa fête.

Le corps de la vénérable fondatrice fut porté de Moulins à Annecy, et déposé dans l'église du premier monastère de la Visitation. Elle eut la joie, avant sa mort, de voir la sainteté de François de Sales autorisée de Dieu par les miracles qui se faisaient à son tombeau et en divers lieux. Ces miracles ayant confirmé la vénération que tous les peuples portaient à l'illustre évêque, l'ordre de la Visitation regarda comme un devoir de s'adresser au Souverain Pontife pour obtenir sa béatification [illegible] les évêques de France, réunis dans l'assemblée du [illegible] 1625, adressèrent de leur côté au Pape Urbain VIII. [illegible] la lettre collective que nous croyons devoir [illegible]

[illegible] Père, après avoir baisé les pieds de Votre [illegible]

[illegible] l'honneur de lui représenter qu'il a plu à Dieu [illegible] y a quelques années, le très-révérend François [illegible] heureuse mémoire, évêque de Genève. Comme [illegible] nous avons été témoins de la vie sainte [illegible] a menée. Toutes les vertus brillaient en sa [illegible] une harmonie si parfaite qu'on ne pouvait le [illegible] sans être ravi d'admiration. Il a fait de grands

biens parmi les fidèles, un grand nombre [illegible] à se rendre les imitateurs de ses vertus. Il n'a pas eu de moins heureux succès auprès des hérétiques, puisqu'il en a converti à la foi catholique un très-grand nombre. Enfin consumé par son zèle, épuisé de travaux, ce généreux athlète a quitté cette terre de misères, ce lieu de combats, et nous avons la confiance de croire que ç'a été pour aller au ciel jouir du repos, et y recevoir de la main du juste Juge la couronne de gloire.

« Si la France, en le perdant, a témoigné par ses regrets combien il lui était cher, elle fait bien voir, par la persuasion où elle est qu'il règne avec les saints, combien plus il lui était respectable. Tous les Français désirent sa béatification, et si, pour l'obtenir, tous tant que nous sommes ici de personnes de l'ordre ecclésiastique, nous unissons aux vœux publics nos plus vives instances, nous croyons ne rien faire en cela qui puisse déplaire à Votre Sainteté.

« Nous savons, Très-saint Père, que vous êtes le seul sur la terre qui puissiez permettre d'élever des temples en mémoire des personnes mortes en odeur de sainteté : permettez-nous de le faire pour l'évêque de Genève, afin que, présentement qu'il est auprès de Dieu, nous trouvions dans sa puissante intercession de quoi nous consoler de la perte que nous avons faite de tant de charitables secours que nous recevions de lui tandis que nous avions le bonheur de le posséder.

« Si nous demandons à Votre Sainteté qu'elle veuille bien proposer à la vénération du monde chrétien les mérites de ce grand homme, peut-on dire qu'il y ait de la témérité dans notre demande, ou de la précipitation dans notre culte? C'est un de nos frères, et une grande partie de sa vie s'est passée sous nos yeux. Nous l'avons vu exceller en piété, en modestie, en douceur, en sainteté; les peuples révèrent en lui ces qualités éminentes qui lui gagnaient les cœurs, ou plutôt qui les gagnaient à Jésus-Christ. En rendre un témoignage sincère à Votre Sainteté, n'est-ce pas un devoir que la charité nous impose? pourrions-nous refuser de nous y soumettre sans sacrilége,

ou en différer l'accomplissement sans une espèce d'impiété?

« Oui, nous l'avons vu, ce digne pasteur des âmes, aussi petit à ses propres yeux par son humilité qu'il était grand aux yeux des hommes par sa dignité. Nous l'avons vu allier en sa personne avec un rare savoir une politesse charmante, avec une éloquence sublime une modestie admirable; souvent il ne fallait que le voir pour être porté à la vertu ; souvent il ne fallait que l'entendre pour être embrasé du divin amour.

« Toutes les fois qu'il montait en chaire pour annoncer la parole de Dieu (ce qu'il a fait très-souvent et en plusieurs endroits, surtout à Paris), il y avait un concours d'auditeurs si prodigieux que les plus grandes églises ne pouvaient les contenir, et ils étaient pour la plupart si touchés, qu'on les voyait, au sortir du sermon, fondant en larmes, renoncer aux désordres ou à la tiédeur de leur vie passée par des conversions également promptes et sincères.

« Aussi était-il partout en si haute réputation qu'on venait avec empressement des pays les plus éloignés pour l'entendre, et quelquefois même seulement pour le voir. Surchargé de travaux pour le salut des âmes, bien loin de flatter son corps ou d'user de quelques ménagements avec lui, il le traita toujours durement. Il le voyait souvent succomber sous le poids des fatigues, sans interrompre pour cela ses pieux exercices, et jamais il n'était plus joyeux ni plus content que quand la multitude de ses saintes occupations, ne lui laissant pas un seul moment de repos, lui fournissait sans cesse les occasions d'être utile au prochain et de faire une ample moisson de mérites.

« Enfin, ayant terminé sa course en France, dans la ville de Lyon, et le bruit d'une si grande perte s'étant bientôt répandu dans tout le royaume, elle y causa des regrets si vifs et si universels qu'il n'y eut personne, pour peu qu'il eût le cœur sensible à la piété, qui ne gémit comme s'il eût perdu son propre père : non que l'on s'affligeât du bonheur de l'homme de Dieu, car on le regardait comme un saint, mais parce que



l'on se voyait privé de celui dont on avait éprouvé en tant d'occasions la charité compatissante et secourable, et que l'on ne pouvait implorer son intercession auprès de Dieu pour n'en avoir pas encore obtenu la permission de l'oracle du Saint-Siége.

« C'est cette permission, Très-Saint-Père, que tous les peuples demandent avec ardeur, ceux surtout de la ville de Paris, qui ont si souvent eu le bonheur d'entendre prêcher François de Sales dans les différentes églises de cette grande ville, d'admirer son éloquence et de ressentir l'onction de ses discours ; et ceux de la ville de Lyon, qui ont reçu avec ses derniers soupirs les premières et plus vives atteintes de la douleur causée par son trépas, et chez qui se conserve son cœur aussi frais, aussi vermeil que s'il était encore vivant, sans que l'on puisse y remarquer ni tache, ni ride, ni la moindre flétrissure. Dépôt précieux ! symbole vénérable de la pureté de l'âme et de l'intégrité des mœurs de ce grand homme !

« Accordez donc, Très-saint Père, accordez aux prières de notre assemblée et aux vœux unanimes de tous les peuples l'effet de nos demandes, et, puisque votre juridiction s'étend jusqu'au ciel, ne tardez pas à déclarer la béatification de notre très-cher et très- respectable confrère, afin que ce qui n'a été jusqu'ici l'objet que d'une opinion humaine, mais universelle et qui paraît bien fondée, acquière par votre décret le degré de certitude nécessaire pour autoriser notre culte et pour affermir notre confiance.

« Donné à Paris, dans notre assemblée générale, mardi 19 du mois d'août, l'an 1625.

« Vos très-humbles et très-dévoués fils, les cardinaux de la sainte Eglise Romaine, les Archevêques, Evêques et Ecclésiastiques qui composons l'Assemblée générale du Clergé. »

Et plus bas est écrit :

« Par l'ordre des Illustrissimes et Révérendissimes Cardinaux, Archevêques, Evêques, et généralement de tous les

Ecclésiastiques qui composent l'Assemblée générale du Clergé de France.

» LÉONOR D'ESTAMPES, *évêque de Chartres.* »

Le Clergé français, qui professait pour le grand évêque une vénération et une admiration égales, réitéra ses sollicitations le 11 août 1650, le 12 janvier 1656, le 2 septembre 1660 et le 15 juin 1661. Dès l'année 1627, le Saint-Père nomma des commissaires pour informer de sa vie et de ses miracles. Avant que cette information fût achevée, Urbain VIII qui l'avait ordonnée, et, après lui, Innocent X moururent. Le cardinal Fabio Chigi leur ayant succédé sous le nom d'Alexandre VII [1], on recommença, en 1647, les sollicitations. Sans attendre que les cinquante années qui doivent se compter depuis la mort d'un saint jusqu'au moment où l'Eglise le met au rang des élus dans la gloire céleste fussent passées, il le béatifia neuf ans plus tôt, le 28 décembre 1661, et le bref en fut adressé au premier monastère d'Annecy. La canonisation du saint évêque de Genève eut lieu le 19 avril 1665, et le Pape décréta que sa fête serait célébrée le 29 janvier de chaque année, sous le titre de Confesseur Pontife.

Charles-Auguste et d'autres historiens du temps ont fait de la personne du saint prélat le portrait suivant, qui, nous le croyons, sera lu avec un vif intérêt.

Saint François de Sales était grand, bien fait, robuste; il avait le corps droit, les épaules larges, les couleurs vives, la tête grande, grosse et presque entièrement chauve, les cheveux châtains tirant sur le blond, le front large et plein, rem-

[1] Lorsque ce pape était encore fort jeune, et dans l'incertude de sa vocation, il consulta François de Sales. Le pieux évêque voulut dire la messe avant de lui répondre, puis il l'assura que Dieu l'appelait au sacerdoce, ajoutant que s'il était fidèle à ne point rechercher les dignités, il s'élèverait aux postes les plus éminents de l'Eglise : « Et moi, repartit le jeune Chigi, si je suis Pape, je vous assure, monsieur de Sales, que je vous canoniserai. » Le temps a vérifié, comme on voit, l'une et l'autre prophétie.

pli de lignes droites, les sourcils élevés et bien courbés, les yeux bleus, d'autres disent les yeux gris et bien fendus, les paupières blondes, longues et médiocrement larges, le nez bien fait, les joues vermeilles, la bouche ronde et un peu grande, les lèvres vermeilles et un peu renversées, la barbe large et médiocrement longue, le cou plein et court, la voix grave, la parole lente, les mains sèches et fort blanches, les gestes nobles et naturels, la démarche mesurée, et les habits toujours très-propres. Quoiqu'il eût la tête presque chauve, sa tonsure était apparente parce qu'elle était très-grande. Il portait toujours, conformément aux statuts de son diocèse, le rochet, le camail et le bonnet carré. On a dit qu'il a été le premier évêque qui ait porté la croix.

C'était, suivant Charles-Auguste, un homme profond dans ses pensées, d'un jugement mûr, d'un esprit très-tranquille, et si bien réglé que ce qu'il avait à faire un jour il ne le différait jamais au lendemain, et que ce qu'il ne devait faire que le lendemain, rarement il l'anticipait, si ce n'est pour de graves motifs de prudence, ennemi de l'empressement, d'une patience à toute épreuve, qui ne négligeait rien même dans les plus petites choses, doux et affable pour les petits enfants qu'il affectionnait à l'imitation du divin Sauveur. On peut affirmer qu'il a été véritablement la colombe des cantiques toute belle et toute agréable, le sel de la terre, la lumière du monde et la lampe mise sur le boisseau pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison.

L'auteur anonyme de l'*Eloge historique de sainte Chantal* dépeint ainsi le saint évêque de Genève :

« François de Sales réunissait tous les talents et toutes les vertus. Esprit sublime, vaste dans ses projets, infatigable dans ses travaux, modeste dans ses succès, cœur sensible et compatissant, mais réellement sévère dans sa conduite, habile à concilier avec une piété naturelle et facile tout le mérite de la perfection évangélique, guide d'autant plus sûr dans les voies de Dieu qu'il les suivait lui-même fidèlement, panégyriste et

modèle de l'amour divin, nouveau Moïse par sa douceur, nouvel Esdras par son zèle, aussi redoutable que Josué dans ses combats, aussi célèbre que Judas Machabée par ses victoires, pontife exact et vigilant, prédicateur éloquent et solide, controversiste profond et persuasif, directeur plein de sagesse et de lumières, fléau du vice et de l'hérésie, modèle de la douce persuasion pour l'intérêt de la vertu, oracle de l'Eglise et de la cour, ange de paix, exemple des justes, ressource des pécheurs. »

Nous ne terminerons point cette exquisse biographique sans dire quelques mots de la manière dont les corps des deux saints fondateurs de la Visitation furent soustraits, en 1793, aux fureurs aveuglément dévastatrices du vandalisme révolutionnaire. Après la dispersion des religieuses d'Annecy, les saintes reliques avaient été placées dans l'église de Saint-Pierre. Quatre des plus honorables habitants de la ville, n'écoutant que leur pieux courage qui bravait la mort promise à leur dévouement s'il était découvert ou seulement soupçonné, allèrent prendre une nuit dans le caveau funèbre des religieuses de Sainte-Claire, en traversant un petit bras de la rivière de Thioux, deux cercueils qu'ils substituèrent à ceux de saint François de Sales et de sa digne coopératrice, et ils furent assez heureux pour exécuter leur dessein sans que personne parût s'en douter. Après avoir opéré cette substitution, ils redescendirent par une échelle dans l'eau, et la rivière fut la route qu'ils suivirent pour aller déposer en lieu sûr leur dépouille sacrée. Les noms de ces dignes et braves chrétiens étaient MM. Amblet, Burquier, Balleydier, sacristain de Saint-Pierre, et Rochette, chirurgien. MM. Amblet et Burquier firent enterrer sous un parquet de la maison que tous deux habitaient les châsses qui renfermaient les précieuses reliques, et elles y demeurèrent jusqu'à l'époque du rétablissement du culte catholique. Reconnues, en 1804, par Mgr de Mérinville, évêque de Genève et Chambéry, elles le furent de nouveau, en 1806, par Mgr de Solles, qui en constata l'authenticité. Le

28 mai, fut faite la translation solennelle des reliques de saint François, qui furent placées dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, ancienne cathédrale ; et le lendemain eut lieu celle des reliques de sainte Chantal, qui furent transférées avec la même solennité, de la maison où elles avaient été cachées, dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, afin que les deux paroisses d'Annecy eussent chacune dans leur église l'un des corps saints. Ils y demeurèrent en cet état durant vingt ans.

La rage des ennemis du Christianisme n'avait pas épargné l'église de la Visitation d'Annecy. L'église de Saint-François était le plus riche et le plus magnifique monument des beaux arts en Savoie [1]; la plupart des tableaux étaient de l'école romaine; les sculptures en marbres précieux, les petites mosaïques qui décoraient la chapelle de sainte Chantal avaient été exécutées à Rome et à Turin; l'église entière avait été peinte à fresque en 1766. Quand l'orage révolutionnaire fut passé, tout était détruit.

Après le concordat de 1801, l'ancien titulaire du diocèse de Genève, Mgr Paget, ayant donné sa démission de son siége le 4 février 1802, un seul évêché fut établi pour toute la Savoie, sous le titre d'évêché de Chambéry et d'Annecy. Mgr Réné du Monstiers de Mérinville, auparavant évêque de Dijon, et dont nous avons eu occasion de parler, y fut nommé le premier, le 4 mai 1802. Ce prélat, démissionnaire en 1805, fut remplacé par Mgr Irénée-Yves de Solles, qui fit, en 1806, ainsi que nous l'avons dit, la translation solennelle des deux saints corps.

Lorsque la Savoie fut retournée sous la souveraineté du roi de Sardaigne, ce prince religieux obtint du Pape le rétablissement de l'évêché d'Annecy, et Claude-François Thiollaz, ancien prévôt du chapitre de Genève, puis grand vicaire du diocèse de Genève et Chambéry, fut placé sur ce siége. Toutefois l'évêque d'Annecy perdit le titre d'évêque de Genève,

[1] *Dictionnaire de Savoie*, tome III, page 320.

parce que ce canton avait été uni par le Souverain Pontife au diocèse de Fribourg.

Le nouvel évêque s'occupa avec un zèle infatigable de réorganiser le premier monastère de la Visitation d'Annecy, dont on sollicitait de toutes parts la restauration, et qui fut rétabli le 2 juillet 1824. Il y fit construire une belle église, et à peine en eut-il fait la dédicace qu'il voulut qu'elle reçût le précieux dépôt des reliques des deux saints fondateurs de l'ordre. Le 21 août 1826, jour anniversaire de la naissance du Saint, le corps de l'illustre évêque de Genève entouré de onze prélats que présidait Mgr de Quélen, archevêque de Paris, savoir trois archevêques, sept évêques et un abbé mitré, y fut porté avec une grande pompe à la suite de six cents prêtres, venus pour la plupart des diocèses de la France, du Piémont, de l'Italie, et de toutes les confréries de la ville, et à travers un innombrable concours de fidèles. L'auguste cérémonie s'était faite le matin; dans l'après-midi Mgr Rey, évêque de Pignerol, prononça du haut de la chaire, en présence du roi et de la reine de Sardaigne, un discours qui mit le comble à l'émotion dont tous les cœurs étaient saisis, en retraçant dans un langage simple et persuasif les héroïques vertus du saint évêque dont la vivante mémoire remplissant l'univers continuait encore de l'instruire par leur aimable et doux éclat[1].

Le saint corps posé dans une châsse magnifique que le comte Paul-François de Sales arrière-petit-neveu du glorieux serviteur de Dieu, et ambassadeur du roi de Sardaigne à la cour de Saint-Pétersbourg, avait fait venir de Paris, fut placé au-dessus de l'autel contre le mur du fond du sanctuaire, et, à partir de ce moment, on y vit accourir de nouveau les pèlerins de toute nation, avec autant d'affluence et de ferveur que par le passé.

[1] Ce discours a été imprimé sous ce titre : *Discours prononcé dans la nouvelle église du monastère de la Visitation d'Annecy, en présence du roi de Sardaigne Charles-Félix et de la reine Marie-Christine, à l'occasion de la translation des reliques de saint François, par Mgr Rey, évêque de Pignerol*, Montpellier, Seguin, 1826, in-8.

Les reliques de sainte Chantal furent portées deux jours après sous les mêmes voûtes : car il était convenable que deux esprits entre lesquels Dieu avait mis une si sainte et si admirable union durant les jours de leur vie temporelle, ne vissent point leurs temples terrestres séparés par la mort. Le cœur de la sainte fondatrice se conserve aujourd'hui dans le monastère de la Visitation de Nevers; mais la France n'a plus le bonheur de posséder celui de Saint François de Sales, que le monastère de Lyon retint jusqu'à l'époque de la proscription des ordres monastiques. Forcées d'aller chercher sur des terres lointaines un asile où elles pussent prier en paix pour leurs persécuteurs, les religieuses de cette ville réussirent du moins à sauver, à travers mille difficultés et périls, la relique précieuse. Elles l'emportèrent d'abord à Mantoue, puis à Venise, où elles se fixèrent en 1801, et c'est Venise qui jouit encore aujourd'hui de cet heureux trésor.

Nous avons parlé des miracles par lesquels il plut à la divine Providence de faire éclater aux yeux des plus incrédules l'éminente sainteté du grand évêque de Genève. Ce ne fut pas seulement la ville d'Annecy, résidence du prélat, qui eut le bonheur d'en être favorisée : Orléans, Rennes, Lyon, Dijon, une foule d'autres villes jouirent de la même faveur. On ne saurait dire le nombre des malades désespérés, des blessés ou des noyés tenus pour morts, et rendus à la vie et à la santé par sa puissante intercession; le seul exposé en remplirait des volumes. Quelquefois le saint évêque défunt se plaisait à faire sentir sa présence par des odeurs suaves et célestes qui, s'épanchant au loin avec une force extraordinaire, et pénétrant les âmes d'une émotion profonde, les remplissait d'une ferveur singulière et d'un goût en quelque sorte sensible pour la piété et la vertu; tantôt, dans l'obscurité de la nuit, son portrait devenait tout à coup lumineux, et les regards des assistants s'y attachaient avec une joie recueillie et respectueuse, comme s'il en émanait quelque chose de la splendeur divine dans laquelle le bienheureux était plongé. Mais un des prodi-

ges les plus remarquables, au moins par sa durée et sa persistance, fut celui que l'on constata sur son cœur. On ne nous pardonnerait pas sans doute de ne point donner à ce sujet quelques détails.

Lorsque saint François de Sales eut terminé à Lyon, le 28 décembre 1622, sa carrière si courte et si pleine, toutes les plus hautes autorités de la ville soutenues par l'enthousiasme unanime de la population firent les plus grands efforts pour que son corps demeurât dans leurs murs. Il ne fallut rien moins que l'intervention formelle des deux gouvernements de France et de Savoie pour faire restituer à la ville d'Annecy la dépouille mortelle de son père et de son pasteur chéri. Mais Lyon fut assez heureux pour obtenir que la relique la plus considérable de l'illustre serviteur de Dieu lui fût laissée. Le lendemain de la mort de François de Sales, 29 décembre, son cœur fut porté à la Visitation de cette ville par le chanoine Ménard, vicaire-général du diocèse et père spirituel du monastère, accompagné de plusieurs chanoines, prêtres et religieux, portant chacun à la main un cierge allumé, et suivis d'une multitude de fidèles. La supérieure, la mère de Blonay, vint avec ses sœurs recevoir à la grille le précieux dépôt, qui lui fut remis dans un bassin d'argent. Ce cœur répandait déjà une odeur pénétrante et toute suave qui ravissait la foule des assistants. Le confesseur de la Visitation d'Annecy, Michel Favre, homme d'une sainteté notoire, qui avait été aussi le confesseur de François, étant venu quelques semaines plus tard à Lyon, fut admis à contempler ce cœur vénéré. La boîte ayant été ouverte, on le trouva aussi frais et vermeil que le premier jour, répandant une odeur aussi douce et laissant échapper une liqueur semblable à de l'huile. Les religieuses, craignant que le cœur ne se corrompît, entreprirent de le dessécher, soit en l'exposant à l'ardeur du soleil, soit en le soumettant à l'action de charbons embrasés, placés sous une assiette d'argent ; mais le cœur n'en restait pas moins frais et vermeil, et répandait toujours la même liqueur.



Dieu qui savait que cet unique trésor devait être un jour perdu pour la France permit d'une manière admirable qu'elle n'en pût pas être totalement dépouillée. Lorsqu'en 1641, la mère de Chantal, cédant par le commandement de son évêque aux instantes supplications de la duchesse de Montmorency qui souhaitait ardemment de l'entretenir des affaires de sa conscience, traversa Lyon, se rendant à Moulins où elle devait mourir quelques mois plus tard, une de ses premières pensées fut de vénérer le cœur qui avait si fructueusement dirigé le sien. La supérieure du monastère le lui ayant, par un privilége unique, déposé dans les mains, une parcelle s'en détacha spontanément, à la grande joie de la fondatrice qui ne put s'empêcher d'y voir comme un don surnaturel que lui faisait du ciel le père de son âme. Ce fragment conservait toute la souplesse que présentait l'organe entier, ce qui permit à sainte Chantal de lui imprimer la forme d'un petit cœur. Après la mort de cette sainte mère, sa secrétaire et compagne de voyage, sœur Jeanne-Thérèse Picoteau, l'offrit à la duchesse de Montmorency qui, toute heureuse de la possession de ce qu'elle regardait comme le plus enviable des trésors, le fit aussitôt enchâsser avec un soin digne de sa piété généreuse [1]. Cette parcelle appartient encore aux religieuses de Nevers, qui l'exposent chaque année à la dévotion des fidèles, ainsi qu'une mitre du Saint dont Jean-François, son frère et son successeur, avait fait présent à la duchesse de Montmorency et qu'elles conservent aussi. Mais revenons au cœur lui-même.

En 1630, le roi Louis XIII, alors à Lyon, et malade à toute extrémité, s'étant recommandé à la protection du glorieux évêque, obtint, comme nous avons eu occasion déjà de le rapporter, une guérison que les plus habiles médecins avaient déclarée impossible. Son épouse, Anne d'Autriche, offrit en actions de grâces un petit coffre d'or, en forme de cœur, pour

[1] *Mémoires originaux de la vie de feue notre vénérable mère Marie-Félice des Ursins, douairière de Montmorency*. Manuscrit.

recevoir ce dépôt, qu'il conserva en effet jusqu'à ce que les religieuses de la Visitation de Riom ayant fait don d'un cœur d'argent doré, disposé en forme de soleil et porté sur un pied, cette circonstance engagea les sœurs de Lyon à le préférer pour la commodité du service. L'affluence des personnes qui venaient de tous côtés vénérer le cœur du prélat croissait de jour en jour, et avec elle le nombre des grâces et des guérisons obtenues. « Toutes les fois qu'on a été obligé de le remuer d'un lieu à un autre, » dit la supérieure du monastère dans un rapport présenté solennellement par elle, au mois de juin 1658, aux commissaires apostoliques chargés des informations canoniques pour le procès de la canonisation, « on l'a toujours trouvé jetant bonne odeur et sans aucune flétrissure, répandant une liqueur huileuse d'une suavité admirable, dont l'odeur n'a point de rapport ni de comparaison aux fleurs et parfums de la terre [1]. » Un médecin, appelé pour examiner avec tous les soins de son art l'état du viscère, certifia la vérité des affirmations des religieuses. Leur monastère conserva jusqu'à l'époque des orages révolutionnaires de 1792 la bienheureuse relique, où ces servantes de Dieu trouvaient ainsi une source continuelle d'ineffables consolations. Nous apprenons par une circulaire de la mère qui les gouvernait alors, qu'à cette époque le cœur avait été remis dans la châsse d'or, présent de la famille royale de France [2]. Dépouillées de ce don par la rapacité des anarchistes municipaux [3], elles réussirent toutefois, ainsi que nous l'avons raconté, à sauver, en risquant mille fois leurs têtes, la précieuse relique qu'elles trans-

[1] Rapport signé par la mère Marie-Françoise de Saint-Chamond, supérieure du premier monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Lyon, situé en Bellecour.

[2] Circulaire de la mère Marie-Jéronime Verot, supérieure, adressée aux monastères de l'Institut, et datée de Mantoue, le 15 mai 1794.

[3] Avec l'argenterie de leur sacristie, les religieuses se virent enlever aussi un buste d'argent de leur saint Fondateur, qui, par le fini de son travail, « mérita les regrets de ceux mêmes qui le jetèrent en fonte pour en fabriquer de la monnaie. »

portèrent, enfermée dans une nouvelle châsse d'argent, fabriquée à la hâte, et enfin à Venise. Un legs fait en 1848 aux religieuses par M. le comte Michiel, père de l'une d'elles, leur a permis de la placer dans un reliquaire plus riche et d'un travail très-fin : c'est un cœur d'argent doré, soutenu par un ange de même métal, et recouvert des deux côtés par des cristaux qui laissent voir le cœur du saint évêque. Près du piédestal est enchâssé une petite parcelle de la chair de sainte Chantal, prise à l'endroit même qui portait gravé le saint nom de Jésus. Jusqu'à ces derniers temps le reliquaire était enveloppé dans un étui de velours cramoisi brodé en or; mais un don de cent écus romains vient d'être fait aux religieuses, en 1863, par une pieuse dame leur ancienne pensionnaire, afin de le remplacer par un étui d'argent.

Au mois d'octobre de la même année 1863, le reliquaire ayant été ouvert, Mgr Ghega, chancelier patriarcal, et les ecclésiastiques qui l'assistaient, reconnurent que le cœur n'avait nullement souffert de l'action du temps; il s'en était seulement détaché quelques particules dont on forma une petite relique pour l'offrir à Notre Saint-Père Pie IX, qui s'empressa de témoigner aux religieuses, par un bref, l'estime singulière qu'il faisait de leur présent. Voici la traduction de ce bref :

« Pie IX, Pape.

« A nos chères Filles en Jésus-Christ salut et bénédiction apostolique.

« Il nous plait, nos chères Filles en Jésus-Christ, de vous donner un témoignage de notre satisfaction, soit pour les sentiments de respect et d'amour filial que vous nous avez adressés par écrit, et que nous ont exprimés de vive voix vos sœurs qui passaient par notre ville; soit pour cette particule sacrée du cœur de saint François de Sales, que vous nous avez offerte et qui nous est plus précieuse que tout autre don. Nous avons été en effet touché tant de la rareté de ce sacré trésor que des souvenirs de l'ardente charité, du zèle sans

bornes, de la suavité et de la mansuétude si admirables dont l'Esprit-Saint, en faisant de ce cœur son habitation, l'a si libéralement enrichi. Vous à qui il a été donné de posséder cette relique, regardez-la constamment avec les yeux de la foi, et suppliez votre saint Fondateur de vous obtenir par ses prières la communication des mêmes richesses du ciel. Nous vous le souhaitons de tout notre cœur, et de la même manière que nous avons découvert à vos Sœurs toute la bienveillance dont nous sommes animé à votre égard, et que nous les avons bénies, de même nous vous en renouvelons ce témoignage en vous donnant avec une dilection paternelle notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, au palais de Saint-Pierre, le 18 novembre 1863, l'année dix-huitième de notre Pontificat.

« PIE IX, PAPE [1]. »

Depuis leur installation dans l'asile qu'elles tiennent de la libéralité de l'empereur François I[er], les religieuses de la Visitation de Venise ont toujours célébré avec toute la solen-

[1] **Pius PP. IX.**

Dilectæ in Christo Filiæ salutem et apostolicam benedictionem.

Libet, Dilectæ in Christo Filiæ, gratum vobis testari animum nostrum, sive ob filialis observantiæ ac dilectionis sensus Nobis scripto significatos, et coram proditos à Sororibus vestris hàc transeuntibus; sive ob sacram illam particulam cordis S. Francisci Salesii, quovis dono pretiosiorem, quam Nobis obtulistis. Suavissimè enim affecti sumus cum à raritate sacri hujusce thesauri, tum præsertim à memoriâ ardentissimæ caritatis operosissimi zeli, suavitatis et mansuetudinis prorsùs admirandæ, quibus cor illud ab inhabitante Spiritu Sancto tàm insigniter locupletatum fuit. Vos, quibus sacrum id lipsanum possidere datum est, figite in ipsum fidei oculos, et sanctissimum fundatorem vestrum obtestamini, ut suffragiis suis easdem vobis impetret cœlestes divitias. Nos toto animo id vobis ominamur; et sicuti propensissimam in vos voluntatem Nostram aperuimus sororibus vestris, iisque benè precati sumus; sic vobis etiam ejus testimonium apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum die 18 novembris 1863, Ponticatus Nostri anno XVIII.

PIUS PP. IX.

nité possible la fête de saint François de Sales. Mais ayant obtenu la grâce d'ériger dans leur église une congrégation en l'honneur du saint évêque, congrégation qui se compose de 56 ecclésiastiques, de 56 laïques et de 56 dames du plus haut rang, cette solennité a pris depuis quelques années beaucoup plus de pompe et d'éclat, et durant la neuvaine de l'exposition de la précieuse relique, une foule innombrable de fidèles de tout rang et de tout pays accourt l'honorer avec un redoublement de ferveur et solliciter par son entremise de nouvelles grâces. « Dans le cours de l'année, nous mande la supérieure du monastère dans une lettre qu'elle nous a fait l'honneur de nous écrire à ce sujet, nous avons la satisfaction de faire baiser et vénérer la sainte relique à des personnages distingués; il n'y a, pour ainsi dire, pas d'ecclésiastiques, de prélats, d'évêques, surtout français, qui, venant à Venise, ne s'empressent de faire une visite à l'apôtre du Chablais[1]. »

Nous n'ajouterons plus qu'une réflexion, et ce sera pour retirer un dernier fruit de l'instruction toujours vivante que ce grand apôtre a continué de nous adresser à travers les ombres de la tombe. Ne semble-t-il pas qu'en permettant la merveille aussi prolongée d'un cœur qui, tout mort qu'il est depuis deux siècles, opère jusque de nos jours des miracles et répand avec l'huile céleste qui en découle une odeur délicieuse dont la vertu ravit les esprits bien au-dessus de la terre, Dieu ait voulu laisser au milieu d'un monde de plus en plus enfoncé dans les préoccupations, les jouissances et les inquiétudes de la vie sensuelle, un témoignage évident de sa présence et de l'honneur dont il environne ses saints ? N'est-il pas admirable que cet ineffable privilége, il en ait doué celui de ses serviteurs qui charmait surtout les hommes par la grâce de ses discours et l'éloquence encore plus persuasive et plus attirante de ses douces et fortes vertus ? Heureux symbole qui, subsistant à travers le long cours des années, semble

[1] Lettre du 2 février 1864.

du récit d'une vie si pleine et si instructive, celle qui peut offrir au lecteur le plus de fruit, est la lettre dans laquelle la mère de Chantal, écrivant au révérend père dom Jean de Saint-François, résume, avec son coup d'œil fin et profond et son expression incisive et brève, l'esprit, la conduite et les vertus de son illustre directeur. C'est une admirable analyse du cœur de l'un des plus grands maîtres en sainteté faite par une sainte qui s'est élevée en suivant ses traces au plus haut point de l'héroïsme de la vertu, et qui fut elle-même ainsi le plus éloquent éloge, l'éloge en action, de l'âme et du cœur de saint François de Sales.

LETTRE

DE

SAINTE CHANTAL

AU

R. P. DOM JEAN DE SAINT-FRANÇOIS

DE L'ORDRE DES FEUILLANTS

SUR L'ESPRIT, LA CONDUITE ET LES VERTUS

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

ɪ 4

.NÇOIS

ALES.

ıdez une chose qui
que Dieu ne m'ait
ıeur que mon indi-
a m'en a favorisée.
tentement que je re-
semble) : mais je con-
je n'ai point de suffi-
éir à votre révérence,
é par laquelle vous me
résence de Dieu ce qui

dirai que j'ai reconnu
de très-parfaite foi, la-
certitude, de goût et de
admirables, et me dit une
lumières et connoissances
sainte foi, et qu'il pensoit
glise en ce qu'elle enseigne
œuvres rendent témoignage.

substance de l'entretien dans lequel
sa zélée coopératrice : « Un jour,
Sales traitant confidemment avec
int-Esprit nous donne le don d'en-
ur nous faire croire et admirer les
us faire honorer et révérer ; troisiè-
J'advoue que la divine bonté m'a favo-
ıce de ces sacrés mystères-là, et si

Dieu avoit répandu au centre de cette très-sainte âme, ou, comme il dit, en la cime de son esprit, une lumière, mais si claire, qu'il voyoit d'une simple vue les vérités de la foi et leur excellence : ce qui lui causoit de grandes ardeurs, des extases et des ravissements de volonté ; et il se soumettoit à ces vérités qui lui étoient montrées, par un simple acquiescement et sentiment de sa volonté. Il appeloit le lieu où ces clartés se faisoient, le sanctuaire de Dieu, où rien n'entre que la seule âme avec son Dieu. C'étoit le lieu de ses retraites, et son plus ordinaire séjour : car, nonobstant ses continuelles occupations extérieures, il tenoit son esprit en cette solitude intérieure tant qu'il pouvoit. J'ai toujours vu ce bienheureux aspirer et ne respirer que le seul désir de vivre selon les vérités de la foi et des maximes de l'Evangile.

Il disoit que la vraie manière de servir Dieu était de le suivre et marcher après lui sur la fine pointe de l'âme, sans aucun appui de consolation, de sentiment, ou de lumière que celle de la foi nue et simple : c'est pourquoi il aimoit les dérélictions, les abandonnements et désolations intérieures. Il me dit une fois qu'il ne prenoit point garde s'il étoit en consolation ou désolation : et quand Notre-Seigneur lui donnoit de bons sentiments, il les recevoit en simplicité ; s'il ne lui en donnoit point, il n'y pensoit pas ; mais c'est la vérité que pour l'ordinaire il avait de grandes suavités intérieures : et l'on voyoit cela en son visage pour peu qu'il se retirât en lui-même, ce qu'il faisoit fréquemment. Aussi tiroit-il de bonnes pensées de toutes choses, convertissant tout au profit de l'âme ; mais surtout il recevoit ces grandes lumières en se préparant pour ses sermons, ce qu'il faisoit ordinairement en se promenant, et m'a dit qu'il tiroit l'oraison de l'étude, et en sortoit fort éclairé et affectionné. Il y a plusieurs années qu'il me dit qu'il

me semble que j'entends fort bien l'intention de l'Eglise à tout ce qu'elle propose à ses enfants. J'ai reçu aussi de Dieu un tendre amour envers les maximes de l'Evangile, et je me persuade que c'est en suite de la connaissance qu'il m'a communiquée de leur éminente beauté.— Et comme à ce propos cette âme pieuse lui eut témoigné le désir qu'elle avoit qu'il prît la peine d'écrire sur les maximes de Notre-Seigneur, il répondit en substance : Je les honore et respecte de tout mon cœur ces très-aimables maximes ; mais le moyen d'en escrire, puisque le monde y a une si estrange aversion ? Le Fils de Dieu a dit : *Ne plaidez point ;* si je veux obéir à cela, chacun crie contre moi. Le Fils de Dieu a dit : *Si l'on vous demande votre manteau, donnez encore votre robe ;* si je veux pratiquer cela, on me tancera, on me remonstrera que je n'ay justement que ce qu'il me faut. Le Fils de Dieu a dit : *Si on vous décharge un soufflet, présentez encore l'autre joue ;* si j'avois le courage de souffrir une pareille injure, on me reprendroit de pusillanimité. Le Fils de Dieu a dit : *Soyez débonnaires ;* si je me mets en devoir de l'estre, on trouve cela mauvais, et on se fasche de ce que je ne me fasche point. Voyez-vous donc combien les hommes sont éloignés de l'esprit de la foi et des sentiments de notre très-sage Rédempteur. Allez maintenant semer devant eux des perles et des marguerites si précieuses. » (Le père de La Rivière, livre IV, chapitre 3, page 366.)



n'avoit pas des goûts sensibles en l'oraison, et que ce que Dieu opéroit en lui, étoit par des clartés et sentiments insensibles qu'il répandoit en la partie intellectuelle de son âme ; que la partie inférieure n'y avoit nulle part. A l'ordinaire c'étoit des vues et sentiments de l'unité très-simples et des émotions divines auxquelles il ne s'enfonçoit pas, mais les recevoit simplement avec une très-profonde révérence et humilité (car sa méthode étoit de se tenir très-humble, très-petit, et très-abaissé devant son Dieu, avec une singulière révérence et confiance, comme un enfant d'amour). Souvent il m'a écrit que, quand je le verrois, je le souvinsse de me dire ce que Dieu lui avoit donné en la sainte oraison ; et comme je le lui demandois il me répondoit : Ce sont des choses si minces, si simples et délicates, que l'on ne les peut dire quand elles sont passées : les effets en demeurent seulement dans l'âme.

Plusieurs années avant son décès il ne prenoit quasi plus de temps pour faire l'oraison, car les affaires l'accabloient ; et un jour je lui demandai s'il l'avoit faite : « Non, me dit-il, mais je fais bien ce qui la vaut. » C'est qu'il se tenoit toujours en cette union avec Dieu ; et disoit qu'en cette vie il faut faire l'oraison d'œuvre et d'action. Mais c'est la vérité que sa vie étoit une continuelle oraison.

Par ce qui est dit, il est aisé à croire que ce bienheureux ne se contentoit pas seulement de jouir de la délicieuse union de son âme avec son Dieu en l'oraison : oh ! non, certes ; car il aimoit également la volonté de Dieu en tout, mais cela assurément. Et je crois qu'en ses dernières années il étoit parvenu à une telle pureté, que même il ne vouloit, il n'aimoit, il ne voyoit plus que Dieu en toutes choses : aussi le voyoit-on absorbé en Dieu, et disoit qu'il n'y avoit plus rien au monde qui lui pût donner du contentement que Dieu ; et ainsi il vivoit, non plus lui, certes, mais Jésus-Christ vivoit en lui. Cet amour général de la volonté de Dieu étoit d'autant plus excellent et pur, que cette âme n'étoit pas sujette à changer ni à se tromper, à cause de la très-claire lumière que Dieu y avoit répandue, par laquelle il voyoit naître les mouvements de l'amour-propre, qu'il retranchoit fidèlement, afin de s'unir toujours plus purement à Dieu. Aussi m'a-t-il dit que quelquefois, au fort de ses plus grandes afflictions, il sentoit une douceur cent fois plus douce qu'à l'ordinaire ; car, par le moyen de cette union intime, les choses plus amères lui étaient rendues savoureuses [1].

[1] Le saint apôtre avait le don de n'être jamais distrait, soit en l'oraison, soit en faisant l'office. Un jour il en parlait à une âme de grande sainteté qui lui en demanda la raison ; il répondit par humilité que c'était sans doute parce qu'il ne faisait jamais qu'une chose à la fois, et que de son naturel il ne s'attachait qu'à une seule chose. « C'était le moyen, disait-il encore, de bien faire ce qu'on entreprend. »

Mais si votre révérence veut voir clairement l'état de cette très-sainte âme sur ce sujet, qu'elle lise, s'il lui plaît, les trois ou quatre derniers chapitres du neuvième livre de l'Amour divin. Il animoit toutes ses actions du seul motif du divin bon plaisir. Et véritablement (comme il est dit en ce livre sacré) il ne demandoit ni au ciel ni en la terre, que de voir la volonté de Dieu accomplie. Combien de fois a-t-il prononcé d'un sentiment tout extatique ces paroles de David : « O Seigneur ! qu'y a-t-il au ciel pour moi, et que veux-je en terre, sinon vous ? Vous êtes ma part et mon héritage éternellement. » Aussi, ce qui n'étoit pas Dieu ne lui étoit rien, et c'étoit sa maxime. De cette union si parfaite procédoient ses éminentes vertus, que chacun a pu remarquer, cette générale et universelle indifférence que l'on voyoit ordinairement en lui. Et certes, je ne lis point ces chapitres qui en traitent au neuvième livre de l'Amour divin, que je ne voie clairement qu'il pratiquoit ce qu'il enseignoit, selon les occasions. Ce document si peu connu, et toutefois si excellent, *Ne demandez rien, ne désirez rien, et ne refusez rien*, lequel il a pratiqué si fidèlement jusqu'à l'extrémité de sa vie, ne pouvoit partir que d'une âme entièrement indifférente, et morte à soi-même.

Son égalité d'esprit étoit incomparable : car qui l'a jamais vu changer de posture en nulle sorte d'action ? Si lui ai-je vu recevoir de rudes attaques, mais cela se prouve par les mémoires. Ce n'étoit pas qu'il n'eût de vifs ressentiments, surtout quand Dieu étoit offensé, et le prochain opprimé ; on le voyoit en ces occasions se taire et retirer en lui-même avec Dieu, et demeuroit là en silence, ne laissant toutefois de travailler, et promptement, pour remédier au mal avenu, car il étoit le refuge, le secours et l'appui de tous. La paix de son cœur n'étoit-elle pas divine et tout-à-fait imperturbable ? Aussi étoit-elle établie en la parfaite mortification de ses passions et en la totale soumission de son âme à Dieu. « Qu'est-ce, me dit-il à Lyon, qui sauroit ébranler notre paix ? Certes, quand tout bouleverseroit dessus dessous, je ne m'en troublerois pas : car que vaut tout le monde ensemble, en comparaison de la paix du cœur ? » Cette fermeté procédoit, ce me semble, de son attentive et vive foi, car il regardoit partir tous les évènements grands et petits de l'ordre de cette souveraine Providence en laquelle il reposoit avec plus de tranquillité que jamais ne fit un enfant unique dans le sein de sa mère. Il nous disoit aussi que Notre-Seigneur lui avoit enseigné cette leçon dès sa jeunesse ; et que, s'il fût venu à renaître, il eût plus méprisé la prudence humaine que jamais, et se fût tout-à-fait laissé gouverner à la divine Providence. Il avoit des lumières très-grandes sur ce sujet, et y portoit fort les âmes qu'il conseilloit et gouvernoit.

Pour les affaires qu'il entreprenoit et que Dieu lui avoit commises, il les a toujours toutes ménagées et conduites à l'abri de ce souverain gouvernement ; et jamais il n'étoit plus assuré d'une affaire, ni plus content parmi les hasards, que lorsqu'il n'avoit point d'autre appui. Quand selon la prudence humaine il prévoyoit de l'impossibilité pour l'éxécution du dessein que Dieu lui avoit commis, il étoit si ferme en sa confiance que rien ne l'ébranloit ; et là-dessus il vivoit sans souci. Je le remarquai quand il eut résolu d'établir notre congrégation ; il disoit : « Je ne vois point de jour pour cela, mais je m'assure que Dieu le fera ; » ce qui arriva en beaucoup moins de temps qu'il ne pensoit. A ce propos il me vient en l'esprit qu'une fois (il y a longues années) il fut attaqué d'une vive passion qui le travailloit fort ; il m'écrivit : « Je suis fort pressé, et me semble que je n'ai nulle force pour résister, et que je succomberois si l'occasion m'étoit présente ; mais plus je me sens foible, plus ma confiance est en Dieu, et m'assure qu'en présence des objets je serois revêtu de force et des vertus de Dieu, et que je dévorerois mes ennemis comme des agnelets. »

Notre Saint n'étoit pas exempt des sentiments et émotions des passions, et ne vouloit pas que l'on désirât d'en être affranchi ; il n'en faisoit point d'état que pour les gourmander ; à quoi, disoit-il, il se plaisoit. Il disoit aussi qu'elles nous servoient à pratiquer les vertus plus excellentes, et à les établir plus solidement en l'âme. Mais il est vrai qu'il avait une si absolue autorité sur ses passions, qu'elles lui obéissoient comme des esclaves ; et sur la fin il n'en paroissoit quasi plus.

Mon très-cher Père, c'étoit l'âme la plus hardie, la plus généreuse et puissante à supporter les charges et travaux, et à poursuivre les entreprises que Dieu lui inspiroit, que l'on ait su voir. Jamais il n'en démordoit, et disoit que quand Notre-Seigneur nous commet une affaire, il ne la falloit point abandonner, mais avoir le courage de vaincre toutes les difficultés. Certes, mon très-cher Père, c'étoit une grande force d'esprit que de persévérer au bien comme notre Saint a fait. Qui l'a jamais vu se détraquer ni perdre un seul brin de la modestie ? Qui a vu sa patience ébranlée, ni son âme altérée contre qui que ce soit ? Aussi avoit-il un cœur tout-à-fait innocent. Jamais il ne fit aucun acte par malice ou amertume de cœur : non certes ; jamais a-t-on vu un cœur si doux, si humble, si débonnaire, gracieux et affable, qu'étoit le sien ? Et avec cela, quelle étoit l'excellence et solidité de sa prudence et sagesse naturelle et surnaturelle, que Dieu avoit répandue en son esprit, qui étoit le plus clair, plus net et universel qu'on ait jamais vu. Notre-Seigneur n'avoit rien oublié pour la perfection de cet ouvrage, que sa main puissante et miséricordieuse s'étoit elle-même formé.

Enfin la divine Bonté avoit mis dans cette sainte âme une charité

parfaite; et (comme il dit que la charité entrant dans une âme, y loge quant et soi tout le train des vertus) certes, elle les avoit placées et rangées dans son cœur avec un ordre admirable; chacune y tenoit le rang et l'autorité qui lui appartenoit : l'une n'entreprenoit rien sans l'autre, car il voyoit clairement ce qui convenoit à chacune, et les degrés de leurs perfections; et toutes produisoient leurs actions selon les occasions qui se présentoient, et à mesure que la charité l'excitoit à cela doucement et sans éclat : car jamais il ne faisoit des mystères, ni rien qui donnât de l'admiration à ceux qui ne regardent que l'écorce et l'extérieur. Point de singularité, point d'action, ni de ces grosses vertus qui donnent dans les yeux de ceux qui les regardent, et font admirer le vulgaire. Il se tenoit dans le train commun, mais d'une manière si divine et céleste, qu'il me semble que rien n'étoit si admirable en sa vie que cela. Quand il prioit, quand il étoit à l'office, ou qu'il disoit la très-sainte messe, à laquelle il paroissoit un ange pour la grande splendeur qui étoit en son visage, vous ne lui voyiez faire aucune simagrée, ni même quasi lever ou fermer les yeux; ains il les tenoit modestement abaissés, sans faire des mouvements que ceux qui étoient nécessaires. Et cependant on lui voyoit un visage pacifique, doux et grave, et l'on pouvoit juger qu'il étoit dans une profonde tranquillité.

Quiconque le voyoit et l'observoit en ses actions étoit infailliblement touché, surtout quand il consacroit; car il prenoit encore une nouvelle splendeur : on l'a remarqué mille fois. Aussi avoit-il un amour tout spécial au très-adorable Sacrement : c'était sa vraie vie et sa seule force. O Dieu! quelle ardente et savoureuse dévotion avoit-il, quand il le portoit aux processions! Vous l'eussiez vu comme un chérubin tout lumineux. Il avoit des ardeurs autour de ce divin Sacrement, inexplicables; mais il en est parlé ailleurs, et de sa dévotion incomparable à Notre-Dame : c'est pourquoi je n'en parlerai pas.

O Jésus! que l'ordre que Dieu avoit mis en cette bienheureuse âme étoit admirable! tout étoit si rangé, si calme, et la lumière de Dieu si claire, qu'il voyoit jusqu'aux moindres atomes de ses mouvements. Il avoit une vue si pénétrante pour les choses de la perfection de l'esprit, qu'il discernoit d'entre les choses les plus délicates et épurées; et jamais cette pure âme ne souffroit volontairement ce qu'elle voyoit de moins parfait, car son amour plein de zèle ne le lui eût pas permis. Ce n'est pas qu'il ne commît quelque imperfection, mais c'étoit par pure surprise et infirmité. Mais qu'il en eût laissé attacher une seule à son cœur, pour petite qu'elle fût, je ne l'ai pas connu; au contraire, cette âme étoit plus pure que le soleil, et plus blanche que la neige, en ses actions, en ses résolutions, en ses desseins et actions.

Enfin, ce n'étoit que pureté, que humilité, simplicité et unité d'esprit avec son Dieu. Aussi étoit-ce chose ravissante de l'ouïr parler de Dieu et de la perfection. Il avoit des termes si précis et intelligibles, qu'il faisoit comprendre avec grande facilité les choses plus délicates et relevées de la vie spirituelle.

Il n'avoit pas cette lumière si pénétrante pour lui seul : chacun a vu et connu que Dieu lui avoit communiqué un don spécial pour la conduite des âmes, et qu'il les gouvernoit avec une dextérité toute céleste. Il pénétroit le fond des cœurs, et voyoit clairement leur état, et par quels mouvements ils agissoient : et tout le monde sait sa charité incomparable pour les âmes, et que ses délices étoient de travailler autour d'elles. Il étoit infatigable en cela, et ne cessoit jamais qu'il ne leur eût donné la paix et mis leurs consciences en état de salut. Quant aux pécheurs qui se vouloient convertir, et qu'il voyoit foibles, qu'est-ce qu'il ne faisoit pas autour d'eux? Il se faisoit pécheur avec eux, il pleuroit avec eux leurs péchés, et mêloit tellement son cœur avec celui de ses pénitents, que jamais aucun ne lui a su rien céler. Or, selon mon jugement, il me semble que le zèle du salut des âmes étoit la vertu dominante en notre bienheureux père : car en certaine façon vous eussiez quelquefois dit qu'il laissoit le service qui regarde immédiatement Dieu, pour préférer celui du prochain. Bon Dieu ! quelle tendresse, quelle douceur, quel support, quel travail ! enfin il s'y est consumé.

Mais encore faut-il dire ceci, qui est remarquable : Notre-Seigneur avoit ordonné la charité en cette sainte âme ; car autant d'âmes qu'il aimoit particulièrement (qui étoient en ce nombre infini), autant de divers degrés d'amour il avoit pour elles : il les aimoit toutes parfaitement et purement, selon leur rang, mais pas une également. Il remarquoit en chacune ce qu'il pouvoit reconnoître de plus estimable, pour leur donner le rang en sa dilection selon son devoir et selon la mesure de la grâce en elles. Il portoit un respect nonpareil à ses prochains, parce qu'il regardoit Dieu en eux, et eux en Dieu.

Quant à sa dignité, quel honneur et respect lui portoit-il ! Certes, son humilité n'empêchoit point l'exercice de la gravité, majesté et révérence due à sa qualité d'évêque. Mon Dieu ! oserois-je dire? Je le dis, s'il se peut : il me semble naïvement que mon bienheureux père étoit une image vivante en laquelle le Fils de Dieu Notre-Seigneur étoit peint ; car véritablement l'ordre et l'économie de cette sainte âme étoit tout-à-fait surnaturelle et divine. Je ne suis pas seule en cette pensée : quantité de gens m'ont dit que quand ils voyoient ce bienheureux, il leur sembloit voir Notre-Seigneur en terre.

BREF

DE LA BÉATIFICATION DU SERVITEUR DE DIEU,

FRANÇOIS DE SALES.

BREF

DE LA BÉATIFICATION DU SERVITEUR DE DIEU,

FRANÇOIS DE SALES.

(TRADUCTION)

Le Pape ALEXANDRE VII. Que ceci soit en perpétuelle mémoire.

L'Esprit-Saint qui, par un incompréhensible jugement nous a choisi malgré notre indignité et notre faiblesse pour gouverner l'Eglise de Dieu, nous ordonne dans les divines Ecritures de louer les hommes dignes de gloire, c'est-à-dire les Saints; il veut que leur sagesse et leurs éloges retentissent dans la bouche des peuples et dans la prédication de l'Eglise[1]. Il nous enseigne par là et nous montre ce que nous devons faire dans les temps où nous vivons.

C'est pourquoi dans la charge du gouvernement apostolique, nous appliquons avec une constante sollicitude nos soins et nos pensées à faire connaître dans toutes les nations, et à faire honorer par les hommages publics du culte et de la pieuse vénération des fidèles, le nom et la gloire, non-seulement des Saints qui ont réjoui l'Eglise dans les temps anciens, mais aussi de ceux qui dans les derniers siècles ont brillé par leur sainteté et par d'éclatantes vertus.

Nous éprouvons donc une vive satisfaction en exauçant aujourd'hui les pieuses prières que nous ont faites sur cet objet les rois catholiques, et en remplissant les vœux des évêques, des princes et des autres serviteurs de Jésus-Christ, selon qu'après une mûre délibération nous avons connu que cela était expédient et salutaire dans le Seigneur pour la gloire de Dieu tout-puissant, ainsi que pour l'honneur et l'assistance de l'Eglise catholique.

[1] Laudemus viros gloriosos... Sapientiam ipsorum narrent populi, et laudem eorum nuntiet Ecclesia. (ECCLI., cap. XLIV, V. 1 et 15.)

La cause du serviteur de Dieu François de Sales occupe depuis plusieurs années le Siége apostolique. D'abord notre très-cher fils en Jésus-Christ Louis, roi très-chrétien de France, nos vénérables frères les Archevêques et Evêques, ainsi que tout le Clergé, les Grands et les Universités de ce royaume, nos très-chères filles en Jésus-Christ les Reines veuves, la très-chrétienne Anne de France, et l'illustre Henriette d'Angleterre, notre cher fils le noble Charles-Emmanuel duc de Savoie et prince de Piémont, et tout l'ordre des religieuses de la Visitation institué par le serviteur de Dieu, surtout nos chères filles en Jésus-Christ la supérieure et les religieuses du monastère d'Annecy, ont obtenu du Saint-Siége la permission que l'on fît des procédures sur le non-culte et sur l'examen de la vie, des mœurs, des vertus héroïques et des miracles que la voix publique attribuait au Serviteur de Dieu. Ces procédures ont été ensuite transmises à la congrégation des rites qui, après les avoir soigneusement et mûrement discutées, a déclaré qu'il constait de leur validité et de leur objet, savoir de l'éminente sainteté du serviteur de Dieu, de la fidélité avec laquelle il a pratiqué les vertus théologales, cardinales et toutes les autres, des innombrables et admirables conversions d'hérétiques qu'il a opérées, et enfin de neuf miracles choisis parmi le grand nombre de ceux qui sont consignés dans les procès-verbaux, miracles plus éclatants qui ont suivi sa mort, et dont la voix s'élève pour attester comme d'une bouche unanime sa sainteté ; miracles entre lesquels on compte la résurrection de deux morts, la guérison d'un aveugle-né, le rétablissement subit et parfait de plusieurs impotents et paralytiques dès leur naissance. Ces déclarations de la congrégation des rites ont reçu notre approbation. C'est pourquoi après que les consulteurs ont eu donné leurs suffrages, les cardinaux de la susdite congrégation assemblée en notre présence ont été unanimement d'avis que l'on pouvait en sûreté procéder, quand bon nous semblerait, à la canonisation solennelle du serviteur de Dieu, et en attendant accorder qu'on lui donne le titre de Bienheureux, et que dans certains lieux on en récite l'office et on en célèbre solennellement la messe, comme d'un Confesseur Pontife. En conséquence nous nous rendons volontiers et avec une grande effusion de cœur aux pieuses instances du Roi, des Reines et des Evêques qui même ont député vers nous pour cet objet notre vénérable frère Henri, évêque du Puy, ainsi qu'à celles de notre très-chère fille en Jésus-Christ Marie-Thérèse, épouse du Roi très-chrétien, et à celles du duc de Savoie et des autres nommés plus haut, et

nous leur accordons, par autorité apostolique, en vertu du présent Bref, d'après le conseil et l'assentiment unanime des cardinaux de la congrégation des rites, que le serviteur de Dieu François de Sales soit à l'avenir appelé du nom de bienheureux, que son corps et ses reliques soient exposés à la vénération des fidèles, sans être cependant portés en procession, que ses images soient ornées d'auréoles ou rayons de gloire, et que chaque année le 29 janvier, jour où son corps a été inhumé dans l'église des Religieuses de la Visitation d'Annecy, on récite son office, et qu'on célèbre la messe en son honneur, comme d'un Confesseur Pontife, selon les rubriques du Bréviaire et du Missel romain. Cette permission ne regarde que les lieux suivants, savoir: sous le rite double majeur, pour toutes les églises de l'ordre de la Visitation institué par le Bienheureux François; pour la cathédrale de Lyon, ville où il est mort; pour la cathédrale d'Annecy, diocèse dont il a été le pasteur; pour l'église paroissiale du hameau de Sales, où il est né. De plus, mais seulement sous le rite double mineur, pour la ville d'Annecy et tout le diocèse de Genève. Cette permission s'étend aux séculiers et aux réguliers de l'un et de l'autre sexe, et même, en ce qui concerne la messe, à tous les prêtres qui se rendront dans les lieux susdits. En outre nous accordons pour les lieux susdits, et pour toutes les églises cathédrales de la France, de la Savoie et du Piémont, la faculté de célébrer la solennité de cette béatification avec l'office et le rite double majeur dans le cours de cette année, à partir de la date de ce Bref, et dans le jour que l'évêque du lieu assignera et qu'il fera publier dans les six mois. Nous accordons encore à Rome, pour l'église française de Saint-Louis, pour l'église savoyarde et piémontaise du Saint-Suaire, et pour l'église de la Sainte-Trinité au Mont-Pincius, de célébrer la solennité de cette béatification dans le bimestre prochain, après cependant qu'elle aura été célébrée dans la basilique du Prince des Apôtres.

Nonobstant toutes constitutions apostoliques, décrets du non-culte, ou autres, et généralement toutes ordonnances contraires, nous voulons qu'aux copies des présentes, même imprimées, revêtues de la signature du secrétaire de la congrégation des rites et du sceau du Préfet de la susdite congrégation, même foi soit ajoutée, tant en jugement que hors du jugement, qu'à l'original lui-même, s'il était produit ou représenté.

Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le 28 décembre 1661, l'an septième de notre Pontificat.

S. UGOLIN.

BULLE OU DÉCRET

DE LA CANONISATION DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE.

BULLE OU DÉCRET

DE LA CANONISATION DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE.

Alexandre VII, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu. *Que ceci soit en perpétuelle mémoire.*

Quoique l'Eglise catholique, semblable à une ville bien fortifiée, défendue par des remparts invincibles, et soutenue par de vaillants guerriers, ne redoute point les insultes des puissances infernales, elle compte néanmoins, au nombre de ses plus puissants appuis, après les mérites du Rédempteur, le secours que lui fournit continuellement la sainteté des serviteurs de Dieu. Car l'homme étant naturellement plus docile à la voix de l'exemple qu'à celle du précepte, on ne saurait dire combien la bonne odeur de leurs vertus produit dans l'Eglise de merveilleux fruits de salut. C'est pourquoi Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme, nous a montré d'une manière ineffable la voie du salut par ses actions et par sa doctrine, comme le comportaient la nature divine et la nature humaine réunies en son unique personne. Avait-il quelque doctrine à enseigner? *Ma doctrine*, disait-il, *n'est pas la mienne, mais celle de mon Père qui m'a envoyé* [1]. Proposait-il quelque chose à pratiquer? *Je vous ai donné l'exemple*, disait-il, *afin que vous agissiez de la même manière que j'ai agi à votre égard* [2]. C'est pourquoi nos Prédécesseurs, dirigés par le Saint-Esprit, ont introduit dans l'Eglise la louable coutume de placer la sainteté dans un lieu éminent, afin qu'elle ne soit pas comme une lampe cachée sous le boisseau, mais

[1] Joan. VII, 16.
[2] Joan. XIII, 15.

que semblable à un flambeau placé sur le chandelier, elle jette une vive lumière, sainte émanation de cette lumière véritable qui a dit : *Je suis la lumière du monde... Celui qui marche à ma suite n'est point dans les ténèbres*[1]. Ils ont voulu que l'éclat de la sainteté brillât aux yeux des hommes, afin de les attirer de la vénération à l'imitation, et de les conduire par un chemin frayé aux immortelles délices de la céleste et triomphante Jérusalem. Oui, quoi qu'en puisse dire l'impiété, il serait également contraire aux règles de la bienséance et à celles de la justice, de ne pas rendre après leur mort un culte religieux à des hommes qui, par la sainteté de leur vie et par la prédication de l'Evangile, ont bien mérité de la République chrétienne.

A ces causes, et conformément à l'ancienne coutume des Souverains Pontifes, après avoir invoqué le Seigneur, et avoir conféré avec nos vénérables frères, nous avons par l'inspiration divine décrété de mettre au nombre des noms que l'Eglise catholique révère, celui de François de Sales, Evêque de Genève, célèbre par sa doctrine, admirable par sa sainteté, et qui de nos jours a été l'appui de l'Eglise et un antidote contre le poison des hérésies.

I. François naquit le 21 du mois d'Août de l'an de grâce 1567, au château de Sales, dans le duché de Savoie et le diocèse de Genève; il fut régénéré au même lieu sur les fonts sacrés du baptême. La piété, qui n'était pas moins héréditaire dans sa maison que la noblesse du sang, lui fut inspirée dès le berceau. Dans son enfance, on ne le vit point courir après les frivolités dont s'amuse cet âge, mais poussé par l'esprit de piété, et comme pour préluder à la sainteté angélique qui devait éclater en lui, il passait une partie de son temps au milieu des petits autels qu'il avait dressés et ornés; sa charité le rendait si sensible à la misère des pauvres, que s'il n'avait pas de quoi les soulager, il fondait en larmes.

II. A mesure qu'il croissait en âge, on voyait croître en lui la piété et la sagesse. Il partageait son temps entre l'étude et la prière; il n'allait point courir dans les places publiques, mais sa joie était d'aller visiter les temples du Seigneur. Il fuyait les mauvaises compagnies, et ne fréquentait que des personnes de qui il pût recevoir et à qui il pût communiquer des semences de vertus.

III. Après avoir été fortifié du sacrement de Confirmation, il se

[1] Joan. VIII, 12.

donna tout entier à faire de plus amples provisions de vertu et de doctrine, afin de devenir un instrument plus propre aux vues que la grâce de Dieu pourrait avoir sur lui. Il avait reçu du Ciel une âme bonne, il la rendit meilleure en s'appliquant de plus en plus à cultiver son esprit par l'étude des lettres, et à sanctifier son cœur par la pratique des vertus.

IV. Après avoir étudié les belles-lettres dans le collége d'Annecy, il apprit la Philosophie et la Théologie dans l'université de Paris, où il fit en même temps d'admirables progrès dans la vertu et la sainteté. Car il fréquentait la Congrégation établie en l'honneur de la Mère de Dieu dans le collége de la Société de Jésus, et là, tous les huit jours, il nourrissait son âme du pain eucharistique ; il suivait avec ferveur tous les exercices de piété, surtout ceux qui avaient pour objet le culte de la Sainte Vierge, pour laquelle il professait une si grande dévotion qu'il fit vœu de chasteté perpétuelle au pied d'une de ses images qu'on vénère dans l'église de Saint-Etienne des Grès.

V. Fortifié par ce vœu, comme par un remède salutaire, il vint à Padoue prendre des leçons de jurisprudence, là il eut occasion d'éprouver plus d'une fois l'utilité de son vœu et la protection de la Mère de Dieu, et il rendit inutiles les artifices de quelques condisciples qui poussèrent l'impudence jusqu'à essayer de corrompre sa vertu par les charmes de quelques femmes impudiques auxquelles il opposa une résistance invincible et qu'il mit en fuite en leur crachant au visage.

VI. Le cours de ses études étant fini, il se rendit à Rome pour y reconnaître les vestiges de la piété primitive, et la retracer dans sa conduite. C'est là que sa foi et sa religion trouvèrent un théâtre digne d'elles, et qu'il attira du Ciel la grâce du Saint-Esprit avec une abondance incroyable pour mettre la dernière main à l'édifice de sainteté commencé dès son enfance, conservé et augmenté dans le feu de la jeunesse.

VII. Ainsi François, vainqueur du monde et de lui-même, retourna en sa patrie pour y cueillir les fruits des connaissances qu'il avait acquises dans ses études. Ses espérances et celles de ses compatriotes ne furent point vaines. L'Evêque Granier, qui gouvernait alors le diocèse de Genève, eut en le voyant un pressentiment de l'abondante récolte que son arrivée promettait à l'Eglise, et pénétré de joie il s'écria, comme par un esprit prophétique, qu'il avait en lui son successeur.

VIII. Un libre et vaste champ s'ouvrit alors au zèle de François

pour travailler au salut des âmes ; car quoique pour obéir à son père, il eût pris la charge d'avocat général, il rejeta la robe de sénateur dès qu'il eut connu qu'on voulait l'engager dans le mariage auquel il avait renoncé par son vœu; il entra dans le Sacerdoce, après avoir reçu successivement les ordres sacrés, et il fut élevé à la dignité de prévôt de la grande église d'Annecy. Conformément à la grande maxime qu'il avait continuellement dans la bouche et dans le cœur : *Tout ce qui n'est pas pour l'éternité n'est que vanité*, il tourna tous ses soins à rappeler aux hommes la pensée de l'éternité, il institua la confrérie des Pénitents de la Sainte-Croix, et il ramena dans le sein de l'Eglise des hérétiques d'un grand nom.

IX. Après cela, armé du glaive de la parole divine, il attaqua, par ordre de l'Evêque, l'hérésie de Calvin qui régnait dans le Chablais et les pays circonvoisins. Il est impossible d'exprimer avec quelle ardeur, quelle constance, quelle allégresse, quelle ferme confiance en Dieu, quelle inébranlable charité pour le prochain, il a combattu et vaincu les ennemis de la vérité.

X. On rapporte qu'un jour, du haut de la forteresse des Allinges, portant ses regards sur les vastes campagnes des environs, et contemplant les énormes ravages que la Religion Catholique y avait soufferts de la part de l'hérésie, l'ardeur de son zèle s'enflamma au point, qu'il poussa de profonds soupirs, et ne put avoir de repos qu'il ne se fût rendu à Thonon, capitale de la province. Là, ayant levé l'étendard de la vérité, et se faisant tout à tous, il vint à bout, à force d'instructions et de patience, de relever la religion abattue, et de renverser, comme un autre David, l'impiété dominante.

XI. Mais ce qu'il y eut de plus admirable en lui, c'est qu'il ne désespéra, ni en aucun temps, ni en aucun lieu, des affaires de la Religion : toujours infatigable, jamais les obstacles ne l'étonnèrent ; lorsqu'il ne pouvait les vaincre, il trouvait l'art de les éviter ou de les éluder. N'ayant pas la liberté de dire à Thonon la sainte Messe, il allait tous les jours au château des Allinges distant de quatre milles pour y célébrer le Saint-Sacrifice, et pour la même raison il traversait chaque jour la rivière de la Drance, en rampant avec les pieds et les mains sur une pièce de bois couverte de glace.

XII. En butte aux calomnies, traité partout de perturbateur du repos public, de séducteur des peuples, d'insigne magicien, ni la crainte de l'infamie, ni les embûches qu'on lui dressa, ni les dangers de mort



auxquels il fut exposé, ne purent lui faire abandonner en aucune manière le rétablissement de la foi catholique qu'il avait entrepris.

XIII. Jamais il ne prit conseil de la politique mondaine, ni du respect humain ; mais se ressouvenant du conseil de l'Evangile, lorsqu'il ne pouvait pas paraître au grand jour et rendre un témoignage public à la foi, il se mettait à couvert dans les cachettes qu'il rencontrait, pour reparaître après un peu de silence et s'élever plus vivement que jamais contre l'hérésie. Il contenait pour un temps l'impétuosité de son zèle en se retirant dans des fours, dans de vieilles masures, dans l'horreur des sombres forêts, dans une profonde glacière ; là il se cachait comme dans la tente du Seigneur pour échapper plus aisément aux embûches des hérétiques en se dérobant à leurs regards.

XIV. De là retournant au combat avec une sublime magnanimité, en vain avait-il des preuves manifestes qu'on en voulait à sa vie, il s'en riait, et il refusait les soldats qu'on voulait lui donner pour le défendre, en sorte que le baron d'Hermance, gouverneur du château des Allinges, l'ayant prié de ne sortir du château qu'avec une escorte, il répondit qu'il n'avait besoin que de celle des saints Anges que la Providence lui avait donnée.

XV. Et comme le même commandant soutenait que les hérétiques devaient être domptés par la force, et lui montrait les pièces d'artillerie et la garnison de la place en lui offrant de les mettre à sa disposition pour réprimer les hérétiques ou les ramener à de meilleurs sentiments, François fit bien voir les hauts sentiments qu'il avait de la divine parole, en répondant qu'il n'y avait point besoin de machines, là où Dieu permettait qu'on pût annoncer sa parole.

XVI. Dieu ne permit pas qu'une si admirable confiance fût trompée ; car des assassins, envoyés pour le perdre, l'ayant enfin trouvé, se jetèrent sur lui l'épée à la main pour le tuer ; mais sa présence d'esprit et sa douceur les désarmèrent : c'est ainsi que Dieu n'abandonne jamais les défenseurs de la foi qui s'appuient sur la confiance en la divine Providence.

XVII. C'est pourquoi le serviteur de Dieu, assuré de la protection céleste par d'innombrables expériences, aima mieux poursuivre les intérêts de Dieu, que d'exécuter les ordres de son père qui lui commandait de pourvoir à la sûreté de sa vie exposée à des embûches continuelles, et de revenir dans sa maison où il pourrait vaquer au service de Dieu dans la sûreté et le repos.

XVIII. Au contraire il s'appliqua à la défense de l'Eglise avec plus de soin et de zèle que jamais, et comme on avait mis des obstacles à ce qu'il travaillât à la conversion des hérétiques par le ministère de la prédication, il se mit à les instruire par écrit, et composa plusieurs petits ouvrages de controverse, où il attaquait l'hérésie jusque dans ses derniers retranchements. Il fit tant, qu'il parvint à ériger une paroisse à Thonon, et que peu après il ramena à la lumière de la vérité plusieurs hommes distingués par leur science, dont l'autorité servait de grand appui au mensonge, et dont la conversion contribua beaucoup à la propagation de la Religion Catholique dans ces contrées.

XIX. Au milieu de ces heureux succès, il se tint toujours dans les limites d'une sage prudence, de peur qu'en agissant avec trop de liberté, il ne vint à ruiner l'œuvre de Dieu. C'est pourquoi, comme il faisait à Thonon les fonctions de curé, et qu'il portait le saint Viatique aux fidèles dangereusement malades, il ne le faisait pas publiquement pour prévenir les irrévérences que les hérétiques auraient pu commettre contre cet adorable Sacrement; mais il portait la sainte hostie dans une boîte d'argent suspendue à son cou, marchant d'un pas grave, d'un air vénérable, son chapeau sur la tête, enveloppé de son manteau, et sans saluer personne dans le chemin.

XX. Le bruit de son habileté à ramener les hérétiques parvint jusqu'à Rome, et engagea Clément VIII notre Prédécesseur d'heureuse mémoire à lui ordonner d'entreprendre la conversion du ministre Théodore de Bèze le plus zélé défenseur du calvinisme, et de conférer seul à seul avec lui, dans l'espérance que le retour de cette brebis au bercail de Jésus-Christ servirait à en ramener beaucoup d'autres.

François s'acquitta admirablement de cette commission; il alla à Genève au péril de sa vie, et eut plusieurs conférences avec Bèze. Il lui montra si clairement la vérité qu'il le força de reconnaître ses erreurs, mais par un secret jugement de Dieu il ne put le décider à rentrer dans le sein de l'Eglise; grâce ineffable, dont ses péchés le rendirent indigne !

XXI. En ce temps une cruelle contagion infecta Thonon et le pays d'alentour; elle moissonnait chaque jour un nombre prodigieux de personnes. François pourvut aux besoins corporels par ses charités, et aux spirituels par ses instructions, avec tant de bonté, de persévérance et d'industrie, qu'il se fit universellement aimer et admirer; on ne pouvait comprendre comment il pouvait subvenir à tant de né-

cessités, surtout ayant refusé les sommes d'argent qui lui avaient été offertes par plusieurs personnes, et en particulier par l'évêque Granier.

XXII. C'est pourquoi l'Evêque, poussé par tant de marques de sainteté si peu équivoques, voulut l'avoir pour coadjuteur de sa sollicitude pastorale. Il l'envoya à Rome pour des affaires qui concernaient la foi catholique, et il pria notre prédécesseur Clément VIII de l'honorer de cette dignité. Le Souverain Pontife se fit un plaisir de déférer à cette demande; il lui fit subir, selon la coutume, un examen où François donna de telles preuves de sa doctrine, que s'étant prosterné après cette action aux pieds du Saint-Père, il le fit relever, l'embrassa et lui adressa ces paroles : *Buvez, mon fils, de l'eau de votre citerne, et de la source vive de votre puits; que vos eaux coulent au dehors, et qu'elles deviennent des fontaines publiques où tout le monde puisse se désaltérer.*

XXIII. Elevé à cette nouvelle dignité, qui était pour lui une source de grâces, et qui donnait un surcroît d'autorité à son zèle, il se livra tout entier au soin d'augmenter la religion catholique et de diminuer l'hérésie. De retour à Annecy, en l'absence de l'Evêque, il fit seul tout à sa place, il établit un séminaire, et fonda à Thonon la Sainte-Maison, où se trouvaient différentes manufactures et un magasin de marchandises, pour détourner du commerce avec les Genevois les habitants de la ville et des lieux voisins; car il n'ignorait pas combien est dangereux pour le salut le commerce avec les impies.

XXIV. La constance du serviteur de Dieu fut mise à de nouvelles épreuves. L'ennemi dont il est parlé dans l'Evangile, le semeur de zizanie avait excité la guerre entre la France et la Savoie. Les Genevois voulurent profiter de cette conjoncture pour favoriser l'hérésie, sous prétexte de porter du secours à la France; ils s'emparent du Chablais et du bailliage de Ternier, en chassent les Curés catholiques, et envoient des prédicants de la secte de Calvin dans les bourgs et les châteaux voisins pour semer partout le poison de l'erreur et arracher le bon grain de la vérité.

XXV. François ne l'eut pas plutôt appris, que se souvenant de cette parole du Roi Prophète : *Quand je verrais des armées entières camper contre moi, mon cœur serait sans crainte; au plus fort du combat mon espérance en Dieu sera inébranlable*, il se jeta avec ce courage que la religion inspire au milieu des camps. On l'arrête, et suivant l'usage de la guerre, on le conduit au commandant, le sieur de Vitry, ca-

pitaine des gardes du corps du Roi. Il en fut reçu avec les plus grandes marques d'honneur, et renvoyé avec des ordres royaux qui défendaient de rien innover en matière de religion, et commandaient que dans tous les endroits où l'on aurait fait des innovations, les choses fussent rétablies sur l'ancien pied.

XXVI. Non content de cette victoire qui réparait les pertes de la Religion, il en remporta une autre qui enrichit la Religion des pertes de l'hérésie. Car comme le pays de Gex était du domaine de la France, il se rendit auprès du Roi à Paris, et obtint de lui des lettres patentes qui lui permettaient de prêcher en ce pays-là les vérités catholiques ; et il y prêcha avec tant de grâce et d'efficacité, qu'il convertit un grand nombre d'hérétiques.

XXVII. En effet, il avait une éloquence à laquelle il était difficile de résister, et que la sainteté et l'innocence de son cœur lui avait méritée du ciel ; c'est pourquoi le Roi très-chrétien ne crut personne plus propre que François à gagner le cœur de Jacques I, roi d'Angleterre et à le faire plier sous le joug de la vraie foi ; et Paul V, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le délégua, quelques années après, pour terminer, en qualité d'arbitre, les différends qui étaient survenus entre l'archiduc Albert, l'archiduchesse Claire-Eugénie, et le clergé de la Franche-Comté.

XXVIII. Mais quoique son zèle pour les intérêts de l'Eglise Catholique fût très-ardent, il était cependant retenu et resserré pendant sa coadjutorerie, d'un côté par l'autorité de son père qui le rappelait sans cesse à des soins domestiques, de l'autre par le respect dû à son Evêque sur les fonctions duquel il craignait de paraître vouloir empiéter. La mort de l'un et de l'autre le mit en pleine liberté de suivre les mouvements de sa charité, et d'aller partout où le pousserait sa piété.

XXIX. Jouissant donc de la plénitude de son autorité, il remplit dans toute son étendue les devoirs d'un Evêque. On le vit veiller avec grand soin à garantir son troupeau de la dent meurtrière des libertins et des hérétiques habitués à dresser, comme les loups, des embûches aux brebis ; on le vit publier de saintes ordonnances pour établir le bon ordre dans le clergé, faire vivre d'une manière pieuse et édifiante tous ceux qui composaient sa maison, se proposer pour modèles les saints Pères et les plus respectables Evêques de l'antiquité, tenir des synodes, rétablir les anciennes lois de la discipline ecclésiastique, ou en

faire de nouvelles, surtout travailler sans relâche à conserver la Religion Catholique dans toute sa pureté, soit en instruisant les fidèles, soit en réfutant les erreurs des hérétiques, soit en ramenant au troupeau de Jésus-Christ les brebis égarées.

XXX. Par là, et surtout pour avoir fait rentrer dans le sein de l'Eglise deux gentilshommes du pays de Gex, il anima tellement contre lui les ministres calvinistes, que, poussés par la rage et la fureur, ils le firent empoisonner; mais il n'en mourut point, par un effet de la protection de la Sainte-Vierge à laquelle il se recommanda.

XXXI. Un si grand danger, bien loin de refroidir son zèle, ne fit que l'animer plus que jamais à travailler au ministère de la divine parole. Ses prédications firent à Dijon, à Grenoble, à Paris, et en d'autres lieux, de glorieuses conquêtes à la foi catholique; il convertit entr'autres Claude Boucard, professeur public de théologie à Lausanne, François duc de Lesdiguières vice-roi du Dauphiné, Barbery et Jacques-Philippe, célèbres ministres de la secte de Calvin.

XXXII. Et pour ne laisser, à l'occasion de ses prédications, aucun sujet de douter de la pureté de ses intentions, il refusa généreusement tout l'argent qui lui fut offert sous le titre d'honoraire, ou de témoignage d'estime, même par des princes; au point que la duchesse de Longueville l'ayant prié d'accepter une bourse pleine d'or, il lui répondit qu'il voulait donner gratuitement, ce qu'il avait reçu gratuitement, et qu'il ne voulait d'autre récompense de la prédication évangélique, que le salaire précieux promis par le maître de la vigne aux ouvriers qui la cultivent.

XXXIII. On sait qu'étant grand aumônier de Christine, duchesse de Savoie, il se contenta de porter le titre de cette dignité, et refusa toujours avec une grande modestie la pension qui y est attachée; et que cette Princesse lui ayant fait présent d'un diamant très-précieux de la valeur de cinq cents écus, il le destina pour les pauvres en disant : *Ceci sera bon pour nos pauvres d'Annecy.*

XXXIV. Mais sa constance devait être mise à de plus fortes épreuves afin de faire éclater la grandeur de sa foi. Deux choses sont surtout propres à ébranler la foi ; ce sont la perte ou le gain ; mais en vain le démon fit-il briller l'un et l'autre aux yeux de François : sa foi, bien loin d'en souffrir le moindre affaiblissement, en reçut un nouveau lustre.

XXXV. Le Roi de France lui fit savoir que son intention était qu'il

se rendit au pays de Gex pour y conférer avec le baron de Luz, lieutenant du Roi au duché de Bourgogne, sur les moyens de rétablir en ce pays-là l'exercice public de la Religion catholique Le Rhône qu'il fallait traverser pour aller à Gex, étoit alors si enflé par les pluies qu'on ne pouvait le passer en bateau sans un danger évident de perdre la vie; il y avait un pont à Genève, mais il fallait traverser cette ville; c'est ce que Francois fit avec intrépidité, sans être muni d'autres armes que de la prière, sans quitter ses habits d'évêque et sans dissimuler son nom.

XXXVI. Après être resté une heure à Genève, il arriva heureusement à Gex. Des hommes impies, pour le troubler dans son religieux dessein, l'accusèrent à la Cour de Savoie d'avoir entrepris ce voyage pour traiter avec le Roi de France et lui faire transport de ses droits sur la ville de Genève. D'abord on rejeta cette calomnie; ensuite elle trouva créance dans les esprits; enfin le sénat, soit pour punir, soit pour intimider l'évêque, donna un arrêt qui déclarait ses biens confisqués au profit du prince.

XXXVII. François, sans s'émouvoir, répondit qu'on se trompait en croyant que cet arrêt lui eût fait tort, qu'il ne l'envisageait que comme un avertissement que Dieu lui donnait d'être tout spirituel puisqu'il n'aurait plus de temporel. Le sénat, touché de ces paroles, lui demanda pardon et lui rendit tous ses biens; car telle est la loi de Dieu que la foi rende l'homme plus respectable, à proportion de ce qu'il souffre pour elle

XXXVIII. Si François fut insensible à la crainte des pertes, il ne le fut pas moins aux attraits du gain, quoique cachés sous le spécieux prétexte du bien. Il refusa la dignité de Coadjuteur de Paris, qu'on lui offrit pour qu'un revenu plus considérable le mît au-dessus du besoin. Il donna pour raison de son refus cette parole de l'Écriture : *Le Seigneur me gouverne ; il ne me laissera manquer de rien : c'est lui qui m'a placé dans le lieu de pâturage où je suis* [1].

XXXIX. Il n'est pas surprenant que François, ayant établi avec tant de solidité le fondement de la foi, ait élevé jusqu'au comble de la perfection un parfait édifice de sainteté orné de toutes les vertus, et que l'Eglise n'hésite pas à attribuer, d'un consentement unanime, à un si grand homme les honneurs et les prérogatives des saints.

1 Psal. XXII, 2.

XL. Il avait un amour tendre et compatissant pour les pauvres; il en portait toujours avec lui un catalogue exact, et s'appliquait surtout à soulager les pauvres honteux. Sobre dans sa nourriture, simple dans ses vêtements, il se retranchait sévèrement à lui-même toute superfluité, afin de se tenir dans une sainte retenue, et d'avoir plus abondamment de quoi soulager la misère des pauvres.

XLI. Car le caractère de la véritable charité est de se retrancher à soi-même pour ajouter à ce qu'on donne aux autres. Ainsi il envoyait aux pauvres les mets qu'on servait sur sa table ; il se dépouillait de ses habits de dessous, et même de sa chemise, pour les en couvrir; il mettait en gage sa vaisselle d'argent, ses chandeliers, ses burettes, et même son anneau pastoral, pour ne pas laisser les pauvres dans le besoin.

XLII. Pour mettre la chasteté des pauvres filles hors de danger, il leur procurait une dot, la plus considérable qu'il pouvait. Il recevait chez lui les pèlerins et les religieux avec une cordialité toute fraternelle.

XLIII. Sa main s'ouvrait toujours aux besoins de l'indigent, avec une telle abondance, que tout le pays ayant été affligée d'une cruelle famine, il ne renvoya jamais aucun pauvre sans lui faire l'aumône ; il faisait distribuer une certaine quantité de blé à chacune des familles qui étaient dans le besoin. Sa bienfaisance était si grande, qu'ayant trouvé un pauvre sourd et muet, destitué de tout secours, non-seulement il lui procura tout ce qui était nécessaire pour la vie temporelle, mais il le recueillit dans sa maison où il se chargea lui-même de son éducation, et il parvint, tant la charité est ingénieuse, à lui faire comprendre par signes et par gestes les vérités du salut. Enfin sa charité a été si ardente, et a su employer si utilement le ministère des autres vertus qu'on assure qu'il a soumis à la foi catholique jusqu'à soixante et dix mille hérétiques.

XLIV. C'est la même charité qui de son fonds inépuisable a produit tant de livres dont les salutaires instructions ont arrosé de leurs eaux fécondes les cœurs des hommes de toute condition, et ont produit une moisson abondante de vie évangélique.

XLV. C'est de la science profonde qui accompagnait cette charité, que sont émanées les lois de tant de Congrégations qu'il a instituées, savoir celles du Très-Saint Sacrement, de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, des Ermites du Mont-Voiron, et surtout de l'ordre des religieuses de la Visitation-Sainte-Marie, sous la règle de saint Augustin.

Cet ordre a fait des progrès si éclatants que dans l'espace de peu de temps on y compte déjà plus de cent trente monastères.

XLVI. Enfin ce sont les aiguillons continuels de la même charité qui pressaient jour et nuit le cœur de ce zélé pasteur à procurer de toutes ses forces le bien de son diocèse.

XLVII. Il était tout occupé à la visite de son diocèse, et en route pour retourner à Annecy, lorsqu'après avoir célébré la Sainte Messe à Lyon, il fut attaqué d'une violente apoplexie; il reçut les Sacrements de l'Eglise avec la piété et l'humilité la plus édifiante, il fit sa profession de foi, et répéta souvent ses paroles : *Je ne suis qu'un serviteur inutile... Que la volonté de Dieu se fasse, et non la mienne... O mon Dieu et mon tout.* Le lendemain, fête des Saints Innocents, lorsqu'en récitant les litanies les Saints, on en fut venu à cet endroit, *Saints Innocents, priez Dieu pour lui*, il rendit à Dieu son âme innocente, l'an de grâce 1622, et de son âge le 55ᵉ.

XLVIII. Or il a plu au Très-haut qui est admirable dans ses saints, de glorifier, non-seulement par la vénération et le culte des peuples un homme d'une si grande sainteté, mais encore par un grand nombre de prodiges et de miracles, en sorte que ce charitable Pasteur si utile aux hommes pendant sa vie a continué à leur rendre après sa mort d'importants services. Voici quelques-uns de ces miracles, qui ont été constatés par des informations publiques faites de notre autorité et de celle de la sacrée Congrégation, et examinées avec le plus grand soin.

XLIX. Jérôme Genin s'était noyé, et l'on portait en terre son cadavre qui exhalait déjà une odeur fétide, lorsque tout-à-coup il ressuscita, remua les bras, et éleva la voix pour publier les louanges de François, assurant qu'au moment de sa résurrection il lui avait apparu, revêtu de ses habits pontificaux avec un visage éclatant et plein de bonté. Cette résurrection fut accompagnée d'autres circonstances non moins miraculeuses.

L. Claude Marmoz, âgé de sept ans, aveugle-né, entièrement privé de l'organe de la vue, étant prosterné au tombeau du serviteur de Dieu après avoir achevé une neuvaine de prières, reçut l'usage de la vue.

LI. Jeanne-Péronne Evraz, âgée de cinq ans, était paralytique, ses jambes et ses cuisses étaient réduites à un tel état de maigreur, qu'on la regardait comme incapable de pouvoir jamais faire aucun mouvement; mais à l'heure même que son père priait pour elle au tombeau

de François, elle se trouva tout-à-coup guérie, et courut à sa mère.

LII. Claude Julliard, âgé de dix ans, était malade d'une paralysie qu'il avait apportée en naissant, et qui lui avait ôté tout usage de ses cuisses et de ses jambes. Sa mère le porta trois fois au tombeau de François pour le lui faire baiser. La troisième fois, il sentit tout-à-coup la force et la vigueur animer ses membres qui jusqu'alors avaient été sans mouvement; il se leva, resta seul sur ses pieds, et marcha avec assurance.

LIII. Françoise de La Pesse était tombée dans une rivière, où elle s'était noyée ; non-seulement elle ressuscita, mais par un autre miracle les meurtrissures, les enflures, et les autres marques difformes qui avaient été la suite de cet accident, disparurent.

LIV. Jacques Gueydin, qui était absolument perclus dès sa naissance et dont les nerfs étaient contractés, fut tout-à-coup guéri.

LV. Charles Moteron, qui était aussi perclus dès sa naissance, et dont tout le corps ne présentait qu'un aspect difforme et hideux, fut tout-à-coup guéri; il prit la figure humaine dans toute sa perfection, et marcha facilement.

LVI et LVII. C'est pourquoi pour rendre à une sainteté de vie si éclatante les honneurs qu'elle mérite, et pour répondre aux prières que nous ont faites nos très-chers fils en J.-C. le Roi très-chrétien de France Louis, la Reine sa mère veuve Anne, la Reine d'Angleterre Marie-Henriette, nos bien-aimés fils, nobles personnes, Charles Emmanuel Duc de Savoie et Prince de Piémont, Christine sa mère veuve Duchesse de Savoie, François-Marie Duc de Bavière et Adelaïde son épouse, et encore le Clergé de France, les Princes et les Seigneurs du même royaume, et tout l'ordre des religieuses de la Visitation de Ste-Marie ; après avoir célébré publiquement dans la sainte basilique du Prince des Apôtres, le 28 Décembre 1661, la béatification du même François de Sales, le sacrifice de la messe achevé nous donnâmes notre consentement à ce qu'on procédât à sa canonisation. Enfin lorsqu'il n'a plus rien manqué des formalités que requièrent pour une si sainte cérémonie les règles des saints Pères, les décrets des sacrés Canons, l'ancienne coutume de la sainte Eglise Romaine, et les ordonnances des nouveaux Décrets, nous avons regardé que c'était un devoir de justice de rendre sur la terre un culte de louange et de vénération publique à celui que Dieu honore dans le ciel.

LVIII et LIX. C'est pourquoi, Nous et les Cardinaux de la sainte

Eglise Romaine, les Patriarches, Archevêques et Evêques, nos chers fils les prélats de la Cour Romaine, nos Officiers et les autres personnes de notre suite, le Clergé séculier et régulier de la même ville, et une grande affluence de peuple, nous étant tous solennellement rendus dans la sainte basilique du Vatican, après les trois demandes qui nous ont été faites pour le même Décret de Canonisation, au nom du roi très-chrétien, par notre fils bien-aimé noble personne Charles Duc de Créqui, son ambassadeur auprès de nous, ayant dûment imploré les grâces du Saint-Esprit par des hymnes, des litanies et d'autres prières; agissant en l'honneur de la très-sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la Religion chrétienne, en vertu de l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de la nôtre, après une mûre délibération, et de fréquentes prières pour implorer l'assistance divine; par le conseil de nos vénérables frères les Cardinaux, de la sainte Eglise Romaine, les Cardinaux, Archevêques et Evêques qui sont présentement à Rome; Nous avons décidé et défini, comme par ces présentes nous décidons et définissons que le bienheureux François de Sales, évêque de Genève est Saint, et nous l'avons inscrit comme par ces présentes nous l'inscrivons au catalogue des Saints; ordonnant que tous les ans, le 29 Janvier, on fasse dans l'Eglise universelle, avec piété et dévotion, mémoire de lui comme d'un saint Confesseur Pontife. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

LX. Et par la même autorité, nous avons accordé à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, vraiment contrits et confessés, qui tous les ans, audit jour 29 Janvier, visiteront le tombeau où repose son corps, sept ans et autant de quarantaines d'indulgences; leur relâchant miséricordieusement au nom du Seigneur, et en la forme qui est d'usage dans l'Eglise, pour autant de temps des pénitences qui leur auraient été enjointes, ou auxquelles ils seraient tenus en quelque manière que ce soit.

LXI. Après cela, pour louer et remercier l'infinie bonté et la suprême majesté de Dieu, d'avoir bien voulu se servir de notre ministère pour décerner à saint François de Sales, Evêque de Genève, le culte, les éloges et les honneurs que l'Eglise a coutume de rendre aux saints confesseurs pontifes, nous avons chanté le *Te Deum*; ensuite nous avons récité l'oraison à l'autel de S. Pierre, et nous avons célé-

bré selon la coutume une Messe solennelle du second Dimanche après Paques, en ajoutant une seconde oraison qui a été la propre de S. François, avec la secrète et la Postcommunion du commun des Confesseurs Pontifes, et nous avons accordé à tous les fidèles présents à la cérémonie l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés.

LXII. Que Dieu, qui est admirable dans ses Saints, soit donc béni de ce que nous avons reçu sa miséricorde au milieu de son temple, par le don qu'il a fait à son Eglise d'un protecteur et d'un intercesseur nouveau auprès de sa divine majesté, pour la tranquillité de la même Eglise, pour l'accroissement de la foi catholique, pour l'instruction et la conversion des hérétiques qui errent hors de la voie du salut.

LXIII. Au reste comme il serait difficile que l'original des présentes pût être porté partout où besoin serait, nous voulons qu'aux copies, même imprimées, revêtues de la signature d'un notaire public, et munies du sceau de quelque personne constituée en dignité, même foi soit partout ajoutée, qu'à l'original s'il était produit ou représenté.

LXIV. Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre cet acte de décret, de définition, inscription, ordonnance, statut, concession, largesse, et déclaration de notre volonté; que personne ne soit si téméraire, que d'oser y contrevenir. Si quelqu'un avait l'audace de se porter à un tel attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, 1665, le treizième jour avant les Calendes de Mai (19 Avril), l'année onzième de notre Pontificat.

SIGNÉ SUR L'ORIGINAL :

† Moi ALEXANDRE, évêque de l'Eglise catholique *(le Pape)*.

† Moi FRANÇOIS, évêque de Porto, cardinal BARBERIN, vice-chancelier de la Sainte Eglise Romaine.

† Moi MARTIUS, évêque de Sabine, cardinal GINETTI.

† Moi A. BARBERIN, évêque de Préneste, cardinal ANTOINE, camérier de la sainte Eglise romaine.

† Moi JEAN-BAPTISTE, évêque d'Albane, cardinal PALOTTI.

† Moi F. MARIE, cardinal BRANCACCIO, du titre de Saint-Laurent *in Lucina*.

† Moi OULDRI, cardinal CARPINEUS, du titre de Sainte-Marie d'au-delà du Tibre.

† Moi ETIENNE, cardinal DURATIO, du titre de Saint-Laurent *in pane et pernâ*.

† Moi F. VINCENT MACULANO, de l'ordre des Prêcheurs, cardinal du titre de Saint-Clément *de Florentiolâ*.

† Moi NICOLAS, cardinal LUDOVISIO, du titre de Sainte-Marie-des-Anges, grand pénitencier.

† Moi FRÉDÉRIC, cardinal SFORTIA, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens.

† Moi BENOIST, cardinal ODESCALCHI, du titre de Saint-Onuphre.

† Moi LAURENT, cardinal RAGGIO, du titre des Saints-Quirice-et-Julitte.

† Moi JEAN-FRANÇOIS-PAUL de GONDY, cardinal de RETZ, du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve.

† Moi LOYS, cardinal HOMODÉE, du titre de Saint-Alexis.

† Moi P., cardinal OTTOBONI, du titre de Saint-Marc.

† Moi LAURENT, cardinal impérial, du titre de Saint CHRYSOGON.

† Moi GIBERT, cardinal BORROMÉE, du titre des Saints-Jean et Paul.

† Mci JEAN-BAPTISTE SPADA, cardinal de SAINTE-SUZANNE, du titre de Saint-Marcel.

† Moi FRANÇOIS, cardinal ALBIZZI, du titre de Sainte-Marie *in viâ*.

† Moi OCTAVE, cardinal d'AQUAVIVA et d'ARAGON du titre de Sainte-Cécile.

† Moi FLAVIUS, cardinal de CHIGI, du titre de Sainte-Marie-du-Peuple.

† Moi SCIPION, cardinal DELCIO, du titre de Sainte-Sabine.

† Moi JÉROME, cardinal FARNÈSE, du titre de Sainte-Agnès.

† Moi JULES, cardinal ROSPIGLIOSI, du titre de Saint-Sixte.

† Moi SFORTIA, de la société de Jésus, cardinal PALLAVICINI, du titre de Saint-Sauveur-du-Laurier.

† Moi VOLUMNIUS, cardinal BANDINELLI, du titre de Saint-Martin-sur-les-Monts

† Eoi PIERRE, cardinal VIDONI, du titre de Saint-Calliste.

† Moi CHARLES, cardinal BONELLI, du titre de Sainte-Anastasie.

† Moi VIRGINIUS, cardinal URSINI, diacre. du titre de Sainte-Marie *in viâ latâ*.

† Moi François, cardinal Madalchini, diacre, du titre de Sainte Marie *in Porticu*.

† Moi Frédéric, cardinal de Hassia, diacre, du titre de Saint-Césaire.

† Moi Charles, cardinal Barberin, diacre, du titre de Saint-Ange, du Marché-aux-poissons.

† Moi Charles, cardinal Pio, diacre, du titre de Saint-Eustache.

† Moi Décius, cardinal Azzolin, diacre, du titre de Saint-Adrien.

† Moi Odoard, cardinal Vecchiarelli, diacre, du titre des Saints-Côme-et-Damien.

† Moi François-Marie, cardinal Mancini, diacre, du titre des Saints-Vite-et-Modeste.

† Moi Ange, cardinal Celse, diacre, du titre de Saint-George.

† Moi Paul, cardinal Sabello, diacre, du titre de Sainte-Marie-de l'Echelle.

S. Corinthien. P. Ciampinus.

LA PLACE † DU PLOMB.

[illegible]

APPENDICE

AU TOME SECOND DE

L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

LA

CHAMBRE MORTUAIRE A LYON

ET LE TOMBEAU

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Nous empruntons les détails suivants sur la chambre où mourut le grand évêque de Genève à un manuscrit intitulé : *Fondation du premier monastère de Lyon*. On y lit (folio 251, verso) :

« La mère de Blonay érigea en oratoire la chambre où saint François était mort. Elle y fit placer le portrait qu'elle avait fait tirer sur lui-même après son décès ; on le mit dans l'endroit où avait été son lit. Elle laissa dans la même chambre son prie-dieu et la grande table de noyer sur laquelle avait été faite l'ouverture du corps ; elle était teinte de son sang. On a été obligé de la garnir de fer blanc pour la garantir de la sainte avidité du peuple qui l'enlevait par morceaux. Dès lors cette chambre servit d'asile aux malheureux et de ressource dans toutes les différentes disgrâces. Elle fut bientôt remplie de vœux qui en faisaient le consolant ornement. On en baisait les murs par vénération et on n'en approchait qu'avec le respect que nous inspire la religion pour les choses saintes. Nous pouvons assurer que la dévotion et la confiance des habitants de cette grande ville envers notre saint patriarche ne se sont point affaiblies. »

On lit plus loin dans le même manuscrit (folio 283, verso) :

« La chambre où mourut saint François a été l'objet de la vé-



nération du public jusqu'en 1695. Cette chambre faisait partie d'une petite maison dont notre mère de Blonay avait fait acquisition pour loger M. notre confesseur. Cette maison, non plus que le jardin qui en dépendait, n'était pas renfermée dans notre enclos, de sorte que les séculiers jouissaient préférablement à nous de l'avantage d'offrir leurs vœux en ce saint lieu. On avait dessein depuis longtemps de mettre dans l'enceinte de nos murs ce monument précieux; mais d'autres dépenses nécessaires en avaient fait suspendre l'exécution.

« En 1695, notre très-honorée sœur Marie-Hélène de Lévi de Chateaumorand, novice en cette maison, employa une partie du bien dont elle était maîtresse, à fournir aux frais de cette entreprise. Les murs de séparation furent abattus et les murs de clôture élevés à la hauteur convenable. La chambre où est mort notre saint fondateur et le jardin qui en dépendait furent renfermés dans notre enclos. Le tout fut béni solennellement par M. Deville notre supérieur, le 10 mai 1696. Depuis que nous sommes en possession de ce trésor, nos sœurs font fréquemment de cette chapelle le terme de leurs petits pèlerinages. Elles y vont prier, non-seulement pour elles-mêmes, mais encore pour les princes de l'Eglise et de l'état, et pour notre institut. Nous avons aujourd'hui la consolation de faire offrir le sacrifice de nos autels dans cette sainte chambre; nous en sommes redevables à feu Mgr Thomas de Lavalette, évêque d'Autun, administrateur né du diocèse de Lyon pour le spirituel et le temporel, quand le siége est vacant. Il vint dans cette ville en 1740; ce prélat nous fit l'honneur d'entrer chez nous. Il rendit ses hommages à la chambre où est mort notre saint fondateur. Sa Grandeur nous demanda si on y disait la messe. Quand on lui eut répondu que non, Sa Grandeur ajouta qu'il voulait nous procurer cet avantage, et qu'il serait le premier qui viendrait y célébrer. On mit l'autel en état de servir à cet usage. Monseigneur nous tint parole. Il revint, il offrit dans cette chapelle le saint sacrifice; il donna la communion à nos sœurs, et fit

après cela la visite régulière de notre maison. Ce prélat avoua qu'il n'avait jamais eu une dévotion plus sensible que celle qu'il avait ressentie en célébrant les saints mystères dans cette chambre. Il nous invita à profiter de la liberté qu'il nous donnait d'y faire dire la sainte messe. Nous n'usons de cette liberté que rarement et en faveur de personnes bien distinguées par leur rang et par leur dévotion envers notre saint fondateur. »

Nous avons le regret d'ajouter que la petite maison du jardinier des religieuses de la Visitation de Lyon, située rue Sainte-Hélène, à l'angle de la rue Saint-François, n'existe plus. Lorsque, sous le premier Empire, cette maison était occupée par M. Cordon, chef du manége impérial, on y avait placé une table de marbre dont l'inscription conservait le souvenir de la mort de l'illustre évêque en ce lieu. Cette maison a depuis fait place à une caserne de gendarmerie.....

Le testament de saint François de Sales portait que son corps serait inhumé dans la nef de l'église de la Visitation ; mais lorsqu'on voulut creuser son tombeau, on y trouva une si grande quantité d'eau qu'on fut obligé de renoncer à ce dessein. On prit le parti de construire, contre la muraille du côté droit du cœur, auprès du maître-autel, du côté de l'Epître, un monument dont le soubassement était élevé d'un pied et demi au dessus de terre. Sur ce soubassement on plaça des barreaux de fer, et sur eux une châsse en noyer, dans laquelle était contenue une autre châsse en plomb. C'est dans cette dernière que l'on plaça le saint corps revêtu d'ornements pontificaux blancs, et enveloppé d'un drap de taffetas blanc. Au-dessus du soubassement était le sépulcre, de deux pieds et demi de hauteur, enrichi de ses moulures. Sur le sépulcre étaient érigées deux colonnes d'ordre dorique, et sur les colonnes étaient posées l'architrave, la frise et la corniche, aussi d'ordre dorique. Entre les piliers était une table sur laquelle il n'y avait rien d'écrit, mais où se trouvait un tableau représentant le saint évêque au milieu de ses chères filles de la Visitation,

agenouillées à ses pieds et à qui il donne les Constitutions. Au-dessus du sépulcre était suspendu, en façon de marbre, un chapeau vert. Ce fut le 8 juillet 1623 que le corps de saint François de Sales fut placé dans ce sépulcre après un office fort solennel. On inscrivit sur les murs de l'église un grand nombre d'épitaphes, en latin, en grec, en français, et même en hébreu. Nous n'en rapporterons que l'épitaphe composée par Antoine Favre, président du sénat de Chambéry, qui rappelle dans ses vers son étroite liaison avec l'illustre évêque :

Qui, Francisce, tuum, dum fata Deusque sinebant,
Absentem poteras totus amare Fabrum,
Accipe quæ ex alto præsens suspiria corde,
Quas tumulo lacrymas congerit ille tuo.
Et tibi quanta mei superest pia cura, precare,
Ut quibus una fides par sit et una salus
Sic quem ante in terris fratrem observare dabatur,
Nunc mihi et in cœlis detur habere patrem.
Sic quoque apud superos detur per te esse beatum,
Teque frui, ut tecum perfruar inde Deo.
Utque meis tua non desint miracula votis,
Moribus hic mihi da vivere posse tuis.
Sic mores, sic sancta tuæ exemplaria vitæ,
Vivere me et mortis vincere tela dabunt.
Officiis licet imparibus modo stemus utrimque,
Sim memor ipse tui, sis memor usque mei.

« O François, toi qui, lorsque Dieu et sa providence le permettaient, daignais honorer ton cher Favre, quoique absent, d'une amitié parfaite, reçois ces profonds soupirs de son cœur, ces larmes qu'il vient répandre sur ton tombeau. Et par la pieuse sollicitude que tu me conserves, demande que nos âmes qu'animait une même foi jouissent d'un même salut; et qu'ainsi celui à qui il était donné de t'avoir pour frère sur la terre, il lui soit donné maintenant de t'avoir pour père dans le ciel. Qu'il lui soit donné d'obtenir par toi la béatitude parmi les esprits célestes, et de jouir de toi, afin qu'avec toi je jouisse de Dieu. Pour que tes miracles répondent aussi à

mes vœux, donne-moi de pouvoir sanctifier ma vie par des mœurs aussi pures que les tiennes. Ainsi tes mœurs admirables, ainsi les saints exemples de ta vie me feront vivre de la vraie vie et vaincre les traits de la mort. Bien qu'aujourd'hui nous soyons appliqués l'un et l'autre à des offices de nature si inégale, sois toujours présent à ma mémoire et souviens-toi toujours de moi. »

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

DE L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

LIVRE V

(1601-1603)

LIVRE VI

(1604-1607)

LIVRE VII
(1608-1622).



FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.

LIBRAIRIE D'AMBROISE BRAY, ÉDITEUR,

RUE CASSETTE, 20, A PARIS, ci-devant rue des Saints-Pères, 66.

Les Antonins, faisant suite aux **Césars**, par M. de Champagny, 3 vol. in-8°. . . . . fr. 18 »»

LE MÊME OUVRAGE. 3 forts vol. in-18 anglais. . . fr. 10 50

On retrouvera dans les *Antonins* la même érudition, la même sagacité, le même talent d'écrivain que l'on admire dans les *Césars*.

Les Césars, Histoire des Césars, et Tableau du monde romain sous les premiers empereurs ; par M. DE CHAMPAGNY. 3e édit., revue et augm. 3 vol. in-8. . . . . fr. 18 »»

LE MÊME OUVRAGE, 3 vol. in-18 anglais. . . . . fr. 10 50

Mgr Pie, évêque de Poitiers, signale l'auteur des *Césars* comme l'*un des penseurs et des historiens les plus remarquables de notre temps.*

M. J. Barbey d'Aurévilly termine ainsi une étude sur les *Césars :* « Avec des qualités si diverses et si supérieures, l'ouvrage de M. de Champagny devient un tableau complet de la société romaine, étudiée dans son ensemble, puis dans tous ses détails. »

La France Héroïque, vies et récits dramatiques, d'après les documents originaux, par M. BOUNIOL. 3 vol. in-18 anglais . fr. 8 »»

Les grandes figures de notre histoire revivent ici avec leur physionomie propre et leur caractère distinctif. Par l'heureux emploi des chroniques, par la forme dramatique, l'auteur nous transporte aux époques, aux lieux illustrés par ces héros que nous croyons voir et entendre.

Histoire de saint Léon le Grand et de son siècle ; par M. A. DE SAINT-CHÉRON. 2 vol. in-8. . . . . fr. 10 »»

Un Pape au Moyen-Age, Urbain II, par M. Adrien de BRIMONT. 1 beau vol. in-8° avec portrait . . . . fr. 6 »»

Histoire du Pape Innocent III, par F. HURTER, traduite de l'allemand sur la deuxième édition, par A. DE SAINT-CHÉRON et J.-B. HAIBER. 2e édition. 3 vol. in-8, avec portrait. . fr. 18 »»

Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle, avec pièces justificatives; par l'abbé J. B. CHRISTOPHE. 3 v. in-8 . fr. 18 »»

La tentative républicaine de Rienzi, la peste noire, l'abolition des templiers, et surtout le grand schisme d'Occident, sont racontés d'une manière neuve et dramatique.

Histoire de la Papauté, pendant le XVe siècle, par le même. 2 forts vol. in-8°. . . . . fr. 14 »»

La *Bibliographie Catholique* a fait le plus grand éloge de ces deux ouvrages de M. l'abbé Christophe.

Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles, par LÉOPOLD RANKE, traduite de l'allemand par J.-B. HAIBER, publiée, augmentée d'une introduction et de nombreuses notes historiques et critiques, continuée jusqu'à nos jours par A. DE SAINT-CHÉRON. 2e édition, 3 forts vol. in-8°. . . fr. 18 »»

Le texte de M. Ranke et le travail de M. de Saint-Chéron on été soumis à l'examen de Mgr Darboy.

Les Pères apostoliques et leur époque (Cours de Sorbonne, 1857-1858) ; par M. l'abbé FREPPEL, professeur à la Faculté de théologie de Paris, 1 fort vol. in-8, sur papier glacé . fr. 6 »»

M. Albert de Broglie signale les *Pères apostoliques* « comme une publication très-intéressante, un ouvrage remarquable par une érudition pleine de clarté et d'un rare talent d'exposition. »

Les Apologistes chrétiens au deuxième siècle, par M. l'abbé FREPPEL. 1re partie : SAINT-JUSTIN (Cours de la Sorbonne, 1858-1859); 1 beau vol. in-8. . . . . fr. 6 »»

2e partie TATIEN, HERMIAS, ATHÉNAGORE, THÉOPHILE d'Antioche, etc. (Cours de Sorbonne 1859-1860). 1 vol. in-8 . fr. 6 »»

Ces deux volumes des *Apologistes* au deuxième siècle offrent le même intérêt et les mêmes qualités que l'on trouve dans les *Pères apostoliques*, dont ils sont la suite.

SAINT IRÉNÉE ET L'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE DANS LA GAULE PENDANT LES DEUX PREMIERS SIÈCLES. 1 fort vol. in-8°. fr. 6 »»

Saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et martyr; *sa Vie et ses Lettres*, précédées d'une introduction sur la lutte entre les deux pouvoirs, par Mgr DARBOY, Arch. de Paris. 2 v. in-8 fr. 12 »»

LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-18 anglais. . . . . fr. 7 »»

« L'*Introduction* (elle contient deux cent cinquante pages) vaut tout un livre. La science, la raison, l'éloquence même, s'y sont donné rendez-vous pour en faire un vrai chef-d'œuvre. » (Extrait de la *Bibliogr. cathol.*)

Rome Chrétienne, ou Tableau historique des Souvenirs et des Monuments de Rome, par M. E. DE LA GOURNERIE, 3e édition revue et augmentée. 2 vol. in-18 anglais . . . . . fr. 7 »»

Mgr l'évêque de Nantes, dans son approbation de *Rome chrétienne*, s'exprime ainsi : « Nous y avons trouvé, avec une doctrine toujours saine une érudition sagement contenue, une appréciation exacte des faits, des personnes et des choses, un style pur et simple, qui rappelle les beaux temps de notre littérature française...»

Histoire d'Urbain V et de son siècle, d'après les manuscrits du Vatican, par M. l'abbé MAGNAN, doct. en théologie et en droit ecclésiastique. 1 fort vol. in-8°. . . . . . . fr. 6 »»

LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-18 anglais . . . . . fr. 3 50

La *Revue Catholique de Louvain* a dit de cette histoire : « Nous n'avons que des éloges à donner à ce travail savant et consciencieux. »

Rome, lettres d'un pèlerin, par M. EDMOND LAFOND. 2e édition, revue et augmentée. 2 vol. in-8° . . . . fr. 12

LE MÊME OUVRAGE 2 vol. in-18 anglais. . . . . . fr. 7

L'auteur retrace avec talent les souvenirs de Rome payenne et de Rome chrétienne. Son livre sera un excellent guide pour les nouveaux pèlerins.

